

UNIVERSITÉ LUMIÈRE LYON2
FACULTÉ DES LETTRES, SCIENCES DU LANGAGE ET ARTS
U.F.R. DES SCIENCES DU LANGAGE
THESE DE DOCTORAT

RELATIVES ET COMPLÉTIVES DU NOM EN FRANÇAIS ET EN CORÉEN

KIM Bo-Kyung

Sous la direction de Monsieur Denis CREISSELS

Soutenue le 2 Mars 2001,

devant le jury composé de : Monsieur le Professeur **Denis CREISSELS** Monsieur le Professeur
André FABRE Madame le Professeur **Colette GRINEVALD** Monsieur le Professeur **Alain**
LEMARÉCHAL

Table des matières

Remerciements . .	1
I-Liste des abréviations .	5
II-Conventions de transcription du coréen Mode de transcription des exemples coréens . .	7
III-Présentation des exemples coréens .	13
Introduction . .	15
Chapitre 0. Etude préliminaire sur quelques problèmes posés dans l'approche contrastive de l'énoncé simple en français et en coréen . .	23
0-1 Problèmes de dénomination des fonctions syntaxiques . .	24
0-1-1 Est-il admissible de parler en coréen de <i>sujet</i> au sens grammatical de ce terme? .	24
0-1-2 Faut-il en coréen reconnaître une troisième fonction nucléaire? .	32
0-2 Problème d'un type d'énoncé particulier dit « <i>phrase à double sujet</i> » . .	33
0-3 Problèmes d'étiquetage des segments morphématiques. .	39
0-3-1 Faut-il utiliser les termes <i>particule de sujet</i> et <i>particule d'objet</i> , ou faut-il recourir à des étiquettes casuelles telles que <i>nominatif</i> , <i>accusatif</i> , etc.? .	39
0-3-2 Les deux types de particules du coréen : particules casuelles et particules discursives . .	41
0-3-3 Faut-il parler de particule thématique ou de particule topique? .	48
0-3-4 Quel choix faire entre <i>marqueurs de temps</i> et <i>marqueurs d'aspect</i> ? .	52
Chapitre 1 Les concepts de « proposition » et de « détermination » sous-jacents à la notion de « proposition déterminative» .	53
1-1 Notre usage du terme de <i>proposition</i> .	53
1-1-1 Problématique de la notion de <i>proposition</i> . .	53
1-1-2 L'identification de la notion de proposition à la notion de groupe verbal .	55
1-1-3 Notre usage des termes de proposition et de phrase .	58
1-1-4 Notre usage des termes de phrase et d'énoncé .	60
1-2 Notre usage du terme de <i>détermination</i> .	64
1-2-1 Les emplois hétérogènes des termes liés à la notion de détermination dans la description grammaticale du français .	64

1-2-2 Les termes liés à la notion de détermination utilisés dans la description grammaticale du coréen .	66
1-2-3 Est-il possible de parler de la détermination verbale ? . .	67
1-3 Définitions de la notion de proposition et problème classificatoire des propositions déterminatives en français et en coréen . .	72
Chapitre 2 Caractéristiques morphosyntaxiques des formes verbales en coréen .	81
2-1 Quels rapports les formes verbales avec suffixes terminatifs et suffixes conjonctifs ont-elles avec les constructions de phrases complexes en coréen ? . .	81
2-2 Les formes verbales avec suffixes terminatifs et leurs valeurs . .	84
2-2-1 Constructions .	84
2-2-2 Les valeurs des suffixes terminatifs : marques des types de phrases et des degrés d'honorification . .	86
2-2-3 Quelques remarques sur les emplois des suffixes terminatifs . .	89
2-3 Les formes verbales avec suffixes conjonctifs .	91
2-3-1 Constructions : formes verbales subordonnées « complètes » et formes verbales subordonnées « incomplètes » . .	91
2-3-2 Comparaisons des formes verbales « complètes » et « incomplètes » en coréen avec les formes verbales « finies » et « non-finies » en français .	96
2-4 Place fixe du verbe avec suffixe terminatif et du verbe avec suffixe conjonctif et ordre de la proposition principale et de la subordonnée dans une phrase complexe .	97
2-5 Analyse des valeurs aspecto-modales des suffixes déterminatifs, marqueurs de propositions déterminatives en coréen .	99
2-5-1 Examen critique de l'analyse traditionnelle des suffixes déterminatifs comme marqueurs « temporels » . .	101
2-5-2 Les suffixes déterminatifs [nIn] et [In] . .	105
2-5-3 Le suffixe déterminatif [(l)l] . .	110
2-5-4 Le suffixe déterminatif [tOn] .	114
Chapitre 3 Comparaison des adjectifs épithètes et des compléments du nom en français avec leurs équivalents en coréen . .	123
3-1 Aperçu contrastif des sous-classes des modificateurs du nom en français et en coréen . .	124
3-2 Les adjectifs épithètes en français et leurs équivalents en coréen ⁴⁹ . .	129
3-2-1 Adjectifs du français et “ adjectifs ” du coréen, deux adjectifs de nature différente .	129

⁴⁹ Nous limitons notre observation aux adjectifs qualificatifs et à leurs équivalents.

3-2-2 Quelques cas de traduction de la construction <i>Nom — Adjectif</i> : français ↔ coréen .	142
3-3 Noms déterminatifs dans les syntagmes nominaux complexes en français et leurs équivalents en coréen . .	153
3-3-1 La construction directe (<i>N1 + N2</i>) . .	154
3-3-2 La construction indirecte (<i>N1 rel. N2</i>) . .	159
3-3-3 Quelques cas de traduction du syntagme nominal complexe [<i>N1 rel. N2</i>] français par des constructions contenant des formes déterminatives de verbes en coréen .	164
Chapitre 4 Description des relatives dans les grammaires du français et du coréen . .	171
4-1 Relatives dans les grammaires du français .	171
4-1-1 La définition des relatives dans les grammaires .	174
4-1-2 Propositions relatives sans antécédent .	175
4-1-3 La nature de l'antécédent . .	179
4-1-4 Les formes et les rôles du pronom relatif dans les grammaires . .	183
4-1-5 Deux types de relatives : relatives restrictives et relatives explicatives .	186
4-2 Les Relatives dans les grammaires contemporaines du coréen .	190
4-3-Etat des lieux des études sur les relatives du coréen . .	193
4-3-1- L'ordre de détermination [<i>Relative — Nom-pivot</i>] . .	193
4-3-2 Le traitement de la position nominale relativisée dans la relative .	196
4-3-3 Les marqueurs de subordination des relatives . .	198
4-3-4 Mise en rapport des relatives avec les « phrases topiques » . .	199
4-3-5 La distinction entre relatives restrictives et relatives explicatives est-elle possible en coréen ? .	201
Chapitre 5 Quelques éléments morphosyntaxiques de la relativisation en français et en coréen du point de vue de la linguistique typologique et contrastive. . .	205
5-1 Objet d'étude . .	205
5-1-2 Le problème des définitions des relatives dans une perspective contrastive : définition de la relativisation. .	206
5-2 Enchâssement .	215
5-3 Ordre de détermination . .	216
5-4 Le traitement de la position nominale relativisée dans la relative . .	221

5-4-1 La stratégie du pronom relatif . .	221
5-4-2 La stratégie de l'« ellipse » . .	227
5-4-3 La stratégie du pronom résomptif . .	237
5-4-4 Les variétés des relatives non-standard en français .	246
5-4-5 Remarques d'ordre typologique et contrastif sur les stratégies du traitement de la position Nrel utilisées dans les relatives du français et du coréen .	250
5-5 Analyse des relateurs entre le nom-pivot et la relative . .	252
Chapitre 6 Analyse des fonctions relativisables et problèmes de leur identification .	263
6-1 Observation parallèle de la structure relative et de la structure phrastique correspondante . .	265
6-1-1 Le constituant nominal-[ka/i] et sa relativisation . .	267
6-1-2 Le constituant nominal-[III/II] et sa relativisation . .	273
6-1-3 Le constituant nominal-[esO] et sa relativisation .	278
6-1-4 Le constituant nominal-[(I)lo] et sa relativisation .	282
6-1-5 Quelques remarques à propos de l'observation . .	287
6-2 Le cas de la relativisation des constituants nominaux de la structure tandem (N1-nIn + N2-ka +V <i>V intr.</i>) .	289
6-3 Etat problématique de l'étude contrastive des cas de relativisation des compléments circonstanciels (« circonstants ») en français et en coréen. .	293
6-3-1 La distinction de la relativisation des circonstants en trois cas selon les rapports sémantiques relationnels entre antécédent et relateur (relatif ± préposition) .	296
6-3-2 Analyse contrastive de la relativisation des circonstants en français et en coréen .	299
Chapitre 7 Relatives et complétives du nom . .	319
7-1 Les propositions « complétives du nom » en français et en coréen . .	321
7-1-1 La différence de statut syntaxique des propositions subordonnées dites « complétives du nom » en français et en coréen . .	321
7-1-2 Le classement grammatical des « complétives du nom » dans les grammaires du français et du coréen .	325
7-1-3 La distinction des complétives du nom en deux constructions par leur forme verbale . .	329
7-2 Relatives et complétives du nom en français et en coréen : réexamen des critères de distinction entre ces deux types de propositions déterminatives .	342

7-2-1 Distinction structurelle .	342
7-2-2 Différence morphologique entre relatives et complétives du nom .	360
7-2-3 La différence de statut sémantico-référentiel entre relatives et complétives du nom .	367
7-3 Les complétives et leurs noms-pivot en français et en coréen . .	373
7-4 Observation de quelques cas à travers des exemples de traduction des propositions déterminatives non-relatives entre français et coréen .	380
7-4-1 Cas de la traduction des complétives du nom avec des noms de sensations .	380
7-4-2 Détermination en coréen et verbalisation en français .	384
7-4-3 Propositions déterminatives du coréen où le sujet en [ka] alterne avec le constituant nominal marqué par une particule génitive [li] . .	387
7-4-4 Les complétives du nom et les relatives à relatif prépositionnel .	391
Chapitre 8 Les « propositions déterminatives » dégrammaticalisées et/ou en cours de dégrammaticalisation . .	397
8-1-Généralités sur les noms dépendants .	398
8-2 Propositions de formes déterminatives avec ND ordinaires en coréen et les relatives périphrastiques en français . .	404
8-3-Propositions de formes déterminatives avec ND à caractère « circonstanciel » en coréen et subordonnées circonstancielles introduites par des locutions conjonctives en français .	408
8-4 Propositions de formes déterminatives avec ND à caractère verbal en tant qu'expressions aspectuelles et modales . .	412
8-5-Un problème d'analyse : phrase complexe ou une phrase simple ? .	418
8-6-Une tentative de présentation des locutions verbales formées de noms dépendants et de verbes supports [(V)~SD-ND-verbe support] en tant qu'expressions modales .	421
En guise de conclusion .	429
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES .	435
OUVRAGES ÉCRITS EN COREEN . .	443

Remerciements

Je tiens à exprimer ici ma profonde reconnaissance à Monsieur Denis Creissels, directeur de thèse, qui a bien voulu accepter de diriger mes recherches. Je le remercie de m'avoir accordé sa confiance tout au long de ce travail. Je lui dois une bonne partie des idées, théoriques et méthodologiques, qui forment l'armature de ce travail.

Mes remerciements s'adressent également à Monsieur Michel Maillard pour ses encouragements, qui m'ont permis de retrouver la force de poursuivre dans les moments difficiles.

Je souhaite remercier Mademoiselle Laurence Beaud pour sa correction du français et ses constants encouragements, qui m'ont aidée à mener ce travail à son terme.

Enfin, je remercie, de tout mon coeur, ma famille qui m'a soutenue durant ces années d'études et de recherches.

A ma famille qui a toute souffert en attendant l'achèvement de cette modeste thèse

I-Liste des abréviations

p. accus.
particule accusative

p. com.
particule comitative

p. dat.
particule dative

p. disc.
particule discursive

p. génit.
particule génitive

p. instrum.
particule d'instrument

p. honor.
particule honorificative

p. loc
particule de locatif

p. nom.
particule nominative

p. pl
particule du pluriel

p. temps.
particule de temps

p. top.
particule topique

class
classificateur

dém.
démonstratif

ND.
nom dépendant

acc.
suffixe verbal d'accompli (cf. marque de passé)

aux.
auxiliaire

caus.
suffixe verbal causatif

- évent.**
suffixe verbal d'éventuel (cf. marque de futur)
- honor.**
suffixe verbal honorifique
- inacc**
suffixe verbal d'inaccompli (cf. marque de présent)
- loc.conj.**
locution conjonctive
- nég.**
suffixe verbal de négation ou verbe auxiliaire de négation
- passif**
suffixe verbal passif
- SC.**
suffixe verbal conjonctif
- SD.**
suffixe verbal déterminatif
- SN.**
suffixe verbal nominalisant
- ST.**
suffixe verbal terminatif 011
- STdécl.**
suffixe verbal terminatif à modalité déclarative
- STexcl.**
suffixe verbal terminatif à modalité exclamative
- STexhor.**
suffixe verbal terminatif à modalité exhortative
- STinj.**
suffixe verbal terminatif à modalité injonctive
- STinter.**
suffixe verbal terminatif à modalité interrogative
- VC**
verbe complexe

II-Conventions de transcription du coréen Mode de transcription des exemples coréens

Pour transcrire le coréen, plus concrètement l'écriture coréenne « Hangul », en alphabet latin, nous adoptons ici un système de translittération, c'est-à-dire que nous recherchons, pour chaque lettre ou suite de lettres du coréen, une lettre ou une suite de lettres correspondantes en français, sans nous soucier des sons effectivement prononcés dans un énoncé. Les phénomènes phonologiques, voire morpho-phonologiques, produits dans les chaînes parlées sont en effet complexes qu'ils nous obligerait, pour chaque cas, à les expliquer si l'on adoptait la transcription phonétique.

De nombreux systèmes de translittération du coréen en alphabet latin sont actuellement en usage. Parmi eux on utilise souvent le système Yale employé dans *Introduction to spoken*, par Elinor Clark horne et Sang-Soon Yun, université de Yale, ou celui de MacCune Reischauer. Nous adopterons ici le premier, tout en modifiant quelques lettres vocaliques. Dans les translittérations basées sur le système Yale, les lettres ㅏ ㅑ et ㅓ sont translittérés en signes [o], [yo] et [ɨ]. Elles seront remplacées respectivement par les signes [O], [yO] et [I] dans notre présentation des exemples du coréen.

L'alphabet coréen contient 14 consonnes de base :

ALPHABET	TRANSLITTÉRATION	VALEUR PHONÉTIQUE
ㄱ	k	[k, k̚]
ㄴ	n	[n]
ㄷ	t	[t, t̚]
ㄹ	l	[l, ɾ]
ㅁ	m	[m]
ㅂ	[p]	[p, p̚]
ㅅ	s	[s]
ㅇ	h	[ŋ, ɰ]
ㅈ	ç	[t͡ɕ]
ㅊ	ch	[t͡ɕʰ]
ㅋ	kh	[k͡x]
ㆁ	[ɲ]	[ɲ]
ㅇ	h	[h]

LETTRES CONSONANTIQUES

A ces 14 lettres simples s'ajoutent les 5 lettres doubles dites aussi fortes.

ALPHABÈTE	TRANSLITTÉRATION	VALEUR PHONÉTIQUE
ㄱ	kk	[k']
ㅋ	tt	[t']
ㆁ	pp	[p']
ㄴ	ss	[s']
ㄷ	cc	[c']

LETTRES FORTES

L'alphabet coréen compte 10 lettres vocaliques élémentaires :

ALPHABET	TRANSLITTÉRATION	VALEUR PHONÉTIQUE
ㅏ	a	[a]
ㅑ	ya	[ja]
ㅓ	o	[o]
ㅕ	yo	[jo]
ㅗ	u	[u]
ㅛ	yu	[ju]
ㅜ	u	[u]
ㅠ	yu	[ju]
ㅡ	i	[i]
ㅣ	i	[i]

LETTRES VOCALIQUES

Parmi ces lettres vocaliques dites élémentaires, quatre (ya, yo, yu) sont en réalité des sons composés d'un semi-consonne [j] et d'une voyelle. Outre ces lettres élémentaires, on utilise 11 lettres complexes résultant de combinaisons particulières des lettres élémentaires.

combinaison	alphabet	Translittération	Valeur phonétique
	f	f	[f]
	ft	ʃt	[ʃt]
	l	l	[l]
		je	[je]
	ft	ʃt	[ʃt]
	ft	ʃt	[ʃt]
	l	li	[li]
	ft	ʃt	[ʃt]
	ft	ʃt	[ʃt]
	-l	li	[li]
	-l	li	[li]

LETTRES COMPLEXES

III-Présentation des exemples coréens

Les exemples coréens seront présentés de la manière suivante :

L'énoncé simple :

Pour les verbes :

- | | |
|---|----|
| # sol-i / chEk-II / ilk-nIn-ta / | 1. |
| # Sol-p.nom / livrE-p.accus / lire-inacc-STDécl / | 2. |
| (litt) # Sol lit un livre. | 3. |
| # Sol lit un livre | 4. |

La première ligne représente la transcription phonologique du coréen, Nous mettons des barres obliques entre les constituants de l'énoncé pour faciliter l'identification de ces derniers par rapport aux indications qui seront données dans la seconde ligne.

La seconde ligne représente la traduction française, correspondant littéralement à des items lexicaux et grammaticaux qui sont séparés les uns des autres par des traits d'union. Les items grammaticaux sont notés en fonction de la liste des abréviations présentées *supra* 2-1 : sol-i # **Sol-p.nom** / chEk-II # **livre-p.accus** / ilk-nIn-ta # **lire-inacc-STDécl** /

Quant à la traduction littérale des items grammaticaux, nous n'étiquetons, pour simplifier, que les particules non traduits comme les particules nominative et accusative et traduisons directement les autres.

La troisième ligne représente la traduction littérale de l'énoncé qui commence par le signe (litt).

La quatrième représente la traduction française adéquate de l'énoncé par des expressions courantes. Nous réservons cette ligne à la traduction donnée par le traducteur, lorsqu'il s'agit de celle des exemples empruntés au corpus.

- | | |
|---|----|
| L'énoncé complexe à proposition déterminative | 1. |
| # ppol-In /1/ <u>nun-i</u> /2/ kh l - n /3/ ai-III /4/ coaha-n-ta /5/ | 2. |
| # Paul-p.top /1/ <u>yeux-p.nom</u> /2/ être grand- SD /3/ enfant-p. accus /4/ aimer-inacc-STDécl /5/ | 3. |
| (litt) # Paul aime l'enfant que les yeux sont grands. | 4. |
| # Paul aime l'enfant dont les yeux sont grands / Paul aime l'enfant qui a de grands yeux. | 5. |

Les exemples des énoncés complexes seront également présentés en quatre étapes de la même façon que l'exemple de l'énoncé simple.

Selon la complexité des constructions des énoncés complexes, les éléments constitutifs seront numérotés afin de faciliter leur identification .

Vu les caractéristiques du subordonnant coréen, appelé suffixe déterminatif, qui ne varie pas selon la fonction argumentale du substantif relativisé dans la relative, comme les pronoms relatifs en français, ce marqueur sera rendu dans la traduction française littérale sous une forme unique **que**, qui sera restituée en pronom relatif adéquat dans la traduction plus élaborée en quatrième ligne.

Introduction

Nous proposons une analyse contrastive syntaxique et sémantique des relatives et des complétives du nom en français et en coréen.

Pourquoi étudier ces deux types de propositions déterminatives, c'est-à-dire des propositions enchâssées dans un constituant nominal qu'elles viennent déterminer, alors qu'elles sont déjà abondamment traitées par des linguistes de chaque langue ? Certes, nombreuses sont les études menées sur l'une ou l'autre dans le système de chaque langue. Mais, à notre connaissance, il y a très peu d'études syntaxiques et sémantiques effectuées sur ces deux types de propositions déterminatives en même temps dans une perspective contrastive, alors que leur confrontation offre, sous un autre angle, un éclairage intéressant sur certains problèmes que pose leur description dans les deux langues.

Précisons que, de ces deux types, les relatives sont les propositions déterminatives les plus étudiées par les linguistes tant en linguistique particulière qu'en linguistique générale. Ainsi on constate qu'il existe un nombre important d'études effectuées sur les relatives du français mais aussi d'autres langues surtout indo-européennes. En coréen, les relatives équivalentes appelées « kwankye kwanhyNcOl » (cf. « *proposition déterminative relative* »), ont fait l'objet également de quelques études écrites en français qui ont été présentées dans des revues françaises spécialisées en linguistique ou dans des grammaires du coréen écrites en français, ou encore des thèses où celles-ci n'étaient pas l'objet d'étude principal, mais ont été toutefois partiellement étudiées. Mais la plupart de ces analyses ne donnent qu'un aperçu sur les subordonnées en question, sans aller

jusqu'à aborder les problèmes que soulève leur description, alors que, comme nous allons le voir, celle-ci est souvent semée d'embûches. C'est pourquoi nous avons estimé qu'il était nécessaire d'en faire une analyse plus approfondie, tout en traitant les difficultés d'analyse qu'elles suscitent. Surtout on se convaincra qu'on ne peut parler de relatives en coréen sans observer l'autre type de propositions déterminatives, à savoir « toNkyOk kwanhyNcOl » (cf. « *propositions déterminatives appositives* », fonctionnellement comparables aux complétives du nom en français, car ces dernières manifestent à bien des égards des caractéristiques semblables aux premières, à tel point que la question de leur identification mérite d'être posée. D'où la nécessité d'étudier les relatives dans leur rapport avec ces propositions déterminatives non-relatives que l'on va étiqueter par le même terme français de « complétives du nom ».

Bien entendu, l'intérêt de ce travail ne réside pas simplement dans la présentation d'une analyse sémantico-syntaxique des relatives du coréen et de leurs structures voisines qui viserait à combler certaines lacunes observées dans ce domaine de recherche. Notre intérêt se porte avant tout sur une approche contrastive des propositions déterminatives en français et en coréen, afin d'en tirer des constatations et des réflexions théoriques et pratiques qui, nous l'espérons, contribueront à une description plus claire et en même temps plus nuancée des propositions déterminatives des deux langues.

Cette approche contrastive, telle que nous l'entendons dans ce travail, est très bien décrite et justifiée par H. Adamczewski (1990, 7) dont nous citons les paroles :

« On sait aujourd'hui qu'il est impossible de comprendre la grammaire d'une langue si l'on ne l'analyse pas dans la perspective du fonctionnement du langage, c'est-à-dire si l'on fait abstraction des autres langues. Or les langues s'entre-éclairent les unes les autres et ce pour une raison aussi simple que fondamentale : c'est que les opérations profondes (les mécanismes abstraits) sont grosso modo les mêmes. Ce qui change, ce sont les traces en surface de ces opérations. Ce sont elles qui sont particulières à telles ou telle langue et c'est ce fait qui est à l'origine de la diversité apparente des langues. » (1990, 7).

On peut en dire autant en ce qui concerne les propositions déterminatives en français et en coréen qui se distinguent en relatives et complétives du nom, lesquelles résultent des mêmes opérations, à savoir la relativisation et la complémentation. Ce qui change, ce sont les traces en surface de ces deux opérations qui se réalisent différemment d'une langue à l'autre, avec des contraintes, imposées par leur système respectif, différentes. C'est ce que nous allons observer dans ce qui suit.

Pour observer ces réalisations en surface et ces contraintes, nous reprendrons globalement l'idée de distinguer les propositions déterminatives en deux sous-ensembles, relatives et complétives du nom, idée qui est largement répandue dans la description grammaticale des deux langues et aussi en linguistique générale. Néanmoins, on ne manquera pas d'aborder le problème de leurs critères de reconnaissance respectifs, car on rencontre, un peu plus fréquemment en coréen qu'en français, des cas problématiques où cette distinction est ambiguë.

Notre ambition ici n'est pas de proposer un modèle de description quelconque, mais seulement de contribuer, à partir de l'examen de propositions déterminatives réellement attestées dans les deux langues, à mieux formuler un certain nombre de problèmes que

pose la description de telles constructions des deux langues. Ceci étant dit, nous n'allons pas comparer systématiquement et de façon linéaire les relatives et les complétives du nom des deux langues, comme on le ferait dans une grammaire méthodique.

Lié à ce fait, il convient de préciser que nous n'adopterons pas ici une démarche méthodologique qui consisterait à partir d'un modèle théorique particulier dans le but de le développer ou d'en tester les limites. Tout en reconnaissant l'utilité de ce type d'approche, nous préférons aborder la description de ces subordonnées déterminatives, en intégrant, de façon aussi cohérente que possible, des idées qui peuvent être d'inspiration très diverse mais qui paraissent aussi dignes d'intérêt par les réponses qu'elles fournissent à certaines questions revenant régulièrement.

Pour expliquer le plan de notre travail, il ne semble pas inutile d'évoquer ce qui l'a motivé. L'idée d'étudier les subordonnées déterminatives en français et en coréen nous est venue après avoir constaté, en confrontant un texte français avec sa traduction coréenne, un contraste très net entre les formes linguistiques utilisées comme modificateurs d'un nom : qu'elle soit seule ou accompagnée de constituants nominaux qu'elle organise en tant que noyau prédicatif, une forme linguistique, à savoir celle marquée par un suffixe déterminatif ([nIn / In / II]), figurait abondamment comme modificateur d'un nom dans le texte coréen, là où le français utilisait des formes linguistiques de classes et de constructions très diverses tels que les adjectifs, les syntagmes nominaux prépositionnels, les constructions infinitives et participiales, les subordonnées relatives et les complétives du nom. C'est ce contraste qui, nous l'avouons, nous a permis de nous rendre compte de l'occurrence extrêmement fréquente de cette forme verbale dite « forme déterminative » spécifique des deux types de propositions déterminatives en coréen, et nous a donc incitée à nous y intéresser davantage de même qu'aux constructions propositionnelles incluant celle-ci comme noyau prédicatif régissant des constituants nominaux, et aux formes linguistiques du français qui leur correspondent. Etant donné que nous avons au départ des connaissances linguistiques très vagues sur ces formes linguistiques dans les deux langues, nous nous sommes posée préalablement un certain nombre de questions : comment expliquer l'utilisation si fréquente des formes linguistiques marquées par un des suffixes déterminatifs ([nIn / In / II]) en coréen ? Quelle est leur nature ? quels rôles les constructions propositionnelles dans lesquelles ces formes déterminatives apparaissent assument-elles ? Comment qualifier leur nature ? Quelles sont les formes linguistiques du français qui leur correspondent ? Comment peut-on parler de propositions relatives dans une langue comme le coréen qui ne possède pas de pronoms relatifs dans son système ? Qu'est-ce qui est commun aux relatives du français et à leurs équivalentes du coréen ? En quoi sont-elles différentes les unes des autres ? etc. Parmi tant de questions, beaucoup nous serviront de fil conducteur dans le choix des objets d'analyse qui vont être développés dans ce qui suit.

Ces objets d'analyse se répartissent dans 9 chapitres.

Le chapitre 0 s'efforce de justifier notre emploi des termes fondamentaux comme le *sujet*, l'*objet*, les *particules nominative*, *accusative*, *topique*, que nous utiliserons pour décrire les éléments constitutifs de la phrase en coréen. L'utilisation de tels termes, aussi fondamentaux qu'ils soient, dans la description du coréen n'est pas unanimement admise par les linguistes. Les questions abordées dans ce chapitre ne concernent pas toutefois

directement l'objet principal de notre étude (d'où sa numérotation).

Le chapitre 1 sera essentiellement consacré aux notions de « proposition » et de « déterminant nominal » sous-jacentes à l'emploi du terme de « propositions déterminatives », dont la conception varie d'un linguiste à l'autre. Il est proposé de prendre avec son sens le plus large le terme de proposition déterminative pour désigner de manière générale les constituants phrastiques s'adjoignant à un substantif pour en préciser le signifié, les constituants phrastiques pouvant être composés tantôt d'un seul noyau prédicatif verbal, tantôt de la combinaison d'un noyau prédicatif verbal avec des constituants nominaux qui en constituent les arguments. Ceci nous amènera à considérer comme des propositions déterminatives non seulement les constructions à verbe fini, généralement introduites par une conjonction ou un pronom relatif, mais aussi les constructions à verbe non-fini comme les constructions infinitives et participiales en français. En coréen, les formes verbales déterminatives seront envisagées comme des propositions déterminatives, qu'elles soient seules ou combinées avec des arguments nominaux.

Le chapitre 2 examine la modification des formes verbales du coréen dans le cadre de la subordination d'une phrase dans une autre. La forme verbale de la proposition subordonnée est en effet différente de celle de la proposition principale (ou d'une phrase indépendante). Les lecteurs seront ainsi à même de mieux cerner les caractéristiques des séquences verbales des propositions déterminatives de cette langue. A la suite d'une brève présentation des formes verbales de la proposition principale et de la proposition subordonnée, nous examinerons de façon relativement détaillée les formes verbales des propositions déterminatives marquées respectivement par les suffixes déterminatifs [nIn], [In], [II] et [tOn] qui indiquent non seulement la subordination de celles-ci à un substantif, mais aussi d'autres valeurs généralement associées au verbe. A la différence de l'analyse traditionnelle qui considère ces suffixes comme des marqueurs des valeurs temporelles « passé », « présent » et « futur », nous proposons de saisir leurs valeurs sémantiques intrinsèques sur la base des catégories aspecto-modales.

Le chapitre 3 traite des modificateurs du nom dans les syntagmes de types adjectivaux et nominaux souvent prépositionnels (y compris des syntagmes génitifs introduits par *de*) du français et de leurs équivalents du coréen. Nous verrons notamment dans quelle mesure le coréen, n'ayant pas de classe d'adjectifs qualificatifs contrairement au français, recourt au mécanisme de la relativisation pour créer leur équivalent. Nous proposerons d'analyser les formes déterminatives de verbes qualificatifs, souvent traitées à l'égal des adjectifs qualificatifs du français, comme résultant de la relativisation et non de la dérivation lexicale contrairement à ce que le laisse croire l'analyse couramment proposée. Quant aux syntagmes nominaux en fonction de déterminant nominal, nous verrons que si les deux langues connaissent des constructions directe (N1 N2) et indirecte (N1-relateur-N2), leurs emplois sont assez différents d'une langue à l'autre. On constatera surtout que le coréen, ne connaissant pas de constructions équivalentes aux syntagmes nominaux introduits par des prépositions autres que *de* en français, met en jeu là aussi le mécanisme de la relativisation afin de récupérer des équivalents sémantiques.

Le chapitre 4 aura pour fonction de présenter la manière usuelle dont les grammaires des deux langues décrivent les relatives. Sera présenté ensuite l'état des lieux des études

sur les relatives du coréen (souvent inconnues ou mal connues par les linguistes occidentaux), afin de montrer les principales préoccupations des linguistes de cette langue.

Dans le chapitre 5 seront examinées les caractéristiques morphosyntaxiques que présentent les relatives, y compris les relatives dites non-standard, en français et en coréen. Pour que l'approche contrastive des relatives de ces deux langues si différentes soit possible, sans nous heurter à des définitions restrictives, souvent établies sur la base de telle ou telle caractéristique morphologique particulière d'une langue, notre étude sera basée sur les travaux typologiques de linguistes qui ont déjà travaillé sur les relatives de langues très diverses. Autrement dit, les résultats de ces travaux nous offrent un cadre d'analyse qui nous permettra de mesurer les variations et d'entrevoir les invariants dans les relatives des deux langues, et inversement, les résultats de l'analyse contrastive de celles-ci apporteront des informations intéressantes dans l'optique de la linguistique typologique.

Dans le chapitre 6, l'analyse des fonctions relativisables des deux langues sera envisagée de façon détaillée à la fois du point de vue de l'encodage et du point de vue du décodage. Nous verrons en effet que les problèmes se posent différemment selon que l'on adopte l'un ou l'autre point de vue et sont également différents d'une langue à l'autre. Du point de vue de l'encodage, l'analyse des fonctions relativisables consistera à montrer quelles sont les fonctions syntaxiques accessibles à la relativisation dans les deux langues. Corrélativement, le point de vue du décodage permettra de traiter le problème de leur reconnaissance, c'est-à-dire le problème de l'identification de la fonction du terme nominal relativisé. A partir de ces deux points de vue sera analysé, en particulier le cas de la relativisation des circonstants, qui pose généralement davantage de difficultés en coréen qu'en français. Nous verrons en outre le cas de la relativisation des termes nominaux constitutifs d'un type particulier de structures phrastiques en coréen, traditionnellement appelé « phrase à double sujet », mais que nous proposons de désigner ici par « structure ou phrase tandem ».

Dans le chapitre 7 seront étudiées les propositions subordonnées dites « complétives du nom » en français et en coréen qui ressemblent aux relatives à bien des égards. Les critères utilisés pour identifier ces deux types de propositions déterminatives feront donc l'objet d'une attention particulière. Cet examen débouchera notamment sur des remarques critiques à propos de ces critères que les grammaires des deux langues établissent souvent sans prendre en compte les variations de chacune de ces propositions déterminatives qui sont pourtant attestées dans une langue comme dans l'autre.

Le dernier chapitre sera consacré à une analyse des propositions déterminatives du coréen entrant dans un processus de « dégrammaticalisation » en comparaison avec leurs équivalents français.

Enfin, notre propos étant d'étudier les deux types de propositions déterminatives dans une perspective différentielle, il nous semblait intéressant de travailler à partir d'un texte français et de sa traduction en coréen et inversement d'un texte coréen et de sa traduction française. Ce corpus permettra avant tout de déceler des phénomènes

récurrents à travers les transferts effectivement réalisés par des traducteurs dans le passage des subordonnées déterminatives d'une langue à l'autre, de les situer dans un contexte élargi et d'en appréhender les variations. Ce choix est justifié par le souci de considérer les structures linguistiques en question dans leurs emplois réels et dans leur inter-relation entre les deux langues, ce que permet le travail sur des textes traduits. Il faut préciser tout de suite que les exemples tirés du corpus ont une fonction illustrative et non indicative de recettes ou de règles de traduction, car les problèmes de la traduction ne sont pas notre préoccupation principale. D'ailleurs, est-il nécessaire de préciser que la traduction de textes entre le français et le coréen oblige souvent le traducteur à reformuler les formes linguistiques de la langue de départ dans la langue d'arrivée, et ceci pour des raisons à la fois linguistiques et extralinguistiques¹. ? Nous sommes donc contrainte de sélectionner des exemples dans le corpus qui apparaissent à nos yeux représentatifs pour illustrer les questions abordées, en essayant d'éviter les constructions déterminatives qui sont reformulées par le traducteur pour des raisons plutôt extralinguistiques. Mais nous reconnaissons tout à fait qu'un tel critère de choix des exemples implique une part d'arbitraire.

Nous avons donc choisi et dépouillé, comme corpus de base, principalement deux romans traduits, l'un du français au coréen, l'autre du coréen au français.². Voici leur référence :

Milan KUDERA : L'immortalité, Coll. Folio, Paris, Gallimard, 1993, (1^{ère} éd. 1990)³.
Pulmy O.I., traduit du français par Kim Byung-Uk, Séoul, ChONnyOnsa, 1992.

Hung-Kil YUN : Emi, Séoul, ChONhan, 1993, (1^{ère} éd. 1983), pp. 9-90. La mère, traduit par Hye-Gyong Im et Cathy Rapin, Éditions Philippe Picquier, 1993, pp. 7-70.

Pour compléter ces deux textes littéraires, nous avons ajouté un troisième corpus tiré d'un

¹ Parmi les nombreux auteurs qui peuvent être cités à l'occasion de ces formes linguistiques dans le passage d'une langue à l'autre, notamment dans le sens du coréen vers le français, on peut évoquer la tendance forte en coréen qui consiste à employer des phrases complexes, dans lesquelles plusieurs propositions sont souvent imbriquées les unes dans les autres. On constate que le traducteur évite souvent de rendre ces phrases complexes par des phrases complexes structurellement équivalentes en français, qui seraient très longues et souvent difficilement acceptables voire inacceptables. Ceci s'explique par des raisons à la fois stylistiques et linguistiques. Sans nous étendre ici sur la tendance stylistique de ces deux langues qui est bien différente et même opposée à l'égard de l'utilisation des phrases complexes, il nous semble toutefois important de dire que, linguistiquement parlant, une phrase complexe composée de plusieurs propositions imbriquées en coréen n'a pas souvent la même longueur que son équivalente française ; la première est généralement plus courte que la seconde. Car à la différence du français, la saturation de la valence verbale par ses arguments nominaux n'étant pas obligatoire en coréen, une phrase peut être constituée d'un seul prédicat dont les arguments nominaux sont souvent absents dans leur position structurelle du fait du contexte textuel ou situationnel, ce qui allège la longueur de la phrase et en même temps facilite, nous semble-t-il, leur utilisation.

² Le choix a été déterminé par la possibilité d'obtenir la traduction publiée du texte.

³ Il faut préciser que ce roman est un roman écrit à l'origine en tchèque qui a été traduit ensuite en français par Eva Bloch puis en coréen à partir de la traduction du français.

Louis-Jean **CALVET** : « **Le processus colonial au niveau linguistique** » (chap.3) dans *Linguistique et Colonialisme : petit traité de glottophagie*, Paris, Payot, 1974, pp. 55-85. « **sikmincu I iwa O n O** » traduit par Kim KyON-II, dans I ByON-HyOk (éd.) O n O sahwahak s O s O I (1993), Séoul, Ed. kkachi.

Chaque exemple puisé dans ces textes recevra l'indication de son origine de la façon suivante :

[Im. 13] : L'immortalité en français

[Trad. Im. 13] : L'immortalité traduit en coréen

[Mère 13] : La mère en coréen

[Trad. Mère 13] : La mère traduit en français

[Ling et Colon 13] : Linguistique et Colonialisme en français

[Trad. Ling et Colon 13] : Linguistique et Colonialisme traduit en coréen.

Nous serons parfois amenée à recourir à d'autres sources pour compléter notre corpus. Pour les exemples pris et cités en dehors de ces trois textes, nous préciserons leur provenance.

⁴ Un seul texte scientifique a été choisi, car il nous a été difficile de nous procurer le même type de texte traduit du coréen en français.

Chapitre 0. Etude préliminaire sur quelques problèmes posés dans l'approche contrastive de l'énoncé simple en français et en coréen

Nous proposons ici d'examiner succinctement les problèmes que pose l'analyse de l'organisation des arguments nominaux dans une structure de phrase simple en coréen, en comparaison avec celle du français. En effet, le fait de parler des phrases complexes que constituent les propositions *déterminatives* dites aussi *adnominales*, suppose logiquement que, concernant la structure de la phrase simple, les choses soient claires et bien établies. Mais c'est pourtant loin d'être le cas. Certaines notions comme le *sujet*, la *particule nominative* ou encore la *particule topique*, auxquelles on va recourir par commodité pour désigner les unités linguistiques constituant la phrase simple en coréen, ne vont pas sans problèmes si on les applique telles quelles, sans la moindre précision, à la description de cette langue.

On s'interrogera succinctement sur le statut de deux constituants nominaux qui figurent dans un type d'énoncé particulier dit « *phrase à double sujet* » dont l'analyse s'avère épineuse dans le cadre de la phrase simple en coréen. Cette phrase qui suscite également des problèmes d'analyse dans le cadre de la phrase complexe, plus exactement dans les phrases à proposition déterminative, sera examinée de manière

approfondie dans une partie ultérieure.

0-1 Problèmes de dénomination des fonctions syntaxiques

0-1-1 Est-il admissible de parler en coréen de *sujet* au sens grammatical de ce terme?

La notion de sujet pose des problèmes particulièrement épineux lors d'une approche contrastive entre le français et le coréen. Sans parler, pour le moment, des confusions qu'elle entraîne avec d'autres notions voisines comme la notion discursive de *thème* (ce dont on parle) et la notion sémantique d'*agent* (ce qui fait l'action), cette notion syntaxique apparaît comme la plus problématique, bien qu'elle soit couramment mise en oeuvre dans la description grammaticale. En effet, quand on examine le fonctionnement du constituant nominal auquel s'applique le terme de *sujet*, on constate à première vue que le sujet en français a peu de points communs avec ce qui est désigné comme le « sujet » en coréen.

0-1-1-1 Le sujet grammatical en français

Observons d'abord quelques traits grammaticaux que manifeste le sujet en français avant de parler de son homonyme en coréen. En français comme dans beaucoup d'autres langues, le sujet a pour caractéristique essentielle de contrôler les variations flexionnelles du verbe, notamment en catégorie personnelle, éventuellement en catégorie de nombre et accessoirement en catégorie de genre. Lorsqu'un sujet nominal est remplacé par ce que l'on appelle couramment un « *pronom personnel clitique* » ou « *pronom personnel conjoint* » comme *je, tu, il, elle*, etc. celui-ci se présente sous des formes qui sont propres à l'indication de la fonction argumentale sujet. Ces différentes formes de *pronom clitique sujet* se distinguent donc de celles des *pronoms clitiques* comme *me, te, le-la-les, lui*, etc. servant à indiquer la fonction objet (direct ou indirect)⁵.

Ces pronoms clitiques sujet et objet sont soumis à une règle distributionnelle stricte dans les phrases assertives. Satellisés à la forme verbale comme les affixes verbaux, ils s'antéposent obligatoirement au verbe (**Regarde elle le*, **Regarde le elle* → **Elle le regarde**) et le clitique sujet doit précéder le clitique objet (**Le elle regarde* → **Elle le regarde**). La séquence de ces indices pronominaux avec le verbe se présente dans

⁵ Il faudrait signaler au passage que certains linguistes français ne considèrent pas les morphèmes *je, tu, il*, etc. comme de véritables *pronoms personnels* dignes de ce nom, mais plutôt comme des « *indices pronominaux sujet* » ou des « *flexifs d'avant du verbe* », qui correspondent aux « *désinences personnelles du verbe* » dans d'autres langues indo-européennes, car syntaxiquement parlant, ces morphèmes, qui précèdent le verbe, n'occupent pas dans la construction des phrases les positions assimilables à celles occupées par les constituants nominaux ou d'autres véritables pronoms personnels tels que *moi, toi, lui*, etc. Voir en détail. D. Creissels (1995, 22-31) et M. Maillard (1991).

l'ordre suivant : *Indice sujet* → *Indice objet* → *V.*

Comme la désinence du verbe, le clitique sujet s'accorde globalement en personne avec le sujet référentiel qu'il remplace. Cela revient à dire que le statut référentiel du sujet fait l'objet d'un double marquage entre le clitique et un certain nombre de formes verbales du français (comme *je suis*, *nous sommes*, *vous êtes*, etc.). La seule présence de l'indice pronominal sujet et de la désinence verbale suffit pour identifier le sujet nominal référentiel, qui est placé quelque part dans le contexte ou la situation. En fait, le sujet référentiel est le plus souvent absent de la phrase française, et le destinataire du message doit explorer le contexte en vue d'y trouver la cause plus ou moins cachée des variations du verbe, appelée son sujet. Le latin *subjectum*, à l'origine du mot français *sujet*, signifie étymologiquement 'ce qui est placé dessous'. Au pluriel, *subjecta* désigne des 'fonds lacustres' ou 'marins'. Cela nous rappelle le caractère généralement caché ou profond du sujet. Pour repérer le bon sujet référentiel du verbe, qui n'est donc pas évident à trouver, il faut s'appuyer sur les marques formelles de personne et de nombre, et éventuellement de genre, dont le verbe est porteur. C'est grâce à cet accord multiforme entre prédicat verbal et clitique sujet que le référent de celui-ci peut être trouvé, car, répétons-le, celui-ci n'est pas donné et il doit être cherché.

A ce trait caractéristique du sujet en français, ajoutons que dans cette langue, le sujet, que sa forme soit nominale ou pronominale, doit être présent dans les phrases assertives : **est étudiant* → *Paul / Il est étudiant*. Cette présence obligatoire du sujet grammatical conduit certains linguistes comme Hagège à classer le français parmi les « langues à servitude subjectale » à l'opposé des « langues à énoncés réductibles au prédicat »⁶. Ce linguiste fait remarquer l'existence d'une forte corrélation entre la servitude subjectale et l'accord du verbe avec le sujet, c'est-à-dire que dans les langues à servitude subjectale, le prédicat verbal tend à s'accorder avec le sujet⁷.

Ce trait de *servitude subjectale* se confirme particulièrement dans le cas des phrases dites *impersonnelles*, comme *Il pleut*, *Ça caille dur aujourd'hui*, où *Il* et *Ça* ne réfèrent à aucun sujet nominal. *Il* et *Ça*, considérés comme « sujets apparents » dans la grammaire traditionnelle, sont référentiellement vides et ne peuvent être absents dans ces constructions *impersonnelles*. Cela révèle que le sujet grammatical, qu'il soit *personnel* ou *impersonnel*, est figé dans la construction phrastique en français.

En somme, on peut reconnaître au sujet français les propriétés que G. Lazard présente en les qualifiant de « premières »⁸ :

1. Le sujet est obligatoire : il n'y a pas de phrase sans sujet
2. Il n'est accompagné d'aucun relateur

⁶ C. Hagège (1982) *La structure des langues*, Paris, PUF, Coll. Que sais-je ? n°2006, p. 33

⁷ C. Hagège (1982) *Ibid.*, p.36

⁸ G. Lazard (1994) *L'actance*, Paris, PUF, pp.100-101

3.

Il régit l'accord du verbe, c'est-à-dire qu'il est toujours (co)référencié par un indice actanciel intégré à la forme verbale

4.

Il précède le verbe, à la différence de tous les actants (en phrase non-marquée) : il est en tête de phrase, à moins d'être précédé par des circonstants.

0-1-1-2 Le « sujet grammatical » en coréen

La description courante du coréen définit le « sujet » (en coréen, « cuO » ou « cukyOkO ») en général concurremment avec l'« objet » (cor. « mokcOkO » ou « tEkyOkO »), en se basant d'une part sur la relation prédicative que ces deux *arguments*, ou deux actants, établissent avec le verbe, et d'autre part sur la présence des relateurs nommés *particules casuelles* qui les marquent de manière différentielle. Situé par rapport au procès exprimé par le verbe, le « sujet » est identifié comme le *principal participant* qui a une relation sémantique immanente avec le verbe, et qui est morphologiquement marqué par la présence de la particule *nominative* appelée aussi marque de sujet [ka] (sa variante phonologique [i]). En revanche, l'objet, ayant une relation sémantique plus lâche, est considéré comme le *second participant* caractérisé formellement par la présence de la particule *accusative* ou *objectale* [III] (sa variante phonologique [II]). On voit là qu'en coréen, l'insertion des constituants nominaux assimilés au « sujet » et à l'« objet » reliés à un même verbe dans la phrase est réglée par le jeu des particules, alors qu'en français, aucun relateur n'intervient pour relier du moins ces deux constituants nominaux argumentaux au verbe.

Outre cette différence au niveau de l'organisation phrastique, on ne trouve pas en coréen ce que l'on a observé plus haut dans le fonctionnement du sujet en français : le « sujet » coréen ne manifeste aucun contrôle sur les variations flexionnelles du verbe en personne, et sa présence n'est pas obligatoire dans l'énoncé. Il n'est pas soumis non plus à une règle stricte selon laquelle il doit laisser obligatoirement une trace visant à le rappeler référentiellement, comme les indices pronominaux en français (*je, il, elle* etc.), et peut disparaître sans laisser de trace anaphorique apparente. Dans la pratique langagière des Coréens, ce phénomène de l'ellipse du « sujet » de même que d'autres constituants nominaux s'organisant autour d'un verbe en structure phrastique, a même lieu fréquemment, si l'énonciateur juge que le contexte ou la situation suffit à l'identifier. Cela revient à dire qu'aucune règle n'impose la présence des constituants nominaux assumant ainsi les fonctions argumentales ou actancielles « sujet » et « objet ». De ce fait, le coréen s'oppose en principe au français où les positions actancielles déterminées par la valence verbale (selon les termes de Tesnière), à peu d'exceptions près, doivent être globalement saturées soit par les indices pronominaux (*il-le-lui*, etc.) en position préverbale, soit par les constituants nominaux.

0-1-1-3 La problématique de la notion de sujet grammatical dans l'approche contrastive

La comparaison succincte que nous venons de faire entre les comportements du sujet en français et de son correspondant en coréen montre que les unités linguistiques auxquelles s'applique ce terme ont à première vue plus de différences que de ressemblances dans les systèmes des deux langues. Leurs différences apparaissent de telle sorte que l'on est amené à se poser la question de la pertinence de la notion de sujet dans la description du coréen : cette notion, qui est élaborée par les grammaires occidentales essentiellement pour rendre compte du phénomène morphologique de l'accord du verbe avec le sujet en personne, est-elle applicable à la description du coréen qui ne connaît rien de tel ?

Certes, on doit refuser la notion de sujet en coréen, si on s'en tient uniquement à des critères strictement morphosyntaxiques tels que l'on peut les observer en français. Mais, face à cette solution due à une conception « restreinte » de la notion, on peut opter pour une autre solution qui découle d'une conception plus élargie que la première. Selon cette conception large, qui est adoptée généralement en linguistique générale (ce qui n'empêche pas cette notion de rester problématique dans ce domaine), on peut considérer que le sujet est un élément constitutif de la phrase qui met en jeu, non pas une seule, mais un ensemble de propriétés syntaxiques dont la co-variation entre le prédicat verbal et le sujet n'est qu'une manifestation possible⁹; Autrement dit, si l'on peut reconnaître le sujet à des propriétés immédiates telles que sa distribution et sa morphologie ou encore la présence d'un relateur quelconque, on peut aussi l'identifier, indépendamment de ces propriétés immédiates, par celles qui se manifestent dans des opérations syntaxiques comme la passivation, réflexivisation, relativisation, focalisation, etc. Autrement dit, ces opérations permettent de révéler les comportements caractéristiques qu'a le sujet en contraste avec d'autres arguments comme par exemple l'objet.

Pour notre part, au lieu de rejeter d'emblée la notion de sujet grammatical en raison de l'absence de critères stricts comme l'accord du verbe avec le sujet ou sa présence obligatoire dans la phrase, il nous paraît raisonnable d'admettre fondamentalement, mais approximativement, cette notion syntaxique dans la description du coréen. Suivant la seconde solution énoncée ci-dessus, on peut en effet observer partiellement, notamment dans les constructions phrastiques où le constituant nominal assimilé au « sujet » est en contraste avec le constituant nominal assimilé à l'« objet », des propriétés (correspondant aux « seconds critères » selon G. Larard (1994, 73-77)) qui peuvent justifier l'introduction de la notion de *sujet* dans la description de cette langue. Avec une telle optique, nous verrons quelques ressemblances dans le comportement syntaxique du sujet en français et du « sujet » en coréen, sans que l'on en ignore les différences.

Ainsi, on observe en français que le sujet présente des comportements bien distincts d'un autre actant comme l'objet, lorsque l'on opère, parmi d'autres, des tests transformationnels comme :

la passivation : le sujet du verbe actif non-marqué, devient le complément d'agent, facultatif, du verbe passif, tandis que l'objet du verbe actif devient le sujet du passif :

⁹ D. Creissels (1995) *Ibid.* p.281

· (Ex1)

· *La police a arrêté le criminel*

· → *Le criminel est arrêté par la police*

la réflexivisation : le sujet commande l'emploi des morphèmes dits *pronoms réfléchis*, c'est-à-dire que lorsque dans la même phrase un terme est coréférent du sujet, il prend, soit une forme particulière dite *réfléchie*, comme **s(e)** dans l'énoncé *Michel s 'aime dans ce costume* (la personne aimée étant identique au référent du sujet, l'emploi du réfléchi est obligatoire), soit une forme renforcée comme *lui-même* dans l'énoncé **Michel se parle à lui-même** . Ces morphèmes *réfléchis*, qu'ils soient clitiques ou emphatiques, sont exclus de la position de sujet dans un cas comme dans l'autre :

· (Ex2)

· * **S** 'aime Michel dans ce costume

· * **Lui-même** se parle à Michel

la « montée » du sujet : dans certains types de constructions de phrases complexes, le sujet dépendant « monte » en position de sujet du verbe principal, lorsque le premier est coréférent du second, c'est-à-dire que le sujet de la phrase subordonnée devient le sujet du verbe principal, comme l'on le voit dans les ex. (3a) et (3b).

· (Ex3)

· (a) Il semble que **le plombier** a abandonné le chantier.

· (b) **Le plombier** semble avoir abandonné le chantier.

D'ailleurs, en français, il existe des critères de reconnaissance qui permettent d'identifier le sujet en opposition à l'objet. Par exemple, le sujet syntaxique figure dans les relatives sous la forme du pronom relatif *qui*, alors que l'objet syntaxique (y compris d'autres fonctions syntaxiques *obliques* dans le cas de l'oral) s'y présente sous la forme du relatif *que*.

· (Ex4)

· (a) J'ai acheté ce livre **qui** vient de sortir.

· (b) J'ai acheté ce livre **que** tu avais recommandé.

De même, lorsque ces deux antants sont focalisés, le sujet est extrait et encadré par *c'est* — *qui*, tandis que l'objet est encadré dans le même cas par *c'est* — *que*.

· (Ex5)

·

Marie aime le jazz.

- → **C'est Marie qui** aime le jazz
- → **C'est le jazz que** Marie aime

Ces tests transformationnels qui permettent de voir les propriétés « subjectales » en français ne sont pas tous opérables en coréen. Néanmoins, le caractère convergent des propriétés « subjectales » se vérifie en coréen dans les mêmes conditions, notamment lorsque le verbe passe de l'actif au passif dans certaines constructions prédicatives. La phrase *La police a arrêté le criminel* donne en français *Le criminel a été arrêté par la police* à la suite de l'opération de passivation. De même, en coréen, une telle opération est possible.

- (Ex6)
- a- kyON chal-i / pOmin-I I / cap-ass-ta /
- police-**p.nom** / criminel-**p.accus** / arrêter-acc-STdécl /
- →La police a arrêté le criminel
- b- pOmin-i / kyONchal-**eke** / cap-**hi**-ass-ta/
- criminel-**p.nom** / police-**p.dat** / arrêter-**passif**-acc-STdécl /
- →Le criminel a été arrêté par la police.

La forme active du verbe [cap-ass-ta] (avoir arrêté) est modifiée en forme passive [cap-**hi**-ass-ta] (être arrêté) par l'ajout d'un morphème passif [hi], tandis que les deux constituants nominaux changent à la fois de position, de particule casuelle et de rôle sémantique : les nominaux qui fonctionnent comme « sujet » [kyONchal-i] (police-**p.nom**) et « objet » [pOmin-I I] (criminel-**p.accus**) dans la phrase active deviennent respectivement complément d'agent [kyONchal-**eke**] (police-**p.dat**) et sujet [pOmin-i] (criminel-**p.nom**) dans la phrase passive. Cet exemple démontre que le passage de l'actif au passif du verbe modifie pareillement dans les deux langues les fonctions syntaxiques des deux constituants nominaux, assimilés respectivement au « sujet » et à l'« objet », bien que la caractérisation morphologique soit différente.

Il faut mentionner au passage que le recours à la voix passive est moins fréquent en coréen qu'en français, car le coréen ne dispose pas toujours de couples de formes actives et de formes passives correspondantes des verbes, lorsque les variations se font à l'aide des suffixes passifs [i], [hi], [li], [ki], etc. De plus, en tant que procédure de thématization au niveau discursif, la passivation est moins usitée qu'une autre opération discursive (que nous appelons « topicalisation ») qui consiste à signaler explicitement un élément thématique en le mettant soit en avant, soit en arrière de l'énoncé. Cela tient, nous semble-t-il, au fait que l'ordre libre des mots dans la linéarité de la phrase en coréen favorise davantage l'usage de la topicalisation que la passivation qui conduit l'énonciateur à modifier non seulement l'ordre des mots, mais aussi les fonctions argumentaux de ces

derniers et la forme verbale. Mais ici l'important est pour nous le plan syntaxique. En somme, la transformation passive, qui est possible, bien que rare en coréen, peut nous servir de test pour établir l'existence de certains types de sujets dont le comportement rappelle un peu, de très loin il est vrai, le fonctionnement du sujet dans une langue comme le français.

En fin de compte, bien que la notion de sujet grammatical soit très problématique en coréen en comparaison avec le français, nous prendrons la liberté de parler de sujet dans cette langue, pour faciliter la formulation des phénomènes syntaxiques et aider le lecteur dans son travail de compréhension. Dans un exemple comme celui que nous venons de donner, il n'est pas absurde de parler de *sujet* et d'*objet* du verbe. D'ailleurs, si nous nous sommes attardée un peu longuement sur la notion de *sujet*, qui n'est pourtant pas le centre d'intérêt de notre thèse, c'est qu'il est important, comme nous le verrons, de pouvoir distinguer cette notion syntaxique d'une autre notion comme le *thème* ou le *topique* avec lequel le *sujet* est souvent confondu. Le thème constitue pourtant un élément de la phrase ou de l'énoncé dans son organisation énonciative et non syntaxique. Cette distinction entre *sujet* et *thème* est primordiale d'autant qu'en coréen l'organisation syntaxique de l'énoncé (*sujet-prédicat*) est rendue distincte de l'organisation énonciative (*thème - propos*) par le marquage de l'élément constitutif de chaque organisation à l'aide d'une particule quelconque et de la distribution de cet élément dans l'énoncé.

0-1-1-4 La distinction entre *sujet*, *agent* et *thème*

En français, la notion de *sujet* entraîne couramment des malentendus. Elle est polyvalente dans son usage traditionnel, du fait qu'elle est confondue avec d'autres notions comme l'*agent* (celui qui fait l'action) ou le *thème* (ce dont on parle), lesquelles relèvent, en réalité, de niveaux d'organisation différents de l'énoncé. En effet, cette confusion notionnelle tient à la confusion des trois niveaux d'organisation de l'énoncé qu'il est nécessaire de distinguer comme suit :

le niveau morphosyntaxique est lié à la relation entre l'énoncé et le système d'une langue, c'est-à-dire les fonctions syntaxiques des constituants nominaux de l'énoncé et leurs marques ;

le niveau sémantico-référentiel se rapporte à la relation entre les fonctions syntaxiques des constituants nominaux et les rôles qu'assument leurs référents dans les événements que représentent les prédicats ;

le niveau énonciatif enfin concerne l'organisation de l'énoncé en fonction des stratégies de l'énonciateur, lesquelles dépendent de différents paramètres comme l'intention de l'énonciateur, le contexte de l'énonciation, les informations partagées, les connaissances encyclopédiques et les croyances sur le monde.

Ces trois niveaux sont présents chaque fois que l'on parle ou écrit, et ils sont donc indissociables. Cela veut dire qu'ils projettent chacun une lumière différente sur un même

fait.

Ainsi un énoncé comme *Paul a attrapé le lapin* peut s'analyser selon ces trois niveaux différents :

au niveau morphosyntaxique, le premier argument *sujet* (*Paul*) s'articule avec le second argument *objet* (*le lapin*) autour du verbe (*attraper*) ;

au niveau sémantico-référentiel, la phrase comporte deux *actants* qui assument les rôles d'*agent* et de *patient* participant à l'évènement exprimé par le verbe (*attraper*). L'*agent* (*Paul*), celui qui fait l'action, est à l'origine du procès, et le *patient* (*le lapin*), celui qui subit l'action, est le terme final du procès ;

au niveau énonciatif, on ne peut rien dire de définitif sur son contexte, sans tenir compte de l'intonation, mais l'interprétation la plus banale de cette phrase (du fait des propriétés de topicalité des noms) est que *Paul a attrapé le lapin* pourrait être précédée par *-Et ensuite, pour Paul, que s'est-il passé ? -Ensuite, Paul a attrapé le lapin*. Ainsi la phrase s'articule en deux parties : le *thème* (*Paul*), ce dont on parle, et le *propos* (*a attrapé le lapin*), ce que l'on dit du *thème*. Celui-ci étant ce que l'énonciateur tient pour acquis au moment d'élaborer son message, il apparaît en général comme le point de départ ou le support de l'énoncé auquel sera rapporté le *propos*, lequel est la partie proprement informative de l'énoncé. Le thème a pour rôle essentiel de délimiter un cadre ou un domaine dans lequel le *propos* est validable.

Dans l'énoncé cité ci-dessus, le *sujet* (*Paul*) du prédicat coïncide avec ce qui, du point de vue sémantico-référentiel, fonctionne comme *agent* et avec ce qui, du point de vue énonciatif, est le *thème*. Il semble donc qu'il existe une correspondance univoque entre *sujet*, *agent* et *thème* : *Paul*. Mais ce lien n'est pas toujours constant. Au sujet peut correspondre aussi bien un agent comme dans l'énoncé **Paul a attrapé le lapin**, qu'un patient comme dans **Le lapin a été attrapé (par Paul)**. Quant à l'organisation énonciative de ces deux constructions, dans la première, c'est **Paul** que l'on a choisi comme thème pour en dire quelque chose, et dans l'autre, c'est **le lapin** qui est choisi comme thème, alors qu'il joue le rôle de sujet dans l'organisation syntaxique de ces deux constructions.

Il faut souligner que l'organisation de l'énoncé *Paul a attrapé le lapin* possède une variante qui consiste à disloquer un constituant nominal pris comme thème pour le mettre soit avant, soit après la construction syntaxique.

Paul, il a attrapé le lapin / Il a attrapé le lapin, Paul ;

Le lapin, Paul l'a attrapé / Paul l'a attrapé, le lapin

Le constituant nominal placé en tête ou en fin d'énoncé correspond au thème, et il est repris par un pronom clitique (*Il* et *le*) qui sert à indiquer la fonction syntaxique du constituant nominal thématifié.

Du point de vue énonciatif, la structure segmentée *Paul, il a attrapé le lapin* apparaît comme une structure marquée par rapport à la structure ordinaire non-marquée *Paul a*

attrapé le lapin. La première structure segmentée est dominante en français oral, alors que la seconde est plus ou moins imposée à l'écrit.

Les énoncés coréens se laissent analyser globalement selon les trois plans exposés ci-dessus. Mais l'originalité de cette langue est qu'elle dispose de moyens linguistiques comme la particule topique [nIn] / [In] qui permet à l'énonciateur d'indiquer ce dont il va parler dans le cadre phrastique. Celle-ci, qui fait partie des particules discursives ou contextuelles, s'insère aux dépens des particules casuelles, notamment nominative [ka] / [i], accusative [III] / [II] et génitive [li], qui ne servent qu'à indiquer les fonctions syntaxiques des constituants nominaux. Cela signifie que l'organisation énonciative l'emporte sur l'organisation syntaxique.

L'énoncé coréen, équivalent à l'énoncé français *Paul a attrapé le lapin* s'organise selon le schème syntaxique suivant :

- (Ex7)
- a. ppol-i / thokki-I I I / cap-ass-ta / Paul-p.nom / lapin-p.accus / attraper-acc-STDécl / →Paul a attrapé le lapin. Cette organisation de l'énoncé peut être modifiée de manière suivante selon le choix du thème par l'énonciateur :
- b. ppol-I n / thokki-III / cap-ass-ta / Paul-p. top / lapin-p.accus / attraper-acc-STDécl / →Paul a attrapé le lapin / Paul, il a attrapé le lapin
- c. thokki-n I n / ppol-i / cap-ass-ta / lapin-p.top / Paul-p.nom / attraper-acc-STDécl / (lit)
*Le lapin Paul a attrapé. →Le lapin Paul l'a attrapé

L'énoncé (7b) est organisé de la même façon que l'énoncé (7a), à part la particule topique [nIn] qui a, en quelque sorte, remplacé la particule casuelle [i] du sujet (ppol-i → ppol-I n : Paul-p.nom → Paul-p.top), sélectionné ici comme thème de l'énoncé. L'énoncé (a) diffère de l'énoncé (c) par la position (position médiane → position frontale) et la particule du constituant nominal objet (thokki-III : lapin-p.accus → thokki-n I n : lapin-p.top.).

Ce type d'organisation énonciative de la phrase fonctionne aussi bien à l'oral qu'à l'écrit en coréen, avec cette différence toutefois que des éléments suprasegmentaux comme l'accentuation ou la pause intervenant à l'oral aident à repérer plus nettement cette organisation en *thème - propos*.

0-1-2 Faut-il en coréen reconnaître une troisième fonction nucléaire ?

Il n'est pas possible en coréen de faire une claire distinction entre actant et circonstant — pour reprendre provisoirement les termes de Tesnière — car il n'y a aucune différence, dans cette langue, au plan des signifiants, entre un tiers-actant tesnérien et un circonstant de lieu de type allatif, puisque c'est la même particule casuelle qui va servir pour traduire *Je vais chez Marie* (circonstant, selon Tesnière) et *Je donne un livre à Marie* (tiers-actant, selon le même linguiste). Certes le français pronominalise différemment les deux sous-types de compléments par des clitiques distincts : *Je vais chez Marie* → *J' y vais* et *J'écris à Marie* → *Je lui écris*. Mais en coréen, dans les deux

cas, on aura **mali-eke** → **k I ny O -eke** (elle-à)¹⁰. Dans les deux cas, ce substitut est suivi de la même particule [eke], qui est de valeur dative ou locative directionnelle. En effet, le coréen ne fait pas de distinction entre le complément circonstanciel de destination (*Je vais chez Marie*¹¹) d'une part, et d'autre part les compléments d'objet indirect (*J'obéis à Marie*) ou d'objet second (*J'offre un livre à Marie*). Tous ces types de compléments seront affectés de la même particule [eke]. De ce fait, nous dirons que [mali-eke] (Marie-à), qui n'est ni sujet ni objet, est tout simplement « **fonction oblique** », terme déjà utilisé avec ce sens par de nombreux linguistes, notamment américains. **Nous conviendrons d'appeler oblique tout argument autre que le sujet et l'objet** (direct). Précisons bien, dès maintenant, qu'un verbe intransitif est *a priori* compatible avec plusieurs types de fonctions obliques. Comme en coréen il est difficile de distinguer entre datif et locatif, nous ne ferons pas un sort particulier au *complément d'objet indirect*, ni d'ailleurs au *complément d'attribution*, appelé aussi *complément d'objet second* par certains grammairiens français comme Gougenheim. Les compléments qui sont ainsi dénommés en français se trouvent affectés en coréen d'une particule [eke], qui peut servir aussi bien à introduire un complément de lieu qu'un complément 'd'objet indirect' (ou d'objet second).

Cette particule [eke], rappelant tout à fait la préposition français à dans son fonctionnement, sera traduite désormais directement par celle-ci.

0-2 Problème d'un type d'énoncé particulier dit « phrase à double sujet »

Il s'agit là d'un type d'énoncé de schéma N1 + N2 + Vintr., que J-S You (1997) appelle dans sa thèse *phrase bi-nominale*¹², ce qui ne va pas sans ambiguïté, comme nous le verrons plus loin. Cette construction, dite traditionnellement « *phrase à double sujet* », a pour caractéristique d'être constituée d'un verbe intransitif précédé de deux constituants nominaux qui sont souvent marqués, tantôt par la même forme de particule *nominative* [ka] (N1-ka + N2-ka), tantôt respectivement par la particule *topique* [nIn] et par la particule

¹⁰ Ce dernier anaphorique, d'origine nominale, fonctionne aujourd'hui comme une sorte de pronom au sens plein du terme, c'est-à-dire un substitut qui occupe une position nominale.

¹¹ Ajoutons que l'expression française *Je vais chez Marie* peut donner lieu à deux traductions coréennes : [na-nIn mali-**eke** kanta]□(lit) '*Je vais à Marie' ou encore [na-nIn mali-li cip-e kanta]□(lit) 'Je vais à/dans la maison de Marie'. Il s'agit dans le dernier cas d'une traduction littérale qui ne correspond pas à l'usage français. En effet, quand on dit *Je vais dans la maison de Marie*, cela laisse entendre que Marie n'est pas chez elle. Si elle est à la maison, on dit simplement *Je vais chez Marie*. Notons que l'expression coréenne construite avec **-eke** n'implique pas nécessairement qu'on va voir Marie chez elle : on peut la rencontrer au restaurant ou ailleurs. En définitive, la première traduction coréenne correspond assez bien à l'expression française *Je vais voir Marie*.

¹² J-S You (1997) *Autour du thème : Etude de quelques cas en coréen et en français*, Thèse de doctorat de 3ème cycle, Université de Strasbourg.

nominative [ka] (N1-n I n + N2-ka).

L'occurrence successive de ces deux nominaux rappelle un peu l'image du tandem conçu pour être actionné par deux personnes placées l'une derrière l'autre. De ce fait, il nous semble que la dénomination de « *structure tandem* » est plus adéquate que la dénomination de « *phrase à double sujet* » qui implique, à tort, la double existence de cet élément syntaxique dans la phrase. D'ailleurs, la dénomination de « *phrase bi-nominale* » n'est pas non plus heureuse, du fait qu'elle est susceptible de s'appliquer aussi bien à cette « *phrase tandem* » qu'à la phrase au verbe bivalent qui appelle, selon le schème actanciel, deux termes nominaux assumant les fonctions argumentales sujet et objet (N1-ka + N2-III +Vtr.).

- (Ex8)
- a. mali-ka / khi-ka / khl-ta/ Marie-p.nom / taille-p.nom / être grand-STDécl/ (lit) Marie taille est grande. →Marie est grande / C'est Marie qui est grande.
- b. mali-n I n / khi-ka / khl-ta/ Marie-p.top / tête-p.nom / être malade-STDécl/ →Marie est grande / Quant à Marie, elle est grande.

Le problème de cette structure tandem est qu'elle comporte ainsi deux constituants nominaux dont les fonctions argumentales ne sont pas spécifiées de manière différentielle par rapport au verbe de la même phrase. Notamment N1, souvent marqué tantôt par [ka], tantôt par [nln], pose un problème délicat, quant à l'analyse de son statut. Etant donné que N1 est marqué avec N2 par la même *nominative* [ka], peut-on admettre qu'il y a là un double sujet dans cette structure, conformément à ce que dit la dénomination « *phrase à double sujet* » ?

A ce propos, se ralliant à cette idée de l'existence du double sujet dans un même énoncé, certains linguistes considèrent N1- ka/n I n comme le « *grand sujet* » et N2-ka comme le « *petit sujet* ». Ils rendent compte des propriétés « *subjectales* » du N1 de cette structure tandem qui s'observent dans différents phénomènes linguistiques liés au fonctionnement de certains morphèmes comme le suffixe verbal honorifique [si], ou le pronom réfléchi [caki]. En effet, dans cette structure, l'emploi de ces derniers est généralement contrôlé par N1-ka/n I n plutôt que par N2-ka, comme le fait N1-ka ou n I n dans la structure avec un verbe transitif bivalent N1- ka ou n I n + N2-III + Vtr., ou trivalent N1-ka ou n I n + N2-III + N3-eke + Vtr.

Par exemple, on peut observer le fonctionnement du pronom réfléchi [caki] dans les deux constructions suivantes, dans lesquelles il est en relation coréférentielle avec N1-n I n.

- (Ex9)
- a. O mma-nln / caki-os-ll / y ON hi-eke / ip-hi-Oss-ta / maman-p.top / soi-vêtement-p.accus / yONhi-à / porter-fact-acc-STDécl / (lit) Mère fait porter son vêtement à YONhi → Sa mère habille YONhi de son vêtement.
- b. y ON hi-nln / ch O Isu-ka / caki-apOci-pota / tO / co-ass-ta / Y ON hi-p.top /

chOlsu-p.nom / soi-père-p.comp / plus / être aimable-acc-STdél / (lit) YONhi, chOlsu était plus aimable que son père. → YONhi aimait chOlsu plus que son père. / YONhi préférerait chOlsu à son père.

L'ex. (9a) est une construction « transitivée » dont le verbe [ip-hi-Oss-ta] (faire porter) comportant un suffixe factif -hi organise, selon son schème valencielle, trois arguments, tandis que l'ex. (9b) est une construction tandem « expansive » où le verbe intransitif affectif [co-ass-ta] (avoir été aimable) ordonne deux arguments tandem N1 [yONhi], N2 [chOlsu] et un complément comparatif [caki-apOci] (son père). Le pronom réfléchi [caki] (soi) assume le rôle de génitif de l'objet [**caki**-os-p.accus] (**son** vêtement) dans le premier cas et de complément comparatif [**caki**-apOci-pota] (**son** père-p.comp.) dans le second cas. Il ne renvoie pas à un autre constituant nominal que N1 dans tous les deux cas.

Notons au passage que nous avons rendu le pronom réfléchi [caki] en français par le déterminant possessif *son* qu'on peut utiliser pour traduire le pronom [ki]. Issu du déictique distal, celui-ci pourrait figurer ici à la place de caki : k I-I i-os : (lit) lui-de-vêtement → *son vêtement* et k I-I i-ap O ci : (lit) lui-de-père → *son père*. Mais contrairement au pronom réfléchi, ce pronom déictique distal est référentiellement ambigu, car il peut référer chaque fois tantôt à N1, tantôt à un autre constituant nominal dans le même énoncé : pour l'ex. (9a), k I-I i-os (son vêtement) → O mma (maman) ou y ON hi (YONhi) et pour l'ex. (9b), k I-I i-ap O ci (son père) → yONhi ou chOlsu.

Les exemples cités ci-dessus montrent qu'il y a une certaine affinité entre N1 de la structure tandem et celui de la construction à verbe transitif dans leur contrôle coréférentiel vis-à-vis du pronom réfléchi dans un même énoncé. D'où l'idée que l'on peut assigner à N1 le rôle de « *grand sujet* » dans la structure tandem.

Mais d'autres linguistes coréens, à la lumière des travaux de la linguistique générale, notamment ceux de Li & Thompson (1976)¹³, refusent l'idée du « *grand sujet* » et considèrent que le N1 ne joue pas le rôle de sujet dans cette structure, mais le rôle de *thème*, lequel sert à circonscrire un cadre ou un domaine dans lequel la relation prédicative est validable. En effet, dans la structure tandem, ce qui établit la relation prédicative avec le verbe intransitif à titre de premier actant au sens tesnièreien, ce n'est pas N1, mais N2 qui occupe la position nominale déterminée par la valence de ce verbe. A propos de la réflexivisation qui relève d'un fait de coréférentialité, Li & Thompson affirment que dans les « *langues à sujet et à topic* » comme le coréen et le japonais, ce n'est pas le sujet, mais le *thème* qui contrôle cette coréférentialité entre les constituants nominaux d'un même énoncé¹⁴.

C'est dans cette seconde optique que nous verrons ici comment et pourquoi il est difficile d'admettre l'idée que N1 assume le rôle de sujet dans la structure tandem, bien qu'il soit souvent marqué par la particule *nominative* dite aussi *subjectale* [ka].

Donnons un simple exemple :

¹³ Li & Thompson (1976) « subject and topic : A new typology of language » dans C. Li (ed.) *Subject and topic*, London, Academic press, INC, pp. 457-490.

¹⁴ Li & Thompson, *Ibid.* p.469.

· (Ex10)

- sOul-In / cha-ka / man-ta / Séoul-p.top. / voiture-p.nom / abonder-STDécl./ (lit) Séoul, voiture abonde. → A Séoul, les voitures sont nombreuses / il y a beaucoup de voitures.

Il est abusif de présenter un tel énoncé comme une *phrase à double sujet*. Il est clair en effet que le prédicat [man-ta] (*abonder*) s'applique exclusivement à [cha] (*voiture*), qui peut donc être présenté comme son sujet, et nullement à [sOul] (*Séoul*), qui indique simplement un cadre de validation ou un domaine de vérification à l'intérieur duquel la relation prédicative est validable. Si on remplace *Séoul* par *Mont Cili*, on change radicalement le cadre de validation et la relation prédicative est manifestement fautive.

Le problème, c'est que [sOul] (*Séoul*) peut être également suivi, soit de la particule locative [e], soit de la particule nominative [ka]. Dans le premier cas, il est clair que [sOul] (*Séoul*) assume la fonction de complément de lieu, clairement marquée par la particule locative [e]. Dans le second cas de figure, quel est exactement le rôle de ce [ka] ? Ceux qui ont assimilé [ka] à la particule de sujet sont prisonniers de cette identification et parleront ici d'une phrase à double sujet, comme si Séoul était en fait le sujet principal de la prédication. Mais c'est là une vue fallacieuse des choses. On a affaire en vérité à deux [ka] complètement différents. Le second est bel et bien associé au sujet de la prédication : ce qui abonde, ce sont des voitures, et non la ville de Séoul. Quant au premier [ka], c'est une particule discursive, ou si l'on préfère, communicative, qui insère un énoncé dans un contexte conversationnel, qui le contextualise, en quelque sorte, un peu comme pourrait le faire [nIn], mais avec une autre intention argumentative. En effet, [nIn] est une particule indiquant un topique, c'est un topicalisateur, alors que le premier [ka] met le nom en focus et il fonctionne comme focalisateur. Le premier [ka] n'est pas compatible avec un locatif, mais il n'empêche qu'il recouvre bel et bien la particule locative [e]. En français, le focalisateur *c'est ... que* et la préposition locative *à* sont parfaitement combinables : *C'est à Séoul que les voitures sont nombreuses*. Par contre, en coréen, le focalisateur [ka] et le locatif [e] ne sont pas cumulables. Le destinataire du message doit comprendre que le focalisateur vient occulter le locatif et que celui-ci est présent de façon sous-jacente. Focaliser un cadre de validation, cela revient à l'opposer à un autre cadre de validation possible. Si quelqu'un vient de dire :

· (Ex11)

- a. pusan-I n / cha-ka / man-ta / Pusan-p.top./ voiture-p.nom / abonder-STDécl. / (lit) Pusan, voitures abondent → A Pusan, les voitures sont nombreuses. Un Séoulien pourra rétorquer :
- b. aniya / sOul-i / cha-ka / man-ta / non / Séoul-p.foc./ voiture-p.nom./ abonder-STDécl./ (lit.) Non, Séoul, voitures abondent → Non, c'est à Séoul que les voitures sont nombreuses. (sous-entendu, non à Pusan)
- Rappelons d'abord que la particule [i] n'est qu'un allomorphe de [ka], qui apparaît à la place de celui-ci, chaque fois que le nom auquel il se rattache se termine par une consonne. Il est bien clair ici que dans l'expression [sOul-i : Séoul-p.foc], la particule [i]

n'indique pas le sujet, mais focalise un nom de lieu qui accepterait la particule locative [e] et pourrait dans le même contexte être focalisé comme un complément de lieu :

c. aniya / sOul-e / cha-ka / man-ta / non / Séoul-p.loc. / voitures-p.nom./ abonder-STdécl./ Non, à Séoul, les voitures sont abondantes.

On pourrait ici avoir une focalisation purement accentuelle sur le locatif. Mais avec la particule [i], le cadre de validation est posé comme exclusif dès lors qu'il subit la focalisation. Le locuteur qui focalise ainsi [sOul-i : Séoul-p.foc] entend dire par là que la relation sujet —prédicat est vraie seulement de Séoul à l'exclusion de toutes les autres villes de Corée. En revanche, l'énonciateur précédent ne disait rien d'exclusif au sujet de Pusan, et il se contentait de présenter Pusan comme un cadre de validation admissible pour la relation sujet — prédicat (voiture-abonder). Cette comparaison entre les deux énoncés est édifiante : la particule [nIn] pose un cadre de validation en soi, mais ne laisse rien entendre au sujet des autres cadres de validation, par contre, la particule [ka] pose ce cadre de validation unique en son genre et exclusif des autres, ce qui est vrai de Séoul n'est pas vrai des autres villes ou encore la relation sujet—prédicat est vrai de Séoul et seulement de Séoul à l'exclusion de toutes les autres villes de Corée.

On peut, certes, prétendre que ce sont les villes, *Pusan* et *Séoul*, qui fournissent le 'sujet' de la conversation, ou si l'on préfère, le thème de la discussion. Ce n'est pas une raison pour parler ici de « phrase à double sujet » ; c'est confondre le thème du discours et le sujet de la phrase. En vérité, les choses sont parfaitement claires : ce que le premier [ka], fortement accentué, focalise, c'est bel et bien un lieu, un topos qui fournit le cadre de validation exclusif pour la relation prédicative dans laquelle le second [ka], non accentué, est un marqueur casuel accompagnant ici le sujet de la phrase.

Cependant, il faut souligner que l'emploi de la particule [ka], en tant que focalisateur d'un thème fournissant un cadre de validation exclusif, apparaît limité dans la structure tandem, car elle ne peut focaliser un constituant autre que le sujet dans d'autres types de phrases. Soit un énoncé construit avec un verbe transitif comme [mOk-ta] (*manger*).

(Ex12)

a. mali-ka / sakwa-III / mOk-Oss-ta / Marie-p.top / pomme-p.accus / manger-acc-STdécl / → Marie, elle a mangé une pomme Dans cette construction transitive, [ka] peut marquer le sujet, mais ne peut en aucun cas marquer l'objet [sakwa-III] pour le focaliser, en se substituant à la particule accusative [III], alors que la particule topique de sens contrastif [nIn] peut fonctionner dans le même cas.

b. mali-ka / sakwa-*ka / mOk-Oss-ta / Marie-p.nom / pomme-ka / manger-acc-STdécl / → Marie une pomme a mangé.

c. mali-ka / sakwa-n I n / mOk-Oss-ta / Marie-p.nom / pomme-nIn / manger-acc-STdécl / → Marie a mangé une pomme (mais pas d'autres).

Le dernier exemple montre que l'emploi discursif de la particule [ka] est toutefois restrictif par rapport à la particule [nIn].

Par ailleurs, le [ka] casuel, dans un autre contexte, pourrait parfaitement signaler un attribut. Nous sortons ici, provisoirement, du schéma de la structure tandem qui s'applique seulement, en principe, aux énoncés dont le verbe est intransitif. Voyons au passage, rapidement, le cas d'une phrase à double [ka] dans laquelle le premier marque le sujet et le second, l'attribut :

- (Ex13)
- misyel-i / pyOnhosa-ka / twe-Oss-ta / Michel-p.nom./ avocat-p.nom / devenir-acc-STdécl / →Michel est devenu avocat.

Dans un cas comme celui-ci, les deux fonctions de sujet et d'attribut sont facilement repérables, à la fois grâce au positionnement des segments et aux contraintes du sens. Une telle relation prédicative n'est pas réversible, du fait que l'un des arguments est un nom propre. On peut dire, en effet, *Michel est devenu un avocat* et non pas *Un avocat est devenu Michel*. Il est donc évident que le sujet du processus est *Michel* et que *avocat* est l'attribut du sujet.

Dans sa thèse, pourtant très riche à bien des égards, J-S You (1997) a tort de présenter ce type de phrase comme une phrase à double sujet, chaque sujet étant marqué par [ka]. Cette position n'est pas tenable. Nous avons affaire ici à deux [ka] de nature casuelle dont l'un marque le nom sujet et l'autre, l'attribut du sujet.

Qu'un même marqueur puisse indiquer deux fonctions aussi différentes que celles de sujet et d'attribut n'a rien de bizarre en soi, puisque c'est exactement ce qui se passe en latin avec une phrase copulative à copule effacée telle que *Sanctus Dominus*, traduit dans le français liturgique par la phrase *Saint est le Seigneur*. Comme la marque casuelle est la même sur le sujet et l'attribut et que, d'autre part, la position respective des deux constituants n'est d'aucun secours, puisqu'il y a ici une inversion prédicat → sujet, il est clair que seul le sens peut nous guider dans l'attribution respective des fonctions sujet et prédicat. Il est évident que c'est le Seigneur qui est saint (*Dominus* = Seigneur, étant un autre appellatif de Dieu) et non un Saint quelconque qui serait Dieu, Dieu étant unique et son nom étant assimilable à un nom propre, il ne saurait être l'attribut de quelque sujet que ce soit. Un grammairien qui aurait présenté le nominatif latin comme le cas-sujet de cette langue, se verrait obligé ici, comme You (1997) l'a fait en coréen, d'identifier cette phrase comme une *phrase à double sujet*, ce qui est évidemment une position intenable.

En somme, dans la structure tandem représentant le schème N1-ka (nIn) + N2-ka + V.intr., ce n'est pas N1, mais N2 qui joue le rôle de *sujet*, du fait que celui-ci occupe une position nominale déterminée par la valence du verbe intransitif. Quant à N1, il assume le rôle de *thème* ou *topique* auquel s'accroche la partie *propos* que constitue l'organisation syntaxique N2-ka + V.intr. On voit ici que la structure tandem représente un cas d'énoncé bien révélateur dans lequel la relation sujet-prédicat ne coïncide pas avec la relation thème-propos.

Néanmoins lorsque l'on entre dans le cadre de la phrase complexe, on s'aperçoit que l'identification de N1 comme *thème* de l'énoncé ne suffit pas à rendre compte du fonctionnement de cette structure, car le N1 pose un problème d'analyse lorsqu'il est

placé dans la position de nom-pivot d'une proposition déterminative, comme le montrent les exemples suivants :

- (Ex14)
- a. cilisan-nIn / tanphuN-i / nola-ta / Mont Cili-p.top / érables-p.nom / être jaune-STdécl / (lit) Le Mont Cili érables sont jaunes. → Au Mont Cili, les érables sont jaunes.
- b. tanphuN-i / nola-n / cilisan / érables-p.nom / être jaune-SD / Mont Cili / (lit) Mont Cili **qu-** les érables sont jaunes. → le Mont Cili **dont** les érables sont jaunes / **où** les érables sont jaunes.

Dans l'ex. (14b), est-il possible de dire que c'est le thème qui est soumis à cette opération syntaxique d'enchâssement, alors qu'il est généralement considéré comme un élément hors du cadre syntaxique, lorsqu'il figure dans une phrase simple comme l'ex. (14a) ?

En fait, dans la mesure où on peut parler de proposition relative en coréen, ce type d'énoncé pose un problème particulièrement épineux quant à l'analyse du rôle que pourrait jouer le nom-pivot (cilisan : Mont Cili) par rapport à cette proposition enchâssée (tanphuN-i / nola-n / : qu- les érables sont jaunes). La traduction française nous fait entrevoir les difficultés liées à l'interprétation du rôle d'un nom-pivot qui ne laisse aucune trace apparente permettant de l'identifier dans la proposition déterminative.

Ces problèmes nous amèneront plus loin à observer dans le cadre de relativisation quelques constructions caractéristiques de la structure tandem N1 + N2 + Vintr. selon les relations sémantiques entre N1 et N2, à savoir les relations synecdoque, expérientielle, hyperonymique et de localisation spatiale et temporelle.

0-3 Problèmes d'étiquetage des segments morphématiques.

0-3-1 Faut-il utiliser les termes *particule de sujet* et *particule d'objet*, ou faut-il recourir à des étiquettes casuelles telles que *nominatif*, *accusatif*, etc.?

Nous avons décidé, par commodité, de parler de sujet et d'objet dans la description du coréen, bien que la notion de sujet syntaxique soit problématique dans cette langue, faute d'accord et de marqueur spécifique. La notion d'objet présente moins de difficultés, mais pose quand même quelques problèmes, du fait que le marqueur [III] / [II] peut aussi bien désigner un « oblique » (complément de destination avec un verbe de mouvement) que désigner un objet. Il n'y donc pas de marqueur univoque de l'objet. Cela dit, cette difficulté n'est pas propre au coréen. On la retrouve dans les langues flexionnelles où le cas accusatif peut marquer un complément de lieu, et plus exactement de destination (lat. *Ec*

Romam : Je vais à Rome) ou un complément de temps marquant une durée (lat. *Tres anos regnavit* : Il a régné trois ans.). En arabe, également, l'accusatif peut marquer autre chose que l'objet, en particulier l'attribut d'une phrase à l'accompli, un complément d'état, ou encore un complément de temps, pour indiquer un moment de la journée tel que le matin ou le soir. De même, en coréen, le cas accusatif accompagne le lieu de destination :

· (Ex15)

· ppol-i / ppali-III / ka-n-ta Paul-nom / Paris-p.**accus** / aller-inacc-STdécl / *Paul va Paris
→ Paul va à Paris.

Le même marqueur III/II peut s'associer à un complément temporel de durée.

· (Ex16)

· nE-ka / klllnobul-esO / kunyOn-I I / sal-ass-ta / moi-p.nom / Grenoble-à / neuf ans-p.**accus**. / habiter-acc-STdécl./ J'ai habité neuf ans à Grenoble.

Qu'il s'agisse du temps ou de l'espace, il y a dans les deux cas l'idée d'un parcours suivi jusqu'à un certain point, au-delà duquel le processus s'arrête. En termes de théorie localiste, on sent bien **l'origine allative de l'accusatif**. D'un point de vue cognitif, il n'y a pas de grande différence entre le lieu vers lequel on se dirige et l'objet que l'on vise. Il y a dans les deux cas l'idée d'une cible ou d'un objectif à atteindre. Tout ceci fait qu'il paraît assez légitime d'étiqueter le segment [III]/ [II] comme un marqueur d'accusatif, alors qu'il serait abusif de le présenter comme une particule d'objet, ce qu'il n'est pas toujours. **Le cas est une chose et la fonction en est une autre**. Le marqueur [III]/ [II] est un relateur casuel et non un marqueur fonctionnel à proprement parler.

Ce qui est vrai de [III]/ [II] est encore plus vrai pour [ka]/[i]. Il serait abusif de présenter cette particule comme une particule de sujet puisque, nous l'avons vu, elle s'applique aussi bien à l'attribut qu'au sujet. Il paraît plus raisonnable de l'identifier comme une particule nominative. Mais il convient de préciser que cette dénomination casuelle n'est pas elle-même exempte de tout problème. Le problème est que le « nominatif » est fondamentalement la forme pure de désignation dans des langues comme le latin, ce qui n'est pas le cas pour [ka]/[i]. En effet, il y a une grande différence entre le marqueur [ka] du coréen et le cas nominatif du latin. Ce dernier sert non seulement à signaler le sujet et l'attribut — ce qui est aussi valable pour [ka] — mais sert aussi à nommer un référent en dehors de tout contexte grammatical, notamment dans le dictionnaire, ou encore quand le mot sert d'étiquette sur une porte ou un objet quelconque. Dans ce rôle simplement dénominatif ou désignatif, le marqueur [ka] n'est jamais utilisé. Dans une langue flexionnelle comme le latin, le nom n'est vraiment reconnaissable que s'il est muni de sa flexion ; celle-ci lui colle à la peau, en quelque sorte. Si le nom apparaît comme nominatif dans le dictionnaire, c'est que l'on considère, à tort ou à raison, que c'est le cas moins marqué de la flexion et donc celui qui altère le moins le radical. En revanche, dans une langue agglutinante comme le coréen, le nom est reconnaissable tel quel, sans la particule, laquelle apparaît seulement dans certaines constructions énonciatives, mais

n'intervient ni dans le lexique, ni sur les étiquettes. C'est cette différence fondamentale entre les langues flexionnelles et les langues agglutinantes qui fait que le marqueur nominatif ne fonctionne pas de la même façon dans les deux types de langues. Mais on se contentera, faute de mieux, du mot *nominatif* — abréviation *nom.* — pour identifier la particule [ka].

0-3-2 Les deux types de particules du coréen : particules casuelles et particules discursives

0-3-2-1 Les particules casuelles

Les particules [ka], [Il] ou [eke], correspondent respectivement — mais approximativement — aux cas **nominatif**, **accusatif** et **datif** des langues indo-européennes classiques. Disons tout de suite que nous reviendrons ultérieurement sur le problème de [ka], qui cumule deux rôles, celui de particule casuelle et celui de particule discursive. Ici nous ne nous occuperons que de son fonctionnement comme particule casuelle.

Les particules casuelles, si elles ne sont pas, à proprement parler, fonctionnelles, sont tout de même syntaxiques, puisque, concurremment avec la position respective des termes, elles aident à repérer les fonctions des constituants qui sont construits autour du verbe et par le verbe.

Donnons un exemple classique pour montrer comment les marqueurs casuels et les positions respectives des constituants aident concurremment à repérer les fonctions grammaticales des arguments du verbe. On sait qu'en français, dans les énoncés *Pierre bat Paul* et *Paul bat Pierre*, la fonction syntaxique de chacun des termes nominaux tient uniquement à leur position par rapport au verbe. On reconnaît le sujet à son antéposition et l'objet à sa particule relativement au noyau verbal. C'est vrai en tout cas en ce qui concerne les substantifs.

Mais avec les clitiques, il en va différemment, puisque dans la suite *Il le bat*, la distribution des fonctions sujet et objet dépend à la fois de la forme des termes et de leur position. On sait que *Il* est une forme de sujet et *le*, forme d'objet. On sait aussi que la consécution des termes obéit à une règle stricte. En face de **Le il bat* et **Il bat le*, seule est grammaticale la suite *Il le bat*, autrement dit la séquence casuelle *nominatif* → *accusatif* → *verbe*. C'est cette même suite casuelle que l'on retrouve ordinairement en coréen, et qui correspond au schéma de la phrase canonique $S \rightarrow O \rightarrow V$ telle qu'elle est présentée dans la typologie classique. Mais, contrairement à ce qui se passe en français, où l'ordre des mots est rigide, en coréen l'ordre des constituants nominaux est libre par rapport au verbe qui reste régulièrement en fin de phrase. La suite la plus attendue, ou non-marquée, est la consécution classique : *nominatif* → *accusatif* → *V* comme l'exemple suivant :

- (Ex17)
- a. ppiell-ka / ppol-I I / ttEli-n-ta / Pierre-p.nom / Paul-p.accus. /battre-inacc-STdécl

/ →Pierre bat Paul Mais, comme chacun des constituants nominaux est marqué par sa particule spécifique, l'ordre de leur apparition peut être modifié, pour des raisons communicatives ou d'expressivité stylistique. Cela va donner :

- b. ppol-I I / ppiell-ka / ttEli-n-ta / Paul-p.**accus.** / Pierre-p.**nom** / battre-inacc-STdécl / →Paul, Pierre (le) bat

Si on veut respecter le même ordre en français, il faut recourir à une phrase disloquée : *Paul, Pierre le bat. (*Paul, Pierre bat)*. Dans ce cas, en français, la fonction objet de *Paul* est marquée par sa coréférentialité avec le clitique *le*, fléchi à l'accusatif.

0-3-2-2 Les particules discursives

En dehors des particules casuelles, le coréen possède des particules qui ont pour rôle de rattacher l'énoncé au reste du discours. C'est le cas, par exemple, de [nIn], [to] ou [man], parmi d'autres. Ces particules ne sont pas de nature syntaxique, c'est-à-dire qu'elles n'intègrent pas le N dans le groupe verbal (ou phrase). Elles sont de nature essentiellement discursive, elles contextualisent l'énoncé, en lui donnant une place dans un débat ou un discours argumentatif.

Par exemple, [nIn] peut topicaliser un terme qui a été déjà employé précédemment par quelqu'un d'autre dans la conversation et qui est topicalisé à cause de son caractère thématique. Mais ce caractère thématique ne représente pas une condition nécessaire à la topicalisation d'un CN par [nIn]. Il peut arriver que le terme topicalisé s'oppose à un terme thématique, avec lequel il entre en contraste, comme nous le verrons bientôt.

Parmi beaucoup d'autres particules de type discursif ou contextuel, citons la particule [to], qui, elle, n'est pas contrastive, mais additive, avec un sens proche du français *aussi*. Commençons par une phrase simple ne comportant que des particules casuelles, donc non marquée discursivement. Soit la phrase avec le verbe trivalent [cu-ta] (*donner*) :

- (Ex18)
- a. ppol-i / sOnmul-I I / mali-**eke** / cu-n-ta / Paul-p.**nom** / cadeau-p.**accus.** / Marie-à / donner-inacc-STdécl. / →Paul donne (un) cadeau à Marie.

A chacun des arguments du verbe [cu-n-ta] (*donne*), il est possible d'ajouter la particule discursive [to], de nature additive. De même que *aussi* peut s'ajouter à n'importe lequel des arguments du verbe, de même [to] peut affecter l'un ou l'autre d'entre eux. Nous verrons ci-dessous comment il peut affecter, au choix, soit l'argument 1 (sujet), soit l'argument 2 (objet), soit l'argument 3 (oblique). Dans chacun des exemples qui suivent, [to] se substitue au marqueur syntaxique, autrement dit cette particule discursive recouvre la particule casuelle :

- b. ppol-**to** / sOnmul-II / mali-eke / cu-n-ta / Paul-p.**disc.**(aussi) / cadeau-p.**accus.** / Marie-à/ donner-inacc-STdécl. / →Paul aussi donne (un) cadeau à Marie.
- c. ppol-i / sOnmul-**to** / mali-eke / cu-n-ta / Paul-p.**nom** / cadeau-p.**disc. (aussi)**./

Marie-à/ donner-inacc-STdécl./ → Paul donne aussi (un) cadeau à Marie.

- d. ppol-i / sOnmul-II / mali-to / cu-n-ta / Paul-p.nom / cadeau-p.accus./ Marie-p.disc.(aussi) / donner-inacc-STdécl./ → Paul donne (un) cadeau à Marie aussi. La particule discursive [to] qui se substitue ci-dessus aux trois particules syntaxiques, [i] (allomorphe de [ka]), [II] (allomorphe de [III]), [eke] (sans allomorphe), peut également s'ajouter à certaines particules syntaxiques, mais pas à toutes. Parmi les trois précédentes, la seule avec laquelle elle soit cumulable est la particule -eke.
- (d') ppol-i / sOnmul-II / [mali-**eke-to**] / cu-n-ta / Paul-p.nom / cadeau-p.accus./ Marie-à-p.disc.(aussi) / donner-inacc-STdécl./ → Paul donne (un) cadeau à Marie aussi.

La particule [to] est également commutable avec la particule locative, abblative, commitative, instrumentale, etc. En somme, avec des particules casuelles correspondantes à un sémantisme précis. Les deux particules casuelles avec lesquelles la particule discursive n'est pas cumulable, sont la particule nominative [ka/i] et la particule accusative [III /II].

Cela vient certainement de ce que le sujet et l'objet sont aisément reconnaissables dans la plupart des cas, car ils sont exigés par la valence verbale et occupent une position déterminée, tandis que les compléments, appelés traditionnellement circonstanciels, qui sont fort nombreux, de nature variée et hors de la valence verbale, ne seraient pas identifiables, s'ils n'étaient accompagnés d'une particule spécifique, qui permet de repérer, par exemple, un complément d'accompagnement ou un complément d'opposition, ce qui n'est pas du tout la même chose.

Les particules comme [to] et [nIn], qui ne jouent aucun rôle dans la grammaire de phrase, mais seulement dans la grammaire de texte, sont parfois appelées « particules auxiliaires ». Cette appellation n'est pas très heureuse, car elle sous-estime systématiquement tout ce qui relève de la grammaire de texte. Le choix de ce mot « auxiliaire » est d'autant plus malheureux qu'en coréen comme en japonais, les particules en question recouvrent et occultent régulièrement les particules casuelles les plus importantes telles que [ka] ou [III], comme nous l'avons vu. Cela revient à dire que dans le système de la langue coréenne, les particules discursives sont considérées comme plus importantes que les particules casuelles. C'est donc une profonde erreur de les appeler '*auxiliaires*'. C'est être prisonnier d'un point de vue ethnocentrique qui projette la structure des langues occidentales — où les marqueurs syntaxiques jouent un rôle prééminent — sur celle des langues orientales, où les marqueurs syntaxiques passent au second plan derrière les particules contextuelles ou discursives, notamment celles qui topicalisent ou focalisent. Ces dernières particules peuvent être appelées également 'particules pragmatiques', puisqu'elles règlent la communication entre énonciateur et co-énonciateur. Nous préférons parler, quant à nous, de « particules discursives » dont le rôle est d'intégrer des énoncés dans la progression générale du discours.

0-3-2-3 Cas particulier de « ka » : emploi casuel et emploi discursif

Comme nous l'avons vu, à la fois syntaxique et pragmatique, la particule [ka] oscille entre

deux rôles : tantôt elle fonctionne comme particule casuelle et aide à identifier certaines fonctions grammaticales comme celles de sujet ou d'attribut, tantôt elle figure comme particule discursive et focalise un des constituants nominaux d'une structure tandem ou d'une structure à copule.

Son double rôle de particule casuelle et contextuelle — ou si l'on préfère particule syntaxique et pragmatique — fait de [ka] le morphème le plus problématique du système coréen. Il est en effet le seul à cumuler ainsi deux rôles parfaitement différents.

Le cas le plus curieux se présente lorsque le focalisateur [ka] se focalise lui-même en tant que marqueur d'un sujet ou d'un attribut.

Penons d'abord le cas d'une phrase copulative non-marquée et non-contextualisée :

- (Ex19)
- (a) ppol-i / kyosu-**ka** / twe-Oss-ta / Paul-p.-nom./ professeur-p.nom. / devenir-acc-STdécl./
- Paul est devenu professeur.

Ici nous avons deux occurrences du même morphème syntaxique [ka] — d'abord sous la forme de l'allomorphe [i], puis sous la forme de l'archimorphème [ka] — le premier marqueur nominatif en position frontale signale la présence du sujet de la prédication, quant au second [ka], prédicatif, il signale, concurremment avec la position 2, la présence d'un attribut du sujet — la copule [twe-Oss-ta] (*être devenu*) mettant en relation attribut et sujet.

Notons au passage que c'est la nature du verbe-copule et la structure bivalente de celui-ci qui déterminent *a priori* les deux arguments sujet et attribut du sujet. C'est de là qu'il faut partir pour comprendre la structuration de l'énoncé — la position respective des constituants et la présence du marqueur [ka] permettant d'achever l'analyse. Ce qui est fondamental en coréen, c'est la rection du verbe, car on ne peut se fier aveuglement ni à la position, puisqu'elle n'est pas rigide, ni à la présence des marqueurs, puisque ceux-ci sont multifonctionnels, notamment [ka].

A partir de la phrase de base précédente, qui ne contient pas d'élément contextuel, nous allons voir ce qui se passe quand on contextualise l'énoncé. Dans l'exemple suivant, le sujet est focalisé. :

- (Ex20)
- ppol-i ani-la / ppiell-**ká** / kyosu-**ka** / twe-Oss-ta /
- Paul-**p.nom** / ne pas être-SC / Pierre-**p.nom+p.foc.** / professeur-p.nom / devenir-acc-STdécl/
- (lit) Non Paul, **Pierre** est devenu professeur.
- →Ce n'est pas Paul, c'est Pierre qui est devenu professeur.

Cet énoncé représente une dénégation de l'énoncé précédent. Le nouvel interlocuteur conteste la validité de la précédente relation prédicative, en prétendant qu'elle s'applique exclusivement à un autre sujet, à savoir *Pierre*. Dans un tel contexte de dénégation, le premier [ka] — celui qui affecte [ppol] (*Paul*) sous la forme de l'allomorphe [i] — est associé à un énoncé négatif qui exclut *Paul* de la relation prédicative sujet-prédicat. Le second [ka] — celui qui affecte [ppiell] (*Pierre*) — focalise le vrai sujet de la prédication pour redresser une erreur précédente sur le sujet du prédicat [kyosu-ka / twe-Oss-ta] (*est devenu professeur*). Quant au troisième [ka] — celui qui affecte l'attribut [kyosu-ka] (*professeur-p.nom*) du sujet — c'est le marqueur d'attribut que nous avons rencontré dans la phrase de base de l'énoncé précédent.

Nous avons donc trois [ka] dans le même énoncé : deux [ka] contextuels qui opèrent chacun une focalisation et un [ka] syntaxique, associé à la fonction attribut du second terme de la deuxième phrase. S'agissant des deux [ka] focalisateurs, le premier focalise un sujet négatif [ppol-í ani-la] (lit.) *Paul ne pas être* → *ce n'est pas Paul*), le second focalise un sujet positif [ppiell-ka] (*Pierre-p.nom*) → *C'est Pierre*). Ce qui est mis en cause par le second interlocuteur, ce n'est pas le prédicat proposé par le premier énonciateur et repris tel quel, c'est l'attribution de ce prédicat au sujet *Paul*, alors qu'il doit être attribué au sujet *Pierre*.

Or, lorsque [ka] focalise la dénégation d'un sujet, ou l'assertion d'un sujet, en tant que particule discursive, on peut considérer qu'il recouvre et occulte le [ka] casuel de base, associé à la fonction sujet. Dans le dernier exemple examiné, c'est le sujet qui est focalisé, parce que c'est lui qui fait l'objet de la discussion. En effet, focaliser un sujet, c'est affirmer qu'il a l'exclusivité de la relation prédicative. La focalisation est donc aussi, indirectement, **une procédure d'exclusion ou identificatoire**, puisqu'elle exclut de la position sujet tout autre constituant nominal que celui qui est focalisé.

Mais rien n'empêche de focaliser l'attribut du sujet. Il s'agit là d'une autre opération énonciative, qui ne discute pas le choix du sujet, mais le choix de l'attribut appliqué à ce sujet. Donc cet attribut nominal, initialement marqué par un [ka] casuel non-accentué, peut très bien être focalisé, lui aussi, comme dans la phrase suivante :

- (Ex21)
- ppol-In / kyosu-ka ani-la / kisuca-ka twe-Oss-ta/
- Paul-p.top / professeur-p.nom-ne pas être-SC / ingénieur-p.nom+p.foc / devenir-acc-STdécl /
- (litt) Paul, n'est pas professeur, est devenu ingénieur.
- →Paul, ce n'est pas (un) ingénieur, c'est (un) professeur qu'il est devenu.

Cette fois-ci, ce n'est pas le sujet de la prédication qui est contesté, mais c'est l'attribut. Le troisième énonciateur reprend tel quel le sujet posé par le premier. Voilà pourquoi ce sujet apparaît affecté du marqueur topique [In], qui a ici une valeur thématique : [ppol-In] (*Paul-p.top*) est le sujet dont on a déjà parlé. On peut estimer que la particule topique [nIn] — ici thématique — vient recouvrir le [ka] syntaxique associé au sujet de l'énoncé initial.

En effet, l'adjonction de la particule [nIn] n'empêche pas Paul de rester ce qu'il était, c'est-à-dire le sujet de la prédication.

Les deux [ka] dans cette structure sont tous deux les focalisateurs d'un attribut, le premier focalise un attribut négatif [kyosu-ka ani-la] (*non pas professeur*) et le second, l'attribut positif [kisolca-ka twe-Oss-ta] (*est devenu ingénieur*). On peut considérer là encore que chacun de ces [ka] focalisateurs, fortement accentué à l'oral, recouvre et occulte un autre [ka], casuel celui-là, et non accentué, qui est le marqueur ordinaire de l'attribut.

Un exemple comme celui-ci nous montre à quel point il est catastrophique de restreindre les emplois de [ka] à celui de marqueur de sujet. En effet, dans une structure telle que celle-ci, ni [kisolca-ka] (*ingénieur-p.nom*), ni [kyosu-ka] (*professeur-p.nom*) ne peuvent être sujets du verbe [twe-Oss-ta] (*est devenu*), lequel ne peut avoir pour sujet que le N [ppol-In : *Paul-p.top*] ou un anaphorique zéro qui le représente.

Si, dans les exemples précédents, nous avons pu constater le cumul des rôles de [ka] — son rôle de marqueur casuel et son rôle de marqueur contextuel — il est des environnements où [ka] fonctionne exclusivement comme focalisateur et où sa fonction de focalisation est incontestable. C'est ce qui se passe notamment quand [ka] intervient comme focalisateur du locatif dans une de ces structures tandem dont nous avons déjà parlé.

Supposons qu'un énonciateur avance d'abord l'idée qu'à Paris les chômeurs sont nombreux. Il a le choix entre les deux structures suivantes : soit une structure tandem avec un topique frontal, soit une phrase ordinaire avec un locatif en première position. Voyons d'abord le cas de la structure tandem.

- (Ex22)
- (a)ppali-n I n / silOpca-ka / man-ta /
- Paris-p.top. / chômeur-p.nom / abonder-STDécl /
- (lit.) Paris, les chômeurs sont nombreux.
- → A Paris, les chômeurs sont nombreux.

Le locuteur peut utiliser cette structure notamment s'il a été déjà question de *Paris* dans la conversation. Le marqueur [nIn] a alors une valeur thématique. S'il n'a pas été question de Paris auparavant, il peut utiliser en première position le constituant nominal muni de la particule locative e [ppali-e] (*Paris-p.loc*) :

- (b)ppali-e / silOpca-ka / man-ta /
- Paris-p.loc. / chômeur-p.nom / abonder-STDécl /
- A Paris, les chômeurs sont nombreux.

Il est possible également de cumuler en tête la particule locative et la particule

thématique, si l'on a déjà parlé antérieurement de la capitale.

- (c)ppali-**e-n** I n / silOpca-ka / man-ta /
- Paris-**p.loc.p.top** / chômeur-p.nom / abonder-STdécl /
- A Paris, les chômeurs sont nombreux.

Supposons maintenant qu'un interlocuteur ne soit pas entièrement d'accord et estime que c'est à Marseille que les chômeurs sont particulièrement nombreux. Il aura le choix entre deux structures : ou bien utiliser un [ka] focalisateur à la place de [nIn] du premier topique, ou bien reprendre la particule locative [e] avec un fort accent d'intensité, ce qui est un autre moyen de focaliser, mais cette fois, à partir de l'exemple (b). Prenons le premier cas :

- (d)aniya, / mallsei-**ká** / silOpca-ka / man-ta /
- Non / Marseille-**p.foc** / chômeur-p.nom / abonder-STdécl /
- →Non, c'est à Marseille que les chômeurs sont nombreux.

Nous avons ici une focalisation sur le domaine de validation à partir de la structure tandem [ppali-**e-n** I n / silOpca-ka / man-ta] (*Quant à Paris, les chômeurs sont nombreux*). On a simplement remplacé un topicalisateur par un focalisateur. Le fait que nous ayons ici deux [ka] et [ka] ne nous autorise pas, nous l'avons vu, à utiliser l'expression de *phrase à double sujet*, parce que le premier [ka] focalisateur peut difficilement passer pour le sujet du verbe [man-ta] (*abonder*). Ce n'est pas Marseille qui abonde, ce sont les chômeurs marseillais. Nous retrouvons ici le cadre de validation, mais focalisé, c'est-à-dire rendu, en quelque sorte, exclusif. L'énoncé est censé être vrai de Marseille et d'aucune autre ville. Naturellement, ceci est exagéré. Il ne faut pas prendre la notion d'exclusion au sens logique et scientifique, mais au sens rhétorique du terme.

Une autre focalisation possible consiste à utiliser la particule locative avec un fort accent d'intensité.

- (e)aniya, / mallsei-**é** / silOpca-ka / man-ta /
- Non / Marseille-**p.loc.+foc** / chômeur-p.nom / abonder-STdécl /
- →Non, c'est à Marseille que les chômeurs sont nombreux.

La structure de base, ici focalisée, correspond à l'exemple (b) ci-dessus [ppali-**e** / silOpca-ka / man-ta] (*A Paris les chômeurs sont nombreux*). Il y a une opposition contextuelle entre [ppali-**e**] (*à Paris*), sans accentuation du locatif [e] et [mallsei-**é**] (*c'est à Marseille que...*), avec [e] fortement accentué dans le second cas.

La différence entre les deux focalisations, celle par [e] accentué et celle par [ka] accentué, est subtile et délicate à définir. Il semblerait que [ka] marque de façon plus radicale le caractère exclusif du cadre de validation, alors que l'accentuation du locatif

marquerait davantage une opposition qu'une véritable exclusion. Dire [mallsei-é] signifierait que la relation prédicative est vraie, tout particulièrement, de Marseille, sans être fausse des autres villes, notamment de Paris.

Comme on le voit d'après les exemples précédents, [ka] est la particule la plus problématique du coréen, du fait de sa plurifonctionnalité. A la fois particule casuelle et particule discursive, elle se reconnaît tout de même à ce trait invariant qu'est sa forte valeur identificatoire. Si elle permet d'identifier dans un certain nombre de cas, le sujet de la prédication, en tant que particule casuelle, elle permet aussi en tant que particule discursive d'identifier le cadre de validation approprié pour une relation prédicative quelconque. On sait, depuis Spinoza, que toute détermination est négation. Chaque fois que [ka] marque le premier déterminant du verbe — que nous appelons son sujet — il le marque comme déterminant exclusif : C'est X, non pas Y, qui est le premier déterminant du verbe.

Voilà pourquoi quand on interroge l'identité du sujet d'un procès, on interroge avec un interrogatif suivi de [ka].

- (Ex23)
- nu-ka / wa-(a)ss-ni?
- interrogatif-p.nom / venir-acc-STinter /
- →Qui est venu ?

C'est donc en fonction de sa valeur identificatoire que [ka] est utilisé dans les interrogations portant sur le sujet de la prédication. L'interrogatif [nu-ka : qui-p.nom] représente une demande expresse d'identification : [cONmalo / nu-ka /wa-(a)ss-ni : exactement / qui-p.nom/venir-acc-STinter] (*Qui exactement est venu?*)

C'est cette même valeur identificatoire que l'on retrouve dans le rôle focalisant de [ka]. **Identifier quelqu'un ou quelque chose, c'est préciser les traits qui l'opposent à tout le reste.** Lorsque [ka] focalise un domaine de validation, en tant que particule discursive, il oppose ce domaine à tous les autres domaines possibles qui se trouvent ainsi exclus de l'opération validante.

Par ce qui précède, nous avons essayé de dégager l'invariant sémantique qui permet de comprendre à la fois les emplois casuels et les emplois contextuels de [ka], en ramenant les uns et les autres à un même **processus de détermination identificatoire et exclusive.**

0-3-3 Faut-il parler de particule thématique ou de particule topique?

Soit un groupe de personnes parlant de la campagne coréenne. Quelqu'un fait remarquer qu'elle se dépeuple, et la conversation continue quelque temps sur le même thème, jusqu'à ce qu'un autre interlocuteur, **prononçant le nom de [s O ul] (Séoul) pour la première fois**, fasse observer, par contraste, que la capitale voit sa population augmenter très vite. Cela donne en abrégé la conversation suivante :

- (Ex24)
- **sikol-I n** / inku-ka / cul-ciman / **s O ul-I n** / nl-n-ta /
- **campagne-p.top.** / population-p.nom./ baisser-SC (d'opposition : mais) / **Séoul-p.top.** / augmenter-inacc-STdécl./
- (lit) Campagne, population baisse, mais Séoul, augmente.
- → Dans la campagne, la population diminue, mais à Séoul, elle augmente.

Comme la conversation s'articule autour de la campagne, la particule [In] qui s'adjoint au mot [sikol] (*campagne*) peut être appelée à bon droit *particule thématique*, puisque le thème de la campagne a déjà été posé préalablement. L'emploi du mot *thème* est donc conforme à son étymologie grecque « *ce qui est posé* ».

Quant au [In] qui s'ajoute à [sOul] (*Séoul*), il serait abusif de le présenter comme thématique, puisqu'il n'a pas été question de la capitale coréenne préalablement, dans le cours de la conversation. Il n'y a donc pas eu position de thème. En fait, la mention de [sOul] (*Séoul*) vient ici en contraste avec [sikol] (*campagne*). On parle parfois de thème contrastif. Mais c'est forcer le sens des mots, puisque ce fameux thème contrastif est ici nouveau dans la conversation, donc plus rhématique que thématique.

On sait également que la particule [nIn] est utilisée dans le cas des énoncés génériques. Or un énoncé de ce type peut très bien être complètement nouveau dans la conversation et, par exemple, apparaître inopinément comme un proverbe auquel on a recours pour éclairer une situation spécifique.

- (Ex25)
- hanll-I n / slslllo / top-nIn / ca-lll / top-nIn-ta /
- ciel-p.top. / soi-même / aider-SD:inacc / ND(personne)-p.accus / aider-inacc-STdécl./
- (litt) *Ciel, (ça) aide celui qui (s') aide lui-même*
- → *Aide-toi, le Ciel t'aidera.*

Quelqu'un peut très bien énoncer ce proverbe au cours d'une conversation, sans qu'il ait été question de [hanll] (*ciel*) auparavant : ce mot arrive ici en première mention.

Dans tous ces cas, extrêmement nombreux, où le CN affecté par le morphème [nIn] — ou son allomorphe [In] après consonne — apparaît pour la première fois dans le discours, il est parfaitement inapproprié de désigner [nIn] comme une « particule thématique », si on ne tient compte que du sens étymologique de thème.

Il est beaucoup plus adéquat d'utiliser l'expression *particule topique*, d'autant que c'est souvent un lieu qui apparaît en position frontale. Or, on le sait, *topos* en grec veut dire 'lieu'. Dans beaucoup de structures tandem, l'élément frontal, marqué par [nIn], délimite un lieu ou un domaine de validation.

Naturellement, rien n'empêche le topique d'être, de surcroît, thématique, mais ce n'est pas là une condition nécessaire pour l'apparition de la particule [nIn] en position frontale, puisque, nous l'avons vu, le CN muni de [nIn] peut très bien apparaître pour la première fois dans la conversation. Pour couvrir tous les emplois de [nIn], les thématiques et les non-thématiques, il nous paraît plus judicieux de parler de *particule topique*.

Bien entendu, rien n'empêche de reconvertir un CN topique en un CN sujet ou objet selon les cas. Par exemple, Ciel, dont il a été question ci-dessus, est par excellence un lieu, un *topos*. Mais, sémantiquement, il peut toujours être interprété comme l'agent du procès dans le proverbe cité, puisque c'est lui, le Ciel, qui apporte de l'aide aux humains qui le méritent. En effet, sémantiquement, il est aisé de glisser, par métonymie, d'un lieu inerte aux agents qui occupent ce lieu. C'est ce qui advient en français, quand on passe de l'énoncé familier (a) *Le gouvernement, ils n'ont pris aucune mesure contre cette crise* à l'énoncé standard (b) *Le gouvernement n'a pris aucune mesure contre cette crise*. Il est évident qu'un lieu ne peut pas répondre, ni faire quoi que ce soit. Mais, **par métonymie, on peut transférer au lieu les propriétés actives des agents qui l'occupent**. Voilà comment un lieu, qui devrait *a priori* occuper la position locative, en vient à fonctionner à la façon d'un sujet agentif. Dans l'exemple (a) français, le topique *Le gouvernement* n'a aucune fonction syntaxique dans la phrase *ils n'ont pris aucune mesure contre cette crise*. C'est vraiment un CN hors-phrase, dont le seul rôle est d'établir sémantiquement un cadre de validation à l'intérieur duquel la phrase bien formée qui suit peut être validée ou invalidée.

En coréen, quand on a un topique frontal, il peut arriver qu'on ait le même phénomène qu'en français, avec cette différence que la position sujet de la phrase est inoccupée, alors qu'en français elle est occupée par un indice de sujet indéfini : *ils* ou *on*. En pareil cas, le coréen n'exprime pas le sujet.

- (Ex26)
- (a) cONpu-n I n / i-sathE-tEhajO / amulOn / tEchEk-II / seu-cian-ass-ta /
- gouvernement-**p.top** / cette crise-contre / aucun / mesure-p.accus. / dresser-nég.-acc-STdécl./
- (lit) Le gouvernement n'a pris aucune mesure contre cette crise.
- → Le gouvernement, (ils) n'ont pris aucune mesure contre cette crise.
- → Le gouvernement, (il) n'a pris aucune mesure contre cette crise.
- → Au gouvernement, (on) n'a pris aucune mesure contre cette crise.
- (b) cONpu-ka / i-sathE-tEhajO / amulOn / tEchEk-II / seu-cian-ass-ta /
- gouvernement-**p.nom** / cette crise-contre / aucun / mesure-p.accus. / dresser-nég.-acc-STdécl./
- (*litt*) *Gouvernement n'a dressé aucune mesure contre cette crise.*

→ *Le gouvernement n'a pris aucune mesure contre cette crise.*

Dans l'ex. (26b), le terme frontal, affecté par la particule [ka], allomorphe de [i], peut être assimilé, sans problème, à un sujet, et qui plus est, à un sujet agentif. Par contre, dans l'ex. (26a) il y a un flottement syntaxique qui autorise au moins deux interprétations sémantiques différentes du topique. Ou bien on considère que la particule topique [nIn] recouvre la particule locative [esO], avec laquelle elle pourrait se combiner, et l'on considère alors [cONpu] (*gouvernement*) comme un simple lieu inerte. Dans ce cas, on doit postuler, pour le verbe de la phrase, un sujet agentif non-réalisé, équivalant au français *on* ou *ils*. L'interprétation est la suivante, si l'on traduit en français *Le gouvernement, ils n'ont pris aucune mesure contre cette crise / Au gouvernement, on n'a pris aucune mesure contre cette crise.*

Mais il n'est pas interdit non plus de considérer que le topique [nIn] occulte un [ka] casuel et l'on considère alors [cONpu] (*Gouvernement*), non comme un lieu inerte, mais comme un agent potentiel. Cela dit, si deux interprétations sémantiques sont possibles, c'est que **le rôle syntaxique du topique est ambigu, flottant, et inassignable, comme si le topique était périphérique par rapport à la phrase, et syntaxiquement en suspens.**

Dans certains cas, le topique est tellement extérieur à la construction verbale qu'il peut être mis en facteur commun à deux verbes de sujet différent. Mais d'abord prenons un exemple français avec un nom topique en position frontale, qui est mis en facteur commun à deux prédicats dont l'un est impersonnel et l'autre, personnel. *Michel, ça va mieux, mais il se remet très lentement.* Il est grammaticalement impossible d'identifier *Michel* comme le sujet syntaxique du verbe *aller*, du fait que celui-ci est ici un quasi-impersonnel, et est appuyé sur un flexif d'avant (*ça*), référentiellement vide, ou en tout cas, fort indistinct, et, de toute manière non-coréférentiel de *Michel*. Si l'on peut, à la rigueur, considérer le topique *Michel* comme le sujet profond du verbe *se remettre*, puisque *il* est coréférentiel de *Michel*, la même opération d'identification est impossible avec le premier verbe (*aller*). Il est donc plus raisonnable de présenter *Michel* comme un simple topique, dépourvu du rôle syntaxique.

La démonstration que nous venons de faire pour le français sur le caractère non syntaxique du terme topique, est également valable pour certains exemples du coréen :

(Ex27)

· misel-In / kOnkaN-i / nappl-ciman / haNsaN / myONlaNhata /

· Michel-p.top / santé-p.nom/ être mauvais-SC (d'opposition : mais) / toujours / être joyeux-STdécl /

· → (lit.) Michel, santé est mauvaise, mais toujours est joyeux.

· → Michel, sa santé est mauvaise, mais (il) est toujours joyeux.

[misel-In] (*Michel*-p.top) est, de toute évidence, un topique en facteur commun aux deux phrases qui suivent. Ces deux phrases ont chacune un sujet différent : la première a pour

sujet [kOnkaN] (santé) et la seconde a un sujet non-exprimé, ou si l'on veut, la position sujet y est occupée par un anaphorique zéro coréférentiel de *Michel*. Il serait naturellement tout à fait abusif de considérer *Michel* comme le sujet commun à chacune de ces deux phrases, puisque celles-ci ont un sujet différent. Mais, bien que l'erreur soit moins évidente, il est tout aussi illégitime de présenter *Michel* comme le sujet de la seconde phrase, sous prétexte qu'il n'est pas répété dans la coordonnée, mais qu'il est représenté par un anaphorique zéro. Une fois de plus, la seule solution défendable est de représenter [misel-In] (*Michel-p.top*) comme un CN topique qui constitue un cadre de validation pour les deux relations prédicatives qui suivent, y compris pour celle de la seconde phrase, qui comporte son sujet propre, sous la forme d'un anaphorique zéro, coréférentiel de *Michel*.

On peut considérer en conclusion que le topique peut se présenter sous deux formes différentes : ou bien il se laisse interpréter, à la rigueur, comme un sujet ou un objet ou un oblique dont la particule spécifique a été recouverte ou occultée par une particule topique, ou bien il est strictement impossible de lui affecter l'une de ces trois fonctions sujet, objet, oblique, et, restant complètement extérieur au groupe verbal structuré qui le suit, il constitue un simple référentiel, un domaine de validation pour la ou les relation(s) prédicative(s) qu'il encadre, mais à l'intérieur desquelles il ne s'intègre pas.

0-3-4 Quel choix faire entre *marqueurs de temps* et *marqueurs d'aspect* ?

Le problème de savoir si l'organisation verbale du coréen est avant tout temporelle ou aspectuelle a fait l'objet d'études approfondies, notamment dans la thèse de H-L. Kim¹⁵ qui, en accord avec les travaux du groupe Métagram de Grenoble, a opté résolument pour une présentation aspectuelle du système coréen. Nous souscrivons entièrement à ses vues et nous pensons, comme l'auteur, que les morphèmes qui affectent le verbe, soit avant le suffixe terminatif, dans les phrases indépendantes ou enchâssantes, mais aussi dans certaines phrases dépendantes, sont de nature plus aspectuelle que temporelle.

Bien que ce problème soit relativement marginal par rapport au domaine étudié ici, nous serons confrontée à cette question quand nous examinerons les suffixes déterminatifs [nIn / In / II] qui subordonnent certaines enchâssées, puisque ces subordonnants peuvent présenter une variation aspecto-modale, reposant essentiellement sur l'opposition « accompli » / « inaccompli » / « éventuel ». Nous allons étudier en détail ces valeurs aspecto-modales des suffixes déterminatifs dans le chapitre 2. Nous nous contentons de signaler pour le moment qu'au lieu d'assimiler à ces marqueurs les valeurs temporelles (In → SD : *passé* / nIn → SD : *présent* / II → SD : *futur* conformément à la tradition, nous allons les étiqueter par des dénominations de type : In → SD : *acc* / nIn → SD : *inacc* / II → SD : *évent*.

¹⁵ H-L Kim (1992) *Temporalité et Aspectualité en français et en coréen ; une étude contrastive des deux systèmes verbaux*, thèse de doctorat en sciences du langage de Linguistique générale et didactique des langues de l'Université de Grenoble.

Chapitre 1 Les concepts de « proposition » et de « détermination » sous-jacents à la notion de « proposition déterminative »

Avant d'entrer dans le vif du sujet, il nous paraît important de préciser ce qu'il faut entendre par les concepts généraux de «**proposition**» et de «**détermination**», afin d'éviter les malentendus que pourrait provoquer leur usage implicite.

1-1 Notre usage du terme de *proposition*

1-1-1 Problématique de la notion de *proposition*

Dans les grammaires françaises, le terme de *proposition* est utilisé traditionnellement pour désigner les phrases élémentaires, dites aussi simples, dont la réunion par coordination ou subordination constitue la phrase complexe. La proposition est définie, selon la conception la plus courante, comme une unité syntaxique élémentaire constituée d'un

sujet et d'un prédicat¹⁶. Ainsi l'on considère la phrase complexe *l'idée que tu m'as suggérée hier m'a vraiment enthousiasmée* comme comportant deux propositions : l'une dite **proposition principale** *l'idée (...) m'a vraiment enthousiasmée* et l'autre, dite **proposition relative**, qui est subordonnée au nom *idée* et insérée au milieu de la précédente : *que tu m'as suggérée hier*.

Une telle utilisation du terme de *proposition* ne fait pas l'unanimité parmi les linguistes, car ce terme, qui s'emploie également en logique (plutôt emprunté à la logique) pour désigner l'énoncé de jugement, entraîne une confusion entre l'unité linguistique et l'unité logique que l'on désigne par ce terme commun, alors que ces deux unités ne se correspondent pas nécessairement l'une à l'autre, et sont bien distinctes. Ainsi André Rousseau¹⁷ estime qu'il est erroné de parler de **proposition** à propos des relatives puisque celles-ci ne sont pas soumises à la **vériconditionalité**. Si l'on dit par exemple *la femme qui marche le long de la mer est l'épouse du président* et que quelqu'un rétorque : *C'est faux*, sa dénégation porte sur l'énoncé global (*la femme qui marche le long de la mer n'est pas l'épouse du président*), elle n'affecte pas la relative en tant que telle. L'invalidation ne porte pas sur le fait qu'une femme marche le long de la mer, mais sur l'identification de la femme en question avec l'épouse du président. En somme, la subordonnée reste hors du champ de la négation qui invalide l'assertion globale. C'est cette assertion globale qui mérite d'être appelée *proposition* et non la relative qui s'y trouve enchâssée.

Selon André Rousseau, qui se réclame d'une théorie générale des groupes, d'inspiration tesnièreenne, il serait plus judicieux de parler de **groupe relatif** (sous entendu groupe verbal relatif) que de **proposition relative**. On sait que la particularité du groupe verbal chez Tesnière est d'inclure les sujets aussi bien que les compléments. L'avantage de la dénomination de **groupe**, c'est qu'elle laisse en suspens la question de savoir si la construction verbale se prête ou non à l'épreuve de vérité. Cette notion de «groupe verbal relatif» convient tout particulièrement, selon A. Rousseau (1997), aux relatives à marque zéro de l'anglais (\emptyset) (*the man \emptyset I saw yesterday*), ou du japonais. En coréen, ce type de relativisation se fait, certes, avec un marqueur de subordination, mais comme celui-ci n'est pas propre aux relatives, on reconnaît ces dernières au fait que le nom-pivot ne s'y trouve pas représenté. Comme le nom-pivot n'a pas de représentation dans la relative, même pas sous la forme d'un anaphorique, cela rappelle tout à fait le cas de l'anglais cité par l'auteur. En coréen, *the man \emptyset I saw yesterday* se dit [nE-ka / Oce / po-n / namca] (moi-p.nom / hier / voir-SD : acc / homme). Comme en anglais, la subordonnée comporte ici un sujet, un circonstant temporel, un objet nul (coréférentiel du nom-pivot) et un verbe. On a donc dans la relative un groupe verbal complet au sens tesnièreen, avec un verbe comme noeud supérieur, sous la dépendance duquel se trouvent un sujet et des compléments. En coréen, dans la linéarité du discours, ces différents éléments se succèdent selon l'ordre canonique S→C→V. Arrivant en dernière position, le verbe est affecté d'un suffixe déterminatif [-n], qui d'une part subordonne le groupe relatif au

¹⁶ J. Dubois (éd.) (1994) *Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage*, Paris, Larousse, p.384.

¹⁷ A. Rousseau (1997) «une union franco-allemande, en grammaire aussi ?» in M. Maillard et L. Dabène (éd) *Vers une métalangue sans frontières* (n°14 de la revue Lidil). Grenoble : PUG , pp. 72-73.

nom-pivot, et d'autre part affiche le caractère non-déclaratif ou non-assertif de la construction verbale enchâssée, ce qui nous fournit un motif supplémentaire d'éviter l'emploi du terme de *proposition*. On sait en effet qu'en coréen le morphème *terminatif*, de valeur déclarative, interrogative ou injonctive, ne peut se placer qu'à la fin de la structure globale enchâssante, et non à la suite de la structure enchâssée, sauf si celle-ci appartient au discours rapporté ou relève plus généralement du discours indirect, comme dans le cas de la question dite indirecte, par exemple :

- (Ex1)
- na-nIn / piell-eke / misyel-i / ttOn-ass-n I nya-ko / mul-Oss-ta /
- moi-p.top / Pierre-p.dat / michel-p.nom / partir-acc-**STinter**-Scit-/ demander-acc-STdécl /
- →J'ai demandé à Pierre si Michel est parti.

En somme on peut considérer que le groupe relatif (all. *Relativgruppe*) est, en coréen comme en français, un groupe verbal translaté en sous-groupe déterminatif. Le morphème subordonnant du coréen est en effet assimilable à la première partie (*QU-*) du relatif français *QU-i / QU-e*, dont Tesnière dit que c'est un pur **translatif**, tandis que *-i / -e*, absent en coréen, constitue la partie anaphorique du relatif (offerte à une variation fonctionnelle telle qu'*-i* sujet / *-e* objet en français normé).

Comme on le voit, la notion de *groupe verbal*, englobant sujet et compléments, équivaut pratiquement à la notion de *phrase* telle qu'elle est employée par les transformationalistes, lorsqu'ils parlent de *phrase enchâssante* et de *phrase enchâssée*. Nous adhérons à ce point de vue sur le fond de l'idée et présentons notre thèse comme **une étude des groupes verbaux relatifs et des groupes verbaux complétifs dépendant d'un terme nominal, en français, par comparaison avec les groupes verbaux déterminatifs du coréen**. Mais, par commodité, et pour faciliter la lecture de notre travail, nous prendrons la liberté d'utiliser, bien qu'il soit inadéquat, le terme de *proposition*, qui a derrière lui une longue tradition dans l'enseignement.

1-1-2 L'identification de la notion de proposition à la notion de groupe verbal

Le problème posé est de savoir si le verbe peut suffire à constituer une proposition ou s'il faut que certains satellites du verbe soient présents, singulièrement le plus important d'entre eux : le sujet. C'est surtout à propos des formes non-finies du verbe — infinitifs et participes — que se pose la question de la présence du sujet, ou prétendu tel. Certains grammairiens établissent une différence entre *J'entends sonner* et *J'entends la pendule sonner*. Si l'on veut bien admettre que l'infinitif a un sujet — bien qu'il n'y ait pas d'accord en personne entre cette forme verbale et le syntagme nominal — on dira que le verbe *sonner* a pour sujet *la pendule*, ce qui suffit à faire de l'infinitif le noyau d'une proposition complétive dont la fonction est d'être le complément d'objet direct du verbe principal

J'entends. A propos de la tournure *J'entends sonner* une partie de la tradition refuse de voir là une proposition infinitive sous prétexte que l'infinitif *sonner* y est employé sans sujet. En pareil cas, l'élève est tenu de présenter l'infinitif *sonner* comme une forme nominale du verbe qui serait complément d'objet direct du verbe *J'entends*. Cette vue des choses est étayée par une possible commutation : *J'entends sonner* — *J'entends une sonnerie*. Certains autres grammairiens estiment que le verbe *sonner* implique un sujet autre que le sujet du verbe principal *J'entends*, et admettent qu'on puisse parler ici d'une « proposition infinitive à sujet elliptique ». On dira alors qu'il y a une proposition infinitive, lorsque l'infinitif a un sujet différent de celui du verbe principal, que ce sujet de l'infinitif soit explicite ou implicite.

Nous n'entrerons pas dans toutes ces subtilités et nous considérerons que tout verbe à l'infinitif ou au participe suffit à constituer une proposition, sauf dans les cas où le verbe introductif est un simple auxiliaire aspecto-temporel comme dans les tiroirs verbaux de forme périphrastique du genre : *Je viens d'arriver* ou *Je vais partir*. Dans ces conditions, il est clair qu'on a affaire à une seule et unique expression verbale, le premier verbe étant complètement auxiliarisé au second.

Un problème se pose quand le verbe introductif est modal, du genre *vouloir* ou *pouvoir*. Comme le montre le test de la négation, l'infinitif dispose d'une réelle autonomie par rapport au verbe introductif, qui n'est pas complètement auxiliarisé au second. Ainsi l'on peut dire aussi bien *Je ne peux pas partir* et *Je peux ne pas partir*. Il en va de même avec le verbe *vouloir*. Pareille opération n'est pas réalisable avec des auxiliaires aspecto-temporels tels que *aller* ou *venir de*. En face de *Je vais partir*, il n'est pas possible d'avoir **Je vais ne pas partir*. De même on peut dire, à la rigueur, *Je ne viens pas d'arriver*, mais il est impossible de dire **Je viens de ne pas arriver*.

Ce test de la négation est précieux pour faire apparaître le degré d'autonomie de l'infinitif et sa capacité à constituer le noyau d'une proposition dépendante. D'ailleurs, dans les langues qui n'ont pas d'infinitif, comme l'arabe ou le grec moderne, *Je veux partir* se traduira *Je veux que je parte*, la première personne s'inscrivant dans le même paradigme que les deux autres : *Je veux que je parte / Je veux que tu partes / Je veux qu'il parte*. Le fait que le procès *partir* et le procès *vouloir* aient le même sujet — ou si l'on préfère, le même agent, ce qui serait plus exact — n'empêche nullement le second verbe de constituer le noyau d'une proposition, et cela avec ou sans accompagnement d'un indice de sujet.

On voit que, dans l'usage que nous en faisons ici, la notion de proposition s'identifie à la notion de groupe verbal, ce dernier incluant les arguments que sa structure appelle, notamment son sujet, lequel peut rester implicite. Il suffit que sa place soit présupposée par le verbe. Elle peut ne pas être occupée.

Cette conception simple de la proposition, identifiée à la notion de groupe verbal, au sens tesnièreien du terme, facilite la comparaison entre français et coréen. Comme on l'a vu amplement, bien souvent, en coréen, une proposition déterminative, ou si l'on préfère un groupe verbal déterminant un nom-pivot, peut parfaitement se réduire au verbe seul, flanqué de l'indispensable suffixe déterminatif qui subordonne le verbe au nom. On a donc affaire ici à une proposition réduite au strict minimum et très souvent dépourvue de tout argument du verbe. Pour parler approximativement, le verbe apparaît sans sujet et

souvent même sans objet. C'est notamment le cas avec les verbes qualificatifs qui, par définition, n'ont pas d'objet, et qui peuvent, à eux seuls, constituer une proposition déterminative, ou adnominale, comme on voudra.

Là où le français dit *Le pin est vert* avec un adjectif qualificatif de couleur, le latin utilise un verbe qualificatif : *pinus viret*, pour signifier que l'arbre en question est éternellement vert. Cela revient à dire que le verbe qualificatif est d'aspect complètement statif. Sur ce point, le coréen fonctionne systématiquement à l'instar de cet exemple latin.

- (Ex2)
- (a) sonamu-nIn / phull-ta /
- pin-p.top / être vert-STDécl./
- → Le pin est vert
- (b) phull-(I)n / sonamu-ka / cip-ape / issta
- est vert-SD / pin-p.nom. / maison-devant / exister-STDécl./
- (lit.) Un pin qui est vert est devant la maison. → Un pin vert est devant la maison.

Le premier exemple coréen est une phrase simple, réduite à une seule proposition, comportant un sujet et un prédicat, constitué d'un verbe qualificatif. Dans la seconde phrase, qui est une phrase complexe, la proposition précédente se trouve enchâssée sous le nom-pivot [*sonamu*] (*pin*). Cette proposition déterminative fait songer à la relative française *qui est vert*, avec cette différence que le nom-pivot n'a pas de représentant sujet dans la subordonnée, puisque le coréen n'a pas de pronom relatif susceptible d'avoir une flexion casuelle, mais qu'il se contente d'utiliser comme subordonnant un suffixe déterminatif [(I)n], dépourvu de flexion casuelle. Il en résulte que la proposition subordonnée du coréen en est réduite au seul verbe, la place du sujet restant nécessairement vide dans cette structure. Ainsi réduite à sa plus simple expression, la subordonnée qualificative ressemble fort à une épithète. Tout se passe comme si le verbe de qualification se comportait à la manière d'un simple adjectif, comparable à celui des langues occidentales. Cela dit, il n'en reste pas moins un verbe véritable, comme le prouve la présence du suffixe subordonnant [(I)n]. En effet, si nous avons affaire à un véritable adjectif coréen — il en existe fort peu — celui-ci viendrait déterminer directement le nom, sans l'intermédiaire d'un suffixe déterminatif, comme cela se passe dans l'exemple [sE cha : nouvelle voiture] (*nouvelle voiture*).

Certes, la traduction la plus naturelle de la deuxième phrase est la suivante : *Un pin vert est devant la maison*. Mais ne nous laissons pas abuser par un effet de traduction. Le verbe qualificatif [phull-(ta)] dans sa forme déterminative [phull-(I)n] ne saurait être assimilé à un adjectif. Il constitue ici bel et bien le noyau verbal d'une proposition. Pour rester au plus près de la structure coréenne, nous traduirons donc ici *Un pin qui est vert est devant la maison*. Cette traduction, qui n'est pas élégante, a le mérite de nous fournir une équivalence fidèle de la structure d'enchâssement du coréen. Cela dit, dans la suite de l'ouvrage, par souci d'économie, nous traduirons systématiquement les subordonnées

qualificatives du coréen par des adjectifs qualificatifs en français. Mais, disons-le une fois pour toutes, traduire un verbe coréen par un adjectif français ne signifie nullement que le verbe coréen peut avoir un statut d'adjectif et peut être rangé dans la classe des adjectifs. Ce serait une grave erreur de description. Tout ce qu'on peut dire, c'est que le **suffixe déterminatif** fait office de **translateur** — au sens tesniérien du terme — et qu'à la faveur de cette opération de translation, un verbe peut venir se placer sous la dépendance d'un nom, qu'il vient déterminer, comme peut le faire, en français, un infinitif prépositionnel dans une structure telle que *envie de lire* — *envie de lecture*. Dans ce type de structure, un verbe (*lire*) occupe la même place et la même fonction qu'un nom (*lecture*), grâce à la présence du translateur *de*, qui lui confère occasionnellement un rôle déterminatif. Ce n'est pas parce que *lire* joue, à titre transitoire, un rôle nominal dans cette structure qu'on va le classer pour autant comme substantif dans le lexique. Le mot reste un verbe. **Un translateur n'est pas un dérivatif lexical** : il remplit une fonction occasionnelle dans la construction d'un énoncé, mais n'intervient pas dans la structuration du lexique, comme peut le faire, par exemple, le suffixe dérivatif *-age*, qui permet de dériver le nom *passage* du verbe *passer*, ou encore le suffixe dérivatif *-able*, qui permet de dériver du verbe *aimer* l'adjectif *aimable*. Un translateur n'a pas cette action durable, et il reste sans effet sur le lexique.

En coréen, le suffixe déterminatif [(I)n] ou [n I n], qui permet occasionnellement à un verbe de s'adjoindre à un nom pour le qualifier, n'est qu'un translateur et ne saurait être considéré comme un suffixe dérivatif, capable de transformer un verbe en adjectif. Nous maintenons donc fermement que, dans le groupe nominal [phull-(I)n / sonamu : vert pin] (*pin vert*), le terme qualificatif est bel et bien une proposition, ou si l'on préfère, un groupe verbal adnominal. Nous aurons ultérieurement une discussion plus approfondie à ce sujet.

1-1-3 Notre usage des termes de proposition et de phrase

Quant à la distinction entre *proposition* et *phrase*, elle n'est pas facile à réaliser en termes de linguistique générale, car on ne dispose d'aucune définition de la phrase qui fasse l'unanimité des linguistes. La notion de proposition, elle, est au moins aussi problématique, car elle n'est pas admise, on le sait, par toutes les écoles linguistiques.

Dans la tradition scolaire française, quand une phrase est enchâssée dans une autre, en tant que subordonnée relative ou complétive, on convient de l'appeler *proposition*, pour la distinguer de la phrase matrice dans laquelle elle est emboîtée. Cet usage est sans doute discutable, et il a été abondamment discuté. En français notamment, une construction syntaxique ne peut être enchâssée que si elle est structurée comme une phrase, et en particulier, si elle est organisée autour d'un verbe¹⁸. Si la construction syntaxique ne comporte pas de verbe, la subordination ne peut pas se faire. Une assertion telle que *passionnante, cette histoire*, n'est pas enchâssable dans une phrase matrice. Par exemple, cette assertion ne peut figurer comme complétive verbale : **// déclara que **passionnante, cette histoire*** et pas davantage comme complétive de nom **La certitude que **passionnante, cette histoire** lui donnait le courage de continuer*. Si

¹⁸ D. Creissels (1991) *Description des langues négro-africaines et théorie syntaxique*, Grenoble, Ellug, pp. 261-277.

une telle assertion ne peut être subordonnée, ni à un verbe comme complétive de verbe, ni à un nom comme complétive de nom, c'est parce que cette assertion n'a pas la forme d'une phrase. C'est, comme nous le verrons plus tard, un énoncé qui n'a pas de forme phrastique. Il en résulte que seule une phrase bien formée, et organisée autour d'un verbe, a la capacité d'être enchâssée ou, en d'autres termes, a l'aptitude à devenir une proposition subordonnée. Puisqu'une proposition subordonnée doit pouvoir être structurée comme une phrase pour pouvoir être enchâssée, il peut paraître normal de garder le mot *phrase* aussi bien que pour la *matrice* que pour les constructions verbales qui s'y trouvent enchâssées. C'est pourquoi les transformationalistes n'utilisent qu'un seul terme : **phrase enchâssante** et **phrase enchâssée**.

Néanmoins, comme il n'est pas habituel dans les grammaires françaises de parler de *phrase relative* ou de *phrase subordonnée*, nous avons préféré garder le terme de *proposition* pour désigner toutes les formes subordonnées ou coordonnées, de manière à ne pas désorienter les lecteurs.

En somme, **tout se passe comme si la phrase était un contenant, et la proposition, un contenu**. Quand une phrase contient plusieurs propositions, le problème paraît simple, car on a un ensemble qui contient plusieurs sous-ensembles. Mais quand la phrase ne contient qu'une proposition, l'ensemble ne contient plus qu'un seul sous-ensemble et on a le choix : on peut l'appeler soit *phrase simple* (nom de l'ensemble), soit *proposition indépendante* (nom du sous-ensemble). Cette dernière équivalence est un peu trompeuse, car quand il est question des modalités d'énonciation, on utilise exclusivement le terme de phrase, et l'on n'emploie pas le mot de proposition. Ainsi on ne parle pas de **proposition assertive* ou *interrogative*, mais bien de *phrase assertive* ou *interrogative*. En d'autres termes, les modalités d'énonciation affectent uniquement la phrase et ne concernent pas la proposition qui s'y trouve contenue. C'est ce qui fait dire aux transformationalistes que la modalité d'énonciation — déclarative, exclamative, injonctive, interrogative — est un constituant de la phrase (et non un constituant de proposition).

Ce qui est vrai de la proposition indépendante l'est encore plus de la proposition dépendante ou subordonnée. C'est ainsi qu'une subordonnée relative ne saurait être soumise aux critères de vérité ou de validation du fait qu'elle n'a pas de modalité d'énonciation qui lui soit propre. Par exemple, on ne peut pas subordonner telle quelle une interrogative pour la transformer en relative. En d'autres termes, il n'y a pas de relative interrogative. Quand une complétive est une interrogative, elle ne peut l'être qu'indirectement : *Qui est-ce qui vient?* → *Je me demande qui vient*. On conviendra donc de dire que les modalités assertive, interrogative, injonctive et exclamative sont spécifiques à la phrase, et ne concernent pas la proposition en tant que telle.

En coréen, les deux notions de *proposition* et de *phrase*, dites en coréen « cOl » et « muncaN », s'utilisent sans trop de difficultés grâce aux suffixes qui les clôturent. **On reconnaît une phrase coréenne aux suffixes terminatifs qui la ferment** et qui constituent un indice précieux, notamment à l'écrit, mais aussi dans une certaine mesure à l'oral, où le suffixe est plus audible et plus facile à isoler qu'une courbe intonative de fin de phrase, comme en français. En effet, un signifiant segmental est toujours plus facile à isoler et à repérer qu'un signifiant suprasegmental comme l'intonation.

Quand une phrase comporte une seule proposition, le problème est simple. Quand elle comporte deux ou plusieurs propositions, celles qui sont enchâssées sont reconnaissables au segment qui les termine, tout du moins à l'écrit. S'il s'agit d'une proposition enchâssée sous un nom, c'est-à-dire de proposition déterminative, celle-ci se termine par un suffixe déterminatif, qui fait office de subordonnant, mais qui est agglutiné au verbe, et qui est susceptible, dans certains cas, de présenter une variation aspectuelle.

Quant aux autres propositions, dont nous ne parlerons pas ici — les complétives de verbe, et les circonstancielles, — disons simplement qu'elles se reconnaissent, elles aussi, à leur dernier suffixe. Mais il existe des difficultés liées aux circonstancielles, ou prétendues telles, car la limite entre subordination et coordination n'est pas toujours facile à tracer en coréen, notamment quand il s'agit d'une opération de concession. Nous ne disons cela que pour mémoire, car nous ne rencontrerons pas ce type de difficultés avec les propositions déterminatives, qui sont très clairement des propositions enchâssées, donc subordonnées au nom-pivot auquel elles s'attachent.

1-1-4 Notre usage des termes de phrase et d'énoncé

Venons-en maintenant à la distinction entre *phrase* et *énoncé*. Nous définirons l'énoncé tout simplement comme le produit d'un acte d'énonciation, caractérisé par une modalité énonciative particulière, soit assertive, soit injonctive, soit interrogative, soit exclamative. Un énoncé ne contient pas nécessairement un verbe. C'est le cas, en français des exemples suivants : *Délicieux, ce gâteau!* (énoncé exclamatif), —*Moi?* (énoncé interrogatif), *La porte!* (énoncé injonctif), —*Paul.* (énoncé assertif en réponse à la question : *Qui a fait la vaisselle?*).

Quand une structure ne comporte pas de verbe, il est le plus souvent impossible d'assigner une fonction syntaxique aux termes de l'énoncé, à moins de réintroduire, plus ou moins artificiellement un verbe, que l'on considère comme elliptique. Ainsi dans l'énoncé *Délicieux, ce gâteau!*, on peut introduire, de façon plus ou moins factice, une copule verbale : *Délicieux est ce gâteau!*, mais c'est là une opération très artificielle, puisque ce type de phrase est totalement inusité. Il est donc difficile de présenter l'adjectif *Délicieux* comme attribut du sujet *ce gâteau* dans l'énoncé *Délicieux, ce gâteau*, puisque la fonction de sujet syntaxique implique nécessairement la présence d'un verbe et qu'un verbe ne peut pratiquement pas figurer dans ce schéma d'énoncé foncièrement oral. Ce type de construction énonciative sans verbe n'est pas propre au français. On en trouverait bien d'autres dans les langues indo-européennes, par exemple, en portugais, en espagnol, en polonais, etc.

En revanche, en coréen, un tel schéma d'énoncé sans verbe ne se rencontrera pas, puisque, comme nous l'avons dit, l'adjectif n'existe pratiquement pas comme sous-classe nominale et que la qualification se fait toujours par l'entremise d'un verbe qualificatif. Néanmoins, dans un cas comme celui-ci, on peut avoir la suite exceptionnelle *verbe qualificatif* → *sujet nominal*. Dans ce cas, le prédicat qualificatif est mis fortement en avant et en relief. Bien sûr, ici, l'ordre des mots est le même que celui de la qualification déterminative, ou si l'on préfère, adnominale, avec cette différence toutefois qu'on ne trouvera pas entre verbe qualificatif et groupe nominal de suffixe déterminatif. En somme,

quand le verbe se rapporte à un sujet, il est directement incident à celui-ci. Ajoutons cependant que cette suite $V \rightarrow S$ n'est pas conforme au schéma de phrase canonique, qui doit se terminer nécessairement par le constituant verbal. Le caractère essentiellement oral de cette tournure fait qu'elle est relativement rare à l'écrit, sauf dans les dialogues romanesques ou théâtraux.

La phrase de base sera la suivante :

- (Ex3)
- (a)kl-kllim-i / mOsiss-ta /
- démons.(ce)-tableau-p.nom / est magnifique-STdécl./
- → Ce tableau est magnifique

Pour des raisons d'expressivité, l'énonciateur peut permuter les deux constituants, ce qui donne la structure suivante :

- (b)mOsiss-ta! / kl-kllim-i /
- est magnifique-STdécl.(+excl.) / démons.(ce)-tableau-p.nom./
- → *Est magnifique ce tableau! → Magnifique, ce tableau

Comme on le voit, ce dernier schéma énonciatif est très proche du français *Magnifique, ce tableau*, avec cette différence que la construction coréenne comporte un verbe, alors que la construction française n'en comporte pas. Selon la terminologie adoptée ici, nous dirons donc que la séquence française correspond à un énoncé, mais non pas à une phrase canonique, alors que la structure coréenne est bel et bien une phrase, puisque le groupe nominal y remplit une fonction grammaticale à l'égard du verbe auquel il se rapporte. Cela dit, en coréen, même si ce dernier type de phrase n'est pas canonique, ce n'en est pas moins une phrase, selon la définition que nous avons donnée *supra*.

Très proche de la dernière séquence coréenne, nous avons la construction épithétique :

- (c)mOsiss-**n I n** / kl-kllim /
- est magnifique-**SD** / démons. (ce)-tableau /
- (litt) ce tableau qui est magnifique → ce tableau magnifique

L'ordre des constituants verbaux et nominaux est le même dans l'exemple (3b) et dans l'exemple (3c). Mais dans ce dernier, nous avons en outre un suffixe déterminatif [**n I n**] qui subordonne le verbe qualificatif au nom qu'il détermine. Grâce à la présence de ce suffixe déterminatif, nous savons que cette suite ne constitue pas une phrase, mais simplement un groupe nominal, composé du nom-pivot et de la proposition déterminative qui le détermine à la manière d'un épithète. Nous avons donc ici un groupe nominal complexe contenant une proposition subordonnée, enchâssée sous le nom-pivot. Ce

groupe nominal peut à son tour être intégré dans une phrase comme un constituant de celle-ci.

- (d)michel-**l n** / mOsiss-**n l n** / kl-klim-ll / pjOk-esO / ttiOpOlj-Oss-ta /
- Michel-p.top / est magnifique- SD / démon.(ce)-tableaux-p.nom./ mur-de / enlever-acc-STdécl /
- → Michel a enlevé du mur ce tableau magnifique.

Comme on le voit, une phrase est un énoncé, mais un énoncé structuré dans lequel chaque terme a une fonction grammaticale précise, le tout étant organisé autour d'un verbe, par rapport auquel les fonctions se distribuent. Dans un énoncé tel que *Ce tableau est magnifique* tous les termes ont une fonction grammaticale relativement au noyau verbal (*est*) qui en occupe le centre. Ainsi l'adjectif *magnifique* peut être dit attribut du sujet, parce qu'il y a un verbe dont le groupe nominal *ce tableau* est l'argument sujet. Il en va de même avec un énoncé comme *Pierre a donné une bague à Marie*, qu'on peut tenir pour une phrase canonique, puisque toutes les places argumentales du verbe *donner* sont occupées.

Il peut aussi exister des phrases non canoniques, mais des phrases tout de même dans lesquelles certaines positions restent inoccupées. C'est le cas avec un énoncé comme *J'ai donné*, où le verbe trivalent ne compte qu'un argument réalisé sur les trois places argumentales qu'il comporte. Malgré cette lacune, un tel énoncé n'en est pas moins une phrase, puisque ses deux constituants se voient attribuer chacun une fonction : fonction d'indice de sujet (*Je*), fonction nodale de verbe (*ai donné*).

Cela dit, rien n'empêche un énoncé de contenir en son sein une phrase, ou, si l'on préfère, rien n'empêche une phrase de figurer comme constituant d'un énoncé. Soit la suite : *La reine d'Angleterre, ses ministres la respectent, mais ne lui obéissent pas*. La deuxième partie de l'énoncé (*ses ministres la respectent*) est une phrase bien formée où le verbe, bivalent, a ses deux places argumentales occupées. La suite *mais ne lui obéissent pas* est une phrase coordonnée à la précédente et elliptique du sujet. Malgré l'ellipse, il s'agit d'une phrase, puisque les constituants qui s'y trouvent ont chacun une fonction grammaticale à remplir. On dira donc que le sujet *ses ministres* gouverne les verbes des deux phrases coordonnées.

Quant à *la reine d'Angleterre*, grammaticalement comme politiquement parlé, elle règne, mais ne gouverne pas. Nous voulons dire par là que ce groupe nominal, malgré sa position frontale, ne régit aucun des deux verbes qui suivent, lesquels sont gouvernés, pour l'accord, par le sujet pluriel commun aux deux phrases, à savoir *ses ministres*. On dira que ce groupe nominal en position frontale joue un rôle de **topique**, ou si l'on préfère, celui d'un **cadre de validation**, à l'intérieur duquel la relation sujet - prédicat des deux phrases suivantes peut être validée ou invalidée. Ainsi ce qui est vrai à propos de *la reine d'Angleterre* ne le sera pas nécessairement à propos de *la reine de Suède*. Ce topique, par rapport auquel les deux phrases suivantes peuvent être validées ne joue aucun rôle grammatical dans ces dernières. Il est donc à proprement parler hors phrase, mais il n'en est pas moins un constituant d'énoncé. La relation entre le possessif *ses* (*ses ministres*)

et le groupe nominal *la reine d'Angleterre* est anaphorique, mais non proprement syntaxique. **Cette relation est de nature sémantico-référentielle.**

Ce type d'énoncé, bien qu'il contienne en son sein deux phrases bien formées, n'est pas lui-même une phrase, reconnue par la norme, puisque son premier constituant est dépourvu de fonction syntaxique. L'ensemble de cette construction, appelé *anacoluthie*, n'est donc pas admis par les puristes. L'anacoluthie est rejetée, marginalisée comme une transgression de type rhétorique. Cela n'empêche pas ce genre d'énoncé d'être très usuel à l'oral, et même relativement fréquent à l'écrit, y compris sous les meilleures plumes. Cela signifie que ce schéma d'énoncé, s'il est rejeté par la norme, est néanmoins conforme aux règles du système. Ce que le système de français refuse, c'est une construction du genre, **La reine d'Angleterre, les ministres respectent, mais n'obéissent pas*. En effet, les natifs, sans même réfléchir, utilisent spontanément les trois segments anaphoriques, *ses, la, lui*, qui rappellent directement ou indirectement l'existence du topique initial à l'intérieur des deux phrases constituées.

Ce qui frappe, quand on passe du français au coréen, c'est que, dans ce même genre d'énoncé, les deux phrases coordonnées peuvent très bien ne contenir aucun rappel anaphorique du topique frontal :

- (Ex4)
- (a) yONkukyOwaN-I n / caNkwan-tll-i / conkyONha-ciman / pokcoNha-cian-nIn-ta /
- reine d'Angleterre-p.top / ministre-p.pl.-p.nom / respecter-SC(d'opposition ou de concession :mais) / obéir-nég.-inacc.-STdécl /
- (lit.) *(La) reine d'Angleterre, (les) ministres respectent, mais n'obéissent pas.
- → La reine d'Angleterre, ses ministres la respectent, mais ne lui obéissent pas.

Cela dit, bien que le système coréen n'oblige pas l'énonciateur à utiliser des pronoms qui anaphorisent le topique initial auprès des deux verbes, il est toujours possible d'occuper la position accusative, restée vide auprès du premier verbe, et la position dative, associée au second. Cela donne :

- (b) yONkukyOwaN-In / caNkwan-tll-i / k I -I I I / conkyONha-ciman / pokcoNha-cian-nIn-ta /
- reine d'Angleterre-p.top / ministre-p.pl.-p.nom / **démons.-p.accus.** / respecter-SC(mais) / obéir-nég.-inacc.-STdécl /
- (lit.) *(La) reine d'Angleterre, (les) ministres respectent celle-ci, mais n'obéissent pas.
- → La reine d'Angleterre, (ses) ministres la respectent, mais ne (lui) obéissent pas.

Le premier verbe [conkyONha (-ta)] (*respecter*) qui se construit avec un accusatif, est ici précédé d'un segment anaphorique personnel [kl] qui est à l'origine un déterminant démonstratif distal. Il est suivi de la particule accusative [III] qui lui assigne une fonction d'objet. Quant au second verbe [pokcoNha (-ta)] (*obéir*), il pourrait, lui aussi, être précédé

du même anaphorique suivi d'une particule dative [-eke], s'il était le seul verbe de l'énoncé ou s'il arrivait en première position. Mais comme le verbe arrive en seconde position, l'énonciateur coréen se contente d'un anaphorique zéro.

- (c) yONkukyOwaN-In / caNkwan-tll-i / **k l -eke** / pokcoNha-cian-nIn-ta /
- reine d'Angleterre-p.top / ministre-p.pl.-p.nom / **démons.-à** / obéir-nég.-inacc.-STdécl /
- → La reine d'Angleterre, les ministres n'obéissent pas à elle.
- (d) yONkukyOwaN-In / caNkwan-tll-i / **k l -eke** / pokcoNha-cian-ciman / conkyONha-n-ta /
- reine d'Angleterre-p.top / ministre-p.pl.-p.nom / **démons.-p. accus** / obéir-nég.-SC(mais) respecter- inacc.-STdécl /

Quant au groupe nominal frontal, [yONkukyOwaN-In] (*reine d'Angleterre-p.top*), il n'a, en lui-même, aucune fonction syntaxique dans l'énoncé. Les termes grammaticalement marqués sont les anaphoriques potentiels : [kl-III] (*elle-p. accus.*) et [kl-eke] (*elle-à*) ou les anaphoriques zéro correspondants. Il en résulte que nous avons affaire, en coréen comme en français, à un énoncé complexe, dont la deuxième partie est composée de deux phrases coordonnées et dont la première partie, constituée par le topique, peut être considérée comme étant hors phrase, bien qu'elle soit naturellement incluse dans l'énoncé global.

Notons au passage à propos de [kl] que ce segment anaphorique peut, parfois, être suivi d'un lexème sino-coréen [nyO] qui sert à préciser le genre féminin du nom référentiel auquel l'anaphorique [kl] renvoie. Cela revient à dire que pour renvoyer à un nom référentiel féminin, la suite [klnyO] (*démons-« femme »*), qui correspond en français soit à *cette femme*, soit à *elle*, ou encore *celle-ci*, ne s'emploie pas systématiquement, concurremment avec [kl]. En effet, ce dernier, que l'on pourrait considérer comme une forme anaphorique non-marquée, est utilisé par l'énonciateur, indifféremment du statut référentiel du genre, lorsque celui-ci juge que le contexte ou la situation suffit à l'identifier. D'ailleurs, ce lexème [nyO] ayant le sens de « femme » n'a pas toute autonomie syntaxique dans le coréen actuel, du fait qu'il doit être accompagné d'un déterminant quelconque pour fonctionner comme une unité syntaxique assimilable à un constituant nominal.

1-2 Notre usage du terme de *détermination*

1-2-1 Les emplois hétérogènes des termes liés à la notion de *détermination* dans la description grammaticale du français

La notion de **détermination** est à l'origine d'un certain nombre de vocables utilisés dans

la description grammaticale du français. Cette langue connaît ainsi quelques termes métalinguistiques en rapport avec cette notion, tels *déterminants du nom*, *complément*

déterminatif, *relatives déterminatives*, etc. Tous ces termes s'emploient généralement pour désigner les éléments constituants qui relèvent de la détermination nominale, mais avec des valeurs légèrement différentes d'un auteur à l'autre.

Les morphèmes appelés « *adjectifs déterminatifs* » dans la grammaire traditionnelle, sont considérés, depuis les années 60 et sous l'influence de la linguistique anglo-américaine, comme des *déterminants de nom* (ang. *determiners*). La majorité des grammairiens et certains linguistes¹⁹ réservent ce terme uniquement à un ensemble d'éléments dont le rôle essentiel consiste à *actualiser* un nom en lui permettant de se réaliser dans une phrase. A ce rôle correspondent les morphèmes *articles définis* et *indéfinis*, *démonstratifs*, *possessifs*, *numéraux*, et *indéfinis*. Ils portent les marques du genre et du nombre du nom auquel ils se rapportent par le phénomène de l'accord et doivent obligatoirement le précéder. Sauf dans des cas particuliers comme les expressions figées, ils sont nécessaires pour que le nom fonctionne dans les constructions syntaxiques : (*L' / Un / Cet*) *enfant pleure* / **Enfant pleure*.

Nous avons vu qu'en coréen la présence du déterminant devant le nom n'est pas obligatoire dans un pareil cas, sauf devant le nom dépendant :

- **han-ai-ka** / u-n-ta
- un-enfant-p.nom / pleurer-inacc-STdécl /
- ai-ka / u-n-ta /
- enfant-p.nom / pleurer-inacc-STdécl /

Si une telle délimitation des *déterminants du nom* français tient à l'acception restrictive de la notion de *détermination*, certains autres linguistes, notamment ceux qui travaillent sur des langues différentes, étendent ce concept aux unités auxquelles B. Pottier²⁰ réserve plutôt un rôle d'adjectivation, et à l'intérieur desquelles se distinguent les **déterminants de nature syntagmatique** comme les *adjectifs qualificatifs* (*lunettes noires*) ou les *substantifs prépositionnels* (*lunettes de Pierre*), et les **déterminants de nature phrastique** comme les *relatives* (*les lunettes qui sont noires*) et les *complétives de nom* (*la certitude que ces lunettes sont noires*). Pour l'objet d'étude qui nous intéresse dans le présent travail, il convient naturellement de nous rallier à cette conception large du terme.

Par ailleurs, il est à remarquer que la notion de *détermination* est perçue un peu

¹⁹ Par exemple, Grevisse (1993, 12ème Ed.) *Le Bon Usage*, J-C Chevalier et al. (1964) *Grammaire Larousse du français contemporain*, R-L Wagner et al. (1991) *Grammaire du français classique et moderne*, M. Riégl et al. (1994) *Grammaire méthodique du français*, B. Pottier (1992) *Théorie et analyse en linguistique*, Paris, Hachette (Hachette supérieur), et M. Wilmet (1986) *La détermination nominale*, etc.

²⁰ B. Pottier (1992) *Ibid.*

différemment, lorsque l'on parle de *relatives déterminatives* ou de *compléments déterminatifs*. Le terme de *déterminative / déterminatif* n'est pas utilisé ici dans le sens grammatical, mais dans le sens référentiel : ce terme n'indique pas la fonction grammaticale, fonction déterminative, que la relative ou le complément assume par rapport au nom auquel ils se rapportent, mais un type de rapport sémantico-référentiel par lequel la relative est unie au nom. En effet, les grammairiens utilisent la dénomination « *relative déterminative* », lorsqu'ils opposent deux types de relatives selon leur sémantisme à savoir la **relative déterminative** (dite aussi *relative restrictive* ou *relative sélective*) et la **relative explicative**, appelée également *relative descriptive* ou encore *appositive*. Selon les auteurs de la *Grammaire méthodique du français*²¹, la relative est **déterminative** (ou **restrictive**) si elle est nécessaire à l'identification référentielle de l'antécédent, qu'il s'agisse d'un individu ou d'une classe d'êtres réels ou virtuels. Autrement dit, elle restreint l'extension de ce group nominal : *Le roman que je viens de finir me plaît beaucoup*. En revanche, la relative est **explicative** (ou **appositive**) si elle ne joue aucun rôle dans l'identification référentielle de l'antécédent, c'est-à-dire qu'elle ne restreint pas l'extension référentielle de l'antécédent, et peut être supprimée sans que la valeur référentielle de celui-ci soit modifiée : *Ce roman, que je viens de finir, me plaît beaucoup*. On voit là clairement que le terme de *déterminative* n'est pas pris au sens grammatical pour lequel nous optons.

Pour notre part, nous ne prenons pas à notre compte l'opposition traditionnelle, en français, entre *adjectifs qualificatifs* et *adjectifs déterminatifs*, pas plus que l'opposition entre *relatives déterminatives* et *relatives explicatives*. Pour nous, tous les adjectifs sans exception jouent un rôle déterminatif, qu'ils marquent une qualification (*une chambre agréable*) ou une relation (*une élection présidentielle*). Semblablement, **toutes les relatives, pour nous, sont déterminatives**, mais à l'intérieur de celles-ci, nous distinguons les restrictives (*les enfants qui sont fatigués vont aller dormir*) et les explicatives (*les enfants, qui sont fatigués, vont aller dormir*). Disons tout de suite que cette distinction, valable pour le français, n'est pas transposable telle quelle en coréen, comme nous le verrons bientôt.

1-2-2 Les termes liés à la notion de détermination utilisés dans la description grammaticale du coréen

Lorsque l'on confronte les termes grammaticaux liés à la notion de détermination des deux langues, utilisés fréquemment dans les grammaires usuelles respectives, on s'aperçoit que dans les grammaires du français, comme on vient de le voir, le choix terminologique n'est pas homogène entre les grammairiens et de plus, même si le même terme est retenu, sa valeur est légèrement différente d'un auteur à l'autre. Par contre, une telle divergence du choix terminologique n'apparaît pas dans les grammaires du coréen. Les emplois des termes grammaticaux y sont assez homogènes.

Ainsi on trouve les termes grammaticaux suivants liés à la notion de détermination dans la majorité des grammaires du coréen : « kwanhyON-sa », « kwanhyON-O »,

²¹ R. Martin et al. (1994) *Ibid.* p.484

« kwanhyON-cOI », « toNsali kwanhjON-hjON ». Si nous traduisons approximativement ces termes coréens en français, nous pourrions proposer respectivement : « kwanhyON-**wha** » → (*opération de*) *détermination*, « kwanhyON-**sa** » → *mot déterminatif (déterminant)*, « kwanhyON-**O** » → *fonction déterminative*, « kwanhyON-cOI » → *proposition déterminative*, « toNsali kwanhyON-hyON » → *forme déterminative de verbe*. Il est intéressant de remarquer que ces termes coréens révèlent bien le principe sur lequel s'est fondée généralement la formation de la terminologie grammaticale de cette langue. Le même terme « kwanhyON- » est utilisé pour désigner tout ce qui est lié à la détermination nominale et auquel s'ajoutent des mots sino-coréens, dont chacun a une signification spécifique dans la terminologie grammaticale : « **-hwa** » signifie l'**opération** ; « **-sa** » → **classe de mots** ; « **-O** » → **fonction grammaticale** ; « **-c O I** » → **proposition** ; « **-hy ON** » → **forme**. Ces mots sino-coréens se retrouvent dans d'autres termes grammaticaux comme dans « kwankye-**hwa** » (*relativisation*), « tonN-**sa** » (*verbe*), « myON-**sa** » (*nom*), « cu-**O** » (*sujet*), « mokcOk-**O** » (*objet*), « kwankye-**c O I** » (*proposition relative*), « pusa-**c O I** » (*proposition adverbiale*), etc.

Ajoutons au passage que les termes grammaticaux courants relèvent, pour la plupart, de la terminologie sino-coréenne. Beaucoup sont empruntés aux langues voisines, notamment au japonais qui utilise également des termes sino-coréens pour l'élaboration de la terminologie grammaticale du japonais. Les étiquettes sino-coréennes des parties du discours, utilisées actuellement dans la majorité des grammaires du coréen, comme « myON-**sa** » (*nom*), « tEmyON-**sa** » (*pronom*), « kamthansa » (*interjection*) etc. apparaissent dès la première grammaire du coréen « TEhanmuncOn » de K-O Chwe (1908). Une terminologie purement coréenne coexiste, mais ne figure que dans un petit nombre d'ouvrages. L'utilisation des termes purement coréens comme « illmssi » (*nom*), « mEkimssi » (*déterminant*), « nlkkimssi » (*interjection*), créés par H-P Chwe dans « ulimalpon » (*Grammaire de notre langue* : 1937), tend à se restreindre fortement²².

1-2-3 Est-il possible de parler de la détermination verbale ?

Si, dans la tradition française, la notion de détermination est restreinte à la détermination nominale, il est toutefois concevable d'étendre la notion de détermination aux constituants qui dépendent du verbe, et qui, à leur manière, déterminent, eux aussi, le noyau prédicatif. Il est possible de parler ainsi de **détermination verbale** et de considérer que le sujet et l'objet déterminent un verbe tout comme un nom, en position de génitif, peut déterminer un autre nom²³.

Nul doute qu'en anglais il n'y ait une incontestable parenté morphosyntaxique entre

²² S-K Cu est le premier linguiste coréen à avoir tenté de remplacer la terminologie sino-coréenne par la terminologie coréenne dans ses grammaires : « kukOmupOp » (*Grammaire de la langue nationale*) et « cosOnOmupOp » (*Grammaire de la langue coréenne*, 1910). Il a inventé nouvellement des termes grammaticaux purement coréens qui sont différents de ceux de H-P. Chwe, comme « im » (*nom*), « On » (*déterminant*). Pour avoir plus de détail sur la terminologie grammaticale du coréen, voir A. Fabre, « »

²³ I. Tamba (1991) « La phrase japonaise et son double dispositif d'intégration des noms : les particules dites relationnelles et casuelles » dans *Langages* n°104, pp.33-45.

les deux expressions *Peter's coming*, qui est un syntagme nominal (génitif), et *Peter is coming*, qui est un syntagme verbal (incluant son sujet, c'est-à-dire une phrase). L'homologie est d'autant plus frappante que l'énoncé prédicatif *Peter is coming* est souvent réduit dans la prononciation au raccourci *Peter's coming*. Bien que seul le second exemple constitue un énoncé et implique une énonciation, alors que le premier exemple, qui est un pur syntagme nominal, correspond à une simple désignation, il n'empêche que le rapport entre l'actant *Peter* et le procès *coming* est strictement semblable dans les deux cas. Sémantiquement *Peter* est un agent et le procès *coming* est une action ; formellement la suite linéaire est la même : les items ont la même forme et se succèdent dans le même ordre. Si l'on admet de considérer le sujet *Peter* comme un élément qui **détermine** le noyau verbal tout comme le génitif *Peter* détermine sa tête nominale, on pourra dire que dans les deux cas, au niveau de la fonction secondaire (fonction génitive) et au niveau de la fonction primaire (fonction sujet), la linéarité du discours présente le même sens vectoriel et, dans les deux cas, le déterminant précède le déterminé.

Ce qui se passe occasionnellement en anglais, avec le génitif saxon, se passe systématiquement en coréen, où la succession **déterminant** → **déterminé** est absolument constante à tous les niveaux. En effet, au niveau le plus modeste, le déterminant démonstratif précède le déterminé nominal, et le nom génitif précède le nom qu'il détermine, tout comme la proposition déterminative précède le nom-pivot auquel elle s'accroche, tout comme le sujet et l'objet qu'on peut considérer comme les déterminants du verbe, précèdent le noyau prédicatif, à supposer qu'il soit légitime de parler de sujet ou d'objet en coréen. Sans doute serait-il plus approprié de présenter le 'sujet' de la phrase coréenne comme le premier déterminant du prédicat, et l'objet comme le second déterminant du même prédicat, puisque leur ordre de succession, comme d'ailleurs leur ordre d'importance suivent le schéma S → O → V dans la phrase canonique.

C'est là l'emploi le plus large de la notion de détermination, puisque cette notion recouvre aussi bien les fonctions secondaires intrasyntagmatiques (fonction génitive, détermination propositionnelle d'un nom-pivot, comme dans les relatives françaises) que les fonctions primaires intersyntagmatiques (telles que sujet, objet du verbe). Cette conception large de la détermination est parfaitement légitime dans la description des langues comme le coréen et le japonais, dans lesquelles l'ordre syntagmatique et l'ordre phrastique sont de même nature.

Cette parenté profonde entre détermination nominale et détermination verbale est beaucoup moins sensible dans les langues occidentales, du fait que, à tous les niveaux, l'ordre '*déterminant*' → '*déterminé*' et l'ordre '*déterminé*' → '*déterminant*' sont en continuelle concurrence. C'est ainsi qu'en français les déterminants adnominaux tantôt précèdent, tantôt suivent le nom. Si l'article et le démonstratif précèdent toujours le nom, en revanche, les propositions relatives le suivent toujours. Quant aux adjectifs qualificatifs, ils fonctionnent tantôt comme prédéterminants tantôt comme postdéterminants du nom.

La position obligée du *complément du nom*, dit aussi *complément déterminatif*, s'oppose à la position variable des adjectifs, si bien que dans la terminologie française traditionnelle, on oppose fréquemment *adjectifs qualificatifs* et *adjectifs déterminatifs*, oubliant par là que **la qualification est une forme de détermination parmi d'autres** et

que les adjectifs qualificatifs sont également déterminatifs à leur manière. On n'a pas non plus l'habitude, dans la tradition française, d'assimiler la relation sujet - verbe à la relation de détermination, même s'il est évident que *Pierre* détermine le verbe *arriver* dans l'énoncé *Pierre arrive* tout comme le même nom *Pierre* détermine le substantif déverbal *arrivée* dans le syntagme *l'arrivée de Pierre*. Il est clair en effet que le nom *arrivée* et le verbe *arrive* restent complètement indéterminés dans leurs références tant qu'on ignore le nom de la personne qui arrive. Mais cette homologie, pourtant évidente au niveau sémantique, n'a pas été exploitée au plan syntaxique, en partie à cause de l'ordre de succession différent qui préside à la relation entre l'agent et le procès selon que ce dernier est exprimé par la voie verbale ou par la voie nominale.

Dans un modèle de dépendance tel que celui de Tesnière, le sujet complète le verbe tout comme peut le faire l'objet. Dire que le sujet complète le verbe, c'est dire qu'il le détermine, c'est-à-dire qu'il en limite la portée et en précise le sens. Ainsi *Pierre arrive*, *le train arrive*, *le bateau arrive*, *le gaz arrive* et *la rentrée arrive* renvoient à des 'arrivées' bien différentes. Le sujet détermine à tel point le verbe qu'il peut en modifier complètement le sens. Ce n'est pas la même chose que d'*arriver sur ses deux jambes*, *arriver sur la mer*, *arriver dans une tuyauterie*, *arriver dans le temps* etc. Donc un verbe comme *arrive* et un nom déverbal comme *arrivée* restent complètement indéterminés tant qu'on ignore la nature de X qui arrive. Le nom et le verbe ne sont que des nébuleuses de sens tant qu'on ne leur a pas adjoint soit un sujet ou un objet, soit un génitif qui les déterminent respectivement et qui limitent leur champ d'application.

Comme nous l'avons dit, cette conception élargie de la détermination, tant nominale que verbale, s'applique tout particulièrement bien à des langues comme le japonais et le coréen. Ainsi le japonais témoigne de cette homologie entre détermination nominale et détermination verbale, comme le rappellent I. Tamba et A. Terada (1991)²⁴, à propos du japonais : *Quand le groupe verbal se trouve en position déterminante devant un GN, on peut employer aussi bien GN + NO que GN + GA pour déterminer le verbe* (c'est nous qui soulignons), comme le montrent les exemples cités par les auteurs :

- (Ex5)
- (a) *sakka GA shōsetsu WO kaku*
- écrivain-p.nom roman-p.accus écrire + présent + affirmation
- → (un) écrivain écrit (un) roman
- (b) *sakka GA /NO kaku shōsetsu*
- écrivain écrire + forme et position déterminante, roman
- → les romans qu'écrivent des écrivains (ou un écrivain)

Dans l'exemple (b), dérivé de l'exemple (a), la construction verbale *sakka GA/NO kaku*, analogue à la relative française (qu'écrivent des écrivains), est en position déterminante

²⁴ I. Tamba, *Idem*.p.38.

devant le nom-pivot *shôsetsu* (un ou des romans). Dans cette construction verbale en position déterminante, le CN *sakka* (écrivain) peut être marqué tantôt par *GA*, appelé par certains particule nominative et par d'autres particules de sujet, tantôt par *NO*, particule du génitif, pour déterminer le verbe *kaku* (écrire).

Le caractère essentiellement déterminatif de *GA*, restreint à tort au rôle de particule de sujet, est conforté par la diachronie, à savoir comme le rappellent les mêmes auteurs :

« l'évolution historique de *GA*, susceptible dans l'ancienne langue de marquer une relation de détermination entre deux GN, comme *NO* (...) aussi bien qu'entre un GN et un GV en position déterminante ou un qualificatif (...). Des toponymes, des archaïsmes et diverses séquences fossilisées attestent aujourd'hui encore ces emplois, comme *Kibô GA oka* (nom de lieu), *wa GA ya* (ma maison), etc. On voit par là le caractère fondamentalement déterminant du GN + *GA* »²⁵ (c'est nous qui soulignons)

Ce que I. Tamba et A. Terada disent à propos du japonais est partiellement transposable en coréen, même si les exemples qu'ils proposent ne sont pas réutilisables tels quels dans cette dernière langue. On y trouve néanmoins des exemples qui présentent le même type d'alternance entre particule génitive [li] et particule nominative [ka]. A l'instar de *GA* japonais, [ka] coréen a souvent été présenté comme une particule de sujet, ce qui restreint beaucoup la sphère de ses emplois. Comme nous allons le voir, cette particule est utilisable également, dans un petit nombre de cas, comme particule génitive. Il pourrait s'agir d'emplois résiduels qui attesteraient un usage ancien de [ka] dans une fonction qui, aujourd'hui, est essentiellement réservée à [li]. Citons deux exemples où apparaît l'équivalence fonctionnelle et structurelle des particules [ka] et [li]. A partir de la phrase de base (a), on peut dériver deux structures (b) et (b') sémantiquement équivalentes :

- (Ex6)
- (a) *misu-ka / yONhwa-Il / coaha-n-ta /*
- *Misu-p.nom. / film-p.acc. / aimer-inacc-STDécl./*
- → *Misu aime le film (ou les films)*
- (b) *misu-ka / coaha-nIn / yONhwa /*
- *Misu-p.nom. / aimer-SD:inacc./ film /*
- → *les films que Misu aime*
- (b') *misu-I i / coaha-nIn / ONhwa*
- *Misu-p.génit / aimer-SD:inacc. / film*
- → *les films que Misu aime*

Notons d'abord que le coréen, à la différence du japonais, utilise après le verbe subordonné un suffixe de subordination, ici [nIn] (*coaha-n I n*). Ce suffixe, dit aussi

²⁵ I. Tamba, *Idem.* p.40.

déterminatif, permet de définir le caractère déterminant du groupe verbal qu'il affecte, caractère déterminant qui en japonais est seulement marqué par la position antérieure du groupe verbal par rapport au nom-pivot qu'il détermine. Le groupe verbal déterminant [misu-ka / l i coaha-nIn] est ici analogue à une relative française introduite par un pronom relatif objet (*que Misu aime*) avec cette différence toutefois que la position de l'objet reste vide à l'intérieur de ce groupe 'propositionnel' dans lequel apparaît seulement le constituant qui rappelle un peu le sujet de la subordonnée française, bien que son statut de sujet ne soit pas évident, puisqu'il peut être marqué aussi bien par une particule génitive [li] que par une particule nominative [ka]. Or il est difficile d'identifier un sujet par un terme marqué par une particule associée d'ordinaire au génitif. En effet, il est difficile et même impossible de considérer dans une langue occidentale telle que le latin ou le grec un génitif comme le sujet du verbe. Le seul trait commun aux deux CN [misu-ka / misu-l i] est que ces deux formes viennent déterminer le noyau prédicatif [coaha-(ta)] dont elles indiquent ici, d'un point de vue sémantique, l'agent ou l'expérimenteur du procès. C'est un peu comme si en français, on comparait *les films qu'aime Misu* et *les films favoris de Misu*. Dans le premier cas, *Misu* est le sujet de la subordonnée déterminative et dans le second exemple *Misu* est le complément déterminatif, ou si l'on préfère génitif, de l'adjectif *favoris*. Mais sémantiquement, dans les deux cas, la relation d'amour qui lie *Misu* au film est identique. En coréen, lorsque *Misu* est marqué par la particule génitive [li], c'est comme si le verbe perdait en partie son statut verbal habituel et acquerrait une valeur de qualification que nous avons cherché à rendre en français par l'adjectif *favoris*.

Ce que nous avons dit au sujet des relatives s'applique aussi aux complétives de nom sur le modèle du français *le fait qu'il soit arrivé en retard*. La subordonnée introduite par *que* n'est pas ici considérée comme une relative, mais comme une complétive, bien qu'elle soit incidente à un nom (*fait*), et pas à un verbe comme les complétives ordinaires. En coréen, il existe des constructions verbales adjacentes à un nom, qu'on peut présenter comme analogues aux complétives de nom du français. Avec cette différence toutefois que la liste des noms-pivots qui admettent la complétive de nom est beaucoup plus large en coréen qu'en français.

Soit la construction suivante :

- (Ex7)
- kkoma-ka (/ l i) / talli-nIn / mosIp /
- enfant -p.nom.(/p.génit) / courir-S.D:inacc./ image /
- →*l'image que l'enfant court

En français, il n'est pas possible de construire une subordonnée complétive de nom (ou appositive) sur un nom-pivot tel que *image*, alors que la chose est possible avec *idée* comme nom-pivot : *L'idée que l'enfant court au milieu de la rue ne quitte pas mon esprit*. Avec le nom-pivot *image* la construction est inusitée en français, la seule tournure usuelle étant : *L'image de l'enfant qui court ne quitte pas mon esprit*.

Cela dit, l'important à signaler, c'est que dans ce type de constructions, on observe,

une fois de plus en coréen, une commutation possible [ka] / [li] après le nom [kkoma] (*enfant*).

On retrouve ici ce que nous avons dit plus haut, à savoir que le mot affecté de [ka] / [li] a essentiellement un rôle déterminatif par rapport au procès indiqué par le verbe. Néanmoins, on peut se demander si l'usage de [li] n'a pas pour objet de déterminer directement le nom-pivot plutôt que de déterminer le verbe. C'est un peu comme si nous disions en français *l'image de l'enfant courant* ou *l'idée de l'enfant courant* au lieu de dire *l'idée que l'enfant court*. La nuance est subtile entre les deux. Mais lorsque la détermination est de type génitival (*l'idée de l'enfant courant*), tout se passe comme si le verbe perdait un peu de son dynamisme verbal et ressemblait à une épithète. Néanmoins ce n'est pas tout à fait le cas, car *l'image de l'eau courant* et *l'image de l'eau courante* ne sont pas identiques. Bien qu'il tende vers une valeur adjectivale, le participe présent *courant* ne doit pas être confondu avec l'adjectif verbal *courante*. De même, en coréen, dans la construction [kkoma-I i talli-nIn mosIp], le verbe [talli(-ta)] (*courir*) semble perdre une partie de son dynamisme verbal sans devenir complètement épithétique pour autant.

Il n'en reste pas moins que, dans les deux constructions, le procès 'courir' est déterminé par la mention de l'agent qui court, à savoir l'enfant. Cela reste vrai que [kkoma] soit affecté de la particule nominative [ka] ou de la particule génitive [li]

Bien que nous soyons d'accord avec cette conception large — à la fois verbale et nominale — de la notion de détermination, nous ferons, dans la pratique, un usage classique du terme de déterminatif, en l'utilisant essentiellement pour la détermination **nominal**. Cela dit, nous prendrons la notion de détermination nominale dans son acception la plus englobante. Nous voulons dire par là que **nous considérons la catégorie de la qualification comme englobée dans celle de la détermination, ou si l'on préfère, nous faisons de la qualification une sous-catégorie de la détermination**. Donc, pour éviter toutes ces discussions oiseuses sur le juste domaine d'application du concept de détermination, nous appelons **propositions déterminatives toutes les propositions incidentes à un substantif**, quelle que soit par ailleurs la nature de la relation sémantico-référentielle entre le nom-pivot et la proposition qui lui est adjacente.

1-3 Définitions de la notion de proposition et problème classificatoire des propositions déterminatives en français et en coréen

Le problème de la sous-classification des propositions déterminatives est lié essentiellement à l'idée qu'on se fait de la notion de *proposition*, définie dans la littérature, suivant la tradition logicienne héritée d'Aristote, comme une *construction constituée d'un sujet et d'un prédicat*. Comme on l'a vu, on peut opposer une conception étroite et une conception large de la notion de proposition : la conception étroite du terme (*cf. grammaire traditionnelle*) exige la présence d'un sujet explicite devant le prédicat ; quant à

la conception large du terme (*cf.* grammaire générative et grammaire contemporaine en général), elle accepte aussi bien la construction à sujet explicite que la construction à sujet non réalisé. On sait que la classification des propositions subordonnées du français varie sensiblement selon la conception que les grammairiens ont de cette notion, en particulier en ce qui concerne les constructions dites infinitives et participiales.

En effet, ces constructions prédicatives se caractérisent généralement par la présence de formes verbales non-conjuguées, verbes à l'infinitif (*aimer*) et verbes participiaux (*aimant / aimé*), qui ne portent pas de désinences liées à la catégorie de *personne* et de *mode*, à la différence des propositions subordonnées comme les relatives, les complétives et les circonstancielles comportant des formes verbales conjuguées, appelées aussi « verbes à temps fini », qui sont pourvues non seulement de marques de personne (*aim e / aim es / aim ons / aim ez / aim en t*) et de mode (*aim ons / aim ions*), mais aussi d'aspect (*aimons / ai aimé / aim ions*) et de nombre (*aim e / aim ent*). Dans la grammaire traditionnelle où le notion de proposition est prise dans un sens restrictif, on n'accepte de parler de « propositions infinitives » et de « propositions participiales » qu'à condition que l'infinitif et le participe soient accompagnés obligatoirement en surface d'un sujet exprimé qui leur soit propre :

- (Ex8)
- (a) Je vois vos enfants s'amuser (dans *GLFC* p.115)
- (b) Il contemplait les clochers [...] et bientôt, Paris disparaissant, il poussa un grand soupir (Flaubert) (dans *GLFC* p.126).

L'infinitif et le participe, dépourvus de sujet exprimé, ne sont pas considérés comme étant le centre d'une proposition. D'où une classification étroite des propositions subordonnées dans laquelle sont exclues les constructions infinitive et participiale sans sujet explicite comme celles des exemples suivants :

- (Ex9)
- (a)(...) il avait jugé nécessaire de lui faire savoir qu'elle n'avait aucune raison, peut-être même aucun droit, de se boucher les oreilles. [Im. 29]
- (b) Jamais je n'ai connu de femme portant ce nom [Im.14].

Par conséquent, avec cette conception étroite de la notion de proposition, les propositions subordonnées incidentes à un nom ne concernent que les relatives et les complétives du nom.

En revanche, dans de nombreuses grammaires contemporaines, la notion de proposition est prise au sens étendu : la présence d'un sujet explicite n'est pas considérée unanimement comme une condition nécessaire à l'existence d'une proposition. A la suite de la grammaire générative de Chomsky, bien des grammairiens et des linguistes traitent comme proposition infinitive et proposition participiale tout infinitif et participe de statut verbal, avec ou sans sujet exprimé. Pour rendre compte des propriétés

des constructions infinitives et participiales sans sujet réalisé telles que nous venons de les présenter, comme l'explique A. Zribi-Hertz (1996, 109), Chomsky avance l'hypothèse que l'infinitif et le participe sont en fait pourvus d'un sujet propre qui est syntaxiquement représenté dans la structure de la phrase, mais non rempli phonétiquement. Il s'agit d'un « sujet nul » qui a, sémantiquement, le statut d'un anaphorique dont l'antécédent varie d'une phrase à l'autre. Ainsi, suivant cette hypothèse, la construction infinitive (*se boucher les oreilles*) et la participiale (*portant ce nom*) ne sont pas à identifier comme des syntagmes ou des compléments à l'infinitif et au participe, mais comme des propositions infinitive et participiale dont le sujet nul est relié anaphoriquement à un des arguments présents dans la phrase matrice : le sujet nul de l'infinitif (*se boucher*) est relié à l'indice de sujet *elle* de la proposition principale de l'ex. (9a) et celui du participe (*portant*), à l'objet nominal *femme* de la principale de l'ex. (9b). Ces hypothèses descriptives sont explicitées dans les exemples suivants repris où l'élément vide est représenté par \emptyset , à savoir le sujet nul du verbe à l'infinitif et celui du verbe au participe.

- (Ex9)
- (a) (...) il avait jugé nécessaire de lui faire savoir qu'**elle**ⁱ n'avait aucune raison, peut-être même aucun droit, de [\emptyset ⁱ] se boucher les oreilles. [Im. 29]
- (b) Jamais je n'ai connu de [**femme**ⁱ] [\emptyset ⁱ] portant ce nom] [Im.14].

L'antécédent auquel est relié le sujet nul de l'infinitif par une relation anaphorique ne se trouve pas nécessairement dans le seul cadre phrastique où la construction infinitive en question apparaît. Soit le sujet nul de l'infinitif peut être un sujet indéterminé, équivalent à *on*, qui est effacé ; soit il peut avoir pour antécédent un argument nominal déjà mentionné au-delà de son cadre phrastique.

- (Ex10)
- (a) Tel serait le seul moyen, selon l'organisation 'pour la défense des consommateurs', de garantir à un Français mort sous le bistouri qu'il sera dûment vengé par la justice. [Im. 16]
- (b) le moyen de \emptyset garantir à un Français mort sous le bistouri qu'il sera dûment vengé par la justice.
- (Ex11)
- (a) L'autre, une soprano, avait un débit deux fois plus rapide; la manière de monter d'une octave en fin de phrase évoquait le caquet indigné d'une poule. [Im.20]
- (b) L'**autre**ⁱ (...) la manière de \emptyset ⁱ monter d'une octave en fin de phrase évoquait le caquet indigné d'une poule.

On peut analyser que le sujet de l'infinitif a pour antécédent un référent indéfini, équivalent à *on*, dans l'ex. (10), et *l'autre* (femme) mentionné dans la phrase précédente dans l'ex. (11).

En un mot, selon l'hypothèse envisagée ci-dessus, le fait qu'un verbe n'ait pas de sujet explicite ne signifie pas qu'il n'a pas de sujet propre. L'hypothèse que certains verbes non finis ont un sujet nul permet de considérer les constructions infinitives et participiales telles qu'elles sont prises dans les ex. (9a) et (9b) ainsi que les propositions à temps fini, relatives et complétives du nom, comme constituant la classe des propositions déterminatives.

Pour notre part, nous l'avons déjà dit, nous faisons nôtre la conception la plus large de la notion de proposition et admettons cette typologie étendue des propositions subordonnées qui regroupe dans la classe des propositions déterminatives ces quatre sous-ensembles de subordonnées en français. La prise en considération de cette typologie étendue est intéressante et même nécessaire d'un point de vue contrastif. Pour parler des propositions déterminatives en coréen, nous avons de bonnes raisons d'y admettre, en prenant la notion de proposition au sens large, les constructions prédicatives sans sujet explicite ou « propositions à sujet nul ».

En fait, quand on observe différentes grammaires du coréen, le problème de la typologie des propositions déterminatives ne paraît pas se poser dans la description de cette langue. On y retrouve constamment deux sous-ensembles de la classe des subordonnées incidentes au nom, appelés respectivement en coréen « kwankye kwanhyONcOI » et « toNkyOk kwanhyONcOI » dit aussi « myONsa-pomuncOI ». Ces termes grammaticaux peuvent se traduire respectivement par « kwankye kwanhyONcOI » → *proposition déterminative relative*, « toNkyOk kwanhyONcOI » → *proposition déterminative appositive* ou « myONsa-pomuncOI » → *proposition complétive du nom*. Pour la commodité de l'exposé, nous adoptons la terminologie française pour désigner ces deux sous-ensembles de propositions déterminatives du coréen à savoir « *relatives* » et « *complétives du nom* ». Si l'on admet que ces deux sous-ensembles de subordonnées déterminatives en coréen sont équivalents aux relatives et aux complétives du nom en français, on peut dire que le coréen n'a pas dans son système les équivalents des constructions infinitives et participiales du français, lesquels se différencieraient des deux précédents surtout par des marques et des constructions spécifiques. En fait, d'un point de vue contrastif, il est difficile de parler des propositions participiales et des propositions infinitives indépendamment des relatives et des complétives du nom, bien que ces différents types de constructions déterminatives présentent, à l'intérieur du système français, des caractéristiques morphosyntaxiques bien distinctes.

Ainsi, là où le français utilise une construction participiale et une relative où le sujet est relativisé, on trouve en coréen un seul type de construction prédicative déterminative qui apparaît comme leur correspondant. Prenons par exemple la séquence coréenne qui est la traduction de la construction participiale de l'exemple (9b) cité ci-dessus :

- (Ex12)
- (a) ilOn illm-Il / kaci-n / yOca / [Trad. Im. 12]
- ce nom-p.accus / porter-SD / femme /
- → la femme portant / qui porte ce nom

- (b) Øⁱ / ilOn illm-Il / kaci-n / yOcaⁱ / [Trad. Im. 12]

Rappelons que dans le texte français original, c'est la construction participiale *portant ce nom* qui détermine le terme nominal *femme*. Mais il n'est pas exclu que la relative puisse apparaître dans le même contexte en français. Par contre, en coréen, une seule construction correspondant à ces deux structures différentes est disponible, laquelle est considérée généralement comme une « relative » où le sujet relativisé est absent.

Dans la pratique courante de la description du français, il est coutumier de traiter les constructions participiales en les distinguant nettement des relatives, du fait de la différence des caractéristiques morphosyntaxiques que présentent ces deux constructions prédicatives. Néanmoins un certain nombre de linguistes français comme C. Muller (1996) et D. Creissels (à paraître) proposent d'analyser les participiales telles qu'on vient de les présenter en (9b) comme une variété des structures relatives du français, en les considérant comme le résultat de la relativisation, bien que leur construction soit nettement différente des constructions traditionnellement reconnues comme relatives. Ainsi Muller (1996) distingue les relatives marquées par une série de marques de subordination *qui, que, où, dont*, etc. (« relatives à verbe fini ») et celles marquées par le suffixe *-ant*, (« relatives à verbe non-fini en *-ant* ») en précisant que les secondes connaissent des restrictions sur l'actant coréférent qui est le sujet du verbe²⁶. Creissels (à paraître) reconnaît également comme relatives, outre les participiales, certaines constructions infinitives construites de la façon suivante : *un livreⁱ à lire Øⁱ attentivement*. Cette solution nous paraît appropriée dans l'optique contrastive où nous nous situons.

De manière analogue, on peut analyser, à la suite de H. Huot (1981), la construction infinitive (*de* + infinitif) comme une complétive à l'infinitif, au même titre que la complétive introduite par la conjonction *que* (*que* P), complétive à verbe fini, et ceci sans considérer que la première soit dérivée de la seconde, contrairement à ce que laissent croire certains travaux transformationnels²⁷. Sans faire ici une analyse détaillée des ressemblances et des différences de leur fonctionnement syntaxique et sémantique, pour laquelle nous renvoyons à H. Huot (1981, chap.1), nous nous contenterons de remarquer que dans les constructions comme celles des exemples (13) et (14) suivants, la complétive à l'infinitif en (13) se distingue de celle à verbe fini en (14), non seulement par des traits morphologiques comme les formes verbales (verbe à l'infinitif ↔ verbe conjugué en personne) et les formes de marques d'introducteur (*de* ↔ *que*), mais aussi par l'absence du sujet apparent du verbe infinitif, ou bien la présence de son sujet nul si l'on préfère, qui est relié anaphoriquement à l'indice pronominal de sujet *il* du verbe principal, par rapport à la seconde où se trouve le sujet explicite *leur amour* qui est différent de celui de la principale.

- (Ex13)

²⁶ C. Muller (1996) *La subordination en français*, Paris, Armand colin, p. 25

²⁷ H. Huot (1981) *Constructions infinitives du français : Le subordonnant 'de'*, Genève-Paris, Librairie Droz. Pour plus de détails, voir notamment le chapitre 1.

- (a) Aussi souhaite-il entretenir des rapports humains hors des murs du palais de justice, se lier avec les étudiants, les écrivains, les journalistes, pour garder la certitude (et pas seulement l'illusion) d'appartenir à leur famille. [Im.152]
- (b) ilⁱ (...) { la certitude d' \emptyset ⁱ appartenir à leur famille }
- (Ex14)
- Ce que la femme plus âgée offre à l'homme plus jeune, c'est avant tout la certitude que leur amour se développe loin de tout danger matrimonial. [Im.158]

En revanche, si l'on observe des constructions du coréen qui apparaîtraient correspondre à la complétive à l'infinitif et à celle introduite par *que* du français, l'une ne diffèrera pas de l'autre par des traits morphologiques, à savoir le suffixe déterminatif, subordonnant, fixé au verbe subordonné, mais seulement par la présence du sujet nul dans l'une et du sujet apparent dans l'autre. C'est ce qu'on peut constater dans les constructions du coréen données par le traducteur, sans grande modification structurelle et sémantique, comme correspondant aux deux complétives du français des exemples qu'on vient de citer.

- (Ex15)
- kilEsO /1/ kl-nIn /2/ pOpwOn tamca-pakk-li /3/ inkankwankye-IlI /4/ yuciha-lyOko /5/ klIlI-li /6/ ilwOn-i /7/ twen-ta-nIn /8/ hwaksin-Il /9/ kac-ki-wihE /10/ haksENtIl-kwa /11/ cakkatIl-kwa /12/ cOpchokha-lyOko /13/ Ethuci-anh-ass-tOn-ka /14/ [Trad. Im. 161]
- aussi /1/ lui-p.top /2/ mur du palais justice-dehors-p.génit /3/ rapport humain-p.accus /4/ entretenir-SC (pour) /5/ eux-p.génit /6/ membre-p.nom /7/ devenir-Stdécl-SD /8/ certitude-p.accus /9/ garder-Snom-SC (pour) /10/ étudiants-avec /11/ écrivains-avec /12/ contacter-SC (pour) /13/ souhaiter-nég-acc-rem-Stexcl /14/
- **kl**ⁱ (...) { [\emptyset ⁱ] / klIlI-li / ilwOn-i / twen-ta-nIn / hwaksin }
- lui (...) { [e] / eux-p.génit / membre-p.nom / devenir-Stdécl-SD / certitude }
- → la certitude de devenir leur membre
- (Ex16)
- yOnsaN-li /1/ yOca-ka /2/ yOnha-li /3/ namca-eke /4/ culsuiss-nIn /5/ kOs-In /6/ muOspotato /7/ klIlI-li /8/ salaN-i /9/ kyOlhon-li /10/ wihOmputam-kwa-nIn /11/ kOli-ka /12/ mOIke /13/ cincOntwe-l-kOs-i-la-nIn /14/ hwaksin-i-ta /15/ [Trad.Im. 168]
- plus âgé /1/ femme-p.nom /2/ moins âgé /3/ homme-à /4/ pouvoir offrir-SD /5/ ND (ce)-p.top /6/ avant tout /7/ eux-p.génit /8/ amour-p.nom /9/ mariage-p.génit /10/ danger-avec-p.contrast /11/ distance-p.nom /12/ loin /13/ Vcomp. se développer-SD-'ND (ce) -être-Stdécl-SD /14/ certitude-être-Stdécl /15/
- klIlI-li /1/ salaN-i /2/ kyOlhon-li /3/ wihOmputam-kwa-nIn /4/ kOli-ka /5/ mOIke /6/ cincOntwe-l-kOs-i-la-nIn /7/ hwaksin /8/

- eux-p.génit /1/ amour-p.nom /2/ mariage-p.génit /3/ danger-avec-p.contrast /4/ distance-p.nom /5/ loin /6/ Vcomp. se développer-SD-'ce'-être-Stdécl-SD /7/ certitude /8/
- →la certitude que leur amour se développe loin de la distance avec le danger du mariage

Si l'on jette un oeil sur les deux constructions déterminatives (15b) et (16b), la même marque [nln] y est utilisée comme un subordonnant qui relie la construction prédicative au nom qu'elle détermine. Autrement dit, les formes verbales subordonnées se construisent de la même façon sous les formes déterminatives par adjonction de ce suffixe déterminatif. En revanche, leur différence se manifeste en ce que le sujet n'est pas explicite en (15b), alors qu'il l'est en (16b). Comme ce qui se passe en (13b), on peut expliquer de manière analogue que l'absence du sujet apparent dans la construction déterminative du (15b) tient à la relation anaphorique que celui-ci a avec le sujet de la principale [kl] (lui)²⁸.

Mais d'un point de vue contrastif, il est important de remarquer que si l'on peut considérer que selon que le sujet est implicite (ou nul) ou explicite, le français met en oeuvre les deux sous-ensembles des complétives, complétive à l'infinitif et complétive à verbe fini, ayant des caractéristiques formellement différentes qui peuvent être représentées ainsi : [N [*de* comp. [(Øs) V-inf.)]] / [N [*que* comp [Ns V-fini]]], en revanche, le coréen utilise, que le sujet soit implicite ou explicite, des complétives qui ont des caractéristiques formellement identiques : [[(Øs) / Ns V-] nln comp] N]. Par rapport à la complétive « complète » dont les positions argumentales sont toutes saturées, y compris celle de sujet, on pourra appeler, faute de dénomination adéquate, « complétive elliptique » celle où il manque un sujet explicite.

Précisons de plus que les propositions relatives comme les complétives peuvent être elliptiques en coréen. Les ellipses en question concernent non seulement la position de sujet, mais à l'occasion d'autres positions comme celle d'objet ou de complément circonstanciel pour des raisons grammaticales et plus souvent discursives. Vu la fréquence du phénomène d'ellipse des constituants nominaux, en particulier du sujet, il est important de prendre en compte ces subordonnées « elliptiques » tout comme leurs correspondants ordinaires, lorsqu'on parle des propositions déterminatives en coréen.

On vient de voir que les sous-ensembles de subordonnées qui constituent la classe des propositions déterminatives ne se recoupent pas tout à fait dans les systèmes des deux langues. Dans ce qui suit, notre observation portera principalement sur les propositions relatives des deux langues, en particulier sur les relatives dites « restrictives » introduites par une marque de subordination analysée traditionnellement comme pronom

²⁸ Soulignons au passage qu'il ne faut pas confondre l'absence du sujet apparent dans cette construction reconnue comme une complétive où le sujet, coréférent au sujet de la principale, est effacé, avec celle dans la construction citée plus haut (12) identifiée comme une relative où le sujet, coréférent au nom-pivot, est effacé par relativisation. De plus, l'absence du sujet n'a rien d'obligatoire dans la première, autrement dit, le sujet explicite [kl] (lui) peut paraître en sa position, quitte à donner des effets redondants ou répétitifs, tandis que dans la relative, sa position est nécessairement lacunaire. Pour plus d'informations concernant la différence entre complétives et relatives du coréen, voir les chapitres 6 et 7.

relatif en français et leurs correspondantes du coréen, étant donné qu'elles occupent une place importante dans la classe des propositions déterminatives. D'autres sous-ensembles de propositions déterminatives dans les deux langues seront observés ultérieurement dans leur rapport avec les relatives.

Chapitre 2 Caractéristiques morphosyntaxiques des formes verbales en coréen

Nous aimerions faire une présentation générale des formes verbales du coréen qui se présentent différemment dans une unité phrastique régissante (ou indépendante) et dans une unité phrastique dépendante, dans le souci d'aider le lecteur qui ne connaît pas le système de cette langue à mieux cerner ultérieurement les caractéristiques et le fonctionnement des phrases complexes à propositions déterminatives en comparaison avec les phrases complexes correspondantes en français.

2-1 Quels rapports les formes verbales avec suffixes terminatifs et suffixes conjonctifs ont-elles avec les constructions de phrases complexes en coréen ?

En français, lorsqu'une proposition, phrase participant à la construction d'une phrase complexe, est coordonnée avec une autre, ou subordonnée dans une autre pour former une phrase complexe, elle est généralement marquée par un morphème, ou une suite de

morphèmes, traditionnellement nommé « conjonction ». Le français possède de nombreuses conjonctions réparties entre « conjonctions de coordination » (par exemple, *et, ni, ou, mais, car, or, donc*) et « conjonctions de subordination » (*que, comme quand, si, lorsque*, etc. Ces dernières, susceptibles d'être composées de plusieurs mots, peuvent former des *locutions conjonctives* telles que *parce que, avant que, afin que, à moins que*, etc. Comme on l'observe dans les phrases complexes suivantes : *l'économie marche très bien, mais les impôts augmentent / Pierre ne viendra pas, parce que Marie est malade*, la conjonction de coordination dite aussi « coordonnant » *mais* et la conjonction de subordination appelée également « subordonnant » *parce que*, se placent devant les propositions, devenues chacune coordonnée et subordonnée. En introduisant ainsi une proposition coordonnée et une subordonnée, le coordonnant et le subordonnant servent à indiquer les rôles sémantico-syntaxiques que ces propositions remplissent par rapport aux autres propositions dans une même phrase complexe.

En coréen, de nombreux morphèmes assument un rôle comparable à celui assumé par les conjonctions du français. Ce sont par contre des éléments non autonomes, contrairement aux conjonctions du français, puisqu'il s'agit de *suffixes verbaux* qui s'attachent à la fin des formes verbales des propositions, pour que celles-ci deviennent des propositions subordonnées ou coordonnées dans les phrases complexes. Il existe ainsi une différence radicale, à savoir que si les conjonctions du français marquent le début des propositions subordonnées ou coordonnées, en se plaçant devant celles-ci, les suffixes verbaux correspondants du coréen marquent la fin des propositions subordonnées ou coordonnées, en se fixant sur leur forme verbale qui se trouve systématiquement en fin de ces dernières²⁹.

Précisons que pour désigner l'ensemble des suffixes verbaux servant à relier une proposition à une autre, nous nous proposons de les appeler « *suffixes conjonctifs* », par analogie avec la dénomination française « *conjonctions* ». Ce terme, choisi en tant que terme générique, fait défaut dans les grammaires courantes du coréen³⁰, qui ont coutume d'employer, faute d'un terme générique, les diverses dénominations qui sont celles de plusieurs sous-classes de suffixes conjonctifs, comme « *suffixes déterminatifs* », « *suffixes nominalisants* », « *suffixes subordonnants* » et « *suffixes coordonnants* », etc. Pour notre part, l'utilisation d'un tel terme générique est utile, dans la mesure où nous limitons, dans le cadre de ce chapitre, à présenter les emplois généraux des suffixes conjonctifs, sans préciser leurs sous-classes. De surcroît, l'usage du terme « *suffixes conjonctifs* » est d'autant plus pratique qu'il permet de mieux faire la comparaison avec

²⁹ Il est d'usage de représenter la phrase canonique du coréen avec le schème de prédication S – O – V. Il faut cependant ajouter que l'ordre des arguments nominaux sujet et objet est toutefois libre : le sujet peut tantôt précéder, tantôt suivre l'objet devant le verbe, qui, lui, a une place fixe en fin de phrase, sauf dans certaines tournures expressives.

³⁰ On retrouve une situation semblable dans le classement des conjonctions du français, où les marqueurs de subordination introduisant les propositions relatives, étant nommés « *pronoms relatifs* », sont souvent traités séparément des autres conjonctions de subordination, parce qu'ils présentent des caractéristiques morpho-syntaxiques (variations selon la fonction du terme nominal relativisé et rôle anaphorique) que les autres conjonctions n'ont pas. Mais, malgré ces caractéristiques morpho-syntaxiques qui distinguent les pronoms relatifs des autres subordonnants, il ne faut pas oublier que les pronoms relatifs sont des conjonctions de subordination.

les autres suffixes verbaux appelés « *suffixes terminatifs* », et ainsi, de mieux cerner les caractéristiques des constructions des phrases complexes en coréen.

Alors pourquoi est-il aussi important de parler des *suffixes terminatifs* que de parler des *suffixes conjonctifs* ? Quels rapports ont-ils entre eux dans les constructions des phrases complexes en coréen ? En effet, les suffixes terminatifs comme les suffixes conjonctifs sont des suffixes verbaux qui ont en commun de marquer la fin des formes verbales. De ce fait, on les considère parallèlement comme des « *terminaisons* » des formes verbales. Mais excepté ce caractère commun, ces deux types de terminaisons sont différents à bien des égards, notamment par la distribution, les valeurs et les rôles qu'ils supportent, qui sont bien distincts dans les constructions de phrases complexes.

En général, les suffixes terminatifs peuvent fonctionner dans les formes verbales des phrases simples aussi bien que dans les formes verbales des phrases complexes. Par contre, les suffixes conjonctifs ne figurent que dans les formes verbales des phrases complexes. Ainsi, lorsque les suffixes terminatifs et les conjonctifs apparaissent dans les constructions de phrases complexes, ils n'occupent pas la même place, comme on peut l'observer dans l'exemple suivant :

- (Ex1)
- mali-ka /1/ aph-asO /2/ ppiell-ka /3/ kInjO-tEsin /4/ w-ass-ta /5/
- Marie-p.nom /1/ être malade-SC (parce que) /2/ Pierre-p.nom /3/ à sa place /4/ venir-acc-STdécl /5/
- →Parce que Marie était malade, Pierre est venu à sa place.

On constate dans cet exemple que le suffixe conjonctif, en l'occurrence [asO], se trouve dans la forme verbale d'une proposition qui est reliée à une autre proposition, alors que le suffixe terminatif [ta] apparaît dans la forme verbale de la seconde proposition, achevant la phrase complexe, comme son nom l'indique. Ce qu'il faut souligner ici, c'est que ces suffixes, disposés ainsi dans des places différentes, servent à indiquer la différence de statut syntaxique des propositions unies auxquelles ils sont attachés respectivement. On peut affirmer *grosso modo* que **le suffixe terminatif marque la forme verbale de la proposition principale, alors que le suffixe conjonctif, la forme verbale de la proposition subordonnée**. Ainsi dans l'ex.(1), on reconnaît la première proposition affectée du suffixe conjonctif [asO] comme une subordonnée exprimant la causalité du procès et la seconde, terminée par le suffixe terminatif [ta], comme une principale.

Une autre différence radicale entre suffixes terminatifs et suffixes conjonctifs est qu'ils indiquent des valeurs bien différentes dans les propositions principales et subordonnées auxquelles ils sont attachés respectivement. En effet, **les suffixes terminatifs**, figurant dans la proposition principale d'une phrase complexe ou même dans une phrase simple indépendante, servent à indiquer, d'une part, **les types de phrase** comme le déclaratif, l'interrogatif, l'impératif, l'exhortatif, et l'exclamatif, et d'autre part, **les degrés d'honorification** comme l'infériorité banale, l'infériorité stricte, le respect banal ou strict, etc. Mais rien de tel pour les suffixes conjonctifs. S'attachant aux formes verbales des

propositions subordonnées ou coordonnées, ces suffixes indiquent les relations sémantico-syntaxiques que celles-ci établissent avec d'autres propositions.

Examinons de plus près comment les formes verbales se construisent avec les suffixes terminatifs et les suffixes conjonctifs dans les phrases et quels rôles différents ils y assument.

2-2 Les formes verbales avec suffixes terminatifs et leurs valeurs

2-2-1 Constructions

Soit une phrase simple :

- (Ex2)
- misu-nIn / thokki-III / **cap-ass-ta** /
- Misu-p.top / lapin-p.accus / attraper-acc-STdécl. /
- Misu a attrapé un lapin

Cette phrase simple contient une forme verbale constituée de morphèmes qui donnent diverses informations linguistiques sur cette phrase. La forme verbale se divise en trois parties :

racine verbale + infix verbal + suffixe terminatif

cap--ass--ta

· la racine verbale qui est une partie, en principe, invariable, à laquelle s'ajoutent successivement des éléments variables tels que

· l'infix verbal qui est une partie se trouvant entre la racine verbale et le suffixe terminatif : [ass] est un suffixe d'aspect accompli ;

· le suffixe terminatif, [ta] qui sert à indiquer, d'une part, le type de phrase « déclaratif » et d'autre part le degré honorifique d'infériorité banale.

Au niveau de l'infix verbal, où apparaît le suffixe d'aspect accompli [ass], peuvent également se rencontrer des suffixes verbaux ou des expressions périphrastiques qui expriment certaines catégories grammaticales telles que

les aspecto-modales:

accompli:cap-ass-ta (*a attrapé*)

inaccompli:cap-n ln-ta (*attrape*)

prospectif (éventuel):cap-kess-ta (*attrapera / doit attraper*)

les voix :

active:cap-Ø-ass-ta (*a attrapé*)

passive:cap-hi-Oss-ta (*a été attrapé*)

causative:cap-ke ha-jOss-ta (*a fait attrapé*)

(*NB. : [ass], [Oss] et [yOss] sont les variantes combinatoires du même suffixe d'aspect accompli.)

éventuellement,

le **respect** exprimé, à l'aide du suffixe honorifique [si], par le locuteur vis-à-vis de la personne dont la désignation occupe la position argumentale de sujet dans l'énoncé, cette personne pouvant être l'interlocuteur ou une tierce personne :

–
– respect :cap-Ø-ass-ta (*a attrapé*)

–
+ respect :cap-l-si-Oss-ta (*a attrapé*)

(*NB. : [l] est un segment épenthétique intercalé pour des raisons d'euphonie et de commodité articulatoire.)

Voyons en détail l'emploi du suffixe honorifique [si] à l'aide des exemples suivants :

(Ex3)

(a) **halap O ci-kkesO** / ttOna-si-n-ta /

grand-père-p.nom(+hon) / partir-hon-inacc-STdécl./

Le grand-père part (+respect)

(*NB. kkesO est la forme honorifique de la particule nominative [ka / i])

(b) **n E to N s EN-i** / ttOna-n-ta /

- mon frère-p.nom / partir-inacc-STdécl. /
- Mon frère part. (-respect)
- (c)* **n E to N s EN**-i / ttOna-si-n-ta /
- mon frère-p.nom / partir-hon-inacc-STdécl. /
- Mon frère part. (+respect)

La présence de ce suffixe honorifique dans la forme verbale de l'ex. (3a) laisse deviner que le locuteur exprime son respect envers son grand-père dont la désignation [halapOci] occupe la position de sujet, tandis que l'absence de ce suffixe dans la forme verbale de l'ex. (3b) se traduit par le fait que le locuteur n'a pas besoin d'exprimer son respect envers son frère [nEtoNsEN] (*mon frère jeune*) qui lui est inférieur dans la hiérarchie familiale. De ce fait, la présence du même suffixe dans la forme verbale de l'ex. (3c) rend cet énoncé **inacceptable** du point de vue pragmatique. Il est à noter que ce qui déclenche l'emploi de ce suffixe honorifique, ce n'est pas une contrainte d'ordre grammatical, mais d'ordre socioculturel.

2-2-2 Les valeurs des suffixes terminatifs : marques des types de phrases et des degrés d'honorification

Nous avons dit plus haut que le suffixe terminatif [ta] utilisé dans la forme verbale de l'ex. (2) [misu-nIn / thokki-III / cap-ass-ta] (*Misu / lapin / a attrapé*) avait pour rôle ici d'indiquer la phrase déclarative en même temps que le degré honorifique d'infériorité banale. En fait, de nombreuses formes de suffixes terminatifs existent, qui varient simultanément en fonction des **types de phrases** tels que le déclaratif, l'interrogatif, l'impératif, l'exhortatif, l'approbatif et l'exclamatif, et des **degrés d'honorification**. Par ce système honorifique, le locuteur peut exprimer, soit son *respect* ou sa *modestie*, soit son *abaissement* envers son interlocuteur³¹. On distingue les formes de suffixes terminatifs selon six degrés d'honorification³² :

³¹ Le système honorifique est un des systèmes linguistiques les plus caractéristiques et remarquablement développés dans la langue coréenne et également dans d'autres langues d'Asie orientale. Il existe d'innombrables études sur le système honorifique coréen, tel que morpho-syntaxique, sociolinguistique et pragmatique. Parmi elles, voir C-S SO (1984), K-Ch SON (1990), Ch-H Cho (1982).

³² Le classement des terminaisons en six degrés d'honorification diffère quelque peu d'un auteur à l'autre. Pour des détails sur toutes les formes de suffixes terminatifs, nous renvoyons au tableau des terminaisons conclusives de J-M LI (1985, 87). Nous empruntons à cet auteur les dénominations des différents degrés d'honorification, au lieu d'utiliser les termes coréens (styles à **hala**, à **hake**, à **hao**, à **haseyo**, à **hasipsiyo**, à **hasos O**) que les grammaires coréennes ont coutume d'attribuer à chacun des degrés d'honorification. Ces termes coréens proviennent purement et simplement des formes de suffixes terminatifs à l'impératif du verbe **hata** (*faire*) variant selon les six degrés d'honorification.

Trois degrés d'infériorité employés par le locuteur supérieur vis-à-vis de l'interlocuteur inférieur :

- degré neutre ou d'infériorité banale
- degré d'infériorité modérée
- degré d'infériorité très modérée

Trois autres degrés de supériorité utilisés par le locuteur inférieur à l'égard de l'interlocuteur supérieur :

- degré de respect banal
- degré de respect strict
- degré de vénération

Il serait prudent de ne pas confondre ce qui déclenche l'emploi du suffixe honorifique [si] déjà vu plus haut avec ce qui amène à faire le choix approprié d'un suffixe terminatif quelconque, définissable également en termes honorifiques. Comme nous l'avons dit, si l'emploi de [si] est étroitement lié à la relation hiérarchique établie entre **le locuteur** et **la personne, susceptible d'être interlocuteur ou tierce-personne, dont la dénomination occupe la position de sujet dans l'énoncé**, l'emploi du *suffixe terminatif* résulte, en revanche, de la relation interpersonnelle instaurée entre **le locuteur** et **l'interlocuteur**, quel que soit le sujet de l'énoncé. Pour distinguer ces deux formules du système honorifique, TCHANG (1991) intitule la première formule « respect du sujet » et la seconde « respect ou abaissement du récepteur »³³. Dans cette dernière formule, le locuteur doit, pour choisir de façon appropriée le suffixe terminatif parmi les six degrés d'honorification, prendre en considération *divers facteurs extralinguistiques* comme l'âge, l'intimité, la hiérarchie, le sexe et la situation d'énonciation (privée ou publique), etc. qui viennent déterminer le rapport hiérarchique et socioculturel du locuteur avec son interlocuteur dans une situation d'énonciation donnée.

Ainsi, de la forme verbale [cap-ass-ta] (*a attrapé*) de l'ex. (2) terminée par le suffixe terminatif [ta] peut se différencier, par exemple, une autre forme du même verbe [cap-ass-s_l_pnita] par la présence d'un suffixe terminatif [-slpnita], qui signale, non seulement le type de phrase *déclaratif* de l'énoncé dans lequel s'insère cette forme

³³ S-W Tchang (1991) *Coréen parlé et coréen écrit : description contrastive au niveau syntaxique*, Séoul, Hanshin Publishing Co. : Il faut signaler la troisième formule, que cet auteur appelle « respect de l'objet », qui s'applique exclusivement à la relation supérieur-inférieur entre la personne occupant la position de sujet et celle occupant la position d'objet.

verbale, mais aussi le *degré de respect strict* que le locuteur exprime envers son interlocuteur. Notons que dans cette formule, si le *degré d'infériorité banale* est un degré d'honorification utilisé dans les circonstances ordinaires, par exemple, par les parents envers leurs enfants ou par les jeunes envers leurs amis du même âge, le *degré de respect strict* est un degré d'honorification utilisé dans les situations protocolaires entre les adultes, notamment par les hommes qui viennent de se rencontrer, ou par les étudiants envers les professeurs.

- (Ex4)
- (a) **déclaratif et degré d'infériorité banale** :
- misu-nIn / thokki-III / cap-ass-ta /
- Misu-p.top / lapin-p.accus / attraper-acc-STdécl. (-honor.) /
- (b) **déclaratif et degré de respect strict** :
- misu-nIn / thokki-III / cap-ass-s I pnita /
- Misu-p.top / lapin-p.accus / attraper-acc-STdécl. (+honor.) /
- Misu a attrapé un lapin

Pour indiquer la phrase interrogative, le coréen a recours au suffixe interrogatif, là où se trouve le suffixe déclaratif dans une phrase déclarative. De la même manière que ce dernier, le suffixe interrogatif varie selon les degrés honorifiques. Par exemple, on voit apparaître des formes différentes dans les deux degrés honorifiques tels que le degré d'infériorité banale et le degré de respect strict, ainsi :

- (Ex5)
- (a) **interrogatif et degré d'infériorité banale** :
- misu-nIn / thokki-III / cap-ass-ni ? /
- Misu-p.top / lapin-p.accus / attraper-acc-STinter.(-honor.) /
- (b) **interrogatif et degré de respect strict** :
- misu-nIn / thokki-III / cap-ass-s I pnikka ? /
- Misu-p.top / lapin-p.accus / attraper-acc-STinter. (+honor.) /
- Misu a attrapé un lapin

De la même manière, les autres types de phrases comme *l'impératif*, *l'exhortatif*, *l'approbatif* et *l'exclamatif* peuvent être indiqués par les suffixes terminatifs de formes différentes dans chacun de ces deux degrés d'honorification, comme l'illustre bien le tableau suivant (NB : nous ne présenterons pas, faute de place, toutes les formes de suffixes terminatifs qui existent dans les quatre autres degrés d'honorification.) :

	degré d'infériorité banale	degré de respect strict
déclaratif	cap-(ass)-ta	cap-(ass)-s I pnita
interrogatif	cap-(ass)-ni/nja	cap-(ass)-s I pnikka
impératif	cap-ala	cap-I sipsio
exhortatif	cap-ca	cap-I psita
approbatif	cap-lma	cap-I lita
exclamatif	cap-ass-kuna	cap-s I pnitak I ly O

2-2-3 Quelques remarques sur les emplois des suffixes terminatifs

Quelques remarques méritent d'être faites à titre d'informations supplémentaires sur les emplois des suffixes terminatifs.

Premièrement, le locuteur ne reste pas toujours dans le registre d'honorification qu'il a préalablement choisi parmi les six possibles. Au cours de son discours, il peut faire alterner les terminatifs d'un degré avec ceux d'un autre, généralement dans les limites des trois degrés de supériorité d'une part et des trois degrés d'infériorité de l'autre. Par exemple, un locuteur inférieur peut exprimer son respect à l'égard de son interlocuteur supérieur, en utilisant tantôt des suffixes terminatifs du degré de respect strict, tantôt ceux du degré de respect banal.

Deuxièmement, dans la pratique courante du langage (à l'oral), certains suffixes terminatifs s'utilisent davantage que les autres. C'est le cas des suffixes terminatifs comme [-ayo / -eyo / -Oyo] appartenant au degré de respect banal et [-a / -e / -O] au degré d'infériorité modérée parmi les degrés d'infériorité. Ils peuvent fonctionner tantôt comme marqueurs du type de phrase déclaratif, tantôt comme marqueurs d'interrogatif, et occasionnellement comme marqueurs d'impératif (lorsque la personne dont la désignation occupe la position de sujet dans l'énoncé correspond à l'interlocuteur). Dans ce cas, les terminatifs ne permettant pas, par leur forme, l'interprétation adéquate du type de phrase, une telle interprétation porte soit sur les *traits prosodiques* réalisés de manière différente selon le type de phrase, soit sur la *situation* ou le *contexte* où l'énoncé en question est produit.

- (Ex6)
- (a) sOnsENnim-kkesO / phica-III / cumunha-sy-Oss-O yo /
- professeur-p.nom.(hon) / pizza-p.accus / commander-hon-acc-ST (décl/inter.?) /
- →Professeur a commandé une pizza. / Professeur a-t-il commandé une pizza?
- (b) ppiell-ka / mOncO / ttOna-ass-O /
- Pierre-p.nom. / d'abord / partir-acc-ST. (décl / inter.?) /
- Pierre est parti au premier. /

On peut expliquer l'utilisation fréquente à l'oral de ces suffixes terminatifs par un principe d'économie. Leurs formes elles-mêmes sont en effet simples et économiques par rapport aux autres formes de suffixes terminatifs utilisés dans les autres degrés honorifiques puisque contrairement à ceux-ci, ils ne changent pas de formes en fonction des types de phrases, ce qui permet au locuteur de ménager ses efforts.

Troisièmement, on pourrait rapprocher les variations des terminaisons verbales en coréen de celles des verbes en français, dans la mesure où, dans les deux langues, ces variations se trouvent liées à la notion de « personne ». Mais il faudrait garder à l'esprit que lorsque l'on parle de désinences « personnelles » du verbe ou de pronoms « personnels » (première personne, deuxième personne et troisième personne) du français, le terme de *personne* n'a pas le sens courant qu'on lui prête mais une valeur propre aux grammairiens. En effet, ce terme n'implique pas nécessairement la référence à une personne *humaine*. Ainsi si la « première personne » et la « deuxième personne » des grammairiens renvoient véritablement aux personnes humaines, plus précisément *la personne qui parle* et *la personne à qui on parle*, par contre, la « troisième personne » ne se limite pas aux personnes humaines, mais peut aussi référer aux choses ou aux notions dont on parle. Pour éviter les malentendus et les confusions que suscite le terme de personne dans la description grammaticale du français, beaucoup de linguistes contemporains tendent à substituer les termes locutifs - créés par J. Damourette et E. Pinchon (1927-1950, tome I, 54-75) - « élocutif » ou « allocutif » et « délocutif » respectivement aux termes traditionnels de *première, deuxième et troisième personne*³⁴. Par contre, les terminaisons du verbe en coréen ont un lien très étroit avec les relations mutuelles des personnes humaines, que celles-ci soient présentes ou absentes dans la communication.

De plus, contrairement aux terminaisons des verbes du français qui s'accordent, obligatoirement, en *personne* avec le sujet de l'énoncé, les suffixes terminatifs en coréen n'ont de rapport à aucun élément interne de l'énoncé. Comme nous l'avons dit ci-dessus, leurs variations dépendent des divers facteurs extralinguistiques (âge, intimité, hiérarchie, etc.) intervenus dans une situation donnée qui déterminent la relation interpersonnelle entre le locuteur et l'interlocuteur, que ceux-ci jouent ou non le rôle de sujet de l'énoncé. Ce sont des **contraintes d'ordre socioculturel** qui conduisent le locuteur à *choisir* tel ou tel suffixe terminatif en fonction de ces facteurs extralinguistiques, tandis qu'en français, il s'agit d'une **contrainte grammaticale**, imposée par le système de la langue, selon laquelle le locuteur est obligé de mettre en accord les désinences du verbe en *personne* avec le sujet de l'énoncé.

Quatrièmement, en raison du nombre important des suffixes terminatifs lié au marquage des divers degrés honorifiques et des types de phrases en coréen, nous nous limiterons dans ce qui suit à prendre comme exemples des énoncés marqués par des suffixes terminatifs appartenant à un seul degré honorifique, à savoir les *suffixes*

³⁴ Nous tenons à signaler qu'un certain nombre d'études ont été menées sur les constructions « impersonnelles », pour lesquelles la notion de personne, étant essentielle, est largement débattue et étudiée dans les phénomènes linguistiques en français et dans les autres langues, au sein du groupe de recherche MÉTAGRAM de l'université Stendhal de Grenoble III. Parmi les ouvrages publiés voir J. Chocheyras et al. (1986) et M. Maillard et al. (éds) (1991).

terminatifs au degré d'infériorité banal cités ci-dessus [- (nl) ta], [-nlnya], [-(a)la], [-ca], [-lma], [-kuna]. Cela nous permettra de ne gloser que le type de phrase indiqué par le suffixe terminatif concerné, sans en annoter chaque fois le degré honorifique.

En fait, ces terminatifs au degré d'infériorité banal ont ceci de particulier que lorsqu'ils s'emploient dans les écrits destinés à tout le monde (comme par exemple, journaux, revues, livres ou rapports scientifiques, etc.) ou à soi (par exemple, journal intime)³⁵, ils n'ont pas de valeur honorifique, plus précisément ils n'indiquent pas la relation entre le locuteur supérieur et l'interlocuteur inférieur. Ils fonctionnent, par conséquent, comme des suffixes « neutres » du point de vue du système honorifique. De surcroît, le caractère « neutralisé » ou « non-marqué » de ces suffixes terminatifs se vérifie, comme nous le verrons plus tard, par le fait qu'ils sont les seuls aptes à marquer les propositions subordonnées qui comportent des formes verbales « complètes » dans leur construction comme des subordonnées complétives au discours rapporté indirect ou certain type de subordonnées déterminatives (Voir chap.7). Cela va dans le sens où, comme le remarque J. Feuillet (1992) à travers beaucoup de langues, les oppositions de valeurs diverses, plus souvent aspectuelles ou modales, qui se présentent manifestement dans les phrases indépendantes ou les propositions principales, tendent à être neutralisées dans les subordonnées³⁶. En coréen, on vérifie une telle tendance notamment par les emplois restreints des suffixes terminatifs en subordination, où ceux-ci perdent les oppositions des degrés d'honorification.

Enfin, si nous nous sommes attardée à décrire un peu longuement les constructions des formes verbales marquées par des suffixes terminatifs et les rôles que jouent ces suffixes dans l'énoncé, c'est pour mieux montrer en quoi diffèrent, par rapport aux formes verbales en suffixes terminatifs, les formes verbales en suffixes conjonctifs qui caractérisent les propositions subordonnées ou coordonnées et quels rôles ils y jouent.

2-3 Les formes verbales avec suffixes conjonctifs

2-3-1 Constructions : formes verbales subordonnées « complètes » et formes verbales subordonnées « incomplètes »

³⁵ S-W Tchang (1991) pp.106-107 : cet auteur fait remarquer que les suffixes terminatifs, surtout ceux des phrases déclaratives -(nl n) ta, n'ont pas de valeur honorifique à l'écrit, notamment dans les textes scientifiques destinés aux lecteurs virtuels, alors qu'à l'oral, ce même suffixe indique bel et bien une relation hiérarchique et sociale entre le locuteur supérieur et l'interlocuteur inférieur. Par exemple, avec une phrase déclarative terminée par -(nl n) ta, extraite d'un texte scientifique par ce linguiste, Ex) chOlhak-ln / yOlOkwahak-li / kicho-ll / piphanha-n-ta / philosophie-p.top / plusieurs sciences-p.génit / fondement-p.accus / critiquer-inacc-STdécl / →La philosophie critique les fondements de plusieurs sciences. Comme le remarque ce linguiste, il est difficile de considérer que le locuteur de cette phrase abaisse ses lecteurs virtuels du point de vue du système honorifique, ce qui serait incongru.

³⁶ J. Feuillet (1992) « Typologie de la subordination », dans *Travaux linguistiques de CERLICO* n° 5 *Subordination*, pp. 7-28.

Ces formes verbales, qui constituent un trait essentiel des propositions subordonnées (ou coordonnées), sont bien différentes des formes verbales en suffixes terminatifs que nous venons d'observer, non seulement par leurs terminaisons (suffixes conjonctifs ↔ suffixes terminatifs), mais aussi par leurs constructions. La présence d'un suffixe conjonctif en position finale d'une forme verbale subordonnée n'implique pas nécessairement l'absence du suffixe terminatif dans celle-ci. Le suffixe conjonctif marquant toujours la fin de forme verbale subordonnée, il se trouve tantôt derrière une *forme verbale* « *complète* », c'est-à-dire la forme verbale avec suffixe terminatif, tantôt derrière une *forme verbale* « *incomplète* » sans suffixe terminatif. L'adjonction du suffixe conjonctif à des formes verbales « complètes » donne lieu, naturellement, à des formes verbales subordonnées en apparence « longues » et les formes verbales « incomplètes » avec le conjonctif offrent des formes verbales subordonnées « courtes ». C'est ainsi que deux constructions de formes verbales subordonnées se distinguent selon qu'elles contiennent ou non un suffixe terminatif.

Examinons de plus près comment les formes verbales se construisent dans les différentes sous-classes de propositions subordonnées. Pour faciliter l'observation, nous prendrons, comme point de départ, une même phrase et nous regarderons comment elle se transforme en fonction du type de propositions subordonnées qu'elle devient en intégrant une phrase complexe. Soit une phrase

- (Ex7)
- suni-nIn / kisu-eke / phyOnci-III / ss-Oss-ta /
- Suni-p.top / Kisu-à / lettre-p.accus. / écrire-acc-STdécl /
- →Suni a écrit une lettre à Kisu
- (NB. Oss résulte d'une contraction entre la voyelle de la racine verbale [ssI] et celle du suffixe aspectuel [ass] : ssI - ass→Oss)

Lorsqu'elle acquiert le statut de subordonnée dans une phrase complexe, sa forme verbale subit certaines modifications selon le type de subordonnée :

- (Ex8)
- (a) **proposition circonstancielle** (de cause)
- sunika / kisu-eke / phy O nci-III / ss- O s O / klil- In / sipke / hEkjOI-twe-Oss-ta /
- Suni-p.nom / Kisu-à / lettre-p.accus. / écrire-SC (parce que) / cette affaire-p.top/ facilement/ résoudre-aux.passif-acc-STdécl /
- → Cette affaire est résolue facilement, parce que Suni a écrit une lettre à Kisu.
- (b) **proposition 'nominale'** (# proposition substantivale / proposition complétive du verbe)

misu-nIn / suni-ka / kisu-eke / phy O nci-I I I / ss- O ss- I m-Il / hwakinh-Ess-ta /

· Misu-p.top/ Suni-p.nom / Kisu-à / lettre-p.accus. / écrire-acc-suf.nom.-p.accus. / espérer-inacc-STDécl /

· → Misu a vérifié que Suni avait écrit une lettre à Kisu.

· (c) **proposition au discours rapporté (#proposition complétive)**

· appa-nIn / suni-ka / kisu-eke / phy O nci-I I I / ss- O ss- ta-ko / na-eke / malh-Ess-ta /

· père-p.top/ Suni-p.nom / Kisu-à / lettre-p.accus. / écrire-acc-STDécl-s.citatif / moi-à / dire-acc-STDécl /

· → Mon père m'a dit que Suni a écrit une lettre à Kisu.

· (d) **proposition déterminative complétive à « verbe complet » (#proposition complétive du nom)**

· na-nIn / suni-ka / kisu-eke / phy O nci-I I I / ss- O ss- ta-n I n / ijaki-III / mit-cian-ass-ta /

· moi-p.top / Suni-p.nom / Kisu-à / lettre-p.accus. / écrire-acc-STDécl-SD / histoire-p.accus / croire-nég-acc-STDécl /

· → Je n'ai pas cru *l'histoire que Suni a écrit une lettre à Kisu.

· (e) **proposition déterminative complétive à « verbe incomplet » (#proposition complétive du nom)**

· amuto / suni-ka / kisu-eke / phy O nci-I I I / ss I - n I n / iju-III / mol-In-ta /

· personne / Suni-p.nom / Kisu-à / lettre-p.accus. / écrire-SD / raison-p.accus / ignorer-acc-STDécl /

· → Personne ne connaît la raison *que (pour laquelle) Suni écrit une lettre à Kisu.

· (f) **proposition déterminative relative (#proposition relative)**

· suni-ka / kisu-eke / ss I - n I n / phyOnci-ka / pulhENhaketo / motIni-eke / koNkE-twe-lkOsi-ta /

· Suni-p.nom / Kisu-à / écrire-SD:inacc / lettre-p.nom / malheureusement / tout le monde-à / publier-aux.passif-évent-STDécl/

· → La lettre que Suni écrit à Kisu va malheureusement être dévoilée à tout le monde

Les propositions que nous avons soulignées fonctionnent chacune comme une subordonnée jouant un rôle spécifique dans les phrases complexes où elles se trouvent. Pour la plupart, leurs formes verbales sont « courtes » et pour le reste, elles sont « longues ». Nous avons déjà signalé que les formes verbales subordonnées « longues » résultaient d'une simple adjonction du suffixe conjonctif à des formes verbales « complètes », c'est-à-dire des formes verbales munies du suffixe terminatif telles qu'elles

figureraient dans une phrase indépendante. On constate dans les exemples que les formes verbales ainsi construites sont présentes dans les deux types de propositions subordonnées comme la proposition complétive au discours rapporté (ex.8c) et une des propositions déterminatives « appositives » (ex.8d) :

- Formes verbales subordonnées « longues » =
- [formes verbales « complètes »] + suf. conjonctif
- [racine verbale + infix verbal + suf. terminatif] + suf. conjonctif
- ex. (8c)ss(l)- Oss-ta-ko (citatif)
- ex. (8d)ss(l)- Oss-ta-nIn (déterminatif)

Par contre, les subordonnées des exemples (8a), (8b), (8e) et (8f) comportent des formes verbes « courtes » constituées de formes verbales « incomplètes » auxquelles s'ajoutent différents suffixes conjonctifs servant de marqueurs de subordination. Leurs formes verbales se présentent de manière suivante :

- Formes verbales subordonnées « courtes » =
- [formes verbales « incomplètes »] + suf. conjonctif
- [racine verbale + suf. asp.] + suf. conjonctif :
- ex.(8a)ss(l)--OsO (suf. de cause)
- ex.(8b)ss(l)-Oss-lm (suf. nominalisant)
- ex.(8e)ss(l)--nIn (suf. déterminatif)
- ex.(8f)ss(l)--nIn (suf. déterminatif)

Si on compare chacune de ces formes verbales incomplètes avec la forme verbale complète prise initialement [ss-Oss-ta] (*avoir écrit*), on constate, en plus de l'absence du suffixe terminatif [ta], celle du suffixe aspectuel accompli [Oss] dans ces formes incomplètes, sauf [ss(l)-Oss-l m] de l'ex. (8b). Dans celles-ci, le suffixe conjonctif suit donc immédiatement la racine verbale.

Notons au passage que les emplois des suffixes aspectuels dans les formes verbales subordonnées soulèvent un problème assez délicat qui n'est pas simple à analyser dans la description du coréen³⁷. Il est à souligner que cette langue ne connaît pas de *règles de concordance des temps* comme en français, telles que si le verbe de la principale est au passé, le temps du verbe de la subordonnée s'accorde au temps principal : *Tu disais qu'il venait* = *Tu disais : il vient*, *Tu disais qu'il viendrait* = *Tu disais : il viendra*, *Tu disais qu'il était venu* = *Tu disais : il est venu*. En règle générale, les emplois des suffixes

³⁷ Le fait qu'il faut savoir lesquels des suffixes conjonctifs acceptent ou non devant eux un suffixe aspectuel constitue une des grandes difficultés, vu le nombre considérable des suffixes conjonctifs existant, dans l'apprentissage du coréen.

aspectuels, qualifiés traditionnellement de temporels, dans le verbe de la subordonnée en coréen sont liés au type du suffixe conjonctif utilisé. Plus précisément, dans le verbe de la subordonnée, aucun suffixe aspectuel ne peut être utilisé devant certain type de suffixes conjonctifs, comme le suffixe circonstanciel de cause [O s O] (*parce que*) de l'ex. (8a), que le verbe de la principale se mette au 'présent' ou au 'passé' : ss(l) - O s O / ss(l)- *O ss -O s O. En revanche, certains autres suffixes conjonctifs, comme le suffixe nominalisant [-l m] dans [ss(l)-Oss-l m] de l'ex. (8b), se voient placer derrière un suffixe aspectuel quelconque : ss(l) - l m / ss(l)-O ss-l m. Dans ce dernier cas, l'absence matérielle du suffixe aspectuel dans [ss(l)-l m] s'interprète, par défaut, comme portant une valeur d'aspect inaccompli, par opposition au suffixe aspectuel [Oss] présent dans [ss(l)-Oss-l m], qui a une valeur *accompli*. Ensuite, viennent les suffixes conjonctifs comme les suffixes déterminatifs qui portent, eux-mêmes, des valeurs aspecto-tempo-modales. Nous verrons en détail plus loin les suffixes déterminatifs et leurs rôles dans les propositions déterminatives.

Parmi les propositions subordonnées répertoriées ci-dessus, seules les propositions déterminatives, dénommées « complétives du nom » ou « appositives » selon la terminologie coréenne, (correspondant toutefois aux *propositions complétives du nom* en français), se subdivisent, en présence des formes verbales, en différentes « complètes » et « incomplètes ». C'est le cas des subordonnées des ex. (8d) et (8e) qui contiennent respectivement une forme verbale « complète » devant un suffixe déterminatif [nl n] : [ss(l)-Oss-ta-n l n] et une forme verbale « incomplète » marquée par le suffixe identique : [ssl-n l n]. D'où leur dénomination : proposition déterminative appositive à « *verbe complet* » et proposition déterminative appositive à « *verbe incomplet* ».

Or on assiste à la présence de la même forme verbale que cette dernière [ssl-n l n] dans la proposition déterminative considérée comme « relative » de l'ex. (8f), ce qui montre que le marqueur conjonctif ne constitue pas un critère décisif pour distinguer les propositions déterminatives entre « complétives du nom » et « relatives » dans cette langue et qu'il est nécessaire, pour le faire, d'observer d'autres propriétés morpho-syntaxiques. Sans parler pour le moment de ces autres propriétés, il convient de mentionner dès à présent, comme la majorité des linguistes coréens l'admettent, que les formes verbales « complètes » et « incomplètes » sont possibles dans les propositions déterminatives « complétives du nom », alors que seules les formes verbales « courtes » sont possibles dans les propositions relatives.

Résumons en quelques mots ce que nous avons présenté jusqu'ici : les verbes subordonnés se caractérisent tous par la présence de suffixes conjonctifs en fin de leurs formes. Si ceci est commun, en revanche deux types de constructions se distinguent dans les formes verbales subordonnées : les **formes verbales subordonnées « longues »** où les suffixes conjonctifs sont ajoutés aux **formes verbales « complètes » (avec suffixes terminatifs)** ; les **formes verbales subordonnées « courtes »** où ces suffixes sont ajoutés aux **formes verbales « incomplètes » (sans suffixes terminatifs)**.

2-3-2 Comparaisons des formes verbales « complètes » et « incomplètes » en coréen avec les formes verbales « finies » et

« non-finies » en français

Les formes verbales « complètes » et les formes verbales « incomplètes » rappellent les formes verbales « finies » et « non-finies » en français, dans la mesure où les verbes *finis* contiennent des désinences que ne possèdent pas les verbes non-finis, un peu comme les verbes complets par rapport aux verbes incomplets. Bien entendu, les terminaisons, ou les désinences si l'on préfère, des verbes finis du français et celles des verbes complets du coréen ne se prêtent pas au même type de variations morphologiques et portent des valeurs bien différentes. Les premières peuvent marquer, avec leurs variations, diverses catégories grammaticales telles que la **personne**, qui se rapporte en fait, au statut de locution (1ère pers. = élocutif : *viens*, 2ème pers. = allocutif : *viens*, 3ème pers. = délocutif : *vient*), le **nombre** du sujet de l'énoncé (sg. : *vient* / pl.: *viennent*), l'**aspect** qui concerne la manière dont se développe le procès dans le temps (*vient* / *venait* / *viendrai*) et le **mode** qui correspond à diverses attitudes de l'énonciateur à l'égard de son énoncé (l'indicatif : *vient* le conditionnel : *viendrait* et le subjonctif : *viene*), tandis que les secondes, à savoir les suffixes terminatifs du coréen, marquent des **types de phrases** et des **degrés d'honorification**.

En ce qui concerne les formes verbales « non-finies » du français et les « incomplètes » du coréen, elles perdent certaines informations en même temps qu'elles perdent certaines marques morphologiques, relativement aux formes verbales « finies » et « complètes ». Les « non-finies » incluent les verbes à l'infinitif (*venir*) et au participe (*venant* / *venu*), qui perdent un certain nombre de catégories (personne et mode), mais qui gardent, différemment des verbes « finis », des oppositions aspectuelles et diathétiques. De ce fait, elles sont comparables aux formes verbales « incomplètes » du coréen, dépourvues de suffixes terminatifs, qui perdent les informations concernant les types de phrases et les degrés d'honorification.

Ce qui nous paraît intéressant de remarquer d'un point de vue contrastif, c'est que si en français les formes « finies » s'emploient davantage que les formes « non-finies » dans les propositions subordonnées, par contre, en coréen, les formes « incomplètes » sont plus fréquemment employées que les formes « complètes », comme nous avons pu le constater ci-dessus.

Mais, s'agissant des formes « non-finies » (dont font partie les verbes à l'infinitif et au participe) il faudrait signaler toutefois que les grammairiens français ne sont pas unanimes à considérer les constructions prédicatives dotées de ces verbes spécifiques comme faisant partie des propositions subordonnées. L'observation de plusieurs grammaires révèle que certains grammairiens excluent entièrement ces constructions à *verbum infinitum* de cette liste, en y incluant seulement celles à *verbum finitum*. Mais nous ne pensons pas qu'il soit raisonnable, du point de vue méthodologique, d'écarter les constructions à verbes non-finis de l'analyse de la subordination en français comme en coréen. En effet, étant donné que les formes verbales sont « incomplètes » dans la plupart des propositions subordonnées en coréen, on ne peut raisonnablement les rejeter. De même, bien que la majorité des propositions subordonnées en français comportent des formes verbales finies plutôt que non-finies, ce n'est pas une raison suffisante pour

exclure les propositions subordonnées à verbes non-finis comme les infinitives et les participiales de l'analyse de la subordination du français. Dans la perspective contrastive qui est la nôtre, il convient donc de prendre en considération les constructions prédicatives à verbes non-finis au même titre que celles à verbes finis. Cela revient à dire que nous incluons avec les *relatives* et les *complétives du nom*, les *infinitives* et les *participiales* pouvant assumer la fonction de déterminant d'un terme nominal dans les propositions déterminatives.

Nous reviendrons ultérieurement sur les constructions infinitives et participiales, qui suscitent quelques embarras chez les grammairiens et les linguistes soucieux de proposer une description grammaticale cohérente des propositions subordonnées en français. Ces constructions invitent en effet à s'interroger sur les notions délicates de proposition et de sujet. Comme nous avons pu le voir, la spécificité des formes verbales n'est pas le seul trait qui incite les grammairiens à mettre à part ces constructions prédicatives dans le classement des propositions subordonnées. La tradition grammaticale exige que pour qu'il y ait une proposition, il faut qu'il y ait un sujet et un verbe, alors que les constructions infinitives et participiales peuvent ne pas avoir leur sujet propre, contrairement aux constructions à verbes finis. Mais à la suite du développement des théories syntaxiques comme celles récentes de Chomsky, la conception de la notion de proposition a changé : la notion de proposition va d'une conception étroite, qui veut que le sujet et le verbe soient présents, vers une conception large qui tend à considérer qu'il y a autant de propositions qu'il y a de verbes auxquels on peut reconnaître les mêmes propriétés de rection qu'en phrase indépendante. Pour notre part, rappelons que nous optons pour une conception large en précisant qu'il est difficile de confronter les propositions subordonnées en fonction de déterminant en français avec celles du coréen, en nous limitant chaque fois aux propositions subordonnées pourvues de sujet propre.

2-4 Place fixe du verbe avec suffixe terminatif et du verbe avec suffixe conjonctif et ordre de la proposition principale et de la subordonnée dans une phrase complexe

Nous avons analysé séparément le verbe avec suffixe terminatif (en tant que verbe d'une unité phrastique indépendante) et le verbe avec suffixe conjonctif (en tant que verbe d'une unité phrastique dépendante), pour rendre compte des modifications produites dans la forme verbale lors du passage d'une unité phrastique indépendante à une unité phrastique dépendante. Lorsque l'on observe les constructions de phrases complexes réalisées, on constate que l'opposition entre les verbes en terminatif et les verbes en conjonctif s'y manifestent plus nettement par leur place respective. En effet, le verbe en terminatif apparaît comme un **verbe final** aussi bien dans une phrase complexe que dans une phrase simple indépendante, alors que le verbe en conjonctif ne figure comme **verbe médian** que dans une phrase complexe.

Ainsi dans les exemples (8a-f) cités plus haut, deux cas se présentent :

1.

la proposition (P1) doté du verbe en conjonctif est suivie de la proposition (P2) dotée du verbe en terminatif déclaratif [ta], sans que leurs constituants nominaux se mélangent : (les ex. (8a) et (8f))

—
PC [[P1: S-O-V-**sc**] — [P2 : S-O-V-**st**]] Si plusieurs propositions se combinent de manière à établir une phrase complexe, seul le verbe de la dernière proposition est marqué par le suffixe terminatif, tandis que ceux des autres propositions précédentes sont affectés des suffixes conjonctifs variant selon les relations que celles-ci entretiennent entre elles :

—
PC [P1 : S-O-V-**sc** + P2 : S-O-V-**sc** + P3 : S-O-V-**sc** + ... + Pn : S-O-V-**st**]

2.

P1 se trouve au sein de P2, comme dans les ex. (8b), (8c), (8d) et (8e), construction que l'on peut représenter, en simplifiant, par le schème suivant :

—
PC [[P2 : S — [P1 :S-O-V-**sc**] — O — V-**st**]] Cela montre que P1 à verbe en conjonctif se place assez librement selon la fonction syntaxique qu'elle joue à l'intérieur de la phrase complexe, mais son emplacement se limite devant le verbe final [V-**st**] de P2 qui achève la phrase complexe. Il s'agit là d'une contrainte assez forte qui interdit, en principe, de placer [P1 : S-O-V-**sc**], proposition subordonnée, au delà de la limite du verbe final [V-**st**] de P2 [P2 : S-O-V-**st**], proposition principale, dans le cadre d'une phrase complexe.

Par exemple, si on intervertit l'ordre des deux propositions l'ex. (9), l'une terminée par le suffixe conjonctif de cause [OsO] et l'autre par le suffixe terminatif déclaratif [ta] pour obtenir l'ex. (10), celui-ci sera jugé comme agrammatical ou incorrect en coréen³⁸.

- (Ex9)
- suni-ka / kisu-eke / phy O nci-I I I / ss- O s O / kl il-In / sipke / hEkyOI-twe-Oss-ta /
- Suni-p.nom / Kisu-à / lettre-p.accus. / écrire-SC (parce que) / cette affaire-p.top/ facilement/ résoudre-aux.passif-acc-STdécl /
- → parce que Suni a écrit une lettre à Kisu, cette affaire est résolue facilement.
- (Ex10) ? PC [[P2 : S-O-V-**st**] — [P2 : S-O-V-**sc**]]
- kl il- In / sipke / hEkyOI-twe-Oss-**ta** / suni-ka / kisu-eke / phy O nci-I I I / ss- O s O /

³⁸ Notons tout de même que le locuteur pourrait recourir, beaucoup plus rarement à l'écrit qu'à oral, à une telle transgression de l'ordre des propositions, afin de rendre son énoncé plus expressif.

- cette affaire-p.top/ facilement/ résoudre-aux.passif-acc-STdécl / Suni-p.nom / Kisu-à / lettre-p.accus. / écrire-SC (parce que) /
- → Cette affaire est résolue facilement, parce que Suni a écrit une lettre à Kisu.

Le contraste est net entre le coréen et le français en ce qui concerne l'ordre de la proposition subordonnée et de la proposition principale dans une phrase complexe. Ceci s'observe plus clairement, notamment lorsque l'on examine une phrase où la subordonnée est une circonstancielle, comme dans l'ex (10) que l'on vient de voir. En français, une subordonnée circonstancielle peut se déplacer librement dans une phrase complexe, et ne subit pas de contrainte forte d'ordre, ou en tout cas, beaucoup moins que les autres subordonnées comme les *relatives* ou les *complétives*. Dans la traduction française des ex. (9) et (10), la subordonnée causale introduite par une locution conjonctive *parce que* peut se placer tantôt devant, tantôt derrière la principale : *Parce que Suni a écrit une lettre à Kisu, cette affaire est résolue facilement* / *Cette affaire est résolue facilement, parce que Suni a écrit une lettre à Kisu*. Dans ce cas, en français, la seule présence de la locution conjonctive « *parce que* » devant la proposition *Suni a écrit une lettre à Kisu* permet d'assigner à celle-ci un rôle de subordonnée circonstancielle de cause par rapport à l'autre proposition qui sera reconnue comme une principale. En revanche, la reconnaissance de la proposition subordonnée par rapport à la proposition principale se fait facilement de par un double repérage en coréen : d'une part, au moyen des suffixes verbaux distincts qui leur correspondent (suffixe conjonctif - suffixe terminatif) et d'autre part, de par la place fixe qui leur est réservée.

2-5 Analyse des valeurs aspecto-modales des suffixes déterminatifs, marqueurs de propositions déterminatives en coréen

Il convient de préciser que nous anticipons ici notre étude sur les suffixes déterminatifs [nIn / In / Il / tOn] qui fonctionnent non seulement en tant que marques de subordination des propositions déterminatives, mais aussi en tant que marques des valeurs aspecto-modales du verbe subordonné auquel ils sont attachés. Ces suffixes déterminatifs sont comparables, en tant que marques de subordination des propositions déterminatives, aux morphèmes français comme *qui, que, où, dont*, etc. que la tradition du français analyse couramment comme pronoms relatifs. Mais, outre ce rôle du marquage de la subordination d'une proposition au nom, ces relateurs de propositions déterminatives jouent d'autres rôles dans le système de chaque langue et ces rôles sont bien différents entre ces deux langues. Etant donné que les suffixes déterminatifs du coréen ont pour rôle d'indiquer des valeurs aspecto-modales, ce qui n'est pas du tout le cas des marques des propositions déterminatives en français, nous nous sommes décidée à étudier leurs caractéristiques morphosyntaxiques dans ce présent chapitre consacré aux formes verbales du coréen. En ce qui concerne les marques de subordination des

relatives en français, nous les traiterons amplement au chapitre 5 réservé à l'étude contrastive de la relativisation dans les deux langues.

L'analyse de ces éléments, dits couramment " suffixes déterminatifs ", n'est pas simple à réaliser en coréen. Dans la mesure où ces éléments sont intégrés à la séquence verbale, leur analyse exige inévitablement une étude du système verbal de cette langue, système qui soulève lui-même des problèmes descriptifs délicats. Dans ce qui précède, nous avons retenu, rappelons-le, trois morphèmes [(l)n]/ [nln]/ [(l)l] comme suffixes déterminatifs qui marquent les relatives ainsi que les autres types de propositions déterminatives, en leur reconnaissant un double rôle : d'une part, ils indiquent à la fois le caractère *subordonné* de l'unité phrastique qu'ils affectent et la relation de détermination que celle-ci a avec le nominal qu'elle précède ; d'autre part, ils participent à l'expression des valeurs exprimées normalement par les marqueurs verbaux, telles que celles aspecto-modales, notamment lorsqu'ils s'adjoignent aux verbes dits d'action dans les propositions déterminatives : [(l)n] → *accompli* / [nln] → *inaccompli* / [(l)l] → *éventuel*. A la différence des éléments introduisant les relatives en français, ces suffixes déterminatifs qui marquent les subordonnées correspondantes du coréen ne posent donc pas de problème quant à la distinction entre pronoms relatifs et conjonctions. Mais ils suscitent toutefois des problèmes descriptifs d'ordre différent, auxquels les recherches actuelles sont loin d'apporter des explications cohérentes et appropriées.

Pour notre part, nous nous limiterons ici à présenter séparément les séquences déterminatives contenant les morphèmes [(l)n], [nln] [(l)l] et également [tOn] que nous n'avons pas mentionné jusqu'ici, afin de rendre compte de leurs emplois (ou des valeurs, en dehors de celui de marque de subordination) dans les relatives. Compte tenu de la particularité du coréen qui différencie la séquence verbale de la proposition enchâssée — comme les relatives et les subordonnées circonstancielles — de celle de la proposition enchâssante ou de la proposition indépendante, il nous paraît intéressant d'examiner les séquences verbales des relatives que nous appelons « séquences déterminatives » en comparaison avec les séquences verbales correspondantes qui figureraient dans les propositions indépendantes, si elles y apparaissaient. Par opposition aux « séquences déterminatives », nous appelons ces dernières séquences terminatives.

Rappelons que les séquences terminatives se distinguent morphologiquement des séquences déterminatives, et même des séquences verbales des autres types de propositions subordonnées, par la présence de morphèmes appelés « *terminatifs* ». Ceux-ci ont pour rôle principal d'indiquer à la fois les *types de phrase* : déclarative, interrogative, exclamative, injonctive, et les six *degrés d'honorification* (dits aussi « *styles* » ou « *registres* ») selon la relation socio-hiérarchique établie entre le locuteur et l'interlocuteur. L'intérêt de cette comparaison est de permettre de cerner les caractéristiques morphologiques des suffixes déterminatifs et leurs emplois relativement à des marqueurs verbaux qui, en tant que marqueurs d'aspect ou de mode, jouent dans les séquences terminatives un rôle identique à celui des morphèmes déterminatifs. Mais elle permet également de montrer qu'il existe tout de même des contraintes et des valeurs (ou des nuances) sémantiques différentes entre les morphèmes déterminatifs et les marqueurs verbaux correspondants, bien qu'on puisse leur reconnaître l'emploi commun de marqueurs aspecto-modaux. Ce faisant, nous aborderons également quelques

problèmes descriptifs soulevés par l'analyse de ces morphèmes, sans pouvoir pour autant prétendre apporter des explications appropriées et cohérentes à chaque problème posé.

2-5-1 Examen critique de l'analyse traditionnelle des suffixes déterminatifs comme marqueurs « temporels »

Avant de nous concentrer sur les emplois des morphèmes déterminatifs dans les relatives, il ne paraît pas inutile de faire un examen critique de l'analyse traditionnelle qui, comme nous l'avons déjà évoqué, présente d'une manière un peu trop simpliste ces morphèmes. [(l)n], [nln] [(l)!] y sont présentés non seulement comme des marqueurs de subordination des propositions déterminatives mais aussi comme des marqueurs " temporels ". Leur assimilation aux trois notions temporelles *passé* (" kwakO "), *présent* (" hyOnce ") et *futur* (" milE ") est due fondamentalement à deux conceptions : la première concerne l'idée selon laquelle le verbe est le porteur des valeurs temporelles, idée forte qui se perpétue dans la plupart des grammaires scolaires, mais qui est, bien entendu, controversée par de nombreux linguistes contemporains. La seconde se rattache à l'idée que ces déterminatifs ont une relation de correspondance univoque avec les marqueurs verbaux (voir le tableau ci-dessous) figurant dans la séquence terminative qui sont, eux aussi, considérés comme les marqueurs de ces trois " temps ".

On peut ainsi rendre compte de cette conception à travers le tableau des conjugaisons du verbe coréen présenté par Coyaud et Li (1982, 123) :

TABLEAU DES CONJUGAISONS

	Infinitif	Morphème zéro	sal-ta (vivre), nOm-ta (franchir), ha-ta (faire)
	Présent	n l n ou -n	sa-n-ta, nOm-n l n-ta, ha-n-ta
Forme	Passé	-ss précédé de a- / O- / y O-	sal- ass -ta, nOm-O ss -ta ha-y O ss -ta
déclarative : -ta	Plus-que-parfait	ass O ss / O ss O ss y O ss O ss	sal- ass O ss -ta, nOm- O ss O ss -ta ha-y O ss O ss -ta
	Futur	kess	sal- kess -ta, nOm- kess -ta ha- kess -ta
	Présent	n l n	sa-n l n, nOm-n l n, ha-n l n
Formes	Passé	l n ou -n	sa-n, nOm-l n, ha-n
épithétiques	Futur	l l ou -l	sa-l, nOm-l l, ha-l
	Imparfait	t O n	sal-t O n, nOm-t O n, ha-t O n
(NB. Les expressions « forme déclarative » et « forme épithétique » correspondent respectivement à ce que nous appelons « séquence terminative » et « séquence déterminative ».)			

Mis à part le rapprochement particulier et intéressant entre l'imparfait et [tOn] que nous verrons plus loin, ce tableau, qui n'est pas un tableau complet des conjugaisons du verbe coréen, reflète le point de vue traditionnel sur la catégorie du " temps " dans la grammaire coréenne. Cependant, nous pouvons affirmer avec H-L Kim (1992) que, tant en coréen qu'en français, l'opposition *Présent / Passé / Futur* n'est pas à la base du système verbal et que la localisation du procès est affaire du contexte, appuyé par les circonstants ou les adverbes. Par conséquent, les morphèmes soulignés dans les deux types de séquences verbales ci-dessus n'indiquent pas intrinsèquement la temporalité du procès exprimé par l'énoncé, mais plutôt l'aspectualité et/ou la modalité.

En effet, cette idée devient claire lorsqu'on observe des énoncés comportant un même nominal temporel, en l'occurrence [ciklm] (*maintenant*)³⁹ dans l'exemple suivant, mais qui se distinguent par leurs formes verbales comportant des morphèmes dits " temporels ". Ainsi, en coréen, sont possibles les trois énoncés simples ainsi que les trois subordinées relatives de l'ex. (11) :

(Ex11)

³⁹ Les termes qui correspondent en français à une partie de la classe des « adverbes de temps » comme *maintenant, hier, demain*, sont en coréen de nature nominale. On sait que ces 'adverbes' français présentent aussi un certain nombre de comportements syntaxiques « quasi-nominaux » plutôt que strictement adverbiaux. Cf. D. Creissels (1995, 129-154).

- (1) phrases simples :
 - (a) **Présent** : kl-kacik I myONhwa-lllpo-n-ta
 - (b) **Passé** : kl-kacik I myONhwa-lllpo-ass-ta
 - (c) **futur** : kl-kacik I myONhwa-lllpo-kess-ta
- lui-p.nom **maintenant** film-p.accus regarder-**S**.temps-ST décl
- (2) subordonnées relatives
 - (a) **Présent** : kl-kacik I mpo-n I nyONhwa
 - (b) **Passé** : kl-kacik I mpo-nyONhwa
 - (c) **futur** : kl-kacik I mpo-lyONhwa
- lui-p.nom **maintenant** regarder-**SD** film

Dans ces énoncés, on peut parfaitement situer, à l'aide du nominal temporel [ciklm] (*maintenant*), les procès par rapport au moment de l'énonciation, alors que leur forme verbale varie. Mais si ces différentes formes verbales n'indiquent pas, à proprement parler, la temporalité du procès de l'énoncé, quelles valeurs présentent-elles ? En fait, le repère temporel restant le même (nominal [ciklm] (*maintenant*)), c'est l'aspect *grammatical* qui varie avec le changement des formes verbales, c'est-à-dire *le point de vue que nous donne l'énonciateur sur le déroulement du procès*. Ainsi, dans les énoncés (11-1a) et (11-2a), les séquences terminative et déterminative censées marquer le " présent " [po-n-ta] / [po-n I n] (*regarde* / (*que je*) *regarde*) indiquent en fait l'aspect *inaccompli*, car le processus de cet événement est saisi en plein déroulement. Quant aux séquences verbales censées être " passées " [po-**ass**-ta] / [po-n] (*ai regardé* / (*que j'ai*) *regardé*) elles présentent, qu'elles soient terminative ou déterminative, l'aspect *accompli*, car le procès est vu à partir des résultats (par exemple, l'écran éteint ou les titrages qui défilent à la fin de la séance d'un film) qu'il a laissés par rapport au repère temporel placé après la fin du procès. Enfin, les séquences verbales dites " futures " [po-**kess**-ta] / [po-I] (*regarderai* / (*que je*) *regarderai*) impliquent une vision " prospective " en exprimant un procès à venir, car le repère temporel est placé avant le début du procès⁴⁰.

En somme, il n'est pas inutile de répéter que le verbe, qu'il soit de forme terminative ou de forme déterminative, n'indique pas **intrinsèquement** la temporalité du procès exprimé par l'énoncé. Ce sont d'autres éléments contextuels ou éléments constituants de l'énoncé comme les nominaux temporels qui assument réellement cette fonction. En

⁴⁰ Nous considérons que ces morphèmes **kess** et -I ont pour valeur de base la valeur modale « éventuel » qui sous-tend tous leurs emplois et que la valeur aspectuelle « prospective » est secondaire dans la mesure où ces morphèmes aident, occasionnellement, c'est-à-dire en l'absence d'éléments temporels de l'énoncé comme dans les exemples (11c1) et (11c2), à localiser le procès à une époque ultérieure au moment de l'énonciation. Nous verrons plus nettement que la valeur modale de **kess** et -I l'emporte sur la valeur aspecto-temporelle, lorsqu'ils sont combinés à des morphèmes comme **ass** (ou les variantes de ce dernier) qui marquent nettement l'aspect « *accompli* ».

revanche, la morphologie verbale est chargée, fondamentalement, d'autres valeurs, en particulier aspectuelles et modales. Ceci dit, il est important d'admettre toutefois que la forme verbale participe par défaut à l'interprétation temporelle du procès exprimé par l'énoncé, c'est-à-dire en l'absence d'indication temporelle explicite. Par exemple, un énoncé minimal comme *il vient* reçoit, en l'absence d'éléments constituants explicites, une interprétation temporelle qui situe le procès à l'époque concomitante au moment de l'énonciation. Dans des cas particuliers, on s'appuie sur différents éléments déictiques et circonstanciels, qui, pour cette interprétation, jouent un rôle essentiel, la forme verbale ne venant que compléter la localisation du procès.

Ce que nous pouvons également reprocher à l'analyse traditionnelle des morphèmes verbaux, comme ceux que nous venons de voir dans les exemples (11) —[-n] / [ass] / [kess] dans la séquence terminative et [nln] / [-(l)n] / [-(l)l] dans la séquence déterminative—, c'est que leur présentation comme marques de " temps " laisse croire qu'ils appartiennent au même paradigme, autrement dit qu'ils sont commutables et qu'ils s'excluent mutuellement. Mais il s'agit d'une apparence trompeuse. En fait, il arrive que le morphème [kess], traditionnellement dit " futur ", se combine au morphème [ass] dit " passé " dans une même séquence verbale terminative —(12b).

- (Ex12)
- (a) mali-kacikImppali-eto-chakha-y O ss-ta
- Marie-p. nommaintenantParis-àarriver-acc-ST.décl.
- → *Marie est arrivée à Paris maintenant.*
- (b) mali-kacikImppali-eto-chakha-y O ss-kess-ta
- Marie-p.nommaintenantParis-àarriver-acc-éven-ST.décl.
- → *Marie doit être arrivée à Paris maintenant.*
- (c)tochakha-y O ss-Ø-ta(*est arrivé*)
- tochakha-y O ss-kess-ta(*doit être arrivé*)

Si l'analyse traditionnelle est juste, comment peut-on expliquer le fait que les deux morphèmes opposés, en l'occurrence [yOss] " passé " et [kess] " futur ", puissent apparaître côte à côte dans une même séquence verbale sans que l'énoncé soit incorrect ? On ne peut l'expliquer qu'à partir du moment où on admet l'idée que [kess] ne fait pas partie de la même série paradigmatique que celle de [yOss] (ou encore de [-n]), et que le premier marque foncièrement une valeur modale que nous avons qualifiée d'*éventuel*, c'est-à-dire *l'attitude subjective de l'énonciateur à l'égard de ses propres énoncés*, tandis que les deux derniers, les valeurs aspectuelles *accompli* et *inaccompli*⁴¹. Dans le cas de l'ex. (12b), comme le suggère l'utilisation du verbe *devoir* dans la traduction française, [kess] indique concrètement un sens modal de *présomption* et [yOss], l'aspect *accompli*⁴².

De même, dans la séquence déterminative (13b) qui correspond à la séquence

terminative de l'énoncé (12b), la combinaison des deux morphèmes traditionnellement considérés comme marqueurs de " futur " et " passé " est possible. Examinons les séquences déterminatives des relatives qui correspondraient aux énoncés (12a) et (13b), lorsque la relativisation concerne le sujet.

- (Ex13)
- (a) ciklmpali-etochakha- nmali
- maintenantParis-àarriver-**SD:acc**Marie
- → Marie qui est arrivée à Paris maintenant.
- (b) ciklmpali-etochakha- y O ss - lImali
- maintenantParis-àarriver-**acc-SD:évent**.Marie
- → Marie qui doit être arrivée à Paris maintenant.
- (c)tochakha-**n/tochakha-y O ss-l** l
- arriver-**SD:acc**arriver-**acc-SD:évent**.

Dans ces séquences déterminatives soulignées, les morphèmes déterminatifs [-n] et [-l] jouent, du point de vue aspecto-modal, un rôle semblable à celui assumé par les morphèmes [yOss] et [kess] dans les séquences terminatives correspondantes. Lorsque la séquence déterminative comme celle de l'exemple (13b) est marquée à la fois par l'aspect *accompli* et de mode *éventuel*, ces catégories grammaticales sont signalées par deux morphèmes placés successivement [yOss-l]. Comme le suggère leur position, on peut dire que la valeur de l'éventualité est ajoutée à celle de l'accomplie. Dans la séquence déterminative [tochakha-y O ss-l l] (que Marie) *doit être arrivée*, on le voit apparaître pour l'indication dans une proposition principale et encore avec moins de restrictions que dans une proposition subordonnée.

2-5-2 Les suffixes déterminatifs [n] et [l]

Quand on parle notamment des séquences déterminatives avec [n] et des séquences déterminatives avec [l], il est essentiel d'insister sur l'importance de la distinction entre verbes dits « d'action » et verbes dits « qualificatifs », y compris dans les prédicats

⁴¹ Des linguistes coréens comme H-P Im & I-S I (1988) ne reconnaissent en coréen que deux temps verbaux « passé » et « présent », en niant l'existence du « temps futur ». Pour eux, le morphème [kess] est essentiellement un marqueur modal. Nous considérons que si l'analyse temporelle de ces deux premiers tiroirs verbaux est contestable, par contre, l'analyse modale du morphème [kess] apparaît pertinente.

⁴² Certains grammairiens coréens, comme Li (1985), appellent ce tiroir verbal « *accompli futur* ». Bien que ce grammairien d'expression française désigne, à tort, [kess] avec le terme traditionnel « futur », on voit que ce morphème n'est pas situé au même niveau que [y O ss], en regard du point de vue aspectuel.

nominaux (Attribut + particule prédicative [-i-], car ces morphèmes ne fonctionnent pas de la même façon avec ces deux types de verbes⁴³. En effet si [nIn] et [(l)n] indiquent des valeurs aspectuelles opposées *inaccompli* ↔ *accompli* avec les verbes d'action — (14a) et (14b), ils n'ont pas, par contre, une telle opposition aspectuelle lorsqu'ils marquent des verbes qualificatifs ou des prédicats nominaux, car ceux-ci se marquent *exclusivement* par [In] ou sa variante phonologique [-n], en ignorant l'opposition [nIn] / [(l)n] que connaissent les autres verbes.

- (Ex14)
- (a) ai-ka / sakwa-III / mOk-nIn-ta / □ [ai-ka / mOk-n I n / sakwa]
- enfant-p.nom/pomme-p.accus/manger-inacc-Stdécl □ enfant-p.nom/manger-**SD:inacc**/pomme
- → L'enfant mange une pomme. □ la pomme que l'enfant mange
- (b) ai-ka / sakwa-III / mOk-Oss-ta / □ [ai-ka / mOk-I n / sakwa]
- enfant-p.nom/pomme-p.accus/manger-acc-Stdécl □ enfant-p.nom/manger-**SD:acc**/pomme
- → L'enfant a mangé une pomme □ la pomme que l'enfant a mangée
- (c) lisa-ka / cOm-ta □ [cOm-I n / lisa] (*[cOm-n I n])
- médecin-p.nom / être jeune-STDécl □ être jeune-**SD** / médecin
- → Le médecin est jeune □ le médecin qui est jeune / le jeune médecin
- (d) nEtoNsEN-i / kica-i-ta □ [kica-i-n / nEtoNsEN] (*[kica-i-n I n])
- mon frère-p.nom / journaliste-être-STDécl. □ journaliste-être-**SD** / mon frère
- → Mon frère est journaliste □ mon frère qui est journaliste
- (e) sakwa-ka / masiss-ta □ [masiss-n I n / sakwa] (*masiss-I n)
- pomme-p.nom / être délicieux-STDécl □ être délicieux-**SD** / pomme
- → La pomme est délicieuse □ la pomme qui est délicieuse / la pomme délicieuse

[nIn] ne peut pas marquer généralement des verbes qualificatifs, sauf certains qui sont dérivés comme [masiss-ta] (*être délicieux*) de l'exemple (14e)⁴⁴. Ce dernier verbe qui est formé à l'origine par la combinaison du substantif [mas] (goût) et du verbe d'existence [iss-ta] (il y a), ne peut s'associer qu'avec le déterminatif [nIn] et non [In] : [masiss-**n I n**] / [masiss-**I n**] (être délicieux-sd). Là encore, il n'y a pas non plus d'opposition aspectuelle [nIn] ↔ [In]. L'emploi des déterminatifs [nIn] / [(l)n] pour les verbes qualificatifs est donc fortement contraint selon leur origine. Dans ce cas, ces morphèmes n'expriment pas les

⁴³ Il est important de distinguer ces deux types de verbes pour la description du système verbal du coréen, car bien que leur distinction soit fondée, certes, sur un critère sémantique, ils se distinguent également souvent par des caractéristiques morpho-syntaxiques différentes.

valeurs aspectuelles opposées “ *inaccompli* ” et “ *accompli* ”, contrairement à ce qui se passe dans les formes déterminatives des verbes d’action comme celles que nous avons vues plus haut : [po-n I n] / [po-n] (*que je regarde / que j’ai regardé*) ou [mOk-n I n] / [mOk-I n] (*que je mange / que j’ai mangé*). On pourrait même dire que [In] ou sa variante phonologique [-n] indiquent inversement la valeur “ *inaccompli* ” dans les formes déterminatives des verbes qualificatifs comme [cOm-I n] (*jeune*) ou [kica-i-n] (*étant journaliste*). Comment peut-on expliquer ces emplois différents selon les types de verbes ?

Il nous paraît raisonnable de chercher des explications au niveau du lien étroit instauré entre les valeurs aspectuelles que peuvent exprimer les morphèmes déterminatifs et les types sémantiques de verbes auxquels ces derniers s’adjoignent. Si on s’en tient au sémantisme inhérent au verbe, le verbe qualificatif exprime intrinsèquement un état statique ou statif qu’il est difficile de borner sur différents repères aspectuels. Il est, en somme, peu compatible (pour ne pas dire *incompatible*) avec le bornage aspectuel. En revanche, le verbe d’action exprime un événement non statique et plutôt évolutif qui appelle le bornage de son déroulement par différents repères aspectuels. De là on peut déduire que le sémantisme inhérent au verbe qualificatif fait que l’emploi des suffixes [(l)n] et [nln] se contente d’indiquer simplement la fonction déterminative, alors qu’avec le verbe d’action, les mêmes suffixes ont un double emploi : marqueurs d’une fonction déterminative et de valeurs aspectuelles opposées.

Le morphème déterminatif [nln] employé dans la séquence déterminative n’est pas à confondre avec celui, identique formellement, qui apparaît dans la séquence terminative. Bien que le second comme le premier assumant, dans le cas de l’exemple (15), le même rôle à savoir indiquer l’aspect *inaccompli*, la condition de leur occurrence dans la séquence verbale concernée n’est pas la même.

- (Ex15)
- (a) ai-ka / sakwa-III / mOk-n I n-ta / □ [ai-ka / mOk-n I n / sakwa]
- enfant-p.nom/pomme-p.accus/manger-inacc-STdécl
□ enfant-p.nom/manger-SD:inacc/pomme
- →L’enfant mange une pomme→la pomme que l’enfant mange

⁴⁴ C’est pour cette raison que certains linguistes coréens comme W-J Kim (1957), C-K Sim (1979) et T-L SO (1980) sont amenés à délimiter uniquement les déterminatifs à [(l)n] et [(l)l] qui marquent aussi bien les verbes qualificatifs que les verbes d’action, en excluant [nln] qui, lui, ne fonctionne que pour produire les formes déterminatives des verbes d’action et qui est analysé morphologiquement par ces linguistes comme une forme amalgamée des deux morphèmes dissociables ainsi [nl + n] dont chacun assume le rôle qui lui est propre. Selon ces linguistes, c’est l’utilisation de [nl-], pouvant apparaître uniquement dans les verbes d’action, qui donne lieu à une interprétation des valeurs sémantiques « *présent* » ou « *progressif* » ou « *réel* » de la séquence déterminative, [-n] étant un pur marqueur de subordination de celle-ci. Mais nous ne pensons pas pour autant que ceci constitue une raison suffisante pour exclure [nln] de la liste des déterminatifs, parce que non seulement il peut se rattacher, comme nous l’avons vu ici, à un certain nombre de verbes qualificatifs dérivés, mais aussi il est le seul marqueur déterminatif qui puisse fonctionner dans un autre type de propositions déterminatives que nous avons appelé « *complétive à forme verbale longue* » (Voir *supra*. chap. 7).

- (b) ai-ka / hakkyo-e / ka-n-ta /ai-ka / ka-n I n / hakkyo /
- enfant-p.nom/école-à /aller-inacc-STdécl □ enfant-p.nom/aller-SD:inacc/école/
- →L'enfant va à l'école→ l'école où l'enfant va

Dans la séquence terminative, l'apparition de [nIn] et de sa variante phonologique [-n] (consonne + **n I n** / voyelle + **-n**) dépend strictement du type de phrase et du degré d'honorification, ce qui revient à dire que leur apparition est étroitement liée à l'emploi du suffixe terminatif qui le suit, chargé d'indiquer ces informations. Elle est donc liée à la *forme verbale déclarative du degré d'honorification* [hEla], un des six degrés d'honorification que nous avons appelé " *degré d'infériorité banale* " qui marque, notamment à l'oral, une relation hiérarchique soit entre un locuteur supérieur et un interlocuteur inférieur, soit entre deux protagonistes égaux, et qui peut aussi s'employer à l'écrit, mais avec une valeur " neutre " du point de vue du système honorifique. Mais elle est liée également aux *formes exclamatives de tous les degrés d'honorification*. Dans toutes les autres formes verbales, il n'y a aucun morphème spécifique marquant l'inaccompli d'où la nécessité d'introduire un morphème zéro [∅].

Pour ne prendre qu'un exemple, la forme verbale déclarative du style [hEla] à l'inaccompli [mOk-n I n-ta] (*mange*) a pour correspondantes pour le degré de respect strict les formes verbales suivantes : déclarative [mOk-∅-slpnita] (*mange*), interrogative [ka-∅-slpnikka] (*mangez?*), impérative [mOkI-∅-sipsio] (*mangez*), exhortative [mOk-∅-lpsita] (*mangeons*).

En revanche, il n'y a pas de variante phonologique de [nIn] dans la séquence déterminative. Quel que soit l'environnement phonologique, [nIn] y apparaît seul, comme le montrent les séquences déterminatives des exemples (15a) et (15b) : [mOk-n I n] / [ka-n I n]. Là encore, il importe de distinguer deux [-n] dont l'un est utilisé comme une variante phonologique de [nIn] qui marque l'inaccompli dans la séquence terminative comme [-n] dans [ka-n-ta] et l'autre, comme une variante phonologique de [In] qui indique l'accompli dans la séquence déterminative, comme [-n] dans [ka-n]. De plus, l'emploi de [nIn] dans la séquence déterminative n'a rien à voir avec le type de phrase ou avec le degré d'honorification, car la séquence déterminative, perdant son indépendance syntaxique et énonciative, se trouve complètement dépourvue de suffixes terminatifs chargés de marquer toutes ces indications.

A part les cas des verbes qualificatifs ou du prédicat nominal que nous venons de présenter, on peut dire que les séquences déterminatives avec [nIn] sont marquées par l'aspect *inaccompli* et les procès qu'elles expriment se situent à l'*époque concomitante au repère*, alors que les séquences déterminatives avec [(l)n] sont affectées de l'aspect *accompli* et les procès se localisent à l'*époque antérieur* au repère, ce repère pouvant coïncider soit avec le moment de l'énonciation, soit avec le moment du procès principal (H-L Kim, 1992, 198-199).

- (Ex16)
- (a) n E -ka /1/ cik I m /2/ ilk- n I n /3/ chEk-In /4/ acu /5/ cEmiss-ta /6/

- moi-p.nom./1/ maintenant /2/ lire-**SD:inacc**./3/ livre-p.top./4/ très /5/ être intéressant-STDécl./6/
- →Le livre que je lis maintenant est très intéressant.
- (b) n E -ka /1/ O ce /2/ ilk- l n /3/ chEk-In /4/ acu /5/ cEmiss-ta /6/
- moi-p.nom./1/ hier /2/ lire-**SD:acc**./3/ livre-p.top./4/ très /5/ être intéressant-STDécl./6/
- →Le livre que j'ai lu hier est très intéressant.
- (Ex17)
- (a) kl-nln /1/ caki-l l l /2/ towacu- n l n /3/ salam-tll-eke /4/ sOnmul-ll /5/ ha-yOss-ta /6/
- lui-p.top./1/ soi-p.accum./2/ aider-**SD:inacc**./3/ gens-pl.-à /4/ cadeau-p.accum./5/ faire-acc-STDécl./6/
- → Il a fait des cadeaux aux gens qui l'aidaient.
- (b) kl-nln /1/ caki-l l l /2/towacu- n / 3/ salam-tll-eke /4/ sOnmul-ll /5/ ha-yOss-ta /6/
- lui-p.top./1/ soi-p.accum./2/ aider-**SD:acc**./3/ gens-pl.-à /4/ cadeau-p.accum./5/ faire-acc-STDécl./6/
- → Il a fait des cadeaux aux gens qui l'avaient aidé.

Dans ces exemples que nous avons empruntés à H-L KIM (1992, 198-199), les procès des séquences déterminatives de (16) et (17) se localisent, pour les unes (16a) et (17a), à l'époque concomitante au repère et pour les autres (16b) et (17b), à l'époque antérieure au repère, mais ce repère temporel est différent entre les deux séquences déterminatives de (16) et celles de (17). Pour les séquences déterminatives de (16), le repère s'identifie au moment de l'énonciation, le cadre de référence spatio-temporel du procès respectif étant précisé par des circonstants déictiques [ciklm] (*maintenant*) et [Oce] (*hier*). Alors que pour les deux séquences déterminatives de (17), où aucun élément déictique n'assure le repérage temporel, le repère n'est pas le moment de l'énonciation, mais le moment du procès des propositions principales que l'analyse traditionnelle appellerait " passé ", exprimé au moyen du suffixe verbal [yOss] dans [ha-yOss-ta] (faire-acc-STDécl.: *a fait*).

Il faudrait rappeler à cette occasion une particularité du coréen par rapport au français. Le coréen ne connaît pas le phénomène dit, en français, de « concordance des temps » ; même si le verbe principal est une forme relevant du " passé ", le verbe subordonné ne subit pas de changements particuliers. Si dans les cas français correspondants à ceux des exemples (17a) et (17b), la forme verbale à l'imparfait *aidaient* et celle au plus-que-parfait *avaient aidé* sont imposées dans chaque cas par l'emploi du verbe principal au passé composé *a fait*, rien de tel en coréen. Même si le verbe principal " présent " [ha-n-ta] (faire-inacc-STDécl. : *fait*) est transposé au " passé " [ha-yOss-ta] (faire-acc-STDécl. : *avoir fait*), cette transposition n'entraîne pas le changement des formes subordonnées déterminatives [towacu-n l n] (aider-**SD:inacc**) et [towacu-n] (aider-**SD:acc**), ni celui des valeurs sémantiques, précisément leurs valeurs aspectuelles,

qui restent les mêmes.

2-5-3 Le suffixe déterminatif [(l)l]

En ce qui concerne le morphème déterminatif [(l)l], nous avons eu l'occasion de voir précédemment qu'il marquait fondamentalement la valeur modale de l'*éventuel* dans la séquence déterminative et que l'expression de l'avenir ou de la vision aspectuelle prospective est une fonction secondaire de ce morphème. C'est ce qui le différencie des autres morphèmes déterminatifs [nln] et [ln] dont les valeurs de base sont, au contraire, aspectuelles plutôt que modales⁴⁵. Comme nous l'avons vu dans l'exemple (13b) cité ci-dessus, sa valeur modale se dégage plus nettement lorsqu'il se trouve combiné à un morphème d'aspect accompli comme [yOss] ou les variantes phonologiques de ce dernier. A partir de cette valeur de base éventuel, on peut relever différents emplois modaux et temporels dans les séquences verbales déterminatives avec [(l)l] qui impliquent, selon les énoncés, une supposition, ou une possibilité, ou bien encore une postériorité par rapport au moment de repère. Dans ce dernier cas, la séquence à [(l)l] n'exprime pas autre chose qu'une vision aspectuelle prospective.

- (Ex18) Exemples de H-L Kim (1992, 327-328)
- (a) ikOs-i / uli-ka / h E ky O I-h E yaha- l / munce-i-ta /
- ceci-p.nom./ nous-p.nom./ résoudre-devoir-**SD:évent.**/ problème-être-STDécl./
- →C'est ça, le problème que nous devons / devons résoudre.
- (a') ikOs-i / uli-ka / h E ky O I-h E yah- E ss - l / munce-i-ta /
- ceci-p.nom./ nous-p.nom./ résoudre-devoir-**acc-SD:évent** / problème-être-STDécl./
- →C'est ça, le problème que nous avons dû / aurions dû résoudre.
- (b) nO-nln / na-l l l / towacu- l / salam-i / ani-ta /
- toi-p.top / moi-p.accus./ aider-**SD:évent.**/ homme-p.nom./ ne pas être-STDécl./
- →Tu n'es pas un homme qui m'aiderait.
- (b') nO-nln / k l tt E / na-l l l / towacu- O ss- l l / salam-i / ani-ta /
- toi-p.top / alors / moi-p.accus./ aider-**acc-SD:évent.**/ homme-p.nom./ ne pas être-STDécl./
- →Tu n'es pas un homme qui m'aurait aidé alors.
- (c) kl-nln / hankuk-e / tolaka- l / nal-ll / kitali-koiss-ta /

⁴⁵ Du point de vue morphologique, le morphème déterminatif [(l)l] est différent des autres déterminatifs [nln], [(l)n] ou même [tOn] qui se terminent tous en [-n]. Selon K-S Nam (1981), [(l)l] se présentait, en moyen coréen, sous la forme [lin] terminée en [-n] comme les autres déterminatifs, mais n'est plus employée en coréen contemporain.

- lui-p.top./ Corée-à / retourner-**SD:évent.**/ jour-p.accus./ attendre-prog.-STdécl./
- →Il attend le jour où il retournera en Corée.
- (c') kl-nIn / hankuk-e / tolaka-l / nal-Il / kitali-koiss- Oss-ta /
- lui-p.top./ Corée-à / retourner-**SD:évent.**/ jour-p.accus./ attendre-prog.-prét-STdécl./
- →Il attendait le jour où il retournerait en Corée.
- (d) cik l m / c O pih EN ki-e / tha-koiss- l l / nEchinku /
- maintenant / cet avion-à / être à bord+prog.-**SD:évent.**/ mon ami/
- → mon ami qui serait en ce moment à bord de cet avion-là.

Il ne serait pas inutile de rappeler que dans beaucoup de langues, les séquences verbales dites au futur sont aptes à exprimer différentes valeurs modales. A ce propos, J. Lyon (1980, 298-299) écrit que “ *le futur n’est pas comme le passé du point de vue de notre expérience et de notre conceptualisation du temps. Le futur n’est jamais un concept purement temporel. Il inclut forcément un élément de prédiction ou une notion modale apparentée* ”. Dans certaines langues, d’après E. Benveniste (1974, p.75), l’analyse diachronique montre que le futur s’est souvent construit, à une date récente, par la spécialisation de certains auxiliaires, notamment *vouloir*. Ainsi on sait qu’en français les formes verbales au futur simple ont, du point de vue diachronique, un lien morphologique avec *avoir à + inf.*, périphrase qui est employée aujourd’hui pour indiquer un mode d’obligation. D’ailleurs, le verbe modal *devoir* peut être utilisé pour exprimer le futur. Il en va de même pour le morphème coréen [kess] qui est considéré traditionnellement comme marqueur du futur. Selon H-L Kim (1992, 322), l’apparition de ce morphème date d’une époque assez récente ; il est né de la contraction de [ke], suffixe ayant une nuance de “ possible ”, et de [iss], verbe d’existence. Le [kess] a donc, originellement, un sens qui est proche de “ *être (dans l’état) possible (ou capable) de + Verbe*. De là viennent les sens modaux — présomption / intention / volonté / capacité — qu’on relève, selon les énoncés, dans les séquences verbales avec [kess]. Celles-ci ont pour correspondants français non seulement les tiroirs verbaux en ‘-r-’, mais aussi des auxiliaires modaux suivis d’un infinitif ou d’une proposition subordonnée.

Précédemment, nous n’avons parlé que de la séquence terminative avec [kess] comme séquence verbale correspondant à la séquence déterminative avec [(l)l] qui peut se trouver dans une proposition indépendante ou principale. Il faut toutefois noter que le morphème [kess] est, en coréen moderne, concurrencé par la construction périphrastique [-(l)l kOs i-], qui est composée du suffixe déterminatif à valeur d’éventuel [(l)l] et d’un substantif dépendant [kOs] suivi de la particule prédicative [-i-]. Cette construction est, dans bien des cas, commutable avec [kess], en le combinant par exemple avec le morphème [-tO-], mais il arrive que cette commutation entre ces deux séquences soit bloquée comme c’est le cas avec [-(l)l kOs i-] — (19b).

- (Ex19)

- (a) klsalam-to / mEu / papp l-kess-ta — pappl-l - k O s-i-ta
- cet homme-aussi / très / être occupé-évent.-STdécl. — être occupé-évent. (périph.)-STdécl
- →Cet homme aussi doit être très occupé.
- (b) klsalam-to / mEu / papp l-kess - t O-la — *pappl-l - k O s-i - t O-la
- cet homme-aussi / très / être occupé-évent.-remém.-STexcl. — être occupé-évent. (périph.)-remémo.-STexcl./
- →Cet homme aussi devait être très occupé.

De plus, cette commutation se produit au prix de certaines modifications sémantiques, si minimes qu'elles soient. Si on entend bien par modalité la manière dont le locuteur exprime son attitude subjective à l'égard du contenu propositionnel de ses propres énoncés (dans le sens du *modus* de Bally (1932)), on peut dire que, du point de vue modal, les séquences verbales avec [kess] sont plus fortement marquées que la construction périphrastique [-l] kOs i-. La différence entre (20a) et (20b) peut s'expliquer par le fait que le premier énoncé implique davantage la volonté et l'intention du locuteur qui exprime, avec une certaine certitude, le procès à venir, tandis que le second, moins modalisé, se rapproche d'une expression du futur, dont le locuteur exprime le procès à venir avec moins de certitude. C'est pourquoi l'utilisation des adverbes modaux épistémiques comme [amato] (*probablement*) ou [OccOmyOn] (*peut-être*) est beaucoup plus naturelle dans les énoncés [-l] kOs i- que dans les énoncés avec [kess].

- (Ex20)
- (a) uli-nln / olyOllm-e / icipthl -e / ka-kess-ta /
- nous-p.top./ cet été-à / Egypte-à / aller-évent.-STdécl./
- → Nous irons (comptons aller) cet été en Egypte.
- (b) uli-nln / olyOllm-e / icipthl -e / ka-l - k O s-i-ta/
- nous-p.top./ cet été-à / Egypte-à / aller-évent.(périph.)-STdécl./
- → Nous irons cet été en Egypte.
- (c) ? amato / uli-nln / olyOllm-e / icipthl -e / ka-kess-ta /
- peut-être / nous-p.top./ cet été-à / Egypte-à / aller-évent.-STdécl./
- → Peut-être nous irons (comptons aller) cet été en Egypte.
- (d) amato / uli-nln / olyOllm-e / icipthl -e / ka-l - k O s-i-ta/
- peut-être / nous-p.top./ cet été-à / Egypte-à / aller-évent.(périph.)-STdécl./

→ Peut-être nous irons cet été en Egypte.

Nous ne nous étendrons pas davantage sur la différence entre ces deux séquences qui exige des études plus approfondies. Nous pouvons conclure à partir de ce que nous avons dit à propos de la dernière séquence verbale, que le morphème [(I)l] dans la séquence déterminative, modalise moins le procès à venir, par rapport à [kess] employé dans la séquence terminative, et indique une valeur temporelle de futur ou de postériorité de ce procès par rapport au moment de l'énonciation. Toutefois, cette valeur temporelle, répétons-le encore, n'est qu'une des valeurs que peuvent avoir, selon les énoncés, les séquences déterminatives à [(I)l].

Notons au passage que du point de vue contrastif, il est quelque peu embarrassant de dire ici que l'énoncé exprimé, avec certitude, par le locuteur (cas de l'énoncé avec [kess]) est plus modalisé qu'un énoncé tenu, sans ou avec moins de certitude (cas de l'énoncé à [-(I)l kOs i-]), alors qu'en français, la description est plutôt inverse, surtout lorsqu'on parle de l'opposition de l'indicatif et du subjonctif. Il est banal de dire qu'un énoncé à l'indicatif est un énoncé *assumé* par le locuteur, ce qui revient à dire que le locuteur est dans une position de certitude vis-à-vis du procès, tandis qu'un énoncé au subjonctif est un énoncé *non-assumé*, partiellement ou totalement, par le locuteur, qui manifeste ainsi une attitude moins certaine à l'égard du contenu propositionnel de son énoncé : *Je cherche une secrétaire qui sait parler le russe / Je cherche une secrétaire qui sache parler le russe*. Si on admet l'idée que tout énoncé est plus ou moins modalisé, on peut dire que celui à l'indicatif est moins modalisé que celui au subjonctif. Mais il faut reconnaître que l'opposition entre les énoncés coréens avec [kess] et [-(I)l kOs i-] et les énoncés français à l'indicatif et au subjonctif, opposition que le coréen ne connaît d'ailleurs pas, ne se situe pas au même niveau d'analyse. Ainsi, le trait sémantique opposant les deux énoncés du coréen n'est pas, à proprement parler, le même que celui opposant les deux énoncés du français. La comparaison que nous avons faite entre l'énoncé avec [kess] et celui avec [-(I)l kOs i-] en expliquant que " X est plus/ moins 'modalisé', avec 'plus/ moins de certitude', que Y ", doit être interprétée d'une manière relative. En tout cas, comme nous l'avons déjà dit, le morphème [kess] et la construction périphrastique [-(I)l kOs i-] sont tous deux, malgré la différence subtile de leurs significations impliquées, des marqueurs de valeur modale " éventuel ", et les énoncés coréens affectés de ces marqueurs ont pour correspondants français des énoncés contenant un auxiliaire épistémique comme 'devoir' ou des tiroirs verbaux dits du futur simple qui constituent la catégorie grammaticale de *mode* du verbe. Cependant, cette distinction entre *modalité* et *mode* est difficilement applicable à la description du système verbal du coréen. En effet, ce qui correspondrait, au niveau descriptif, à la " catégorie du mode " français, appelé en coréen « sOpOp » dans la description du système verbal, est non seulement constitué de différents modes mais fonctionne aussi de façon différente. Sans compter les " modes de la phrase " (désigné couramment par les " types de phrase ") qui sont marqués par des suffixes terminatifs, on dénombre généralement quatre modes : ciks O lp O p (en français lit. " *mode indicatif* "), chuch l kp O p (" *mode présomptif* "), hwesa N p O p (" *mode remémoratif* " et hwakingp O p (" *mode confirmatif* "). Chacun de ces modes se caractérise par la présence de marqueurs spécifiques qui sont souvent des suffixes verbaux non-terminatifs et parfois des constructions périphrastiques.

Par exemple, le morphème [kess] et la construction périphrastique [-(|) kOs i-], que nous avons considérés comme des marqueurs d' " éventualité " , sont envisagés, avec un autre morphème [li], par certains grammairiens et linguistes, comme marqueurs du " *mode présomptif* ". Ce qui est intéressant du point de vue contrastif, c'est que ce mode correspond exactement à la *modalité épistémique* du français exprimée au moyen d'un auxiliaire *pouvoir* ou des tiroirs verbaux du futur. Ainsi on s'aperçoit que la distinction entre *modalité* et *mode* est subtile et difficilement applicable telle quelle à la description du système verbal du coréen. Ce que l'on peut dire clairement au sujet de la " catégorie du mode " des deux langues, c'est que, la plupart du temps, le choix entre indicatif et subjonctif en français est, sauf exceptions, imposé dans une proposition subordonnée par un terme, souvent le verbe, de la proposition principale : *Je pense qu'il vient / Je ne pense pas qu'il vienne*). En coréen, par contre, le locuteur peut choisir, selon ses besoins langagiers, un des quatre modes énumérés ci-dessus qui sont susceptibles d'être employés aussi bien dans une proposition principale et avec encore moins de restrictions dans le premier cas que dans le deuxième.

2-5-4 Le suffixe déterminatif [tOn]

Il nous reste à analyser les séquences déterminatives avec [tOn]. En dehors de son rôle en tant que morphème déterminatif, celui-ci est différent des autres déterminatifs [(l)n], [nln] et [(l)] à bien d'égard. A la différence de ces derniers, [tOn] n'est pas intégré généralement tel quel dans la liste des déterminatifs, parce qu'il n'est pas une forme unitaire. En effet, [tO], non affixé au déterminatif [-n], peut fonctionner comme un morphème indépendant jouant le rôle de marqueur modal dit " *remémoratif* " (en coréen « hwesaNpOp ») lorsqu'il apparaît dans la séquence terminative. D'où l'idée d'analyser [tOn] comme un amalgame de deux unités significatives de nature syntaxique différente tO + n : tO, marqueur de mode " *remémoratif* " et [-n], marqueur déterminatif dépourvu de sens aspectuel (ou bien " temporel " selon l'analyse traditionnelle). Mais nous envisageons ici [tOn] comme un morphème déterminatif unitaire. C'est pour cette raison que nous mettons dans sa glose non pas la forme dissociée 'remémoratif+SD', mais la forme confondue 'SD: remémoratif'.

Ce morphème se distingue également des autres du point de vue distributionnel. Il peut en effet se combiner avec des morphèmes tempo-aspecto-modaux à l'intérieur d'une même séquence déterminative comme dans une séquence terminative. Les tableaux suivants montrent qu'il peut recevoir devant lui des morphèmes tempo-aspecto-modaux comme [Oss] (ou ses variantes phonologiques) ou [OssOss] (ce morphème doublé a une valeur semblable à celle du " plus-que-parfait " du français), ou encore un marqueur modal dit d'éventuel [kess] ou une combinaison de celui-ci avec [Oss]. Nous présentons les séquences verbales de base, terminatives (en déclaratif du style 'hEla') et déterminatives, de trois verbes dont l'un est un qualificatif, dans le mode " indicatif " sans [tO] d'une part et dans le mode " remémoratif " avec [tO] d'autre part, de façon à montrer la combinaison des principaux morphèmes tempo-aspecto-modaux du coréen ⁴⁶.

A. Séquence verbale terminative

—Indicatif

ka- (aller)	mOk- (manger)	noph- (être haut)
ka- <u>n</u> -ta	mOk- <u>n</u> <u>n</u> -ta	noph-(<u>∅</u>)-ta
ka- <u>ss</u> -ta	mOk- <u>O ss</u> -ta	noph- <u>ass</u> -ta
ka- <u>ss O ss</u> -ta	mOk- <u>O ss O ss</u> -ta	noph- <u>ass -O ss</u> -ta
ka-(<u>∅</u>)-kess-ta	mOk-(<u>∅</u>)-kess-ta	noph-(<u>∅</u>)-kess-ta
ka- <u>ss-kess</u> -ta	mOk- <u>O ss -kess</u> -ta	noph- <u>ass -kess</u> -ta
ka- <u>ss O ss-kess</u> -ta	mOk- <u>O ss O ss -kess</u> -ta	noph- <u>ass O ss -kess</u> -ta

—Remémoratif

ka- (aller)	mOk- (manger)	noph- (être haut)
ka-(<u>∅</u>)- t <u>O</u> -la	mOk-(<u>∅</u>)- t <u>O</u> -la	noph-(<u>∅</u>)- t <u>O</u> -la
ka- <u>ss</u> - t <u>O</u> -la	mOk- <u>O ss</u> - t <u>O</u> -la	noph- <u>ass</u> - t <u>O</u> -la
ka- <u>ss O ss</u> - t <u>O</u> -la	mOk- <u>O ss O ss</u> - t <u>O</u> -la	noph- <u>ass -O ss</u> - t <u>O</u> -la
ka-(<u>∅</u>)-kess - t <u>O</u> -la	mOk-(<u>∅</u>)-kess - t <u>O</u> -la	noph-(<u>∅</u>)-kess - t <u>O</u> -la
ka- <u>ss-kess</u> - t <u>O</u> -la	mOk- <u>O ss -kess</u> - t <u>O</u> -la	noph- <u>ass -kess</u> - t <u>O</u> -la
ka- <u>ss O ss-kess</u> - t <u>O</u> -la	mOk- <u>O ss O ss -kess</u> - t <u>O</u> -la	noph- <u>ass O ss -kess</u> - t <u>O</u> -la

B. Séquence verbale déterminative :

—Indicatif :

ka-(aller)	mOk- (manger)	noph-(être haut)
ka- <u>n</u> <u>n</u>	mOk- <u>n</u> <u>n</u>	noph- <u>l</u> <u>n</u>
ka- <u>n</u>	mOk- <u>l</u> <u>n</u>	—
ka- <u>l</u>	mOk- <u>l</u> <u>l</u>	noph- <u>l</u> <u>l</u>
ka- <u>ss - l</u> <u>l</u>	mOk- <u>O ss - l</u> <u>l</u>	noph- <u>ass - l</u> <u>l</u>

⁴⁶ Nous avons repris le tableau présenté par H-L Kim (1992, 119-120). Précisons que le signe [∅] concerne l'opposition aspectuelle *inaccompli* ↔ *accompli* entre séquences verbales non marquées par le morphème d'accompli [Oss] et celles marquées par ce morphème. De plus, pour faciliter l'observation de la combinaison des différents marqueurs verbaux dans les deux types de séquences verbales, nous avons inclut ici les séquences verbales contenant les morphèmes [-(l)] et [kess] dans les tableaux de l'indicatif et du remémoratif. Mais du point de vue modal, il serait plus raisonnable de présenter à part ces séquences verbales dans un tableau réservé à ce mode, distinct de ceux de l'indicatif et du remémoratif, puisque [-(l)] et [kess] sont des marqueurs modaux d' « éventuel », dits aussi « marqueurs du mode présomptif ». Quant à l'opposition entre les deux modes « indicatif » et « remémoratif » du coréen, on ne peut guère en parler en terme de degré de validité de l'énoncé, de la même façon qu'on parle de l'opposition entre les modes « indicatif » et « subjonctif » en français. Comme nous l'avons déjà évoqué plus haut, il n'est possible de parler de la « catégorie du mode » du système verbal des deux langues que dans la mesure où on adopte une définition assez générale du « mode » comme catégorie exprimant *l'attitude subjective du locuteur à l'égard du contenu propositionnel de ses propres énoncés*.

—Remémoratif :

ka-(aller)	mOk- (manger)	noph-(être haut)
ka-(∅)- t O n	mOk-(∅)- t O n	noph-(∅)- t O n
ka-ss - t O n	mOk-O ss - t O n	noph- <u>ass</u> - t O n
ka-ss O ss - t O n	mOk-O ss O ss - t O n	noph- <u>ass</u> O ss - t O n

Selon la description courante du système verbal du coréen, le morphème [tO] s'analyse comme marqueur modal, qu'il soit employé dans une séquence terminative ou dans une séquence déterminative où il apparaît affixé au déterminatif [-n]. Le *mode remémoratif*, dont [tO] est le marqueur par excellence, se définit en général comme un mode indiquant que *le locuteur se souvient d'un événement du passé*. De ce fait, il est parfois identifié par certains linguistes comme un " marqueur particulier du temps du passé ". Néanmoins, son analyse en tant que marqueur modal ne paraît pas évidente, car les implications sémantiques modales du [tO] sont différentes selon les séquences verbales (terminative / déterminative) auxquelles il s'adjoint. Pour être plus précise, on peut certainement relever, lorsqu'il s'agit d'une séquence terminative, des implications sémantiques différentes entre la séquence verbale au " remémoratif " avec [tO] et celle à l'" indicatif " sans [tO]. Mais, lorsqu'il s'agit d'une séquence déterminative, une telle opposition de valeur modale ne se remarque pas entre ces deux séquences verbales.

Avant d'observer des exemples, précisons d'abord que lorsque le morphème [tO] s'emploie dans une séquence terminative, il peut être accompagné par un nombre réduit de terminatifs comme [la], [ayo], [kunyŋ] et [nyŋ] qui marquent des types de phrases comme le déclaratif, l'exclamatif, ou l'interrogatif relevant du style [hEla] (degré d'infériorité banale) ou [hapsyo] (degré de respect banal), contrairement à [tOn] qui ne connaît pas, par nature, une telle contrainte de co-occurrence avec les terminatifs dans la séquence déterminative. Derrière le morphème [tO], le terminatif déclaratif [ta] se transforme en [la] (21b). A ceci ajoutons encore que l'emploi de [tO] est réservé, lorsqu'il s'agit d'une séquence terminative, à une situation d'énonciation corrélatrice qui exige la présence des deux protagonistes locuteur-interlocuteur de la communication. D'où le sens *rapporter* ou *rapporté* attaché à ce morphème [tO].

- (Ex21)
- (a) Oce / ppali-e-nIn / nun-i / manhi / nEli-y O ss-ta / (forme contractée de [nEli+O ss-ta])
- Hier / Paris-à-p.top./ neige-p.nom./ beaucoup/ tomber-acc.-STdécl./
- → Hier, à Paris il a beaucoup neigé.
- (b) Oce / ppali-e-nIn / nun-i / manhi / nEli-t O-la /
- hier / Paris-à-p.top./ neige-p.nom./ beaucoup/ tomber-remém.-STdécl./
- → Hier, à Paris il neigeait beaucoup.
- (c) Oce / nun-i / manhi / nEli-n / ppali /

- hier / neige-p.nom./ tomber-SD:acc./ Paris /
- → Paris où il a beaucoup neigé hier
- (d) Oce / nun-i / manhi / nEli-tOn / ppali /
- hier / neige-p.nom./ tomber-SD:remém./ Paris /
- → Paris où il neigeait beaucoup hier

Dans les deux phrases simples (21a) et (21b) dont la séquence verbale est terminative, on peut repérer incontestablement l'opposition des valeurs modales entre l' " indicatif " sans [tO] (21a) et le " remémoratif " avec [tO] (21b). On peut interpréter ces deux phrases selon l'attitude subjective du locuteur de la manière suivante : pour la phrase dont le verbe est à l'indicatif (21a), le locuteur exprime le procès sans porter de jugement ou éprouver des sentiments quelconques, en le localisant simplement dans un moment précis du passé [Oce] (*hier*). Par contre, dans la phrase (21b) caractérisée par la présence du morphème " remémoratif " [tO], le locuteur rapporte à son interlocuteur l'événement (*la tombée de la neige à Paris*) qu'il a vécu ou vu lui-même dans un moment du passé [Oce] (*hier*), en se le remémorant avec émotion et le revivant en imagination, ce qui a pour effet de donner plus de réalisme à l'événement du passé rapporté (I-S I et H-P Im, 1988). On peut dire que du point de vue modal, l'énoncé sans [tO] (21a) est moins modalisé que l'énoncé avec [tO] (21b). En revanche, une telle différence de sens " modaux " n'est pas perceptible dans les propositions relatives (21c) et (21d) qui correspondent respectivement aux (21a) et (21b). Dans la relative de (21d) dont la séquence verbale est affectée du [tO] amalgamé avec le suffixe déterminatif [-n], ce morphème n'est pas marqué de la valeur modale telle qu'elle se présente lorsqu'il est utilisé dans la séquence terminative.

Pourquoi les effets de sens " modaux " qui sont présents dans la séquence terminative avec [tO] n'apparaissent-ils pas dans la séquence déterminative avec [tOn]? Une des raisons qui permettent de rendre compte de cet écart sémantique tient au fait que la séquence terminative contient des terminatifs dont les sens renforcent les significations impliquées par le morphème [tO], ce qui n'est pas le cas pour la séquence déterminative qui ne possède pas, par nature, de terminatifs. Bien qu'il y ait peu de terminatifs susceptibles d'être employés avec le morphème [tO], il ne faut pas oublier que ceux-ci, traduisant le type de communication (types de phrases) instauré par le locuteur entre lui et son interlocuteur, servent à indiquer, d'une certaine manière, l'attitude subjective du locuteur. Par exemple, le terminatif [la], qui s'emploie fréquemment avec [tO], peut marquer, l'intonation appropriée aidant, tantôt une phrase déclarative tantôt une phrase exclamative.

- (Ex22)
- kl-li / yOcachinku-nIn / Olkul-i / yeppl-tO-la /
- lui-p. génit / copine-p.top / visage-p.nom / être joli-remém.-Stdécl-Stexclam./

- → (lit.) Le visage de sa copine est joli
- → Sa copine a un joli visage.

Nous pensons que la nature de la phrase que ce terminatif indique à l'aide de l'intonation, contribue à faire valoir l'un des traits sémantiques de type " *passé* ", " *rappporter* " et " *perception* ou " *prise de conscience* " souvent associés au morphème [tO]. Le trait sémantique " *rappporter* " du morphème [tO] semble dominant dans le cas d'une phrase déclarative, alors que le trait " *perception* " l'est dans le cas d'une phrase exclamative.

En fin de compte, pour distinguer les divers traits sémantiques traditionnellement accordés au seul morphème [tO], la prise en considération de la nature du terminatif qui le suit est aussi importante, nous le pensons, que celle de sa seule présence, lorsqu'il est utilisé dans la séquence terminative.

Ce que nous venons de voir autorise à remettre en question le bien-fondé de l'analyse courante du morphème [tO] comme marqueur du mode dans la description du système verbal du coréen et nous permet de poser la question suivante : y a-t-il alors un invariant de ce morphème que l'on peut retrouver aussi bien dans la séquence déterminative que dans la séquence terminative ? Nous avons signalé que le morphème [tO] peut avoir, selon les énoncés, diverses implications sémantiques. En suivant les termes employés par des grammairiens et linguistes coréens, on pourrait dire que c'est la valeur du " *passé* " qui sous-tend fondamentalement tous les emplois de ce morphème tant dans la séquence déterminative que dans la séquence terminative. D'ailleurs, cette idée du " *passé* " se rencontre dans la définition du *mode remémoratif* " *hwesaNpOp* " habituellement donnée dans la grammaire, selon laquelle il indique que *le locuteur se souvient de l'événement du passé*. Mais il n'est pas suffisant, pour expliquer le procès exprimé par un énoncé à [tO], de le situer simplement dans une époque antérieure au moment de l'énonciation, c'est-à-dire dans le " *passé* " selon la tripartition traditionnelle. Cette analyse cache en fait ce qui constitue sa particularité. Pour en parler, nous pensons qu'il est intéressant d'introduire le terme et la notion d'" *inactuel* " que H-L KIM propose dans sa thèse (1992) à la place du terme et de la notion de " *passé* ".

Reprenant la relative terminée en déterminatif [-n] (21c) et celle terminée en déterminatif [tOn] (21d), on peut expliquer leur différence par le fait que le procès n'est pas perçu de la même façon selon que l'on envisage le temps du procès ou le temps de l'énonciation. Certes, on peut localiser le procès de ces deux relatives à une époque antérieure au moment de l'énonciation, c'est-à-dire dans le " *passé* " selon la tripartition traditionnelle d'autant plus que le nominal temporel [Oce] (*hier*) assure ce repérage temporel. Mais le procès de la relative en [tOn] (21d) se caractérise par un écart par rapport au moment de l'énonciation, c'est-à-dire que le procès est situé à l'époque antérieure, non pas par rapport au temps de l'énonciation, mais par rapport au temps du procès, tandis que le procès de la relative en [-n] (21c) est situé à l'époque antérieure par rapport au temps de l'énonciation. Il s'agit là d'une différence de " *plan* " qui relève, selon la conception de H-L Kim (1992), d'une autre dimension (ou d'une sous-catégorie) de la catégorie de la temporalité. Ainsi deux plans s'opposent : le plan " *inactuel* " concerne les séquences verbales marquées par [tO] et le plan " *actuel* " les séquences verbales

non-marquées par [tO] dont le centre est le présent de l'indicatif.

De manière analogue, on peut donner une explication, basée sur l'opposition entre la valeur " *inactuel* " et la valeur " *actuel* ", de la différence existant entre les deux propositions indépendantes, l'ex. (21b) marquée par le morphème [tO] et l'ex. (22a) non marquée par [tO], mais par [yOss], morphème aspectuel accompli. Les significations " modales " de la séquence verbale terminative assortie de [tO] tiennent, au fond, au caractère fondamentalement " *inactuel* " de ce morphème qui marque l'absence de coïncidence entre temps de l'énonciation et temps du procès.

Au sujet de ces notions " *actuel* " et " *inactuel* ", il est à noter qu'elles ne sont pas prises ici dans le sens, habituellement donné par des grammairiens ou des linguistes, selon lequel l'" *actuel* " est synonyme du " présent " et l'" *inactuel* " synonyme du " passé ". Dans notre conception, le procès situé au plan " *actuel* " peut être un événement des trois époques " présent ", " passé " ou " futur ", suivant l'idée que c'est toujours par rapport au moment de l'énonciation que le procès peut se localiser ici dans une époque antérieure, ou simultanée, ou encore postérieure. En un mot, le procès exprimé au plan " *actuel* " reste toujours lié à la situation du moment de l'énonciation, tandis que le procès exprimé au plan " *inactuel* ", dont [tO] est le marqueur par excellence, se détache en quelque sorte du moment de l'énonciation.

Les exemples suivants, pris par H-L Kim (1992, 124), nous paraissent plus éclairants pour illustrer la valeur d'" *inactuel* " du morphème [tO].

- (Ex23) (en regardant par la fenêtre un homme qui passe)
- (a) cOsalam-In / haNsaN / isikan-e / cinaka-t_O-la /
- cet homme-là-p.top./ toujours / cette heure-ci-à / passer-inact.-STdécl./
- →(Je te dis que j'ai déjà constaté que) celui-là, il passe toujours à cette même heure.
- (b) cOsalam / illm-i / mwO-tO-la / ?
- cet homme-là / prénom-p.nom./ quel-inact.-STinter./
- → Comment il s'appelait (déjà)?

Comme l'explique H-L Kim (1992, 124), face à un événement qui se déroule devant ses yeux, comme dans l'exemple (23a), le locuteur ne se contente pas de rapporter simplement ce qui se passe au moment de l'énonciation. Il fait appel à ce qu'il a déjà constaté à propos du sujet de l'énoncé, et ce qui se passe en ce moment ne constitue qu'une preuve ajoutée à cette constatation préalable. De même, dans le cas de l'exemple (23b), le locuteur s'interroge sur un homme qu'il connaît déjà, mais dont il a oublié le prénom au moment de l'énonciation. A travers ces deux exemples, on est amené à mieux comprendre la définition habituelle du " mode remémoratif " en tant que mode indiquant que *le locuteur se souvient de l'événement du passé*.

En somme, l'important est que cette définition se traduit mieux avec la valeur d'" *inactuel* " qui est la valeur de base du morphème [t O] qu'avec la valeur modale de ce

morphème qui apparaît occasionnellement selon le contexte, et que c'est cette valeur d'“ *inactuel* ” qui se dégage communément aussi bien dans la séquence déterminative à [tOn] que dans la séquence terminative à [tO]. Une fois posée sa valeur de base d'“ *inactuel* ”, il est possible d'étudier les contraintes ou les implications sémantiques, notamment modales, de ce morphème qui diffèrent selon le type de séquences verbales (terminative / déterminative).

Sans développer en détail tous les emplois modaux et les contraintes du morphème [tO], nous nous contenterons, pour finir, de faire quelques remarques supplémentaires sur les emplois de ce morphème dans la séquence déterminative.

La séquence déterminative en [(ø)tOn] marque donc non seulement une valeur d'“ *inactuel* ”, mais aussi une valeur d'aspect *inaccompli*, et s'oppose de ce point de vue à la séquence déterminative marquée par un morphème d'aspect *accompli* comme [Oss] (ou ses variantes phonologiques) combiné à [tOn] (→[Oss-tOn]).

- (Ex24)
- (a) n E -ka /1/ c O n-e /2/ cacu /3/ mana- t O n /4/ salam-tll-ln /5/ motu /6/ ttOna-ss-ta /7/
- moi-p.nom /1/ auparavant /2/ fréquemment /3/ rencontrer-**SD:inact.** /4/ gens-pl.-p.top./5/ tous /6/ partir-acc.-STdécl./7/
- →Les gens que je rencontrais fréquemment auparavant sont tous partis.
- (b) n E -ka /1/ c O n-e /2/ cacu /3/ mana- ss-t O n /4/ salam-tll-ln /5/ motu /6/ ttOna-ss-ta /7/
- moi-p.nom /1/ auparavant /2/ fréquemment /3/ rencontrer-**acc.-SD:inact.** /4/ gens-pl.-p.top./5/ tous /6/ partir-acc.-STdécl./7/
- →Les gens que j'avais rencontré fréquemment auparavant sont tous partis.

Comme on le constate dans la traduction, [(ø)t O n], analysable en *inaccompli—inactuel*, correspond généralement à l'imparfait du français dont les deux valeurs essentielles sont aussi l'*inactuel* et l'*inaccompli* ; [(a)ss-t O n], analysable en *accompli—inactuel*, se rapproche du plus-que-parfait français. Il est à signaler toutefois que le Plus-que-parfait peut se rapprocher de l'aspect accompli ou bien de l'antériorité, autrement dit du prétérit sur le plan inactuel. Il est donc possible de considérer [(a)ss-tOn] ou bien comme *accompli—inactuel*, ou bien comme *antériorité (d'aspect global)—inactuel*. Dans ce cas, le procès se détache psychologiquement du repère, que celui-ci soit le moment de l'énonciation ou le moment d'un autre procès, par exemple le moment du procès de la proposition principale, qui ne coïncide pas avec le moment de l'énonciation.

Le fait que le morphème [tOn], avec sa valeur d'*inactuel*, serve à localiser en principe le procès dans une époque antérieure au moment de l'énonciation explique son emploi avec des verbes qualificatifs comme marqueur d'un procès “ passé ”, c'est-à-dire un procès situé dans une époque antérieure au moment de l'énonciation. Rappelons que les morphèmes déterminatifs comme [nln] et [ln] n'ont pas les mêmes emplois ni les mêmes valeurs aspectuelles selon qu'ils s'associent à des verbes d'action ou à des verbes

qualificatifs (y compris le prédicat nominal [-ita]). [nIn] et [In], qui peuvent marquer librement des verbes d'action, mais avec des valeurs aspectuelles opposées, respectivement l'aspect inaccompli et l'aspect accompli, sont fortement contraints lorsqu'ils s'emploient avec des verbes qualificatifs : seul le déterminatif [In] peut s'adjoindre aux verbes qualificatifs, sauf le cas où [nIn] affecte certains verbes qualificatifs dérivés, et [In], affixé aux verbes qualificatifs, indique, non pas l'aspect accompli, mais l'aspect inaccompli. Cela signifie que du point de vue de la temporalité, il manque une " case " avec les verbes qualificatifs pour exprimer le procès situé dans une époque antérieure au moment de l'énonciation. C'est cette " case " que vient compléter le morphème [tOn] ou [Oss] combiné au morphème [tOn].

- (Ex25) malk-ta (être clair)
- (a) malk-ln / kaNmul → l'eau du fleuve qui est claire
- (b) *malk-n ln / kaNmul → l'eau du fleuve qui est claire
- (c) malk-t On / kaNmul → l'eau du fleuve qui était claire
- (d) malk-ass-t On / kaNmul → l'eau du fleuve qui avait été claire

Nous pouvons donc résumer leur fonctionnement dans les relatives en disant que le paradigme de ces morphèmes dans la séquence déterminative se construit sur trois oppositions de base, tout comme les morphèmes tempo-aspecto-modaux dans la séquence terminative : (avec le verbe [ka-ta] = aller) :

1.

dans la séquence déterminative

–
l n : **ACCOMPLI**/non-marqué ex) ka-n /ka-n ln

–
l l : **EVENTUEL**/non marqué ex) ka-l/ka-n ln

–
t O n : **INACTUEL**/non-marqué ex) ka-t On/ka-n ln

2.

Dans la séquence terminative

–
(O)ss : **ACCOMPLI**/non-marqué ex) ka-ss-ta/ka-n-ta

–
kess : **EVENTUEL**/non marqué ex) ka-kess-ta/ka-n-ta

–
t O : **INACTUEL**/non-marqué ex) ka-t O-la/ka-n-ta

Basée sur cette triple opposition de base, la combinaison de ces morphèmes présente les séquences suivantes :

A. Séquence déterminative

		non-marqué	Inactuel
	non-marqué	accompli	ka-t O n
		ka-n	ka-ss-t O n
		(ka-ss O ss-n I n)	ka-ss O ss-t O n
éventuel	non-marqué	ka-l	ka-kess-t O n
	accompli	ka-ss- l l	ka-ss-kess-t O n
		ka-ss O ss- l l	ka-ss O ss-kess-t O n

B. Séquence terminative

		non-marqué	Inactuel
non-	non-marqué	ka-n-ta	ka-t O-la
marqué	accompli	ka-ss-ta	ka-ss-t O-la
		ka-ss O ss-ta	ka-ss O ss-t O-la
éventuel	non-marqué	ka-kess-ta	ka-kess-t O-la
	accompli	ka-ss-kess-ta	ka-kess-t O-la
		ka-ss O ss-kess-ta	ka-ss O ss-kess-t O-la

Chapitre 3 Comparaison des adjectifs épithètes et des compléments du nom en français avec leurs équivalents en coréen

L'examen rapide d'un texte coréen, que ce soit un texte originellement coréen ou un texte coréen traduit du français, suffira pour se convaincre que l'utilisation des constructions contenant des formes déterminatives morphologiquement marquées par la présence d'un des suffixes déterminatifs (nIn/In/Il) est particulièrement fréquente en coréen. Ces formes déterminatives fonctionnent généralement comme prédicat des propositions déterminatives dans cette langue. Mais lorsqu'on observe leurs emplois en comparaison avec le français, on remarque généralement que là où le coréen utilise les constructions contenant ces formes déterminatives comme modificateurs du nom, le français met en oeuvre, non seulement des *modificateurs du nom de statut propositionnel* (désormais "*modificateurs propositionnels*") comme les relatives, les complétives du nom, ou encore les propositions participiales ou les infinitives, mais aussi des *modificateurs du nom de statut syntagmatique* ("*modificateurs du nom de statut syntagmatique*") comme les adjectifs épithètes (*paysage **magnifique***) ou les compléments du nom, souvent des syntagmes nominaux prépositionnels (*filles **en jean***). Certes, le coréen dispose de modificateurs syntagmatiques d'un type distinct qui s'organisent selon le même ordre

“ déterminant + déterminé ” que les modificateurs propositionnels, mais qui se caractérisent morphologiquement par des marqueurs différents. Mais d'un point de vue contrastif, ces modificateurs coréens ont des emplois qui ne correspondent pas tout à fait à ceux de leurs équivalents français. Dans la traduction coréenne du texte français on observe notamment que dans bien des cas, différents types de modificateurs syntagmatiques du français sont traduits, faute de modificateurs équivalents de même statut en coréen, par les modificateurs comportant des formes déterminatives. La traduction quasi systématique des adjectifs épithètes français par les formes déterminatives du coréen en est bien révélatrice.

Dans ce qui suit, nous verrons plus concrètement pourquoi des formes déterminatives, généralement issues des verbes dits “ verbes de qualité ” ou “ verbes qualificatifs ” en coréen, sont si récurrentes dans le cas où figurent les adjectifs épithètes en français. Nous verrons également quelles sont leurs caractéristiques qui font dire qu'elles proviennent non d'un simple changement grammatico-lexical qui opère au niveau de la classe grammaticale des mots (Verbe → forme déterminative au moyen d'un suffixe déterminatif), mais d'une opération syntaxique, à savoir la *relativisation*, qui s'applique au niveau propositionnel. Ceci revient à dire que nous considérons que la forme déterminative issue d'un verbe qualificatif n'est pas autre chose que la forme verbale d'une relative ayant comme argument un seul argument régi par le prédicat.

Il est à noter tout de même que sur ce point la description des grammaires du coréen nous semble quelque peu floue. Certains grammairiens, bien qu'ils ne le disent pas explicitement, semblent accorder à ce type de formes déterminatives un statut plutôt *syntagmatique* que *propositionnel*, en les traitant dans une partie consacrée à la dérivation lexicale où ces éléments en fonction épithétique sont considérés comme des dérivés, souvent des verbes qualificatifs.

Avant d'observer les emplois des formes déterminatives dans les propositions déterminatives en coréen, nous pensons qu'il est primordial d'examiner avant tout les caractéristiques des formes déterminatives qui, malgré leurs modifications formelles, sont verbales, selon qu'elles sont issues des verbes qualificatifs ou des verbes d'action, alternative qu'il est important de prendre en compte. Chemin faisant, nous passerons succinctement en revue les modificateurs du nom de statut syntagmatique en français et en coréen et en verrons quelques cas de traduction entre ces deux langues. Nous laisserons de côté pour le moment les modificateurs propositionnels du nom des deux langues.

3-1 Aperçu contrastif des sous-classes des modificateurs du nom en français et en coréen

Chacune des deux langues connaît des modificateurs du nom de nature différente dans son système. On peut présenter de la façon suivante ces éléments dits secondaires ayant pour rôle commun de déterminer le nom dont disposent les deux langues:

	français déterminé — déterminant	coréen déterminant — déterminé
Syntagmatique	1. N — A / A — N Ex) une chaise longue / un petit appartement 2. N1 — N2 a. N1 — N2 Ex) une fleur miniature b. N1 — prép. (<i>de, à avec, en, etc.</i>) — N2 Ex) la mode de l'année / des Nordiques aux joues blêmes et aux cheveux noirs / une villa avec un jardin / une jeune fille en jeans	1. *A — N Ex) sE-cip (<i>nouvelle-maison</i>) 2. N1 — N2 a. N1 — N2 Ex) sikol-kil (<i>campagne-route</i>) b. N1+p.génit. (li / cOk) — N2 Ex) OmOni-lj-nEmsE (<i>mère-de-odeur</i>) / kunsA-cOk (<i>militaire-de-occupation</i>) 3. **Forme déter. de V.(Vsd n l n / l n / l l) — N Ex) cOm-l n / uncOnsa (<i>jeune chauffeur</i>) être jeune- SD / chauffeur/
Propositionnel	3. N — prép. (<i>de, à</i>) — infinitif Ex) l' idée même de devoir entendre ces voix de femmes, toujours, sans trêve et à jamais, est pour Agnès une raison suffisante de tenir rageusement à la vie et de retarder la mort le plus possible. 4. N — participe (ant) a. présent Ex) Jamais, je n'ai connu de femme portant ce nom b. passé (-é,-u, -i) Ex) le petit transistor posé près de mon oreiller... 5. relative : N — relatif (<i>qui, que, dont, où, etc.</i>) — P Ex) une dame âgée qui inspire et expire au bord d'une piscine 6. complétive du nom : N — conjonction (<i>que</i>) — P Ex) (...) la certitude que leur amour se développe loin de tout danger matrimonial.	4. P +SD (n l n / l n / l l) — N a. relative Ex) OmOni-ka / omkyOsim- l n / namu / (<i>mère-p.nom / planter-SD:acc / arbre /</i>) → <i>l'arbre que la mère a planté</i> b. complétive du nom Ex) casin-i / klItIl-li / ilwOn-i / anila-n l n / nlkkim / (<i>soi-même-p.nom./ eux-p.génit / membre-p.attribut / ne pas être-SD / sentiment /</i>) → <i>le sentiment que soi-même (elle-même) n'est pas leur membre</i>
(NB. N : Nom / A : adjectif / prép : préposition / P. : proposition / form.déter. de V. : forme déterminative de verbes.)		

Les constructions déterminatives du coréen que nous avons identifiées par l'étoile (*) appellent des remarques.

*'A' est une classe de mots appelée en coréen « sONsaN kwanhyONsa » qu'on peut

traduire en français par “ déterminant qualificatif ”. Cette classe grammaticale correspond généralement à celle des adjectifs épithètes du français. Nous la présentons donc dans ce tableau sous le terme d'*adjectif* en soulignant toutefois qu'il ne s'agit que d'une commodité dans notre démarche contrastive mais qu'elle permet également d'éviter la confusion que pourrait provoquer l'utilisation du terme *déterminant* qui s'emploie couramment dans la grammaire du français pour désigner une autre classe de mots comme l'article défini ou indéfini ou démonstratif, etc. dont la présence est obligatoire auprès du nom afin d'actualiser ce dernier dans un discours.

Quant à la **forme déterminative de verbe, ce segment est présenté habituellement comme la forme déterminative dérivée du verbe (verbe qualificatif ou verbe d'action) dans les grammaires du coréen. Variable, elle est opposée au “ déterminant qualificatif ” invariable. En conformité avec la tradition descriptive, nous laissons, pour le moment, cette forme déterminative classée avec les autres modificateurs de statut syntagmatique. Mais nous reviendrons largement sur ce point.

Revenant au tableau ci-dessus, les différents types de modificateurs du nom du français et du coréen sont présentés ici selon divers critères croisés : le statut syntagmatique (syntagmatique ou propositionnel), la classe grammaticale des éléments modificateurs du nom, le marqueur reliant le nom et le modificateur, et la particularité morphosyntaxique de ce dernier. Outre la différence concernant l'ordre de détermination entre déterminant (modificateur) et déterminé (nom) qui se manifeste dans les deux langues : fr. déterminé — déterminant (sauf le cas des adjectifs épithètes qui peuvent ou doivent se placer devant le nom) / cor. : déterminant — déterminé (sans exception), on constate dans l'ensemble que le français met en jeu des types de modificateurs du nom plus variés que le coréen, aussi bien morphologiquement que syntaxiquement. En français, les différents types de modificateurs du nom, de statut syntagmatique et propositionnel, se distinguent nettement les uns des autres par la présence d'un morphème particulier qui permet de les identifier. Les éléments qui servent à relier le modificateur de statut différent au nom peuvent être des *prépositions* (*de, à, en, pour, avec, etc.*) qui relient deux noms au niveau du syntagme nominal, ou des *pronoms relatifs* (*qui, que, dont, où*) et la *conjonction* (*que*) qui relient le nom au modificateur de statut propositionnel comme la proposition *relative* et la proposition *complétive du nom* ou encore un élément affectant directement la forme morphologique du modificateur comme les *suffixes verbaux participiaux* (radical du verbe + *-ant, -é, -i, -u*) et *infinitifs* (radical du verbe + *-er, -ir, -oir, -re*) introduisant chacun les constructions participiales et les constructions infinitives. Dans le cadre de la détermination nominale, les infinitives se rattachent au nom qu'elles déterminent à l'aide d'une préposition telle que *de* ou *à*, contrairement aux participiales qui ne sont reliées au nom par aucun élément relateur.

Le coréen, en revanche, connaît moins de marqueurs caractérisant chaque type de modificateurs du nom. Au niveau syntagmatique, il existe deux marques de détermination [li] et [cOk] qui correspondent généralement à la préposition du français '*de*' servant à relier deux noms. Elles sont d'origine différente : [li] est une particule génitive purement coréenne, tandis que [cOk] est une particule génitive d'origine sino-coréenne. Quant aux modificateurs du nom de statut propositionnel (→4), qu'il s'agisse de la proposition *relative* (dite en coréen « kwankye cOI ») ou *complétive du nom* (appelée en coréen

« pomuncOl » ou aussi « toNkyOkcOl »), c'est toujours l'un des suffixes verbaux déterminatifs [nIn / In / Il] qui fonctionne comme marqueur. De même, ces suffixes déterminatifs s'emploient, comme nous l'avons dit, pour marquer ce que nous avons appelé " *forme déterminative (de verbe)* " (→3) selon la dénomination traditionnelle utilisée dans la grammaire du coréen. Celle-ci prend également le nom de " *forme adjectivale des verbes* " par certains grammairiens coréens d'expression française⁴⁷.

Si ce tableau récapitulatif permet de voir d'emblée le contraste qui existe entre les différents types de modificateurs du nom dont disposent ces deux langues dans leur système, on assiste encore plus nettement à ce contraste dans un texte traduit d'une langue à l'autre. De manière générale, comme les types de modificateurs du nom sont moins nombreux en coréen qu'en français, le premier a tendance à utiliser d'une façon récurrente les constructions dans lesquelles on voit apparaître les formes déterminatives marquées par un des suffixes déterminatifs [nIn / In / Il] (→3 et 4 dans le tableau cor.), là où le français met en oeuvre les types de modificateurs du nom très variés. Ceci peut se vérifier sans grande difficulté dans la traduction coréenne des exemples français cités dans le tableau ci-dessus que nous avons empruntés au roman intitulé *Immortalité* de Milan KUNDERA. Les voici :

1. N — A / A — N
2. une chaise longue[Im.13] kilccukha-n / lica / [Trad.cor.11] être long-SD / **chaise** /
3. un petit appartement[Im.37] cak-l_n / aphathl / [Trad.cor.28] être petit-SD / **appartement** /
4. N — prép. (de, à, avec, en) — N
5. la mode de l'année[Im.44] olhE-l_i-yuhEN [Trad.cor.33] cette année-de-mode
6. une **villa** avec jardin[Im.35] cOnwOn-i / iss-n_l_n / pila / [Trad.cor.27] jardin-p.nom / exister-SD / villa /
7. deux longues silhouettes de **Nordiques** aux joues blêmes aux cheveux jaunes [Im.44] nolaNmOli-e /1/ ppjam-tIl-i /2/ chaNpEkha-n /3/ **pukkuin-t u** l-li /4/ kilcukha-n /5/ silues /6/ cheveux jaunes-à /1/ joue-p.pl-p.nom /2/ être blême-SD /3/ **Nordique**-deux-de /4/ être long-SD /5/ silhouette /6/[Trad.cor.33]
8. **une jeune fille** en jeans[Im. 46] chONpaci-IlI / cOlchi-n / **c O Im I ny O ca** / [Trad.cor.34] jean-p.accus / porter-SD:acc / jeune femme /

⁴⁷ J.M. Li (1985) *Grammaire du coréen*, Tome1, Paris, PAF, pp. 144-163

N — prép. (de)— infinitif 9.

—

(...) **une raison** suffisante de tenir rageusement à la vie et de retarder la mort le plus possible. [Im. 28] hOkOpcikOp /1/ sam-e /2/ cipchakha-mjO /3/ twetolok /4/ cuklm-ll /5/ ciyOnsikhyOya ha-n l n /6/ **iyu** /7/[Trad.cor.24] à la hâte /1/ vie-à /2/ tenir-SC (et) /3/ le plus possible /4/ mort-p.accus /5/ devoir retarder-SD /6/ **raison** /7/

N — participe (*ant, -é, -u, -i*) 10.

présent (*-ant*) Jamais je n'ai connu de **femme** portant ce nom[Im.14] na-nln /1/ ciklm-kkaci /2/ hanpOn-to /3/ ilOn illm-ll /4/ kaci-n /5/ **y O ca**-lll /6/ manan cOki Op-ta /7/ [Trad.cor.12] moi-p.top /1/ maintenant-jusqu'à /2/ une fois-même /3/ ce nom-p.accus /4/ porter-SD /5/ **femme**-p.accus /6/ n'avoir jamais rencontré-STdécl /7/

passé (*-é, -i, -u*) **le petit transistor** posé près de mon oreiller[Im. 15] pekEsmOli-e /1/ noatu-n /2/ cak-l n /3/ thllEcislthO /4/[Trad.cor.13] oreiller-à /1/ poser-SD /2/ **petit transistor** /3/ → le petit transistor que (on) a posé près de l'oreiller. 12.

relative : N — relatif (*qui, que, dont, où, etc.*) — P 13.

—

(...) une dame âgée qui inspire et expire au bord d'une piscine. [Im.13] (...) suyONcaN /1/ kacaNcali-esO /2/ sum-ll /3/ tlliswi-ko /4/ nEswi-n l n /5/ han nopuin /6/ [Trad.cor.11] piscine /1/ bord-à /2/ souffle-p.accus./3/ inspirer-s.coor.(et) /4/ expirer-SD /5/ une vieillie dame /6/

complétive du nom : N—conjonctif (*que*)—P 14.

—

(...) **la certitude** que leur amour se développe loin de tout danger matrimonial. [Im.197] (...) kltil-li /1/ salaN-i /2/ kyOlhon-li /3/ wihOmutam-kwa nln /4/ kOli-ka /5/ mOlke /6/ cincOntwelkOsila-n l n /7/ hwaksin /8/[Trad.lm.168] eux-de /1/ amour-p.nom /2/ mariage-de /3/ danger-avec /4/ distance-p.nom /5/ loin /6/ VC devoir se développer-SD /7/ **certitude** /8/ ...

On s'aperçoit que le traducteur coréen a rendu les différents types de modificateurs français tels que *l'adjectif épithète* (→1 dans le tableau du français), les *syntagmes prépositionnels* en fonction déterminative introduites par les prépositions autres que *de* (→2b, 2c et 2d), les constructions *infinitive* (→3) et *participiale* (→4a et 4b), les propositions *relative* (→5) et *complétive du nom* (→6) par des constructions où la plupart des modificateurs sont uniformément marqués par le suffixe déterminatif [n l n] ou [(l)n].

Notons tout de même que ceci ne veut pas dire que ces différents types de modificateurs du français se traduisent systématiquement par ces constructions déterminatives du coréen. Il n'est pas exclu que les modificateurs du français soient rendus autrement que par les formes de modificateurs du coréen, car il s'avère que d'autres facteurs, contextuel, situationnel, ou encore extralinguistique, peuvent influencer l'interprétation des modificateurs du français et la reformulation de ceux-ci par le traducteur en constructions équivalentes du coréen. Néanmoins nous pouvons affirmer que le passage des modificateurs du nom du français en coréen tel que nous venons de le présenter s'observe assez régulièrement, même si nous ne pouvons pas le démontrer ici par une analyse quantitative en comptant tous les cas de figure de telles traductions que nous avons repérés du moins dans nos corpus⁴⁸. L'important ici est de faire remarquer d'abord le contraste qui s'observe entre les types des modificateurs du nom des deux langues au niveau de leur système de langue et que ce contraste entraîne, lors du passage d'une langue à l'autre, l'utilisation récurrente des formes déterminatives en coréen face à la diversité des modificateurs du nom en français.

3-2 Les adjectifs épithètes en français et leurs équivalents en coréen⁴⁹

3-2-1 Adjectifs du français et “ adjectifs ” du coréen, deux adjectifs de nature différente

Il n'est pas inutile de commencer par rappeler qu'en français l'adjectif qualificatif est de nature nominale, terme pris au sens large. Comme le nom, il peut varier en genre et en nombre, ces catégories grammaticales étant déterminées, non pas par elles-mêmes, mais par le terme nominal auquel elles se rapportent : *une fille gentille—un garçon gentil / un bâtiment principal—des bâtiments principaux*. Fonctionnellement, l'adjectif dépend du nom auquel il confère une propriété, mais sa fonction varie selon la manière dont il est mis en relation avec ce nom⁵⁰ (Riégel. et al. *Grammaire méthodique du français*, 355):

épithète : inclus dans le groupe nominal, l'adjectif qualificatif fonctionne comme **modificateur** du nom à l'intérieur de ce groupe nominal : *J'ai lu [un livre intéressant]*;

⁴⁸ Nous avons pu faire le même constat concernant le passage récurrent des modificateurs du français aux formes déterminatives du coréen non seulement entre le texte français du roman *Immortalité* de M. Kundera et sa traduction coréenne, mais aussi entre le texte français de L.-J. Calvet et sa traduction coréenne.

⁴⁹ Nous limitons notre observation aux adjectifs qualificatifs et à leurs équivalents.

⁵⁰ M. Riégel et al. *Grammaire méthodique du français*, Paris, PUF, p.355.

attribut : relié à un terme nominal par l'intermédiaire d'un verbe attributif comme *être*, *trouver*, il est **attribut** du sujet ou de l'objet : *Ce livre [est intéressant] ; Je [trouve ce livre intéressant]*;

apposition : lorsqu'il est séparé par une pause ou une intonation (par une virgule à l'écrit) du nom auquel il se rapporte, il est dit **apposé** ou **détaché** : *Sa femme, malade depuis un an, devait partir le lendemain.*

Rien de tel en coréen. Cette langue se trouve parmi les langues qui ne possèdent pas de partie de discours nommée " adjectif " qui correspondrait et qui pourrait assumer les mêmes fonctions syntaxiques. En fait, ceci n'a rien d'étonnant en linguistique générale. A. Lemaréchal (1992) nous explique que cette classe de mots n'est pas universelle : toutes les langues ne possèdent pas de partie de discours « adjectif » dans leur système⁵¹. Toutefois, ce linguiste suppose que toutes présentent d'une part des structures relevant de la fonction épithétique, du fait de la capacité des langues à condenser l'information, et d'autre part des moyens d'exprimer plus ou moins différenciellement les qualités statiques. Il note que certaines langues n'ont pas d'adjectifs, que, dans telles autres, les adjectifs sont des verbes, que dans telles autres enfin, les adjectifs ne se distinguent en rien de la masse des noms (A. Lemaréchal, 1992, pp.223-224). Selon cette distinction typologique, on peut dire que le coréen fait partie du second groupe de langues.

En effet, les mots qu'on peut identifier comme " adjectifs " en coréen sont de nature verbale, à la différence du français qui possède une classe d'adjectifs de nature nominale. Ils constituent un groupe de " *verbes qualificatifs* " ou " *verbes de qualité* " ou encore " *verbes statifs* " (" *verbes-adjectifs* " selon Lemaréchal (1992)). L'emploi de ces termes se justifie dans cette langue si les propositions suggérées par le même linguiste sont entendues comme des conditions nécessaires et suffisantes : " *il faut que les équivalents de nos adjectifs* (adjectifs du français), *ou une partie d'entre eux, 1°) aient pour fonction fondamentale la fonction prédicative ; 2°) n'accèdent à la fonction épithétique que par le biais d'une procédure de relativation identique à celle des autres verbes ; et 3°) il faut encore - ce qui constitue une condition différentielle nécessaire pour que l'expression de " verbe-adjectif " ne risque pas de faire illusion - que les noms ne puissent exercer la fonction prédicative dans les mêmes conditions* "(Lemaréchal (1992, 228))

Le coréen remplit ces conditions : les " adjectifs " assument une fonction prédicative de la même façon que les verbes (→condition 1) :

- (Ex1)
- mali-nIn / yeppI -ta /
- Marie-p.top. / être joli-STdécl. /

⁵¹ A. Lemaréchal (1992) « Le problème de la définition d'une classe d'adjectifs ; verbes-adjectifs ; langues sans adjectifs » dans *Histoire Épistémologie Langage* n°14/1 ; *L'adjectif : perspectives historique et typologique*, Paris, pp. 223-243.

- →Marie est jolie.

Alors que les noms doivent être précédés de la copule [i-ta] (→condition 3) :

- (Ex2)
- mali-nIn / haksEN-i -ta /
- Marie-p.top. / étudiant-être-STdécl. /
- →Marie est étudiante.

Quant à la seconde condition selon laquelle les verbes-adjectifs accèdent à la fonction épithétique par le biais d'une procédure de relativisation identique à celle des autres verbes, nous la vérifierons en détail plus loin, étant donné qu'elle constitue l'objet du débat de ce chapitre.

Comme l'on peut le constater, les verbes qualificatifs ont généralement pour équivalent français l'expression prédicative constituée d'une copule *être* suivie d'un adjectif qualificatif : *ETRE + ADJECTIF QUALIFICATIF*.

Pour ce qui est de la fonction d'**apposition**, si l'on prend cette dénomination dans son sens strictement formel et étymologique où *apposition* signifie " *position à côté de* ", ce mode de construction dit détaché n'est pas attesté en coréen ni pour le déterminant qualificatif ou la forme déterminative, ni pour le nom.

En ce qui concerne les mots qui correspondent aux adjectifs épithètes du français, le coréen les range sous l'étiquette " *déterminant qualificatif* " (en coréen « sONsaN kwanhyONsa »), lesquels sont regroupés avec d'autres types de déterminants comme les déterminants indéfinis, les démonstratifs, les interrogatifs, etc., dans une partie de discours appelée « *déterminant* » (cor. « kwanhyONsa »)⁵². Mais cette classe « *déterminant qualificatif* » recouvre un nombre très restreint d'unités. Dans la description courante du système actuel du coréen, on présente comme étant originellement des « déterminants de qualité » invariables des mots tels que : **s E** (neuf, nouveau) → **s E** cha (*voiture neuve*), **h O n** (usé) → **h O n** os (*vêtement usé*) et **tal I n** (*autre*) → **tal I n** sENkak (*autre idée*)⁵³. On perçoit toutefois la présence du suffixe déterminatif [-n] dans les deux derniers qui doivent, sans doute, provenir des verbes qualificatifs respectifs : hOI-ta (*être usé*) → hOŋ (*usé*) et tall-ta (*être différent*) → talln (*autre / différent*). Quant à **s E** (*neuf*), le linguiste coréen C-K Sim (1979) affirme qu'il fonctionnait comme un substantif en ancien coréen⁵⁴. Cela laisse supposer que le coréen n'a pas connu originellement de partie de

⁵² Il est bon de rappeler encore que le terme « *déterminant* » est pris au sens large dans la description du coréen, contrairement à ce qui se passe en français où le même terme, pris au sens étroit, est généralement réservé à la désignation du groupe des « *prédéterminants* » comme les articles définis ou indéfinis, les démonstratifs, les interrogatifs, etc. Si en français la présence de ces segments devant un nom est obligatoire pour que ce nom fonctionne normalement dans un discours, en coréen la présence d'un déterminant devant un nom n'est pas obligatoire.

⁵³ La liste des « *déterminants de qualité* » n'est pas homogène et varie d'une description à l'autre.

discours « déterminant qualificatif ». Du fait que les grammairiens contemporains reconnaissent l'existence de cette partie de discours dans le système actuel de la langue, même si les éléments constitutifs de cette partie de discours sont peu nombreux, on est amenée à dire que cette classe de mot est en voie de développement.

3-2-1-1 Problème descriptif de la forme déterminative issue du verbe qualificatif

Disposant d'un nombre très limité de déterminants qualificatifs invariables qui correspondraient aux adjectifs épithètes du français, le coréen emploie d'une façon récurrente, comme nous l'avons dit, des formes déterminatives issues souvent des verbes qualificatifs auxquels s'adjoint un suffixe déterminatif, notamment [(l)n] ou [nlN], là où le français utilise des adjectifs épithètes. Néanmoins malgré cette transposition grammaticale, ces formes déterminatives, variables, ne perdent pas leur propriétés verbales. De surcroît, il est essentiel de faire remarquer que le changement de ces verbes en formes déterminatives au moyen des suffixes déterminatifs n'est pas à considérer comme étant une simple opération lexicale, mais une opération syntaxique de *relativisation*.

En effet, ayant très peu d'items lexicaux " adjectifs ", le coréen recourt, comme beaucoup de langues du monde⁵⁵, à ce procédé linguistique pour construire des structures susceptibles de déterminer un terme nominal. Cela revient à dire que comme la forme déterminative qui figure dans ce que la grammaire considère habituellement comme proposition relative (←4-a dans le tableau du coréen), celle issue d'un verbe qualificatif (←3 idem.) résulte de la relativisation, même si elle ne se trouve pas accompagnée d'arguments nominaux qu'elle pourrait régir en tant que prédicat de la relative.

Ceci dit, la description qu'en donnent les grammairiens coréens est quelque peu différente de ce que nous venons de dire, comme on a pu le constater dans le tableau récapitulatif cité supra. Dans ce tableau, les segments marqués par le suffixe déterminatif sont divisés en deux sous-classes : l'une dite *forme déterminative* ou *forme adjectivale de verbe* représentant le schème [V +sd —N] et l'autre dite *proposition relative* avec le schème [Nx...—V +sd —N]. Le passage suivant, extrait de la *Grammaire du coréen* de J.M. Li (1985), témoigne de cette tendance :

“ La forme adjectivale ou relative (kwanhjON hjON) sert à donner aux verbes un caractère qualificatif déterminant les substantifs (nom ou pronoms). Si un verbe ou verbe de qualité, tout seul, sans autres éléments syntaxiques, est employé avec une terminaison qui en fait une sorte d'adjectif qualificatif ; alors la T (Terminaison) est adjectivale : si un V ou un VQ d'une proposition est marqué par une T qui rend déterminante cette proposition ; alors la T est relative. Les T

⁵⁴ C-K Sim (1979) « kwanhyONhwa-li limikinIN » (*fonctionnement sémantique de la détermination*) dans OhakyOnku 15-2, Language Research Institute, Seoul national University, pp. 109-121.

⁵⁵ A. Lemaréchal (1992) « Le problème de la définition d'une classe d'adjectifs ; verbes-adjectifs ; langues sans adjectifs » dans HPL n°14 *L'adjectif : perspective historique et typologie*, pp. 223-243.

adjectives ou relatives sont identiques ; elles sont adjectives ou relatives selon les circonstances de leur emploi. ” (J-M Li, 1985, 144)

Dans ce passage, il conviendrait de se garder avant tout de la confusion que peut entraîner le calque de la terminologie française sur des faits de langue coréenne, tel qu'on l'observe dans de telles grammaires d'expressions françaises destinées au public français. Il est clair que pour aider à la compréhension du lecteur français, l'auteur cherche ici à faire correspondre d'une part l'*adjectif qualificatif* français au verbe tout seul, sans autres éléments syntaxiques, marqué par ce qu'il appelle une *Terminaison* (suffixe déterminatif selon nous) et d'autre part la *relative* au verbe avec d'autres éléments syntaxiques marqués par le même suffixe. Mais un tel calque terminologique laisse à penser que le coréen possède, comme le français, de formes déterminatives de statut bien distinct, même si leur terminaison est identique, comme le donne à entendre l'utilisation des termes français " *adjectif qualificatif* " et " *relative* ". En effet, l'auteur accorde un statut syntaxique distinct à ces verbes pourvus de suffixe déterminatif, comme si l'un, fonctionnant tout seul, avait un *statut syntagmatique* et l'autre, fonctionnant avec d'autres éléments syntaxiques, avait un *statut* propositionnel. Ceci suggère qu'il considère le changement du verbe qualificatif en forme déterminative tel que [cOIm-I n] (être jeune-SD : jeune) dans l'exemple suivant (3-a), comme un changement grammatico-lexical qui s'opère au niveau de la classe des mots ; verbe [cOIm-ta] (être jeune-STDécl) → " *déterminant qualificatif* " [cOIm-I n] (être jeune-SD : jeune) au moyen d'un suffixe déterminatif, tandis que la forme déterminative telle que [omkyOsim- In] (planter-SD) dans l'exemple (3-b) serait le résultat d'une opération syntaxique de *relativisation*, qui s'appliquerait au niveau propositionnel.

- (Ex3)
- (a) cOm-I n / uncOnsa / (cf. cOm-ta : être jeune-STDécl)
- être jeune-SD / chauffeur/
- le *jeune* chauffeur
- (b) OmOni-ka / omkyOsim- In / namu / (cf. omkyOsim-ta : planter-STDécl)
- (mère-p.nom / planter-SD:acc / arbre /)
- → *l'arbre que la mère a planté*

Il faut reconnaître que cette distinction entre les deux types de formes déterminatives n'est pas sans rapport avec l'idée traditionnelle que l'on se fait de la notion de *proposition*, selon laquelle il y a proposition lorsqu'il y a un verbe et d'autres arguments nominaux, notamment un sujet (sur la notion de *proposition voir Infra.*). Selon le même auteur, il existe une " *forme adjectivale de verbe* ", lorsqu'elle se trouve, toute seule, devant le terme nominal qu'elle détermine, tandis que nous avons affaire à une *relative* lorsque devant ce terme nominal à déterminer le verbe avec suffixe déterminatif se trouve accompagné des constituants nominaux qu'il organise en tant que prédicat, comme on le voit dans les exemples cités.

Notons entre parenthèses que nous n'avons emprunté à cet auteur le passage de la description des formes déterminatives qu'à titre d'exemple, parce qu'elle aide à comprendre comment les formes déterminatives sont traitées dans la grammaire du coréen. Mais ce que nous venons de remarquer à propos de la distinction entre formes déterminatives de *statut syntagmatique* et de *statut propositionnel* se retrouve généralement dans beaucoup de grammaires du coréen.

Cependant pour nous, rappelons-le, les formes déterminatives issues des verbes qualificatifs ne sont pas autre chose que la forme verbale de la relative ayant comme argument un seul argument prédicatif. Certes, la forme déterminative de l'exemple (3-a) cité plus haut [cOIm-I n / uncOnsa] (être jeune-SD/ chauffeur), sera traduite naturellement par un adjectif qualificatif *jeune*, mais rien n'empêche de la rendre aussi par une relative *qui est jeune*. En français, il est clair que ces deux modificateurs du nom sont syntaxiquement et morphologiquement différents, même si l'on peut employer l'un ou l'autre sans altérer le sens qu'ils véhiculent. Par contre, le coréen ne connaît qu'une seule forme déterminative [cOIm-I n] équivalente à ces deux types de modificateurs. Le fait que la forme déterminative [cOIm-I n] se traduise plus couramment en français par un adjectif épithète que par une relative n'est pas une raison suffisante pour lui accorder un statut syntaxique identique à celui de l'adjectif français. Donc, dans les exemples (3-a) et (3-b) pris plus haut, [cOIm-I n] (être jeune-SD) comme [omkyOsim-I n] (planter-SD) fonctionnent comme noyau prédicatif dans les constructions de relatives où ils apparaissent.

Par ailleurs, nous tenons à dire que le rapprochement entre les constructions déterminatives comme celles des exemples (3-a) et (3-b) n'a rien à voir avec ce que certains grammairiens français ont tenté de faire à la suite de la grammaire générative et transformationnelle concernant le rapport entre l'adjectif épithète et la relative : selon cette théorie, l'adjectif épithète est une relative avec adjectif attribut dont le pronom relatif sujet et la copule ont été effacés à la suite de la transformation dite *Tadj*. Ainsi la célèbre phrase que Chomsky a empruntée à la *Grammaire de Port-Royal* : *Dieu invisible a créé le monde visible* est présentée comme la réduction de *Dieu (qui est) invisible a créé le monde (qui est) visible*. Même dans la grammaire traditionnelle du français, certains grammairiens posent l'équivalence fonctionnelle entre la relative et l'adjectif épithète au point qu'ils étudient, c'est le cas de Grevisse dans "Le bon usage" (jusqu'à la 10ème édition), la relative sous le titre de "*Proposition adjectivale*". Mais, comme le démontre pertinemment Ch. Touratier (1980) dans son important ouvrage sur la relative, l'assimilation de la relative à l'adjectif épithète présente quelques difficultés⁵⁶, malgré leurs similitudes fonctionnelles et sémantiques dans un bon nombre de cas. Fonctionnellement, la relative ne peut pas remplir toutes les fonctions syntaxiques que l'adjectif peut assumer : la fonction d'attribut ne peut être remplie par une relative, alors qu'elle est, avec celle d'épithète, une fonction qu'on reconnaît à l'adjectif dit qualificatif. Sémantiquement, bien entendu, certaines relatives peuvent être remplacées, sans préjudice pour le sens, par un adjectif ayant le même sens, mais ceci n'est pas toujours possible pour toutes les

⁵⁶ Ch. Touratier (1980) *La relative : essai de Théorie syntaxique (à partir de faits latins, français, allemand, anglais, grec, hébreux, etc.)*, Paris, Librairie Klincksieck. Pour plus d'information sur cette question, nous renvoyons en particulier au chapitre 2 de la première partie de cet ouvrage.

relatives. Ainsi, dans beaucoup de cas, elles sont utilisées là où il n'y a pas d'adjectifs correspondants, et même s'il y en a, elles permettent de préciser une qualité d'un être ou d'un objet en donnant davantage de détail que l'autre ne pourrait exprimer.

En bref, tout comme Ch. Touratier (1980), nous admettons que même si la relative et l'adjectif épithète en français présentent une certaine équivalence dans de nombreux cas (mais pas toujours), elle se situe au niveau fonctionnel et sémantique et non au niveau syntaxique et que cette équivalence prouve seulement que la relative appartient à la même classe paradigmatique que l'adjectif épithète, mais nullement que la relative est purement et simplement un adjectif. Pour reprendre les termes que nous avons utilisés plus haut, il s'en faut de beaucoup de considérer que la relative est un modificateur du nom de statut syntagmatique comme l'adjectif épithète, ou encore que l'adjectif épithète est un modificateur du nom de statut propositionnel comme la relative. Il en va par contre tout autrement de la forme déterminative du coréen, notamment celle issue du verbe qualificatif dont nous allons parler à présent. Il est question en effet de démontrer qu'elle est due à la relativisation, donc qu'elle est une relative. Pour justifier ce que nous venons d'avancer, il nous paraît fondamental de montrer d'abord les propriétés verbales que garde cette forme déterminative.

3-2-1-2 Le changement du verbe qualificatif en forme déterminative est-il une translation (grammaticalisation) ou une dérivation (lexicalisation) ?

Pour commencer, il nous paraît intéressant de nous interroger sur la nature du changement du verbe, notamment qualificatif, en forme déterminative et sur la nature du suffixe déterminatif qui le caractérise : ce changement est-il, au sens tesnièreen du terme, une **translation** ou une **dérivation** ? et le suffixe déterminatif est-il **translatif** ou **dérivatif** ?

Selon Tesnière (1959), la **translation** consiste à faire passer un mot plein d'une **catégorie** grammaticale dans une autre catégorie grammaticale, c'est-à-dire à transformer une espèce de mot en une autre espèce de mot⁵⁷, alors que la **dérivation** concerne le processus de formation des unités lexicales, et il s'agit donc d'une opération lexicologique. Ainsi, à la faveur de cette opération de translation, un verbe peut venir se placer sous la dépendance d'un nom, qu'il vient déterminer, comme peut le faire, en français, un infinitif prépositionnel dans une structure telle que *envie de lire* — *envie de lecture*. Dans ce type de structure, un verbe (*lire*) occupe la même place et la même fonction qu'un nom (*lecture*), grâce à la présence du marqueur de translation *de*, qui lui confère occasionnellement un rôle déterminatif. Ce n'est pas parce que *lire* joue, à titre transitoire, un rôle nominal dans cette structure qu'on va le classer comme nom dans le lexique. Le mot reste un verbe. Le marqueur de translation que Tesnière appelle "**translatif**" **n'est pas un dérivatif lexical** : il remplit une fonction occasionnelle dans la construction d'un énoncé, mais n'intervient pas dans la formation du lexique, comme peut le faire, par exemple, le suffixe dérivatif *-age*, qui permet de dériver le nom *passage* du verbe *passer*, ou encore le suffixe dérivatif *-able*, qui permet de dériver du verbe *aimer* l'adjectif *aimable*. Un translatif n'a pas cette action durable, et il reste sans effet sur le

⁵⁷ L. Tesnière (1959) *Éléments de syntaxe structurale*, 2nd Edition, troisième partie, Paris, Klincksieck.

lexique.

Tesnière prend un autre exemple intéressant du français, celui de l'opposition entre le **participe présent** et l'**adjectif verbal**, pour illustrer la différence qui existe entre " **translation vivante** " et " **translation figée** " qui est une dérivation⁵⁸. L'opposition entre ces deux segments est un cas intéressant dans la mesure où on voit apparaître le même morphème, en l'occurrence *-ant*, dans les deux unités, mais qui fonctionne comme translatif pour l'une, et comme dérivatif pour l'autre. Selon ce linguiste, pour le **participe présent**, " *la translation est encore bien vivante et en pleine action, comme son nom l'indique, il participe à la fois de la nature du verbe (par ses connexions inférieures) et de celle de l'adjectif (par ses connexions supérieures)* " et pour l'**adjectif verbal**, " *la translation 'est plus vivante, et qui, au contraire, figée en valeur d'adjectif sans rien conserver de sa valeur verbale originelle* "(Tesnière, 1959, ch.158).

Ainsi, il explique que dans l'expression *des étapes fatiguant les plus résistants*, le **participe présent** *fatiguant* garde, tout comme le verbe *fatiguer* dont il est issu, **la faculté de régir le second actant les plus résistants**. Par contre, dans l'expression *des étapes très fatigantes*, l'**adjectif verbal** *fatigantes* a perdu cette faculté, du fait qu'il a cessé de participer à la nature verbale pour devenir syntaxiquement un véritable adjectif (**des étapes très fatigantes les plus résistants*). Ces deux classes grammaticales se distinguent également par le phénomène de l'accord. Le participe présent *fatiguant* reste invariable en genre et en nombre du constituant nominal *des étapes* qu'il vient déterminer, tandis que l'adjectif verbale *fatigantes* s'accorde en genre et en nombre avec le constituant nominal *des étapes*, parce qu'il est devenu un adjectif intégral n'ayant plus rien conservé de ses origines verbales dans son fonctionnement actuel.

Si l'on examine à partir de ce point de vue la forme déterminative avec suffixe déterminatif du coréen, en la comparant avec les deux segments français qu'on vient d'évoquer, on peut dire qu'elle est plus proche, par son comportement, du participe présent que de l'adjectif verbal en ce qu'elle garde sa nature verbale originelle. Quant aux suffixes déterminatifs [nIn], [(l)n] et [(l)l], ils font figure, à première vue, de **dérivatifs** par leur nature suffixale et la manière dont ils se rattachent à la forme verbale, mais ils font office de **translatifs**, comme le fait le suffixe *-ant* qui se rattache à la forme verbale pour transformer celle-ci en *participe présent*.

Quelles sont alors les propriétés qui caractérisent la nature verbale de la forme déterminative du coréen ? On peut reconnaître d'abord sa nature verbale par la possibilité qu'elle a d'être marquée par des morphèmes qui n'affectent généralement que la forme verbale pour indiquer des valeurs aspecto-modales, ou la négation, ou encore la voix. Ces morphèmes, dont certains sont des infixes et d'autres des verbes auxiliaires, se trouvent insérés entre la racine et le suffixe déterminatif de la forme déterminative. Par exemple, on peut faire varier la forme déterminative [cOm-I n] (être jeune-SD), en ajoutant ces morphèmes verbaux qui peuvent s'incorporer aussi bien dans la forme déterminative d'une construction déterminative que dans la forme verbale d'une construction prédicative qui lui correspond :

⁵⁸ L. Tesnière, *Ibid*, chapitre 158.

- (Ex4)
- (a-1) cOm-I n / uncOnsa /
- être jeune-SD / chauffeur /
- lit. le chauffeur qui est jeune / le jeune chauffeur
- (a-2) uncOnsa-ka / cOm-ta /
- chauffeur-p.nom / être jeune-STdécl.
- lit. Le chauffeur est jeune.
- (b-1) adjonction d'un suffixe d'aspect accompli (**O ss**) et d'un suffixe modal "remémoratif" (**t O**)
- cOm-O ss-t O -n / uncOnsa /
- être jeune-acc - remémoratif-SD / chauffeur /
- lit. le chauffeur qui était jeune.
- (b-2) uncOnsa-ka / cOm-**O ss-t O**-la /
- chauffeur-p.nom / être jeune-**acc-remémoratif**-STdécl./
- lit. Le chauffeur était jeune.
- (c-1) Adjonction d'un verbe auxiliaire de **négation** (**-ci an-**)
- cOm-cian- I n / uncOnsa /
- être jeune-V.aux.de négation - SD / chauffeur /
- lit. le chauffeur qui n'est pas jeune
- (c') uncOnsa-ka / cOm-**cian**-ta /
- chauffeur-p.nom / être jeune-**V.aux.de négation**-STdécl./
- lit. Le chauffeur n'est pas jeune.
- (d) Adjonction d'un verbe auxiliaire **causatif** (**-ke ha-**)
- uncOnsa-III / cOm-keha-n I n / kl-pikyOI /
- chauffeur-p.accus./être jeune-V.aux.de causatif (faire) - SD / secret /
- lit. le secret qui rend jeune le chauffeur
- (d') kl-pikyOI-i / uncOnsa-III / cOm-keha-n-ta /
- ce secret-p.nom / être jeune-**V.aux.causatif**-inacc.-STdécl./

- lit. ce secret rend jeune le chauffeur.

Le fait que le même verbe auxiliaire de négation [-cian-(ta)] puisse nier aussi bien un verbe qualificatif dans une construction prédicative qu'un verbe qualificatif 'déterminalisé' dans une construction déterminative prouve que ce dernier n'est pas un " *adjectif épithète* " dû à une simple dérivation lexicale, ou si l'on préfère, à une *translation figée*, mais une forme verbale 'déterminalisée' issue d'une translation bien vivante. Va dans ce sens le fait qu'il puisse recevoir des marques aspectuelle ([Oss]), modale ([tO]), et de voix causative ([keha-(ta)]), ce qui n'est pas une caractéristique propre au déterminant qualificatif primitif.

Nous n'avons pris à titre d'exemple que la forme déterminative d'un verbe qualificatif pour démontrer sa nature verbale originelle grâce à son marquage par des morphèmes verbaux de valeurs distinctes. Nous pouvons affirmer que ceux-ci peuvent figurer également dans les formes déterminatives issues des verbes d'action auxquels appartiennent les verbes intransitifs (verbes non qualificatifs) et les verbes transitifs.

De plus, la forme déterminative du coréen participe à la fois de la nature du verbe par la possibilité de régir des arguments nominaux qu'elle organise autour d'elle en tant que noyau prédicatif et de la nature du déterminant qualificatif (# adjectif épithète) par la possibilité de dépendre d'un nom qui lui succède. Si la dépendance nominale de la forme déterminative vis-à-vis du nom qui la suit s'explique par la présence du suffixe déterminatif dans sa forme, alors sa réaction verbale vis-à-vis des arguments nominaux, s'il en existe, qui la précèdent, s'interprète à l'aide des particules casuelles telles que les particules nominative [ka/i], accusative [III/II], locative [e] etc. qui leur sont postposées. La présence de ces particules casuelles permet de reconnaître que les arguments nominaux qu'elles marquent établissent une relation prédicative avec la forme déterminative qui fonctionne comme leur verbe régissant. Mais il existe des constructions déterminatives où la forme déterminative se trouve seule, sans aucun argument nominal sous sa réaction verbale. Il faut expliquer ces constructions avec forme déterminative seule, de même que celles avec forme déterminative accompagnée d'arguments nominaux, comme résultant d'un procédé de *relativisation* du coréen, comme nous allons le voir.

3-2-1-3 La réaction verbale de la forme déterminative et la relativisation

Pour parler de la faculté que la forme déterminative a de régir des arguments nominaux sous son contrôle, il est indispensable d'identifier d'abord la valence actancielle du verbe dont cette forme déterminative est issue, c'est-à-dire le nombre des arguments nominaux (ou des actants) que ce verbe impose à son entourage dans son schème prédicatif. Par exemple, un verbe coréen comme [ca-ta] (*dormir*) de même qu'un verbe qualificatif comme [yukcuNha-ta] (*être lourd*) sont *monovalents* parce qu'ils requièrent un argument nominal qui occupe la position de sujet (N1) dans le schème prédicatif [N1ka—V]. Un verbe comme [coaha-ta] (*aimer*) est un *bivalent* qui requiert deux arguments, sujet et objet, [N1ka—N2III—V] et un verbe comme [cu-ta] (*donner*) est un *trivalent* qui ordonnent trois arguments dans son schème prédicatif [N1ka—N2eke—N3III—V]. Une fois identifiée la valence actancielle du verbe, il importe de comprendre le mécanisme qui caractérise la *relativisation* en coréen, lequel consiste à effacer obligatoirement à l'intérieur de la relative

le terme nominal relativisé, celui qui est coréférentiel avec le nom “ antécédent ”, sans laisser de trace dans sa position structurelle. Cela revient à dire que par rapport au nombre des arguments nominaux variant selon la valence du verbe (*monovalent*, *bivalent*, ou *trivalent*), il y a nécessairement un argument de moins dans la construction qui résulte de la relativisation, donc dans la relative.

Voyons les exemples suivants :

- (Ex5)
- (a) momttuNOli-ka / yukcuNha-ta /
- corps-p.nom / être pesant-STDécl./
- → le corps est *pesant*
- (b) [[[Ø / yukcuNha]-n] momttuNOli]
- [[[Ø / être pesant] -SD] corps]
- → le corps *pesant*
- (Ex6)
- (a) caulukhan / mOnci-li / hwepaN-i / siya-III / katlk / hllyOno-nIn-ta /
- épais / poussière-p.génit / écran-p.nom / vue-p.accus / pleinement / obscurcir-inacc-STDécl /
- → l'écran de poussière épaisse obscurcit pleinement la vue.
- (b) [[[[Ø / sija-III / katlk / hllyOnoh]-n I n] caulukha-n / m O nci- I i / hwepa N]
- [[[Ø / vue-p.accus / pleinement / obscurcir]-SD] épaisse / poussière-p.génit / écran]
- → l'écran de poussière épaisse QU-(qui) obscurcissait pleinement la vue

(5a) est une construction prédicative du verbe qualificatif monovalent [yukcuNha-ta] (*être pesant-STDécl*) qui requiert un argument nominal [momttuNOli] (*corps*) occupant la position sujet, tandis que (6a) comporte un verbe bivalent [hllyOnoh-ta] (*obstruer*) qui régit fortement deux arguments, dont l'un est sujet [caulukhan / mOnci-li / hwepaN] (épais / poussière-p.génit / écran / → l'écran de poussières épaisses), et l'autre est objet [siya] (vue). A ces deux arguments s'ajoute un adverbe [katlk] (pleinement) qui n'entre pas dans la valence de ce verbe bivalent. Dans les constructions déterminatives (5b) et (6b) qu'on peut considérer comme étant issues de (5a) et (6a) par relativisation, on constate que dans (5b) reste vide la position structurelle du sujet relativisé, [momttuNOli] (*corps*), de même que dans (6b) celle du syntagme nominal complexe relativisé [caulukhan mOnci-li hwepaN] (l'écran de poussières épaisses) (nous avons représenté ces positions vides par un long tiret dans la glose de l'exemple). C'est ainsi que la forme déterminative [yukcuNha-n] (*être pesant- SD*) se retrouve seule dans la relative (5b), tandis que dans la relative (6b) la forme déterminative [hllyOnoh-n I n] (*obstruer-sd*) apparaît combinée avec

les constituants restant, à savoir le complément d'objet [siya] et l'adverbe [katlk] (pleinement).

Les ex. (5a-b) et (6a-b) montrent bien que le passage de la construction prédicative à la construction déterminative a lieu dans les mêmes conditions, moyennant les suffixes déterminatifs tant pour la construction à forme déterminative seule : **N i + V- ta** □ [— **V- sd**] **N i** que pour la construction à forme déterminative accompagnée d'autres constituants **N i + N x + V- ta** □ [— **N x + V- sd**] **N i**. Ceci nous amène à conclure que la différence apparente entre ces deux constructions n'est pas due à la différence du statut syntaxique de la forme déterminative qui les constituent, mais à **la valence des verbes déterminant le schème de prédication (verbes monovalents , bivalents, trivalents) qui sont soumis à l'opération de relativisation**. On peut donc considérer les constructions déterminatives, celles mises entre crochets, l'une comme l'autre, comme des subordonnées relatives qui dépendent fonctionnellement du nom " *antécédent* " qui les suit.

Notons au passage que pour rendre compte de la nature verbale de la forme déterminative du coréen et du mécanisme syntaxique qui la génère, nous avons invoqué, pour la comparaison avec le français, d'une part le **participe** et de l'autre la **relative**, deux types de constructions susceptibles d'assumer le rôle de modificateurs du nom, mais qui sont nettement distingués dans la tradition descriptive de cette langue. Certes, il faudrait différencier la relative du participe en français, si l'on s'en tient à la définition courante de la première comme subordonnée introduite par des pronoms relatifs tels que *qui, que, dont où*. Mais du point de vue de la linguistique contrastive et de la linguistique générale, comme nous le verrons, on ne peut se contenter d'une définition aussi restreinte pour parler des structures reconnues comme relatives et des éléments qui les caractérisent dans des langues aussi différentes que le français et le coréen. Elle est en effet difficilement applicable au coréen comme aux autres langues du monde qui ne disposent pas de pronoms relatifs dans leur système. Nous verrons plus loin qu'un mécanisme syntaxique mis en oeuvre dans le cadre de la détermination nominale, et que les typologues identifient comme **relativisation**, est attesté dans beaucoup de langues du monde (voire toutes) même si les manifestations formelles des constructions issues de cette opération varient d'une langue à l'autre. Nous verrons d'ailleurs qu'en français, l'utilisation des pronoms relatifs n'est qu'un des procédés de relativisation possibles que cette langue peut mettre en jeu. Tout ceci pour dire que dans l'optique de la linguistique contrastive où nous nous situons, nous adoptons une définition plus étendue de la relative qui repose non pas uniquement sur des propriétés morphologiques, mais plutôt sur un mécanisme syntaxique qui consiste à hiérarchiser les deux propositions dont l'une est subordonnée sous la dépendance d'un nom de l'autre, une fois vérifiée la présence de deux termes nominaux identiques appartenant à chacune des deux propositions. Nous y reviendrons plus en détail.

De ce point de vue, une construction participiale comme *l'homme se tapotant* [= qui se tapote] *le front* de même qu'une construction infinitive comme *une histoire* [= qui fait] *à dormir debout* peuvent être considérées comme relevant des relatives où le sujet est relativisé, étant donné que c'est du même mécanisme syntaxique de *relativisation* que l'on vient d'évoquer qu'elles sont issues. Ces constructions morphologiquement bien

distinctes seront rendues en coréen par les constructions de relatives dans lesquelles la position de sujet, relativisé, est nécessairement vide.

3-2-1-4 Les suffixes déterminatifs et leur lien avec deux types de verbes : verbes qualificatifs et verbes d'action

Pour parler des emplois des suffixes déterminatifs, il est important de distinguer les verbes qualificatifs, y compris des verbes qualificatifs dérivés, des verbes dits “ verbes d'action ” dans la description du coréen. Bien que cette distinction soit fondée sur un critère sémantique, elle n'est pas sans rapport toutefois avec les caractéristiques morpho-syntaxiques que manifestent différemment ces deux types de verbes. Le cas où le choix et la valeur des suffixes déterminatifs dépendent des types de verbes auxquels ils viennent se rattacher en est révélateur.

En effet, les formes déterminatives issues des verbes qualificatifs “ primitifs ” se marquent exclusivement par le suffixe déterminatif [In] placé derrière une consonne ou par sa variante combinatoire [-n] qui se place derrière une voyelle. [nIn] ne peut jamais figurer dans le même paradigme : [cOm-I n] / *[cOm-n I n] (être jeune-sd) et [pissa-n] / *[pissa-n I n] (être cher-sd). Notons tout de même qu'un certain nombre de verbes qualificatifs dérivés sont rattachés par le suffixe déterminatif [nIn]. Par exemple, pour devenir une forme déterminative, un verbe qualificatif dérivé comme [masiss-ta] (être délicieux), qui est formé à l'origine par la combinaison du substantif [mas] (goût) et du verbe d'existence [iss-ta] (il y a), ne peut s'associer qu'avec le déterminatif [nIn] et non [In] : [masiss-n I n] / [masiss-*I n] (être délicieux-sd). Les emplois des suffixes déterminatifs [nIn] et [In] dans les formes déterminatives des verbes qualificatifs sont donc fortement contraints par leur origine.

Par contre, s'il s'agit des formes déterminatives issues des verbes d'action, les trois suffixes [nIn], [(I)n] et [(I)] peuvent commuter l'un avec l'autre dans le même paradigme tout en supportant des valeurs aspecto-modales distinctes.

- (Ex7)
- po-n I n / yONhwa → *le film (que l'on) regarde*
- po-n / yONhwa → *le film (que l'on) a regardé* ou *le film vu*
- po-I / yONhwa → *le film (que l'on) regardera*

Outre leur rôle d'indicateur de la fonction déterminative, chacun de ces suffixes porte en effet une valeur aspectuelle et/ou modale spécifique, seulement lorsqu'il s'adjoint aux verbes d'action : nIn → aspect inaccompli / (I)n → aspect accompli / (I) → mode éventuel (ou aspect prospectif), alors qu'ils n'expriment aucune de ces valeurs aspectuelles lorsqu'ils marquent les verbes qualificatifs. Il est donc possible de formuler l'hypothèse selon laquelle il existe un lien étroit entre les valeurs aspectuelles que peuvent exprimer les suffixes déterminatifs et les types sémantiques des verbes auxquels ces derniers s'adjoignent. Si on s'en tient au sémantisme inhérent au verbe, le verbe qualificatif exprime intrinsèquement un état statique ou “ statif ” qu'il est difficile de borner sur

différents repères aspectuels. Il est, en somme, incompatible avec le bornage aspectuel. En revanche, le verbe d'action exprime un événement non statique et plutôt évolutif qui appelle le bornage de son déroulement par différents repères aspectuels. On peut en déduire que le sémantisme inhérent au verbe qualificatif réduit l'emploi des suffixes [(l)n] et [nl] à l'indication de la fonction déterminative, alors qu'avec le verbe d'action, les mêmes suffixes connaissent un double emploi : marqueurs d'une fonction déterminative et de valeurs aspectuelles. Nous reviendrons en détail plus loin sur l'emploi des suffixes déterminatifs comme indicateurs de valeurs aspecto-modales.

3-2-2 Quelques cas de traduction de la construction *Nom — Adjectif* : français ↔ coréen

Observons quelques cas de traductions coréennes de la construction française *Nom-Adjectif* qui permettront de mieux comprendre la fréquence des constructions déterminatives du verbe en coréen qui, morphologiquement, sont marquées uniformément par l'un des suffixes déterminatifs [nl], [(l)n], [(l)], mais qui, structurellement, sont distinctes. Nous verrons également des cas similaires dans la traduction française du texte coréen. Nous présenterons les traductions coréennes selon les caractéristiques morphologiques des adjectifs français traduits (y compris des adjectifs verbaux) : adjectifs qualificatifs ordinaires et adjectifs affixés par le préfixe *in-* et le suffixe *-able*.

3-2-2-1 Traduction des adjectifs qualificatifs ordinaires

3-2-2-1-1 Traduction par la forme déterminative du verbe qualificatif

voix **douce**[Im. 21] →

—
putllO u-n / moksoli[Trad.18]

—
être doux-SD / voix (cf. putllOp-ta (*être doux*))

1.

visage **paisible**[Trad. mère 24] ←

—
onhwaha-n / pyocON[Mère 31]

—
être paisible-SD / air (cf. onhwaha-ta (*être paisible*))

2.

Le cas le plus représentatif consiste donc à traduire les adjectifs épithètes français par la forme déterminative des verbes qualificatifs coréens. Mais il est clair que cette

transposition se limite aux cas où il y a une correspondance lexicale univoque entre les adjectifs français et les verbes qualificatifs coréens.

3-2-2-1-2 Traduction par une proposition relative

La traduction par des propositions relatives du coréen des adjectifs qualificatifs ou des adjectifs verbaux du français s'observe fréquemment. Elle concerne surtout un type de proposition relative construite par un sujet et un verbe intransitif, notamment de type *verbe qualificatif* ou *verbe de sentiment* ou encore *verbe d'existence*. Cette proposition relative correspond aux phrases que nous appelons « phrases tandem ».

1.

leurs grains gonflés par la chaleur du sol, brûlant sous le soleil du plein été. [Trad.Mère 13] ←

–

hanyOllm-li /1/ phokyaN-e /2/ hukklntalaoll-n /3/ ciyOl-II /4/ pat-a /5/ hancha N /6 / sal-i /7/ cci-n I n /8/ py O phokit I I /9/[Mère 17]

–

plein été-p.génit /1/ soleil violent-par /2/ être chauffé -SD:acc /3/ chaleur du sol-p.o /4/ recevoir-SC (cause) /5/ pleinement /6/ chair-p.s /7/ grossir-SD:inacc /8/ grains de riz-p.o /9/

–

(lit) → les grains de riz dont la chair grossissait pleinement recevant la chaleur du sol, brûlant sous le soleil violent du plein été

2.

Deux ou trois fois, des faisans s'étaient mis à chanter dans le bois d'une voix rauque [Trad.Mère 14] ←

–

solsuph-Otinka-esO /1/ mok-i /2/ kk O k /3/ swi-n /4/ cangkki-li /5/ ullm-i /6/ tuO pOn /7/ tOl-ly-Oss-lna /8/[Mère 18]

–

bois de pin-quelque part /1/ gorge-p.nom /2/ onomatopée /3/ enrouer-SD:acc /4/ faisan-p.génit /5/ pleurs-p.s /6/ deux ou trois fois /7/ entendre-passif-acc-SC (mais) /8/

–

(lit) → *quelque part dans le bois de pin, les pleurs du faisan dont la gorge est enrouée est entendu deux ou trois fois.

–

→quelque part dans le bois de pin, les pleurs du faisan d'une voix rauque est entendu deux ou trois fois

3.

le charme de ce visiteur étrangement **aimable**[Im. 28]

—
isaNhalimanchi /1/ c ON -i /2/ sos-n l n /3/ i pa N munk E k-li /4/ mElyOk /5/[Trad. Im. 24]

—
étrangement /1/ affection-p.nom /2/ jaillir-SD:inacc /3/ ce visiteur-p.génit. /4/ charme /5/

—
→ *le charme de ce visiteur de qui une affection jaillit étrangement

—
→ le charme de ce visiteur pour qui j'ai de l'affection étrangement

Disons d'abord que telles qu'elles sont employées en coréen, les relatives peuvent difficilement être traduites par des relatives en français en raison de leur expressivité qui ne relève pourtant pas spécifiquement du registre littéraire coréen⁵⁹, mais qui ne 'passe' pas, même littérairement, en français. C'est ce qui permettrait avant tout d'expliquer un tel passage 'obligé' de la traduction de la relative du coréen en adjectif épithète du français.

Mais ce qui nous intéresse ici, c'est la construction des relatives du coréen et leur rapport argumental avec le nom relativisé, en l'occurrence le nom déterminé. Comme nous venons de le dire plus haut, les relatives employées dans les exemples ont la particularité de correspondre au type de phrases tandem qu'on peut restituer ainsi,

- (3-1)pyOphoki-tll-i [l i] /1/ sal-i /2/ cci-n-ta /4/
- grains de riz-pl.-p.foc. [p.génit.] /1/ chair-p.nom /2/ grossir-inacc-STDécl /3/
- → *Les grains de riz, le chair grossit pleinement.
- (4-1)cangkki-ka [l i] /1/ mok-i /2/ swi-Oss-ta /3/
- faisán-p.foc. [p.génit.] /1/ gorge-p.nom /2/ enrouer-acc-STDécl /3/
- →*Le faisán, la gorge a enroué
- (5-1)i paNmunkEk-ì [ekes O / eke] /1/ cON-i /2/ sos-nln-ta /3/
- ce visiteur-p.foc. (p. locative : origine 'de' ou destination 'pour') /1/ affection-p.nom /2/ jaillir-inacc-STDécl /3/
- →Ce visiteur, l'affaction jaillit

⁵⁹ Il est certes possible de reconnaître un caractère littéraire aux expressions soulignées dans les exemples (3) et (4), dans le sens où il y a personnification des non-humains (*grains de riz* et *faisans*) en leur associant des qualités censées appartenir aux humains (*grossissement* et *enrouement*). Mais ces subordonnées déterminatives peuvent s'employer d'une façon ordinaire et sans être 'littéraires' pour qualifier une personne. Bref, c'est une pratique courante dans le langage ordinaire du coréen. -hancha N /1/ sal-i /2/ cci-n l n /3/ mali /4/ pleinement /1/ chair-p.nom /2/ grossir-SD:inacc /3/ Marie /4/ →Marie dont la chair grossit pleinement / Marie qui grossit pleinement - mok-i /1/ swi-n /2/ mali /3/ gorge-p.nom /1/ enrouer-SD:acc /2/ Marie /3/ → Marie dont la gorge a enroué / Marie dont la voix a enroué.

On constate que ces phrases ont deux noms doublement marqués par la même particule nominale [i] ou sa variante phonologique [ka] placée devant un verbe intransitif. Leur confrontation avec les relatives montre que le premier nom fait l'objet d'une relativisation pour donner lieu à chacune des relatives. Si l'on admet l'idée, partagée par un bon nombre de linguistes contemporains, selon laquelle le premier nom est un élément constitutif de l'énoncé mis en valeur par un procédé de focalisation et que la particule qui lui est attachée [i] ou [ka] n'est pas une simple particule destinée à marquer la fonction de sujet du nom, mais plutôt une particule de focalisateur qui aurait remplacé une autre particule casuelle destinée au nom, on peut s'interroger alors sur le rapport argumental qui s'établit entre le premier nom et le reste de l'énoncé. Le problème est que le rôle argumental de ce premier nom avec le reste de l'énoncé n'est pas explicitement marqué, il est même plutôt caché par la présence de la particule de focalisateur [ka]. La situation est semblable en ce qui concerne le rapport argumental entre la relative et le nom relativisé, en l'occurrence le nom qu'elle détermine, car aucune marque formelle n'indique ce rapport. C'est par le truchement des informations données par les autres éléments constitutifs de l'énoncé qu'on peut déduire le rôle argumental du nom focalisé dans la phrase indépendante comme celui du nom relativisé dans la relative (Voir *Infra.*). Ainsi nous avons rétabli entre parenthèses le rôle argumental du nom focalisé dans les derniers exemples : les noms des deux premiers exemples '*grains de riz*' et '*faisans*' ayant un lien sémantique " tout-partie " avec respectivement '*chair*' et '*gorge*', constitueraient avec ces derniers noms des syntagmes nominaux génitifs où le premier nom serait lié au second par une particule génitive [li]. Le nom par contre du troisième exemple '*ce visiteur*' aurait, par rapport au reste de l'énoncé, le rôle de complément locatif susceptible d'admettre une double interprétation : il s'agit soit d'un complément d'origine qui serait marqué par une particule d'origine [ekesO], soit d'un complément de destination qui serait marqué par une particule dative [eke]. On peut identifier des rôles argumentaux identiques aux noms relativisés dans les relatives des exemples (3) (4) et (5). Bien qu'elle soit issue de la traduction coréenne de l'adjectif français, la relative de l'exemple (5) pose également un problème d'identification du rôle argumental du nom relativisé.

En évoquant ce problème, nous anticipons un peu sur une des problématiques de l'analyse des relatives du coréen que nous allons traiter plus loin. Mais nous tenons à faire remarquer ici qu'il n'est pas inintéressant d'observer ce type de relatives constituées d'un sujet et d'un verbe intransitif⁶⁰ en relation avec les phrases appelées " phrases à double sujet ", qui suscitent elles-mêmes des problèmes d'analyse non moins complexes, mais qui du moins reflètent par excellence une des caractéristiques des langues dites à thème proéminent comme le coréen, le japonais ou encore le chinois. Compte tenu de l'ampleur et de la complexité de la problématique théorique que pose ce type de phrases, notamment le rapport entre le premier nom et le reste de l'énoncé, nous nous gardons d'une discussion approfondie sur le sujet. Nous nous contenterons pour notre exposé d'admettre l'hypothèse, largement partagée par des linguistes contemporains, que nous avons énoncée plus haut.

Revenons aux exemples (3), (4) et (5). Dans ces derniers, les verbes subordonnés

⁶⁰ Il faut souligner que les verbes utilisés les plus fréquemment dans ce cas sont des verbes qualificatifs, des verbes d'existence et des verbes subjectifs ou de sentiment.

[cci-n I n] (grossir-SD:inacc), [swi-n] (enrouer-SD:acc) et [sos-n I n] (jaillir-SD:inacc) sont affectés des suffixes déterminatifs [nIn] ou [In] qui indiquent non seulement la fonction déterminative de la subordonnée dont ils marquent le verbe, mais surtout des valeurs aspectuelles, respectivement *inaccompli* et *accompli*. Ce sont ces informations dont sont privés, totalement (→le cas de (4) et (5)) ou partiellement (→le cas de (3)), les adjectifs épithètes équivalents employés en français. On peut toutefois remarquer dans ce dernier cas que l'adjectif participial '*gonflés*' correspondant à la forme déterminative [cci-n I n] (grossir-SD:inacc) dans la traduction française de l'exemple (3) implique une valeur aspectuelle *accompli* (le procès 'gonflement' déjà achevé), alors que la forme déterminative [cci-n I n] (grossir-SD:inacc) indique l'aspect *inaccompli* (le même procès vu en cours).

On s'aperçoit que si l'utilisation de l'adjectif participial tel que *gonflés* permet de traduire une subordonnée déterminative du coréen, d'une façon concise, sous la forme d'un adjectif épithète en français, par contre, l'utilisation d'un tel type d'adjectif, qui est marqué "lexicalement" en lui-même d'une valeur aspectuelle d'*accompli* en présence du suffixe é dit de « participe de passé », ne permet pas toujours de rendre fidèlement les valeurs aspectuelles exprimées par des subordonnées déterminatives coréennes à traduire.

3-2-2-2 Traduction des adjectifs affixés épithètes

La dérivation, en tant que procédé de formation lexicale, est beaucoup plus productive que la composition en français. Le champ lexical des adjectifs s'élargit facilement au moyen des préfixes et des suffixes. Comme les affixes français coïncident rarement avec ceux du coréen, les adjectifs affixés appellent souvent des traductions diversifiées en coréen. Prenons l'exemple des adjectifs affixés par un préfixe négatif *in-* (variantes *im-*, *il-*, *ir-*), et éventuellement par un suffixe *-able* ayant une signification modale de possibilité.

A-1 Traduction des adjectifs préfixés de *in-* (ou ses variantes *im*, *ir*) par la forme déterminative du verbe préfixé d'un morphème négatif [pul-] ou [pi-]

1.
une affaire **im-possible** → pul-kanINha-n /1/ il /2/ préf. négatif-être possible-SD /1/
affaire /2/

2.
Une pensée **ir-raisonnable** → pi-haplicOk-i-n /1/ sENkak /2/ pref.négatif-être
raisonnable-SD /1/ pensée /2/

Tout comme le préfixe français '*in-*' provient du latin, les préfixes négatifs [pul-] et [pi-] proviennent du chinois. Ils s'adjoignent uniquement à des lexèmes d'origine chinoise. Dans l'ex (6), le préfixe [pul-] est ajouté au lexème sino-coréen [kanIN] (possibilité) qui s'écrit en coréen et en chinois. Ce lexème de nature substantive est transformé en verbe par l'ajout du verbe coréen [ha.ta] (faire) qui sert ici d'élément "verbalisant": pul + kanIN + hata (être impossible), et le verbe ainsi dérivé est devenu "adjectif épithète" par le

changement de l'élément verbalisant [ha-ta] qui devient [ha-n] : pul-kanINha-ta (*être impossible*) → pul-kan IN ha-n (*impossible*). On peut également constater ce processus pour pi-hapli-c O k-i-n (*irraisonnable*) : ← pi (nég.) + hapli (raison) + cOk (suf. déterminatif sino-coréen) + ita (être) (être irraisonnable).

A-2 Traduction des adjectifs préfixés de *in-* (ou ses variantes *im*, *ir*) par la forme déterminative du verbe complexe composé d'un lexème verbal et d'un verbe auxiliaire de négation

1.
à un moment **in-attendu** [Trad.Mère 11] ← s EN kak(ha)-citoanh-ass-t O -n /1/
tEmok-esO /2/[Mère 15] penser-V.aux de négation-acc-remémoratif-SD:acc /1/
moment-à /2/

2.
une **in-souten-able** nostalgie [Im. 47] → ky O nti-lsu O ps-n I n /1/ hyaNsu /2/[Trad.
Im. 40] soutenir-V aux modal de négation(ne pas pouvoir)-SD:inacc /1/ nostalgie /2/

L'adjectif *inattendu* de l'exemple (8) est traduit en coréen par la forme déterminative du verbe morphologiquement complexe, composé de la racine d'un lexème verbal [sENkakha] (*penser*) et d'un verbe auxiliaire de négation [~haci(to) anh-ta.]. Quant à l'adjectif *in-souten-able* de l'exemple (9), il est dérivé du verbe transitif *soutenir*, et affixé par le préfixe négatif *in-* et le suffixe modal de possibilité *-able*. Le français connaît lui-même la transformation qui consiste à rendre équivalents, d'une part la marque de négation verbale *ne ~ pas* et le préfixe *in-*, et d'autre part le verbe modal *pouvoir* et le suffixe *-able* :

la nostalgie qui est insoutenable pour elle.

→ la nostalgie qui n'est pas soutenable pour elle.

→ la nostalgie qu'elle ne peut pas soutenir.

Le coréen attache, d'une manière comparable, à la racine d'un lexème verbal une lexie complexe [~lsuOps-ta]⁶¹ (ne pas pouvoir) pour indiquer une modalité d'impossibilité. Ainsi l'adjectif '*in-souten-able*' est traduit en coréen, sous la forme déterminative d'un verbe complexe, composé de la racine du verbe transitif [kyOnti-(ta)] (*soutenir*) et de la lexie complexe indiquant la modalité d'impossibilité qui est marquée par le suffixe déterminatif

⁶¹ Le verbe [Ops-ta], appelé auxiliaire de négation, fonctionne à l'origine comme un verbe d'absence, lexicalement opposé au verbe d'existence [issta]. Ces deux verbes constituent chacun, avec [~lsu-], une lexie complexe (ou une expression figée, si l'on veut) [~lsu iss-ta] → [~lsu Ops-ta] qui indiquent respectivement la modalité de possibilité et d'impossibilité. Avec le verbe [kyOntita] (*soutenir*) : kyOnti-l su iss-ta (pouvoir soutenir) ↔ kyOnti-l su Ops-ta (ne pas pouvoir soutenir).

[~I su Ops-n | n].

A-3 Traduction des adjectifs préfixés de *in-* (ou ses variantes *im*, *ir*) par une proposition relative

1.
une essence propre et **in-interchange-able** [Im. 24] → sa N hokyohwan-i /1/ pul-kan IN ha-n /2/ koyu-li /3/ poncil /4/[Trad.Im. 23] interchange-p.nom /1/ préf. de négation-être possible-SD /2/ propre-p.génit /3/ essence /4/ → *l'essence propre *dont l'interchange est impossible*

C'est un cas où l'adjectif affixé est traduit d'une manière analytique sous la forme d'un modificateur propositionnel : le lexème *interchange* est transposé en constituant nominal sujet, et le préfixe *in-* ainsi que le suffixe *-able*, en verbe qualificatif [pul-kan IN ha-ta] (*être impossible-STdécl*) qui est translaté, à son tour, en forme déterminative [pul-kan IN ha-n] (*être impossible-SD*).

B Un cas d'adjectif affixé d' *-eux* rendue par une relative

1.
le chemin caillouteux[Trad. Mère 11] cakal-t I I-i /1/ cich O n- I lo /2/ n O Ili-n /3/ sikolkil /4/[Mère 15] caillou-pl.-p.nom /1/ partout /2/ être étalé-SD /3/ chemin de campagne /4/ → le chemin de campagne où les cailloux sont étalés partout.

2.
un regard haineux[Im. 42] c IN o-e /1/ cha-n /2/ sisOn /3/[Trad. Im. 36] haine-par /1/ être plein-SD /2/ regard /3/ → un regard plein de haine

Ce dernier type d'exemples est représentatif pour illustrer une différence entre les deux langues dans la façon d'exprimer la qualité. Le français exprime d'une façon synthétique une qualité d'un être ou d'un objet, moyennant l'adjectif ainsi dérivé lexicalement d'un nom par ajout d'un suffixe, en l'occurrence *eux* : *caillou-t-eux* / *hain(e)-eux*. En revanche, le coréen l'exprime d'une façon analytique, par une subordonnée relative, dans laquelle la qualité à exprimer est décomposée en sujet (ou autre) et verbe (sans parler d'autres constituants possibles), comme si les expressions *caillou-t-eux* et *hain(e)-eux* étaient reprises en sujet (caillou / haine) et verbe (*-eux*). Dans ces conditions, il est évident que la subordonnée relative du coréen dit plus de choses que l'adjectif qualificatif affixé correspondant et c'est souvent le verbe qui le permet. On s'en convaincra en consultant un dictionnaire français-coréen où les formes de subordonnées relatives en coréen sont données comme équivalentes à ce genre d'adjectifs affixés français.

3-2-2-3 Traduction des adjectifs par la forme déterminative des “ verbes composés ”

En relation avec ce que l'on vient de dire dans le paragraphe précédent, on remarque également que le coréen, contrairement au français qui utilise principalement le procédé de dérivation, met en oeuvre d'une façon assez fréquente le procédé de lexicalisation par composition auquel sont liées les formes que nous allons observer dans les exemples suivants. Ce procédé consiste à créer des unités lexicales par agglomération d'éléments, notamment nominaux, d'une séquence syntaxique de phrase ou d'une partie de phrase, tout en éliminant les particules casuelles adjointes à ces éléments nominaux. Autrement dit, c'est une manière de tronquer, pour créer de nouvelles unités verbales, une construction phrastique en en gardant uniquement les lexèmes et en éliminant les particules casuelles qui, elles, sont peu significatives du point de vue sémantique et communicatif. Ainsi on constate dans les exemples ci-dessous qu'issues des verbes ainsi formées, les formes déterminatives se présentent en bloc comme des unités lexicales par la coalescence des éléments constitutifs, alors qu'elles se différencient quelque peu des constructions syntaxiques de phrase qui leur correspondent par l'absence des particules casuelles. Pour illustrer ceci, nous avons restitué entre parenthèses les particules casuelles adéquates, comme la particule nominative et accusative après les éléments nominaux, et découpé les formes déterminatives concernées en deux segments.

- (13) un animal **muet** [Im. 18] →
- mal-(l l) /1/ mosh-a-n l n /2/ cimsIN /3/[Trad. Im. 17]
- parole-(p. accus) /1/ V négatif de capacité (ne pas savoir faire)-SD /2/ animal /3/
- → l'animal qui ne sait pas parler
- (14) les gens **orgueilleux** [Im. 23] →
- caconsim-(i) /1/ ka N ha-n /2/ salam-tll /3/[Trad. Im. 22]
- orgueil-(p.nom) /1/ être fort-SD /2/ gens-p.pl /3/
- →* les gens de qui l'orgueil est fort
- (15) de vieux moines, vilains et **puants** [Im. 62] →
- koyakha-ko /1/ akchwi-(ka) /2/ na-n l n /3/ nllk-ln /4/ slnglyO-tll /5/ [Trad. Im. 53]
- être vilain-SC (et) /1/ mauvaise odeur-(p.nom) /2/ se dégager-SD /3/ vieux /4/ moine-p.pl. /5/
- → de vieux moines qui sont vilains et de qui se dégage une mauvaise odeur
- (16) l'allée **sablée** [Im. 63] →
- mol E -(ka) /1/ kkal-li-n /2/ kl-cak-ln /3/ osolkil /4/[Trad. Im. 53]
- sable-(p.nom) /1/ étendre-passif-SD /2/ cette-petite /3/ allée /4/
- → cette petite allée où le sable est étendu

- (17) le vieillard (...) ce qui lui donnait une certaine présence [Trad. Mère 10]
- phu N sin-(i) /1/ coh- I n /2/ noin /3/ [Mère 13]
- carrure-(p.nom) /1/ être bon-SD /2/ vieillard /3/
- → le vieillard qui a une bonne carrure
- (18) ses cheveux blancs (...) **semblables à des poils de brosses à dents** [Trad. Mère 10]
- chissol-(kwa) /1/ kath- I n /2/ pEkpai /3/[Mère 13]
- poils de brosses à dent -(avec) /1/ être semblable-SD /2/ cheveux blancs /3/
- → les cheveux blancs qui sont semblables à des poils de brosses à dents.
- (19) elle se mit à crier d'une façon **stridente** [Trad. Mère 29]
- cilha N ali-(ka) /1/ kk E ci-n I n /2/ soli /3/[Mère 13]
- jarre-(p.nom) /1/ être cassé-SD /2/ bruit /3/[Mère 38]
- (20) un animal **blesé**[Trad. Mère 28]
- sa N ch O -(I I I) /1/ ip- I n /2/ cimsIN /3/[Mère 37]
- blessure-(p.accus.) /1/ recevoir-SD:acc /2/ animal /3/
- →un animal qui a reçu une blessure

Notons que nous appelons, par commodité, les constructions en gras dans ces exemples des “verbes composés”, bien qu’elles ne soient pas issues de véritables verbes composés inscrits dans le lexique. En fait, si l’on juge ces formes déterminatives à travers la norme institutionnalisée de la langue, elles n’entrent ni dans la norme grammaticale, ni dans la norme lexicale : en tant qu’unités syntaxiques, elles ne sont pas grammaticales, car les éléments nominaux (placés devant la particule casuelle que nous avons restituée entre crochets dans les exemples) ne sont pas marqués par la particule casuelle ; en tant qu’unités lexicales, elles ne sont pas non plus conformes à la norme, car elles ne sont pas inscrites dans le dictionnaire⁶². Elles relèvent donc plutôt de l’usage de la langue. Nous n’avons pas l’intention de porter un jugement sur ces expressions déterminatives en termes d’*incorrection*, d’*anomalie*, d’*agrammaticalité*, ou encore de *déviatio*n. Ce qui nous intéresse, c’est de montrer, à travers ces exemples, un procédé de lexicalisation coréen qui permet au locuteur de créer à son gré de nouvelles unités lexicales, en transformant une construction syntaxique, en l’occurrence celle de la *subordonnée déterminative*, en unité lexicale.

A propos de l’effacement des particules casuelles, précisons que ce phénomène a lieu fréquemment en coréen parlé dans la mesure du possible et occasionnellement à

⁶² Nous avons consulté le dictionnaire du coréen, Min-Jung, 1991.

l'écrit comme en témoignent les exemples présentés ci-dessus. Il nous semble important de noter ici que lors du passage des expressions orales à l'écrit, les locuteurs coréens connaissent apparemment moins de contraintes socio-culturelles que les locuteurs français vis-à-vis des normes imposées par les institutions. Cela dit, on assiste ici à un phénomène linguistique naturel, relatif à l'influence que les faits oraux exercent sur les faits écrits, sans que les normes institutionnelles n'y introduisent d'artifice.

Les formes déterminatives soulignées dans les exemples ci-dessus nous paraissent particulièrement intéressantes d'un point de vue lexicologique, car elles illustrent le lien étroit que la grammaire et le lexique ont entretenu au cours de l'évolution de la langue coréenne. En effet, dans l'état actuel de la langue, elles peuvent être considérées comme des unités syntaxiques ayant une construction de relatives, bien qu'elles se présentent sous une forme tronquée parce qu'elles ne sont pas inscrites dans le dictionnaire. Mais elles représentent en même temps un processus (et un procédé) de lexicalisation dit de *composition*, sur le principe duquel sont créés d'innombrables lexèmes verbaux en coréen comme [kOp-nata] (peur-naître : *avoir peur*), [ton-pOlta] (argent-gagner : *gagner sa vie*), [pyON-tIl-ta] (maladie-entrer : *tomber malade*), etc. A ce stade de la lexicalisation, on reconnaît aussi la présence d'innombrables expressions figées en français comme *donner raison à, prendre congé, rendre service à*, etc., dans lesquelles l'élément nominal n'est pas complètement coagulé morphologiquement avec la forme verbale, par rapport au nombre limité des verbes dérivés par composition comme *maintenir, saupoudrer, culbuter, colporter*, etc.⁶³, dans lesquels les éléments verbal et nominal se sont parfaitement amalgamés. Dans les deux cas, ce sont les éléments grammaticaux comme les "articles" et les "prépositions" qui disparaissent souvent (mais pas toujours) à la suite d'une telle lexicalisation en français, là où ce sont les particules casuelles qui s'effacent en coréen. Mais une différence cruciale sépare les deux langues : si le locuteur français n'est pas libre de créer de nouvelles unités lexicales au moment de l'énonciation, par contre, le locuteur coréen peut le faire, même à titre personnel, dans le but d'alléger les phrases complexes où différentes constructions de nature phrastique sont imbriquées les unes dans les autres. Les exemples cités ci-dessus représentent justement cette créativité lexicale infinie qu'un tel procédé permet dans la mesure de l'acceptabilité⁶⁴.

3-2-2-4 Traduction par simple omission de la construction déterminative

Nous constatons qu'une simple omission des constructions de subordonnées déterminatives - en particulier des relatives - a lieu plus fréquemment dans la traduction française du texte coréen *Mère* que dans le sens inverse.

⁶³ Selon L. Guibert (1975, 222) ces verbes dérivés sont des formes anciennes où les éléments nominaux *main, sel, col, cul* ont la valeur de complément de moyen, aggloméré au verbe dans un ordre emprunté au latin et maintenu dans la syntaxe primitive du français.

⁶⁴ Notons que le traducteur coréen du texte français *Immortalité* utilise davantage ce procédé que l'auteur du texte coréen *Mère*. Il nous semble que la confrontation avec le texte français que le premier a traduit aurait dû l'inciter davantage à employer, volontairement ou non, les formes tronquées de la construction des subordonnées déterminatives en coréen, afin que celles-ci aient une apparence lexicale semblable à celle de l'adjectif français concerné.

- (21) En conduisant sur cette route de campagne caillouteuse, [Trad.Mère 7] ←
- nomyOn-i /1/ ONmaNcinchaN-i-n /2/ sikol-li /3/ cakalkil-II /4/ talli-nIn /5/ toNan /6/ [Mère 9]
- sol-p.nom /1/ en désordre-être-SD /2/ campagne-p.génit /3/ route caillouteuse-p.accus /4/ rouler-SD:inacc /5/ ND (pendant) /6/
- →pendant que (le taxi) roulait sur la route de campagne caillouteuse *dont le sol était en désordre*.
- (21-1) En conduisant sur cette route de campagne caillouteuse, le jeune chauffeur de taxi que j'avais retenu sur forfait, à la gare Ili, pour un tarif plutôt élevé, marmonnait entre ses dents des jurons comme il aurait mâché un chewing-gum. [Trad. Mère 7] ←
- [1]nomyOn-i /1/ ONmaNcinchaN-i-n /2/ sikol-li /3/ cakalkil-II /4/ talli-nIn /5/ toNan /6/
- [2]mithOki-li /7/ cuHENyokIm-e /8/ kwankyeOpsi /9/ iliyOkcOn-esO /10/ pissankaps-Ilo /11/
- tEcOlha-n /12/ kl tEksi- li /13/ cOlmln uncOnsa-nIn /14/
- [3] kkOm-ilato /15/ ssip-tlsi /16/ culchaN /17/ issE-eta /18/ yOkcikOli-III /19/ mulkoiss-Oss-ta /20/
- [1]sol-p.nom /1/ en désordre-être-SD /2/ campagne-p.génit /3/ route caillouteuse-p.accus /4/ rouler-déter:inacc /5/ ND (pendant) /6/
- [2]compteur-p.génit /7/ tarif-avec /8/ il n y a pas de rapport-suf.adverb (sans rapport) /9/ gare Ili-à /10/ tarif élevé-pour /11/ retenir-SD:acc /12/ ce taxi-p.génit /13/ jeune chauffeur-p.top. /14/
- [3]chewing-gum-p.énoncit /15/ mâcher-SC (comme si) /16/ continuellement /17/ dents-entre /18/ jurons-p.accus. /19/ en train de tenir-acc-ST.décl /20/
- (22) Il était en jeans **élimés** et maillot de corps [Trad.Mère.22] ←
- kl-nIn /1/ pichkkal-i /2/ palE-n /3/ nalk-In /4/ chONpaci-e /5/ IOniNsyOchl /6/ chalim-i-Oss-ta /7/
- lui-p.top. /1/ couleur-p.s /2/ se décolorer-SD:acc /3/ élimé /4/ jeans-en /5/ maillot de corps /6/ tenue-être-acc-ST.décl /7/[Mère 29]
- →Il était en tenue de maillot de corps et de jeans **élimés dont la couleur est décolorée** .

Il est évident que plusieurs facteurs, tant linguistiques qu'extralinguistiques, ont dû intervenir pour que les traductrices aient fait ce choix, quitte à perdre des informations exprimées dans le texte original coréen. Nous pouvons, tout de même, formuler un certain nombre d'hypothèses à partir de ces exemples. Si l'on examine de près les exemples (21)

et (22) qui sont traduits littéralement chacun par *la route de campagne caillouteuse dont le sol était en désordre* et *en jeans élimés dont la couleur était décolorée*, la relative, qui est systématiquement supprimée par les traductrices dans les deux cas, exprime des propriétés du constituant nominal qui est déjà spécifié par un adjectif qualificatif : *la route de campagne* par *caillouteuse* et *les jeans* par *élimés*. Ce qui est exprimé par la relative est, en quelque sorte, une conséquence que pourrait évoquer ce nom combiné avec l'adjectif qualificatif : *si la route de campagne est caillouteuse, alors le sol est en désordre* et *si les jeans sont élimés, alors leurs couleurs sont décolorées*. La relative se présente ainsi sur un mode analytique comme la conclusion d'un raisonnement déductif dont l'une des prémisses est fournie directement par un adjectif dans ces constituants nominaux complexes. De ce fait, nous pouvons supposer que les traductrices ont supprimé la relative dans la traduction française, en estimant superflu et redondant ce qui est exprimé par celle-ci et qui est inférable.

Compte tenu de la mise en oeuvre fréquente de ce procédé d'omission, il ne paraît pas inintéressant d'aborder ce phénomène d'un point de vue cognitif d'autant plus que nous y retrouvons encore une fois une différence entre le français et le coréen. Plus précisément, l'énonciateur français semble laisser implicites un certain nombre d'informations lorsque celles-ci sont suffisamment inférables à l'aide de la présence d'éléments avoisinants ces constituants nominaux complexes. En revanche, l'énonciateur coréen tend à expliciter sous la forme de constructions relatives ce que l'on peut déduire de ces éléments avoisinants, ce qui fait que le coréen apparaît comme une langue beaucoup plus descriptive que la langue française.

Par ailleurs, comme nous l'avons déjà dit, le coréen a tendance à mettre en oeuvre des phrases complexes plus longues qu'en français. L'ex. (21-1) est une phrase entière dont est extrait l'ex. (20). Mise à part une certaine redondance sémantique que manifestent la relative (*dont le sol était en désordre*) et le constituant nominal relativisé (*la route de campagne caillouteuse*), le 'sur-enchâssement' propositionnel de cette phrase complexe coréenne semble conduire les traductrices à faire appel à une simple omission de la relative dans la traduction française, en vue d'alléger la structure de la phrase complexe.

3-3 Noms déterminatifs dans les syntagmes nominaux complexes en français et leurs équivalents en coréen

Dans les deux langues, un nom peut fonctionner également comme modificateur du nom. En français, traditionnellement appelé " *complément du nom* ", celui-ci peut se construire soit indirectement avec préposition ou locutions prépositionnelles (*N1 prép N2*), soit directement sans préposition (*N1 N2*). La construction indirecte est la construction habituelle du complément du nom que nous appellerons désormais " *nom déterminatif* ". Le plus couramment, elle se manifeste par l'intermédiaire de la préposition 'de' : *le chapeau de mon père, le redressement de l'économie du pays*. D'autres prépositions ou

locutions prépositionnelles sont susceptibles d'introduire un nom adnominal : *la femme aux myosotis, une villa avec un jardin, un remède contre la toux*. La construction directe est encore rare relativement à la construction indirecte⁶⁵ : *la cellule famille, la justice escargot, un roman fleuve*. En coréen, un nom (N1), en tant que modificateur du nom, peut se relier aussi à un autre nom (N2), soit directement sans aucune particule (N1 N2) : [kacok hweli] (*famille-réunion : réunion familiale*), soit indirectement avec une particule de détermination coréenne [li], dite également " particule génitive ", ou une particule de détermination sino-coréenne [cOk] (N1 - li / cOk - N2) : [mali-l_i-sllphlm] (*Marie-de-tristesse : la tristesse de Marie*) / [sasaN-c_O k-pipphan] (*idéologie-de-critique : la critique idéologique*).

Si le syntagme nominal complexe se construit ainsi d'une façon semblable dans les deux langues, l'ordre de détermination est par contre inversé : en français, c'est l'ordre progressif (N1 ← N2 : l'ordre déterminé — déterminant) qui est dominant dans le système, sauf quelques cas de construction directe⁶⁶ ; en coréen c'est toujours l'ordre régressif (N1 → N2: l'ordre déterminant — déterminé) qui est dominant. De plus, les deux langues font de ce type de modificateurs du nom un usage différent qu'il est difficile de développer en détail dans le cadre de notre étude⁶⁷. Nous nous contenterons d'en faire quelques remarques succinctes d'un point de vue contrastif et de voir quelques cas de traductions. Quand on observe certains cas de figure de la construction indirecte, notamment dans le texte coréen traduit à partir du texte français, on note là encore qu'en position de déterminant du nom, le coréen emploie de préférence la formule verbale, donc la subordonnée déterminative, au détriment de la formule nominale, donc le nom déterminatif marqué par la particule de détermination [li]. Le français par contre met en oeuvre des noms déterminatifs introduits souvent par 'de' ou par d'autres prépositions (*à, sur, pour, envers*, etc.) dans les syntagmes nominaux complexes.

3-3-1 La construction directe (N1 + N2)

La grammaire du français ne prête que peu d'attention à cette construction, mais nous estimons qu'elle mérite qu'on s'y attarde. En effet, au niveau de la structure interne du syntagme nominal complexe, la construction directe (N1 N2) est concurrente avec la construction indirecte (N1 prép N2) et la construction à adjectif dit relationnel (N AR) dans un bon nombre de cas. Ainsi, ces trois constructions sont à peu près interchangeables, sans préjudice pour le sens : *le phénomène allergie / le phénomène de l'allergie / le phénomène allergique*. Mais il n'est pas toujours possible d'avoir le choix entre ces trois constructions, parfois on en a que deux sur trois, et souvent, une seule. En effet, l'emploi de la construction directe est plus contraint que l'emploi des deux autres [N1 prép N2] et

⁶⁵ M. Noailly (1990) *Le substantif épithète*, Paris, PUF, pp176-178. Exemples empruntés à cet auteur.

⁶⁶ M. Noailly (1990), pp.173-176, par exemple comme le cas des calques de formations savantes empruntées au modèle grec (*auto-école, ciné-club*) et le cas des anglicismes déclarés (*une vélo party, le star système*).

⁶⁷ Pour plus d'informations voir H-S Lee (1998) *La structure des compléments du groupe nominal en français et en coréen modernes : Etude de linguistique comparative*, Thèse, Université Aix-Marseille.

N AR]. La première est confrontée à des limites notamment lexicale (on ne peut mettre n'importe quel nom en position de N2 et on estime à quelques centaines le nombre de noms régulièrement employés dans cette position) et stylistico-socio-culturelle (le choix de la construction directe se fait souvent dans les slogans publicitaires, les textes journalistiques, mais peu dans les textes littéraires).

Or, d'après M. Noailly (1990), en dépit de ces contraintes qui ne sont pas sans rapport avec son implantation récente relativement aux deux autres constructions de syntagme nominal complexe, cette ressource, loin de rester périphérique, est exploitée largement dans le français contemporain, et concurrence les structures fondamentales. Selon cette linguiste, la construction directe sert surtout à pallier l'insuffisance des ressources propres et permet une diversification des sens et des nuances. Ainsi, elle sert là où il n'y a pas de constructions à adjectifs correspondants : *un football tango* , *un congé maladie*. Mais surtout si un nom est employé au même titre qu'un adjectif qualificatif, il comporte souvent des effets métaphoriques en exprimant de façon plus expressive une idée qui pourrait être donnée plus simplement par l'adjectif adéquat correspondant, s'il en existe. Quand on dit par exemple une *justice escargot* pour une *justice lente*, le N2 métaphorique 'escargot' ne se réduit pas à exprimer une seule et même qualité, mais on dit en même temps autrement et autre chose, ce substantif appelant tout un faisceau d'éléments significatifs que l'adjectif 'lent' ne peut exprimer. La construction directe est employée également comme pour éviter le détour prépositionnel, en l'occurrence de la préposition de destination 'pour' dans les exemples suivants : *pause café* , *espace loisirs* , *espace repos* , *équipement ski* .

Malgré cette faculté d'enrichissement du vocabulaire que permet le nom épithète constituant la construction directe, l'emploi de celui-ci, répétons-le, reste encore limité face à l'adjectif épithète et au complément prépositionnel qui constituent des constructions classiques, constructions à adjectifs épithètes et constructions indirectes.

Par contre, en coréen la construction directe (N1 → N2) est plus largement exploitée que son équivalente structurelle du français. Faute d'équivalents correspondant aux adjectifs épithètes, relationnels ou qualificatifs français dans la langue coréenne, les noms servent là en position de N1, en quelque sorte, pour pallier le manque de ressources dans son système. Disons que les noms coréens en fonction déterminative s'emploient généralement là où le français utilise des adjectifs relationnels plutôt que des adjectifs qualificatifs.

- (Ex26)
- (a)wekwa susul [Trad. Im. 43]
- chirurgie intervention
- *une intervention chirurgie → une intervention chirurgicale [Im. 50]
- (b)inco sikmul-til [Trad. Im. 18]
- artifice plante-pl.
-

*des plantes artifices → des plantes artificielles [Im. 21]

Seule la place du premier nom (N1) permet de lui assigner la fonction déterminative par rapport au second nom qu'il détermine. On observe en (26) que le coréen accepte plus facilement des noms dans cette position syntaxique que le français qui oblige à utiliser dans la construction envisagée des adjectifs relationnels, en l'occurrence '*chirurgicale*' et '*artificielles*' plutôt que les noms correspondants dont l'utilisation directe est jugée agrammaticale.

Les noms en construction directe servent également en coréen là où le français recourt à des compléments prépositionnels en construction indirecte :

- (Ex27)
- (a)c IN ki kikwancha [Trad. Im. 11]
- vapeur locomotive
- *une locomotive vapeur → une locomotive à vapeur [Immortalité 13]
- (b)k I m panci
- or bague
- *une bague or → une bague en or
- (c)kacuk campa
- cuir blouson
- *blouson cuir → blouson de cuir
- (d)s I khi caNpi
- ski équipement
- → un équipement pour ski (= un équipement ski)

Il convient de reconnaître avant tout que pour les séquences bi-nominales (N1 N2) que nous venons de prendre en exemple, il n'est pas toujours facile de décider s'il s'agit de noms composés ou de constructions syntaxiques où N1 assume par rapport à N2 la même fonction déterminative qu'un complément du nom. Une situation analogue s'observe aussi parmi les séquences bi-nominales en français, qui présentent souvent le caractère instable du figement en cours. L'important est de remarquer ici que, comme le note Noailly (1990, 16), la syntaxe y joue un rôle sous-jacent : elle participe au processus d'élaboration qui permet la constitution du nom composé.

Dans les exemples ci-dessus, alors que le français exige la présence d'une préposition '*de*' et '*en*' ou '*pour*' devant le nom en fonction déterminative, laquelle sert à préciser le type de rapport comme " matière " (→ a, b, c) et " destination " (→ d)⁶⁸ que le nom déterminatif entretient avec N1, nom noyau à déterminer, en coréen le nom

déterminatif se trouve directement devant N2, nom noyau.

Nous ne sommes pas en mesure de préciser quels types de rapports, en dehors des relations “ matière ” et “ destination ”, s'établissent ainsi entre N1 et N2 dans la construction directe en coréen, car cela dépasse largement nos capacités. La seule chose que l'on peut dire sur la construction directe du coréen en comparaison avec son équivalente structurelle du français, c'est que son utilisation est beaucoup plus étendue en coréen qu'en français pour des emplois ordinaires (ou non métaphoriques). En revanche, le français recourt davantage à cette construction d'une façon productive et créative pour des emplois métaphoriques. En coréen, bien qu'une étude en la matière serait nécessaire pour le confirmer, l'utilisation métaphorique de la construction directe y est peu fréquente, du moins par rapport à l'emploi non métaphorique. Pour le cas des exemples français comme '*le roman fleuve*', '*la justice escargot*', '*un journaliste éponge*', '*un village lézard*', il est difficile de trouver leur équivalent coréen. Même si les sens métaphoriques qu'impliquent les termes '*fleuve*', '*escargot*', '*éponge*' et '*lézard*' peuvent être perçus de la même façon (ce qui n'est pas toujours évident culturellement), ces termes concrets ne peuvent être utilisés tels quels pour leur effet métaphorique dans la construction directe du coréen.

En coréen, la construction directe entre souvent en concurrence avec la construction indirecte dont le nom déterminatif est marqué par une particule de détermination, dite aussi génitive [li], tout comme en français, entre la construction directe, s'il en existe, et la construction indirecte dont le nom déterminatif est introduit par la préposition '*de*' (*la question Palestine / la question de la Palestine; le domaine peinture / le domaine de la peinture*). Il apparaît que l'interchangeabilité entre ces deux constructions soit moins fréquente en français qu'en coréen.

- (Ex27)
- (a)phalestain-li muncephalestain () munce
- Palestine-de-question Palestine question
- → la question de la Palestine la question Palestine
- (b)appa-li chaappa () cha
- père-de voiturepère () voiture
- la voiture de mon père → *la voiture mon père

On voit dans ces exemples que la particule génitive [li] est optionnelle. Cependant il est des cas où sa présence est obligatoire ou exclue dans la structure interne du syntagme nominal complexe. Trois cas de figure peuvent donc se présenter : : (1) [li] est optionnel; (2) [li] est obligatoire; (3) [li] est exclu. Les exemples (27a) et (27b) illustrent le premier cas et les exemples suivants (28) et (29) illustrent les deux autres : (les exemples sont

⁶⁸ Comme nous l'avons vu plus haut, pour ce cas, la construction directe (*un équipement ski*) comme la construction indirecte (*un équipement ski*) ne sont pas impossible en français.

empruntés à H-P Im (1998))

- (Ex28)
- phyONhwa-l*l*i coNsoli* phyONhwa () coNsoli
- paix-de - son de clochepaix () son de cloche
- →le son de cloche de la paix→le son de cloche paix
- (Ex29)
- *no*l*E-li chEkno*l*E () chEk
- chanson-de livrechanson livre
- → le livre de chanson→ le livre de chanson

Pour expliquer ces phénomènes, il convient d'effectuer une étude approfondie des traits sémantiques des deux noms N1 et N2 impliqués dans la construction de détermination, de leurs rapports sémantico-logiques et du rôle joué par la présence et l'absence de la particule de détermination sur leur rapport. Sans entrer en détail dans ce débat⁶⁹, nous nous contenterons de dire que généralement, en position de nom déterminatif N1 dans la construction directe se trouvent le plus souvent des noms concrets et des noms humains, notamment des noms de parenté qui établissent une relation de possession avec N2 comme l'exemple (27b), tandis que les noms abstraits ne peuvent figurer dans la même position (→28).

Si dans bien des cas, la construction directe sans [li] présente une équivalence sémantique avec la construction indirecte avec [li], dans certains cas, l'absence de cette particule entraîne une différence de sens notable, comme le montre l'exemple suivant (30b) pris par M. Prost (1995, 481)

- (Ex30)
- (a) i haks EN - l*l*i /1/ kapa N-i /2/ mukOwO poi-n-ta /3/
- ce étudiant-de /1/ sac-p.nom. /2/ lourd paraître-inacc-STDécl /3/
- → Le sac de cet étudiant paraît lourd.
- (b) i haks EN () /1/ kapa N-i /2/ mukOwO poi-n-ta /3/
- ce étudiant /1/ sac-p.nom. /2/ lourd paraître-inacc-STDécl /3/

⁶⁹ M. Prost étudie ces phénomènes à l'aide du concept culiolien de *préconstruit*. Voir M. Prost (1995) « Le 'préconstruit' dans la description du coréen et du japonais » par P. Le Nestor, M. Prost, I. Tamba, A. Terada dans J. Bouscaren et ali.(Éd.) *Langues et langage : problèmes et raisonnement en linguistique : Mélanges offerts à A. Culiolli*, Paris, PUF, 1995, pp 475-491. De même, le linguiste coréen H-P Im les aborde en s'appuyant sur le concept de "présupposition existentielle" que l'auteur considère comme un trait inhérent à la particule de détermination [li]. Voir H-P IM (1998, 283-306).

→ Le sac de cet étudiant / ce cartable paraît lourd

Dans l'exemple (a), la présence de la particule [li] entre deux noms posés indique nettement qu'il s'agit là d'une construction syntaxique où N1 détermine N2 (*le sac de cet étudiant*). Par contre, l'exemple (b), où cette particule est absente entre deux noms juxtaposés, est ambigu : le syntagme nominal [i haks EN () kapa N] peut être interprété soit comme une construction syntaxique de détermination (*le sac de cet étudiant*), soit comme un nom composé signifiant 'ce cartable'⁷⁰. On peut généralement lever l'ambiguïté à l'aide de la situation ou du contexte. Comme nous l'avons déjà aperçu précédemment, la construction directe, caractérisée par l'absence de la particule, favorise le regroupement des deux notions N1 et N2 en un bloc notionnel ou une notion globale, tandis que la présence de la particule dans la construction indirecte empêche ce type de fusion notionnelle entre N1 et N2.

3-3-2 La construction indirecte (N1 rel. N2)

Disons d'abord que les éléments constitutifs, déterminant—déterminatif, de cette construction s'orientent de la même façon que dans la construction directe. En français, le nom déterminatif (N2) suit le noyau nominal (N1) qu'il détermine et la préposition reliant ces deux noms forme un groupe syntaxique avec le nom déterminatif (N2) qu'elle introduit, comme le montrent les tests de substitution ou d'effacement : *le discours du président* → *discours présidentiel* / *le discours*. En revanche, en coréen le nom déterminatif (N1) précède le noyau nominal (N2) et la particule les reliant est postposée au premier, avec lequel elle forme un groupe syntaxique : t E th ON ly ON - l i yOnsOl (président-de discours) → h IN milou-n yOnsOl (être intéressant-SD discours) / yOnsOl.

En français, le nom déterminatif est souvent introduit par la préposition 'de' (*le chien de ma voisine*,), mais d'autres prépositions (à, en, pour, avec, sur, contre, etc.) ou même par des locutions prépositionnelles : *une chemise en soie*, *un reportage sur les Pyramides*, *une manifestation contre la violence*, *le parc à côté de la mairie*, etc. Mis à part 'de' qui est la plus " incolore " de toutes ces prépositions et qui, de ce fait, dissimule toutes sortes de relations sémantiques diverses que peuvent établir le noyau nominal (N1) et le nom déterminatif (N2) qu'elle introduit, les autres prépositions servent non seulement à relier ces deux noms, mais surtout à interpréter la relation sémantique précise que ces deux derniers entretiennent, à l'aide du sens propre de chacune de ces prépositions.

Face à la diversité des prépositions du français qui interviennent dans la constitution de la structure interne du syntagme nominal, le coréen ne connaît que deux particules de détermination [li] et [cOk] qui correspondent en gros à la préposition 'de' en français. Comme nous l'avons dit plus haut, elles sont d'origine différente : [li] est une particule de

⁷⁰ En s'appuyant sur le concept de préconstruit, M. Prost (1995, p. 482) explique que dans le cas d'interprétation du syntagme nominal [i haks EN () kapa N] comme signifiant 'ce cartable', on pose *il y a un sac* et *ce sac est un sac d'étudiant*, et non pas *il y a un étudiant* et *cet étudiant a un sac*, car le terme [haks EN] n'est pas préconstruit par le non emploi de la particule [li] qu'elle considère comme une marque d'opération de préconstruction.

détermination d'origine purement coréenne et [cOk] est une particule de détermination d'origine sino-coréenne⁷¹. Dans l'usage courant, la première s'emploie beaucoup plus largement que la seconde. [li] peut rattacher deux noms, quelle que soit l'origine de ces derniers (purement coréenne ou sino-coréenne) ou leur type (nom concret ou abstrait) : ex. Omma-li-nun : *maman-de-yeux* (noms autochtones et concrets) / OnO- li-somyOl : *langue-de-disparition* (noms sino-coréens et abstraits). En revanche [cOk] ne peut unir que deux noms sino-coréens qui sont souvent des noms abstraits et savants : yesul-c O k-kamkak (*art-de-sensibilité*). A cette particule sino-coréenne succède fréquemment la forme déterminative [-in] du copule [i-ta] (être). Il n'y a pas de différence de sens notable entre [yesul-c O k-kamkak] (*art-de-sensibilité*) et [yesul-c O k-i-n-kamkak]⁷². (*art-'cOk'-être-SD-sensibilité* → sensibilité artistique). Dans ce qui suit, nous limiterons notre observation aux constructions déterminatives marquées par la particule de détermination [li] la plus usitée en coréen.

Il est important de signaler que la particule [li] est une marque spécifiquement réservée à la détermination nominale, tandis que la préposition 'de' et d'autres prépositions du français ne le sont pas. En effet les prépositions peuvent introduire tantôt un nom déterminatif dans une structure interne du syntagme nominal, tantôt un complément circonstanciel dans une structure phrastique. Hors du contexte, on ne peut savoir quel rôle syntaxique joue le nom introduit par une préposition. Ainsi la préposition 'de' introduit un complément " d'origine " dans une structure phrastique (31a) et un nom déterminatif dans (31b)

- (Ex31)
- (a) *Le cadeau de Pierre lui a plu.*
-

⁷¹ Cette dernière qui s'écrit en chinois '之' est, selon Darrobers et ali. (1998), la particule grammaticale la plus usitée en chinois moderne où son principal rôle consiste également à relier deux noms en déterminant-déterminé. Bien que cette particule d'origine chinoise soit implantée, comme d'innombrables autres vocables, dans le lexique coréen, son emploi en tant que marque de détermination est beaucoup plus réduit en coréen qu'en chinois. Dans cette dernière langue, devant la particule [cOk] peuvent se trouver toutes sortes de catégories grammaticales (exemples pris de Darrobers et ali.p.200) : 1) wo de shu : le livre de moi / 2) congming de rén : une personne intelligent / 3) wo he de cha : le thè que je bois. En coréen, la même particule ne peut pas être employée de la même façon et serait présentée ainsi : 1) na- li chEk : le livre de moi / 2) cho N my ON ha- n salam : une personne intelligente 3) n E -ka masi- n l n cha : le thé que je bois.

⁷² Cette construction aurait pour équivalence la phrase verbale suivante : kamkak-i yesul-c O k-i-ta : sensibilité-p.nom / art-cOk-etre-STDécl → (sa) sensibilité est artistique. La particule sino-coréen [cOk] se trouve postposée au nom [yesul] occupant la position d'attribut du verbe [ita] (être). Cette construction soulève toutefois des questions, à savoir : comment analyser la particule [cOk] placée devant le verbe [ita] (être) ? Dans le syntagme nominal [yesul-c O k-kamkak] (*la sensibilité artistique*), est-ce [cOk] qui joue le véritable rôle de marque de détermination ? Ne pourrait-on pas considérer que ce syntagme nominal est issu de la forme [yesul-c O k-in-kamkak] après l'effacement de la forme déterminative [in] du verbe [ita], qui, elle, plus précisément '-n', est une véritable marque de détermination dans cette construction ? La particule [cOk] n'est-elle pas une sorte de suffixe qui fait un terme 'de qualité' du terme auquel elle est postposée ? Nous laissons ouvertes ces questions concernant l'analyse de la particule [cOk] en coréen.

(b) *Marie vient de Paris*

Par contre, la particule coréenne [li] ne s'emploie que dans la structure de détermination nominale. On aurait comme équivalents coréens des exemples (31a) et (31b) les formes suivantes:

- (a') ppiel I - I i sOnmul-In / kl-li malm-e / tll-Oss-ta /
- Pierre-de cadeau-p.top / lui-de coeur-à / entrer-acc-STDécl /
- Le cadeau de Pierre lui a plu.
- (b') mali-nIn / ppali-es O (*li) / o-n-ta /
- Marie-p.top / Paris-de / venir-inacc-STDécl /
- →Marie vient de Paris

Tout comme le nom déterminatif introduit par la préposition 'de' peut établir différentes relations sémantiques avec son noyau nominal dans la construction du français 'N1 de N2', le nom déterminatif postposé par la particule [li] peut avoir diverses relations sémantiques avec son noyau nominal dans la construction coréenne 'N1-li N2'. Dans cette construction en [li] comme dans celle en 'de', les relations sémantiques entre les constituants nominaux dépendent essentiellement du sémantisme respectif de ces derniers, la marque de détermination indiquant un simple rapport de dépendance fonctionnelle orientée entre les deux constituants. Dans de nombreux cas, les constituants nominaux dans les constructions de détermination nominale 'N1-li N2' et 'N1 de N2' des deux langues expriment des relations sémantiques identiques, lorsque celles-ci concernent des liens tels que la *possession* (le livre de Pierre / ppiel I - I i chEk), '*relation de parenté* ou *de statut* (la mère de Marie / mali- I i-Omma), le *temps* (le rendez-vous du samedi soir / thoyoil c O ny O k- I i-yaksok), le *lieu* (Le sommet du Mont Blanc / mo N p I lla N - I i cONsaN), *la relation de la partie au tout* ou *de l'élément à l'ensemble* (les yeux de Marie / mali I i-nun), etc. Mais dans certains cas, il serait difficile de trouver une telle correspondance univoque et réciproque entre les constructions de détermination nominale des deux langues⁷³.

D'ailleurs, comme nous l'avons dit, le français connaît des constructions de détermination nominale où N2 est introduit par des prépositions autres que 'de' comme (*à, en, sur, pour, vers, etc.*), ou des locutions prépositionnelles (*au dessous de, au moyen de, en direction de, etc.*). Celles-ci contribuent, par leur sens propre, à interpréter, sans ambiguïté, la relation sémantique entre N1 et N2. Grevisse (1993) observe une tendance qui consiste à substituer à 'de', souvent ambigu, des prépositions spécialisées en français moderne⁷⁴. Un nom indiquant la matière s'introduit aussi bien par 'en' qui est un emploi plus récent que par 'de', emploi classique : *un manteau de / en laine, une table de / en*

⁷³ Nous ne sommes pas en mesure de dresser ici une liste exhaustive des relations sémantiques qui s'établissent entre les deux constituants nominaux de la construction de détermination nominale des deux langues, ni de donner des propriétés syntaxiques qui caractérisent la suite [N1 de N2] du français et [N1-li N2] du coréen.

bois. Etant donné qu'un syntagme nominal comme '*le train de Paris*' peut signifier aussi bien *le train qui vient de Paris* que *le train qui va vers Paris*, l'utilisation de la préposition '*pour*' : '*le train pour Paris*' ou mieux d'une locution prépositionnelle : '*en direction de Paris*' à la place de '*de*' permet d'indiquer clairement qu'il s'agit du train qui se dirige vers Paris. Outre ce rôle de désambiguïser la relation sémantique que peut provoquer la construction N1 *de* N2, ces diverses prépositions servent surtout à instaurer des relations sémantiques que ne pourrait pas exprimer la construction N1 *de* N2 : *un colloque sur les femmes*, *un remède contre l'allergie*, *une mère avec ses trois enfants*, etc.

Le coréen n'a pas d'autres particules de détermination que [li] qui permettraient de diversifier ainsi les relations sémantiques entre les constituants nominaux au niveau syntagmatique. Cependant, il est bon de signaler le cas où d'autres particules casuelles, notamment la particule [e], connue habituellement sous le nom de "particule locative", se trouvent intercalées entre le nom déterminatif N1 et la particule génitive [li], alors qu'elles fonctionnent habituellement dans une structure phrastique pour marquer des compléments circonstanciels. Voyons les exemples suivants que nous avons empruntés à C-K Sim (1979, 110)⁷⁵, sauf (32c) puisé dans notre corpus.

- (Ex32)
- (a)cokuk-e- li-kitE(b)hankllcOyoN-e- li-kil
- patrie-à-de-attenteusage exclusif de hangul-à-de-voie
- → l'attente à la patrie→ la voie pour l'usage exclusif de Hangul
- (c)→ le marxisme en linguistique[Ling et Colon. 62]
- OnOhak-es O - li mallkhllsculi[Trad. Ling. et colon. 140]
- linguistique-en-de-marxisme
- (d)l'histoire de toute la société jusqu'à nos jours [Ling et Colon p.63]
- onllnal-kkaci- li / motln / sahwe-li / yOkSa / [Trad. Ling et Colon. 141]
- nos jours-jusqu'à-de / toute / société-de / histoire /
- (e)la langue comme moyen de communication[Ling. et Colon. 64]
- lisacOntal-ll / wiha-n / sutan- li los O - li / OnO / [Trad. Ling. et Colon. 141]
- communication-p. accus / pour / moyen-comme-de / langue /

Le linguiste C-K Sim explique que les constructions déterminatives des exemples (32a) et (32b) sont dérivées de celles de subordonnées déterminatives après l'effacement du verbe de celles-ci qui présenteraient les formes suivantes :

⁷⁴ Grevisse (1993), *Le Bon Usage*, 13ème Edition, Paris, Duclot, pp. 525-542

⁷⁵ C-K Sim (1979) estime que ce type de constructions de détermination a fait son apparition dans les années 1950.

- (Ex32)
- (a')cokuk-e / th E a-n / kitE /
- patrie-à- / porter-SD / attente /
- → l'attente qu'on porte sur la patrie
- (b')hankllcOyoN-Il / ha-n I n / kil /
- usage exclusif de hangul-p. accus / faire-SD / voie /
- → la voie pour l'usage exclusif de Hangul

Nous n'allons pas nous étendre sur cette approche générative et transformationnelle qui n'est pas sans poser de problèmes. Qu'elle soit dérivée ou non d'une subordonnée déterminative quelconque, la construction déterminative représentée dans les exemples (32) montre que la présence d'une particule locative [e] devant [li] sert non seulement à donner davantage de précision sur la relation entre les deux constituants nominaux posés mais surtout à lever l'ambiguïté que peut provoquer la construction [N1-li-N2]. En effet, la construction de l'exemple (32a) [cokuk-e- I i-kitE] pourrait apparaître sans la particule locative [e] telle que [cokuk-I-i-kitE] (patrie-de-attente). Mais, comme l'on l'a vu plus haut avec l'exemple français, '*le train de Paris*', cette dernière construction coréenne peut être également interprétée de deux manières différentes que l'on représente ici par une phrase verbale : (1) La *patrie* attend X de Y / (2) N° attend X de la *patrie* : soit la *patrie* est le sujet (1), soit elle est le complément de " source " (2). Par contre, l'ajout de la particule locative [e] permet d'éviter une telle ambiguïté et conduit à la seconde interprétation.

L'exemple (32c) [OnOhak-es O - I i mallkhlsIculi] (linguistique-en-de-marxisme : *le marxisme en linguistique*) ne poserait pas le même problème d'ambiguïté si l'on enlevait la particule locative intercalée [esO] (*en*) dont le rôle ici est de préciser la relation locative qui s'établit entre les deux constituants nominaux, *linguistique* et *marxisme*. Il en est de même pour les exemples (32d) et (32e) où [kkaci] (*jusqu'à*) et [llosO-li] (*comme*) précisent respectivement une relation temporelle entre les deux constituants reliés *nos jours* et *l'histoire de toutes les sociétés* et une relation d'instrument entre *langue* et *moyen de communication*. Ces exemples illustrent la possibilité en coréen d'avoir une particule autre que [e] devant la particule génitive [li] dans la construction de détermination nominale du coréen. Faute d'informations supplémentaires en la matière, nous ne saurions dire quelles autres particules casuelles figurent dans cette position⁷⁶ et nous pourrions même nous poser la question de savoir s'il s'agit là d'une interférence de la structure interne du syntagme nominal du français sur celle du coréen. Il semblerait raisonnable de se garder de cette idée d'interférence, sans pour autant l'écarter complètement de la réflexion, car on observe tout de même des particules casuelles autres que [e] devant la particule génitive [li] dans des écrits coréens qui n'ont aucun rapport avec le texte étranger. En tout cas, les particules casuelles qui sont capables de fonctionner dans ce type de

⁷⁶ Nous pouvons confirmer du moins que la présence de la particule nominative [i / ka] et de la particule accusative est exclue dans cette position.

construction de détermination dont l'apparition est assez récente en coréen sont, nous semble-t-il, peu nombreuses en coréen par rapport au nombre des prépositions en français qui peuvent y figurer.

Ceci étant dit, nous avons donc remarquer que lorsque le français emploie un nom déterminatif introduit souvent par 'de' et aussi par d'autres prépositions (*à, en, sur, pour, etc.*), le coréen utilise fréquemment des constructions à subordonnées déterminatives. Ceci laisse penser que les syntagmes nominaux en tant que modificateurs du nom ne sont pas exploités de la même façon dans les deux langues. Dans ce qui suit, nous nous bornerons à observer quelques cas de syntagmes nominaux complexes du français traduit en coréen par des constructions à subordonnées déterminatives à partir des exemples extraits de la traduction coréenne du texte français. Cette observation nous permettra de constater là encore qu'en comparaison avec le français, l'utilisation des subordonnées déterminatives est fréquente en coréen, bien que des syntagmes nominaux puissent fonctionner en tant que modificateurs du nom dans cette langue.

3-3-3 Quelques cas de traduction du syntagme nominal complexe [N1 *rel. N2*] français par des constructions contenant des formes déterminatives de verbes en coréen

3-3-3-1 Le cas du syntagme nominal complexe dont N2 est introduit par une préposition autre que 'de'

Comme nous venons de le dire, il est fréquent que le nom déterminatif introduit par des prépositions autres que 'de' du français soit rendu sous la forme d'une subordonnée déterminative en coréen. Voici quelques exemples de traduction.

- (1) un vide sans écho[Im. 25]
- meali-(ka) / O ps-n l n / koNhO / [Trad.Im. 21]
- écho-(p.nom.) / il n'y a pas-SD / vide /
- →(lit) le vide qui n'a pas d'écho / n'ayant pas d'écho
- (2) une villa avec jardin[Im. 28]
- c ON w O n-i / iss-n l n / pilla / [Trad. Im. 27]
- jardin-p.nom / il y a -SD / villa /
- →(lit) une villa qui a un jardin / ayant un jardin
- (3) une école pour les fils du chef[Ling et Colon. 70]
- suca N -t l l- l i / cace-t l l- l l / wiha-n / hakkyo / [Trad. Ling et Colon. 148]
- chef-pl-de / fils-pl.-p.accus. / être pour (?) -SD / école /

- →(lit) une école qui est pour les fils des chefs
- (4) le débat postmarrien sur le thème du marxisme en linguistique [Ling et Colon. 62]
- O n O hak-es O - l i / mal l kh l s l cu l i - l i / cuce-e / kwanha-n / mallhuki-li / noncEN
/[Trad. 140]
- linguistique-en-de / marxisme-de / thème-à / avoir rapport-SD / post marre-de / débat /

Comme le montrent ces exemples, lorsque le français emploie les prépositions ‘sans’, ‘avec’, ‘pour’ et ‘sur’ avec leur sens respectif “ absence ou manque ”, “ existence, accompagnement ”, “ but ” et “ thème ” pour introduire le nom déterminatif dans la construction de détermination nominale, il est obligatoire de leur substituer en coréen les formes déterminatives des verbes qui ont un rapport de correspondance sémantique avec ces prépositions françaises. Ainsi le coréen ordonne avec ces formes verbales, en position d’argument comme sujet ou objet ou encore objet indirect, le nom qui en français occupe la position de déterminant dans la construction de détermination.

Même dans des cas où une telle substitution n’est pas obligatoire et que le traducteur coréen a le choix entre nom déterminatif et subordonnée déterminative, cette dernière n’en reste pas moins plus fréquente que la première.

- (5) un type **en** jeans et blouson de cuir[Im. 56]
- chONpaci-e / kacukcampa-III / cOlchi-n / wen-nyOsOk / [Trad. Im. 46]
- jean-avec / blouson de cuir-p.accus / porter-SD / certain-type /
- →(litt) un type qui portait un blouson de cuir avec le jean
- (6) les Nordiques **aux** joues blêmes, aux cheveux jaune[Im. 38]
- nolaNmOli-e / ppyam-tll-i / chaNpEkh-n / pukkuin-tll / [Trad. Im. 33]
- cheveux jaunes-à / joue-pl-p.nom / être blême-SD / Nordique-pl /
- →→(litt) les Nordiques, dont les joues sont blêmes, aux cheveux jaunes.
- → les Nordiques qui ont les joues blêmes et des cheveux jaunes.

Le traducteur aurait pu rendre les noms déterminatifs français introduits par ‘en’ et ‘à’ au moyen du nom déterminatif coréen marqué par la particule génitive [li], et ceci au détriment du sens exprimé à la fois par chacune de ces prépositions françaises et par le rapport entre les deux constituants nominaux posés : ‘en’ la manière et ‘à’ la caractéristique. Mais dans sa traduction, le traducteur coréen rend explicite ce sens exprimé d’une façon implicite par ces prépositions françaises, en utilisant les constructions à subordonnées déterminatives. Celles-ci seraient plus proches, structurellement et sémantiquement, des constructions à relatives du français qu’on pourrait considérer comme les formes paraphrastiques des exemples (5) et (6).

On peut dire que le nom déterminatif introduit par une préposition au sens spécifié,

comme ce que nous venons de voir dans les exemples précédents, est, outre l'adjectif, un autre moyen économique et concis, par rapport à la relative, dont le français dispose pour caractériser une entité. Étant donné que le coréen connaît moins de possibilités à ce niveau syntagmatique que le français pour exploiter les noms en tant que modificateurs du nom, on voit apparaître ainsi des subordinées déterminatives dans la traduction coréenne, là où le français emploie des syntagmes prépositionnels.

3-3-3-2 Le cas des syntagmes nominaux complexes qui s'emboîtent les uns dans les autres

Un syntagme nominal complexe [N1 *prép* N2] se trouve souvent combiné avec un autre dans le cadre de la structure interne du groupe nominal pour donner un syntagme nominal plus complexe [N1 *prép* N2 *prép* N3 ...]⁷⁷. Cette combinaison des syntagmes nominaux au niveau de la structure interne nominale correspond dans bien des cas à la structure argumentale de la structure phrastique dont elle est dérivée, comme le montre la transposition des actants de la phrase *on a utilisé l'école dans le cadre de la glottophagie* dans le syntagme nominal complexe *cette utilisation de l'école dans le cadre de la glottophagie*. Suivant une analyse transformationnelle, cette transposition est le résultat de la nominalisation de la structure phrastique, selon laquelle le verbe serait transformé en nom déverbal qui devient le nom noyau (*utiliser* → *utilisation*) et ses arguments (objet 'école' et objet indirect 'dans le cadre de la glottophagie') deviennent les actants dépendant de ce nom noyau dans le syntagme nominal complexe⁷⁸.

Ainsi, on tend à traduire ces syntagmes nominaux complexes qui contiennent généralement des arguments multiples dont l'un est introduit par une autre préposition que 'de', par des formes de subordinées déterminatives ou bien de subordinées complétives (dites aussi subordinées " nominalisées "), comme en témoignent les exemples suivants :

- (7) après **l'arrivée** d'Ogethorpe en Géorgie[Ling. et Colon. 66]
- cyol I ciya-e / okh I leth I loph I -ka / tochakha-n / ihu-e / [Trad. 144]
- Géorgia-en / Ogethorpe-p.nom / arriver-SD / ND (après) /

⁷⁷ L'occurrence de ce type de syntagmes nominaux complexes est moins fréquente dans la langue littéraire et la langue parlée. C'est pour cette raison que nous avons relevé nos exemples essentiellement dans un texte linguistique de L-J Calvet (1974).

⁷⁸ Cette analyse transformationnelle n'est pas admise unanimement par les linguistes transformationnels. Certains d'entre eux comme Z.S Harris (1976), G. Gross (1991) considèrent que cette dérivation n'est pas le résultat d'une transformation directe d'une construction verbale en syntagme nominal, mais qu'elle se réalise plutôt grâce à la relativisation et à l'effacement du verbe support. Ainsi, le syntagme nominal complexe cette utilisation de l'école dans le cadre de la glottophagie serait issu d'une relative l'utilisation qu'on a fait de l'école dans le cadre de la glottophagie à la suite de l'effacement du verbe support *faire*, du pronom relatif 'que' et même du sujet indéfini *on*. Nous n'allons pas nous prononcer sur cette question qui ne paraît pas simple à trancher et qui de toute façon présuppose l'acceptation d'un cadre théorique que les générativistes eux-mêmes ont pour la plupart abandonné. Il est tout de même intéressant de noter que le traducteur coréen utilise souvent ces deux possibilités d'interprétation du syntagme nominal complexe du français, comme en témoignent les exemples suivants (7-11).

- →(lit) après que Oglethorpe est arrivé en Géorgie
- (8) **cette utilisation** de l'école dans le cadre de la glottophagie[Ling. et colon. 67]
- O n O chimsik- l i / th l ln E -es O / hakkyo-l l l / iyo N ha-n l n-kOs-ln / [Trad. 144]
- glottophagie-de / cadre intérieur-dans / école-p.accus /
utiliser-SD-ND-(complémenteur:ce)-p.top/
- → (litt) le fait qu'(on) utilise l'école dans le cadre de la glottophagie
- (9) **la subordination** de la campagne à la ville [Ling. et Colon. 78]
- no N chon-i / tosi-e / co N soktwe-n l n-kOs-ln /[Trad. 157]
- campagne-p.nom. / ville-à / devenir subordonnée-SD-ND (complémenteur : ce)-p.top /
- →(litt) le fait que la campagne devient subordonnée à la ville

On remarque dans ces exemples que les noms noyaux français 'l'arrivée', 'l'utilisation' et 'la subordination', qui sont tous des noms déverbaux des verbes correspondant, sont transformés en coréen en verbes de subordonnée déterminative (7) ([tochakha- n] : arriver-SD) et de subordonnées complétives (8) ([iyo N ha- n l n] : utiliser-SD) et (9) ([co N soktwe- n l n] : devenir subordonné-SD), ces verbes se présentant tous sous les formes déterminatives marquées par des suffixes déterminatifs.

Par ailleurs, le nom noyau du syntagme nominal complexe du français peut être transposé dans la traduction coréenne en position de nom déterminé par une subordonnée déterminative. En voici les exemples :

- (10) cette idée de la langue comme instrument de communication[Ling. et Colon 64]
- O n O -l l l /1/ l isac O ntal- l i /2/ sutan- l lo /3/ po- n l n /4/ il O n s EN kak /5/[Trad.141]
- langue-p.accus /1/ communication-de /2/ moyen-comme /3/ voir-SD /4/ cette idée /5/
- →(litt) cette idée qu'(on) considère la langue comme moyen de communication.
- → cette idée de considérer la langue comme moyen de communication.
- (11) **le meilleur exemple du rôle** de l'école dans le processus linguistique de la colonisation [Ling. et Colon. 68]
- sikmincihwa- l i /1/ O n O -c O k-kwac ON -es O /2/ hakkyo-ka /3/ h EN ha- n /4/ y O khal- l i /5/ caca N -co- l n /6/ salye /7/ [Trad.146]
- colonisation-de /1/ linguistique-de-processus-dans /2 / école-p.nom /3/ jouer-SD /4/ rôle-de /5/ le meilleur /6/ exemple /7/
- →(lit) le meilleur exemple du rôle que l'école a joué dans le processus de la colonisation.

A la différence des exemples précédents, les noms noyaux de ces deux exemples français ('*cette idée*' et '*le meilleur exemple du rôle*') occupent dans la traduction coréenne la position du nom déterminé, alors que leurs expansions nominales constituent en coréen les subordonnées déterminatives, dont les verbes ([po-n l n] : voir-SD / [hENha-n] : jouer-SD), ne correspondant à aucun argument du syntagme nominal français, sont des éléments ajoutés par le traducteur lui-même. Dans ce cas comme dans le cas précédent, pour traduire les syntagmes nominaux complexes emboîtés les uns dans les autres du français en coréen, le traducteur opte pour des constructions déterminatives verbales, donc des subordonnées déterminatives et complétives, plutôt que pour des syntagmes nominaux complexes du coréen, c'est-à-dire ceux dont le nom déterminatif porte le marquage d'une particule génitive [li], éventuellement précédée d'une autre particule casuelle. Pour certains des exemples pris ci-dessus, ce dernier choix serait possible, mais au détriment du sens exprimé dans le texte original français, ou bien avec le risque de faire apparaître une ambiguïté susceptible d'être encore accentuée par l'utilisation des syntagmes nominaux complexes du coréen.

La prédilection pour des constructions déterminatives à verbes se manifeste également dans la traduction coréenne, lorsque le français met en oeuvre des syntagmes nominaux emboîtés " en cascade " dont les arguments multiples sont reliés par la même préposition 'de'.

- (12) les travaux de philologie d'un indigène du nom de Guess[Ling. et Colon 67]
- kuesl-la-n(In) /1/ illm-li /2/ han thochakmin-i /3/ hENha-n /4/ munhOnhak-cOk /5/ yOnku-tll /6/ [Trad.145]
- Guess-être-SD /1/ nom-de /2/ un indigène-p.nom /3/ faire-SD /4/ philologie-de /5/ recherche-pl. /6/
- → (litt) les travaux de philologie qu'a fait un indigène d'un nom qui est Guess.
- (13) exclusion d'une langue (la langue dominée) des sphères du pouvoir, exclusion des locuteurs de cette langue (de ceux qui n'ont pas appris la lanue dominante) de ces mêmes sphères.
- kwOnlyOk-li /1/ yONyOk-lloputhO-li /2/ han OnO (phicipEOnO)-li /3/ pEce-wa /4/ toNilha-n /5/ yONyOk-esO /6/ i OnO-lll /7/ sayoNha-nln /8/ salam-tll (cipEOnO-lll / slptlkhacian-ln / salam-tll)- li /9/ pEce /10/
- pouvoir-de /1/ sphère- de (p. d'origine) - de (p.génit.) /2/ une langue (langue dominée)-de /3/ exclusion-et /4/ même /5/ sphère-dans /6/ cette langue-p.accus /7/ utiliser-SD /8/ gens (langue dominante-p.accus./ ne pas apprendre-SD:acc. / gens)-de /9/ exclusion /10/
- →(litt) l'exclusion d'une langue (langue dominée) à partir des sphères du pouvoir et l'exclusion des gens qui utilisent cette langue dans ces mêmes sphères (gens qui n'ont pas appris la langue dominante).

Même en français, les phrases qui contiennent des syntagmes nominaux ainsi emboîtés

en cascade sont difficiles à comprendre et à retenir, d'où la tendance qui consiste à les éviter dans la langue parlée. Si le français exploite tout de même celles-ci dans la langue écrite, notamment dans la langue de spécialité, il semblerait qu'en coréen, les constructions du même genre, c'est-à-dire celles des syntagmes nominaux complexes emboîtés, tous reliés entre eux par la même particule génitive [li], soient peu usitées aussi bien à l'oral qu'à l'écrit, car elles sont source d'une plus grande confusion sur le plan sémantique, sans parler de leur acceptabilité. Dans ces conditions, il est tout à fait compréhensible qu'il y ait souvent des variations dans la traduction coréenne. On constate là encore que ces variations se manifestent fréquemment par des constructions à subordonnées déterminatives et occasionnellement par des constructions de syntagmes nominaux complexes emboîtés, mais reliés par une double particule, une particule casuelle circonstancielle suivie d'une particule génitive [li]. La traduction coréenne du dernier exemple (13) est intéressante dans la mesure où elle montre que pour traduire les deux groupes de syntagmes nominaux emboîtés pareillement construits en français, le traducteur coréen a exploité ces deux possibilités.

Ce que nous avons observé jusqu'ici ne constitue que quelques cas du passage d'une part entre adjectifs épithètes du français et subordonnées déterminatives du coréen et d'autre part entre des noms déterminatifs du premier et des subordonnées déterminatives du second. Il convient de rappeler que cette observation n'a pas eu pour but de proposer des recettes de traduction concernant le passage entre ces constructions déterminatives syntaxiquement bien distinctes des deux langues. Il s'en faut de beaucoup. Nous n'avons pas étudié par exemple d'autres paramètres, linguistiques et/ou extralinguistiques, qui peuvent certainement y jouer un rôle important. Cette observation nous a permis tout de même de nous rendre compte que les deux langues ne disposent pas tout à fait des mêmes types de modificateurs du nom de statut syntagmatique et qu'elles en font, de plus, un usage différent. On s'est ainsi assuré que le français en possédait davantage que le coréen et en faisait donc un usage plus étendu, grâce à la présence d'adjectifs épithètes et de syntagmes nominaux prépositionnels très variés. C'est cette disparité qui nous a permis d'expliquer que le coréen se servait souvent des subordonnées déterminatives là où le français mettait en jeu des adjectifs épithètes et des syntagmes nominaux dans cette position syntaxique déterminative.

Il est important de souligner que si ces remarques ont été faites à partir d'une traduction coréenne d'un texte français, elles seraient identiques si l'on observait l'inverse, c'est-à-dire la traduction du coréen en français. Dans ce cas on constate que le traducteur a tendance à réduire les subordonnées déterminatives du coréen aux adjectifs épithètes ou aux syntagmes nominaux en fonction de déterminant du français. On pourrait dire qu'il existe deux tendances opposées selon le sens de traduction français ↔ coréen. Dans le sens du français vers le coréen, du fait qu'on traduit des adjectifs ou des syntagmes nominaux français par des subordonnées déterminatives du coréen, on observe une tendance à " sur-traduire ", dans le sens où le traducteur ajoute des informations supplémentaires par rapport au texte original, comme nous l'avons remarqué dans les exemples. Par contre, dans le sens inverse du coréen vers le français, du fait qu'on passe des subordonnées déterminatives du coréen aux adjectifs et aux syntagmes nominaux du français, on observe une tendance à " sous-traduire ", dans le sens où le traducteur

élimine des informations, souvent apportées par le verbe de la subordonnée, en les jugeant superflues ou peu significatives, pour rendre la subordonnée déterminative du coréen en adjectif ou syntagme nominal du français.

Nous pouvons affirmer qu'une telle tendance se vérifie également dans le passage entre syntagmes nominaux du français et subordonnées du coréen, jouant d'autres rôles syntaxiques. Nous pensons qu'il est important de comprendre ce phénomène qui est à mettre en rapport avec un fait linguistique qui différencie le fonctionnement des deux langues, à savoir que le coréen recourt davantage aux constructions verbales que le français, ce qui a pour effet que souvent là où il y a des phrases complexes en coréen, il n'y en a pas en français.

Chapitre 4 Description des relatives dans les grammaires du français et du coréen

Nous nous proposons dans ce chapitre de passer en revue les principales analyses sur les relatives qui ont été effectuées par les spécialistes (grammairiens et linguistes) de ces deux langues. Sans procéder à un parcours historique complet sur la question, notre observation portera sur un certain nombre de grammaires et d'ouvrages linguistiques d'auteurs contemporains. Nous allons essayer d'en établir une synthèse en focalisant notre regard sur les repères normatifs à partir desquels les grammairiens ont effectué principalement leurs analyses.

4-1 Relatives dans les grammaires du français

Dans les grammaires du français que nous avons consultées⁷⁹, la description des subordinées relatives occupe une place importante dans la partie réservée à la syntaxe des phrases complexes. Cela est dû notamment à la complexité du système des

⁷⁹ Notre observation s'est limitée à des grammaires usuelles du français moderne.

subordonnants qui les marquent, à savoir les pronoms relatifs, et de l'existence des variantes de ces subordonnées, comme nous allons le voir. On pourrait même dire que les grammairiens leur accordent un statut privilégié dans le classement des propositions subordonnées. En effet, nous pouvons remarquer avec Pierrard que ce classement, dans les grammaires du français moderne les plus utilisées, est fondé sur la base d'une série de critères hétérogènes⁸⁰ :

la **fonction** assumée par la subordonnée (par ex. **propositions relatives** / *P. sujet, attribut, objet* / *P. de complément de nom et d'adverbe* / *P. circonstancielles* : « Grammaire Larousse du français contemporain » de Chevalier et alii. 1964) ;

la **possibilité de commutation entre les subordonnées et certaines parties du discours** (par ex. *Propositions substantives* / **P. adjectives ou relatives** / *P. adverbiales* : « Le Bon Usage » de M. Grévisse, 1986) ;

les **formes d'introducteurs de la subordonnée** (par ex. *Propositions conjonctives introduites par la conjonction 'que'* / **P. relatives** / *P. interrogatives indirectes* / *P. dépendantes circonstancielles* : « Grammaire du français classique et moderne » de Pinchon et Wagner, 1991) ;

la **nature du subordonnant** (par ex. **Propositions relatives introduites par un pronom relatif** / *P. interrogatives indirectes introduites par un pronom, ou un adjectif, ou un adverbe interrogatif* / *P. conjonctives introduites par une conjonction ou une locution conjonctive de subordination* : « Code du français courant de H. Bonnard, 1990)

On peut également constater ici que chaque grammaire dispose de dénominations différentes des subordonnées selon les critères adoptés. Mais quels que soit ces critères, les relatives sont constamment identifiées comme telles et systématiquement isolées des autres subordonnées. Il en va tout autrement des autres subordonnées telles que les complétives du nom ou encore les participiales et les infinitives que nous considérons comme faisant partie des propositions déterminatives : leur classification et parfois leur dénomination changent sensiblement en fonction des critères adoptés.

Bien que s'observe, là encore, la divergence (sous-) classificatoire et terminologique entre les grammaires consultées, la description des relatives qui y est donnée est centrée généralement sur les éléments suivants :

1.
les deux types de relatives, « *relatives avec antécédent* » (ou *relatives adjectives*) et « *relatives sans antécédent* » (ou *relatives substantives*), distingués selon la présence ou l'absence de l'antécédent ;

⁸⁰ M. Pierrard (1987) « Subordination et subordonnées : Réflexions sur la typologie des subordonnées dans les grammaires du français moderne » dans *Information grammaticale* n°35, pp. 31-36.

- la nature de l'antécédent ; 2.
- la morphologie et le fonctionnement des pronoms relatifs dans la relative ; 3.
- le mode verbal dans la relative : indicatif ou subjonctif ; 4.
- la distinction sémantique entre « *relatives restrictives* » (ou *relatives déterminatives*) et « *relatives explicatives* » (ou *relatives non-restrictives, appositives*). 5.

Avant de détailler ces éléments, il nous paraît important de remarquer dès maintenant la variété des constructions de relatives que connaît le français. Cependant, certaines relatives appelées par les linguistes « relatives du français populaire » ou « non-standard » sont souvent ignorées par les grammairiens en raison du jugement normatif qui s'impose dans la tradition grammaticale de cette langue⁸¹. En fait, la plupart des grammaires contemporaines s'en tiennent à donner la description des « relatives du français dit standard » et peu font mention des relatives du français populaire. Pourtant, celles-ci ont déjà fait l'objet de nombreuses études linguistiques⁸² qui démontraient, entre autres, que l'utilisation du pronom relatif n'est qu'une des stratégies possibles des relatives dont dispose le français. Autrement dit, les marqueurs qui introduisent les relatives du français populaire ne sont pas nécessairement le pronom relatif auquel on reconnaît traditionnellement trois rôles : le pronom relatif *représente* son antécédent, il marque *la subordination* et manifeste, par sa variation morphologique (*qui, que, où, pour qui, auquel...*), une *fonction* dans cette subordonnée. Il peut être aussi un simple marqueur de subordination, en l'occurrence *que*, comme dans *La fille que je suis venu avec est sympa. / le prof que j'ai vu sa fille enseigne la maths à la fac. / Le livre que tu m'as parlé était intéressant.*

En somme, vu que les grammaires usuelles se bornent généralement aux relatives du français standard, c'est-à-dire celles contenant un pronom relatif, la description qu'elles en donnent est une analyse certainement réductrice du système des relatives dont dispose cette langue, qui est en réalité beaucoup plus complexe. Cela dit, dans ce chapitre, rappelons-le, nous faisons état de ce qui est habituellement décrit par les grammairiens, donc *a priori* les relatives du français standard. Quant aux relatives du français populaire, nous aurons l'occasion d'en parler ultérieurement. Elles seront étudiées dans une perspective tant contrastive (en comparaison avec les relatives du

⁸¹ Toutefois, quelques grammairiens traitent ces relatives du français populaire dans leur grammaire. Dans son article (« La relative non standard saisie par les grammaires » dans *LINX* n°20, pp.37-49) F. Gadet (1989) parle de trois grammairiens précurseurs en ce domaine : H. Bauche (1920) *Le langage populaire*, H. Frei (1929) *La grammaire des fautes* et J. Damourette et E. Pichon (1911-1940) *des mots à la pensée. Essai de grammaire de la langue française*. Parmi les grammaires récentes, on peut citer « *Syntaxe du français* » de D. Maingueneau (1996), manuel de grammaire destiné aux étudiants du premier cycle.

⁸² On peut citer les nombreux travaux de linguistes comme P. Guiraud (1965), F. Gadet (1989 et ses multiples articles sur les relatives du français populaire), et bien sûr du groupe Aixois (C. Blanche-Benveniste, J. Deulofeu, Valli, etc.).

coréen) que générale.

4-1-1 La définition des relatives dans les grammaires

Les grammaires du français définissent généralement les propositions relatives comme des propositions subordonnées qui commencent par un pronom (ou un adverbe) relatif (*qui, que, quoi, où, dont*, etc.), et ceci quels que soient les critères de classement adoptés⁸³. Les grammairiens optent donc pour une caractérisation formelle, à savoir la présence d'un pronom relatif, qui est du moins le dénominateur commun de ces subordonnées.

Par contre, bien qu'il soit coutumier pour les grammairiens de rapprocher les relatives des adjectifs par leurs rôles, à tel point que certains n'hésitent pas à appeler abusivement celles-ci « propositions adjectives », il est rare que les relatives soient définies fonctionnellement comme des propositions subordonnées déterminant un nom. Ceci peut s'expliquer par deux raisons qui montrent qu'une telle définition fonctionnelle n'est pas pleinement satisfaisante. D'une part, les relatives ne sont pas les seules en français à occuper la position de modificateur d'un nom. Cette langue connaît d'autres subordonnées qui peuvent assumer la même fonction syntaxique au sein de la phrase complexe, comme les complétives de nom ou encore les participiales et les infinitives, si on s'accorde à considérer ces deux dernières, bien qu'elles comportent un verbe à temps non-fini, comme des propositions subordonnées au même titre que celles qui comportent un verbe à temps fini. D'autre part, la fonction de modificateur d'un nom n'est pas la seule fonction syntaxique que puissent assumer les relatives. Par opposition aux « *relatives avec antécédent* » auxquelles on reconnaît cette fonction, il existe en effet des « *relatives sans antécédent* » qui occupent à elles seules une position argumentale. Une relative sans antécédent peut donc remplir les fonctions de sujet, d'objet, d'attribut, etc. comme peut le faire un substantif (cf. *Qui veut voyager loin ménage sa monture / J'aime qui m'aime*). D'où son autre dénomination : « *relative substantive* ».

Ainsi, une telle variation des relatives du français à la fois au niveau de la construction et au niveau de la fonction explique pourquoi les grammairiens sont amenés à en donner en premier lieu une définition formelle plutôt que fonctionnelle.

Néanmoins, il est frappant de constater qu'une fois donnée une définition formelle des relatives, en précisant les rôles qu'y assume le pronom relatif, les grammairiens font l'économie d'explicitier les conditions dans lesquelles se produit une relative ainsi que le mécanisme proprement dit de la relativisation et le rapport sémantico-logique établi entre relative et antécédent. Une telle explicitation nous paraît primordiale pour comprendre ce qui permet d'identifier les relatives des autres subordonnées, sans s'arrêter exclusivement aux aspects formels qu'elles présentent d'une façon ou d'une autre. Elle est par ailleurs d'autant plus nécessaire dans une langue comme le français où les relatives, y compris celles du français populaire, se manifestent sous des formes très variées.

⁸³ On peut s'apercevoir tout de suite que cette définition est très restrictive, s'appliquant uniquement aux relatives avec pronom relatif et non aux relatives introduites par autre chose qu'un pronom relatif.

4-1-2 Propositions relatives sans antécédent

Comme on vient de le voir, les relatives introduites par un pronom relatif se divisent en *relatives sans antécédent* et *relatives avec antécédent*, selon qu'elles ont ou non un antécédent nominal exprimé. Les premières ont ceci de différent des secondes qu'elles occupent des positions argumentales, assumant des fonctions primaires comme le sujet (**Qui a bu boira**), l'attribut (*Je ne suis pas qui vous croyez*), l'objet (*J'aime qui m'aime*), et l'adjet (*Je m'adresse à qui veut m'entendre*), alors que les autres ont pour rôle essentiel de venir déterminer un noyau substantival à l'intérieur d'un constituant nominal, assumant une fonction secondaire telle qu'épithète ou apposition.

Précisons tout de suite que compte tenu des rôles que remplissent les relatives sans antécédent, elles ne font pas partie du champ de notre recherche qui porte essentiellement sur les relatives en position de modifieur du nom, donc les relatives avec antécédent nominal. Néanmoins, avant de nous consacrer entièrement à celles-ci, nous aimerions ici faire quelques remarques sur les relatives avec antécédent pronominal de type démonstratif *ce/celui/celle/ceux que P* ainsi que celles sans antécédent proprement dites.

Les grammairiens ne sont pas toujours d'accord sur le regroupement des séries de relatives qu'ils appellent « *relatives sans antécédent* » ou « *relatives substantives* ». Certains comme les auteurs de la *Grammaire d'aujourd'hui*, du *Bon Usage* (1986, 1991) et du *Code du français courant* (1990) ne font entrer dans cette classe que les relatives dont les exemples (1a) font mention, c'est-à-dire les relatives qui n'ont purement et simplement pas d'antécédent et qui sont limitées à des emplois de sujet (*Qui vivra verra*) ou à des formules courantes mais figées dans l'état actuel de la langue (*Sauve qui peut, Vaille que vaille*, etc.). En revanche, d'autres grammairiens comme J. Dubois et alii. (1964), Pinchon et Wagner (1991) et M. Riègel et alii. (1994) y ajoutent celles qui ont, en position d'antécédent, un support pronominal de type démonstratif *Ce* ou *Celui, Celle, Ceux*. On peut mettre en parallèle chacune des relatives sans antécédent avec sa correspondante à antécédent pronominal comme le montre le tableau ci-dessous :

- (Ex1)
- (a) **Relatives sans antécédent proprement dites**
 - —Relative sujet : **Qui a bu boira**.
 - —Relative attribut : *Je ne suis pas qui vous croyez* .
 - —Relative objet : *J'aime qui m'aime*.
 - —Relative complément prépositionnel : *Je m'adresse à qui veut m'entendre*.
- (b) **Relatives avec antécédent pronominal de type démonstratif Ce ou celui, celle, ceux**
 - —Relative sujet : **Celui qui a bu boira**.

- —Relative attribut : *Je ne suis pas celui qui vous croyez.*
- —Relative objet : *J'aime celui qui m'aime.*
- —Relative complément prépositionnel : *Je m'adresse à celui qui veut m'entendre.*

Ainsi, les auteurs de la *Grammaire méthodique du français* (1996, pp.486-487) regroupent les relatives de (1a) et celles de (1b) dans la classe des *relatives substantives*, en les nommant respectivement « *relatives indéfinies* » et « *relatives périphrastiques* ». Néanmoins, ces dernières, qualifiées de périphrastiques, ne sont pas, à proprement parler, de véritables « relatives sans antécédent ». Comme l'admettent les auteurs de cette grammaire, elles ont un statut intermédiaire entre celui des relatives avec antécédent nominal à part entière et celui des relatives sans antécédent proprement dites. Elles suscitent en fait quelques problèmes délicats d'analyse.

En effet, on peut par exemple analyser les propositions du type *Ce que P* soit en *Ce* antécédent suivi d'une relative *que P*, soit en locution conjonctive *Ce que*, suivie d'une proposition complétive, comme dans l'exemple **Ce que vous demandez est inacceptable**. Ainsi que le prouve la commutation *ce que vous demandez / votre demande*, on peut considérer la proposition *ce que P* comme une complétive ou, si l'on préfère, une proposition substantive occupant une position argumentale de sujet. Mais on peut aussi estimer que le sujet de la phrase complexe est le pronom démonstratif *Ce*, isolé de son prédicat par la relative (*Ce (...) est inacceptable* → *C'est inacceptable*), pronom sur lequel viendrait se greffer une relative déterminative. Notons que l'on peut commuter *ce* et *la chose* (**la chose que vous demandez est inacceptable**), avec cette différence toutefois que *la chose* est un constituant nominal à part entière alors que *ce* est un morphème lié, incapable de fonctionner isolément.

Le problème se pose à peu près dans les mêmes termes en coréen, comme nous le verrons.

La question se complique encore du fait que *ce que* peut introduire également une interrogative indirecte⁸⁴ : *Je me demande ce que vous voulez*, où *ce que* représente l'interrogatif *qu'est-ce que* ayant subi une transformation par le passage de l'interrogative directe à l'interrogative indirecte. Dans ce dernier cas, il nous paraît vraiment artificiel d'analyser la locution en *pronom démonstratif + que relatif*. C'est un peu comme si on tentait la même segmentation sur l'interrogatif *qu'est-ce que*, en faisant du dernier *que* un pronom relatif objet. Il est évidemment beaucoup plus naturel de considérer *qu'est-ce que* comme une locution interrogative de nature pronominale (**Qu'est-ce que vous voulez ? # Vous voulez quoi ?**). De la même façon, il paraît préférable de considérer *ce que* comme une locution pronominale, introduisant ici une interrogative indirecte.

De ce fait, il peut paraître raisonnable de considérer *ce que* comme un bloc inanalysable ayant pour fonction essentielle de nominaliser une proposition et de lui

⁸⁴ Il existe ainsi des formes telles que *qui*, *ce qui*, *ce que*, où *qui* ont deux emplois parallèles, relatif et interrogatif. Dans ce cas, c'est plus généralement le sens du verbe principal qui permet de distinguer l'emploi relatif de l'emploi interrogatif, par exemple : *Elle regarde ce que tu écris* (relatif) / *Elle demande ce que tu écris* (interrogatif).

permettre ainsi de figurer dans une position argumentale. Ce point de vue s'impose d'autant plus que le pronom *ce* ne dispose d'aucune autonomie dans le français d'aujourd'hui et se comporte comme un morphème lié. C'est une sorte de **pronom dépendant** qui ne peut fonctionner seul et fait un peu songer au **nom dépendant** [k O s] en coréen, qui ne peut, lui non plus, fonctionner sans l'appui d'une proposition qu'il nominalise.

Ce que nous disons de *ce que/ce qui* est aussi valable, à peu de choses près, pour *celui que/celui qui* et leurs allomorphes.

S'il est évident qu'on ne peut compter les relatives sans antécédent parmi les propositions déterminatives puisqu'elles ne déterminent rien du tout, on peut considérer que la présence d'un appui pronominal devant *qui* ou *que* ne change pas fondamentalement la nature profonde de ces propositions, qui sont les unes et les autres des propositions substantives, tout comme les complétives. Donc la position argumentale qu'elles occupent et les fonctions primaires (sujet, objet, adjectif) qu'elles assument nous autoriseraient à les ranger dans le même ensemble que les complétives qui ont les mêmes particularités distributionnelles et fonctionnelles, bien que leur introducteur soit différent.

Du point de vue contrastif, il est intéressant d'évoquer, en comparaison avec ces relatives substantives du français, les relatives du coréen suivies d'un « *nom dépendant* »⁸⁵. Contrairement au français, le coréen ignore les relatives sans antécédent proprement dites. Par exemple, la relative dans un énoncé français comme *J'aime qui m'aime* ne peut avoir pour équivalent coréen la relative dont la position de nom-pivot reste vide.

- (Ex2)
- (a) *na-nIn [na-III / coaha-nIn] *Ø coaha-n-ta/
- moi-p.top / moi-p.accus / aimer-SD:inacc / Ø / aimer-inacc.-STdécl /
- → *J'aime *qui m'aime.*
- (b) na-nIn [na-III / coaha-nIn] i-III / coaha-n-ta/
- moi-p.top / moi-p.accus / aimer-SD:inacc / **ND (personne)-p.accus** / aimer-inacc.-STdécl /

⁸⁵ Opposés aux noms indépendants (dits également « complets ») qui peuvent fonctionner seuls comme arguments, les noms « dépendants », dits aussi « incomplets », sont des noms qui n'ont pas d'autonomie syntaxique et sémantique. C'est-à-dire que pour fonctionner normalement dans une structure phrastique ou une structure interne d'un argument, les noms dépendants doivent être accompagnés d'un déterminant quelconque, qui peut être tantôt un déterminant déictique, tantôt un déterminant indéfini ou une subordonnée déterminative. Par exemple, (a) **mulk O n-i** / man-ta / **chose-p.nom** / être nombreux-STdécl / lit. Des choses sont nombreuses. → Il y a beaucoup de choses. (b) * **k O s-i** / man-ta / **ND (chose)-p.nom** / être nombreux-STdécl / (c) **i-k O s-i** / kacaN / cohIn / saNphyo-i-ta / ce-ND (chose)-p.nom / le plus / être bon-SD / marque-être-STdécl / lit. Ceci est la meilleure marque. (d) nO-ka / sajaha-I / **k O s-i** / man-ta / toi-p.nom / devoir acheter-SD / ND (chose) -p.nom / être nombreux-STdécl. / Il y a beaucoup de choses que tu dois acheter.

- → *J'aime celui qui m'aime.*
- (c) na-nIn [na-III / coaha-nIn] **salam**-II / coaha-n-ta/
- moi-p.top / moi-p.accus / aimer-SD:inacc / **personne**-p.accus / aimer-inacc.-STdécl /
- → *J'aime la personne qui m'aime.*

Par contre, comme on le voit dans (2b-c), toutes les subordonnées relatives s'accrochent à un nom-pivot. Celui-ci peut être tantôt un nom autonome fonctionnant comme un morphème libre, tantôt un nom dépendant fonctionnant comme un morphème lié. Ainsi c'est selon l'indépendance ou la dépendance du substantif qui occupe la position de nom-pivot que les relatives du coréen peuvent se distinguer en deux types : relatives avec nom-pivot autonome et relatives avec nom-pivot dépendant. Pour l'instant, nous laissons de côté le premier type de relatives pour parler du second.

Les relatives avec nom dépendant sont comparables, dans une certaine mesure seulement, aux relatives avec antécédent pronominal du français. De même que le pronom *ce* ou *celui* ne peut pas être considéré comme un antécédent à part entière dans les constructions françaises en *Ce que P* et *celui que P*, de même en coréen, un nom dépendant comme [kOs] ne peut fonctionner seul comme un constituant nominal. Il a toujours besoin d'un ajout qui est soit propositionnel, soit morphématique. Curieusement, il en va de [kOs] comme du substitut **ce**, qui ne peut fonctionner seul, et qui, lui aussi, a besoin d'un ajout, tantôt propositionnel (*ce que tu vois*), tantôt morphématique (*ce ci*) : la détermination est apportée tantôt par une relative (*que tu vois*), tantôt par un suffixe déictique (-*ci*). De même [kOs] peut s'adjoindre tantôt à un déictique démonstratif (i-kOs : *ce-ci*) tantôt à une relative [nO-ka / po-nIn / **k O s**] : toi-p.nom / voir-SD / ND (*ce*) : *ce que tu vois*).

Les traits sémantiques des termes *celui que*, *ce que*, *là où*⁸⁶, qui introduisent les relatives périphrastiques des exemples suivants, sont assez limités : le **trait non-animé** exprimé par *ce que*; le **trait humain** exprimé par *celui que*; le **trait locatif** exprimé par *là où*.

- (Ex3)
- (a) *Ce [que tu cherches] n'est pas dans ce magasin.*
- (b) *Celui [que tu cherches] n'est pas sur la liste d'attente.*
- (c) *J'irai là [où tu vas].*

En coréen, on trouve des relatives avec nom dépendant qui correspondent aux relatives de ces exemples.

- (Ex4)

⁸⁶ On peut estimer *où* ainsi que *ce que* / *celui que* comme des introducteurs de relatives périphrastiques figurant sur le même paradigme.

- (a) [ne-ka / chat-**n I n**] **k O s**-In / i-kake-e / Op-ta /
- toi-p.nom / chercher-**SD** / **ND (chose)**-p.top / ce-magasin-dans / il n'y a pas-STdécl/
- →Ce que tu cherches n'est pas dans ce magasin.
- (b) [ne-ka / chat-**n I n**] i-nIn / tEKimoklok-e / Op-ta /
- toi-p.nom / chercher-**SD** / **ND (personne)**-p.top / liste d'attente-dans / il n'y a pas-STdécl/
- →Celui que tu cherches n'est pas sur la liste d'attente.
- (c) na-nIn [ne-ka / ka-**n I n**] **kos**-e / ka-kes-ta /
- moi-p.top / toi-p.nom/allier-**SD**] **ND (endroit)**-à / aller-évent-STdécl /
- → J'irai là où tu vas.

Toutefois, les noms dépendants auxquels peuvent s'attacher les relatives ne se limitent pas seulement à ceux qui impliquent les traits **humain**, **non-animé** et **locatif**. Certains impliquent des notions aussi variées que celles de **temps** ([ttE], [sunkan], [cOk] → *moment*), et de **cause** ([kkatak] → *cause*), etc. En fait, il ne faut pas oublier que les noms dépendants ainsi utilisés sont avant tout de nature nominale et non pronominale. Même si certains d'entre eux se comportent comme des substituts de noms autonomes tels que [i] et ↔ [salam] (*personne*), [kOs] ↔ [mulkOn] (*chose*) et [kos] ↔ [caNso] (*endroit*), ce n'est pas une raison suffisante pour les considérer comme des « pronoms substitués ». De plus, les noms dépendants n'ont pas tous nécessairement de noms autonomes qui leur correspondent, et vice-versa. En somme, les noms dépendants ont leur propre sens, bien qu'ils aient besoin d'un déterminant quelconque pour fonctionner syntaxiquement.

A ceci on peut ajouter que comme les noms dépendants se construisent fréquemment avec les propositions déterminatives, leur séquence [*verbe subordonné-suffixe déterminatif + nom dépendant*], éventuellement suivie d'une particule locative ou temporelle [-e], est présentée comme une locution conjonctive figée. C'est le cas notamment de certains manuels de grammaire du coréen destinés aux apprenants étrangers dans lesquels on range sous la rubrique « expressions figées » les séquences [*P V-(l) ttE-e*], [*P V-nIn-sunkan-e*], (*au moment où P* ou *quand P*), [*P V-(l)n-kkatak-e*], [*P V-(l)n- ttEmun-e*] (*parce que P*), [*P V-(l)n hu-e*] (*après que P*), etc. Il faut donc remarquer que si, en français, de nombreuses locutions conjonctives, qui fonctionnent souvent comme des subordonnants circonstanciels tels que *avant que P*, *après que P*, *pour que*, *afin que*, *à condition que*, etc., sont constituées d'une conjonction *que*, introducteur de complétive, à laquelle sont ajoutées différentes classes grammaticales (adverbe ou syntagme nominal ou encore syntagme nominal prépositionnel), en coréen par contre, de telles locutions figées sont construites à partir d'une séquence de proposition déterminative à laquelle sont souvent adjoints des noms dépendants.

4-1-3 La nature de l'antécédent

En français, les propositions relatives avec antécédent, dont les emplois sont beaucoup plus fréquents que ceux des relatives que nous venons de voir, ont comme antécédent des classes grammaticales variées. Les grammairiens notent couramment le cas où l'antécédent est un nom ou un pronom. Mais, comme le montre le *Bon Usage* (1991), il existe des cas où l'antécédent est tantôt un **adjectif** ou un **participe**, tantôt un **adverbe de lieu** ou **de temps**, ou encore une **phrase** elle-même.

Pour le moment, laissons de côté le cas le plus fréquent, c'est-à-dire celui où l'antécédent est un nom ou un pronom, puisque nous en parlerons plus loin de manière approfondie. Les autres cas de figures appellent par contre quelques remarques immédiates.

D'abord, il est intéressant de remarquer qu'un **adjectif** ou un **participe** peut devenir l'antécédent d'une relative, le plus souvent lorsqu'il occupe une position d'attribut, comme le montrent la plupart des exemples pris dans le *Bon Usage* (1991, pp.1585-1586) :

- (Ex5)
- *Il se passait de manteau, fier qu'il était de sa poitrine large ; Elles ne pouvaient se redresser, inflexibles qu'elles étaient ...; Abrité qu'on était, on ne percevait plus les musiques et les rumerus de Sérianne.* etc.

Grevisse note que dans ce cas, la relative sert surtout à identifier l'être ou l'objet auquel se rapporte l'adjectif. L'adjectif ou le participe en fonction d'attribut est relativisé, tout comme un constituant nominal en fonction d'attribut peut l'être : (ex. empruntés à *Bon Usage* (1991, p.1586).

- (Ex6)
- *En jurant comme un vrai Provençal qu'il était ; Entre soldats que nous sommes , il y a (...) grand et noble domaine commun.*

On peut penser que l'adjectif, comme le prouve sa relativisation, a un comportement syntaxique proche du nom. Tout comme un nom en fonction d'attribut, un adjectif de la même fonction peut être représenté par un indice pronominal *le* dans une phrase simple : *Tu es étranger , comme je le suis ; Elle était surprise et je l 'étais aussi.*

On peut également faire le même constat pour les unités rangées traditionnellement dans la classe d'«adverbes » de temps et de lieu comme *aujourd'hui, hier, demain, ici, là*. De fait, il est connu que parmi les unités traditionnellement considérées comme « adverbes », les adverbes de temps et de lieu présentent, partiellement mais davantage que les autres « adverbes », des propriétés syntaxiques proches de celles des nominaux. Comme le montre Creissels (1995, p.142) avec les exemples (7a-e), certains de ces adverbes peuvent assumer librement des fonctions syntaxiques telles que sujet, objet, déterminant génital, qui sont typiquement réservées aux nominaux⁸⁷. Compte tenu de ces affinités, ce linguiste propose de les désigner par « noms restreints » ou

⁸⁷ D. Creissels (1995) *Éléments de syntaxe générale*, Paris, PUF, p.142.

« quasi-noms »⁸⁸.

- (Ex7)
- (a) **Demain** sera un grand jour.
- (b) J'attends **demain** avec impatience.
- (c) Les gènes d'**ici** sont très serviables.
- (d) L'examen d'**hier** a surpris tout le monde par sa difficulté.
- (e) Qu'est-ce que tu as prévu pour **demain**?

Notons au passage qu'en coréen, les unités comme [Oce] (*hier*), [onIl] (*aujourd'hui*), [nEil] (*demain*), [yOki] (*ici*), [cOki] (*là*), qui sont comparables aux « adverbes » de temps et de lieu du français, sont rangées au contraire dans la classe des noms. Elles peuvent assumer différentes fonctions argumentales telles que sujet, objet, adjectif, et déterminant génitif. Leur nature nominale apparaît très nettement dans le fait que l'on puisse leur adjoindre des particules casuelles telles que [ka/i] (nominative), [Il/III] (accusative), [e/esO] (locative), [Ii] (génitive) qui servent à indiquer leur fonction syntaxique, comme on le voit dans les exemples suivants.

- (Ex8)
- (a) **n E il-i** / sihOmkyOlkwa-III / palpyoha-nIn / nal-i-ta /
demain-p.nom / résultat de l'examen-p.accus./ publier-SD / jour-être-STdécl /
→ Demain est le jour où (on) publie le résultat de l'examen.
- (b) **on I I- I i** / yoli-nIn / samkyethaN-i-ta /
aujourd'hui-p.génit / plat-p.top / « poulet au ginseng »-être-STdécl /
Le plat d'aujourd'hui est le poulet au ginseng.
- (c) **nO-nIn / y O ki-es O** / chulpalhayO-la /
toi-p.top / ici-de / partir-STimp /
→ Tu pars d'ici

Confortée par ce point de vue contrastif, nous nous rallions à l'idée proposée par D. Creissels (1995) de considérer les « adverbes » de temps et de lieu du français comme des « quasi-noms ».

Revenons au cas où la relative a pour antécédent un « adverbe » de temps ou de lieu en français. Vu ses affinités avec le nom, il n'est pas étonnant qu'il puisse figurer comme antécédent d'une relative dans une phrase complexe. Citons des exemples pris dans le

⁸⁸ D. Creissels (1995), *Ibid.* pp. 139-143.

Bon Usage (1991, p.1586).

- (Ex9)
- (a) J'irai passer mes vacances **là où vous êtes allé cet été**.
- (b) **Maintenant qu'elle était plus malheureuse**, il l'abandonnait.
- (c) **Aujourd'hui où la vie de salon a diminué**, ils peuvent recourir au téléphone.

Selon l'auteur de cette grammaire, il est d'usage que les adverbes de temps (*aujourd'hui, maintenant, à présent, etc.*) aient une relative introduite par *que*, et que les adverbes de lieu (*ici, là, partout*) aient une relative introduite par *où*. Il note que dans le premier cas, l'emploi de l'introduit *que* tend à reculer au profit de *où*, notamment lorsque l'antécédent est *aujourd'hui*, comme c'est le cas dans l'ex. (9c). En bref, on peut généralement constater que *où* et *que* sont concurremment utilisés, en particulier lorsque l'antécédent est un adverbe de temps⁸⁹.

S'il est banal que l'antécédent « adverbe » de temps ou « adverbe » de lieu soit suivi d'une relative introduite par *où* ou par *que*, qui indique la fonction syntaxique de celui-là dans la relative, fonction souvent circonstancielle, il est des cas, certes rares, où le même antécédent peut avoir une relative introduite par *qui*. Ce qui signifie que l'antécédent adverbe de temps ou de lieu assume la fonction sujet dans la relative qui le suit, comme l'illustrent ces exemples que Grevisse emprunte à Sandfeld (1965, p.215)

- (Ex10)
- (a) Je me disposais à aller vous présenter mes hommages **hier qui était votre jour**. (cit. Sandfeld, t.II, p.215)
- (b) Je ne peux pas m'en aller d **ici qui est la maison de mes parents**.

Signalons pour finir que dans ce qui précède, nous avons parlé des relatives ayant pour antécédent un terme de phrase, qu'il soit un (pro)nom ou un adverbe de temps ou encore un adjectif, auquel elles sont intimement liées. Il en va différemment dans les exemples suivants, où la relative prend pour antécédent une proposition ou une phrase entière. Il s'agit des **relatives dites de liaison** qui sont introduites par des relatifs de type *qui, que, quoi, où*. De façon générale, cette relativisation consiste à reprendre une phrase précédente ou une partie de celle-ci, avec ou sans le pronom neutre **ce** que l'on place devant le relatif *qui* ou *que*. Lorsque le relatif est *quoi* ou *où*, il peut être précédé d'une préposition, sans le pronom neutre *ce*, pour former *après quoi, sans quoi, avec quoi, d'où*.

- (Ex11)
- (a) Elle est partie sans lui avoir rien dit, **ce qui lui rendait perplexe**.

⁸⁹ Il faut rappeler que certains adverbes de temps suivis de *que* (*maintenant que, à présent que, etc.*) sont parfois considérés comme des locutions conjonctives introduisant les propositions adverbiales de temps.

- (b) Il m'a beaucoup aidé à réaliser cette oeuvre, **ce que je n'oublierai jamais**.
- (c) Ils ont joué un match de football, **après quoi ils sont rentrés chez eux**.
- (d) Ils ne nous avaient pas prévenus de leur visite, **d'où rien n'a été préparé pour les accueillir**.

Outre la virgule, une pause forte peut être marquée également par un point ou encore deux points, ce qui confère à ces relatives de liaison une sorte d'indépendance. En fait, on pourrait les considérer comme une variante des relatives, mais il est difficile d'admettre qu'elles soient subordonnées fonctionnellement à la phrase précédente, en se comportant comme un terme de cette dernière. On peut par contre dire qu'elles sont en relation de coordination avec la phrase précédente. Cela d'autant plus que le pronom relatif (dit également « *relatif de liaison* ») perd sa valeur subordonnante au profit d'une fonction de liaison relevant de la coordination. Cette idée est confortée par le fait que beaucoup de séquences telles que *Après quoi*, *Sans quoi*, *D'où*, *comme quoi*, *Qui plus est*, *Qui mieux est*, etc. fonctionnent, lorsqu'elles sont en début de phrase, non comme des subordonnants, mais comme des connecteurs qui ont pour rôle de maintenir un lien logique entre la phrase qu'elles introduisent et celle qui les précède.

Il convient de signaler, pour notre part, que nous excluons ces relatives dites de liaison de notre champ d'étude qui concerne, rappelons-le, les relatives relevant des propositions déterminatives.

4-1-4 Les formes et les rôles du pronom relatif dans les grammaires

La majorité des grammairiens donne une description assez complète et approfondie de ce qu'ils appellent habituellement « pronom relatif », lequel constitue un système complexe par la variété de ses formes et de ses emplois. Toutefois, il importe d'avoir à l'esprit qu'elle ne concerne souvent que les formes et les emplois des pronoms relatifs qui figurent dans les relatives dites standard. En effet, à la suite des études effectuées par beaucoup de linguistes travaillant sur les relatives dites non-standard, on sait que les introducteurs de relatives standard ne constituent pas le même système que ceux des relatives non-standard. Les premiers ont des formes et des emplois plus variées que ces derniers. Comme le note Guiraud dans son ouvrage (1969, p.44), si le français standard connaît un système très complexe avec variation morphologique selon la fonction (*qui*—sujet, *que*—attribut et objet direct et *quoi*, *où*, *dont*—complément prépositionnel) et quelquefois le genre et le nombre (Sujet : sing.masc. *lequel*, fém. *laquelle*; plur.masc. *lesquels*, fém. *lesquelles*, etc.), le français non-standard (le *français populaire* selon l'expression de l'auteur) tend à réduire ce système à une forme unique **que** soustraite aux alternances morphologiques de la flexion casuelle. Selon cet auteur, le relatif du français standard possède la caractéristique d'être un signe synthétique qui cumule dans une même forme plusieurs morphèmes et plusieurs fonctions. Autrement dit, la synthèse du relatif consiste en une combinaison d'un élément de relation (la conjonction *que*) et d'un pronom (*anaphorique*). Par contre, le français populaire tend à faire éclater le signe en isolant l'élément de relation et le pronom, ce que l'auteur appelle « décumul du relatif ».

Par exemple, il n'est pas rare de rencontrer en français populaire le décumul du pronom pour la relativisation de l'objet indirect comme le montre l'exemple **l'homme que je lui ai dit n'a pas répondu immédiatement**. Dans le même cas, le français standard utilisera à **qui**, signe dans lequel sont amalgamées trois fonctions : élément de relation + pronom anaphorique + flexion casuelle : **l'homme à qui j'ai dit n'a pas répondu immédiatement**.

Nous n'allons pas nous étendre ici sur les relatives du français populaire, auxquelles nous reviendrons en détail plus loin. Mais on peut déjà s'apercevoir que l'introducteur d'une proposition relative ne peut être analysé toujours de la même façon. Il peut servir, selon le contexte où il apparaît, tantôt de simple conjonction de subordination (cas du français populaire), tantôt de pronom relatif cumulant plusieurs fonctions (cas du français standard). De ce fait, il n'est pas sans importance de rappeler que la description grammaticale proposée par la plupart des grammaires du français moderne ne recouvre pas tous les cas de figure, mais concerne le plus souvent ce dernier cas, c'est-à-dire celui des propositions relatives dont les introducteurs s'analysent comme des pronoms relatifs. Nous allons à présent formuler quelques remarques à ce sujet.

Il n'est pas inutile de commencer par rappeler que selon le *Dictionnaire de Linguistique et des Sciences du langage* (J. Dubois (éd.) 1994), le terme de *pronom relatif* est employé en grammaire traditionnelle pour désigner les « *mots qui servent à établir une relation entre un nom ou un pronom qu'ils représentent, et qui est dit l'antécédent du pronom relatif, et une proposition subordonnée dite relative qui explique ou détermine l'antécédent* »⁹⁰. Là encore on retrouve l'idée selon laquelle le pronom relatif fonctionne à la fois comme un **élément de relation** (ou conjonction de subordination si l'on préfère) reliant l'antécédent et la relative, et un **pronom anaphorique représentant l'antécédent qui le précède**. Quant à la désignation de *proposition relative*, on comprend qu'elle tienne fondamentalement à la présence du pronom relatif qui sert à l'introduire. De ce point de vue, les propositions dites traditionnellement « relatives sans antécédent » appellent une remarque.

En effet, comme leur nom l'indique, ces dernières n'ont pas d'antécédent à représenter. Ceci implique que leurs introducteurs n'ont pas les emplois d'un pronom relatif à proprement parler, bien qu'ils soient de formes identiques comme *qui*, *où*. Dans les exemples *Allez voir qui vous voulez / J'irai où tu vas*, les morphèmes *qui* et *où* marquent, bien entendu, la subordination de la proposition qu'ils introduisent, mais ils ne représentent rien et ne relient à rien leur proposition, leur antécédent n'existant pas. De ce fait, on pourrait même dire que terminologiquement parlant, leur dénomination habituelle, i.e « relatives sans antécédent », n'est pas adéquate.

Notons au passage que Le Goffic exclut ces subordonnées de la classe des relatives, pour les regrouper avec des subordonnées circonstancielles en *quand* ou *comme* dans une classe qu'il appelle « *Subordonnées intégratives* »⁹¹. Il justifie ce classement en arguant que, comme les introducteurs de subordonnées circonstancielles, les introducteurs de « relatives sans antécédent » tels que *qui*, *où* sont bien dotés d'une

⁹⁰ *Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage* (1994), Larousse, p. 408

⁹¹ P. Le Goffic (1993) *Grammaire de la phrase française*, Paris, Hachette, pp.42-51

fonction dans leur subordonnée, mais ils ne sont pas anaphoriques, contrairement aux relatifs qui le sont généralement. Cet auteur considère que les emplois du **qui** introduisant « une relative sans antécédent » sont identiques à ceux du **qui** interrogatif dit « perconatif ». Par exemple, de même que **qui** interrogatif fonctionne comme objet dans cette subordonnée interrogative indirecte (dite « perconative » selon l'auteur) *On ne sait pas **qui** le directeur a désigné comme son successeur*, **qui** assume la même fonction argumentale dans *Embrassez **qui** vous voulez*. L'auteur conclut que dans ces deux cas, il s'agit d'un indéfini, pour lequel la question de l'antécédent ne se pose pas.

De plus, il faut remarquer que **qui** occupe une position argumentale différente selon qu'il apparaît dans une relative avec antécédent ou sans antécédent. En gros, **qui** est anaphorique et doté d'une fonction de sujet dans une relative avec antécédent comme *L'homme **qui** est venu me voir m'a causé beaucoup d'ennui*. Dans une relative sans antécédent au contraire, il est non anaphorique et doté d'une fonction argumentale qui peut être, selon le cas, tantôt sujet, tantôt autre que sujet. Dans *Embrassez **qui** vous voulez*, **qui** n'indique pas, par sa forme, la fonction de sujet, mais il est employé comme l'objet de *vous voulez*—. Ainsi **qui** peut fonctionner indifféremment comme sujet (**Qui vivra verra**), comme attribut (*Restez **qui** vous êtes*), comme objet (*Choisissez **qui** vous voulez*), ou comme objet indirect (*Je m'adresse à **qui** veut m'entendre*).

En somme, on voit à travers l'exemple de **qui** que les introducteurs de propositions dites habituellement « relatives » par les grammairiens n'ont pas toujours les mêmes emplois selon l'existence ou non d'un antécédent. Il est donc important de prendre en considération une telle typologie pour rendre compte des emplois de formes simples telles que *que, quoi, où*, qui ne s'emploient pas nécessairement de la même manière dans les deux types de relatives. Notons toutefois que certains grammairiens distinguent les introducteurs employés comme « **nominaux** » (cas des relatives sans antécédent) de ceux qui sont employés comme « **représentants** » (cas des relatives avec antécédent).

Le tableau suivant présente les pronoms relatifs employés fréquemment comme représentants et tels que les grammairiens généralement les classent en utilisant les trois critères combinés :

de leur **fonction** dans la relative

de leur **forme simple** ou **composée**

de la **nature du référent de leur antécédent** (animé ou non-animé)

	ANTÉCÉDENT		
FONCTION	Animé	Non-Animé	Animé ou Non-Animé
Sujet	<i>qui</i>		<i>lequel, laquelle, etc.</i>
objet direct attribut	<i>que</i>		
Complément prépositionnel	Prép. + <i>qui dont</i>	prép. + <i>quoi dont où</i>	prép. + <i>lequel, etc. auquel duquel</i>
	Simple		Composée
	FORME		

A la différence des autres conjonctions de subordination qui ont pour seule fonction de marquer la subordination de la proposition qu'ils introduisent, ces pronoms relatifs se caractérisent habituellement par un triple rôle : dans la proposition relative, le pronom relatif marque la subordination de la proposition qu'il introduit, joue aussi, comme son nom l'indique, un rôle pronominal, ou un rôle anaphorique si l'on préfère, en représentant l'antécédent qui le précède, et enfin le rôle d'indiquer, par sa forme, une fonction argumentale. On reconnaît ces trois fonctions au pronom relatif **qui** par exemple dans la phrase *la dame qui est passée dans son bureau n'est pas sa maman* : **qui** marque la subordination, il représente son antécédent nominal *la dame*, et indique, par sa forme, la fonction de sujet de — *est passée dans son bureau*. De la même façon que **qui** indique la fonction sujet, les autres formes simples **que**, **quoi**, **où**, **dont** indiquent des fonctions argumentales différentes selon le terme relativisé dans la relative : **que** — attribut (*Tu veux être meilleur que tu n'as été dans ta vie antérieure*) et objet direct (*Montre-moi la robe que tu as achetée*; **quoi** — complément prépositionnel (*Il décrit minutieusement ce à quoi il pense*); **où** — complément de lieu (*La ville où j'habite est la capitale de la région Rhône-Alpes*) ou de temps (*Le moment où tu arrives, tu m'appelles*); **dont** — complément d'un nom (*Cette fille dont je connais les parents est devenue mon élève*), objet indirect (*Je suis allé voir le film dont tu m'as parlé*) et complément d'agent du verbe passif

Outre une telle opposition de fonctions manifestées morphologiquement, les relatifs représentants simples expriment quelquefois l'opposition de la nature du référent de l'antécédent telle que **animé** (appelé également **humain**) ou **non-animé** et ceci dans le rapport avec la fonction qu'ils pourraient assumer dans la relative. Si l'opposition **animé / non-animé** n'apparaît pas pour les fonctions de sujet et d'objet (*Regarde cet homme / ce tableau qui est en face de toi*; *Parles-moi de l'homme / du film que tu a vu*), elle apparaît nettement pour les compléments prépositionnels à travers la différence entre **qui** et **quoi**, tous deux précédés d'une préposition : *Parlez-moi de la femme à qui vous tenez autant / Parlez-moi du travail à quoi vous tenez autant*. Précisons tout de même que dans ce dernier cas, la langue moderne semble préférer l'usage d'un relatif complexe (*Parlez-moi du travail auquel vous tenez autant*), en réservant l'emploi de **quoi** au cas où l'antécédent est pronominal (*Parlez de ce à quoi vous tenez autant*).

4-1-5 Deux types de relatives : relatives restrictives et relatives explicatives

En français, on distingue traditionnellement deux types de relatives : relatives restrictives (dites aussi *déterminatives*) et relatives explicatives (*descriptives*). Les deux résultent en commun de l'opération de relativisation, mais ont des emplois sémantico-référentiels différents. Autrement dit, ces relatives apportent des nuances sémantiques différentes qui ont des incidences sur l'interprétation globale de l'énoncé dans lequel elles apparaissent.

Disons tout de suite que nous n'allons pas nous étendre sur ces deux types de relatives du français, au sujet desquels il existe un nombre important d'études⁹². Nous nous contentons ici de voir quelques critères de reconnaissance de ces relatives largement présentés dans les grammaires de cette langue.

En ce qui concerne leur définition, elle s'articule souvent en termes d'extension ou/et d'identification du référent. Ainsi la relative restrictive se définit comme une relative qui restreint l'extension référentielle de l'antécédent par l'addition d'une propriété nécessaire au sens. Autrement dit, la relative restrictive est nécessaire à l'identification référentielle de l'antécédent, et son effacement modifie complètement le sens de la phrase, en étendant son champ d'application à un ensemble référentiel plus important, voire à la totalité des êtres qui peuvent être désignés par l'antécédent : *Les élèves **qui étaient fatigués** sont allés se coucher.* (le couchage concerne ici seulement une partie des élèves, ceux qui sont fatigués.) / *Les élèves sont allés se coucher* (la totalité).

En revanche, la relative est explicative lorsqu'elle ne joue aucun rôle dans l'identification référentielle de l'antécédent. Cette relative laisse l'extension de l'antécédent inchangée : *Les élèves, **qui étaient fatigués**, sont allés se coucher* a la même valeur générique que celle de la phrase indépendante qui lui correspond : *Les élèves sont allés se coucher.* Donc elle peut être supprimée, sans nuire essentiellement à cette identification.

On voit ici que les relatives *restrictive* et *explicative* ont, par rapport à leur antécédent, des fonctionnements sémantico-référentiels distincts bien qu'elles participent formellement d'un même phénomène de relativisation.

En ce qui concerne les critères de reconnaissance de ces deux types de relatives, plusieurs sont proposés par les grammairiens et les linguistes, mais il faut souligner qu'aucun d'entre eux ne peut être considéré comme définitoire. Ainsi, dans les exemples que l'on vient d'évoquer (*Les élèves **qui étaient fatigués** sont allés se coucher* / *Les élèves, **qui étaient fatigués**, sont allés se coucher.*), les deux types de relatives se distinguent à première vue par la présence d'une marque formelle : l'explicative est précédée et suivie de virgules (de pauses intonatives à l'oral), et non la restrictive. Mais il s'agit d'un critère formel qui n'est pas toujours opératoire. En fait, les deux interprétations (restrictive ou explicative) sont souvent possibles pour une même relative en français, sans qu'il n'y ait aucune marque formelle. Comme le montrent les auteurs de la *Grammaire d'aujourd'hui* (1991, p.608), dans *les syndicats qui défendent les travailleurs appellent à la grève*, si rien ne permet de savoir si le locuteur pense à une restrictive ou à

⁹² Entre autres, G. Kleiber (1987) *Relatives restrictives et relatives appositives : une opposition « introuvable »*, Tübingen, Niemeyer. *Langages* n°88 (1987) : *Les types de relatives*, C. Fuchs & J. Milner (éd.) (1979) *A propos des relatives : étude empirique des faits français, anglais et allemands et tentative d'interprétation*.

une explicative, l'interlocuteur peut hésiter, selon la conception qu'il a des syndicats, entre *tous* les syndicats (interprétation par l'explicative, *tous les syndicats défendent les travailleurs*), et *certain*s syndicats (interprétation par la restrictive, *seuls certains syndicats défendent les travailleurs*).

D'ailleurs, outre les possibilités d'insérer des virgules ou des pauses intonatives devant et après une explicative et de la supprimer, d'autres propriétés se présentent pour la distinguer de la relative restrictive. Par exemple, si l'on peut remplacer *qui* par *lequel* dans les relatives explicatives (*le cousin de Marie, lequel vient d'arriver des Etats unis...*), un tel remplacement n'est pas possible dans les restrictives. De plus, les explicatives sont susceptibles d'exprimer différentes valeurs d'implications sémantiques circonstancielles : cause, concession, but, condition, conséquence, etc., qui peuvent être paraphrasées par les subordinées circonstancielles correspondantes. La relative de l'énoncé *Les élèves, qui étaient fatigués, sont allés se coucher* peut être remplacée par une subordinée causale comme *Les élèves, parce qu'ils étaient fatigués, sont allés se coucher*, ou bien même par une phrase coordonnée *Les élèves étaient fatigués et sont allés se coucher*.

Du point de vue contrastif et en liaison avec ce dernier critère, il convient de dire dès à présent que si l'on suivait l'avis de certains linguistes coréens qui, comme nous allons le voir plus loin, admettent, outre les relatives restrictives, l'existence de relatives explicatives en coréen, le critère tel que la possibilité de paraphraser celles-ci par des subordinées circonstancielles ou des phrases coordonnées ne fonctionne pas dans cette langue. Ainsi l'énoncé *Les élèves, qui étaient fatigués, sont allés se coucher* a pour équivalent coréen un énoncé dans lequel la subordinée s'interprète comme une relative restrictive plutôt que comme une relative explicative. :

- (Ex12)
- phikonha-n /1/ haksEN-tll-In /2/ cal-O /3/ ka-ss-ta /4/
- être fatigué-SD /1/ élève-p.pl-p.top /2/ dormir-SC(pour) /3/ aller-acc-STdécl /4/
- →Les élèves qui sont fatigués sont allés dormir.

La construction coréenne qui correspond à la relative explicative de l'énoncé *les élèves, qui étaient fatigués, sont allés dormir* ne peut en aucun cas donner une interprétation causale, ni même être isolée par la présence d'une virgule. Pour exprimer une relation causale par une subordinée en coréen, il faut recourir simplement à une circonstancielle marquée par un suffixe causal comme [sO] :

- (Ex13)
- haksEN-tll-In /1/ phikonh E -s O /2/ cal-O /3/ ka-ss-ta /4/
- élève-p.pl-p.top /1/ être fatigué-SC (cause) /1/ dormir-SC (pour) /3/ aller-acc-STdécl /4/
- → (lit.) Parce qu'ils étaient fatigués, les élèves sont allés dormir.
- Le même constat peut se faire même si la relative a pour nom-pivot un nom propre

comme dans l'exemple suivant.

- (Ex14)
- ppali-e /1/ sa-n l n /2/ **ppiel** l-nln /3/ luplll pakmulkwon-e /4/ hanpOn-to /5/ ka pon coki Ops-ta /6/
- Paris-à /1/ habiter-SD /2/ **Pierre-p**.top /3/ musée de Louvre-à /4/ une fois-même /5/ (VC) n'est jamais allé-STdécl /6/
- → Pierre (,) qui habite à Paris (,) n'est jamais allé au musée de Louvre.

Certains linguistes coréens identifient la relative précédant un nom propre comme une relative explicative, car ce type de nom-pivot étant suffisamment (auto-) déterminé, la relative ne joue pas de rôle essentiel dans l'identification référentielle de ce dernier. D'où l'interprétation explicative. C'est ce seul critère, reposant sur la nature sémantico-référentielle du nom-pivot, sur lequel ces linguistes s'appuient pour justifier la distinction entre relatives restrictives et relatives explicatives en coréen. La présence d'un nom propre en position de nom déterminé n'a pas d'autre incidence sur la forme de la relative (dans ce cas, la présence d'une virgule après la relative n'est pas obligatoire), ni même sur l'interprétation globale de l'énoncé où celle-ci apparaît. En revanche, dans le cas similaire il en va tout différemment en français. La relative qui suit un nom propre reçoit généralement une interprétation explicative, sauf quelques exceptions⁹³, mais celle-ci est marquée formellement, à l'écrit, par la présence de virgules et peut également exprimer une valeur sémantique circonstancielle, en l'occurrence, la *concession* dans l'exemple cité : *Pierre , qui habite à Paris , n'est jamais allé au musée de Louvre / Pierre , bien qu'il habite à Paris , n'est jamais allé au musée de Louvre.*

L'observation qui vient d'être faite invite à s'interroger sur la nécessité de reconnaître l'existence des relatives explicatives dans une langue comme le coréen, où, sauf la nature sémantico-référentielle du nom-pivot, il n'existe pas en fait d'autres critères pouvant justifier une dichotomie relatives restrictives / relatives explicatives. Comme nous allons le voir plus loin, nous pensons qu'il n'est pas légitime de parler de relatives explicatives en coréen. Par contre, en français il est important de prendre en considération ces deux types de relatives pour rendre compte de leur fonctionnement différent dans l'interprétation globale de l'énoncé.

Néanmoins, nous n'allons prendre que le type de relatives restrictives à notre compte dans la comparaison des relatives des deux langues qui sera présenter dans le chapitre suivant.

En français, il y a un autre type de relatives que nous excluons aussi du champ de notre recherche, mais qui méritent tout de même d'être signalées : celles qui sont introduites par un relatif de liaison. Soit la phrase *J'ai écrit à mon ami, qui m'a répondu aussitôt.* Malgré la présence de **qui** couramment considéré comme un pronom

⁹³ Il n'est pas impossible d'interpréter comme une restrictive une relative précédant un nom propre, lorsque l'on applique à ce type de noms-pivot un prélèvement partitif : *Le Paris que j'ai connu n'est plus (opposition avec le Paris que nous voyons)* (exemple emprunté à M. Riégel et al. (1994, 484)).

relatif-sujet, nous avons affaire ici à deux phrases qu'on peut considérer comme coordonnées. En effet, il n'y a pas d'enchâssement et de subordination au sens strict du terme. La proposition *qui m'a répondu aussitôt* ne vient pas déterminer le syntagme *mon ami*, comme dans la phrase *les amis qui répondent vite sont rares*, où il est clair que la relative détermine, de manière restrictive, l'ensemble des amis, parmi lesquels on distingue les répondeurs rapides et les répondeurs lents. Quand on a une véritable proposition déterminative, celle-ci est incluse dans la phrase matrice et dans le cas présent *qui répondent vite* fait partie du groupe du sujet de la phrase matrice. Tel n'est pas le cas quand on a affaire à un relatif de liaison⁹⁴. Celui-ci fonctionne beaucoup moins comme un subordonnant que comme un anaphorique. D'ailleurs dans cette position de liaison, *qui* est commutable avec *lequel*, où la présence de l'article *le* marque bien la nature quasi nominale de ce relatif variable. On peut d'ailleurs remplacer *qui / lequel* par la suite coordonnante **et il** : *J'ai écrit à mon ami, qui m'a répondu aussitôt* → *J'ai écrit à mon ami et il m'a répondu aussitôt*. Tout ce passe comme si *qui* ou *lequel* rassemblait ici une double fonction de coordonnant (*et*) et d'anaphorique (*il*). Simplement l'accrochage de la seconde proposition se fait au dernier terme de la première, ici un complément datif. Ce type d'accrochage ne peut se faire que dans une langue de type SVC, qui place le complément après le verbe. Il est totalement exclu dans une langue de type SCV comme le coréen, qui ignore complètement ce type particulier de coordination à l'aide d'un subordonnant.

4-2 Les Relatives dans les grammaires contemporaines du coréen

La description grammaticale des relatives du coréen est relativement sommaire dans la plupart des grammaires contemporaines par rapport aux grammaires du français qui leur réservent une place importante. On peut dire généralement que les relatives du coréen présentent des caractéristiques morphosyntaxiques assez simples (du moins en apparence) avec moins de variétés au niveau de la construction, alors que, comme on l'a vu plus haut, les relatives du français se présentent avec tant de variétés aux niveaux des caractéristiques morphosyntaxiques ainsi que des constructions et des valeurs sémantiques. En coréen, on n'a pas affaire, bien entendu, à la variation des pronoms relatifs, ni à la distinction entre « relatives avec antécédent » et « relatives sans antécédent », ou encore à celle entre « relatives restrictives » des « relatives explicatives »⁹⁵, car cette langue connaît, par comparaison à celles du français, les seules

⁹⁴ Voir J. P. Maurel (1992) qui désigne ce type de relatives comme « relatives continuatives » et aussi J-J Brunner (1981).

⁹⁵ Notons tout de même au passage que quelques linguistes coréens comme J-K O (1971), H-P I (1975), Ph-Y I (1981) admettent la distinction entre « relatives restrictives » et « relatives explicatives », à l'instar des relatives dans les langues indo-européennes, alors que la plupart ne reconnaissent que l'existence des relatives restrictives. Pour notre part, nous nous rallions à cette dernière solution. Nous reviendrons plus tard sur ce sujet.

relatives restrictives avec « antécédent ». C'est pour cette raison que nous étudions les relatives du coréen en comparaison avec le sous-ensemble de relatives restrictives avec antécédent du français.

Il est intéressant d'observer, quant à la description grammaticale des relatives dans la plupart des grammaires du coréen, que les relatives sont systématiquement traitées par rapport à une autre sous-classe de propositions déterminatives que nous avons proposée d'appeler en français « complétives du nom ». Il n'est pas inutile de commencer par rappeler que le terme grammatical « proposition relative » (en cor. « kwankyecOl », dit aussi « kwankye kwanhyONcOl » (*proposition déterminative relative*) ainsi que le terme « complétives du nom » (en cor. « myONsapomucOl », dit également « toNkyOk kwanhyONcOl » (*proposition déterminative appositive*)) et d'autres termes apparentés comme « relativisation » (cor. « kwankyehwa »), « complémentation » (cor. « pomunhwa »), etc. ont vu le jour assez récemment dans l'histoire des grammaires du coréen⁹⁶. Si on peut situer la grammaire traditionnelle avant l'avènement de la grammaire transformationnelle et générative en linguistique coréenne et la grammaire contemporaine après, on remarque un changement considérable entre ces deux périodes, en ce qui concerne la description grammaticale des phrases complexes. Le cas des propositions subordonnées déterminatives en est révélateur.

En effet, dans les grammaires traditionnelles, on se contentait de présenter d'emblée les « propositions déterminatives » (cor. « kwanhyONcOl ») comme des subordonnées qui ont pour fonction de déterminer un terme nominal appartenant à la proposition principale et qui se caractérisent morphologiquement par la présence d'un des suffixes déterminatifs [nln/ln/ll] dans leur forme verbale. Les grammairiens ne les subdivisaient pas en deux sous-classes, à savoir relatives et complétives du nom, comme le font les grammairiens contemporains, car selon Ph-Y I⁹⁷, ces notions n'existaient pas à cette période.

Par exemple, dans la grammaire de H-P Chwe (1929), « ulimalpon »⁹⁸, qui a pour originalité d'employer des termes grammaticaux typiquement coréens créés par l'auteur lui-même⁹⁹, on observe que cet auteur ne parle que de propositions déterminatives, désignées par le terme « mEkim-mati », sans faire de distinction entre relatives et

⁹⁶ Rappelons que nous avons décidé, par souci d'économie, d'employer les deux termes grammaticaux français « relative » et « complétive du nom » pour désigner ces deux sous-classes des déterminatives du coréen.

⁹⁷ Ph.-Y I (1993) « kwankyehwa » (*La relativisation*) dans *kuk O y O nku Otik kaci wassna ? (Où en sont les recherches sur le coréen ?)*, Séoul, Ed. ToN-a, pp.467-478.

⁹⁸ Chwe H-P (1929) *Ulimalpon*, Séoul, CONImmunhwas (16ème éd.-1991), pp.817-853. Voir en particulier sa classification des propositions subordonnées et coordonnées.

⁹⁹ Notons au passage que la terminologie grammaticale purement coréenne de ce linguiste n'a pas su s'imposer, malgré ses efforts inventifs, dans la pratique descriptive des grammairiens et des linguistes coréens. Ces derniers emploient plus couramment la terminologie sino-coréenne qui est apparue dès le début de l'histoire de la description grammaticale du coréen, à l'initiative souvent des linguistes, ou plutôt des missionnaires occidentaux. Ceux-ci s'inspiraient alors beaucoup de la terminologie grammaticale utilisée par des linguistes japonais pour la description de leur langue.

complétives du nom, même en termes grammaticaux purement coréens. « mEkim-mati » correspond au terme grammatical sino-coréen « kwahyONcOI » (*Proposition déterminative*) qui s'emploie plus généralement dans l'usage courant.

Toutefois, dans les grammaires contemporaines comme dans les ouvrages linguistiques spécialisés du coréen, on voit apparaître systématiquement les termes grammaticaux tels que « kwahyecOI » (*proposition relative*), « myONsapomucOI » (*proposition complétive du nom*), « kwahyehwa » (*relativisation*) et « pomunhwa » (*complémentation*) dans la description des propositions déterminatives. Ces subordonnées sont subdivisées en deux sous-classes et analysées plus en détail qu'auparavant. Les premiers travaux linguistiques effectués, notamment sur les équivalents anglais, par des linguistes américains inspirés par la grammaire transformationnelle et générative de Chomsky, ont exercé une grande influence sur cette distinction des subordonnées déterminatives en relatives et complétives du nom du coréen.

Bien entendu, ce n'est pas pour calquer purement et simplement l'analyse linguistique des langues occidentales sur celle du coréen que les grammairiens, comme les linguistes, ont introduit dans la description des subordonnées déterminatives ces deux nouvelles notions ainsi que les méthodes d'analyse de ces subordonnées. Ils l'ont fait, avant tout, par nécessité puisque, comme nous le verrons dans le chapitre 7, les propositions déterminatives du coréen présentent, malgré leur ressemblance fonctionnelle et morphologique, des constructions qui se distinguent par d'autres caractéristiques, notamment structurelles, morphosyntaxiques et sémantiques.

Constituant une classe de propositions déterminatives (en cor. « kwahyONcOI »), ces deux sous-classes ont pour caractéristique commune de déterminer un nom dans une phrase complexe et de se marquer, les unes comme les autres, par un des suffixes déterminatifs [nIn / In / II]. Dans ces conditions, il est clair qu'on ne s'attend pas à ce que leurs définitions s'appuient sur des critères notamment morphologiques, comme ce qui se passe dans la description du français, ou encore fonctionnels. La ressemblance fonctionnelle et morphologique entre les relatives et les complétives du nom en coréen oblige donc les grammairiens à chercher d'autres critères qui permettent de les reconnaître.

Tout ceci laisse penser qu'il n'est pas du tout simple de reconnaître, du moins à première vue, les relatives en coréen et encore moins de les distinguer d'un autre sous-ensemble de propositions déterminatives, à savoir celui des complétives du nom¹⁰⁰. C'est pourquoi les grammairiens se préoccupent principalement de ce problème d'identification et de distinction dans la partie réservée à la description de ces subordonnées dans leur grammaire.

Nous étudierons amplement cette question de la distinction des propositions déterminatives entre relatives et complétives du nom dans le chapitre 7.

¹⁰⁰ On peut imaginer les difficultés que peuvent éprouver des apprenants étrangers du coréen, quand ils étudient les propositions déterminatives. Quant aux locuteurs natifs, bien qu'ils n'aient pas les mêmes difficultés que les premiers dans l'utilisation de ces constructions, il n'est pas évident pour certains qu'ils sachent faire la distinction évoquée.

4-3-Etat des lieux des études sur les relatives du coréen

Nous évoquerons brièvement ici les principales préoccupations des linguistes travaillant sur les relatives du coréen¹⁰¹ à savoir,

· l'ordre de détermination « Relative—Nom-pivot » analysé au niveau de la « structure profonde » ;

· le traitement de la position nominale relativisée dans la relative ;

· le marqueur de subordination de la relative, dit également « complementizer » ;

· la mise en rapport de la relativisation avec la topicalisation ;

· la distinction des relatives en deux types de relatives, « relatives restrictives » et « relatives non-restrictives ».

Avant de commencer, il n'est pas inutile de noter que la majorité des recherches dans ce domaine relève du cadre théorique de la grammaire générative chomskienne. Etant donné que celle-ci a connu de nombreuses versions successives depuis ses débuts jusqu'à nos jours, les analyses en question ont connu également des modifications. Elles sont marquées d'une part par les premiers travaux de Chomsky, que l'on peut regrouper autour de la « théorie standard », et d'autre part par un modèle syntaxique chomskien plus récent dit « théorie du gouvernement et du liage » (théorie de GB).

4-3-1- L'ordre de détermination [Relative — Nom-pivot]

En coréen, la relative se place devant le nom-pivot, comme on le voit dans l'exemple suivant :

- (Ex15)
- chEk-II /1/ ss-ln /2/ John /3/
- livre-p. accus /1/ écrire-SD:acc /2/ John /3/
- →John qui a écrit (un/le) livre

¹⁰¹ Nous nous référons ici principalement aux articles de Ph-Y I (1992).

Si cet ordre de détermination [Relative — Nom-pivot] est admis comme naturel par la plupart des linguistes, certains toutefois, inspirés des premiers travaux de Chomsky, comme Y-T Kuk (1968) et D-W Yang (1975) postulent que la relative se place derrière le nom-pivot au niveau de la « structure profonde ». Ainsi, on peut présenter la façon dont Yang (1975, 129-189) voit la procédure transformationnelle par laquelle la structure relative réalisée dans l'ex. (12) est générée de sa structure profonde : (cf. H-P I, 292)

- (Ex12)
- chEk-II /1/ ss-In /2/ John /3/
- livre-p. accus /1/ écrire-SD:acc /2/ John /3/
- →John qui a écrit (un/le) livre
- NP
- NP S
- John
- NP VP
- ? ? chEk-II ssOss-ta
- NP
- NP S
- John
- NP VP
- John chEk-II ssOss-ta
- Reflexivization
- NP
- S NP
- John
- NP VP
- ? ? chEk-II ssOss-ta
- NP
- S NP
-
- VP John

- chEk-II ssOss-ta
- S-Preposing
- Pro-Deleting
- NP
- S NP
-
- VP John
- chEk-II /1/ ssl-n
- Complementizer
- Placement

Cette schématisation montre que la relative est dérivée, à la suite d'un certain nombre de transformations, d'une phrase située derrière le constituant nominal au niveau de la structure profonde. C'est à cause du déplacement de cette structure phrastique profonde devant ce constituant nominal (transformation nommée « S-preposing » par l'auteur) que la relative se trouve placée devant ce constituant nominal devenu le nom-pivot. L'une des raisons pour lesquelles Yang affirme cette hypothèse est que le nom-pivot, placé devant la structure profonde de la relative, facilite l'explication du phénomène de pronominalisation ou celui de reflexivisation. Phénomènes qui s'observent mieux par la présence du matériel apparent dans certaines phrases complexes.

- (Ex16)
- (a) johnⁱ [[k.lⁱ-ka / cuk-Oss-II-ttE] motIn salamtII-i / sllphOha-n]
- → [[k.lⁱ-ka / cuk-Oss-II-ttE] motIn salamtII-i / sllphOha-n] Johnⁱ
- [[lui-p.nom / mourir-acc-quand] tous les gens-p.nom / déplorer-SD:acc] John
- → John que tous les gens ont regretté, lorsqu'il est mort
- (b) johnⁱ [[cakiⁱ-ka / salaNha-nIn] kE-ka / cuk-In]
- → [[cakiⁱ-ka / salaNha-nIn] kE-ka / cuk-In] johnⁱ
- [[soi-p.nom / aimer-SD:inacc] chien-p.nom / mourir-SD:acc] John
- → John dont le chien est mort que *soi-même (il) aimait.

Ce sont des relatives dans lesquelles sont enchâssées d'autres subordonnées : une subordonnée en fonction de complément de temps dans (16a) et une subordonnée relative en (16b). Chacune de ces subordonnées comporte un élément anaphorique qui est coréférentiel avec le nom-pivot *John* : le pronom résomptif [kl](lui) dans la subordonnée circonstancielle et le pronom réfléchi [caki] (soi-même) dans la subordonnée

relative.

Ce linguiste semble s'être borné ici à l'hypothèse que la relation anaphorique est toujours bien formée, lorsque le syntagme nominal précède l'élément anaphorique. Mais on peut affirmer avec H-P I (1975) que cette hypothèse, trop restrictive et non-applicable au cas présent, ne constitue pas la véritable raison pour laquelle on devrait postuler la postposition de la relative par rapport au nom-pivot dans la structure profonde. En fait, comme les exemples (16a) et (16b) le prouvent, un pronom anaphorique, qu'il soit résomptif ou réfléchi, peut précéder le syntagme nominal lorsque la proposition qui le contient est subordonnée à celle qui contient le syntagme nominal. Il s'agit là non de la précédence du syntagme nominal et du pronom, mais d'une hiérarchie des propositions qui régle la pronominalisation¹⁰².

4-3-2 Le traitement de la position nominale relativisée dans la relative

De nombreux linguistes et grammairiens coréens, influencés par la théorie transformationnelle, s'accordent à dire que la position relativisée se trouve vide dans la relative du coréen à la suite de l'effacement d'un constituant nominal formellement identique et coréférentiel avec un constituant nominal appartenant à la proposition principale, qui devient le nom-pivot de la relative. Cette transformation est connue sous la dénomination anglaise « Equi-NP deletion ». Bien qu'ils soient rares, certains auteurs comme D-W Yang (1975) pensent qu'il s'agit là de l'effacement d'un pronom anaphorique plutôt que d'un simple effacement du constituant nominal relativisé. En effet, comme on a pu le constater dans la représentation du processus transformationnel de la relative (voir plus haut), celui-ci stipule que la réflexivisation opère sur le constituant nominal relativisé, pour que celui-ci soit transformé en pronom réfléchi [caki], lequel est effacé à la suite.

Diverses analyses de la position relativisée dans les relatives du coréen sont effectuées dans le cadre de la théorie GB et ceci, souvent de manière plus approfondie que les analyses antérieures. Selon cette théorie, cette position relativisée n'est plus traitée en terme d'effacement, mais représentée sous la forme du « pronom nul » (dit plus couramment « catégorie vide » dans cette théorie) qui est un élément invisible dépourvu de contenu phonétique.

Les avis des linguistes coréens sont toutefois partagés sur la question de savoir si on doit ou non interpréter cet élément nul comme résultant du déplacement (ou mouvement) syntaxique d'un terme nominal relativisé de sa position originale dans COMP ou dans la position de nom-pivot. A cet égard, certains linguistes, minoritaires, comme D-W Yang (1987) et S-S HoN (1985) tentent d'analyser les relatives sans relatif à l'instar des relatives à relatif des langues comme le français et l'anglais, en supposant qu'au niveau de la structure profonde (D-structure) les relatives du coréen comportent dans la position relativisée un élément « abstrait », coïncidant avec le nom-pivot, qui est déplacé dans Comp (O « opérateur vide ») (l'ex.17c), comme le fait Chomsky avec les relatives sans relatif de l'anglais comme dans les ex. (17a-b)¹⁰³ (empruntés à D-W Yang 1987).

¹⁰² Pour plus d'informations sur les pronoms et l'ellipse en coréen étudiés dans le cadre de la théorie GB, nous renvoyons le lecteur à K-J Jeon (1989) et B-S Shim (1991).

- (Ex17)
- (a) the man [cp **O** i [c **that** [ip you saw ti]]]
- (b) the man [cp **O** i [c **e** [ip you saw ti]]]
- (c) [[[ne-ka / tⁱ / po] ip **n**] **O** i] cp salam
- [[[toi-p.nom / t / voir] SD:acc] Oi] personne

Mais des linguistes tels que K-J Jeon (1989), S-U I (1983, 1984), H-S I (1990) n'admettent pas l'application de la règle de déplacement syntaxique d'un élément nul ou lexical dans les relatives du coréen, compte tenu de la différence des caractéristiques des composants (notamment la nature du marqueur de subordination) de celles-ci par rapport aux relatives des langues européennes¹⁰⁴. Sans parler ni de transformation, ni de déplacement syntaxique, ces linguistes postulent que dès au niveau de la structure profonde de la relative, il y a un « pronom nul » dit aussi « pronom résomptif zéro » dans la position structurale du constituant nominal relativisé. Une des raisons pour laquelle ces linguistes font cette hypothèse est que le coréen présente des cas de relatives où la position nominale relativisée est bel et bien occupée par un pronom résomptif tel que [kl] qui entre en relation anaphorique avec le nom-pivot de la relative (l'ex. 18-a est emprunté à S-U I (1984)).

- (Ex18)
- [nE-ka / k lⁱ -li / myONchal-Il / tteOpOli]-n] **haks EN** ⁱ
- moi-p.nom / lui- de / badge-p.accus / enlever]-SD:acc] élève
- (lit.) l'élève que j'ai enlevé son badge.

Les travaux effectués dans la cadre de la théorie de GB ont ceci d'intéressants qu'ils prennent en considération des constructions de relatives très variées. Comme on vient de le voir, ceux-ci ont pour objet d'étude non seulement des relatives où la position relativisée se trouve vide, mais aussi celles où cette position est remplie par un pronom résomptif, alors que beaucoup de linguistes ont coutume, dans leur présentation, de se borner au premier cas de figure, à savoir celles à pronom nul. A cet égard, les linguistes (K-J Jeon (1989), S-U I (1983, 1984), H-S I (1990)) cherchent à répondre à des questions du type : Dans quelles conditions la relative accepte le pronom nul et non le pronom résomptif dans la position relativisée, et vice versa ; Dans le cas où l'alternance entre ces deux pronoms est possible, à quel niveau se situe la différence ? etc. De surcroît, ils prennent en considération des « relatives imbriquées ou empilées » (ang. « *stacked relatives clauses* »), c'est-à-dire des relatives enchâssées dans une autre subordonnée

¹⁰³ O : opérateur vide : *empty operator*, e : catégorie vide : *empty category*, t : trace qui correspond à la catégorie vide qui sera transcrite [e] dans le dernier modèle chomskien.

¹⁰⁴ Pour davantage de détails, nous renvoyons à K-J Jeon (1989), notamment au chapitre 5.

relative ou complétive, en vue de rendre compte des relations anaphoriques qui s'établissent entre le nom-pivot et la position relativisée occupée par un pronom nul ou résomptif dans la « relative empilée ».

- (Ex19)
- [[e / ip-In] os-i / tOI Ou-n] cO-sinsa
- [[e / porter-SD:acc] vêtement-p.nom / être sale-SD:inacc] ce monsieur
- (litt) ce monsieur que est sale le vêtement que (il) a porté

4-3-3 Les marqueurs de subordination des relatives

Appelés traditionnellement « *suffixes déterminatifs* » mais dénommés aussi « *complémenteurs* » ou encore « *relativiseurs* » par les générativistes, les subordonnants des relatives du coréen n'ont pas fait l'objet privilégié d'études, par rapport aux pronoms relatifs des subordonnées correspondantes du français qui ont donné lieu à des recherches très abondantes. *Grosso modo*, les linguistes coréens s'intéressent, d'une part, au problème de la représentation des subordonnants des relatives, et d'autre part aux rôles, autres que celui de marquage de subordination, qu'ils assument à l'intérieur des relatives.

En effet, en ce qui concerne la représentation des subordonnants, les tenants de la théorie transformationnelle expliquent la présence d'un subordonnant déterminatif comme [nIn] dans la forme verbale subordonnée par un processus de transformations :

- [sakwa-III / mOk-Oss-ta] a i
- [pomme-p.accus / manger-acc-STdécl] enfant
- → adjonction d'un complémenteur
- [[sakwa-III / mOk-Oss-ta] n I n]ai
- [[pomme-p.accus / manger-acc-STdécl] **SD**] enfant
- → effacement du marqueur de modalité
- [[sakwa-III / mOk-] In] a i
- [[pomme-p.accus / manger-acc-] SD:acc] enfant

En revanche, I-S I, H-P Im (1983) et la théorie GB leur accordent une position structurale COMP dès au niveau de la structure profonde de la relative :

- [np [s...NPⁱ...] COMP NPⁱ]

D'autre part, quelques linguistes comme Ch-K Kim (1990) abordent le problème de

l'interprétation « temporelle » de la subordonnée relative en s'appuyant sur l'idée, largement partagée, que les subordonnants ont pour rôle, outre celui de marquer la subordination, d'exprimer des valeurs temporelles différentes, par exemple, [(l)n] → passé / [nln] → présent / [(l)l] → futur. D'après ce linguiste, la « temporalité » de la subordonnée relative peut être interprétée et calculée, d'un côté, par rapport au temps exprimé par la proposition principale, et de l'autre, selon les significations « temporelles » qu'impliquent intrinsèquement les verbes de la proposition principale, que l'auteur divise en trois groupes : verbes comme [hwesaNhata] (se souvenir), [pansONhata] (regretter), etc. impliquant une signification de passé ; verbes comme [yechlkhata] (prévoir), [yenhata] (prédire), etc. impliquant une signification de futur ; et verbes « neutres » du point de vue temporel n'impliquant des significations ni de passé, ni de futur.

Rappelons que le coréen ne connaît pas de règles de concordance des temps, qui s'imposent par contre en français au verbe de la subordonnée par rapport au verbe de la principale, notamment lorsque celui-ci est au passé.

On notera également qu'au lieu d'admettre la présentation temporelle des subordonnants déterminatifs (l)n / nln/ (l)l telle qu'elle est présentée dans la plupart des grammaires et des ouvrages linguistiques du coréen, nous avons opté, comme H-L Kim (1992), pour une présentation aspectuelle du système verbal du coréen, en pensant que les morphèmes qui affectent le verbe, soit avant le suffixe terminatif, dans les phrases indépendantes ou enchâssantes, mais aussi les subordonnants déterminatifs (l)n / nln/ (l)l qui affectent la racine verbale dans les subordonnées déterminatives, sont de nature davantage aspectuelle et modale que temporelle. C'est pourquoi nous présentons ces trois suffixes déterminatifs comme une variation aspecto-modale, reposant sur l'opposition « accompli » ((l)n), « inaccompli » (nln) et « éventuel » ((l)l).

Par ailleurs, étant donné que les analyses morphémiques de ces subordonnants varient d'un linguiste à l'autre, on observe que leur nombre n'est pas fixe. Leur présentation est le plus souvent ternaire : nln / (l)n / (l)l. Mais certains linguistes et grammairiens comme K-S Nam et Y-K Ko (1989), J-M Li (1985), Ch-K Kim (1990) y ajoutent [tOn] auquel ils accordent une valeur de « passé résolu ou remémoratif ». D'autres comme I-S I et H-P Im (1983) réduisent ces subordonnants à deux (l)n / (l)l, et analysent [nln] et [tOn] comme étant composés de deux morphèmes ayant des valeurs différentes : [nln] → nl (valeur temporelle 'présent') + n (déterminatif) et [tOn] → tO (remémoratif) + n (déterminatif).

Pour notre part, seuls les trois suffixes nln / (l)n / (l)l seront pris en considération comme subordonnants déterminatifs. [tOn] doit être envisagé comme une forme amalgamée de deux morphèmes : le suffixe remémoratif [tO] est ajouté au déterminatif [-n] exprimant la valeur accompli pour, ensemble, exprimer le « passé révolu ». Nous reviendrons plus concrètement sur les valeurs aspecto-modales qu'assument ces trois subordonnants déterminatifs dans un chapitre ultérieur.

4-3-4 Mise en rapport des relatives avec les « phrases topiques »

Dans un chapitre de son ouvrage *The structure of the Japanese language*, S. Kuno (1973)

cherche à montrer une certaine similitude entre plusieurs contraintes, surtout liées à la pronominalisation et à l'ellipse d'un constituant nominal, qui s'appliquent à la fois à la relative et à la phrase topique (« phrase à thème selon l'auteur »¹⁰⁵). Il en conclut qu'en japonais, ce qui est relativisé dans la relative n'est pas un constituant nominal ordinaire, mais un constituant nominal topique, c'est-à-dire un terme nominal généralement placé en position initiale de la phrase, suivi d'une particule topique [wa] (dite thématique par l'auteur). Ce linguiste suggère par là l'idée selon laquelle la relative est dérivée de la phrase topique et que le terme nominal topique de celle-ci devient le nom-pivot de celle-là à la suite de la relativisation. On peut représenter ce rapport dérivationnel ainsi :

- (Ex20)
- (a) [sono mura - ni -wa [oozei no hito - ga / sono mura - ni / kita]] mura .
- [ce village- p.top [beaucoup de gens-p.nom / ce village-à / est venu]] village
- A ce village, beaucoup de gens sont venus.
- (b) [sono mura - ni (/ O)-wa / oozei no hito - ga / Ø / kita] mura .
- (c) [Ø / oozei no hito - ga / kita] mura
- beaucoup de gens-p.nom / est venu / village
- (litt) le village que beaucoup de gens sont venus

Cette analyse de Kuno conduit de nombreux linguistes coréens à s'intéresser à leur tour aux deux types de constructions qui leur correspondent et qui se manifestent, à quelques détails près, de manière identique. On peut dire *grosso-modo* que la relative du coréen se distingue de sa correspondante du japonais par la présence d'un subordonnant déterminatif, alors que la seconde place la relative juste devant le nom-pivot sans subordonnant. Également, la forme verbale de la relative ne change pas et apparaît identique à celle d'une phrase indépendante qui lui correspond. Quant à la phrase topique du coréen, elle se construit de la même façon qu'en japonais, sauf la particule topique [nIn] postposée au terme nominal topicalisé qui alterne avec [In] pour une raison purement phonologique : [nIn] derrière une voyelle (sE-nIn) et derrière une consonne (salam-In).

Cependant, les linguistes coréens n'admettent pas tous l'hypothèse de Kuno expliquant le lien entre relative et phrase topique en terme dérivationnel. En invoquant des contre-exemples, certains (D-W Yang (1975), Th-L SO (1980), S-Y Pak (1981), S-Y I (1983)), démontrent que le coréen connaît, comme le japonais¹⁰⁶, des phrases topiques pour lesquelles les constructions relatives correspondantes n'existent pas et vice versa.

¹⁰⁵ S. Kuno (1973) *The structure of the Japanese language*, Chapitre 21, The MIT Press Cambridge Massachusetts and London England, pp.242-260.

¹⁰⁶ S. Kuno, *Idem*. Ce linguiste japonais donne lui-même des contre-exemples de son hypothèse qui le conduisent à mettre en garde le lecteur contre une généralisation excessive.

D'autres, (J-M Li (1974), H-P I (1975), S-Ch Shin (1987), adhèrent à cette hypothèse dans la mesure où elle permet de mieux expliquer un certain nombre de phénomènes qui ont lieu dans la relative, comme l'identification référentielle d'un pronom réfléchi présent ou l'apparition impossible de la particule topique. S-Ch Shin (1987) propose même d'analyser comme un « archimorphème » l'élément [In] qui apparaît tantôt comme un marqueur topique postposé au terme nominal, tantôt comme un marqueur de relative affixé au verbe subordonné¹⁰⁷. Bien que la distribution, les traits sémantiques et syntaxiques de [In] soient différents dans les deux cas, ce linguiste voit qu'il implique toujours une signification de contraste. Selon lui, que la même forme [In] soit utilisée dans des environnements syntaxiques différents n'est pas une simple coïncidence, mais reflète l'identité fonctionnelle des deux catégories syntaxiques qu'elle marque, à savoir un constituant nominal topicalisé et une proposition relative, et permet à l'énonciateur de mettre en contraste l'élément choisi avec ceux qui ne sont pas choisis.

4-3-5 La distinction entre relatives restrictives et relatives explicatives est-elle possible en coréen ?

Si dans les grammaires du coréen, on ne parle pratiquement jamais, sinon très peu, du problème de l'opposition relative restrictive / relative explicative, par contre, chez les linguistes, ce problème suscite d'abondantes discussions. Là encore, les avis se divisent entre ceux qui admettent cette opposition et ceux qui ne l'admettent pas.

En fait, nombreuses sont les tentatives de distinction entre relative restrictive et relative explicative, appelée plus souvent « relative non-restrictive » : (J-K O (1971), H-P I (1975), I-S YaN (1972), Ph-Y I (1981), H-S I (1990)). Un peu comme ce qui se passe dans la description des relatives du français, ces deux types sont définis sémantiquement soit en termes d'identification du référent du nom-pivot, soit en termes d'extension, ou encore en termes de présupposition. Ainsi, la relative restrictive est nécessaire à l'identification du référent du nom-pivot et restreint l'extension de ce nom, c'est-à-dire qu'elle restreint la classe des êtres ou des objets qui peuvent être désignés par ce nom à une sous-classe. En revanche, la relative explicative ne joue aucun rôle dans l'identification de son référent et apporte plutôt une information supplémentaire sur un référent tenu pour acquis dans un contexte précédent ou dans une situation donnée, et laisse donc inchangée l'extension du nom-pivot. Pour caractériser cette distinction, les linguistes coréens s'appuient souvent sur la nature du nom-pivot (s'il s'agit ou non d'un nom propre ; ou bien s'il est précédé ou non d'un déterminant démonstratif) et sur ses traits sémantico-référentiels comme ± définitude, ± spécificité, ± générique.

Néanmoins, nous pouvons affirmer avec I-S I et H-P Im (1983) que la distinction entre relative restrictive et relative explicative est très subtile et délicate en coréen. Il n'est en fait guère valable d'admettre l'existence d'une relative non-restrictive dans cette langue si l'on se réfère aux langues dans lesquelles la différence entre les relatives restrictives et

¹⁰⁷ S-Ch Shin (1987), « A case for Archimorpheme across Syntactic Categories : Topic, Conditional, and Relative Constructions in Korean » in *Harvard Studies in Korean Linguistics II*, pp. 306-315. Comme l'indique le titre de l'article, l'auteur considère également [-n] dans [myO-n], marqueur conditionnel, comme relevant de cet archimorphème.

explicatives est plus nettement perçue, et ceci à plusieurs niveaux. Il est de fait « gênant » que cette distinction soit principalement basée en coréen sur une interprétation. Celle-ci ne repose pas, excepté le cas où le nom-pivot est un nom propre ou bien précédé d'un déterminant démonstratif, sur des marques formelles ou des manipulations qui puissent aider à identifier chacun des deux types de relatives. A cet égard, on peut bien sûr répliquer que même la distinction des relatives du français n'est pas toujours opératoire, ni définitives les critères formels auxquels on recourt, comme l'insertion d'une virgule devant l'explicative, la possibilité de remplacer *qui* par *lequel* dans l'explicative (*la femme de son ami, laquelle m'a invité...*) et non dans la restrictive, et la possibilité de paraphraser l'explicative par une coordonnée ou par des circonstancielles de différentes valeurs (d'implication, de cause, de concession, de but, etc). Mais il faut tout de même reconnaître que, comme l'on l'a vu plus haut (cf. 4-1-5), ces différents critères formels peuvent s'appliquer dans bien des cas du français.

Ceci étant, on voit clairement le fonctionnement différent des relatives des deux langues, notamment lorsque le nom-pivot est précédé d'un quantificateur. Comme le font les linguistes I-S I et H-P Im (1983, p.277) avec l'anglais, comparons les deux relatives suivantes du français avec les phrases coréennes équivalentes.

- (Ex21)
- (a) J'ai deux étudiants qui étudient l'histoire de l'art.
- (b) J'ai deux étudiants, qui étudient l'histoire de l'art.
- (Ex22)
- (a) na-eke-nIn [yesulsa-III / koNpuha-nIn] tu-haksEN-i / iss-ta /
- moi-à-p.top / histoire d'arts-p.accus / étudier-SD:inacc / deux-étudiant-p.nom / exister-STdécl /
- (b) na-eke-nIn [yesulsa-III / koNpuha-nIn] # tu-haksEN-i / iss-ta /

La différence sémantique entre les deux phrases du français est évidente. En (21a) parmi la totalité de mes étudiants, *deux étudiants qui étudient l'histoire de l'art* constitue une sous-classe par opposition à l'autre sous-classe complémentaire (*des étudiants qui n'étudient pas l'histoire de l'art*); la relative restrictive spécifie le référent du nom-pivot. Par contre, en (21b) je n'ai que deux étudiants et ces étudiants étudient l'histoire de l'art : la relative explicative apporte une information supplémentaire à celle du nombre des étudiants que j'ai. En coréen par contre, même si on instaure une forte pause ou une virgule après la relative dans (22b) (ce qui n'est pas l'usage), (22b) ne peut en aucun cas être interprété comme (21b). Il conviendrait en coréen d'exprimer la même idée par des phrases coordonnées :

- (Ex23)
- na-eke-nIn /1/ tu-haksEN-i /2/ iss-**n I nte** /3/ ktIlI-In /4/ yesulsa-III /5/ koNpuha-n-ta /6/

- moi-à-p.top /1/ deux-étudiant-p.nom /2/ exister-SC **(et)** /3/ eux-p.top /4/ histoire d'arts-p.accus /5/ étudier-STdécl /6/
- →J'ai deux étudiants et ils étudient l'histoire de l'arts.

Ce qui précède montre qu'en coréen il n'y a pas lieu de distinguer les deux types de relatives. On ne peut parler que de relative restrictive, là où le français oppose plus nettement les deux types, restrictives et explicatives.

D'ailleurs, nous avons déjà vu plus haut (cf. 4-1-5) les relatives des deux langues ayant pour nom-pivot un nom propre. Si en français la relative qui suit un nom propre est généralement une explicative qui est susceptible d'exprimer des nuances sémantiques différents selon le contexte et peut être remplacée par une subordonnée circonstancielle, l'équivalent coréen ne connaît pas une telle possibilité d'interprétation et de transformation. De ce fait, lorsque le nom-pivot est un nom propre, nous allons traiter la relative du coréen qui le détermine comme « restrictive » dans l'analyse qui va se dérouler dans le chapitre 5, même si l'équivalent français est une relative explicative dans ce cas précis.

Du point de vue contrastif, une telle différence pose évidemment des problèmes d'interprétation et de traduction lors du passage du texte français en coréen. Comment le traducteur s'y prend-t-il pour savoir s'il a affaire à une relative restrictive ou à une relative explicative¹⁰⁸ ? On observe que s'il s'agit d'une relative explicative, la traduction se fait selon les valeurs sémantiques, souvent circonstancielle, qu'elle exprime dans un contexte donné. Autrement dit, sans être systématique, le traducteur a tendance à traduire la relative explicative selon les valeurs sémantiques de celle-ci avec des phrases soit coordonnées, soit circonstancielle.

¹⁰⁸ Dans le processus de traduction, cette étape apparaît en effet plutôt délicate et difficile car, comme nous avons pu le constater plus haut, l'interprétation peut être différente selon la conception du récepteur (conception des syndicats par exemple dans *les syndicats qui défendent les travailleurs appellent à la grève*). Il ne s'agit pas, pour le traducteur, d'un simple problème de langue mais plutôt d'une question de connaissance du monde.

Chapitre 5 Quelques éléments morphosyntaxiques de la relativisation en français et en coréen du point de vue de la linguistique typologique et contrastive.

5-1 Objet d'étude

Ce chapitre a pour objet les caractéristiques morphosyntaxiques que présentent les structures phrastiques de la relativisation en français et en coréen. Nous les étudierons à la lumière des recherches déjà effectuées sur les relatives dans le cadre de la linguistique générale. L'objectif est d'une part de distinguer les propriétés linguistiques qui permettent de reconnaître comme relatives les types d'unités phrastiques dans des langues de famille différente comme le français et le coréen, et d'autre part de voir plus concrètement en quoi ces unités phrastiques sont différentes, entre elles, et par rapport aux unités phrastiques reconnues comme relatives dans d'autres langues.

Notre étude sera basée sur les travaux de linguistes tels que Comrie (1981), Creissels (1997), Givón (1990), Hagège (1982), Keenan (1985) qui ont proposé une typologie des relatives attestées dans des langues très diverses selon les éléments qui y sont impliqués de manière relativement constante. Dans cette vision typologique, les questions suivantes sont le plus souvent abordées et discutées :

• Comment se place la relative par rapport à la principale ?

• Dans quel ordre linéaire s'établit la relation de détermination entre la relative et le terme nominal dit "antécédent" ?

• Quelles particularités présente le terme nominal relativisé dans la relative ?

• Quelles particularités présente le marqueur de subordination ?

• Quelles sont les fonctions syntaxiques relativisables¹⁰⁹ ?

• Quel est l'ordre des constituants nominaux dans la relative ?

Nous discuterons donc de ces questions à propos des relatives du français et du coréen en faisant référence éventuellement à d'autres langues.

Pour ce faire, nous nous limitons aux « relatives restrictives », qui sont communément attestées sans trop de controverses en français et en coréen. Il apparaît raisonnable de nous borner à celles-ci si l'on veut étudier avec minutie les structures phrastiques de relativisation et leurs caractéristiques morphosyntaxiques dans les deux langues. Il est à noter par ailleurs que la relative restrictive est considérée comme le prototype de la relativisation dans une perspective typologique. C'est à partir d'elle que les linguistes, travaillant à l'échelle des langues du monde, établissent une typologie des relatives. Le fait que le coréen ne connaisse que l'emploi restrictif va dans ce sens.

Pour la même raison, nous excluons également de notre champ d'étude les *relatives sans antécédent* qui relèvent d'un cas particulier de relativisation en français. Donc dans ce qui suit, "relative" sera à comprendre dans le sens de "relative restrictive".

5-1-2 Le problème des définitions des relatives dans une perspective contrastive : définition de la relativisation.

Il est difficile de parler des relatives de familles de langues différentes, sans avoir une idée claire sur ce qu'est une relative. Or c'est précisément parce que les structures phrastiques impliquées proviennent de familles différentes qu'il est difficile d'en avoir une idée claire et unifiée. Il est évident que les manifestations formelles des unités phrastiques reconnues comme relatives sont très diverses d'une langue à l'autre. En effet, lorsque l'on examine

¹⁰⁹ Ces fonctions seront analysées de façon approfondie dans le chapitre 6.

les définitions proposées dans la littérature, on constate qu'elles reposent principalement sur des caractéristiques formelles, au premier rang desquelles figure la présence d'une marque de subordination particulière telle que le pronom relatif. Par exemple, dans son article intitulé « *La phrase relative, problème de syntaxe générale* », Benveniste définit la relative comme une « *phrase subordonnée rattachée par un moyen tel qu'un pronom à un terme dit antécédent* »¹¹⁰. On peut illustrer une telle définition en prenant les exemples respectifs du français et de l'anglais suivants :

- (Ex1) J'ai un ami **qui** écrit bien.
- (Ex2) I have a friend **who** writes well.

De cette définition, on peut tirer deux caractéristique essentielles :

1.

La relative est une phrase subordonnée introduite par une marque de subordination, en l'occurrence **qui** et **who**, qui est de nature pronominale : appelés *pronoms relatifs* dans la description traditionnelle des deux langues, **qui** et **who** se voient attribuer un triple rôle ; ils marquent non seulement la subordination de l'unité phrastique qu'ils introduisent, mais aussi représentent le terme dit antécédent et en même temps indiquent, par leur forme, la fonction de sujet à l'intérieur de la relative;

2.

cette marque de subordination de nature pronominale relie la subordonnée relative à un terme nominal dit antécédent, en l'occurrence *un ami* et *a friend* : comme l'indique le terme d'*antécédent*, cet élément précède la subordonnée relative.

Une telle définition soulève toutefois quelques problèmes. Comme nous l'avons déjà vu, elle n'autorise pas par exemple à considérer comme relatives les unités phrastiques de l'ex. (3b) et des ex. (4b-c) qui sont introduites par un autre moyen que le pronom relatif, mais qui sont tout de même interprétée comme telles par les usagers de ces deux langues :

- (Ex3)
- (a) Le projet **dont** je te parle est réalisable.
- (b) Le projet **que** je te parle est réalisable.
- (Ex4)
- (a) The man **whom** I met yerterday is my teacher.
- (b) The man **that** I met yesterday is my teacher.
- (c) The man I met yesterday is my teacher.

¹¹⁰ E. Benveniste (1966) *Problème de linguistique générale*, Vol.I, Paris, Gallimard, chapitre 17, p.208

Bien qu'elle soit considérée comme incorrecte selon la norme de la grammaire française, la subordonnée (*que je te parle*) de l'ex. (3b) est une unité phrastique reconnue comme relative dans l'usage. Le locuteur français la produit couramment en français parlé, en évitant le recours à **dont** qui, selon la norme, est une forme adéquate de pronom relatif, alors que l'élément **que** sert de simple subordonnant dans (3b). Il en va de même pour l'anglais. Les ex. (4a-c) montrent trois manifestations possibles de la relativisation d'une même position argumentale, à savoir celle d'objet direct, au niveau du marquage de la subordination : l'une est introduite par un pronom relatif **whom**, l'autre, par un pur subordonnant **that**, et le dernier par aucune marque de subordination.

En somme, ces exemples révèlent que, même dans ces langues, le terme de *relatives* s'emploie, souvent de façon implicite, avec un sens beaucoup plus étendu que celui que lui a accordé la description traditionnelle, en l'associant systématiquement au pronom relatif.

Il est encore plus difficile de retenir, dans la perspective de la linguistique générale, une définition en terme de subordonnées rattachées par un pronom relatif au terme nominal antécédent, car elle condamne à exclure un nombre important de langues dans lesquelles les manifestations formelles des relatives sont complètement différentes de celles que l'on peut constater dans les langues indo-européennes. Par exemple, dans la phrase coréenne (l'ex.5a) et japonaise (l'ex.5b) incluant chacune une subordonnée relative, aucun élément n'existe que l'on puisse identifier comme pronom relatif tel que **que** dans l'ex. (5c). La subordonnée coréenne [nE-ka ssl-n] est marquée par un suffixe déterminatif [-n] qui la relie au terme nominal [chEk] (*livre*). A la différence de **que** dans l'ex. (5c), ce suffixe n'est qu'un suffixe verbal rattaché au verbe de la subordonnée et n'assume pas du tout de rôle pronominal dans la subordonnée relative. Quant à la subordonnée japonaise [watakusi-ga kaita], elle est enchâssée directement dans le terme nominal suivant [hon] (*livre*), c'est-à-dire que dans cette langue, aucune marque morphologique de subordination n'est présente entre la subordonnée relative et le terme nominal qui la suit.

- (Ex5)
- (a) ikOs-In / nE-ka / ssl -n / **ch E k** / i-ta/
- ceci-p.top./ moi-p.nom./ écrire-**s.déter.**/ **livre** / être-STdécl./
- (b) kore-wa / watakusi-ga / kaita / **hon** / desu /
- ceci-p.top./ moi-p.nom./ écrire / **livre** / être /
- (c) Ceci est un **livre que** j'ai écrit.

De surcroît, ces exemples permettent de constater qu'en coréen et japonais, le terme nominal dans lequel la subordonnée relative est enchâssé, succède à celle-ci, contrairement à ce qui se passe dans l'exemple français (5c). De ce fait, il est gênant de garder le terme « *antécédent* » pour désigner cet élément nominal dans ces deux langues, et il vaudrait mieux l'appeler « *subséquent* » (en coréen **huh EN sa** qui veut dire

littéralement *le mot qui vient après*), comme le suggère A. Fabre (1982)¹¹¹, du fait que ce nominal vient après la subordonnée relative.

On pourrait multiplier les exemples issus d'autres langues qui montrent encore d'autres variétés de structures phrastiques de relativisation. On voit par ce qui précède qu'il est difficile de donner une définition des relatives en s'en tenant aux caractéristiques formelles (notamment la présence d'une marque particulière tel que le pronom relatif) que présentent les structures phrastiques de relativisation. Celles-ci peuvent varier non seulement dans une même langue, mais encore davantage entre des langues issues de familles différentes.

Par ailleurs, on constate souvent dans la littérature une définition strictement syntaxique qui identifie la relative à une *subordonnée dépendant du nom* dans lequel elle est enchâssée et plus précisément comme subordonnée en fonction de modifieur de nom appelé traditionnellement « antécédent ». Mais cette définition syntaxique n'est pas non plus très satisfaisante. En effet, comme nous l'avons déjà vu, il existe en français des « relatives sans antécédent » qui occupent à elles seules une position de constituant nominal, comme dans l'ex. (6a) et (6b).

- (Ex6)
- (a) J'aime [qui m'aime]
- (b) Parlez [à qui vous voulez].

En outre, cette définition syntaxique s'applique en fait à d'autres types de subordonnées qu'aux relatives. Comme bien des langues, le français et le coréen admettent des subordonnées non relatives, connues sous l'étiquette de « complétives du nom » dans la description du français et qui occupent également la position de modifieur de nom. En d'autres termes, cette définition purement syntaxique ne permet pas d'expliquer pourquoi il est possible de considérer comme relatives les subordonnées des ex. (7a) et (7b) et de les distinguer des subordonnées non relatives des ex. (8a) et (8b).

- (Ex7)
- (a) Le **livre [que Michel a rendu à Pierre]** est sur le bureau.
- (b) [misyel-i / ppiell-eke / tollyOcu-n /] **ch E k-i / chEksaN-wie / iss-ta/**
Michel-p.nom / Pierre-à / rendre-**SD** / livre-p.nom / bureau-sur / il y a-ST.décl /
→Le livre que Michel a rendu à Pierre est sur le bureau.
- (Ex8)
- (a) Le **fait [que Michel a rendu le livre à Pierre]** est surprenant.
- (b) [misyel-i / ppiell-eke / chEk-Il / tollyOcu-n /] **sasil-i / nollap-ta /**

¹¹¹ A. Fabre, « Comparaison typologique du japonais et du coréen », dans *Langage* n°68.

- Michel-p.nom / Pierre-à / livre-p.accus. / rendre-SD / fait-p.nom / être surprenant-STdécl/
- → Le fait que Michel a rendu le livre à Pierre est surprenant.

Le plus troublant dans ces exemples est le fait que les subordonnées relative et complétive de nom de chaque langue aient une ressemblance non seulement fonctionnelle : elles sont toutes des unités phrastiques en fonction de modifieur de nom ; mais aussi morphologique au niveau du marquage de la subordination : **que** marquant les subordonnées du français et **-n** marquant les subordonnées du coréen. Cela revient à dire que dans ce cas précis, ni la propriété morphologique ni la propriété fonctionnelle ne peuvent être prises comme critères définitoires des relatives par rapport aux autres subordonnées non relatives.

Dans ce cas, et comme le souligne Creissels (1997), nous pensons qu'il est important de considérer d'une part, la différence de statut sémantico-logique entre relatives et autres types de subordonnées, et d'autre part, le fait qu'à la différence des autres subordonnées, une position nominale dans la relative reçoit un traitement spécial par le mécanisme de relativisation. Concernant le premier point, Creissels précise que

« du point de vue logique, les relatives expriment une propriété qui caractérise le référent d'un constituant nominal et à la différence des autres types de subordonnées, une relative ne peut pas s'analyser comme l'expression d'un contenu propositionnel, c'est-à-dire quelque chose explicable comme (le fait que...) ». Il ajoute à ce propos que « les relatives n'expriment pas un contenu propositionnel, c'est-à-dire la représentation (ou conceptualisation) d'un événement ou d'une situation - représentation dont l'adéquation à une situation de référence peut être assertée (positivement ou négativement) ou questionnée. Les relatives expriment une propriété, qui en soi ne saurait être considérée comme vraie ou fausse, mais qui permet de répartir les éléments d'un certain ensemble en deux sous-ensembles complémentaires : celui des éléments qui vérifient la propriété en question et celui des éléments qui ne la vérifient pas. »

Ainsi, on peut considérer que les subordonnées non relatives des deux langues comme celles des exemples (8a) et (8b) cités plus haut, expriment un contenu propositionnel paraphrasable par **le fait pour Michel de rendre le livre à Pierre**. Et ce contenu propositionnel fonctionne comme modificateur dans la structure interne d'un constituant nominal **le fait / sasil**. Par contre, les relatives des exemples (7a) et (7b) caractérisent le référent du constituant nominal dont la tête lexicale est **livre** (ex.7a) / **ch E k** (ex.7b), et le référent de ce nominal appartient à l'ensemble des **x** qui vérifient la propriété **Michel rend x à Pierre**.

Ce statut sémantico-logique de la relative n'est pas sans rapport avec le traitement spécial que reçoit la position nominale relative dans les deux langues. Le même linguiste explique à ce propos qu'à la différence des autres types de subordination, la relativisation implique que la position nominale dans la relative, en relation sémantico-référentielle avec une position nominale de la principale, c'est-à-dire l'« antécédent », présente des caractéristiques différentes de celles qu'elle présenterait dans une unité phrastique indépendante ou principale ou dans une subordonnée non relative. Par exemple, en

français, le verbe trivalent **rendre** (**X rendre Y à Z**) peut régir un complément introduit par la préposition **à**. Dans les subordonnées non relatives des exemples (9a) et (9b), ce complément (**à Pierre**) peut être tantôt absent (ex.9a), tantôt présent (ex.9b) exactement comme dans une unité phrastique indépendante — (ex.9c). Par contre, dans le cas de la relative de l'ex. (9d), la position nominale **z** du schème de prédication **x rend y à z** est bloquée par le mécanisme de relativisation, c'est-à-dire qu'il n'est pas possible d'ajouter après **rend** un complément introduit par la préposition **à** — (9e).

- (Ex9)
- (a) Le **fait [que Michel a rendu le livre]** est surprenant.
- (b) Le **fait [que Michel a rendu le livre à Pierre]** est surprenant.
- (c) Michel a rendu le livre à Pierre.
- (d) Le **bibliothécaire [à qui Michel a rendu le livre Ø]** ne travaille pas aujourd'hui.
- (e) *Le **bibliothécaire [à qui Michel a rendu le livre à Pierre]** ne travaille pas aujourd'hui.

Une telle analyse est également applicable à l'identification et à la distinction des relatives par rapport aux autres subordonnées non relatives en coréen, comme elle peut s'appliquer à d'autres langues, bien que les détails du traitement de la position nominale dans la relative varient d'une langue à l'autre¹¹², comme nous allons le voir plus loin. Il convient de souligner par là que dans une étude typologique ou contrastive comme la nôtre, on ne peut pas faire l'économie de la considération du statut sémantico-logique de la relative. Statut auquel est fondamentalement lié un mécanisme de relativisation, que nous venons de voir, qui se laisse identifier dans l'immense majorité des langues.

Compte tenu des faits que nous venons d'observer, nous sommes pour une définition des relatives qui soit aussi élémentaire que générale. Comme le propose D. Creissels (1995), nous pouvons définir les relatives comme des « *constituants qui ont une structure interne d'unité phrastique et qui expriment une propriété utilisée pour déterminer le référent d'un constituant nominal* »¹¹³. Une telle définition peut être admise à partir du moment où l'on a une idée claire du phénomène nommé **relativisation**, ce qui nécessite que l'on explique les conditions dans lesquelles elle opère. Identifiant cette opération comme un mécanisme d'intégration de deux structures phrastiques en une phrase complexe, Creissels précise ainsi les deux conditions nécessaires à cette opération¹¹⁴:

premièrement, la relativisation introduit une **hiérarchisation** entre deux structures phrastiques dont l'une, relative, se comporte généralement comme intégrée à un constituant nominal de l'autre, principale;

¹¹² D. Creissels (1995), *Ibid.*

¹¹³ D. Creissels (1995), *Ibid.*

deuxièmement, la relativisation se réalise lorsqu'il y a deux substantifs identiques appartenant respectivement à chacune des deux structures phrastiques, sans qu'il soit nécessaire que ces deux substantifs occupent des positions argumentales identiques dans les deux structures en question¹¹⁵.

Rappelons que dans la description courante, le rapport entre ces deux substantifs identiques se traduit souvent en terme de coréférentialité. Ainsi on dit qu'un substantif appartenant à la relative est coréférentiel avec un substantif de la principale.

Par ailleurs, il faudrait noter tout de même, concernant cette condition d'identité des deux substantifs, que l'approche traditionnelle de la grammaire française considère que la relativisation opère sur un couple de phrases qui ont deux « syntagmes nominaux » identiques. Cela signifie que dans des langues comme le français, qui exigent la présence d'un déterminant devant le substantif, les deux « syntagmes nominaux » concernés comportent nécessairement un déterminant et un substantif identiques. Par exemple, J. Dubois et F. Dubois-Charlier analysent la phrase complexe issue de la relativisation *J'ai vu le film dont tu m'avais parlé* en deux phrases simples correspondantes qui contiennent deux syntagmes nominaux identiques, à savoir **ce film**¹¹⁶:

- (Ex10) J'ai vu le film dont tu m'avais parlé.
- (Ex11) P1 - *Tu m'avais parlé de ce film.*
- P2 - *J'ai vu ce film.*

Mais ce qui est réellement identique dans ce cas, ce n'est pas cet ensemble « déterminant + substantif », qui constitue le « syntagme nominal », mais le substantif

¹¹⁴ D. Creissels (1991) *Description des langues negro-africaines et théorie syntaxique*, Grenoble, Ellug, pp.454. Il est à noter que dans un autre ouvrage (*Element de syntaxe générale*, 1995) publié ultérieurement, cet auteur ne prend que l'identification des deux substantifs comme condition nécessaire à l'opération du mécanisme de relativisation, compte tenu du fait que ce mécanisme n'opère pas nécessairement dans le cadre d'une construction par enchâssement, à l'instar de la relative de certaines langues comme le bambara. Il fait toutefois remarquer que l'enchâssement de la relative dans la principale est un cas prototypique de relativisation qui se laisse identifier dans la majorité des langues du monde.
 (Ex12) P1 - *Tu m'avais parlé d'un film.*

¹¹⁵ Relativement à cette problématique, ce linguiste tient à expliquer la différence entre la relativisation et le cas des enchaînements des structures phrastiques du type *Michel est sorti, ø a pris sa voiture et ø s'est rendu à son travail*. Dans ce dernier cas comme dans le premier, il s'agit de la présence de substantifs identiques dans les structures phrastiques concernées. Mais, si la relativisation impose des contraintes moins fortes sur la fonction syntaxique du substantif appartenant à la subordonnée relative, la coordination impose, comme condition nécessaire, l'identité fonctionnelle des substantifs identiques dans des structures phrastiques coordonnées. Dans l'exemple pris, il est question de l'identité de la fonction de sujet qui fait que dans la première structure phrastique, le substantif *Michel* occupe morphologiquement la position de sujet, et à la suite laisse vide la même position argumentale (indiquée par \emptyset) dans les structures phrastiques suivantes.

¹¹⁶ J. Dubois et F. Dubois-Charlier, *éléments de linguistique française: syntaxe*, Paris, Larousse, 1970, p.248

¹¹⁷ D. Creissels (1991) *Ibid.* p. 454.

Il arrive toutefois que le déterminant soit identique, comme dans l'exemple suivant, mais ce n'est pas le cas prototypique :

- (Ex13) As-tu connu **le fils de Michel QUI** tenait une boulangerie rue Thiers?
- (Ex14) P1 - **Le fils de Michel** tenait une boulangerie rue Thiers
- P2 - As-tu connu **le fils de Michel** ?

Dans des langues comme le coréen et le japonais, le problème de la distinction entre substantif et syntagme nominal ne se pose pas de la même façon, car la présence d'un déterminant tel que l'article défini ou indéfini devant un substantif n'est pas obligatoire à la différence du français. En coréen, comme un substantif précédé d'un déterminant quelconque, un substantif dépourvu de déterminant fonctionne aussi bien dans une structure phrastique de relativisation que dans une structure phrastique indépendante ou principale, comme le montre la phrase complexe coréenne (ex. 15a) équivalant à celle de l'ex. (10).

De même que la phrase complexe à relative de l'exemple français (10) s'analyse en deux structures phrastiques simples isolées, comme nous l'avons fait *supra*, la phrase coréenne qui lui correspond peut être analysée en deux phrases simples de la manière suivante:

- (Ex15)
- (a) na-nIn /1/ nO-ka /2/ na-eke /3/ iyakihEs-tO-n /4/ yONhwa-III /5/ po-ass-ta /6/
- moi-p.top /1/ toi-p.nom /2/ moi-à /3/ parler-remém.-SD /4/ film-p.accus /5/ voir-acc-STdécl /6/
- →J'ai vu le film que tu m'avais parlé.
- (b) P1 — nO-nIn / (OttOn) yONhwa-ekwanhayO / na-eke / iyakihEs-Oss-ta /
- P2 — na-nIn / (kl) yONhwa-III / po-ass-ta/

Comme l'analyse le suggère, notre démarche consiste à comparer la phrase complexe issue de la relativisation au couple de phrases simples que l'on obtiendrait en réalisant séparément chacune des deux structures phrastiques, ce qui est proche de celle pratiquée couramment par les grammariens. Il convient de préciser tout de même qu'avec cette démarche, nous nous limitons à montrer les conditions syntaxiques nécessaires à la mise en oeuvre de la relativisation, telle que l'identification des deux substantifs dans les deux structures phrastiques concernées. De ce fait, nous ne discutons pas la question de la nature précise (défini ou indéfini) des déterminants susceptibles d'être utilisés devant les substantifs identiques dans les deux phrases simples isolées, considérées comme sous-jacentes à la phrase complexe à relative, en prenant en compte le rapport discursif qu'ils impliquent. En effet, si on cherche à rendre compte de ce rapport discursif dans cette étape d'analyse, on devrait faire figurer, en coréen comme en français, deux déterminants différents devant les substantifs mis en commun dans les deux phrases

simples isolées, bien que leur instanciation ne soit pas obligatoire d'un point de vue purement grammatical : mis entre parenthèses dans (15b), l'un est un **déterminant indéfini** comme [OttOn] (certain), associé au substantif appartenant à la phrase simple sous-jacente à la relative, et l'autre, un **déterminant défini** comme [kl], associé au substantif de la principale. Mais cette question de la nature des déterminants ne semble pas toutefois toucher directement aux conditions syntaxiques nécessaires à la mise en oeuvre de la relativisation.

Pour faciliter la compréhension des constructions de relatives dans les exemples suivants, nous indiquerons par trois paires de crochets les trois constituants qui se trouvent directement impliqués dans le mécanisme de relativisation :

·
la relative

·
le constituant formé par la combinaison de la relative et de l'élément ou d'un groupe d'éléments (traditionnellement analysé comme pronom relatif dans le cas du français)

·
le constituant nominal « **pivot** ».

De plus, nous indiquerons, s'il est nécessaire, par un trait horizontal, la position nominale du substantif relativisé à l'intérieur de la relative qui est impliqué avec un substantif de la proposition principale par leur identité référentielle dans le mécanisme de relativisation :

· (Ex16)

· (a) Amstrong est [la personne [qui [Ø a débarqué pour la première fois sur la lune]]].

· (b) amsthloN-ln [[[Ø chOlmlo / tal-e / saNlyukha]-n] salam]-i-ta

· Amstong-p.top / pour la première fois / lune-sur / débarquer-SD / personne-être-STdécl/

Ce que nous désignons par le terme de *pivot* correspond à l'« *antécédent* » de la relative du français et au « *subséquent* » de la relative du coréen. Dans ce qui suit, nous utiliserons le terme de **pivot** au lieu d'utiliser ces deux derniers termes. Certes, l'utilisation de ces deux termes aurait un double intérêt, du moins pour la description des relatives tant du français que du coréen : ils désignent le substantif de la proposition principale délimitant le domaine de relativisation en même temps qu'ils permettent de rendre compte respectivement de l'ordre de détermination entre ce substantif et la relative. Mais dans la perspective de la linguistique générale où nous nous situons, il nous paraît plus raisonnable d'employer le terme *pivot* qui ne fait pas référence à l'ordre de détermination entre la relative déterminante et le nom-pivot déterminé, parce que la place du nom-pivot par rapport à la relative peut être différente, dans certaines langues du monde, de celle du français et du coréen, comme nous allons le voir plus loin.

5-2 Enchâssement

Dans la typologie des relatives, les linguistes envisagent les constructions où la relative, subordonnée, est enchâssée dans le constituant nominal pivot d'une autre unité phrastique, principale, avec laquelle elle se combine comme le cas le plus banal du mécanisme de relativisation. De ce cas relèvent les relatives de nombreuses langues, dont le français (Ex 17) et le coréen (Ex 18) font partie, alors qu'en sont exclues d'autres comme le bambara (mendé; Niger-Congo) où la relative n'est pas enchâssée dans la principale (ex. 19a)¹¹⁸.

- (Ex17)
- (a) J'ai vu [**l'homme [qui [avait acheté un couteau]]**].
- (b)P1 L'homme avait acheté un couteau.
- P2 J'ai vu l'homme.
- (Ex18)
- (a) na-nIn [[[khal- I I / sa-]n] namca]-III / po-ass-ta /
- moi-p.top [[[couteau-p. accus / acheter-] SD:acc] homme]-p. accus / voir-acc-STdécl /
- (b)P1 — —namca-ka / khal-II / sa-ass-ta /
- homme-p.nom / couteau-p. accus / acheter-acc-STdécl /
- L'homme a acheté le couteau.
- P2 — na-nIn / namca-III / po-ass-ta /
- moi-p.top / homme-p. accus / voir-acc-STdécl /
- J'ai vu l'homme.
- (Ex19)
- (a) ce **min** ye muru san, n ye **o** ye
- homme / **lequel** / acc. / couteau / acheter / moi / acc. / **lui** / voir /
- → J'ai vu l'homme qui a acheté le couteau.
- (b)P1 — **ce** ye muru san

¹¹⁸ C'est un exemple emprunté à T. Givón (1990, pp.653-654), qui le présente comme une des constructions possibles de relativisation dans cette langue.

- homme / acc. / couteau / acheter /
- L'homme a acheté le couteau.
- P2 — n ye **ce** ye
- moi / acc. / homme / voir /
- J'ai vu l'homme.

La relativisation de la langue bambara se caractérise par la présence d'un morphème spécial (**min**) postposé immédiatement au substantif relativisé (**ce** : homme) dans la relative. La relativisation, dans un enchaînement des deux unités phrastiques de la phrase de l'ex. (19a) [ce **min** ye muru san] et [n ye **o** ye], se reconnaît par l'identité référentielle de deux constituants nominaux (**ce/o**) appartenant respectivement à chacune de ces deux unités phrastiques : **ce** (homme), appartenant à la relative, est un nom-pivot qui a pour rôle de délimiter le domaine de relativisation, tandis que **o**, appartenant à la principale, est un morphème anaphorique qui est coréférentiel avec **ce** (homme) de la relative. La phrase bambara de l'ex. (19a) montre que les deux unités phrastiques comportant ces deux constituants nominaux référentiellement identiques ne sont pas construites par enchâssement, à la différence de la relative de la phrase française et de celle de la phrase coréenne qui sont enchâssées chacune dans la principale avec laquelle elle se combine.

5-3 Ordre de détermination

Dans une perspective typologique, une autre propriété qui mérite d'être remarquée dans la phrase bambara de l'ex. (19a) est que le nom-pivot, à savoir **ce** signifiant « *homme* », se trouve à l'intérieur de la relative, contrairement à ce qui se passe dans l'immense majorité des langues, dont font partie le français et le coréen, où le nom-pivot appartenant à la principale se trouve en marge de la relative.

Ainsi, dans une typologie des relatives, le linguiste Keenan (1985, 143-145) distingue « *internal relatives clauses* » et « *external (headed) relatives clauses* »¹¹⁹ selon que le nom-pivot se place à l'intérieur de la relative comme en bambara et dans un certain nombre de langues (navajo, tibétain, diegueno, wappo, etc.) ou à l'extérieur de la relative comme dans beaucoup d'autres langues plus nombreuses. Ensuite, il subdivise ce dernier type de relatives en « *postnominal external relatives* » (désormais « *relatives postnominales* ») et « *prenominal external relatives* » (« *relatives prénominales* »), selon que la relative se trouve après ou avant le nom-pivot. Le même linguiste fait remarquer la préférence, dans les langues du monde, pour les relatives postnominales au détriment des relatives prénominales.

¹¹⁹ D. Creissels (à paraître) désigne ces deux types de relatives respectivement « *relatives à antécédent interne* » et « *relatives à antécédent externe* ».

Sur ce dernier point, les exemples français (17a) et coréen (18a) sont illustratifs en ce qu'ils montrent que les relatives du français sont postnominales, alors que celles du coréen sont prénominales. Si on parle du rapport linéaire entre relative et nom-pivot en termes d'ordre de détermination, on peut dire que l'ordre de détermination entre la relative déterminante et le nom-pivot déterminé est inverse dans ces deux langues, c'est-à-dire qu'en français la relative déterminante suit le nominal déterminé, alors qu'en coréen c'est le contraire qui se passe. On peut schématiser la séquence de détermination de ces deux langues de la manière suivante :

- - français : [N (antécédent) ← [x (subordonnant) [Relative]]]
- - coréen : [[[Relative] y (subordonnant)] → N (subséquent)]

Il faut signaler que la représentation distincte (**x** et **y**) du subordonnant qui relie la relative au nom-pivot est liée à son degré d'autonomie qui est différent dans les systèmes de chaque langue : le subordonnant coréen est un suffixe non-autonome qui se fixe sur le verbe de la relative, alors que le subordonnant français, considéré comme pronom relatif, est un élément autonome.

Certains linguistes parlent de rapports d'implication ou de corrélation existant entre l'ordre linéaire de détermination de la relative déterminante avec le nom-pivot déterminé et l'ordre de prédication, c'est-à-dire l'ordre linéaire des arguments nominaux sujet et objet organisés autour d'un verbe qui les ordonne pour constituer une phrase déclarative. Du point de vue typologique, une immense majorité de langues se répartit selon ce dernier critère en trois grands types¹²⁰ : langues à verbe initial (représentées souvent sous la forme du schème Verbe-Sujet-Objet), langues à verbe médian (S-V-O) et langues à verbe final (S-O-V). A propos de la corrélation entre cet ordre des mots et l'ordre de détermination relative — nom-pivot, Keenan (1985, pp. 143-145) relève quelques tendances générales :

- dans les langues à verbe initial (V-S-O) comme l'hébreu, l'arabe, le berbère, le thaï, etc., les relatives postnominales sont le seul type attesté, à l'exception de quelques langues comme le tagalog ou des langues philippines qui présentent non seulement des relatives postnominales, mais aussi des relatives prénominales ;

- dans les langues à verbe médian (S-V-O) comme les langues romanes, le grec moderne, les langues bantoues, etc., les relatives postnominales sont dominantes. En comparaison avec les langues à verbe initial, il n'est pas moins rare de trouver dans les langues à verbe médian les deux constructions de relatives postnominales et de relatives prénominales, comme le cas de l'allemand et du finnois¹²¹ ;

- dans des langues à verbe final (S-O-V) comme le japonais, le turc, le hindi, les relatives

¹²⁰ Pour plus de détails sur la typologie de l'ordre des mots de base des langues, voir C. Hagège (1982, 54-60) et J-H Greenberg (1963)

prénominales sont dominantes, mais d'autres langues à verbe final comme le yaqui (Uto-Azteque) ou le navajo ont comme formes dominantes les relatives postnominales (pour la première langue) ou les relatives à antécédent interne (pour la seconde).

En français comme dans d'autres langues du type S-V-O, on peut affirmer que les relatives postnominales sont dominantes. Hagège relève un cas français où la relative précède le nom-pivot, comme le montre l'exemple suivant *Il voit, qui file, un rat* (C. Hagège, 1982, p.61). Mais il s'agit d'un cas littéraire et recherché rarement produit. Quant au coréen, seules les relatives prénominales sont possibles. Donc on peut dire que les relatives de ces deux langues se plient, à quelques exceptions près, à cette tendance générale, observée depuis longtemps par les linguistes, à savoir que les langues à ordre S-V-O comme le français antéposent le déterminé au déterminant, contrairement aux langues à ordre S-O-V comme le coréen qui postposent le déterminé au déterminant.

Cependant, la situation devient plus complexe en français, lorsqu'il s'agit de constructions de détermination où l'adjectif qualificatif vient déterminer le nom. En fait, en linguistique générale, on pourrait s'attendre *a priori* à ce que, dans toutes les langues, les déterminants de nature nominale (l'adjectif ou le substantif) et les déterminants de nature phrastique (par exemple la relative, la complétive du nom) occupent la même position dans la structure de l'énoncé. C'est ce qui se passe dans un certain nombre de langues où tous les déterminants de nature nominale comme de nature phrastique précèdent invariablement le déterminé (coréen et japonais), ou au contraire le suivent (arabe et hébreu). Mais cette congruence est loin d'être universelle. Parmi les langues bien connues qui ne s'y plient pas figurent le grec, le latin, l'anglais, l'allemand, et beaucoup d'autres encore, tant romanes que slaves ou germaniques.

Dans le cas du français où l'adjectif qualificatif vient déterminer le nom, on sait que la relation épithétique de l'adjectif et du substantif connaît plusieurs vectorisations possibles. Ou bien c'est l'ordre *déterminant—déterminé* qui est obligatoire (*un long voyage* mais non * *un voyage long*), ou bien c'est l'ordre *déterminé—déterminant* qui s'impose (*un crayon pointu* mais non * *un pointu crayon*). Souvent toutefois le même adjectif peut se placer à volonté tantôt avant tantôt après le substantif. Et, dans ce cas, deux possibilités se présentent : ou bien l'adjectif change de sens en changeant de place (*un simple citoyen—un citoyen simple*), ou bien le changement de place n'affecte pas vraiment la valeur sémantique de l'adjectif (*l'immense horizon # l'horizon immense*). Dans le cas où un choix est possible pour le même signifiant entre deux positions, sans que le signifié en soit affecté, ce sont des raisons stylistiques qui décident de la place préférentielle du déterminant adjectival.

Cela dit, il faut bien convenir qu'en français contemporain l'ordre *substantif—adjectif* est largement dominant. C'est lui qui s'impose par exemple avec les adjectifs de couleur

¹²¹ Cet auteur précise tout de même que dans ces langues, les relatives postnominales peuvent être utilisées pour relativiser n'importe quelle position nominale de la proposition principale, tandis que les relatives prénominales connaissent davantage de contraintes sur les positions nominales relativisables. Par exemple, en allemand, les relatives prénominales ne peuvent être utilisées que pour relativiser la position de sujet de la principale. C'est la raison pour laquelle dans ces langues, les relatives postnominales sont, selon cet auteur, dominantes ou plus productives que les autres.

un costume gris —**un gris costume*) ou le participe passé employé comme adjectif (*un argument convaincant* —*un convaincant argument*), sans oublier les adverbes ou les noms épithétisés derrière un nom (*des gens bien* , *un professeur fantôme*). Il est clair, dans ces derniers cas, qu'il y a une homologie structurale entre l'épithète et la relative correspondante : *des gens bien* = *des gens qui sont bien*, *un argument convaincant* = *un argument qui est convaincant*, *une fille chouette* = *une fille qui est chouette*. C'est donc cet ordre qui domine dans les constructions des énoncés, alors que l'ordre inverse *adjectif—substantif* relève de plus en plus du préconstruit lexical (*un grand homme*, *un petit garçon*, *une petite fille*) qui peut aller jusqu'aux mots composés, appelés aussi *lexies* par certains linguistes (*une belle-fille*, *des petits-enfants*, *des grands-parents* etc.).

La dominance de cet ordre *déterminé—déterminant* se vérifie également dans les constructions où le groupe prépositionnel dit complément du nom se trouve après le nom qu'il détermine (*le chat de la voisine* , *une remède contre la toux* , *les femmes au volant*).

Rappelons tout de même au passage que de cet ordre dominant *déterminé—déterminant* sont exclus les déterminants à proprement dits du français, appelés parfois « *prédéterminants* » tels que les articles définis ou indéfinis, les possessifs, les numéraux, les déictiques, auxquels on réserve souvent d'une manière restrictive ce terme de « *déterminants* » : ils sont tous antéposés au nom.

En coréen, la situation est beaucoup plus simple du fait que les déterminants, quelle que soit leur nature, ne connaissent qu'une seule place possible : ils précèdent, sans exception, le nom qu'ils déterminent. Et ceci, dans tous les cas de figure, que le déterminant soit court ou long. En un mot, l'antéposition du déterminant au nom déterminé est aussi rigide que la place du verbe, qui se trouve toujours à la fin de la phrase.

A propos de ce dernier point, nous pouvons rappeler le problème de la « cadence majeure », qui fait que le français tend à postposer les déterminants les plus longs et à antéposer les déterminants les plus courts ; problème qui ne se pose pas en coréen, où la longueur du déterminant est sans aucune incidence sur le choix de sa position. Ce choix s'observe pourtant dans de nombreuses langues du monde. P. Ramat pense que ce choix préférentiel d'organisation linéaire des éléments linguistiques serait dû à des raisons psychologiques : on tend à placer le constituant le plus complexe après le moins complexe car il est plus aisé de retenir et donc de récupérer dans la mémoire à court terme un segment simple qu'un segment complexe ; celui-ci, par contre, sera placé vers la fin de la phrase, de façon à occuper la position la moins éloignée dans la suite temporelle¹²².

En français, cette tendance à mettre le constituant le plus long après le constituant le plus court se retrouve au niveau de la prédication. Quand le prédicat est très bref et que le sujet est très étoffé, notamment celui auquel se rapporte une relative, il existe une forte propension à basculer le sujet après le prédicat. En coréen, les choses se passent autrement puisque, dans une phrase complexe, un sujet long peut se placer tout à fait normalement devant un prédicat court.

¹²² P. Ramat (1982) *Typologie linguistique*, Paris, PUF, pp. 42-43.

On peut illustrer cette tendance opposée, manifeste entre les deux langues, quant à l'utilisation du sujet long dans une phrase par l'exemple coréen suivant et sa traduction française.

- (Ex20)
- O y O shan ca N y O n- l i /1/ ma l l yuci- l l l /2/ chunkye-ya-hako /3/ maku nal il l m- l lo /4/ pul O c O shi-kon l n /5/ k l man k O p-e /6/ cill-y O /7/ k O l l m-i nal sal O yla hako /8/ ch O npa N cichuk /9/ nontul ON - l l /10/ tha n O m O /11/ toma N chi-t O n /12/ **uli- l i chu O k- l i th O c O n /13/ ko N to N umul-i /14/ son-e kamchiltlsi /15/ nElyOta po-yOss-ta /16/ [Mère 21]**
- respectable /1/ adulte du village-p.accus /2/ Chunkye-appellatif-S. cit /3/ de manière très impolie /4/ appeler-SC (et) /5/ par peur /6/ être terrifié-SC (cause) /7/ à toutes jambes /8/ de tous côtés /9/ murettes des rizières-p.accus /10/ traverser-SC /11/ fuir-SD :remém /12/ lieu des souvenirs d'enfance /13/ puit collectif-p.nom /14/ comme sur la paume d'une main /15/ se voir-acc-STdécl /16/
- (lit.) Le puit collectif, lieu des souvenirs d'enfance, où on appelait l'adulte du village respectable de manière très impolie « Chunkye ya » et on fuyait de tous cotés, terrifiés de peur, traversant les murettes des rizières, se voyait comme sur la paume d'une main.

Le sujet nominal [uli-li chuOk-li thOcOn koNtoN umul] (le puit collectif, lieu des souvenirs d'enfance) est déterminé par une subordonnée constituée, elle-même, de plusieurs « sous- subordonnées », et constitue un sujet long qui se place devant le prédicat beaucoup plus court [nElyOta po-yOss-ta] (se voyait).

Dans la traduction française littéraire de cette phrase, celle-ci se trouve modifiée de la façon suivante :

- (Ex21)
- Le seul puit du village se voyait comme sur la paume d'une main, c'était le lieu des souvenirs d'enfance où on criait, très impolis, « Chun-Gye » pour appeler l'adulte du village et on fuyait ensuite de tous côtés, terrifiés courant à toutes jambes sur les murettes des rizières. [Trad. Mère 17]

La phrase complexe coréenne est décomposée en phrases indépendantes en français, de manière à éviter le sujet long. La subordonnée déterminative composée, qui était accrochée au sujet nominal complexe dans la phrase coréenne, se trouve enchâssée non dans le sujet, mais dans l'attribut d'une construction à copule de la seconde phrase indépendante, ce qui a pour effet de placer les éléments longs après le prédicat court : **C'est N que P.**

Comme l'ordre de la détermination et celui de la prédication sont soumis en coréen à une contrainte intangible, la traduction que nous avons donnée de la phrase française est la seule possible et l'ordre d'apparition, d'une part des éléments constituant la structure de

détermination et d'autre part des éléments constituant la structure phrastique, ne peut en aucune façon être modifié. L'énonciateur doit se conformer obligatoirement à la consécution suivante :

- Relative → nom-pivot → prédicat verbal de la principale

Il en résulte que, dans un exemple comme celui que nous avons vu, l'ordre de construction de l'énoncé est strictement inverse d'une langue à l'autre.

5-4 Le traitement de la position nominale relativisée dans la relative

Notons d'abord que nous employons la notation **N rel** pour indiquer la position nominale du substantif relativisé dans la relative qui, ayant un rapport coréférentiel avec le nom-pivot de la principale, subit généralement des transformations formelles qui diffèrent d'une langue à l'autre.

En ce qui concerne le traitement de la position **N rel**, les linguistes typologues dégagent souvent au moins trois stratégies distinctes et bien attestées dans les langues les plus diverses du monde. Il s'agit des stratégies du « **pronom relatif** », de l'« **ellipse** » et du « **pronom résomptif** »¹²³. Nous nous limitons à examiner brièvement quelques exemples typiques de ces trois stratégies, pour ensuite observer les stratégies de relativisation que le français et le coréen utilisent pour le traitement de la position **N rel** dans les relatives.

Comme nous le verrons, selon les langues, chacune de ces trois stratégies peut se combiner ou non avec la présence d'une marque de subordination qui se trouve soit au niveau de la forme verbale, soit à la marge de la relative. De surcroît, certaines langues ne connaissent qu'une seule stratégie alors que d'autres ont la possibilité d'en utiliser alternativement deux ou trois, et ceci parfois sous certaines conditions qui sont différentes d'une langue à l'autre.

5-4-1 La stratégie du pronom relatif

Attestée dans de nombreuses langues de la famille indo-européenne à partir desquelles s'est élaborée en premier lieu l'analyse grammaticale de la relativisation, la stratégie du pronom relatif est la plus connue des trois stratégies de relativisation que nous allons observer. Celle-ci se caractérise par l'utilisation d'un élément pronominal dit *relatif* qui se trouve généralement à la marge gauche de la relative. Dans ce cas, la position canonique du **N rel** est laissée vide à l'intérieur de la relative. A cet égard, les grammairiens comme les linguistes, notamment les transformationnalistes, postulent couramment qu'un élément

¹²³ Nous employons ce terme de *pronom résomptif*, largement utilisé par les linguistes anglophones et repris par F. Gadet (1995).

anaphorique, qui devrait occuper la position canonique du **N rel**, est déplacé en position initiale de la relative pour donner naissance à un pronom relatif. Ainsi placé en tête de la relative, le pronom relatif joue en même temps le rôle de démarcation et le rôle de marque de subordination de la relative. On lui reconnaît également d'une part un rôle d'anaphorique, puisqu'il renvoie au nom-pivot qui le précède, et d'autre part, un rôle d'argument pronominal qui indique par sa variation morphologique la fonction syntaxique qu'assumerait le nominal qu'il remplace, bien qu'il n'occupe pas la place canonique de ce dernier.

On peut illustrer ceci avec des exemples de l'allemand, empruntés à Givón (1990, p.657).

- (Ex22) Nominative:
 - (a) Der - mann / kam
 - le (nom.) / homme / est venu
 - → Cet homme est venu
 - (b) [der-mann [der [kam]]]
 - cet / homme / qui (nom.) / homme
 - → l'homme qui est venu
- (Ex23) Accusative:
 - (a) Ich / kenne / den-mann / schon / lange /
 - moi / avoir connu / cet (accus.)-homme / déjà / longtemps /
 - → J'ai connu cet homme déjà longtemps.
 - (b) [der-mann [den [ich / schon / lange / kenne]]]
 - cet-homme / que (accus.) / moi / déjà / longtemps / avoir connu /
 - →cet homme que j'ai connu déjà longtemps.
- (Ex24) Dative:
 - (a) ich / habe / dem-mann / das-buch / gegeben /
 - moi / acc / ce (dat.)-homme / ce (accus)-livre / donner /
 - →J'ai donné le livre à cet homme.
 - (b)) [der-mann [dem [ich / das-buch / gegeben habe]]]
 - cet-homme / a qui (dat) / moi / ce (accus)-livre / donner-acc. /
 - → l'homme à qui j'ai donné le livre.

Il est important de noter que dans cette langue, où les relatives postnominales sont dominantes, les pronoms relatifs qui les marquent ont une parenté morphologique avec les démonstratifs¹²⁴. De même que ceux-ci s'accordent en genre (*masculin, féminin et neutre*), en nombre (*singulier et pluriel*) avec le substantif auquel ils se rapportent, les pronoms relatifs s'accordent en genre et en nombre avec le nom-pivot qui les précède et en cas avec le substantif relativisé auquel il se substitue. Dans le cas des exemples (22-24), **der**, **den** et **dem** indiquent le genre *masculin*, le nombre *singulier* de l'antécédent **Mann** (*homme*) et les cas de **N rel** à l'intérieur de la relative, respectivement le *nominatif* (**der**), l'*accusatif* (**den**) et le *datif* (**dem**).

Dans beaucoup de langues indo-européennes comme le latin, le français ou l'anglais, les pronoms relatifs ont une parenté phonologique et morphologique avec les pronoms interrogatifs, comme en anglais où ces pronoms ont en commun la forme *wh-*: *who, whom, whose, which, what, when, where, why*.

(Ex25)

1. **Sujet** : I have [a friend [**who** [Ø writes well]]].
2. **Objet** : [My sister [**whom** [you met last Ø Sunday]]] lives in New-York.
3. **Sujet** : [The train [**which** [Ø usually leaves at 12,30]]] has been cancelled today.
4. **Objet** : [The story [**which** [I read Ø yesterday]]] was moving.
5. **Lieu** : This is [the house [**where** [she was born Ø]]].
6. **Temps** : There was [a time [**when** [prices were almost constant Ø]]].
7. **Raison** : [The reasons [**why** [they help me Ø]]] are various.
8. **Génitif** : That is [the girl [**whose** [brother Ø came here yesterday]]].

Ces pronoms relatifs, dont les formes sont donc identiques à celles de pronoms interrogatifs, sont analysables comme un constituant **N rel** occupant à l'initiale de la relative une place qui n'est pas la place canonique de ce constituant **N rel**. Ils varient

¹²⁴ D'autres langues comme le grec, l'indo-iranien, l'ewe, etc. ont des pronoms relatifs qui sont ainsi dérivés historiquement des démonstratifs. Nous renvoyons le lecteur à l'article de E. Benveniste « *La phrase relative, problème de syntaxe générale* » (dans PLG 1, pp.208-222), où l'auteur étudie de nombreuses langues qui présentent une parenté entre les pronoms relatifs et les démonstratifs non seulement au niveau morphologique mais aussi au niveau fonctionnel.

selon la fonction casuelle du substantif relativisé de la relative auquel ils se substituent, sauf **which** qui peut être utilisé indifféremment pour les fonctions *sujet* et *objet*, par opposition à **who** (sujet) et **whom** (objet). A la différence des pronoms relatifs de l'allemand, ceux de l'anglais ne s'accordent pas en genre et en nombre avec leur antécédent. Par contre, **who**, **whom**, et **which** s'accordent avec leur antécédent en trait animé ou non-animé : animé pour **who** et **whom** (*a friend who.../ my sister whom...*) et non-animé pour **which**.

Quant aux pronoms relatifs du français, ils présentent un système très complexe. Comme nous l'avons vu précédemment, ils se répartissent en **formes simples (qui, que, quoi, dont, où)** dont la plupart sont apparentées, sauf **dont**, aux pronoms interrogatifs, et en **formes composées (lequel, laquelle, lesquels, lesquelles)** qui sont construites par la combinaison d'un article défini (**le/la/les**) et d'un pronom interrogatif adjectif (**quel(s)/quelle(s)**)¹²⁵. Ces deux types de formes ont des emplois et des rôles différents. En général, les formes simples ne s'accordent pas en genre et en nombre avec l'antécédent, mais elles sont variables en cas comme le montrent les exemples (26a-h) : **qui** et **que** marquent chacun une fonction particulière : **qui**→sujet / **que**→objet, alors que **où** et **dont** peuvent indiquer deux fonctions différentes selon le contexte où ils apparaissent : **dont**→objet indirect ou génitif ou encore complément de manière → **dont** / **où**→complément de temps ou de lieu. En revanche, les formes composées sont généralement invariables en cas, mais variables en genre et en nombre.

(Ex26)

- | | |
|--|----|
| Sujet : J'ai [une amie [qui [Ø écrit bien]]] | 1. |
| Objet : [Ma soeur [que [vous avez rencontrée Ø le dimanche dernier]]] vit à New York. | 2. |
| Objet indirect : [Le livre [dont [tu m'a parlé Ø]]] était intéressant. | 3. |
| Génitif : C'est [la fille [dont [le frère Ø est venu ici hier]]]. | 4. |
| Complément de lieu : Celle-ci est [une maison [où [elle est née Ø]]]. | 5. |
| Complément de temps : Il y avait [un moment [où [les prix étaient le plus constant Ø]]]. | 6. |
| | 7. |

¹²⁵ La présence des pronoms relatifs composés n'est pas exceptionnelle à l'échelle des langues du monde. Dans de nombreuses langues (hongrois, géorgien, nahuatl, etc.), les pronoms relatifs sont formés historiquement par la combinaison d'un démonstratif et d'un interrogatif. (Voir, Keenan, 1985, p.151)

Complément de raison : [Les raisons [**pour lesquelles** [ils m'aident Ø]]] sont diverses.

8.

Complément de manière : [La manière [**dont** [il a réglé ses problèmes Ø]]] ne m'a pas plu.

Nous avons remarqué que les pronoms relatifs de l'anglais **who**, **whom** et **which** marquent l'opposition entre référent animé et référent non-animé de l'antécédent, lorsqu'ils est employés pour les fonctions relativisées sujet et objet : **who** (sujet/animé) ↔ **which** (sujet non-animé) / **whom** (objet animé) ↔ **which** (objet non-animé) (voir les ex.25a-d). Contrairement à **who** et **whom**, les pronoms relatifs correspondants du français, respectivement **qui** et **que**, ne marquent pas cette opposition entre référent animé et référent non-animé de l'antécédent, en l'absence du morphème correspondant à **which** qui indiquerait le référent non-animé. Mais cette opposition se manifeste lorsque **qui** et **quoi**, variant de **que**, sont précédés d'une préposition, c'est-à-dire que la position **N rel** est une position de complément de préposition : Animé → *C'est un candidat à **qui** on n'a pas pensé* / Non-animé → *C'est une chose à **quoi** on n'a pas pensé*. Rappelons toutefois que dans les cas comme ce dernier, où l'antécédent implique le référent non-animé, on emploie de préférence le pronom relatif composé, notamment si l'antécédent n'est pas lui-même pronominal comme *ce* : *une chose à **quoi** on n'a pas pensé* → *une chose à **laquelle** on n'a pas pensé*.

Comme le montrent ces derniers exemples, lorsque la position **N rel** est une position de complément de préposition, la préposition se place généralement à gauche du pronom relatif en français. On peut trouver également cette possibilité en anglais (ex.27b).

(Ex27)

1.

Pierre est [une personne [**sur qui** [on peut compter Ø toujours]]].

2.

[The information [**on which** [the conclusion was based Ø]]] is doubtful.

Dans le système des pronoms relatifs français, s'ajoutent aux relatifs de forme simple ceux de forme composée tels que **le(s)quels** et **la(es)quelles**. On emploie, rappelons-le, ces formes composées comme sujet dans la relative descriptive et beaucoup plus rarement comme objet ou attribut, afin d'éviter une équivoque sur l'identité de l'antécédent : *Je rencontre le frère de ma copine **lequel** / **laquelle** va partir pour Paris*. Si le choix des relatifs de forme simple dépend de la fonction syntaxique du nominal qu'ils remplacent dans la relative, celui des relatifs de forme composée est tributaire du nombre et du genre de l'antécédent, un peu comme les articles définis ou démonstratifs le sont avec le substantif auquel ils sont reliés. De surcroît, tous ces relatifs peuvent se combiner ou se contracter avec des prépositions telles que **à**, **de**, **pour**, **sur** etc, lorsqu'ils tiennent lieu de "compléments circonstanciels" pour lesquels les prépositions jouent le rôle important d'indiquer la relation syntaxique et sémantique de ces compléments avec le verbe.

Ainsi on distinguera

- (Ex28)
- *l'amie avec laquelle j'écris cette lettre*
- *l'amie à laquelle j'écris cette lettre*
- *l'amie pour laquelle j'écris cette lettre*
- *l'amie sur laquelle j'écris cette lettre*

De telles relatives explicitent clairement la nature sémantique et syntaxique du lien qui unit deux arguments du verbe *écrire* représentés respectivement par *amie* et par l'indice de sujet *je*. C'est ainsi que chacun de ces relatifs correspond à une fonction précise du substantif *amie* dont le représentant dans la subordonnée assume successivement des fonctions syntaxiques et sémantiques d'accompagnement (comitatif), d'attribution (datif), de "visée" (bénéfactif) et de "propos". De plus, ces formes contractées peuvent elles-mêmes être introduites par une locution prépositionnelle comme dans les exemples suivants :

(Ex29)

1.

Goethe (...) se dirige vers une grande salle **au fond de laquelle** Napoléon (...) est en train de prendre son petit déjeuner. (Im. 72)

2.

Et une année plus tard eut lieu la fatale visite à Weimar **au cours de laquelle** (...) ses lunettes se cassèrent par terre. (Im. 79).

Les relatifs composés prépositionnels (du type *auquel*, *duquel*, etc.), les plus complexes du français, cumulent donc six rôles différents, puisqu'ils sont à la fois 1) **marqueurs de subordination**, 2) **marqueurs d'anaphore**, 3) **marqueurs de fonction syntaxique**, 4) **marqueurs de relation sémantique**, 5) **marqueurs de nombre** et 6) **marqueurs de genre**. En face de ces relatifs français qui présentent une triple variation en genre, en nombre et en fonction avec le substantif sur lequel ils greffent une relative, le coréen, nous le verrons, ne dispose lui que d'un seul suffixe de relativisation, qui offre, certes, une variation aspecto-temporelle mais qui reste imperméable à la fonction syntaxique qu'occuperait le substantif relativisé, s'il figurait lui-même dans la proposition déterminative.

Il faudrait dire que ce que nous venons d'observer à travers les exemples français et également anglais qui utilisent la stratégie du pronom relatif relève des caractéristiques des relatives dites standard. Ce type de relatives, seul reconnu par la norme, s'emploie davantage dans la langue écrite, souvent soignée, que dans la langue parlée. Les exemples de relative standard qu'on vient de voir suffisent à montrer que le système des

pronoms relatifs français est un système très complexe et difficile à manipuler. Comme le fait remarquer Gadet (1989), cela permet de comprendre que persistent les formes non-standard dans l'usage des relatives chez les Français, bien qu'elles ne soient pas admises par la norme depuis plusieurs siècles, et les « fautes », notamment avec l'utilisation de **dont**, qui est d'ailleurs évité dans la conversation ou dans l'écrit ordinaire. En effet, il est important de souligner avec Gadet que ce système complexe des pronoms relatifs variables, seul reconnu par la norme, n'est pas le système héréditaire, mais un bricolage composite fixé par diverses interventions de grammairiens au 17^{ème} siècle, lesquels l'ont élaboré selon la logique synthétique du latin et non selon la logique analytique à laquelle est soumis le français¹²⁶. Ceci dit, on trouve dans l'usage quotidien de la langue, avec des fréquences variables, des formes de relatives, susceptibles d'être jugées « hors norme » ou « fautives », mais qui coexistent, néanmoins, avec les « normées » et qui participent bel et bien de l'organisation du système actuel du français. C'est pourquoi il importe, pour une étude des relatives en français, de tenir compte de toutes les réalisations possibles des constructions relatives, y compris celles qui échappent aux règles normatives.

Nous verrons dans ce qui suit que dans les diverses constructions de relatives reconnues en français standard et non-standard, les stratégies utilisées pour le traitement de la position **N rel** sont diversifiées.

5-4-2 La stratégie de l'« ellipse »

Cette stratégie, que Givón appelle en anglais « *gap strategy* »¹²⁷, consiste à ne faire apparaître aucune trace morphologique ni dans la place canonique de la position **N rel**, ni en marge de la relative sous la forme de pronom relatif analysé, rappelons-le, comme le constituant **N rel** déplacé à l'initial de la relative en laissant vide sa place canonique. Lorsque cette stratégie est utilisée, la relative est reliée au nom-pivot selon les langues, soit par un élément qui est analysable non comme un pronom relatif mais comme une pure marque de subordination invariante en genre, en nombre et en cas, soit par aucun élément, ce qui veut dire que la relative est juste enchâssée dans le nom-pivot sans aucune marque de subordination. Les exemples japonais (ex.30) empruntés à Givón

¹²⁶ On sait historiquement que le système du relatif français est un héritage du latin, langue à cas, imposé par les grammairiens : les formes actuelles **qui** ('sujet'), **que** ('objet') et **qui** prépositionnel (*à*) proviennent des formes latines distinctes **qui** (pronom relatif-cas nominatif), / **quem** (pronom relatif - cas accusatif) / **cui** (pronom relatif-cas datif), ce qui laisse comprendre que l'on trouve dans la tradition grammaticale du français la même analyse linguistique pour **qui**, **que** et **qui** prépositionnel qui s'applique, en fait, aux formes latines dont ils sont issus.

¹²⁷ Nous aurions avantage à traduire la dénomination anglaise *gap strategy* par la stratégie du « trou » qui a un sens précis en linguistique américaine, au lieu d'utiliser le terme d'« ellipse » qui est par contre problématique, tout comme le symbole \emptyset couramment utilisé pour représenter l'absence d'un matériau linguistique. En effet, comme nous allons le voir plus loin, la simple utilisation du terme « ellipse » n'est pas suffisante pour traiter le phénomène que nous appelons ici « le phénomène de l'ellipse », car l'absence d'un matériau linguistique peut être d'origine tantôt grammaticale, ce qui est le cas du terme nominal relativisé, tantôt discursive. Nous reviendrons sur ce sujet plus loin. Pour le moment, nous nous en tenons ici à l'emploi du terme général « ellipse » pour désigner le terme nominal relativisé absent.

illustrent cette dernière possibilité.

- (Ex30)
- (a) **phrase indépendante**
- otoko-ga / onna-ni / tegami-o / kaita /
- homme-p.nom / femme-à / lettre-p.accus/ avoir envoyé /
- →L'homme a envoyé une lettre à la femme.
- (b) **Relative à sujet relativisé :**
- [[Ø / onna-ni / tegami-o / kaita] otoko]-wa...
- / Nrel / femme-à / lettre-p.accus/ avoir envoyé / homme-p.top
- →l'homme (qui) a envoyé une lettre à la femme.
- (c) **Relative à objet relativisé :**
- [[otoko-ga / onna-ni / Ø / kaita] tegami]-wa...
- homme-p.nom / femme-à / Nrel / avoir envoyé / lettre-p.top/
- →la lettre (que) l'homme a envoyé à la femme.
- (d) **Relative à objet indirect datif relativisé :**
- [[otoko-ga / Ø / tegami-o / kaita] onna]-wa...
- homme-p.nom / Nrel / lettre-p.top / avoir envoyé / femme-p.top /
- →la femme (à qui) l'homme a envoyé une lettre.

En japonais, qui est une langue SOV, la proposition subordonnée relative précède immédiatement le nom-pivot de la proposition principale qu'elle détermine. Aucun morphème de relation n'apparaît à la marge de la subordonnée relative qui est juste antéposée au nom-pivot de la principale, sans qu'il n'y ait de modification formelle au niveau de la forme verbale de la relative : dans les exemples (30b-d), les subordonnées ont une forme verbale **kaita** (*avoir envoyé*) qui est identique à celle qui se trouve dans la phrase indépendante correspondante (30a)¹²⁸. Ce qui distingue les subordonnées

¹²⁸ Il faut tout de même noter que si le verbe de la proposition principale peut varier de la même façon que le verbe d'une phrase indépendante, le verbe de la subordonnée relative est limité dans ses variations, notamment en ce qui concerne la possibilité de marquer des degrés d'honorification. Le même constat peut se faire en coréen dans le cas des subordonnées équivalentes aux « complétives » du français. A la différence des verbes des autres types de subordonnées qui se différencient nettement du verbe d'une phrase indépendante par l'absence du suffixe terminatif qui varie généralement selon les types de phrase et les degrés d'honorification, ces subordonnées comportent des formes verbales « complètes », c'est-à-dire contiennent des suffixes terminatifs. Néanmoins, ces derniers sont limités dans leurs variations relativement aux degrés de l'honorification.

relatives des exemples (30b-d) de la phrase indépendante, c'est que dans les premières, la position nominale syntaxique que pourrait occuper un constituant nominal s'identifiant au nom-pivot de la principale est laissée vide.

Il en va de même pour le coréen avec quelques différences toutefois : d'une part, la subordonnée relative précédant le nom-pivot qu'elle détermine est reliée à celui-ci par un morphème analysable comme une marque de subordination. Ce morphème n'est pas autre chose qu'un suffixe affixé au verbe subordonné : **-n** dans le cas des exemples suivants (31b-d) ; d'autre part, la forme verbale de la relative à laquelle est affixé ce suffixe dit déterminatif est différente de celle de la phrase indépendante correspondante en ce qu'elle est dépourvue de morphèmes comme les suffixes aspectuels ou suffixes terminatifs que possède la forme verbale de la phrase indépendante : le suffixe accompli **-(a)ss** et le suffixe terminatif **-ta** indiquant la modalité déclarative de la phrase de l'ex. (31a). Ainsi, le coréen présente comme équivalents des exemples japonais (30) les exemples suivants :

- (Ex31)
- (a) **Phrase indépendante** :
- kl namca-ka / kl yOca-eke / pyOnci-III / ponE-ss-ta /
- cet homme-p.nom / cette femme-à / lettre-p.accus / envoyer-acc-STdécl /
- →L'homme a envoyé une lettre à la femme.
- (b) **Relative à sujet relativisé** :
- [[[Ø / kl yOca-eke / pyOnci-III / ponE]-n] namca]-nIn...
- / Ø / cette-femme-à / lettre-p.accus / envoyer-**SD:acc.** / homme-p.top...
- →l'homme que (qui) a envoyé une lettre à la femme
- (c) **Relative à objet relativisé** :
- [[[kl namca-ka / kl yOca-eke / Ø / ponE]-n] pyOnci]-nIn...
- cet homme-p.nom / cette femme-à / Ø / envoyer-**SD:acc.** / lettre-p.top...
- →la lettre que l'homme a envoyée à la femme
- (d) **Relative à objet datif relativisé** :
- [[[kl namca-ka / Ø / pyOnci-III / ponE]-n] yOca]-nIn...
- cet homme-p.nom / Ø / lettre-p.accus / envoyer-**SD:acc.** / femme-p.top.../
- →la femme que (à qui) cet homme a envoyé une lettre

Il faut souligner que nous convenons de parler ici de la stratégie de l'ellipse du terme nominal relativisé dans la mesure où la connaissance de la langue permet de retrouver ce

terme nominal manquant. Ainsi la reconnaissance de l'identité lexicale du constituant nominal relativisé absent et de son rôle syntaxique dans la relative peut s'effectuer généralement à l'aide d'un certain nombre d'informations données par différents éléments impliqués dans la relativisation tels que Givón (1990) les précise dans son texte (*Syntaxe II*, p. 658) ;

« The case-role of the missing coreferential argument in an embedded REL-clause can also be recovered without any morphological provision. That is, the coreferential argument may be missing (« deleted ») without trace. In recovering the case-role of the missing argument under such conditions, the following information is presumably available to the hearer : (a) the lexical-semantic case-frame of the subordinate verb; (b) the lexical identity of the missing argument-read off the head-noun; (c) the case-roles of the other arguments in the REL-clause, which are presumably undeleted and case-marked in the normal way. Given such information, the hearer presumably infers by subtraction the case-role of the missing argument. »

Ce passage met en évidence la nécessité de prendre en compte, pour la reconnaissance de l'identité lexicale du constituant nominal **N rel** manquant et son rôle syntaxique dans la relative, le nom-pivot, appelé « *head-noun* » par le linguiste, la valence déterminée par le sens sémantico-lexical du verbe subordonné et les autres constituants nominaux présents dans la relative dont les rôles respectifs sont normalement marqués, dans le cas des langues comme le japonais ou le coréen, par des morphèmes casuels.

C'est ainsi que dans l'ex. (31b) l'on peut reconnaître lexicalement le constituant **N rel** manquant par l'identification au nom-pivot [*namca*] (*homme*) qui lui est coréférentiel. Sa fonction sujet se déduit des informations données, d'une part par la valence du verbe subordonné [*ponE-n*] (cf. la forme de base : [*ponEta*] (*envoyer*)) qui ordonne, par son trait sémantico-lexical, trois constituants nominaux dans les positions, sujet, objet, et complément datif (X-**ka** Y-**III** Z-**eke** *ponEta*), et d'autre part par les autres constituants nominaux qui occupent respectivement les positions d'objet et de complément datif et dont le rôle syntaxique est marqué explicitement par la particule postposée qui lui correspond : **III** pour l'objet et **eke** pour le complément datif. De la même façon que pour la fonction de sujet, on peut inférer les fonctions d'objet et de complément datif dans les exemples (31c-d).

Il est important de souligner qu'en coréen comme en japonais, lorsque la stratégie de l'ellipse est utilisée, elle s'applique non seulement au terme nominal relativisé mais aussi à la particule qui lui serait normalement postposée pour en indiquer le cas. Les exemples (30) et (31) montrent que quelle que soit la nature exacte de la position **N rel**, les particules postposées, nominative (**-ka** en cor./ **-ga** en jap.), accusative (**-I I I / -o**), dative (**-eke / -ni**) ainsi que leur constituant nominal **N rel** respectif sont effacées complètement de leur place canonique.

Si le coréen et le japonais procèdent principalement ou plutôt obligatoirement à la stratégie de l'ellipse pour le traitement du terme nominal relativisé, des langues comme l'anglais et le français, qui sont connues pour utiliser principalement la stratégie du pronom relatif, ne la mettent en oeuvre qu'occasionnellement, notamment dans la langue parlée. En effet, on sait que les pronoms relatifs s'emploient peu dans les relatives en

anglais parlé et que celles-ci sont souvent introduites par **that** qui est analysable, non pas comme un pronom relatif, mais comme une pure marque de subordination. Dans ce cas, on peut voir que la position **N rel** n'est occupée généralement par aucun matériau morphologique, notamment lorsque cette position est une position de sujet ou d'objet direct.

(Ex32)

1. The children[**that** [Ø were tired]] went to bed at once.
2. The man [**that** [I met Ø last week]] lives in Paris.

De plus, l'anglais admet dans la langue parlée des relatives sans marque de subordination, ce que l'on désigne par le terme de *relatives à « relatif zéro »* — (ex.33). L'omission de cet élément de subordination en début de relative est très fréquente lorsque la position **N rel** est une position d'objet (ex.33c), mais elle n'est pas possible pour la position de sujet **N rel** (ex.33a) à l'exception du cas où l'antécédent, que la relative à « *relatif zéro* » détermine, est introduit lui-même par le présentatif *There is* ou *It is* (ex.33b).

(Ex33)

1. ?The children [Ø were tired] went to bed at once.
2. There's a man [Ø wants to speak to you].
3. The man [I met Ø last week] lives in Paris.

On peut remarquer que dans les deux types de relatives en (32) et (33), relatives introduites par **that** et celles introduites par aucun morphème de relation (ou le « *relatif zéro* »), la position **N rel** est complètement vide, comme ce qui se produit dans les relatives des exemples du coréen et du japonais cités plus haut.

Quant au français, on peut faire le même constat dans la relative des exemples suivants, si l'on admet que les morphèmes **qui** et **que** sont des marques de subordination au lieu de les considérer comme des pronoms relatifs déplacés à l'initial de la relative : la position de sujet et celle d'objet restent vides¹²⁹ :

(Ex34)

1. Les enfants [**qui** [Ø étaient fatigués]] sont allés au lit immédiatement.

2. L'homme [**que** [j'ai rencontré Ø le week-end dernier]] habite à New York.

Par contre et contrairement à ce qui se passe en anglais, ces éléments de subordination, quelle que soit leur nature, ne peuvent être absents dans les relatives du français : * *Les enfants — étaient fatigués sont allés au lit* / **Les enfants — j'ai rencontrés la semaine dernière habitent à Paris*. **qui** et **que** sont les marques de subordination les plus utilisées, que ce soit dans les relatives dites standard ou dans les relatives non-standard produites souvent en français parlé. Ces deux types de relatives sont congruents, surtout en ce qui concerne les relatives en **qui** sujet et en **que** objet.

Mais la situation devient un peu plus complexe lorsque la position **Nrel** est une position de complément de préposition en français. Dans ce cas, sans parler des relatives standard où la position **Nrel** est traitée avec le pronom relatif éventuellement précédé d'une préposition ou d'une locution prépositionnelle, le français parlé connaît des relatives, nommées « relatives défectives » par Damourette et Pichon, qui se caractérisent par la présence de la marque de subordination invariable **que** en marge de la relative et par l'absence du terme nominal relativisé avec sa préposition de leur place canonique à l'intérieur de la relative. Les exemples (35a) et (35b) illustrent le cas du complément verbal, (35c) celui du génitif et (35d-e) celui du locatif spatio-temporel.

(Ex35)

1. C'est la jambe droite **qu'**il se plaint Ø (*de+SN*)(Damourette et Pichon)

2. Ce sont des appareils **qu'**on se sert Ø (*de+SN*) (Deulofeu 1981)

3. Mon mari **que** je viens de vous transmettre l'adresse Ø (*de+SN*) (Frei 1929)

4. Pourriez-vous savoir si réellement mon mari est prisonnier dans les camps **qu'**ils n'ont pas le droit d'écrire Ø (*dans/à +SN*). (Frei 1929)

5.

¹²⁹ Il est à noter tout de même que l'analyse courante de **qui** et **que** comme pronoms relatifs de sujet et d'objet n'est pas acceptée telle quelle et à l'unanimité par les linguistes français. Certains comme Blanche-Benveniste (1980), Deulofeu (1981), Moreau (1971), Rebuschi (1996), etc. voient en **qui** et **que** deux variantes d'une même marque de subordination qui apparaissent alternativement dans les relatives non-standard selon la position relativisée **qui** → sujet et **que** → toute position autre que le sujet. Dans le cadre de cette théorie, le traitement de la position **Nrel** par la stratégie de l'ellipse apparaît plus évidente. Nous verrons cette analyse dans la section suivante.

C'est dans les moments *que* je suis resté si longtemps sans nouvelles Ø (*dans/à* +SN).
(Frei 1929)

A supposer que la préposition du français et la particule dite casuelle du coréen ont pour rôle commun de marquer les rapports sémantico-syntaxiques des constituants nominaux avec le prédicat dans le schème de prédication, on peut dire que la relative de l'ex. (35) est comparable à la relative de l'exemple coréen (31d) ou du japonais (30d), en ce que ses éléments de relation sont effacés avec le constituant **N rel** dans chaque cas. Néanmoins, si l'effacement de la particule casuelle est systématique dans la relative du coréen, quelle que soit sa nature, comme nous l'avons dit plus haut, l'effacement de la préposition dans la relative du français ne se fait pas sans réserve. On peut dire, à la suite de l'enquête de Gadet (1995)¹³⁰, que l'effacement de la préposition dans la relative (appelée « relative réduite » par cette linguiste) n'est possible qu'avec un certain nombre limité de verbes qui se trouvent dans la subordonnée relative. Il s'agit de verbes de grande fréquence, de parole et de mouvement comme *parler, répondre, discuter, entendre parler, être d'accord, penser, rester, aller, assister, avoir besoin, se rendre compte*, etc.¹³¹, et les prépositions ainsi effacées sont souvent *à* ou *de* que certains linguistes qualifient d'« incolores » ou « vides » de sens du fait que, régies elles-mêmes par la valence du verbe subordonné, elles ne marquent que de simples rapports syntaxiques.

Dans les exemples (35a-e), aucun élément segmental de la structure relative ne spécifiant la position syntaxique du terme nominal relativisé, c'est généralement la valence du verbe, ou la valence nominale, si c'est le cas du génitif, qui permet de l'identifier. Néanmoins l'absence d'un élément anaphorique en position initiale et en position relativisée peut induire une ambiguïté. Ainsi l'ex. (36a) peut être interprété comme (36b) ou comme (36c) :

(Ex36)

1. C'est celui-là **que** j'ai parlé.
2. C'est celui-là **dont** j'ai parlé.
3. C'est celui-là **à qui / avec qui** j'ai parlé.

¹³⁰ F. Gadet (1995) « Les relatives non standard en français parlé : le système et l'usage, dans *Etudes Romanes* N°34, Université de Copenhague, pp107-123, 1995.

¹³¹ Gadet fait remarquer, dans *le français ordinaire* (1989, pp.147-159), que l'effacement de la préposition de ces verbes dans les « relatives réduites » a souvent lieu lorsque celles-ci apparaissent sous une forme thématifiée, comme le montre l'ex.(35), ou *C'est ça que je me suis rendu compte, ce qu'il faut s'occuper, c'est de répondre tout de suite*, etc.

Il existe également le cas des relatives « défectives » où le terme nominal relativisé est effacé de sa place canonique, mais son relateur reste après le verbe subordonné.

(Ex37)

1. Qu'est ce que c'est qu'une chaise ? C'est une chose *qu'on* s'assoit dessus.
(Damourette et Pichon)

2. y en a encore là *qu'i* doit pas y avoir grand-chose après. (Gadet 1989)

3. la compagnie *que* je travaillais pour, c'était Donely. (Lefèbvre et Fournier)

Dans ce cas, le nombre de prépositions qui peuvent fonctionner ainsi seules, faute du constituant nominal **N rel** qu'elles régissent (d'où la désignation de « prépositions orphelines »¹³²) apparaît également limité. Ce sont les prépositions telles que **sans**, **avec**, **pour**, **contre** qui y figurent fréquemment, auxquelles s'ajoutent parfois des adverbes comme **dessous**, **dessus** et **dedans**. Il est clair que dans ce cas la présence de ces prépositions ou adverbes aide à repérer le rôle syntaxique et sémantique de ce constituant **N rel** effacé dans la relative.

Il est intéressant de remarquer qu'en comparaison avec le français, l'anglais connaît également des « prépositions orphelines », mais avec des contraintes différentes. Ainsi, dans la relative de l'anglais comme celle de l'ex. (38a), dépourvue du constituant **N rel** qu'elle régit, la préposition **to**, qui gouverne normalement l'objet indirect du verbe **talk**, se trouve ici seule après ce verbe, alors qu'en français il est difficile de trouver la préposition correspondante **à** dans cette même position après le verbe **parler** dans la relative (38b). Dans ce cas, on emploie de préférence la « relative réduite », c'est-à-dire la relative sans « préposition orpheline » **à** (38c).

(Ex38)

1. The man [**that** [he was talking **to** Ø]] was his director.

2. *l'homme [**qu'**[il parlait **à** Ø]] était son directeur.

¹³² Ce terme est souvent employé par des générativistes comme Zribi-Hertz (1984) et Godard (1989). Ils considèrent que la préposition orpheline n'est pas seule, mais régit un « pronom nul » qui n'est pas réalisé phonétiquement mais qui a la même valeur anaphorique que les pronoms ou les indices pronominaux apparents : la fille qu'il sort avec Ø = la fille qu'il sort avec *elle*.. Suivant cette analyse, Gadet range ces relatives avec « préposition orpheline » dans la classe des relatives qualifiées de « résomptives ». Mais nous les classons ici comme les relatives défectives.

3.

l'homme [**qu**'[il parlait Ø]] était son directeur.

Par contre, les relatives des exemples suivants illustrent le cas inverse avec les prépositions **with** et **avec** qui n'ont pas la même possibilité de fonctionner comme « préposition orpheline » dans les deux langues.

(Ex39)

1.

The stick I hit the dog

2.

*The stick I hit the dog **with** Ø

3.

le bâton que j'ai frappé le chien **avec** Ø

D'après Keenan (1985, p.154), l'anglais accepte (39a) et non (39b), à la différence du français où la présence seule de la préposition correspondante **avec**, indiquant la fonction de « complément d'instrument » dans la relative, est tout à fait concevable dans un pareil cas.

Par contre, les particules casuelles du coréen, bien qu'elles soient comparables, en tant qu'éléments de relation, aux prépositions du français, n'ont pas le même degré d'autonomie que ces dernières. En effet, il n'y a aucune possibilité pour les particules casuelles postposées du coréen de fonctionner seules dans la relative, lorsqu'un complément dit « circonstanciel » est relativisé de même si le sujet ou l'objet sont relativisés. La particule postposée ainsi que le terme nominal relativisé, quelle qu'en soit la fonction, s'effacent totalement de leur place canonique dans la relative. Cette absence totale de marque formelle susceptible d'indiquer directement le rôle sémantico-syntaxique du terme nominal relativisé dans la relative permet d'expliquer les contraintes que le coréen connaît pour relativiser certaines fonctions argumentales, notamment certains types de compléments circonstanciels, là où le français les relativise avec la possibilité de marquer la fonction sémantico-syntaxique du complément circonstanciel en question à l'aide du pronom relatif éventuellement précédé d'une préposition dans le cas de la relative standard, ou bien d'une « préposition orpheline » dans le cas de la relative non-standard.

Pour ne citer qu'un exemple, on peut illustrer ce contraste par un exemple français comme (40) où est relativisé un « complément circonstanciel de moyen » dont le rôle sémantico-syntaxique est explicitement indiqué par une forme composée d'un pronom relatif et d'une préposition telle que **par lequel**. La reconstitution de la partie soulignée de cet exemple en proposition relative et phrase indépendante qui lui correspond, en français (40a-a') et en coréen (40b-b'), permet de constater clairement la contrainte forte qui pèse sur la relativisation en coréen de certains types de compléments circonstanciels (pour ne pas dire tous les types de compléments circonstanciels), contrairement à ce qui se passe

en français.

- (Ex40) Que nous cherchions le sens du mot latin *arbor* ou le mot par lequel le latin désigne le concept arbor (...) [Saussure p.99]
- (a) le latin désigne le concept *arbor* [par ce mot]
- (a') le mot **par lequel** le latin désigne le concept *arbor*
- (b) lathinO-nIn / namu-lanIn / kEnyOm-Il / [itan O -lo] / kalikhi-n-ta /
- latin-p.top./ arbre-être:SD / concept-p.accus./ ce mot-par / désigner-inacc.-STdécl./
- (b')* lathinO-ka / namu-lanIn / kEnyOm-Il / kalikhi-nIn / tanO /
- latin-p.nom./ arbre-être:SD / concept-p.accus./ désigner-inacc.-SD:inacc./ mot /

Etroitement liée à la stratégie de relativisation, en l'occurrence la stratégie de l'ellipse que cette langue utilise fréquemment, cette contrainte permet d'expliquer également la tendance récurrente du traducteur à modifier la construction relative française soit en changeant la fonction relativisée, soit en traduisant par une autre construction syntaxique, souvent coordonnée, du coréen. Dans le cas de l'exemple français (40), un traducteur coréen a rendu la subordonnée relative par une relative coréenne en changeant la fonction du terme nominal relativisé (41) : dans celle-ci le terme nominal relativisé « lathinO » (mot latin) est devenu le sujet du verbe subordonné « kalikhi-nIn » (qui désigne...), mais non le complément de moyen de celui-ci.

- (Ex41)
- lathinO /1/ arbor-li /2/ ttIs-Il /3/ kuhaly Okoha-tInci /4/ namu-lan I n /5/ k E ny O m- I I /6/ kalikhi-n I n /7/ lathin O -I I I /8/ kuhaly OkohatInci / (...)
- latin /1/ arbor-de /2/ sens-p.accus./3/ chercher-Vaux. d'intention-Vaux.disjonctif(soit) /4/ arbre-être-SD /5/ concept-p.accus./6/ désigner-SD:inacc./7/ mot latin-p.accus. /8/ chercher-Vaux d'intention-Vaux disjonctif /9/(...)
- (lit.) Qu'on cherche le sens du mot latin *arbor* ou on cherche le mot latin qui désigne le concept arbor (...)

Nous n'aborderons pas ici en détail la question de savoir quel est le degré d'accessibilité à la relativisation des différentes fonctions syntaxiques du coréen en comparaison avec le français, ni quelle est la pratique de traduction choisie en raison d'une telle différence linguistique.

Il faudrait ajouter par anticipation que le coréen, et parfois même le français parlé, connaissent des constructions, morphologiquement et fonctionnellement semblables à celles des relatives, qui posent toutefois des problèmes d'interprétation à plusieurs niveaux. Ces problèmes sont liés à l'absence de toute marque formelle dans la relative, comme le pronom relatif ou la « préposition orpheline » dans la relative non-standard du français, qui permettrait, du point de vue du décodage, de reconnaître le lien grammatical

précis entre la subordonnée déterminant et le nominal déterminé. Nous parlerons également de ces problèmes d'interprétation ultérieurement avec quelques cas de figure.

Pour en finir avec la stratégie de l'ellipse en tant que procédé de traitement du terme nominal relativisé, quelques remarques nous semblent nécessaires après l'observation de sa mise en oeuvre dans diverses langues.

Premièrement, il nous paraît important, pour parler de l'utilisation de cette stratégie dans différentes langues, de distinguer au moins deux cas :

le cas des langues comme le français et l'anglais où il y a variation, pour le traitement du terme nominal relativisé, entre la stratégie de l'ellipse et d'autres stratégies de relativisation comme par exemple celle du pronom relatif ou celle du pronom résomptif. Donc la stratégie de l'ellipse est un des procédés de relativisation possibles auxquels on peut recourir dans ces langues;

le cas des langues comme le coréen et le japonais où l'ellipse du terme nominal relativisé dans la relative est la seule stratégie possible et obligatoire, sauf pour quelques cas que nous allons aborder dans le paragraphe suivant.

Deuxièmement, dans les langues comme le français, la stratégie de l'ellipse tend à s'appliquer à des positions nominales qui sont en général fortement régies par la valence du verbe comme le sujet et l'objet ou encore l'« objet indirect », dit aussi « le second objet ».

Troisièmement, à supposer que les prépositions du français ou de l'anglais soient fonctionnellement équivalentes aux particules casuelles du coréen ou du japonais, on peut également distinguer le cas où ces éléments de relation peuvent rester seuls dans la relative en l'absence du terme nominal relativisé du cas où ils ne le peuvent pas :

le premier cas est illustré par l'anglais et le français qui permettent de laisser seule dans la relative la préposition. Celle-ci aide à indiquer la fonction sémantico-syntaxique du terme nominal relativisé, bien que celui-ci soit effacé de sa place canonique. A cela, il faut ajouter que ces langues connaissent aussi le cas où cet élément de relation s'efface en même temps que le terme nominal relativisé qu'il gouverne de sa place canonique;

le deuxième cas est illustré par le coréen et le japonais où l'élément de relation, à savoir la particule casuelle, s'efface systématiquement avec le terme nominal relativisé qu'il gouverne dans la relative.

5-4-3 La stratégie du pronom résomptif

La stratégie du **pronom résomptif** se caractérise par l'utilisation d'un pronom

anaphorique dont la forme serait la même que celle qui se trouverait dans une unité phrastique indépendante, comme si elle faisait l'objet d'une anaphore discursive. Cette stratégie peut être illustrée avec l'exemple suivant tiré de l'hébreu moderne et emprunté à Givón (1990, p.655) :

- (Ex42)
- (a) phrase indépendante
- yoav / natan / l'**a** / et-ha-sefer /
- yoav / donner-il / à-**elle** / accus-le-livre /
- → Yoav lui a donné le livre (lit. Yoav a donné à elle le livre)
- (b) relative
- ha-isha[**she**-yoavnatan l'-[**a**]et-ha-sefer]
- la-femme [**rel**-Yoavdonner-ilà-[**elle**]accus-le-livre]
- → lit. la femme que Yoav a donné à elle le livre (la femme à qui Yoav a donné le livre)

La relative postnominale est reliée au nom-pivot [ha-isha] (*la femme*) par **she** qui n'est pas un pronom relatif, mais une marque de subordination pouvant introduire également une subordonnée autre que la relative. On voit dans l'ex. (42) que la position **N rel**, qui est une position d'objet indirect de la relative, est occupée par un pronom résomptif [**a**] qui renvoie au nom-pivot [ha-isha] (*la femme*), exactement de la même façon que la position syntaxique en question serait remplie par le pronom identique [**a**] dans une phrase indépendante. Or dans cette langue, le pronom résomptif ne peut être utilisé lorsque la position **N rel** est une position de sujet. On peut illustrer cette contrainte avec l'exemple suivant emprunté à Keenan (1985, p. 147) :

- (Ex43)
- (a) *he-ishshe-**hum**akiroti
- le-hommeque-**il**connaîtmoi
- l'homme qui me connaît
- (b) he-ishshemakiroti
- le-hommequeconnaîtmoi
- l'homme qui me connaît.
- (c) ha-ishshe-**hume**odxaxam
- le-hommeque-**il**trèsintelligent
- → l'homme qui est très intelligent

- (d) ha-ishshemeodxaxam
- le-hommequetrèsintelligent

Selon Keenan, par opposition à l'ex. (43b), l'ex. (43a) est jugé agrammatical en raison de la présence du morphème anaphorique **-hu** en position **N rel** de sujet de la relative. Il est à préciser toutefois que la manifestation d'une telle contrainte dépend du type de verbe de la relative : contrairement à ce qui se passe dans l'ex. (43a) où le verbe **makir** (*connaître*) est transitif, cette contrainte ne s'impose pas si le verbe de la relative est qualificatif ou encore intransitif (43c). Dans ce cas, le pronom résomptif de sujet **hu** peut ou non être présent. Par contre, l'utilisation du pronom résomptif est possible pour toute position autre que le sujet, quel que soit le type de verbe de la relative.

De même, on trouve en français parlé des relatives où la position **N rel** est occupée par un élément anaphorique qui peut être un indice pronominal (*elle, il, le, la, les, lui, en, y*), un pronom fort (*ça*), ou encore un déterminant possessif (*sa, son, ses*). Il s'agit d'un type de relatives non-standard appelées « *relatives phrasoïdes* » par Damourette et Pichon (1911-1937), « *relatives résomptives* »¹³³ par F. Gadet (1995) ou encore « *relatives décumulées* » par P. Guiraud (1968). A la différence des relatives standard où le pronom relatif cumule à la fois le rôle de marque de subordination et celui d'anaphorique sur une forme unique, ces relatives « phrasoïdes » ont pour caractéristique d'avoir des éléments dissociés pour ces deux rôles différents : l'un est donc assumé par **que** qui se place à l'initiale de la relative et l'autre par un élément pronominal qui se trouve généralement à la place canonique du constituant **N rel** qu'il remplace, sauf le cas des indices pronominaux comme *le, lui, elle, en, y* qui sont préfixés à la forme verbale de la relative. Ainsi la forme de cet élément anaphorique varie selon la fonction syntaxique, le genre et le nombre du nominal relativisé dans la relative comme elle le serait dans une phrase indépendante, en accord avec un constituant nominal posé dans un contexte préalable. Quant à la forme **que**, elle n'a aucun trait qui autoriserait à en faire un élément pronominal : elle est invariable, quelle que soit la fonction du terme nominal relativisé, et elle est une pure marque de subordination.

Les exemples suivants montrent que la stratégie du pronom résomptif est utilisée pour le traitement de la position **N rel** de manière très productive en français parlé : les positions syntaxiques aussi différentes que le sujet, l'objet, l'objet indirect ou le complément circonstanciel peuvent être occupées par des formes aussi variées de pronoms résomptifs.

(Ex44)

¹³³ Dans cette classe de relatives résomptives, cette linguiste inclut les relatives où la position Nrel est occupée non par un pronom résomptif apparent, mais par la préposition orpheline, en considérant que celle-ci gouverne dans ce cas un pronom implicite dit « pronom zéro » [Prép.+∅]. Rappelons toutefois que pour notre part, nous avons traité ces relatives avec préposition orpheline dans le cadre de la stratégie de l'ellipse (cf. les exemples (35a) et (36)). Mais, que les relatives avec préposition orpheline soient traitées ou non comme relatives résomptives, l'important est de remarquer l'absence du constituant nominal apparent en position **N rel** dans la relative.

1. Voilà [une idée [*qu'*elle est bonne]]] (Gadet 1989)
2. Il a fait un film avec [des copains [*que* ça s'appelle Méli-Mélo]]] (Gadet 1989)
3. Madame Dupont, c'est [une femme [*qu'*[on peut la croire]]] (Damourette et Pichon)
4. c'est l'homme *que* je t'en ai parlé (Gadet 1995)
5. C'est un petit gars *que* n'importe qui s'adaptait à lui (Lefèbvre et Fournier)
6. Il a reconnu sa voiture, tu sais, le type *que* sa voiture avait été volée. (Damourette et Pichon)

Selon Gadet, l'occurrence de ces relatives résomptives avec celle des relatives réduites n'est pas négligeable en français parlé. Si les relatives réduites sont souvent utilisées en raison de leur brièveté, les relatives résomptives sont mises en oeuvre couramment, parce que, d'une part, après la conjonction **que**, la structure de ces relatives s'organise de la même façon que celle d'une phrase simple et d'autre part, grâce aux indices pronominaux, aux possessifs et aux « prépositions orphelines », la relativisation est plus facilement accessible à toute fonction syntaxique et la récupérabilité de la position relativisée est ainsi beaucoup plus aisée. En tout cas, la structure de ces relatives résomptives est conforme à la logique analytique du français.

Quant au coréen, nous avons vu plus haut que cette langue utilisait principalement la stratégie de l'ellipse pour le traitement de la position **N rel** occupant des positions syntaxiques comme le sujet, l'objet et le complément datif, bref, celles fortement régies par la valence du verbe subordonné. D'ailleurs, les grammaires du coréen que nous avons consultées ne parlent de cette stratégie que comme la seule possible du traitement de la position **N rel**. Cependant, à l'instar de certains linguistes coréens, il convient d'admettre que le coréen procède également à la stratégie du pronom résomptif, bien que celui-ci n'ait pas les mêmes comportements que ses correspondants français. En effet, cette langue emploie occasionnellement un pronom [*caki*] (ou **cakicasin**) dit traditionnellement « pronom réfléchi », lorsque la position **N rel** est une position génitive d'un constituant nominal de la relative, comme le montre l'exemple donné par Yang (1985, p.177)¹³⁴.

(Ex45)

¹³⁴ D-W Yang (1975) *Topicalization et relativization in korean*, Séoul, Pan Korea Book Corporation, p. 177. Ce linguiste donne également l'exemple suivant où la position de sujet de la relative est occupée par ce même pronom réfléchi. Mais cet exemple nous semble discutable du point de vue de son acceptabilité. (Ex) *caki-ka / mali-III / towacu-n / John / soi-p.nom / Marie-p.accus / aider-SD / John / (lit.) *John que lui-même a aidé Marie*

- (a) [[[Ø / ttal-i / cuk-] In] con /
- fille-p.nom / mourrir-SD:acc / John /
- (lit.) → *John que fille est morte.
- (b) [[[caki-li / ttal-i / cuk-] In] con
- **soi**-p.génit / fille-p.nom / mourrir-SD:acc / John /
- → John que sa fille est morte.

Dans la relative de l'ex. (45b), la position génitive du sujet [ttal] est occupée par le pronom réfléchi [caki] suivi d'une particule génitive [li], pronom qui renvoie référentiellement au nom-pivot [John], alors qu'il est possible de ne faire apparaître aucun élément anaphorique dans la même position syntaxique (45a).

Parlant de ce pronom réfléchi coréen, il convient de le distinguer nettement des morphèmes français *me*, *te*, *se*, *nous*, *vous*. Contrairement à ces derniers qui présentent des formes variables selon la catégorie grammaticale de personne du sujet (*Je-me*, *Tu-te*, *Il/Elle/On-se*, *Nous-nous*, *Vous-vous*, *Ils/Elles-se*), le pronom réfléchi coréen ne s'accorde pas en personne, et il existe la forme [caki] (*soi*) ou sa forme renforcée [cakicasin] (*soi-même*) qui ont pour référent la tierce personne au sens propre du terme. Pour référer à la troisième personne du pluriel, on ajoute à [caki] une particule du pluriel [tll], ce qui donne [caki-tll] (*eux-mêmes*). Quant au référent auquel [caki] renvoie, il ne peut être qu'une personne et non une chose comme on peut le constater dans l'ex. (45b), à la différence du morphème français *se* qui admet aussi bien le référent non-humain que humain : **Marie se voit dans le miroir / Ce livre se vend bien.**

Une autre différence se remarque aux niveaux de leur distribution et de leur statut. Tous les morphèmes français *me*, *te*, *se*, *nous*, *vous*, *se* occupent dans des formes verbales une position qui est ordinairement celle d'un indice d'objet. En fait, dans les grammaires du français, on utilise couramment le terme de « forme pronominale », plus précisément de « pronom réfléchi » pour désigner le morphème *se* utilisé dans un énoncé comme *Elle se regarde*. Ce dernier n'est cependant pas un véritable pronom comme *le* dans *Elle le regarde*, mais une désinence verbale. Quant à la forme coréenne [caki], elle occupe au même titre qu'un argument nominal une position syntaxique qui peut être celle de sujet, d'objet, de complément datif, etc.¹³⁵. De ce fait elle est davantage comparable à des formes comme *lui-même*, *elle-même*.

Il convient de préciser que selon D. Creissels, on peut généralement parler dans les

¹³⁵

Il serait bon d'expliquer le cas où ce pronom réfléchi coréen occupe la position de sujet. En effet, on sait qu'un nombre important de langues n'autorisent pas la présence du pronom réfléchi en position de sujet. Le coréen par contre l'autorise sous certaines conditions. Ce morphème peut occuper cette position s'il apparaît soit dans une structure phrastique dite traditionnellement « phrase à double sujet » (exemple cité ci-dessus) et dans ce cas il renvoie référentiellement au constituant nominal thématifié ; soit dans une subordonnée en se référant à un constituant nominal appartenant à la principale, comme nous allons le voir dans l'ex. (44) (Ex) **mali-nIn / caki-ka / ceil / yeppl-ta / Marie-p.top / soi-p.nom / le plus / être belle-STdécl / (lit.) *Marie, elle-même est la plus belle. (→Marie se croit la plus belle)**

langues de mécanismes de réflexisation, mais il est très rare que ces mécanismes mettent en jeu de véritables pronoms réfléchis, comme le *se* du latin. En particulier, ces dernières formes de sens réfléchi *lui-même*, *elle-même*, *eux-mêmes*, etc. en français, comme *himself* en anglais, ne sont pas de véritables pronoms réfléchis, mais des pronoms emphatiques qui dans certaines conditions (et seulement dans certaines conditions) s'interprètent comme réfléchis.

Revenant sur la possibilité d'utiliser le pronom réfléchi [caki] (*soi-même*) en position **N rel**, on peut affirmer avec le linguiste Yang (1975) que normalement il ne peut pas apparaître en position de sujet de la relative à laquelle est adjacent le nom-pivot subséquent qui lui servirait de référent—(46a). Mais il peut toutefois le faire si l'unité phrastique où il apparaît est une subordonnée enchâssée dans cette relative—(46b).

- (Ex46)
- (a)* [[caki-ka / kallchi-n] con]
- soi-p.nom / enseigner-SD:acc / John
- (lit.) *John que soi-même a enseigné
- (b) [[[caki-ka / kallchi-n] haksENTII-i / motu / sihOm-e / hapkyOkha-n] con]
- soi -p.nom / enseigner-SD:acc / élève-pl.-p.nom / tous / examen-à / réussir-SD:acc / John
- (lit.) *John que les élèves que lui-même a enseigné ont tous réussi à l'examen.
- (c) [[[Ø / kallchi-n] haksENTII-i / motu / sihOm-e / hapkyOkha-n] con]
- (lit.) *John que les élèves que Ø a enseigné ont tous réussi à l'examen.
- (d) [[[kl-ka / kallchi-n] haksENTII-i / motu / sihOm-e / hapkyOkha-n] con]
- lui-p.nom / enseigner-SD:acc / élève-pl.-p.nom / tous / examen-à / réussir-SD:acc / John
- (lit.) *John que les élèves qu'il a enseigné ont tous réussi à l'examen.

Ces trois derniers exemples illustrent le cas des relatives que l'on peut nommer « relatives imbriquées ». Dans celles-ci, la position **N rel** est traitée aussi bien avec la stratégie de l'ellipse qu'avec la stratégie du pronom résomptif en mettant en jeu concrètement un pronom réfléchi [caki] (46b) ou un pronom anaphorique [kl] qui a pour correspondant français *il* ou *lui* dans l'ex. (46d). Mais laissons de côté pour le moment ces relatives imbriquées dont nous aurons l'occasion de parler par la suite. L'important est de remarquer que dans ces relatives la position **N rel** peut être traitée avec plus de matériau morphologique que dans les relatives « simples ».

Le linguiste S-W I (1984) relève aussi le cas des relatives où la position **N rel** est occupée par un pronom résomptif tels que [kl], [kInyO] (*elle*), [kOkI] (*ce lieu-là*) qui ont en commun la base [kl]. Notons que ce morphème, qui est à l'origine un démonstratif *distal*

formant avec [i] et [cO] un système de démonstratifs tripartites, a des emplois divers dans le système actuel de la langue. Il peut fonctionner, selon le contexte où il apparaît, tantôt comme un démonstratif (équivalant en français à *ce—là*), tantôt comme un pronom délocutif (équivalant à *il* ou *lui*, parfois même à *elle*), ou encore comme un génitif éventuellement suivi d'une particule génitive [li] (équivalent aux déterminants possessifs *son* ou *sa*). [klnyO] quant à lui est une forme composée de [kl] et d'un substantif sino-coréen [nyO] signifiant « *femme* ». Enfin, le dictionnaire de langue présente [kOkI], ainsi que deux autres formes [yOkI] (*ce lieu-ci*) et [cOkI] (*ce lieu-là*), comme un adverbe de lieu. Mais si on s'en tient à la définition du « pronom » comme ce qui se substitue au nom, il est bon de le considérer comme un « pronom de lieu » qui remplace le groupe nominal de lieu (**kl**-cip (*cette maison-là*) → **k O ki** (*là-bas*)), comme peuvent le faire les deux formes précédentes (*John* → **kl** / *Marie* → **klny O**). Ainsi, S-W. I donne dans son article (1984)¹³⁶ les exemples suivants de relatives où ces pronoms résomptifs occupent une position **N rel** qui est souvent autre que celle de sujet ou d'objet. (Nous en avons excepté le cas des relatives imbriquées.)

- (Ex47)
- (a) [[[nE-ka / k I-II / myONchal-II / tteOpOli]-n] haks EN]
- moi-p.nom / lui-p.génit / badge-p.accus / enlever-SD / élève /
- →l'élève que j'ai enlevé son badge. (→l'élève dont j'ai enlevé le badge)
- (b) [[[con-i / k I ny O-III wihayO / chEk-II / sa]-n] mali]
- John-p.nom / elle-pour / livre-p.accus / acheter-SD:acc / **Marie**/
- →Marie que John a acheté le livre pour elle (→Marie pour qui John a acheté le livre)
- (c) [[[chOlsu-ka / **k O ki**-esO / yOlsimhi / hunlyOnpat-]tOn] camsilcheyukkwan]
- chOlsu-p.nom / **ce lieu-là-dans** / assidûment / s'entraîner-SD:remém / **Stade de Camsil** /
- → *le stade de Camsil que chOlsu s'était entraîné assidûment là-bas.
- (→ le stade de Camsil où chOlsu s'était entraîné assidûment)

Un peu comme ce qui se passe dans les relatives résomptives du français, les pronoms (*lui* résomptifs [kl] (*lui*), [klnyO] (*elle*) et [kOkI] (*là-bas*) sont marqués, dans ces exemples coréens, par des particules casuelles postposées différentes, respectivement, [li], [III], [wihayO]¹³⁷ et -esO qui ont pour rôle d'indiquer les fonctions syntaxiques et sémantiques de chacun de ces pronoms : fonction génitive (→**k I - I I** myONchal : *badge de lui*), fonction de complément « bénéfactif » (→**k I ny O**-III wihayO : *pour elle*) et fonction de complément locatif (→**k O ki**-esO : *dans *là-bas*).

¹³⁶ S-W. I (1984) « hankukO kwanyecOli hwesENIEmyONsa e kwanhayO » (« Sur les pronoms résomptifs des relatives du coréen ») dans la revue *O haky O nku* n°20-1, pp. 51-59.

Néanmoins, nous aimerions faire quelques réserves sur l'utilisation de ces pronoms résomptifs dans de telles positions syntaxiques. Loin d'être grammaticalement erronée ou incorrecte¹³⁸, l'utilisation de ces pronoms résomptifs dans ces positions syntaxiques est cependant rare dans la pratique langagière des Coréens. L'emploi du pronom dans l'ex. (47b) notamment, dont l'acceptabilité est discutable, est dû, nous semble-t-il, à l'interférence avec d'autres langues étrangères comme l'anglais et le français qui autorisent une telle relative impliquant soit la stratégie du pronom relatif ou celle du pronom résomptif : en fr. *Marie pour qui John a acheté le livre* / **Marie que John a acheté le livre pour* // en ang. *Mary for whom John bought the book* / *Mary that John bought the book for*.

Il est intéressant de noter ici qu'on observe en général plus fréquemment l'occurrence des morphèmes [kl] (*lui*) et [klɲyO] (*elle*) dans les textes français traduits en coréen qui constituent notre corpus, que dans les textes coréens traduits en français. On pourrait expliquer ceci par le fait que ces morphèmes [kl] et [klɲyO] s'emploient en coréen d'une manière beaucoup moins systématique que tous les morphèmes du français qui leur correspondent fonctionnellement. Rappelons que selon le contexte où il apparaît, [kl] peut correspondre fonctionnellement aux démonstratifs (*ce, cette*), ou bien aux pronoms délocutifs (*il, le*), ou encore aux possessifs (*son, sa*) en français. De plus, son utilisation n'est pas automatique, notamment lorsque ce morphème fonctionne comme le sujet désignant une tierce personne, contrairement à son correspondant français **Il** dont la règle grammaticale exige la présence auprès du verbe. Quant à [klɲyO], qui correspond à **elle**, son utilisation est encore moins fréquente que [kl] dans des textes littéraires. Encore faudrait-il rappeler qu'au lieu d'utiliser ces morphèmes anaphoriques, les natifs préfèrent, dans leur pratique langagière, répéter ou omettre le terme nominal désignant une tierce personne, posé préalablement dans un contexte antérieur. Ainsi, compte tenu de la différence entre ces deux langues du nombre et du fonctionnement des unités linguistiques qui assurent les liens anaphoriques avec d'autres segments du discours, nous nous permettons de faire une hypothèse sur le processus de la traduction. Le traducteur, passant du texte français au texte en coréen, serait "contraint" d'utiliser davantage [kl] et [klɲyO], en traduisant, par exemple, les pronoms délocutifs **il, le, lui** et **elle**, bien qu'il ait d'autres choix comme la répétition du terme nominal déjà connu ou l'omission de ce dernier, deux procédés qui sont les plus utilisés. D'où l'occurrence plus élevée de [kl] et [klɲyO] désignant une tierce personne dans le texte français traduit en

¹³⁷ Cette particule, que nous avons appelée « particule bénéfactive », n'est pas une particule casuelle à proprement dite. Elle est, à l'origine, une lexie composée d'une particule accusative « III » et d'une expression verbale « wihata » (*faire qc dans l'intérêt de qn.*) translaturée en adverbe « wihayO ». Elle fonctionne sémantiquement et syntaxiquement de la même façon que la préposition française *pour*.

¹³⁸ Nous ne sommes pas véritablement en mesure de trancher en faveur de l'agrammaticalité ou de la grammaticalité de ces relatives dans ces exemples cités par ce linguiste, étant donné que la « norme » reste assez vague. Ces exemples suscitent en tout cas des questions d'acceptabilité. A la suite d'une petite enquête effectuée auprès de quelques natifs, on peut dire que si les avis sont partagés quant à l'acceptabilité des exemples (46a) et (46c), la plupart des interrogés rejettent systématiquement l'ex. (46b) où le pronom résomptif [klɲyO] (*elle*) est utilisé dans une position de complément « bénéfactif » marquée par une particule casuelle composée [-III wihayO].

coréen que dans le texte coréen écrit par le natif qui recourt beaucoup moins à de tels éléments anaphoriques qu'à l'ellipse du terme nominal en question.

On peut constater le même phénomène dans la traduction coréenne des relatives françaises, notamment les relatives en **dont** en fonction de génitif qui est rendu par [kl] et qui se trouve antéposé à un constituant nominal de la relative¹³⁹. Voici deux exemples relevés dans deux ouvrages différents :

- (Ex48)
- (a) (...) il en est d'autres (*éléments formatifs*) **dont** la signification est trouble ou tout à fait nulle. [Saussure, CLG.181]
- →[[[k I-limi-ka /1/ makyOnha-kOna /2/ cOnhyOOp-kOn- ha-]n]-k O s (tal I nhy ON s ON yoso)]-to /3/ iss-ta /4/ [Trad. CLG p.168]
- sa-signification-p.nom /1/ être trouble-SC(ou) /2/ être tout à fait nul-S (ou)-Vs-SD/ chose (éléments formatifs)-aussi /3/ il y a-Stdécl./4/
- (lit.) Il y a aussi une chose que sa signification est trouble et tout à fait nulle.
- (b) (...) **sa patrie dont** l'Europe en ce temps-là ignorait presque **l'existence**. [Im. 197]
- [[[[taNsi-kkacimanhEto /1/ k I-concE-ka /2/ yulOp-e /3/ kOli /4/ allyO-cici-anass-] tOn] k I- I i- cokuk]/5/ [Trad. Im 169]
- en ce temps-là /1/ son-existence-p.nom /2/ Europe-dans /3/ presque /4/ connaître-passif-nég-SD:remém / son-de-patrie /5/
- → sa patrie que son existence n'était presque pas connue en ce temps-là en Europe.
- (→ sa patrie dont l'existence n'était presque pas connue en ce temps-là en Europe.

La traduction coréenne de ces relatives en **dont** introduit [kl] devant un constituant nominal à l'intérieur de la relative qui signale son rapport associatif avec le nom-pivot de la principale, de même qu'un déterminant dit possessif (**son** ou **sa**), peut présenter ce rapport dans les relatives non-standard du français, comme nous l'avons fait apparaître dans la glose : **k I-limi** (*sa-signification*) ↔ **tal I nhy ON s ON yoso** (*autre élément formatif*) / **k I-concE** (*son-existence*) ↔ **kl-li-cokuk** (*lui-de-patrie : sa patrie*).

Nous avons pris ces exemples afin de montrer que ce morphème [kl] est bel et bien employé comme un élément anaphorique dans la relative qui renvoie référentiellement au nom-pivot subséquent. Du fait que ces exemples sont extraits d'une traduction, il est tout de même difficile de dire que l'utilisation de [kl] résulte d'une simple interférence ou du

¹³⁹ Bien entendu, il existe aussi des exemples qui montrent d'autres moyens utilisés pour traduire ces relatives : soit elles sont traduites par les relatives correspondantes du coréen, mais sans l'élément de reprise tel que [kl] qui renverrait référentiellement au nom-pivot, comme on vient de le voir; soit elles sont rendues par une coordonnée ou une phrase indépendante où se présente plus nettement [kl] qui se réfère dans ce cas à un constituant nominal posé dans une phrase précédente. Mais nous ne nous étendons pas sur ces cas de figure.

calque d'un fait linguistique du français sur le coréen. Car l'utilisation de [kl] en position génitive, en tant que terme relativisé, d'un constituant nominal de la relative ainsi qu'en position argumentale primaire (*sujet, objet*) dans une phrase indépendante¹⁴⁰ s'observe en particulier dans les écrits littéraires, même si son emploi n'est pas tout à fait généralisé dans l'usage quotidien à l'écrit comme à l'oral. On peut de même remarquer que l'occurrence de ce morphème dans ces positions syntaxiques spécifiques est plus fréquente dans les écrits de certains auteurs coréens que dans ceux d'autres auteurs. A partir de ces observations, on peut supposer que l'utilisation « croissante » du morphème [kl] sous la plume de certains auteurs coréens est due à l'influence exercée par les textes de langues étrangères traduits en coréen. Sans doute habitués à lire ce type de textes, ils contribueraient à une éventuelle généralisation ou une extension de l'emploi du morphème [kl] en coréen en tant que « pronom résomptif ».

Par ailleurs, l'utilisation « croissante » de ce morphème peut aussi s'expliquer par le fait que l'ellipse du terme nominal, qui se produit très couramment à l'écrit comme à l'oral, est souvent source d'ambiguïté et pose donc un problème d'interprétation. D'où le besoin ou la nécessité de recourir à [kl] dont la présence permet de mieux expliciter le rapport référentiel entre des segments du discours. Bien entendu, l'ellipse du terme nominal et le recours au morphème [kl] qui remplace ce terme nominal sont des procédés moins sûrs que la répétition du terme nominal en question pour éviter le problème d'interprétation du rapport référentiel entre des segments du discours. La répétition est donc un procédé qui est utilisé, nous semble-t-il, le plus fréquemment dans les écrits.

En somme, bien qu'elles aient un peu dépassé notre sujet de discussion, ces précisions sur les emplois du morphème [kl] nous ont quand même semblé utiles pour mieux rendre compte de son emploi occasionnel comme pronom résomptif en position génitive d'un constituant nominal de la relative en coréen.

5-4-4 Les variétés des relatives non-standard en français

Dans ce qui précède, étant donné que nous avons étudié principalement les trois stratégies du traitement de la position Nrel, à savoir les stratégies du pronom relatif, du pronom résomptif, et de l'ellipse, nous nous sommes limitée à parler de trois types de relatives français, nommées respectivement « relatives (à pronom relatif) standard », « relatives phrasoïdes ou résomptives » et « relatives défectives ou réduites ». Mais il en existe d'autres, attestées en français non-standard. A ces trois types peuvent donc s'ajouter deux autres types de relatives, dites « relatives pléonastiques » et « relatives plébéiennes » selon les termes de Damourette et Pichon.

Les relatives dites « pléonastiques » contiennent un pronom relatif au début et un

¹⁴⁰ Il est bon de préciser qu'il s'agit là d'un contexte spécifique où ce morphème se comporte comme le substitut d'un argument nominal : John → kl (*lui*). Sinon, l'occurrence de [kl] est fréquente, lorsque ce morphème fonctionne en tant que déterminant démonstratif, généralement suivi d'un nom indépendant ou dépendant : John → k l salam (*cette personne*) / Table → k l-kOs (*ceci*); et ceci excepté le cas de la relative où il est employé comme le substitut du terme nominal relativisé, occupant l'antéposition d'un constituant nominal, position à laquelle nous associons le rôle génétival. Rien n'empêche que l'on considère ce morphème comme un démonstratif dans ce cas de figure. Mais, l'essentiel est que ce morphème joue un rôle anaphorique.

élément anaphorique dans la position relativisée à l'intérieur, avec la même variété, semble-t-il, que pour les relatives phrasoïdes. La fonction syntaxique du terme nominal relativisé par rapport au verbe de la relative est indiquée deux fois, d'un côté par le pronom relatif et par l'élément anaphorique de l'autre. C'est la raison pour laquelle on les appelle « relatives pléonastiques ». En voici quelques exemples :

(Ex49)

1. Voilà ma stratégie **dont** j'en ai parlé avant (Godard 1989)
2. un endroit **où** la décence m'interdit de le préciser davantage (Godard 1989)
3. c'est un train **où** il y a jamais personne dedans (Gadet 1995)
4. Nous avons remarqué cet individu **dont** son aspect nous a paru fugitif (Damourette et Pichon).

Gadet (1989) analyse ces formes de relatives comme étant des produits aléatoires de la contamination du non-standard par le standard (« contamination réciproque » pour Damourette et Pichon §1326). Leur occurrence s'observe souvent dans des conditions sociales qui favorisent l'hypercorrection.

Le dernier type de relatives appelées « plébéiennes » se caractérise par la présence de *que* après un pronom relatif dans la position initiale de la relative, c'est-à-dire que cette position est « doublement remplie » (Godard 1989) d'abord par un pronom relatif comme **où** ou **qui / quoi** prépositionnel et ensuite par **que**, simple conjonction de subordination. La position relativisée est vide.

(Ex50)

1. C'est le jour **où** *qu'*on se saoule (Damourette et Pichon)
2. ça vient justement le jour **où** *que* j'ai du travail (Gadet 1995)
3. l'homme **à** *qui* *que* j'en ai parlé (Gadet 1989)
4. C'est la seule **avec** *qui* *que* je parle à cette heure-ci (Lefévre et Fournier)

L'occurrence de ce type de relatives semble rare en français de France (en effet, il y a

peu d'exemples de ce type dans les corpus recueillis par des linguistes)¹⁴¹. Toutefois, ces relatives sont un cas de figure intéressant, dans la mesure où elles présentent une certaine analogie avec d'autres structures phrastiques en français. En effet, on peut remarquer, avec Gadet (1995), que ces relatives " plébéiennes " ne sont pas les seules subordonnées doublement marquées par des marques distinctes. Il existe d'autres types de subordonnées qui sont introduites par un composé de *que* et d'un interrogatif, comme l'illustrent les énoncés suivants (empruntés à Gadet 1995) :

(Ex51)

- | | |
|---|----|
| on avait signé un contrat comme quoi que j'avais pas droit de piquer ses clients | 1. |
| je sais pas comment qu' il s'appelle | 2. |
| je sais c'est quoi qu' il aime. | 3. |
| j'ai une toux qu'ils savent pas d'où qu' elle vient. | 4. |
| Il ne savait même pas où qu' elle était la manette. | 5. |

Nous pouvons constater également la même disposition des deux marques distinctes dans les subordonnées dites concessives comme **qui que vous soyez, quoi que vous fassiez**.

On vient de voir que dans l'usage différentes relatives coexistent en français, qu'elles soient « normées » ou non¹⁴². A travers les faits de variations que manifestent ces subordonnées, on peut toutefois remarquer une certaine symétrie entre les procédés dont usent ces différents types de relatives, pour le traitement des deux positions, position initiale destinée à la marque de subordination, et position relativisée destinée au terme nominal relativisé. Pour présenter d'une façon unifiée ces procédés utilisés dans les relatives standard et non-standard du français, on peut reprendre le modèle qu'a formalisé Berrendonner (1992), à l'aide des deux opérations suivantes¹⁴³ : (1) copie et

¹⁴¹ Il s'avère, d'après Godard (1989), que l'occurrence des relatives plébéiennes est fréquente en français québécois où il y a à côté d'une relative avec clivage, cf. *l'endroit où c'est que P*, une relative où la position initiale contient une forme complexe **où ce que** [usk]. Par ailleurs, des relatives comparables, caractérisées par le double marquage d'un pronom relatif et d'une conjonction à l'initial de relative, sont attestées également, selon Rebuschi (1996), dans un certain nombre de langues comme le moyen anglais, le néerlandais ou le portugais brésilien.

¹⁴² Notons au passage que cette variation n'est pas une caractéristique typique du français. Plusieurs langues, notamment des langues romanes comme l'italien, l'espagnol, le portugais, etc. connaissent également différents types de relatives dans leur système.

amalgame de l'anaphore en position initiale (il s'agit de savoir si cette position est occupée par un pronom relatif (+) ou par une conjonction (—)) (2) effacement de l'anaphore en position relativisée (il s'agit de savoir si cette position est vide (+) ou non (—)).

	Copie et amalgame de l'anaphore	Effacement de l'anaphore
Relative standard	+	+
Relative pléonastique	+	—
Relative défective	—	+
Relative phrasoïde	—	—
Relative plébéienne	+ /—	—

Un même locuteur français peut user de formes relevant de différents types de relatives. Dans ses choix entrent en jeu, bien entendu, des facteurs internes au système telles que les contraintes portant sur les fonctions syntaxiques relativisables mais surtout divers facteurs pragmatico-énonciatives et sociolinguistiques. Mais nous ne chercherons pas à développer ces aspects extralinguistiques qui pourraient permettre, sans doute, de mieux rendre compte de la concurrence des différentes formes de relatives dans l'usage¹⁴⁴.

Il est regrettable que nous n'ayons pas de données comparables en coréen parlé qui pourraient présenter un certain nombre de variations. Malgré l'absence de telles données, nous pouvons tout de même supposer que la divergence entre " relatives standard " et " relatives non-standard " n'est pas si grande dans cette langue qu'en français. En effet, nous avons pu voir qu'en français, les différents types de relatives, produites dans des situations d'énonciation différentes avec des contraintes qu'on ne connaît pas encore, manifestaient de la variété *grosso modo* à deux niveaux de constructions : d'un côté, au niveau de la nature de la marque de subordination (*pronom relatif* ou *conjonction*), et de l'autre, au niveau du traitement de la position relativisée (*pronom relatif*, *pronom résomptif* ou *ellipse*). Mais il nous paraît peu probable que les relatives du coréen, quelle que soit la situation d'énonciation, présentent une telle variété par rapport à ces deux niveaux de constructions. Comme nous l'avons vu, les suffixes déterminatifs marquant les relatives coréennes sont les seuls possibles ; étroitement liée à la contrainte portant sur la position syntaxique qu'elle occupe dans la relative, la position relativisée est traitée majoritairement avec la stratégie de l'ellipse et rarement avec la stratégie du pronom résomptif.

¹⁴³ Berrendonner a construit ce modèle pour rendre compte formellement des quatre premiers types de relatives (relatives standard, pléonastiques, défectives, phrasoïde). Ce modèle ne prend pas en considération le type de relatives plébéiennes où le double marquage de la position initiale de la relative par deux marques distinctes ne correspond pas tout à fait au premier critère « copie et amalgame de l'anaphore ». Mais nous avons tout de même ajouté à ce modèle ce dernier type de relatives.

¹⁴⁴ Pour des détails sur les aspects sociolinguistiques des relatives, nous renvoyons le lecteur en particulier aux différents ouvrages de Gadet (1989, 1992, 1995), et à celui de Deulofeu (1981).

5-4-5 Remarques d'ordre typologique et contrastif sur les stratégies du traitement de la position **N rel** utilisées dans les relatives du français et du coréen

Du point de vue typologique, les linguistes travaillant sur les relatives de nombreuses langues du monde ont remarqué une tendance générale, à savoir que les stratégies du pronom relatif et du pronom résomptif sont attestées majoritairement dans les relatives postnominales, c'est-à-dire les relatives postposées au nom-pivot qu'elles déterminent. Elles sont très rares dans les relatives prénominales, en particulier la stratégie du pronom relatif, tandis que la stratégie de l'ellipse est utilisée de manière dominante dans les relatives prénominales.

Face à cette tendance générale, nous avons pu constater que les relatives du français et du coréen observées ci-dessus étaient quelque peu exceptionnelles. En effet, ces deux langues, comme beaucoup d'autres, ne mettent pas en oeuvre qu'une seule stratégie de relativisation, mais deux voire plusieurs, pour le traitement de la position **N rel** dans les relatives. Comme nous l'avons vu, contrairement à ce qui est dicté par la norme ou décrit par la grammaire traditionnelle privilégiant la stratégie du pronom relatif, les relatives du français, qui sont postnominales, utilisent non seulement la stratégie des pronoms, relatif (\rightarrow relatives à pronom relatif) ou résomptif (\rightarrow relatives résomptives), mais aussi la stratégie de l'ellipse (\rightarrow relatives réduites). De même, la stratégie de l'ellipse est utilisée majoritairement pour le traitement de la position **N rel** dans les relatives du coréen, qui sont prénominales, mais la mise en oeuvre de la stratégie du pronom résomptif, spécialement le pronom réfléchi [caki] et éventuellement le pronom résomptif [kl], n'en est pas complètement exclue, même si ce pronom est utilisé, occasionnellement, dans la position **N rel** qui est la position génitive d'un constituant nominal de la relative. Comme Keenan (1985, p.149) le note, le coréen fait partie de ces rares langues, comme le mandarin, qui, ayant des relatives prénominales, procèdent prioritairement à la stratégie de l'ellipse, et occasionnellement à la stratégie du pronom résomptif.

Ce qui est particulièrement intéressant à noter du point de vue typologique, c'est qu'en coréen comme dans beaucoup de langues, l'utilisation de stratégies de relativisation différentes pour le traitement de la position **N rel** n'est pas sans rapport avec les différentes positions nominales syntaxiques, lesquelles ne se prêtent pas de la même façon à la relativisation d'une langue à l'autre. En effet et à ce propos, il est bon de rappeler la hiérarchie d'accessibilité à la relativisation des positions nominales que Keenan et Comrie (1977) établissent, dans l'ordre ascendant, à la suite de l'observation des constructions de relatives dans une cinquantaine de langues¹⁴⁵ :

· sujet > objet direct > objet indirect > objet de préposition > génitif > objet de comparaison

Bien que les positions nominales accessibles à la relativisation soient différentes d'une

¹⁴⁵ E-L. Keenan et B. Comrie (1977) "Noun Phrase Accessibility and Universal Grammar" in *Linguistic Inquiry* n°8-1, pp.63-99

langue à l'autre, il existe tout de même une tendance générale qui veut que les positions nominales situées vers le haut de cette hiérarchie d'accessibilité soient plus accessibles à la relativisation que celles situées vers le bas. En liaison avec les stratégies du traitement de la position **N rel**, les linguistes constatent également que plus la position **N rel** se situe vers le bas de la hiérarchie d'accessibilité, plus les langues tendent à utiliser des stratégies où apparaissent des pronoms, relatif et/ou résomptif. Ceci signifie inversement que plus la position **N rel** se situe vers le haut de la hiérarchie d'accessibilité, plus les langues tendent à n'utiliser aucun matériau morphologique, donc à utiliser la stratégie de l'ellipse. Cette tendance générale se vérifie parfaitement dans le cas des relatives du coréen où, comme nous l'avons vu, l'application de la stratégie de l'ellipse est impérative, lorsque la position **N rel** est celle de sujet ou d'objet, positions nominales situées vers le haut de la hiérarchie d'accessibilité, tandis que le recours à la stratégie du pronom résomptif est possible dans le cas où la position **N rel** est une position génitive.

En revanche, la situation des relatives du français est beaucoup plus complexe, du fait que cette langue connaît des constructions variées dans lesquelles des stratégies de relativisation tout aussi variées sont utilisées. De plus, ces variations ne dépendent pas seulement de facteurs internes au système telles que les positions syntaxiques relativisables, mais surtout de divers facteurs pragmatico-énonciatives et sociolinguistiques. Sans nous étendre sur ces divers facteurs, nous nous contenterons d'affirmer ici qu'en conformité avec la hiérarchie d'accessibilité à la relativisation présentée ci-dessus, la proportion des relatives en **qui** (sujet) et en **que** (objet) est, surtout à l'oral, beaucoup plus élevée que celle des relatives en **dont**, **auquel**, **sur lesquels** ... que les locuteurs du français évitent d'employer. F. Gadet (1995, 115) explique ceci par le fait que "*beaucoup de structures standard d'accessibilité basse présentent, par leur degré de synthéticité, des difficultés d'utilisation, qui expliquent à la fois leur rareté d'emploi, le fort pourcentage de leurs emplois figés (la façon dont P, le X dont je parle), les stratégies d'évitement auxquelles elles donnent lieu, la fréquence de leurs apparitions fautives, même chez des adultes cultivés, et même à l'écrit*". En d'autres termes, on peut dire que lorsque la relativisation concerne les positions nominales qui se situent vers le bas de la hiérarchie d'accessibilité à la relativisation, la divergence entre relatives standard et relatives non-standard est plus grande, puisque c'est là où les stratégies de relativisation variées interviennent, en raison de la complexité de l'emploi des pronoms relatifs de formes obliques, pour donner naissance à des constructions de relatives variées. Par contre, lorsque la relativisation porte sur la position de sujet ou d'objet, les constructions en **qui** (sujet) et en **que** (objet) sont généralement congruentes, à quelques exceptions près, entre relatives standard et relatives non-standard. Bien entendu, dans celles-ci, l'emploi de **que**, fonctionnant comme conjonction, ne se limite pas seulement au cas où la position **N rel** est celle d'objet, mais s'étend aux cas où la position **N rel** est celle d'objet indirect, de complément de nom ou de complément circonstanciel de temps, de lieu, d'accompagnement, etc.

Comme nous allons le voir dans la section suivante concernant l'analyse des morphèmes introducteurs des relatives du français, certains linguistes contemporains proposent une analyse de **qui** et **que** tout à fait différente de l'analyse traditionnelle en considérant simplement **qui** comme un *pronom relatif sujet (la personne qui Ø m'a parlé*

de ce film) et **que** comme un *pronom relatif objet* (la personne **que** j'ai vu Ø hier soir). Selon leur analyse, **qui** et **que** ne sont pas des pronoms relatifs, mais de simples marques de subordination. Généralement, opposé à **qui** pronom relatif employé avec une préposition (la personne à **qui** j'ai parlé), **qui**, apparaissant lorsque la position sujet contiguë est vide, est analysé comme une sorte d'allomorphe de la conjonction **que**¹⁴⁶. Si on admet cette analyse, il convient de constater qu'à l'intérieur de la relative de ces exemples, la position **N rel** est traitée sans aucun matériau morphologique lorsque la relativisation concerne la position de sujet ou celle d'objet, alors que le pronom relatif apparaît lorsque la relativisation porte sur la position autre que sujet et objet. Ceci va dans le sens de la tendance observée au niveau des langues du monde qui consiste à ne pas, ou moins, utiliser de matériau morphologique lorsque la relativisation concerne les positions nominales qui se situent vers le haut de la hiérarchie d'accessibilité à la relativisation.

5-5 Analyse des relateurs entre le nom-pivot et la relative

L'objet d'analyse que nous allons aborder maintenant concerne la nature des relateurs apparaissant entre le nom-pivot et la relative. Il convient de rappeler qu'étant donné que les suffixes déterminatifs [nIn/In/Il], marques de subordination des relatives du coréen, ont des caractéristiques morphosyntaxiques verbales qui consistent à indiquer des valeurs aspecto-modales, nous les avons déjà étudié dans une partie précédente de notre travail consacrée à l'étude des formes verbales du coréen. Donc, nous ne reviendrons pas sur ce sujet. En revanche, nous nous intéresserons à réexaminer l'analyse traditionnelle des marques de subordination des relatives en français.

En effet, la grammaire traditionnelle du français considère systématiquement ces éléments comme des « pronoms relatifs », et ne pose pas le problème de la relation entre ces « pronoms relatifs » et les « conjonctions de subordination ». Cependant, l'analyse de ces éléments comme pronoms relatifs ne paraît pas aussi simple que la plupart des descriptions grammaticales du système relatif le laissent croire. Un certain nombre de linguistes en proposent en effet une analyse tout à fait différente, qui nous intéresse particulièrement ici. Ils se fondent sur l'hypothèse selon laquelle ces éléments constituent non pas un système homogène de pronoms relatifs, mais un système hétérogène, à savoir des pronoms relatifs d'une part et des conjonctions de l'autre, qui occupent respectivement une position structurelle en marge gauche de la relative. Cette analyse suppose que dans cette position initiale de la relative du français, il y a en réalité non pas une, mais deux positions structurelles :

la première est celle que peuvent occuper les pronoms relatifs

¹⁴⁶ G. Rebuschi (1996) "L'accord relatif en swahili" dans *Faits de langues* 8, pp. 43-54.

la deuxième est celle que peuvent occuper les conjonctions.

En fait, la question a été déjà étudiée de façon approfondie par les générativistes, qui ont montré tout d'abord dans le cas de l'anglais qu'il est incorrect d'analyser **that** comme pronom relatif, lorsque ce morphème se trouve immédiatement en marge gauche d'une relative. Il y a en anglais un seul **that**, qui a le statut de conjonction de subordination, et les seuls véritables pronoms relatifs sont des morphèmes qui commencent par WH- (**who**, **which**, **what**, etc.), dont on note qu'ils ont des parentés phonologiques et morphologiques avec les pronoms interrogatifs. En marge gauche de la relative, ces pronoms relatifs occupent une position structurelle à gauche de celle que peut occuper la conjonction **that**¹⁴⁷.

On trouve, en effet, dans des textes en moyen anglais la preuve directe de cette analyse comme les exemples suivants, pris par Creissels (à paraître) et Rebuschi (1996) : (pr : pronom relatif; C : conjonction):

(Ex52)

1. a daughter [pr **which**] [c **that**] called was Sophie (moyen anglais)
2. the boy [pr **who(m)**] [c **that**] I saw

Selon l'analyse qu'on vient de proposer, les autres formes de la relative anglaise comme celles de (53a-c), qui, de fait, sont des formes plus couramment utilisées dans l'usage des anglophones, se présentent de la façon suivante (cf. Rebuschi 1996) :

(Ex53)

1. the boy [pr Ø] [c **that**] I saw —
2. the boy [pr **who(m)**] [c Ø] I saw —
3. the boy [pr Ø] [c Ø] I saw —

¹⁴⁷ Il est important de souligner que dans l'analyse générativiste il existe une hypothèse concernant les pronoms relatifs (WH-), selon laquelle ceux-ci résultent d'un déplacement des éléments anaphoriques occupant structurellement la position relativisée vers une position qui est structurellement à gauche de celle de la conjonction, ce qui est généralement expliqué en termes de « WH-Mouvement ». En ce qui nous concerne, nous ne faisons pas la nôtre cette hypothèse d'un déplacement d'un élément anaphorique de la position relativisée vers la position frontale de la relative qui, en fait, n'est pas la seule analyse possible.

On peut montrer l'intérêt d'une telle analyse pour le français, bien qu'au niveau morphologique, la distinction entre pronoms relatifs et conjonctions soit bien moins claire en français qu'en anglais.

Comme dans ce qui se passe en anglais, cette analyse se justifie directement par l'existence en français de relatives non-standard appelées « plébiennes » (que nous avons vues *supra*), où la position initiale de la relative est doublement remplie par deux éléments distincts :

(Ex54)

ça vient justement le jour [pr où] [c que] j'ai du travail (Gadet 1995) 1.

C'est la seule [pr avec qui] [c que] je parle à cette heure-ci (Lefévre et Fournier) 2.

On peut constater avec Creissels (à paraître) que ces constructions ne peuvent s'analyser dans le cadre de l'analyse traditionnelle de la relative qui oblige à admettre qu'il y a une seule position entre l'antécédent et la relative qui cumule deux types de morphèmes, pronom relatif et conjonction, considérés comme mutuellement exclusifs. Elles remettent en cause aussi l'analyse traditionnelle largement répandue selon laquelle les pronoms relatifs sont des formes amalgamées d'un pronom et d'une marque de subordination, puisqu'elles contiennent clairement un pronom relatif extérieur à la conjonction de subordination (**que**).

Si l'analyse proposée se justifie parfaitement par l'existence de ces relatives, dont il faut dire que l'occurrence est tout de même rare dans l'usage, on doit se demander à juste titre quel est l'intérêt de cette analyse par rapport à l'analyse traditionnelle pour le type de relatives standard qui se produisent plus fréquemment dans l'usage. En fait, il convient de rappeler que l'idée de postuler deux positions pour les éléments apparaissant entre antécédent et relative tient avant tout à l'idée que les éléments **qui**, **que**, **où**, **dont**, **à qui**, etc., ne constituent pas un système homogène de pronoms relatifs, mais un système hétérogène fait de conjonctions pour **qui**-sujet et **que**-objet et de pronoms relatifs pour le reste. D'où l'idée de postuler deux positions pour ces éléments de nature différente, qui, par définition, ne peuvent figurer structurellement sur un même paradigme. Il nous reste à démontrer en quoi **qui**-sujet et **que**-objet sont différents des autres.

L'ex. (55) illustre l'emploi d'éléments que la grammaire traditionnelle analyse systématiquement comme 'pronoms relatifs' apparaissant sur un même paradigme.

(Ex55)

—
l'homme [**qui** [Ø m'a parlé de toi]]
—

l'homme [**que** [j'ai vu Ø hier]]

–

l'homme [**à qui** [j'ai parlé Ø hier]]

–

l'homme [**dont** [je t'ai parlé Ø]]

–

l'homme [**avec qui** [je suis venu Ø]]

Mais ces éléments apparaissant en marge gauche de la relative n'ont pas tous les mêmes comportements syntaxiques. On observe en français que dans une relative restrictive, lorsque la position relativisée est celle du sujet ou de l'objet direct, il est impossible de remplacer **qui** / **que** par le pronom relatif complexe **lequel**, alors que ceci est tout à fait possible lorsque la position relativisée est autre que celle du sujet ou de l'objet¹⁴⁸, comme le montre l'ex. (56), repris par Creissels (à paraître). (Cf. Kayne, (1975) et Godard (1988)) :

(Ex12)

- | | |
|---|----|
| *l'homme [qui / lequel [Ø m'a parlé de toi]] | 1. |
| *l'homme [que / lequel [j'ai vu Ø hier]] | 2. |
| l'homme [à qui / auquel [j'ai parlé Ø hier]] | 3. |
| l'homme [dont / de qui / duquel [je t'ai parlé Ø]] | 4. |
| l'homme [avec qui / avec lequel [je suis venu Ø]] | 5. |

Creissels observe ici que l'analyse traditionnelle ne peut donner aucune explication satisfaisante de ce phénomène. En revanche, l'explication devient évidente si l'on admet que le français n'a recours à des pronoms relatifs que lorsque la position relativisée est autre que celle du sujet ou de l'objet direct, et que **qui** en (56a) et **que** en (56b) ne sont pas des pronoms, mais des marques de subordination : **qui** et **que** étant des conjonctions de subordination, il est évident que le pronom relatif **lequel** ne peut les remplacer, alors qu'il peut se substituer aux autres pronoms relatifs. Le même linguiste conclut qu'en français standard, la relativisation fonctionne différemment selon que la position relativisée est une position syntaxique 'nucléaire', à savoir sujet ou objet direct, ou bien

¹⁴⁸ Il faut tout de même noter que **lequel** peut remplacer **qui** dans une relative appositive, lorsque la position relativisée est celle du sujet.

une position 'non nucléaire', c'est-à-dire toute position autre que sujet ou objet direct.

De plus, il ajoute, dans la perspective de la linguistique générale, que ce phénomène est cohérent avec la tendance générale observée à travers des langues du monde qui consiste à introduire plus de matériau morphologique lorsque la relativisation concerne des positions syntaxiques qui se situent vers le bas de la hiérarchie d'accessibilité. L'auteur dit ceci dans son article :

“ — si la relativisation porte sur la position sujet ou sur la position objet direct, il y a en quelque sorte une relation directe entre le substantif@ (cf. l'antécédent) et une place laissée vide dans la relative, et la relative est simplement introduite par un morphème de subordination; —si la relativisation porte sur une autre position, la subordination n'est pas explicitement marquée, mais la relation entre le substantif@ et la position laissée vide dans la relative est médiatisée par un pronom relatif qui à la fois reprend le substantif@ et présente des variations liées à la nature de la position R. ” (Creissels, à paraître).

En conformité avec l'analyse proposée plus haut concernant les deux positions structurelles occupées par les éléments apparaissant entre l'antécédent et la relative, on peut résumer l'analyse de l'ex. (56) de la façon suivante:

(Ex57) nom-pivotpr.rel.Crelative

—
l'hommeØ**qui**Ø m'a parlé de toi

—
l'homme Ø**que**j'ai vu Ø hier

—
l'hommeà **qui**Øj'ai parlé Ø hier

—
l'homme **dont**Øje t'ai parlé Ø

—
l'homme **avec qui**Øje suis venu Ø

Il faut préciser que l'idée d'analyser **qui**-sujet et **que**-objet comme deux variantes de conjonction n'est pas une idée nouvelle dans la littérature linguistique. Elle a été, en fait, proposée pour la première fois par Kayne dans ses articles '*French relative que*' (1974/75) et est reprise par de nombreux linguistes français, notamment des générativistes et des tenants d'autres théories linguistiques¹⁴⁹. Ceux-ci, qu'ils soient générativistes ou non, montrent de façon convaincante que ces deux morphèmes se comportent comme des conjonctions plutôt que comme des pronoms relatifs, non seulement dans les constructions relatives, mais aussi dans d'autres structures phrastiques. De plus, l'idée qu'il existe deux morphèmes **qui**, l'un conjonction et l'autre,

¹⁴⁹ On peut citer, par exemple, Blanche-Benveniste (1980), Creissels (à paraître), Deulofeu (1981), Godard (1989), Lefèbvre et Fournier (1978), Rebuschi (1996), etc.

pronom, se justifie également par divers faits de langue qui sont inexplicables, si l'on reste dans le cadre de l'analyse traditionnelle. C'est ce que nous allons voir, tout en nous alignant sur l'hypothèse qui consiste à postuler deux positions structurelles pour les éléments apparaissant en marge gauche de la relative.

En ce qui concerne la relation entre les deux conjonctions **qui** et **que**, Rebuschi (1996) les présente comme deux variantes combinatoires et explique cette variation par une règle selon laquelle **que** est remplacé par un allomorphe **qui**, lorsque la position sujet contiguë est vide¹⁵⁰. L'ex. (58) illustre l'emploi de ces deux morphèmes qui sont mutuellement exclusifs et qui apparaissent selon que la position sujet adjacente est vide ou non ;

(Ex58)

1. le garçon [pr Ø] [c **qui**] Ø aime Marie.
2. le livre [pr Ø] [c **que**] il faut écrire Ø

Il existe une autre structure relative dans laquelle **qui** et **que** fonctionnent indiscutablement comme conjonctions. (cf. Gross (1968), Moreau (1971), Godard (1988, 1989) et Creissels (à paraître)). Il s'agit du cas où la relativisation concerne une position nominale qui se trouve dans une relative imbriquée, c'est-à-dire une relative enchâssée dans une autre subordonnée comme une complétive servant de pont intermédiaire entre l'antécédent et la relative. L'ex. (59), repris de Creissels (à paraître), montre que si on reste dans le cadre de l'analyse traditionnelle, l'analyse de **qui** et **que** est délicate et même impossible, particulièrement lorsque la relativisation concerne la position de sujet.

(Ex59)

1. l'homme [à **qui** [tu dis [**que** [tu as parlé Ø hier]]]]
2. l'homme [**dont** [tu dis [**que** [je t'ai parlé Ø hier]]]]
3. l'homme [**avec qui** [tu dis [**que** [tu es venu Ø]]]]
4. l'homme [**que** [tu dis [**que** [tu as vu Ø]]]]
5. l'homme [**que** [tu dis [**qui** [Ø est venu]]]]

¹⁵⁰ Une règle morphosyntaxique semblable est proposée également dans Kayne (1975) et Milner (1982).

*l'homme [qui [tu dis [que [Ø est venu]]]]

Dans les exemples (59a)-(59d), les occurrences des pronoms relatifs et d'une marque de subordination **que** ne posent pas de problème dans le cadre de l'analyse traditionnelle de la relativisation. Mais ce n'est plus le cas lorsque la relativisation concerne la position de sujet dans la relative imbriquée ; contrairement à ce que l'on peut s'attendre d'après l'analyse traditionnelle (→(59f) qui est agrammatical), en (59e) **que** occupe une position qui, selon cette analyse, est celle d'un pronom relatif sujet, et **qui** occupe une position qui est celle d'une conjonction. On a **que** là où on attendrait **qui**, c'est-à-dire en tête de la relative complexe, et on a **qui** là où on attendrait **que**, comme si **que** et **qui** était inversés. Si on s'interroge sur la deuxième occurrence de **qui**, l'analyse traditionnelle ne permet donc pas d'expliquer pourquoi elle apparaît dans cette position. En revanche, si on accepte l'analyse proposée ci-dessus, on peut considérer qu'il y a là deux occurrences de la conjonction **que**, tout comme dans le cas où la relativisation concerne la position d'objet, et que la deuxième est transformée en **qui** étant donné que la position de sujet adjacente est vide.

On peut résumer l'examen des exemples (59) de la façon suivante :

(Ex60)nom-pivotpr.rel.Crelative

- l'hommeØ**que**tu dis **qui** Ø est venu hier.
- l'homme Ø**que**tu dis **que** tu as vu Ø hier.
- l'homme à **qui**Øtu dis **que** tu as parlé Ø hier.
- l'homme **dont**Øtu dis **que** je t'ai parlé Ø .
- l'homme**avec qui**Øtu dis **que** tu es venu Ø .

Kayne (1974/75) postule que **qui**-sujet n'a pas les propriétés de **qui** que l'on trouve dans la relativisation du complément prépositionnel, en montrant que celui-ci est spécifié pour un antécédent [+animé] tandis que celui-là est insensible à ce trait de l'antécédent¹⁵¹.

(Ex61)

¹⁵¹ Quant à **que**, il est indifférent aussi au trait de l'antécédent [\pm animé] (une personne **que** j'ai rencontrée / un livre **que** j'ai acheté). **Quoi**, pronom relatif, apparaît lorsque la position relativisée est celle du complément prépositionnel, et il est spécifié pour une classe d'antécédents limitée, comme *ce, chose, rien, fait*.

une personne **qui** me plaît → un travail **qui** me plaît 1.

une personne **avec qui** j'ai passé des heures → *un travail **avec qui** j'ai passé des heures. 2.

A **qui** prépositionnel correspond le pronom interrogatif **qui** ayant la même propriété en ce qui concerne le trait [+animé]. Quelle que soit la fonction sur laquelle porte l'interrogation, à chacune de ces questions on a toujours dans la réponse un terme nominal qui se réfère à une personne.

(Ex62)

Qui a fait la vaisselle? 1.

Qui tu as vu cet après-midi? 2.

Avec qui tu es sorti hier? 3.

C'est en admettant cette idée de distinguer deux morphèmes **qui**, l'un conjonction dans la relativisation du sujet, l'autre pronom dans la relativisation du complément prépositionnel ou dans l'interrogation, qu'on peut mieux rendre compte des deux occurrences de **qui** apparaissant dans des constructions dites interrogatives indirectes comme dans celle de l'ex. (63).

(Ex63)

A qui veux-tu **que** je parle Ø ? 1.

Avec qui veux-tu **que** je parte Ø ? 2.

De qui veux-tu **que** je te parle Ø ? 3.

Qui veux-tu **que** j'appelle Ø ? 4.

Qui veux-tu **qui** Ø vienne ? 5.

Dans les exemples (63a) à (63d), rien n'empêche de considérer **qui** placé en début de

phrase comme un pronom interrogatif et le second morphème **que** comme une conjonction. Mais on remarque deux occurrences de **qui** en (63e) où l'interrogation porte sur la position de sujet. Si le premier **qui** est un pronom interrogatif, quel est le statut du second **qui** apparaissant dans une position qu'occupe dans les autres phrases la conjonction **que** ? Comme on a pu le constater avec les exemples précédents, l'analyse traditionnelle ne peut fournir de réponse cohérente à une telle question. On peut par contre rendre compte de cette deuxième occurrence de **qui**, en le considérant comme une variante de la conjonction **que**.

Rebuschi (1996) explique selon la même logique les deux occurrences de **qui** qui apparaissent dans des constructions clivées comme dans l'ex. (64) : le premier **qui** est un pronom interrogatif portant sur le sujet ; le second est une variante de la conjonction **que**, et ainsi, la condition de son occurrence est satisfaite.

(Ex64) C'est **qui qui** Ø viendra?

Bien qu'ils tiennent une théorie linguistique qui s'oppose sur tous les points de vue à celle des générativistes, les linguistes travaillant sur le français parlé, comme Blanche-Benveniste et Deulofeu, partagent au moins l'idée de distinguer ces deux formes de **qui**. Selon Blanche-Benveniste (1997), **qui** fonctionne comme pronom relatif lorsqu'il est employé avec une préposition, correspondant au trait sémantique [+humain] —(65a). Dans ce cas, ce pronom est prononcé [ki], avec un [i] stable dans toutes les positions, y compris lorsqu'il est suivi d'une voyelle —(65b). On ne fait donc pas tomber ce [i] devant une voyelle (65c).

(Ex65)

- | | |
|--|----|
| Ceux à qui on en avait parlé n'avaient vraiment rien compris. | 1. |
| ceux [a ki õ] en avait parlé. | 2. |
| ceux à *[kõ] en avait parlé. | 3. |

Cette linguiste ajoute que le pronom interrogatif **qui** a le même comportement que le pronom relatif sans antécédent : le [i] y est stable dans toutes les positions.

(Ex66)

- | | |
|--|----|
| Qui est venu? A qui avez-vous pensé? → *[kEv'ny] *[a kavevu] pensé | 1. |
| Qui a bu boira. → *[kaby] boira | 2. |

Par contre, **qui**, que l'on trouve dans la relativisation du sujet, a une forme phonique différente du précédent : le [i] y est instable et peut se prononcer tantôt avec une articulation nette, tantôt avec une semi-voyelle [j] plus ou moins forte, ou encore sans trace vocalique.

- (Ex67)
- (a) c'est une thérapeutique **qui est faite** essentiellement à la main.
- (b) **qui est faite** =[ki E fEt]
- [kj E fEt]
- [k E fEt]

On voit ici que ce phénomène phonétique conforte l'idée qu'il faut distinguer en français deux morphèmes qui.

On pourrait présenter d'autres faits de langue, mais ceux observés ici suffisent à démontrer que l'analyse traditionnelle des éléments introduisant les relatives pose un certain nombre de problèmes et qu'elle n'est pas cohérente par rapport à ce qui se passe dans le système du français. Il convient de noter pour notre part qu'il ne s'agissait pas ici de prendre parti pour telles ou telles théories linguistiques, mais de présenter des faits incontestables, contre lesquels les tenants de l'analyse traditionnelle n'ont aucun argument à opposer. Comme on a pu le constater dans notre exposé, la congruence entre les générativistes et des linguistes travaillant sur le français parlé que tout oppose sur le plan théorique, est significative, en ce qui concerne l'analyse du statut des deux morphèmes qui-sujet et que-objet apparaissant dans les relatives du français.

Dans notre étude des relatives en français, nous avons considéré des faits de langue que les grammaires du français tendent à minimiser au profit d'une argumentation essentiellement orientée vers l'analyse des relatives standard. Mais l'observation des faits aboutit à éclater l'image homogène qu'en donnent les grammaires du français.

Contrairement à ce que laisse croire la description des relatives qu'elles donnent, l'observation des données a amené à vérifier d'abord que le locuteur français ne dispose pas d'un seul type de relatives à pronom relatif, mais de plusieurs variétés de relatives ayant des caractéristiques morphosyntaxiques différentes. Ensuite, concernant les éléments tels que **qui**, **que**, **où**, **dont**, **lequel**, etc. qui sont analysés traditionnellement comme des pronoms relatifs, l'observation de quelques faits a montré que **qui-sujet** et **que-objet** se comportent plutôt comme deux variantes de conjonctions que comme pronoms relatifs dans l'ensemble du système français.

Enfin, on peut faire une dernière remarque sur la description grammaticale des relatives du français donnée dans les grammaires. En effet, la plupart d'entre elles s'en tient encore à la description grammaticale des relatives standard, alors qu'une grammaire consacrée au français d'aujourd'hui ne devrait pas ignorer les variations les plus caractéristiques de cette langue telle qu'elle s'écrit et se parle. Si le savoir grammatical reste en perpétuelle construction suivant les recherches des linguistes, les acquis de la

linguistique contemporaine sur les relatives telles qu'elles sont observées méritent, nous semble-t-il, d'être pris en considération dans une grammaire.

Chapitre 6 Analyse des fonctions relativisables et problèmes de leur identification

Dans le prolongement de ce que nous avons observé dans le chapitre précédent, nous nous proposons d'examiner ici les fonctions relativisables des deux langues. Dans le chapitre précédent, sans en faire une analyse approfondie, nous avons vu que différents arguments nominaux appartenant à la proposition enchâssée pouvaient faire l'objet d'une relativisation dans les deux langues. En effet, les fonctions syntaxiques relativisables varient d'une langue à l'autre. D. Creissels précise à ce sujet que la relativisation connaît des restrictions, variables selon les langues, qui tiennent à la fonction qu'occupe, dans la structure relative, le terme nominal coréférentiel de l'« antécédent », alors que celui-ci, terme nominal de la phrase enchâssante donnant lieu à l'identification, est libre quant à sa fonction syntaxique¹⁵². Cela signifie que la mise en oeuvre de la relativisation dépend étroitement de la fonction syntaxique qu'assume le terme nominal appartenant à la proposition enchâssée.

Un certain nombre de typologues, notamment E-L Keenan et B. Comrie (1977,

¹⁵² D. Creissels (1995) pp. 316-317. C'est en tout cas ce qui est présupposé, même si les linguistes ne le disent pas explicitement, quand on examine de près les analyses des fonctions 'relativisables' de langues diverses, proposées par T. Givón (1990) ou C. Hagège (1982).

¹⁵³, se sont consacrés à l'étude des fonctions relativisables dans les langues les plus diverses du monde. Leurs travaux permettent de constater d'emblée que les contraintes portant sur ces fonctions, bien que très variables d'une langue à l'autre, présentent certaines caractéristiques constantes. Ainsi, dans le tableau présenté par ces linguistes (1977, pp. 76-79) après avoir étudié une cinquantaine de langues, on peut remarquer qu'en coréen comme en français, sont relativisables les fonctions syntaxiques telles que sujet, objet direct, objet indirect, et génitif, avec toutefois la différence que la relative du français est postnominale et dotée de marques fonctionnelles, en l'occurrence de pronoms relatifs, alors que la relative du coréen est prénominale et dépourvue de marques fonctionnelles, sauf le cas du génitif qui est marqué occasionnellement par un pronom résomptif comme [kl].

Mais le problème posé par une telle étude typologique est que l'observation ne repose que sur quelques fonctions syntaxiques bien délimitées, à savoir le sujet, l'objet direct, l'objet indirect, le génitif et le complément comparatif, sans donc permettre de mettre à jour les difficultés d'identification qui surgissent dans certaines constructions relatives. Compte tenu toutefois du nombre important des langues qui sont considérées par ces linguistes, on peut tout à fait comprendre une telle restriction des fonctions syntaxiques observées.

Ceci dit, nous aimerions tenter, pour notre part, une étude plus étendue et approfondie des fonctions relativisables en coréen en contraste avec celles du français. Cette observation se fera d'une part du point de vue de l'encodage et de l'autre du point de vue du décodage. Pourquoi cette double approche ?¹⁵⁴ Il apparaît en fait que dans la plupart des études consacrées à l'analyse des fonctions relativisables, comme le laisse entendre le terme « *relativisable* », celles-ci sont souvent abordées du point de vue de l'encodage mais pas du point de vue du décodage, alors que les problématiques qui se rencontrent dans ces deux types d'activité ne sont pas tout à fait les mêmes. En effet, si l'on peut parler des contraintes portant sur les fonctions relativisables du point de vue de l'encodage, où la relative serait conçue comme une structure à construire à partir d'une structure phrastique indépendante considérée comme une phrase de départ, on peut aborder, en revanche, la question de leur identification du point de vue du décodage, où ces fonctions pourraient être identifiées à partir de la structure relative déjà réalisée. De par ce fait, il serait plus judicieux de les appeler « fonctions relativisées », plus précisément fonction du terme nominal relativisé. Nous estimons que lorsqu'on envisage une étude contrastive des relatives de deux langues comme le français et le coréen, langues qui présentent des manifestations linguistiques si différentes, les problèmes

¹⁵³ E-L Keenan et B Comrie (1977) « Noun Phrase accessibility and Universal Grammar » dans *Linguistic Inquiry* n°8-1, 63-99.

¹⁵⁴ Même si la préoccupation principale de notre thèse n'est pas de traiter des problèmes de traduction que posent les relatives de ces deux langues à un traducteur, nous pouvons supposer toutefois qu'un traducteur rencontre des difficultés de décodage et d'encodage aux différentes étapes de son activité lors du passage d'une langue à l'autre. Il doit passer avant tout par l'interprétation de ces constructions syntaxiques de la langue de départ pour les reformuler par des constructions de la langue d'arrivée, mais rares sont celles qui correspondent à la fois sur le plan sémantique et sur le plan syntaxique. Aussi les contraintes de relativisation sur les fonctions relativisables n'étant pas les mêmes entre les deux langues, le traducteur doit se voir obligé à reformuler une construction de relative de la langue de départ par un autre type de construction syntaxique de la langue d'arrivée.

d'identification de la fonction relativisée ou supposée telle sont aussi importants à traiter que les contraintes portant sur les fonctions relativisables. En un mot, celles-ci ne peuvent être envisagées sans aborder le problème de leur identification.

Ces deux aspects sont étroitement liés, l'un comme l'autre, aux manifestations linguistiques de la relativisation du français et du coréen. Comme nous l'avons constaté dans le chapitre précédent, bien qu'il y ait des variations dans les manifestations morphosyntaxiques des relatives des deux langues, notamment dans celles du français, on peut caractériser les relatives du français par la présence de marques fonctionnelles, en l'occurrence des pronoms relatifs (simples et complexes, éventuellement précédés d'une préposition), des prépositions « orphelines » ou des adverbes dans le cas des relatives non-standard, par opposition aux relatives du coréen qui se caractérisent par l'absence de telles marques fonctionnelles¹⁵⁵. Du point de vue de l'encodage en français, même si le système des pronoms relatifs, simples et complexes, présente, il est vrai, des difficultés d'utilisation, ces marques offrent la possibilité de « relativiser » des fonctions syntaxiques très variées.

Par contre, en coréen, l'absence de toutes marques fonctionnelles comparables aux relatifs français contraint à « relativiser » certaines fonctions mais pas d'autres. Ceci revient à dire qu'il y a moins de fonctions relativisables en coréen qu'en français. Du point de vue du décodage, les relatifs flexionnels ou les « prépositions orphelines » jouent un rôle essentiel dans l'identification de la fonction relativisée en français, en permettant de la repérer directement grâce à leur variation de forme. En revanche, l'absence de telles marques fonctionnelles dans la relative suscite dans bien des cas des problèmes d'identification de la fonction du terme nominal relativisé ou supposé tel en coréen. Là encore le contraste est grand entre français et coréen : les problèmes d'identification se posent davantage en coréen qu'en français.

Il faut souligner encore une fois que l'objectif n'est pas ici d'établir une liste exhaustive des fonctions relativisables des deux langues, ce qui nous paraît difficile à réaliser, voire impossible, d'autant plus que leur identification s'avère problématique. Notre observation sera limitée à un certain nombre de cas, afin d'une part, de montrer le contraste qui existe en ce qui concerne les contraintes de relativisation portant sur les fonctions syntactico-sémantiques entre le français et le coréen, et de l'autre, d'aborder en même temps des problèmes d'identification des fonctions relativisées que soulèvent certaines constructions relatives.

6-1 Observation parallèle de la structure relative et de la structure phrastique correspondante

¹⁵⁵ On sait que les Français recourent aux différentes stratégies de relativisation autre que la stratégie du pronom relatif dans des situations différentes. Il faut tout de même reconnaître que la stratégie du pronom relatif est d'un emploi plus général de par son statut standard. Nul doute que les occurrences des pronoms relatifs soient prépondérantes dans les textes écrits dans la mesure où on considère *qui / que* comme pronoms relatifs dans la relativisation du sujet et de l'objet, et il y a aussi un problème avec *dont*.

Etant donné que l'analyse des fonctions relativisables et relativisées est plus délicate à réaliser en coréen qu'en français, nous aimerions procéder, dans un premier temps, à une étude systématique des constituants nominaux marqués par quatre particules casuelles [ka/i], [III/II], [esO] et [(I)lo]. Elle permettra de voir s'ils sont ou non accessibles à la relativisation et si l'identification de leur rôle dans la structure relative est facile ou non et, dans ce dernier cas, ce qui l'empêche. Cette analyse est donc destinée à préparer le terrain pour la discussion qui s'ensuivra. Pour la faciliter, nous présenterons chaque fois en parallèle une structure relative où le terme nominal relativisé est morphologiquement absent avec sa particule casuelle, et une structure phrastique qui lui correspond, où figurerait le terme nominal concerné avec sa particule casuelle. Les cas correspondants du français seront observés au fur et à mesure.

Pour les constituants nominaux marqués par ces quatre particules casuelles, il nous paraît raisonnable de ne pas leur associer de façon systématique une fonction syntaxique particulière, notamment pour ceux marqués par les deux dernières particules [esO] et [(I)lo] qui indiquent des fonctions obliques que nous appellerons fonctions de « compléments circonstanciels »¹⁵⁶. En effet, on sait que [ka/i] sert à indiquer généralement la fonction syntaxique de 'sujet' ou 'attribut de sujet' (nominatif) et [III/II] la fonction d' 'objet' (accusatif), sans pour autant exprimer une relation sémantique concrète. En revanche, [esO] et [(I)lo] marquent les rapports syntactico-sémantiques tels que compléments de lieu, de temps, d'instrument, etc. que peuvent établir les constituants nominaux auxquels elles sont postposées avec un prédicat verbal. Comme les prépositions du français qui leur correspondent fonctionnellement et sémantiquement (*à, en, par, pour*, etc.), chacune de ces particules casuelles présente des effets de sens variés selon le contexte où elles apparaissent. Par exemple et comme nous allons le voir, une particule comme [(I)lo] marque un constituant nominal qui peut assumer dans des constructions prédicatives différentes fonctions telles que complément directionnel, complément d'instrument, complément de moyen, complément de titre, etc. Selon les cas, cette particule postposée peut avoir pour correspondant français des prépositions ou des adverbes *à, vers, avec, par, pour, comme*, etc. C'est pourquoi, au lieu d'associer systématiquement chaque particule casuelle à telle ou telle fonction syntactico-sémantique, il importe de considérer les divers emplois que peut avoir le constituant nominal qu'elle marque dans des constructions prédicatives différentes.

Il nous semble utile sur un plan heuristique d'observer ainsi les différentes fonctions syntactico-sémantiques pouvant être assumées, dans une structure phrastique indépendante, par les constituants nominaux affectés de ces particules casuelles, parallèlement aux cas de leur relativisation. Mais disons dès maintenant que ces différentes fonctions syntactico-sémantiques ne sont pas toutes accessibles à la

¹⁵⁶ Nous n'allons pas faire ici de distinction nette entre compléments fortement régis par la valence du verbe, ceux par exemple que l'on désigne traditionnellement en français par « objet indirect », et compléments faiblement régis par la valence du verbe, ceux couramment appelés « compléments circonstanciels » ou « circonstants », car il n'est pas toujours évident de les distinguer en coréen. A l'instar de certains linguistes, nous nous contenterons d'opposer les fonctions « directes » comme le sujet, l'objet et l'attribut aux fonctions « obliques » autres que ces trois dernières fonctions. Ces fonctions obliques seront appelées communément « compléments circonstanciels », même si ce dernier terme suggère plus un type de rôle sémantique qu'il assume dans le procès le référent du constituant nominal qu'un type de fonction syntaxique.

relativisation. Outre les contraintes de relativisation portant sur certaines fonctions syntaxiques en coréen, l'observation nous permettra de mieux cerner les problèmes d'analyse que soulèvent du point de vue du décodage certaines structures relativisées ou supposées telles, notamment lorsque la position relativisée est celle d'un complément circonstanciel. A la suite de cette observation, nous reviendrons amplement sur ce dernier problème, particulièrement délicat en coréen.

6-1-1 Le constituant nominal-[ka/i] et sa relativisation

[ka] et sa variante phonologique [i] sont considérées comme des particules casuelles nominatives qui indiquent le sujet et l'attribut du sujet des verbes du type [ita] (*être*) ou [tweta] (*devenir*). Le constituant nominal en fonction de sujet qu'elles marquent est généralement relativisable dans les différents types de constructions prédicatives. Voyons la relativisation de la fonction sujet dans trois constructions prédicatives constituées respectivement par le verbe copule [i-ta] (*être*), [ota] (*venir*) et [palkanhata] (*publier*) :

- (Ex1)
- (a1) c O salam-i /1/ yONOsOnsENnim-(i) /2/ i-yOss-ta /3/
- cette personne-là -p.nom /1/ professeur d'anglais-(p.nom) /2/ être-acc-Stdécl /3/
- →cette personne-là était le professeur d'anglais.
- (a2) Ø /1/ yONOsOnsENnim-i-/2/ yOss-tOn /3/ cO salam /4/
- Ø /1/ professeur d'anglais-p.nom /2/ être-acc-remém-SD /3/ cette personne-là /4/
- → cette personne qui était le professeur d'anglais
- (b1) phachulpu-ka /1/ klmyoil-mata /2/ o-n-ta /3/
- femme de ménage-p.nom. /1/ vendredi-chaque /2/ venir-inacc-Stdécl /3/
- → Une femme de ménage vient le vendredi.
- (b2) Ø /1/ klmyoil-mata /2/ o-nIn /3/ phachulpu /4/ [Trad.Im. 17]
- Ø /1/ vendredi-chaque /2/ venir-SD:inacc /3/ femme de ménage /4/
- →la femme de ménage qui vient le vendredi [Im.20]
- (c1) O n I - yumy ON han - s EN mulhakca-ka /1/ casin-li hwesaNlok-II /2/ mak /3/ pakkanh-Ess-ta /4/
- certain - célèbre - biologiste-p.nom /1/ soi-de mémoires-p.accus. /2/ juste /3/ publier-acc-Stdécl /4/
- → Un célèbre biologiste vient de publier ses mémoires.
- (c2) Ø /1/ casin-li hwesaNlok-II /2/ mak /3/ pakkanha-n /4/ O n I -yumy ON han-s EN

mulhakca /5/ [Trad.Im21]

- Ø /1/ soi-de mémoires-p.accus. /2/ juste /3/ publier-acc-Stdécl /4/ certain - célèbre – biologiste /5/
- → Un célèbre biologiste qui vient de publier ses mémoires. [Im.22]

Il convient de rappeler que dans la structure relative, le terme nominal relativisé ne laisse aucune trace susceptible d'indiquer sa fonction syntactico-sémantique. L'analyse de celle-ci peut s'effectuer en s'interrogeant sur le rôle qu'aurait dans la structure relativisée le nom-pivot (« subséquent ») qui est coréférentiel du terme nominal relativisé effacé. Pour ce faire, il faut prendre en compte les informations véhiculées par certains éléments tels qu'ils sont présentés par Givón et que nous reprenons ici¹⁵⁷:

1. *la structure casuelle sémantico-lexicale du verbe subordonné* ; (c'est-à-dire la valence déterminée par le sens sémantico-lexical du verbe subordonné)
2. l'identification lexicale de l'argument manquant, interprété à partir du 'nom-tête' ;
3. les rôles casuels des autres arguments dans la proposition relative qui ne devraient pas être effacés et dont les cas devraient être marqués normalement .

C'est ainsi que dans l'ex. (1), le nom-pivot subséquent aidant à l'identification lexicale du terme nominal relativisé manquant dans la relative, on peut restituer celui-ci et inférer sa fonction sujet en s'appuyant sur les informations données par la valence du verbe subordonné et les autres arguments restant dans chacune des trois constructions prédicatives, attributive, intransitive et transitive : en (a1) [cO salam-i] (cette personne là-p.nom.), en (b1) [phachulpu-ka] (femme de ménage-p.nom.) et en (c1) [Onl yumyONhan sENmulhakca-ka] (un célèbre biologiste-p.nom.).

Cependant le sujet n'est pas relativisable dans une construction attributive schématisable ainsi [N1-ka + N2-(ka) + copule (ita)]¹⁵⁸, lorsqu'il a pour attribut (N2) un nom propre, ou bien un pronom, ou encore un constituant nominal défini par un démonstratif, comme le montrent les exemples suivants (2-b2), (2-c2) et (2-d2) :

- (Ex2)
- (a1) cO salam-i /1/ pyOnhosa-i-ta /2/

¹⁵⁷ T. Givón (1984, 658) « a) the lexical-semantic case-frame of the subordinate verb; b) the lexical identity of the missing argument-read off the head-noun; and c) the case-roles of the other arguments in the REL-clause, which are presumably undeleted and case-marked in the normal way. »

¹⁵⁸ Notons que la particule nominative [ka/i] n'apparaît pas après l'attribut, lorsque le verbe copule est de forme affirmative [ita], tandis qu'elle figure après l'attribut lorsque le verbe copule est de forme négative [anita]. Quant à un autre verbe attributif comme [tweta] (*devenir*), la particule nominative fait son apparition après l'attribut, que ce verbe soit de forme affirmative ou négative.

- cette personne là-p.nom /1/ avocat-être-Stdécl /2/
- → Cette personne-là est avocat.
- (a2) Ø /1/ py O nhosa-i-n /2/ cO salam /3/
- Ø /1/ avocat-être-SD /2/ cette personne-là /3/
- → Cette personne-là qui est avocat
- (b1) pyOnhosa-nIn¹⁵⁹ /1/ cO salam-i-ta /2/
- avocat-p.top /1/ cette personne là-être-Stdécl /2/
- → L'avocat est cette personne-là.
- (b2) * Ø /1/ c O salam-i-n /2/ pyOnhosa /3/
- Ø /1/ cette personne là-être-SD /2/ avocat /3/
- → l'avocat, qui est cette personne-là¹⁶⁰.
- (c1) lisa-nIn /1/ misel-i /2/ anita /3/
- médecin-p.top /1/ Michel-p.nom /2/ ne pas être-Stdécl /3/
- → Le médecin n'est pas Michel.
- (c2) * Ø /1/ misel-i /2/ ani-n /3/ kl lisa /4/
- Ø /1/ Michel-p.nom /2/ ne pas être-SD /3/ ce médecin /4/
- → le médecin, qui n'est pas Michel
- (d1) haksEN-In /1/ na /2/ (i)-ta /3/
- étudiant-p.top /1/ moi /2/ (être)-Stdécl /3/
- → l'étudiant, (c') est moi.
- (d2) * Ø /1/ na /2/ i-n /3/ haksEN /4/
- Ø /1/ moi /2/ être-SD /3/ étudiant /4/

¹⁵⁹ · * → l'étudiant qui est moi.
 Dans des constructions attributives comme celles que nous prenons ici comme exemples, l'attribut étant un constituant

nominal défini (ou un nom propre, ou encore un pronom), il est naturel que son sujet soit aussi un nominal défini plutôt qu'un indéfini. De ce fait, pour marquer le caractère défini du sujet, une particule topique dite aussi thématique [nIn/In] est préférable à une particule nominative [ka/i] qui, au-delà de son rôle de marquage casuel, indique d'un point de vue discursif le caractère indéfini du sujet. C'est pourquoi nous avons remplacé la particule nominative [ka/i] par la particule thématique [nIn/In] pour marquer le sujet défini de chacun des exemples suivants. Dans ce contexte, les particules [ka/i] et [nIn/In] jouent des rôles comparables à ceux de l'article indéfini et de l'article défini en français. Pour rendre compte de l'impossibilité de la relativisation du sujet dans les trois constructions attributives de l'ex. (2), il nous semble important de remarquer avant tout la différence du rapport sémantique qui existe entre la séquence [N2-ita] de (a1) et celles de (b1), (c1) et (d1) relativement à leur sujet : si la première peut s'interpréter comme caractérisant son sujet au même titre que les expressions prédicatives [ttokttokhata] (*être intelligent*), [myONlanhata] (*être joyeux*), les autres fonctionnent comme des expressions référentielles identifiantes¹⁶¹.

¹⁶⁰ Il est possible d'avoir en français une relative descriptive dans ce cas comme dans le cas de l'exemple suivant (2-c2).

Si l'on explique ceci en termes de 'force référentielle' à la suite de G. Kleiber (1981), on constate qu'en (a1) le nominal en fonction de sujet [cO salam] (*cette personne*) a une force référentielle supérieure que le nominal en fonction d'attribut [pyOnhosa] (*avocat*). En revanche, dans les autres constructions attributives, leur sujet respectif ([pyOnhosa] (*avocat*), [lisa] (*médecin*) et [haksEN] (*étudiant*)) a chacun une force référentielle moindre que les éléments en fonction d'attribut (un nominal défini par un démonstratif [cO salam] (*cette personne*), un nom propre [misel] (*Michel*), et un pronom [na] (*moi*)). Les exemples cités ci-dessus nous montrent par ailleurs que le sujet d'une construction attributive est relativisable lorsqu'il a une force référentielle supérieure que l'attribut, ce qui est le cas de (a1) ; par contre, il n'est pas relativisable si le sujet a une force référentielle moindre que l'attribut, ce qui est le cas des autres exemples (b1), (c1) et (d1).

De même, dans les constructions attributives du français qui correspondent à ces exemples du coréen, le sujet semble connaître la même contrainte de relativisation s'il a une force référentielle moindre que l'attribut. Par ailleurs, il est intéressant de noter qu'en français, le test de l'extraction du sujet au moyen de la construction clivée *c'est...qui* permet de savoir si le sujet a une force référentielle supérieure à l'attribut dans une construction attributive. G. Kleiber (1981, 116) décrit que le constituant nominal doté de la plus grande force référentielle (ou identificatoire) fonctionne toujours comme 'sujet profond' et est isolable par la construction clivée *c'est...qui*, quelle que soit sa place par rapport à la copule. Ainsi le même nom propre, par exemple *Jean*, peut être sujet ou attribut selon que la copule apparaît avec une expression de force référentielle moindre (comme *le pilote de l'avion présidentiel*) ou supérieure comme les pronoms *je-moi, tu-toi*. Nous reprenons les exemples suivants cités par M. Riégel (1985, 58)

- (Ex3)
- (a) Jean est le pilote de l'avion présidentiel. □ **C'est Jean qui** est le pilote de l'avion présidentiel.
- (b) Le pilote de l'avion présidentiel est Jean. □ ***C'est le pilote de l'avion présidentiel qui** est Jean.

Le nom propre *Jean* est permutable avec l'expression définie complexe *le pilote de l'avion présidentiel*, mais ces deux constituants nominaux n'ont pas le même degré de force référentielle : seul le nom propre *Jean* est isolable par *c'est...qui*, ce qui montre que le nom propre a une plus grande force référentielle que l'expression définie complexe. Comme l'explique M. Riégel (1985, 58), *Jean* identifie directement son référent et l'expression définie complexe *le pilote de l'avion présidentiel*, qui admet une gamme de référent possible, est conçue ici comme une propriété attribuée au référent identifié par le nom propre.

En revanche, si le même nom propre se combine avec un pronom ou un indice pronominal comme *moi* ou *je*, c'est ce dernier qui est isolable par *c'est...qui*, ayant une

¹⁶¹ Pour des informations supplémentaires sur les deux types sémantiques de constructions attributives, voir M. Riégel (1985) *L'adjectif attribut*, Paris, PUF.

plus grande force référentielle que l'autre.

- (Ex4)
- (a) Je suis Jean. □ **C'est moi qui** suis Jean
- (b) Jean est moi. □ ***C'est Jean qui** est moi.

Ceci étant, le français ne connaît pas de contrainte de relativisation portant sur cette fonction d'attribut, qui est marquée par le relatif *que* dans la relative. Voyons par exemple l'énoncé suivant tiré de notre corpus.

- (Ex5)
- Derrière le premier objectif qu'était pour Laura Bernard , il y en avait encore d'autres. [Im.270]

La présence de *que* en tête de relative (*était pour Laura Bernard*) permet de reconnaître précisément que le syntagme nominal relativisé (*le premier objectif*) assume la fonction d'attribut dans la relative et non celle de sujet qui serait marquée par *qui*.

Par contre, la même fonction syntaxique ne peut être relativisée en coréen. A partir de la phrase indépendante suivante du coréen qui correspond à celle du français considérée comme sous-jacente à la construction relative de l'ex. (5), il est impossible de relativiser l'attribut [chOspOnccE mokphyo] (*premier objectif*) de la copule [ita] (*être*) en laissant vide sa position dans la structure relative (Par commodité, nous avons exclu le complément prépositionnel *pour Laura* pour ne retenir que la construction attributive constituée du sujet et de l'attribut).

- (Ex6)
- (a1) pellnall-ka /1/ chOspOnccE mokphyo /2/-i-Oss-ta /3/
- Bernard-p.nom/1/ premier objectif /2/ -être-acc-Stdécl /3/
- → Bernard était le premier objectif.
- (a2) *pellnall-ka /1/ Ø-i-n /2/ chOspOnccE mokphyo /3/
- Bernard-p.nom/1/ Ø-être-SD /2/ premier objectif /3/
- → le premier objectif qu'était Bernard

En effet, l'attribut est étroitement lié à la copule [ita] (*être*) (il en va de même pour des verbes attributifs comme [tweta] (*devenir*)) et forme avec ce dernier un groupe solidaire qui se comporte comme un prédicat exprimant une caractéristique du sujet. C'est pourquoi il est impossible de séparer l'attribut du verbe attributif et d'effacer le premier en laissant seul ce verbe, qui, seul, n'a pas d'autonomie de fonctionnement.

Il n'est pas inintéressant de voir comment se passe le passage de la relative du

français, dans laquelle la relativisation porte sur l'attribut, en coréen. En raison de la contrainte de relativisation qui pèse sur cette fonction en coréen, on constate une forte tendance à traduire la construction relative française où l'attribut est relativisé par celle du coréen où la relativisation porte sur le sujet.

- (Ex7)
- (a) derrière le premier objectif qu'était pour Laura Bernard [Im.270]
- □
- (b) lola-li /1/ chOspOnccE mokphyo-i-n /2/ pellnall-li-twi-e-nln /3/ [Trad.Im.230]
- Laura-p.génit /1/ premier objectif-être-SD /2/ Bernard-p.gént-derrière-à-p.top./3/
- →derrière Bernard qui était le premier objectif de Laura.

Pour ne prendre en compte que les rôles des deux constituants nominaux *le premier objectif* et *Bernard* dans la construction française et sa traduction coréenne, on remarque ici un changement non seulement au niveau de la fonction relativisée (l'attribut relativisé en français → le sujet en coréen), mais aussi au niveau du terme nominal relativisé, ce qui a pour effet également la modification du terme nominal déterminé par la relative : si la construction française a pour terme relativisé le syntagme nominal complexe *le premier objectif* qui occupe la position d'attribut dans la subordonnée, le terme relativisé en coréen est le nom propre *Bernard* occupant la position de sujet dans la subordonnée. Dans la traduction coréenne, avoir le nom propre (*Bernard*) en position de sujet relativisé paraît inévitable du fait que le nom propre a une force référentielle plus grande que celle du syntagme nominal complexe, comme nous l'avons vu plus haut.

Mais dans la traduction coréenne la plus courante, si le traducteur change la fonction relativisée il conserve le même terme nominal relativisé que l'auteur français — ou, plus exactement, il garde le même terme nominal pivot déterminé par la relative (ce qui revient au même), en l'occurrence [nothwehan kwOnlyOkka] (b1) = *vieux professionnel du pouvoir* (a1) dans l'exemple suivant.

- (Ex8)
- (a) Une force nouvelle apparaissait, seule capable de détrôner le vieux professionnel du pouvoir qu'était jusqu'alors l'homme politique . [Im.137]
- □
- (b) taNsi-li /1/ cONchika-i-n /2/ nothwehan /3/ kw O nly O kka-III /4/ [Trad. Im. 146]
- époque-p.génit. /1/ homme politique-être-SD /2/ vieux /3/ professoinel de pouvoir-p.accus /4/
- →le vieux professionnel de pouvoir qui était l'homme politique de l'époque.

Le même terme nominal relativisé est conservé dans la traduction coréenne comme dans

la construction française ([nothwehan kwOnlyOkka] (b) = *vieux professionnel du pouvoir* (a)), alors que la fonction syntaxique assumée par ce nominal relativisé à l'intérieur de la relative est différente dans la construction respective de chaque langue. A la différence du cas précédent, la permutation de ce constituant nominal avec l'autre [cONchika] (*l'homme politique*) n'est pas obligatoire à la suite de l'échange des fonctions d'attribut et de sujet. Il apparaît que ces deux constituants nominaux présentant le même degré de force référentielle, sont interchangeable sans contrainte, entre les positions de sujet et d'attribut ou inversement.

On observe tout de même des cas de traduction coréenne effectuée de cette façon, mais qui ne sont pas acceptables d'un point de vue logico-sémantique.

- (Ex9)
- (a) De plus en plus, il ressemblait à la vieille dame qu 'avait été sa mère[Im.49]
- □
- (b) cOmcOm tO /1/ kl-nln /2/ k I - l i /3/ O m O ni-y- O ss-t O- n /4/ k I -nopusin-ll /5/ talm-akass-tOn-kOsi-ta /6/ [Trad. Im. 51]
- de plus en plus /1/ lui-p.top /2/ lui-p.génit /3/ mère-être-acc-remémoratif-SD /4/ cette-vieille dame-p.accus. /5/ VC aller ressembler-acc-ST.décl /6/
- → De plus en plus, il ressemblait à la vieille dame qui avait été sa mère.

Comme dans le cas de l'exemple précédent, on constate ici également que la relative du français (*qu'était sa mère*) et son équivalent coréen signifiant (*qui était sa mère*) ont pour terme nominal relativisé le même syntagme nominal, à savoir *vieille dame* = [nopusin], mais qu'il n'a pas la même fonction à l'intérieur de la construction respective : c'est l'attribut en français et le sujet en coréen. Mais si l'on s'arrête sur la solution choisie qui signifie *Il ressemblait à la vieille dame qui avait été sa mère*, on s'aperçoit que cette solution laisse supposer que cette femme, qui avait été sa mère, ne l'était plus au moment considéré. Ceci est évidemment absurde. Cette solution aurait été acceptable si le texte avait comparé cet homme avec une ancienne épouse : *'il ressemblait à la vieille dame qui avait été sa femme'* (et qui avait cessé de l'être). Ce qui est admissible pour une épouse ne l'est pas pour une mère, une mère ne pouvant jamais cesser d'être mère.

6-1-2 Le constituant nominal-[III/II] et sa relativisation

Le constituant nominal postposé par la particule accusative [III] ou sa variante phonologique [II], dite aussi *particule d'objet*, remplit généralement la fonction de complément d'objet (comparable à celle de complément d'objet direct en français) dans les constructions prédicatives organisées autour des verbes transitifs de type [mOkta] (*manger*), [cohahata] (*aimer*), [mannata] (*rencontrer*), [pota] (*regarder*), etc. Il est relativisable sans contrainte particulière. Comme dans le cas de la relativisation du constituant nominal marqué par la particule nominative, le constituant nominal suivi de la

particule accusative s'efface avec celle-ci lors de la relativisation, ce qui donne une structure relative dans laquelle la position d'objet est laissée vide.

- (Ex10)
- (a1) noin-i /1/ kOphi /2/ tuchalyena /3/ (kl) salam- l l /4/ cimokh-Ess-ta /5/ [Mère 13]
- vieux-p.nom /1/ à la file /2/ deux fois /3/ (cette) personne-p.accus /4/ interpellé-acc.-Stdécl /5/
- → Le vieux a interpellé deux fois à la file la personne.
- (a2) noin-i /1/ kOphi /2/ tuchalyena /3/ Ø /4/ cimokha-n /5/ salam /6/ [Mère 13]
- vieux-p.nom /1/ à la file /2/ deux fois /3/ Ø /4/ interpellé-SD:acc /5/ personne /6/
- → La personne que le vieux a interpellé deux fois à la file.
- (→ La personne qu'il venait d'interpeller par deux fois [Trad. Mère 10])
- (b1) kl-li-apOci-ka /1/ ciklsciklshan-puca-t l l /2/ culo /3/ manna-n-ta /4/
- lui-p.génit-père-p.nom /1/ ennuyeux - riche-p.pl-p.accus. /2/ principalement /3/ rencontrer-inacc.-Stdécl /4/
- → Son père rencontre principalement ces riches ennuyeux.
- (b2)) kl-li-apOci-ka /1/ culo /2/ Ø /3/ manna-nln /4/ kl - ciklsciklshan - puca-t l l /5/ [Trad. Im. 171]
- lui-p.génit-père-p.nom /1/ principalement /2/ Ø /3/ rencontrer-SD:inacc /4/ ces-ennuyeux - riche-p.pl /5/
- → ces riches ennuyeux que son père rencontrait principalement
- (→ les gens riches et ennuyeux que fréquentait son père [Im.161])

Bien qu'il n'y ait pas de marque équivalent à *que* indiquant directement la fonction d'objet relativisée, la reconnaissance de la fonction d'objet pour le terme nominal relativisé [salam] (personne) dans la structure relative de (10-a2) et pour le nominal relativisé [ciklsciklshan puca-t l l] (les riches ennuyeux) dans celle de (10-b2) s'effectue, relativement facilement, à l'aide des informations données par la valence du verbe transitif, respectivement [cimokha(ta)] (*interpeller*) et [manna(ta)] (*rencontrer*), et d'autres constituants instanciés à l'intérieur de la relative, notamment le nominal occupant la position de sujet dans ces deux cas.

Or il est un cas problématique où le recours à ce type d'informations, notamment celles données par la valence du verbe subordonné, n'est pas suffisant pour l'identification de cette fonction comme relativisée, même si c'est une fonction syntaxique fortement régie par la valence verbale. En effet, la reconnaissance de la fonction relativisée devient ambiguë lorsque le verbe subordonné est un verbe qui, comme un bon

nombre de verbes dits de mouvement tels que [ka-ta] (*aller*), [naka-ta] (*sortir*), [ollaka-ta] (*monter*), [thOna-ta] (*quitter, partir*), etc., peut fonctionner tantôt comme un verbe intransitif, tantôt comme un verbe transitif. Lorsque ce verbe a pour complément un terme nominal désignant le *lieu* dans une structure phrastique indépendante, celui-ci peut être marqué par une particule accusative [III/II] dans une construction verbale « transitive », ou bien par une des particules « circonstancielles » [e] (*à, dans*) [esO] (*à, dans, de*), [(I)lo] (*vers, à travers, par*) dans une construction « intransitive ».

Notons au passage que le français connaît également un certain nombre de verbes de mouvement comme *monter, descendre*, etc. traditionnellement identifiés comme verbes intransitifs, mais qui peuvent avoir un emploi transitif ayant comme objet un complément de lieu : *L'enfant monte dans sa chambre / L'enfant monte les marches d'un escalier — Il descend d'une montagne / Il descend la montagne*. Mais il s'avère que le nombre de ces verbes de mouvement est moindre en français qu'en coréen¹⁶². Par exemple, si des verbes français comme *aller, flâner* ne peuvent avoir de complément de lieu comme objet, les correspondants coréens [kata] et [tolatanita] peuvent se combiner avec un complément de lieu marqué aussi bien par une particule accusative [III / II] que par une particule locative, comme le montrent les exemples suivants que nous empruntons à HoN¹⁶³ (1989), sauf (11-c) :

- (Ex11)
- (a) chOlsu-nIn /1/ ssslteOpsi /2/ k O li-(I I I + es O + lo) /3/ tolatani-n-ta /4/
- chOlsu-p.top. /1/ inutilement /2/ rue-(p.accus./ dans / dans) /3/ flâner-inacc.-STdécl /4/
- → chOlsu flâne inutilement *la rue / dans la rue.
- (b) yONhi-nIn /1/ hocOshan /2/ sankil-(I I + lo) /3/ ka-n-ta /4/
- yONhi-p.top. /1/ tranquille /2/ sentier- (p.accus. + p.loc : par) /3/ aller-inacc.-STdécl /4/
- → yONhi va *le sentier tranquille / par le sentier tranquille.
- (c) chOlsu-nIn /1/ k I tosi-(I I I + es O + lo) /2/ ttOn-ass-ta /3/
- chOlsu -p.top. / cette ville (p.accus. + de + à) / partir-acc.-STdécl /
- → chOlsu a quitté cette ville / est parti de cette ville / est parti à cette ville

Sur le plan sémantique, le changement des particules entraîne généralement un changement de sens : dans l'ex. (11c) la particule [III] postposée au complément de lieu indique le lieu où le départ s'est produit, alors que la particule [esO] indique la source du départ et [lo], la destination du départ. Mais dans le cas de (11a), la différence sémantique entre [kOli-III] / [kOli-esO] / [kOli-lo] est difficilement perceptible, relativement au cas

¹⁶² C.S HoN (1989) *Etude sur les constructions verbales du coréen contemporain*, Séoul, Ed. Tap

¹⁶³ C.S HoN (1989), *ibidem*, p. 22.

précédent : avec le verbe [tolatani-ta] (*flâner*) ce complément de lieu [kOli] (*rue*) désigne l'endroit comme une scène où le déplacement se produit, quelle que soit la particule postposée parmi [III], [esO] et [lo].

Sur le plan syntaxique, la question se pose de savoir si le complément de lieu affecté de la particule accusative [III / II] joue un véritable rôle syntaxique d'objet lorsqu'il apparaît dans les constructions contenant des verbes de mouvement. Si oui, en dehors de la présence de cette marque morphologique, quels critères syntaxiques permettent de le distinguer du complément de lieu marqué par une particule locative ? D'après le linguiste coréen C-S HoN (1989) qui a réalisé de nombreuses études sur ces constructions¹⁶⁴, avec certains verbes de mouvement, le complément de lieu marqué par la particule accusative [III / II] présente des comportements syntaxiques particuliers qui permettent de le caractériser comme objet, distinctement du complément de lieu marqué par une particule locative qui présente des comportements syntaxiques différents. Mais selon le même linguiste, la même particule ne fonctionne pas dans d'autres constructions comme une particule d'objet, mais plutôt comme une particule discursive (appelée « particule modale » par l'auteur) indiquant une mise en relief, particule que ce linguiste analyse comme ayant remplacé une particule locative postposée au départ au complément de lieu. C'est une des grandes problématiques rencontrées dans la description du système verbal du coréen que nous n'aborderons pas de façon détaillée ici. Il faudrait en fait étudier chaque cas de constructions verbales pour rendre compte de la nature exacte du complément de lieu marqué par la particule accusative. Nous admettrons ici simplement que le complément de lieu marqué par la particule accusative assume la fonction d'objet dans une construction transitive et que celui marqué par une particule locative assume la fonction de complément de lieu dans une construction intransitive.

Ceci étant dit, lorsque le complément de lieu de telles constructions fait l'objet d'une relativisation, la reconnaissance de sa fonction exacte devient délicate. Reprenons l'ex. (11b) en (12-a) :

- (Ex12)
- (a) chOlsu-nIn /1/ sslIteOpsi /2/ k O li-(I I I + es O + lo) /3/ tolatani-n-ta /4/
- chOlsu-p.top. /1/ inutilement /2/ rue-(p.accus./ dans / par) /3/ flâner-inacc.-STdécl /4/
- → chOlsu flâne inutilement *la rue / dans la rue.

Quelle que soit la particule postposée au complément de lieu de cet énoncé, la relativisation de ce constituant nominal donnerait une structure identique à celle-ci (12-b) :

- (Ex12)
- (b) chOlsu-ka /1/ Ø /2/ sslIteOpsi /3/ tolatani-nIn /4/ k O li /5/

¹⁶⁴ Parmi lesquelles « Complexes verbaux et verbes de mouvement en coréen » (1982); « Analyse d'un complément en [III] dans la construction des verbes de mouvement en coréen » (1983); *Syntaxe des verbes de mouvement en coréen contemporain* (1985a); « Classe de verbes de mouvement en coréen et en français » (1985b). (Cf. voir les références détaillées dans notre bibliographie)

- chOlsu-p.nom /1/ Ø /2/ inutilement /3/ flâner-SD:inacc. /4/ rue /5/
- → la rue *que (où) chOlsu flâne inutilement

A la question de l'identification de la fonction du terme nominal relativisé qui s'identifie au nom-pivot [kOli] (*rue*), on ne saurait dire exactement laquelle des deux fonctions syntaxiques, objet ou complément de lieu, aurait dans cette subordonnée ce complément de lieu, car aucune marque segmentale ne la spécifie. La valence du verbe subordonné [tolatani-ta] (*flâner*) ne permet pas non plus de la repérer, même s'il s'agit là d'une fonction généralement définissable par la valence de ce verbe. La seule chose évidente est que ce complément de lieu [kOli] (*rue*) est déterminé par la subordonnée déterminative précédente, où il apparaît, sous le contrôle valencielle du verbe employé, comme ayant un rapport argumental quelconque.

Dans le passage de cette subordonnée en français, si l'on prend le verbe intransitif français *flâner* comme équivalent au verbe coréen [tolatani-ta], il n'y aurait aucun problème de traduction quant au choix du pronom relatif qui ne peut être qu'*où*, car ce verbe n'a qu'un emploi intransitif pouvant avoir un complément de lieu.

Par contre, tout se passerait autrement avec l'ex. (11c) repris en (13a), lorsque le complément de lieu de celui-ci fait l'objet d'une relativisation, ce qui donne l'ex. (13b)

- (Ex13)
- (a) chOlsu-nIn /1/ k l tosi-(l l l + es O + lo) /2/ ttOn-ass-ta /3/
- chOlsu -p.top. /1/ cette ville (p.accus. + de + pour) /2/ partir-acc.-STdécl /3/
- → chOlsu quitte cette ville / part de cette ville / part pour cette ville
- (b) chOlsu-ka /1/ Ø /2/ ttOna-n /3/ k l tosi /4/
- chOlsu -p.nom /1/ Ø /2/ partir-SD:acc./3/ cette ville /4/
- → cette ville que chOlsu a quitté

Dans la phrase indépendante, le rôle sémantique qu'établit le complément de lieu [kl tosi] (*cette ville*) avec le verbe [ttOna-ta] (*partir*) change sensiblement selon la particule postposée : [kl tosi-l l l] (*cette ville-p.accus.*) désigne le lieu de départ, [kl tosi-es O] (*cette ville-de*), le lieu d'origine du mouvement, et [kl tosi-lo] (*cette ville-pour*), le lieu de destination du mouvement. Mais dans la structure déterminative où ce complément de lieu [kl tosi] (*cette ville*) est relativisé (→13b), aucune marque de relation ne permet d'attribuer à celui-ci les rôles sémantiques aussi variés qu'il peut avoir dans la phrase indépendante (→13a). Si l'on extrait cette structure déterminative de tout contexte possible, il nous semble que l'interprétation la plus plausible qu'on puisse donner au terme relativisé [kl tosi] parmi les trois types de rôles sémantiques présentés plus haut, est le rôle de complément d'objet désignant le lieu de départ dans le procès exprimé par le verbe [ttOna-ta] (*partir*). En pareil cas, il nous paraît difficile de reconnaître à ce complément de lieu relativisé le rôle de complément désignant le lieu de destination du

mouvement ou bien le rôle de complément indiquant le lieu d'origine du mouvement. Ceci tient au fait que dans la structure relative, ce complément de lieu relativisé [kl tosi] (*cette ville*), identifié lexicalement grâce au nom-pivot, est dépourvu de marque de relation précisant l'idée d'origine ou celle de destination, idée qui est exprimée par la particule [esO] (*de*) ou [lo] (*vers*) dans la phrase indépendante correspondante.

Toutefois, ces deux dernières interprétations ne sembleraient pas totalement exclues pour le nominal relativisé de (13b), ceci à condition qu'il y ait un contexte textuel ou situationnel particulier qui induit de telles interprétations.

Dans le passage de cette structure subordonnée du coréen en français, peuvent apparaître deux formes de structures relatives distinctes avec deux verbes différents selon l'interprétation. Dans le cas où le complément de lieu est interprété comme un lieu de départ, il pourrait avoir comme prédicat un verbe de mouvement tel que *quitter* par rapport auquel il assumerait un rôle d'objet (X — quitter — CL). Comme nous l'avons présenté dans la traduction française de l'ex. (13), sa relativisation donnerait en français une structure relative en *que* : *cette ville que ch O Isu a quittée*. En revanche, dans le cas où le complément de lieu est interprété comme un lieu d'origine ou de destination celui-ci pourrait avoir comme prédicat un verbe de mouvement tel que *partir*, par rapport auquel il assumerait le rôle de complément de lieu (X — partir — *de* ou *pour* CL). La relativisation de ce dernier donnerait une structure relative en *d'où* ou *pour laquelle* : *cette ville d'où / pour laquelle ch O Isu est parti*.

6-1-3 Le constituant nominal-[esO] et sa relativisation

A la différence des particules [ka/i] et [III/II] qui servent principalement à indiquer la fonction grammaticale de sujet (nominatif) et d'objet (accusatif), [esO] assume la charge d'exprimer, en plus, la relation sémantique que le constituant nominal auquel elle est postposée établit avec un verbe. Cette particule s'attache principalement à des constituants nominaux ayant la signification, concrète ou abstraite, de lieu et qui assument généralement la fonction de complément de lieu. Elle peut indiquer tantôt le lieu de provenance lorsque le constituant nominal se combine avec un verbe de mouvement, tantôt la position dans un lieu lorsque le constituant nominal se combine avec un verbe de 'non-mouvement'. [esO] a, de manière générale, pour équivalent français la préposition *de* dans le premier cas et les prépositions *dans* ou *à* dans le second cas.

Il apparaît que le constituant nominal marqué par [esO] fait l'objet de la relativisation. Tout comme la particule nominative [ka/i] et celle accusative [III/II], [esO] s'efface avec le constituant nominal relativisé.

- (Ex14)
- (a1) michlko-ka /1/ y O nkusil-es O /2/ ilha-n-ta /3/
- Mitsuko-p.nom /1/ laboratoire-dans /2/ travailler-inacc-Stdécl /3/
- →Mitsuko travaille dans un laboratoire.

- (a2) michIkko-ka /1/ Ø /2/ ilha-nIn /3/ y O nkusil /4/
- Mitsuko-p.nom /1/ Ø /2/ travailler-SD:inacc /3/ laboratoire /4/
- → le laboratoire où Mitsuko travaille
- (b1) OmOni-ka /1/ py O k-es O /2/ halmOni-li /3/ chosaNхва-III /4/ tteOnE-ss-ta /5/
- mère-p.nom /1/ mur- de /2/ grand-mère-p.génit /3/ portrait-p.accus /4/ retirer-acc-Stdécl /5/
- →(Ma) mère a retiré du mur le portrait de la grand-mère.
- (b2) OmOni-ka /1/ Ø /2/ halmOni-li /3/ chosaNхва-III /4/ tteOnE-n /5/ py O k /6/
- mère-p.nom /1/ Ø /2/ grand-mère-p.génit /3/ portrait-p.accus /4/ retirer-SD:acc /5/ mur /6/
- → le mur d'où (ma) mère a retiré le portrait de la grand-mère

On peut considérer que le constituant nominal relativisé [yOnkusil] (*laboratoire*) en (14-a2) et [pyOk] (mur) en (14-b2) assument la fonction de complément de lieu dans leur structure relative respective, avec une différence toutefois au niveau de leur rôle sémantique précis ; pour le premier, il s'agit du complément de lieu à l'intérieur duquel se déroule le procès et pour le second, du complément de lieu de provenance. Une telle interprétation sémantique est possible grâce aux informations données par les éléments qui restent dans la structure relative respective, et plus précisément grâce au sémantisme de ces éléments et à leur rapport syntaxique et sémantique.

Cependant il n'est pas toujours évident d'inférer le rôle syntaxique et sémantique exact du terme nominal relativisé à partir de la structure relative. Considérons d'abord la séquence suivante :

- (Ex15)
- (a1) kl yumyONhan /1/ thamcON-i /2/ Ø /3/ o-n /4/ tosi /5/
- ce célèbre /1/ détective-p.nom /2/ Ø /3/ venir-SD:acc /4/ ville /5/
- →la ville **où** / **d'où** ce célèbre détective est venu
- (a2) kl yumyONhan /1/ thamcON-i /2/ tosi- &{; e / es O&}; /3/ w-ass-ta /4/
- ce célèbre /1/ détective-p.nom /2/ ville-**&{; à / de&};** /3/ venir-SD:acc /4/ /5/
- → ce célèbre détective est venu dans la ville / de la ville.

Extraite d'un texte, et considérée pour elle-même, la séquence (15-a1) est le lieu d'une ambiguïté, dans la mesure où on ne peut décider du rôle sémantique exact du terme nominal relativisé [kl tosi] (cette ville), même si on peut lui attribuer syntaxiquement la fonction de complément de lieu. Celui-ci est interprétable sémantiquement de deux façons

différentes : soit comme un lieu de destination, soit comme un lieu de provenance. S'il se trouvait dans une phrase indépendante, ce complément de lieu serait marqué soit par une particule [e] dans le premier cas, soit par une particule [esO] dans le second. L'ambiguïté de la séquence (15a) peut disparaître si l'on prend en compte un contexte vaste, c'est-à-dire un enchaînement de plusieurs phrases. Mais nous pensons tout de même que si l'on considère isolément la séquence (15-a1), c'est par défaut qu'on tend à interpréter le complément de lieu comme un lieu de destination.

Dans les séquences suivantes, l'ambiguïté se trouve non seulement au niveau sémantique, mais aussi au niveau syntaxique. Prenons deux exemples cités par H-S U (1987) :

- (Ex16)
- (a1) Ø /1/ mEnyOn /2/ untoNhwe-III /3/ kEchweha-nIn /4/ uli hakkyo /5/
- Ø /1/ chaque année /2/ fête sportive-p.accus /3/ organiser-SD:inacc /4/ notre école /5/
- → Dans notre école où (on) organise une fête sportive chaque année.
- → notre école qui organise une fête sportive chaque année.
- (a2) uli hakkyo- &{; es O / ka&}; /1/ mEnyOn /2/ untoNhwe-III /3/ kEchweha-n-ta /4/
- notre école-&{;dans / p.nom&}; /1/ chaque année /2/ fête sportive-p.accus /3/ organiser-inacc.-Stdécl /4/
- → Dans notre école, (on) organise une fête sportive chaque année.
- → Notre école organise une fête sportive chaque année.
- (b1) Ø /1/ phihE-III /1/ posaNha-n /3/ hwesa /4/
- Ø /1/ perte-p.accus /2/ indemniser-SD:acc /3/ société /4/
- → la société où (on) a indemnisé de la perte
- → la société qui a indemnisé de la perte
- (b2) hwesa- &{; es O / ka&}; /1/ phihE-III /1/ posaNh-Ess-ta /3/
- société-&{;dans / p.nom&}; /1/ perte-p.accus /2/ indemniser-acc-STdécl /3/
- → Dans la société, (on) a indemnisé de la perte
- → la société a indemnisé de la perte.

Le linguiste auquel nous avons emprunté ces exemples restitué, sans donner aucun commentaire, le terme nominal suivi d'une particule casuelle [esO] dans les phrases indépendantes correspondantes pour le terme nominal relativisé [uli hakkyo] (notre école) de la structure relative (16-a1) et celui [hwesa] (société) de (16-b1). Pour attribuer à ces deux constituants nominaux les rôles syntaxique et sémantique, deux analyses sont

possibles selon le statut qu'on donne à la particule [esO]. Si l'on admet, selon une analyse largement répandue, que cette particule marque une fonction circonstancielle, on peut considérer ces deux termes nominaux relativisés comme assumant le rôle syntaxique et sémantique de complément de lieu dans les structures relativisées. Dans ce cas, il faut constater que celles-ci sont, en plus de leur complément de lieu, dépourvues de leur sujet qui devient sujet indéterminé. A cette interprétation correspond la première traduction française de (16-a1) et de (16-b1) : (16-a1) *notre école où (on) organise une fête sportive chaque année* / (16-b1) *la société où (on) a indemnisé de la perte.*

Certains linguistes coréens comme K-S Nam et Y-K Ko (1989, 235) remarquent que la particule [esO] peut fonctionner comme une marque de sujet, lorsque le terme nominal auquel elle est postposée est un nom non-animé désignant une collectivité. Si l'on admet cette idée, les deux termes nominaux relativisés [uli hakkyo] (*notre école*) en (16-a1) et [hwesa] (*société*) en (16-b1) ne sont pas à analyser comme compléments locatifs, mais comme des noms collectifs en fonction de sujet-agent qui contrôle le procès, et il n'y a pas lieu de poser un sujet indéterminé (équivalent à *on*) dans chaque structure relative. De plus, il n'est pas impossible de restituer ces termes nominaux relativisés avec une particule nominative [ka], comme le montrent les phrases indépendantes correspondantes (16-a2) et (16-b2) : respectivement [uli hakkyo-ka] (*notre école-p.nom*) et [hwesa-ka] (*société-p.nom*). Ces termes nominaux s'analysent comme sujet-agent comme dans le cas précédent. Ceci donne la seconde traduction française des structures relativisées (16-a1) et (16-b1) : (16-a1) *notre école qui organise une fête sportive...* / (16-b1) *la société qui a indemnisé de la perte.*

On peut signaler le cas où le constituant nominal suivi de la particule [esO] forme un groupe nominal complexe avec un autre constituant nominal marqué par une particule [e] (à) ou [kkaci] (*jusqu'à*) dans une même construction prédicative. Comme les prépositions françaises *de* et *à* ou *jusqu'à* qui leur correspondent, [esO] (*de*) indique le point d'origine et [e] (à) ou [kkaci] (*jusqu'à*), la direction vers un point d'aboutissement. Cette opposition se réalise dans des domaines concrets ou abstraits : parcours spatial, temporels ou quantitatifs ou encore qualificatifs. Le constituant nominal suivi de [esO] ne peut être relativisé séparément de l'autre, constitutif de ce groupe nominal complexe, et inversement.

En voici deux exemples qui contiennent chacun un couple de deux constituants nominaux qui établissent un rapport de parcours spatial pour l'un, en l'occurrence [hakkyo-esO ulicip-kkaci] (*de l'école jusqu'à notre maison*), et un rapport de parcours quantitatif pour l'autre [samchOn-myON-esO sachOn-myON-e] (*de trois milles personnes à quatre milles personnes*).

- (Ex17)
- (a1) hakkyo-es O /1/ ulicip-kkaci /2/ chalyaNthoNhEN-i /3/ kImcitwe-Oss-ta /4/
- école-de /1/ notre maison-jusqu'à /2/ circulation de voiture-p.nom /3/ être interdit-acc-Stdécl /4/
- → De l'école jusqu'à notre maison la circulation de voiture est interdite.

- (a2) * Ø /1/ ulicip-kkaci /2/ chalyaNthoNhEN-i /3/ klmciwe-n /4/ hakkyo /5/
- Ø /1/ notre maison-jusqu'à /2/ circulation de voiture-p.nom /3/ être interdit-SD:acc /4/ école /5/
- → * l'école d'où la circulation de voiture est interdite jusqu'à notre maison.
- (a3) Ø /1/ Ø /2/ chalyaNthoNhEN-i /3/ klmciwe-n /4/ hakkyo-es O /5/ ulicip /6/
- Ø /1/ Ø /2/ circulation de voiture-p.nom /3/ être interdit-SD:acc /4/ école-de /5/ notre maison /6/
- → * de l'école jusqu'à notre maison où la circulation de voiture est interdite.
- → l'école et notre maison entre lesquelles la circulation de voiture est interdite.
- (b1) kyONkicaN-e /1/ kwankEk-i /2/ samch O n-my ON -es O /3/ sach O n-my ON -e /4/ illl-Oss-ta /5/
- stade-dans /1/ public-p.nom /2/ trois mille-personne-de /3/ quatre mille-personne-à /4/ atteindre-acc-Stdécl /5/
- → Dans le stade le public a atteint de trois mille à quatre mille personnes.
- (b2) *kyONkicaN-e /1/ kwankEk-i /2/ Ø /3/ sach O n-my ON -e /4/ illll-n /5/ / samch O n-my ON /6/
- stade-dans /1/ public-p.nom /2/ Ø /3/ quatre mille-à /4/ atteindre-SD:acc /5/ trois mille /6/
- → *trois milles que dans le stade le public a atteint à quatre milles.
- (b3) *kyONkicaN-e /1/ kwankEk-i /2/ Ø /3/ Ø /4/ illll-n /5/ / samch O n-my ON -es O /6/ sach O n-my ON /7/
- stade-dans /1/ public-p.nom /2/ Ø /3/ Ø /4/ atteindre-SD:acc /5/ trois mille-de /6/ quatre mille /7/
- → *de trois milles à quatre milles que dans le stade le public a atteint

Ces exemples montrent bien que lorsqu'un constituant nominal est relié à un autre constituant nominal par une relation d'interdépendance, on ne peut relativiser ni l'un ni l'autre séparément. Cette contrainte s'observe en français comme en coréen. En revanche, si la relativisation porte sur le couple de deux constituants nominaux interdépendants, la relativisation ne semble possible que pour le couple de constituants nominaux établissant un rapport sémantique tel que spatial (→17-a3) (ou temporel), mais non quantitatif (→ 17-b3) (ou qualificatif).

6-1-4 Le constituant nominal-[(l)lo] et sa relativisation

[(l)lo] est une des particules casuelles qui changent sensiblement de sens selon le rapport

syntaxique et sémantique des constituants qu'elle met en relation. En se combinant avec le sémantisme des constituants reliés, cette particule peut indiquer des relations sémantiques diverses telles qu'instrumentale (*avec, par*), causale (*par, à cause de*), de 'titre' ou de qualité (*en tant que, comme, pour*), locative directionnelle et temporelle (*vers, pour*) lorsqu'elle s'attache à des termes nominaux ayant des significations spatio-temporelles. Ainsi, le constituant nominal marqué par cette particule [(l)lo] peut remplir, fonctionnellement et sémantiquement, ces divers types de fonctions obliques dans les différentes constructions prédicatives.

En ce qui concerne la relativisation, elle s'applique à certaines fonctions obliques mais pas à toutes. Cependant, disons tout de suite qu'à ce propos une analyse détaillée n'est pas sans poser des problèmes.

Voyons d'abord quelques exemples où la relativisation apparaît impossible.

- (Ex18)
- (a1) netOllantl-ka /1/ chic l-lo /2/ yumyONha-ta /3/
- Pays-bas-p.nom /1/ fromage-pour /2/ être célèbre-Stdécl /3/
- → Les Pays-bas sont célèbres pour le fromage.
- (a2) *netOllantl-ka /1/ Ø /2/ yumyONha-n /3/ chic l /4/
- Pays-bas-p.nom /1/ Ø /2/ être célèbre-SD /3/ fromage /4/
- → Le fromage que (pour lequel) les Pays-bas sont célèbres
- (b1) salam-tll-i /1/ kl-lll /2/ ch O nc E-lo /3/ yOki-n-ta /4/
- gens-p.pl-p.nom /1/ lui-p.accus /2/ génie-pour /3/ prendre-inacc-Stdécl /4/
- → Les gens le prennent pour un génie.
- (b2) *salam-tll-i /1/ kl-lll /2/ Ø /3/ yOki-nln /4/ ch O nc E /5/
- gens-p.pl-p.nom /1/ lui-p.accus /2/ Ø /3/ prendre-SD:inacc /4/ génie /5/
- (?) → le génie que (pour lequel) les gens le prennent.
- (c1) kl-ka /1/ yuksa N sOnsu-lo /2/ ollimphik kyONki-e /3/ chamkaha-yOss-ta /4/
- lui-p.nom /1/ athlète-comme /2/ jeux olympiques-à /3/ participer-acc-Stdécl /4/
- → Il a participé comme athlète aux jeux olympiques.
- (c2) *kl-ka /1/ Ø /2/ ollimphik kyONki-e /3/ chamkaha-n /4/ yuksa N sOnsu /5/
- lui-p.nom /1/ Ø /2/ jeux olympiques-à /3/ participer-SD:acc /4/ athlète /5/
- → *l'athlète que (comme quoi) il a participé aux jeux olympiques.

Si l'on examine d'abord les rôles syntaxiques des constituants nominaux marqués par la particule [(I)lo] dans les ex. (18-a1), (18-b1) et (18-c1), on constate qu'ils assument tous le rôle de complément, qui est soit fortement régi par la valence du verbe, ce qui est le cas pour [chOncE-lo] (*génie-comme*) dans l'expression phrastique (18-b2) [A-ka B-III C- lo yOkita] « *A prendre B pour C* » (ou « *A considérer B comme C* ») et [chicI-lo] (*fromage-pour*) dans l'expression phrastique (18-a1) [A-ka B- (I)lo yumyONhata] « *A est célèbre pour B* », soit faiblement régi par la valence du verbe comme pour [yuksaN sOnsu-lo] (*athlète-comme*) dans l'expression phrastique (18-c1) [A-ka B-e C- lo chamkahata] « *A participer à B comme C* ». Ces compléments ont tous des implications sémantiques du type « qualité » ou « titre ». Mais on doit remarquer que la relativisation de ces compléments est exclue, quelle que soit le degré de solidarité qui les unit avec leur verbe respectif. Les expressions prédicatives (18-a1), (18-b1) et (18-c1) ne sauraient être transformées par la relativisation de ces compléments en structures relativisées (18-a2), (18-b2) et (18-c2), qui ne sont pas acceptables.

Le même constat peut se faire en ce qui concerne les équivalents français des ex. (18-b2) et (18-c2).

Si l'on observe de près l'expression phrastique (18-b2) [A-ka B-III C- lo yOkita] « *A prendre B pour C* », on a une construction contenant deux compléments B et C, dans lequel C entretient avec le complément d'objet B le même rapport qu'un attribut du sujet B avec le sujet A dans la phrase du type [Aka B-ita] « *A est B* », bien que l'objet et son attribut ne soient pas construits de la même façon que le sujet et son attribut. On constate ici que, tout comme l'attribut du sujet que nous avons déjà vu plus haut, l'attribut de l'objet n'est pas relativisable.

En revanche, il semble que la relativisation ne soit pas exclue pour le complément instrumental ou le complément causal. On peut considérer que dans les expressions prédicatives des exemples suivants, les constituants nominaux marqués par [(I)lo] assument, l'un, le rôle de « complément instrumental ou de moyen », en l'occurrence [khInpus-llo] (*gros pinceau-avec*) dans l'expression phrastique (19-a1) [A-ka B- lo C-III kllita] « *A dessine C avec B* », et l'autre, [pyON-llo] (*maladie-de*), le rôle de « complément causal »¹⁶⁵ dans l'expression phrastique (19-b1) [A-ka B- lo cukta] « *A meurt de B* ». A partir de cette analyse, si l'on admet que de ces expressions prédicatives sont issues les structures relativisées (19-a2) et (19-b2), on peut dire que celles-ci étant acceptables, il y a là une relativisation du complément instrumental d'un côté et du complément causal de l'autre.

- (Ex19)
- (a1) kInyo-ka /1/ kh I npus- I lo /2/ kllim-Il /3/ kli-n-ta /4/
- elle-p.nom /1/ gros pinceau-avec /2/ dessin-p.accus /3/ dessiner-inacc-Stdécl /4/
- → Elle dessine ses dessins avec de gros pinceaux.

¹⁶⁵ Il est possible que ce complément soit interprété comme un « complément d'agent » dans ce cas présent tout comme dans le cas de l'exemple (20-a1) suivant.

- (a2) klɲyO-ka /1/ Ø /2/ kllim-ll /3/ kli-nln /4/ kh l npus /5/
- elle-p.nom /1/ Ø /2/ dessin-p.accus /3/ dessiner-inacc-Stdécl /4/ gros pinceau /5/
- → les gros pincesaux que (avec lesquels) elle dessine ses dessins
- (b1) kl-li apOci-ka /1/ py ON - l lo /2/ cuk-Oss-ta /3/
- son père-p.nom /1/ maladie-p.accus /2/ mourir-acc-Stdécl /3/
- → Son père est mort d'une maladie.
- (b2) kl-li apOci-ka /1/ Ø /2/ cuk-lɲ /3/ py ON /4/
- son père-p.nom /1/ Ø /2/ mourir-SD:acc /3/ maladie /4/
- → la maladie que (de laquelle) son père est mort.

Si les exemples précédents montrent que ces types de complément, instrumental (ou de moyen) et causal, sont accessibles à la relativisation, il existe toutefois des cas où la relativisation n'est pas applicable, nous semble-t-il, pour les compléments du même type qui apparaissent dans d'autres expressions prédicatives. Ainsi dans les exemples suivants, les expressions prédicatives (20-a1) et (20-b1) contiennent chacune un constituant nominal marqué par [(l)lo] dont le rôle peut être analysé, pour l'un, comme « complément causal » (→ [hoNsu-lo] (*inondation-par*) dans (20-a1) [A-ka B-lo munOcita] « *A est effondré par B* », et pour l'autre, comme « complément instrumental ou de moyen » (→ [hllk-llo] dans (20-b1) [A-ka B-lo C-ll ssahta] « *A bâtit C avec B* ». Cependant, ces expressions prédicatives ne sauraient donner lieu aux structures relativisées (20-a2) et (20-b2) qui sont d'ailleurs d'acceptabilité très douteuse.

- (Ex20)
- (a1) ttuk-i /1/ ho N su-lo /2/ munOc-Oss-ta /3/
- barrage-p.nom /1/ inondation-par /2/ être effondré-acc-Stdécl /3/
- → Le barrage s'est effondré du fait de l'inondation.
- (a2) ? ttuk-i /1/ Ø /2/ munOci-n /3/ ho N su /4/
- barrage-p.nom /1/ Ø /2/ être effondré-SD :acc /3/ inondation /4/
- → L'inondation que (à cause de laquelle) le barrage s'est effondré.
- (b1) kunin-tll-i /1/ h ll k- l lo /2/ sON-ll /3/ ssah-nln-ta /4/
- soldat-p.pl-p.nom /1/ terre-avec /2/ rempart-p.accus /3/ construire-inacc-Stdécl /4/
- → Les soldats construisent des remparts avec la terre.
- (b2) ? kunin-tll-i /1/ Ø /2/ sON-ll /3/ ssah-nln /4/ h ll k /5/

- soldat-p.pl-p.nom /1/ Ø /2/ rempart-p.accus /3/ construire-SD :inacc /4/ terre /5/
- →la terre que (avec laquelle) les soldats construisent des remparts .

Contrairement à nous, H-S U (1987), auquel nous avons emprunté les structures relativisées (20-a2) et (20-b2), les considère comme tout à fait acceptables. Pour vérifier leur acceptabilité, nous les avons soumises à un certain nombre de natifs coréens, qui les ont jugées « fautives » ou « inacceptables ». Il faut ajouter cependant que si un tel jugement négatif est majoritaire en ce qui concerne ces exemples, les exemples précédents (19-a2) et (19-b2) sont davantage acceptés par les interrogés¹⁶⁶. Ceci dit, on ne saurait expliquer pourquoi les uns sont davantage acceptés que les autres par les natifs, alors que ce sont les mêmes types de compléments qui sont en jeu pour la relativisation dans les deux cas.

Lié au fonctionnement du constituant nominal marqué par [(I)lo], un autre cas intéressant à évoquer est celui dans lequel la structure relative ne peut être considérée comme sémantiquement équivalente à l'expression phrastique supposée comme phrase sous-jacente. En effet, la particule [(I)lo] peut s'attacher à des constituants nominaux ayant des significations spatio-temporelles et qui se comportent fonctionnellement comme un complément de lieu ou un complément de temps dans une expression phrastique. Suivant l'analyse que nous avons jusqu'ici pratiquée, il semblerait à première vue qu'on puisse traiter la structure relative (21-a) où le complément de temps est impliqué dans la relativisation, comme résultant de la transformation de l'expression phrastique (21-b). Mais, si l'on observe le rapport sémantique précis qu'établit le complément en question avec le reste de la phrase, la structure relative (21-a) ne correspond pas à l'expression phrastique (21-b), mais plutôt à (21-c) où le complément de temps est marqué par la particule [e].

- (Ex21)
- (a) sOnkOil-i /1/ Ø /2/ kyOlCOnTwe-n /3/ ilyoil /4/
- jour de l'élection-p.nom /1/ Ø /2/ être décidé-SD :acc /3/ dimanche /4/

¹⁶⁶ Pour éviter une ambiguïté éventuelle due à la troncation de ces séquences déterminatives, nous les avons présentées chacune dans le contexte entier d'une phrase. Les phrases coréennes données sont comparables à ce qu'on a en français avec (19-a2) → *Le revolver que (avec lequel) le criminel a assassiné le témoin a été présenté au cour comme une preuve décisive.* (19-b2) → *La maladie que (de laquelle) son père est mort était le cancer du poumon.* (20-a2) → *L'inondation que (par laquelle) le barrage a été effondré a eu lieu en 1986.* (20-b2) → *La terre que (avec laquelle) les soldats construisent des remparts devient boueuse par la pluie.* Les interrogés ont remarqué à propos des séquences déterminatives (19-a2) et (20-b2) où il y aurait relativisation du complément instrumental qu'il serait préférable de dire des énoncés équivalents aux énoncés français « le revolver que le criminel a utilisé pour assassiner le témoin... » et « la terre que les soldats utilisent pour construire des remparts... ». Bien entendu, avec ce changement, le rôle syntaxique du terme nominal relativisé n'est plus le complément instrumental, mais l'objet « instrumental » du verbe *utiliser* dans les deux cas. Ceci confirme, du moins, une tendance générale qui consiste à éviter la structure relative d'accessibilité moindre en faveur de celle d'accessibilité plus grande, en l'occurrence à éviter la relativisation du « complément prépositionnel » en faveur de celle de l'« objet direct », si l'on se réfère à l'échelle d'accessibilité à la relativisation présentée par Keenan et Comrie. (Voir supra.).

- → le dimanche où le jour de l'élection est décidé (on a décidé le jour de l'élection).
- (b) sOnkOil-i /1/ ilyoil-lo /2/ kyOlCOnTwe-Oss-ta /3/
- jour de l'élection-p.nom /1/ dimanche-pour /2/ être décidé-acc-Stdécl /3/
- → Le jour de l'élection est décidé pour le dimanche.
- (c) sOnkOil-i /1/ ilyoil-e /2/ kyOlCOnTwe-Oss-ta /3/
- jour de l'élection-p.nom /1/ dimanche-à /2/ être décidé-acc-Stdécl /3/
- → Le jour de l'élection est décidé le dimanche.

Comme le montrent les traductions françaises des phrases (21-b) et (21-c), celles-ci ont des implications sémantiques différentes : la première phrase contenant le complément de temps marqué par [(l)lo] implique « *le dimanche est le jour où l'élection aura lieu : le dimanche est le jour de l'élection* » et la seconde comportant le complément de temps marqué par [e] implique « *le dimanche est le jour où on a décidé un jour pour le vote* ». De ces deux phrases c'est la seconde qui serait considérée comme sous-jacente à la structure relative (21-a). Comme nous l'avons vu précédemment avec d'autres exemples, le cas de l'ex. (21) montre que lorsqu'un complément circonstanciel est relativisé, en l'occurrence le complément de temps relativisé [ilyoil] (*dimanche*), celui-ci ne peut exprimer, en dehors du sens « temporel », des nuances variées, faute d'une particule casuelle qui marquerait à la fois les rôles syntaxique et sémantique du terme nominal relativisé dans la structure relative (alors que dans une expression phrastique, il peut être marqué par différentes particules « circonstancielles » qui ajoutent des nuances variées au sens exprimé par ce complément), ce qui a pour effet de sous-spécifier le type de complément de temps. Mais dans le cas où le terme nominal relativisé est reconnu comme un type de complément circonstanciel, en l'absence de tels éléments de relation, la relativisation connaît des restrictions qui tiennent non seulement à la fonction syntaxique du terme nominal relativisé dans la structure relative, mais aussi au rôle sémantique de celui-ci et en même temps à la sous-classe de ce rôle sémantique.

6-1-5 Quelques remarques à propos de l'observation

Il est évident qu'il serait impossible d'aborder ainsi toutes les fonctions syntaxiques accessibles à la relativisation et celles qui ne le sont pas, en même temps que les problèmes de reconnaissance de certaines fonctions relativisées ou supposées telles en coréen. Néanmoins, les cas que nous avons observés ici ont permis de dégager un certain nombre d'idées.

Compte tenu du fait que le terme nominal relativisé est matériellement absent avec la particule postposée, qui est son élément de relation, dans la réalisation de la structure relative du coréen, on s'est efforcée de présenter, avec chaque structure relative, une structure phrastique indépendante qui lui correspondrait et dans laquelle apparaîtrait le terme nominal identique à celui relativisé avec sa particule casuelle. Mais il faut rappeler encore une fois que cette procédure n'impliquait pas nécessairement de considérer que la

structure phrastique correspond réellement à la structure relative considérée comme son résultat. En fait, comme on l'a vu, la correspondance entre la structure relative et la structure phrastique n'est pas toujours univoque et réciproque : dans les cas où la relativisation n'est pas possible comme pour l'attribut du sujet et celui de l'objet, la structure phrastique n'a tout simplement pas de structure relative correspondante ; dans les cas où la relativisation est possible, une structure relative, notamment celle dans laquelle un complément circonstanciel de lieu par exemple est relativisé, peut donner naissance à plusieurs structures phrastiques qui se distingueraient par la présence du complément circonstanciel en question marqué par des particules distinctes¹⁶⁷. Ceci montre que l'analyse des fonctions relativisables d'une langue effectuée à partir de la structure relative réalisée ne donne pas le même résultat qu'une analyse identique faite dans le sens inverse, c'est-à-dire à partir de la structure phrastique vers la structure relative. Notre procédure d'analyse a été envisagée comme une méthode heuristique visant à montrer simultanément ces deux aspects.

Revenant sur les problèmes de reconnaissance des fonctions relativisables, il convient de rappeler que ceux-ci se sont posés différemment selon les types de fonctions syntaxiques. Si l'accessibilité ou non à la relativisation pour les fonctions syntaxiques fortement régies par la valence du verbe telles que le sujet, l'objet, l'attribut (du sujet et celui de l'objet) ne pose guère de problèmes, il n'en va pas de même pour les fonctions autres que le sujet, l'objet et l'attribut. Ainsi, les fonctions sujet et objet qui sont assumées par les constituants nominaux marqués par les particules nominatives [ka/i] et [III/II] sont généralement relativisables, sauf dans certaines constructions attributives du type [A-ka B(ka)-ita] « *A est B* » où le sujet a une force référentielle moindre que son attribut, et dans ce cas, le sujet n'est pas relativisable. En revanche, l'attribut n'est pas relativisable, que ce soit l'attribut du sujet ou celui de l'objet.

Quant aux autres fonctions syntaxiques, fonctions que nous avons désignées par les termes de *fonctions obliques* ou *compléments (circonstanciels)*, l'analyse est rendue plus complexe du fait qu'on est amené à s'interroger non seulement sur leur fonction syntaxique mais aussi sur leur type de rôle sémantique. Nous avons vu les cinq types de compléments, *grosso modo* les compléments de lieu, de temps, de qualité, instrumental et causal, qui sont assumés par les constituants nominaux marqués par les particules [esO] et [llo]. Ils n'ont pas tous la même possibilité d'être relativisés : certains comme le complément de lieu et celui de temps sont relativisables et d'autres comme le complément de qualité ne le sont pas. Pour les types de complément instrumental et causal, leur accessibilité à la relativisation paraît variable selon les constructions prédicatives où ils apparaîtraient : ils sont relativisables dans certaines constructions prédicatives, mais non dans d'autres constructions prédicatives. Certains problèmes de

¹⁶⁷ Notons au passage qu'au niveau des marques de relation qui peuvent s'attacher aux compléments circonstanciels, nous n'avons parlé que des particules « circonstancielles » dans notre présentation. Mais il faut mentionner l'existence des locutions (spatiales : [wi-e] (dessus-à : *sur, au dessus de*) [aIe-e] (dessous-à : *sous, au dessous de*), causales : [tEmun-e] (cause-à : *à cause de, en raison de*), etc., comparables aux locutions prépositionnelles en français, qui peuvent jouer le même rôle dans une structure phrastique que les particules circonstancielles, mais avec cette différence qu'elles ont une charge sémantique spécifique par rapport aux particules. Disons dès maintenant qu'un constituant nominal qui serait marqué par ce type de locution ne peut faire l'objet de relativisation en coréen. Nous le verrons plus en détail dans la section suivante.

décodage sont également évoqués. On a vu, par exemple, le cas où lorsque le terme nominal relativisé désigne le lieu, celui-ci peut avoir deux interprétations quant à son rôle syntaxique : sujet et complément de lieu.

En fait, il faut reconnaître que les types de compléments circonstanciels examinés plus haut sont assez limités et que l'identification de leur rôle syntaxique et sémantique était relativement simple dans la mesure où nous avons couplé à la structure relative une structure phrastique correspondante pourvue du complément en question morphologiquement marqué par une particule quelconque, ce qui aide à identifier son rôle syntactico-sémantique. Mais des difficultés d'analyse surgissent dans certains cas, lorsqu'on ne prend que des structures relativisées ou supposées telles pour voir quel est le rôle syntactico-sémantique exact du complément relativisé qui y est, en fait, matériellement absent. Dans une langue comme le coréen où la fonction du terme nominal relativisé n'est marquée par aucun élément de relation comparable aux relatifs flexionnels ou aux prépositions en français, le cas des compléments circonstanciels pose des problèmes d'analyse particulièrement délicats. Cette question sera discutée d'une façon plus approfondie dans la section 6-3.

6-2 Le cas de la relativisation des constituants nominaux de la structure tandem (N1-nIn + N2-ka +V V intr .)

Il nous semble intéressant d'observer la relativisation des constituants nominaux de cette structure phrastique qui apparaît comme typique en coréen.

Rappelons que la structure tandem est constituée d'un verbe intransitif et de deux constituants nominaux souvent marqués successivement soit par les particules [nIn] et [ka] soit par les particules identiques [ka] [ka]. Le verbe peut être de sens qualificatif (par exemple, [yepplta] : *être beau*, [khlta] : *être grand*), quantitatif ([manh-ta] : *abonder* ou *être nombreux*), existentiel ([iss-ta] : *exister*) ou encore de sentiment ([musOp-ta] : *être terrifiant*). Quant aux deux constituants nominaux, ils établissent fréquemment une relation sémantique qui est soit synecdochique (N1 tout → N2 partie), soit localisante (N1 spatio-temporel → N2), soit expérientielle (N1 expérient → N2 stimulus), soit enfin hyperonymique (N1 hyperonyme → N2 hyponyme). Nous allons donc étudier systématiquement les grands types de ces relations sémantiques pour voir dans quelles conditions les substantifs en question sont relativisables.

Pourquoi mettre ainsi en rapport la relativisation en coréen et la structure tandem ? Parce que, très souvent, quand on tente d'interpréter et de traduire les relatives coréennes, il faut remonter à cette structure de base pour comprendre la relation syntactico-sémantique que le nom-pivot — appelé en français 'antécédent' — entretient avec les différents termes de la relative. Cela vient de ce que, en coréen, contrairement à ce qui se passe en français, le nom-pivot ne se trouve jamais représenté par un pronom dans la relative. De ce fait, la relative coréenne ne donne aucune indication sur la relation

syntaxique que le substantif relativisé entretient avec les autres termes de la subordonnée.

Tableau de la relativisation du N1 et du N2 de la structure tandem N1 + N2 + V intr.

Relation sémantique N1 ↔ N2	structure tandem	Rel. de N1	exemples	Rel. de N2	exemples
synecdochique N1 tout ↔ N2 partie	ihaksEN-In / mOli-ka / co-ta cet étudiant-p.top / tête-ka / être bon-STdécl / (lit) Cet étudiant, la tête est bonne →Cet étudiant est intelligent	+	mOli-ka / co-In / <u>ihaksEN</u> tête-ka / être bon-SD / <u>cet</u> <u>étudiant</u> (lit) l'étudiant que la tête est bonne →l'étudiant qui est intelligent	-	*ihaksEN- <u>i</u> / co-In / <u>mOli</u> cet étudiant-ka / être bon-SD / <u>tête</u> (lit) *la tête que cet étudiant est bon
localisante N1 spatial ↔ □N2	cilisan-In / cOI-i / man-ta / Mont Cili-p.top / temple-p.nom / abonder -STdécl / (lit) Mont Cili, le temple abonde →Au Mont Cili, les temples sont nombreux.	+	cOI-i / man-In / <u>cilisan</u> / temple-ka / abonder-SD / <u>Mont Cili</u> / (lit) Mont Cili que le temple abonde →le Mont Cili où les temples sont nombreux	-	*cilisan- <u>i</u> / man-In / <u>cOI</u> / Mont Cili- <u>ka</u> / abonder -SD / <u>temple</u> / (lit) *le temple que *Mont Cili abonde →*le temple où *les Monts Cili sont nombreux
expérientielle N1 expérient ↔ N2 stimulus	na-nIn / chOntuN-i / musOp-ta / moi-p.top / tonnerre-i / être terrible-STdécl / (lit) Moi, le tonnerre est terrifiant →Moi, le tonnerre me fait peur.	+	chOntuN-i / musOu-n / <u>na</u> / tonnerre-ka / être terrible-SD / <u>moi</u> / (lit) *Moi que le tonnerre est terrifiant →Moi qui redoute le tonnerre / moi qui ai peur du tonnerre	-	*nE- <u>ka</u> / musOu-n / <u>chOntuN</u> / moi- <u>ka</u> / être terrifiant-SD / <u>tonnerre</u> / (lit) *le tonnerre que je suis terrifiant
hypéronymique N1 hypero ↔ N2 □hypo	toNmul-In / yOu-ka / kyohwalha-ta / animal-p.top /	-	*yOu-ka / kyohwalha-n / <u>toNmul</u> / renard-ka /	-	*toNmul- <u>i</u> / kyohwalha-n / <u>yOu</u> / animal- <u>ka</u> /

Relation sémantique N1↔ N2	structure tandem	Rel. de N1	exemples	Rel. de N2	exemples
	renard-ka / être futé-SD / être futé-STdécl / (lit) L'animal, le renard est futé → (Comme) animal, le renard est futé.		être futé-SD / <u>animal</u> / (lit)* l'Animal que le renard est futé		être futé-SD / <u>renard</u> / (lit)* le renard que l'animal est futé.

Notons que nous avons choisi des exemples de structure tandem où les deux constituants nominaux sont marqués successivement par les particules [nIn] et [ka] car c'est une combinaison plus courante que celle des mêmes particules [ka] et permet de présenter des relations sémantiques plus variées entre ces constituants. Toutefois la particule topique [nIn] n'apparaît pas dans une subordonnée, alors que [ka] le peut à condition qu'elle fonctionne comme une particule casuelle et non pas focalisatrice. Ceci explique la substitution de la première par la seconde dans la dernière colonne du tableau ci-dessous.

Ce tableau montre que la relativisation de N1 est généralement possible sauf si N1 établit une relation sémantique hypéronymique avec N2. En revanche, la relativisation de N2 est impossible, quelle que soit la relation sémantique entre les deux constituants nominaux. Ce qui est particulièrement intéressant c'est d'observer, dans les exemples suivants, que la relativisation de N2 est impossible si la particule Ka reste associée à N1 alors qu'elle devient généralement possible si cette même particule est remplacée par une particule casuelle qui explicite la relation syntaxique.

ihaksEN- <u>*i</u> / co-In / <u>m O li</u> / <u>cet étudiant-ka</u> / être bon-SD / <u>tête</u> / (lit) *la tête que cet étudiant est bon	ihaksEN-I <u>i</u> / co-In / mOli / <u>cet étudiant-p.génit</u> / être bon-SD / tête (lit) la tête bonne de cet étudiant → la tête intelligente de cet étudiant.
cilisan- <u>*i</u> / man-In / <u>c O l</u> / Mont Cili-ka / abonder -SD / <u>temple</u> / (lit) *le temple que *Mont Cili abonde → *le temple dont *les Monts Cili sont nombreux	cilisan- <u>e</u> / man-In / cOl / Mont Cili-dans / abonder -SD / temple / (lit) les temples qui sont nombreux dans Mont Cili
nE- <u>*ka</u> / musOu-n / <u>ch O ntu N</u> / moi-ka / être terrible-SD / <u>tonnerre</u> / (lit) *le tonnerre que je suis terrible → le tonnerre qui me terrifie	(?) na- <u>eke</u> / musOu-n / chOntuN/ moi- <u>à</u> / être terrible-SD / tonnerre / (lit) le tonnerre qui est terrible à moi → le tonnerre qui me terrifie
toNmul- <u>*i</u> / cacaN / kyohwalha-n / <u>y O u</u> / animal-ka / le plus / être futé-SD / <u>renard</u> / (lit)* le renard que l'animal est le plus futé.	toNmul- <u>cu N e</u> / cacaN / kyohwalha-n / yOu / animal- <u>p.irmi</u> / le plus / être futé-SD / renard / (lit) le renard qui est le plus futé parmi les animaux.

Cette analyse montre que les contraintes de relativisation ne dépendent pas uniquement des fonctions syntaxiques du constituant nominal relativisé puisque celles-ci sont en quelque sorte suspendues par des particules discursives qui recouvrent généralement les particules casuelles. Cela revient à dire que la relation syntaxique entre les constituants nominaux de la structure tandem n'est pas explicitée. Les contraintes de relativisation dépendent donc également des relations sémantico-lexicales entre les deux constituants de la structure tandem et, comme on l'a vu, d'autres structures phrastiques.

6-3 Etat problématique de l'étude contrastive des cas de relativisation des compléments circonstanciels (« circonstants ») en français et en coréen.

Pour commencer, il est utile de rappeler que les circonstants établissent avec les verbes différents types de rapports sémantiques qui sont généralement indiqués, dans les structures phrastiques, par des éléments de relation tels que les particules ou les locutions « circonstancielle » en coréen et les prépositions ou les locutions prépositionnelles en français. Ces éléments de relation ne marquent pas seulement le rapport syntaxique du circonstant par rapport au verbe en tant que complément de celui-ci, mais surtout le type de rôle sémantique que le référent du circonstant assure dans le procès exprimé par le verbe. Leur présence est donc importante pour la reconnaissance des différents types de rôles qu'assument les circonstants auxquels ils s'attachent. Comme on s'en est aperçue dans le chapitre précédent, en français standard, lorsqu'un circonstant est relativisé, il est généralement repris en tête de relative sous forme d'un pronom relatif simple (*où, dont*) : *le jour où elle est partie* ; ou bien d'un pronom relatif simple ou complexe précédé d'une préposition (*avec qui, pour qui, devant laquelle, etc.*) ou d'une locution prépositionnelle (*au cours de, au milieu de, etc.*) : *l'amie pour qui il a parcouru tout ce pays*; *le grand repas au cours duquel il y aura des spectacles*. Dans les relatives du français non-standard généralement introduites par la conjonction invariable **que**, lorsqu'un circonstant prépositionnel est relativisé, même si le terme nominal n'est pas repris sous forme d'un pronom relatif variable, la « préposition orpheline » ou un adverbe (*avec, sans, pour, dessus, dessous, etc.*) reste, généralement, dans sa position habituelle, ce qui permet de reconnaître aisément le type du circonstant relativisé : *le candidat pour qui il a voté* → *le candidat qu'il a voté pour*.

En revanche, rien de tel en coréen : les marques de subordination [nIn/In/II] de la structure relative ne sont pas variables en fonction du terme nominal relativisé et, de plus, le circonstant relativisé est absent avec sa particule casuelle « circonstancielle » dans la structure relative réalisée.

Si l'on compare les cas de relativisation des circonstants du français avec les cas correspondants du coréen, on remarquera que le contraste est important entre ces deux langues pour ce qui est des types de circonstants qui sont relativisables et ceux qui ne le sont pas. Mais la question qui se pose avant tout en coréen est de savoir ce qui permet

de repérer le rôle précis du circonstant relativisé en question dans la subordonnée, puisque cette langue n'a pas de marque de relation qui indiquerait, comme en français standard, le rôle précis du terme nominal relativisé dans la subordonnée, et ceci, quelle que soit la nature de la fonction de celui-ci. Disons tout de même qu'en français familier, on peut avoir le même problème avec un énoncé comme *le jour que tu m'as parlé*, qui peut donner deux interprétations possibles : *le jour où / dont tu m'as parlé*.

L'absence de ces marques de relation dans la structure relative du coréen est en fait une source d'ambiguïté encore plus grande dans les cas de relativisation des circonstants que dans les cas de relativisation des fonctions syntaxiques fortement régies par la valence du verbe telles que le sujet, l'objet ou encore le complément du type « datif » régi par un verbe trivalent comme [cuta] (*donner*). Nous avons vu dans le chapitre précédent qu'en l'absence de marque indiquant la fonction du terme nominal relativisé dans la structure relative du coréen, il est possible, comme le suggère Givón (1990, 659), d'inférer sa fonction en s'appuyant sur les informations données par des éléments qui constituent le domaine propre à la relative comme le nom-pivot (« antécédent »), la valence du verbe subordonné et les constituants nominaux restant à l'intérieur de la relative en question. Mais il convient de souligner que ceci vaut surtout pour les cas de relativisation des fonctions fortement régies par la valence du verbe subordonné. Dans les cas de relativisation des circonstants, l'inférence du rôle précis de ces derniers lorsqu'ils sont relativisés, n'est pas possible à partir de la valence du verbe subordonné, car les circonstants sont des arguments qui échappent au contrôle de la valence du verbe¹⁶⁸. Par conséquent, la valence du verbe subordonné n'aide pas, en l'absence des marques de relation dans la structure relative du coréen, à l'identification des différents types de rôles qu'assument les circonstants.

De plus, autre problème, on ne saurait délimiter les différents types de circonstants sur la seule base de leurs implications sémantiques. On sait qu'à la différence des fonctions directes comme le sujet, l'objet ou encore l'attribut, les circonstants, qu'ils soient d'ailleurs relativisés ou non, entraînent des difficultés d'analyse de par la diversité de leurs comportements syntaxiques et sémantiques. Diversité que les linguistes, tant coréens que français, ont du mal à circonscrire avec une certaine cohérence.

On peut remarquer au passage que les grammaires du français comme celles du coréen se sont peu soucies de décrire les propriétés syntaxiques que manifestent relativement au prédicat verbal les divers types de circonstants qu'elles énumèrent, car il ne semble pas possible de préciser de façon simple et satisfaisante des caractéristiques strictement syntaxiques qui permettraient de les distinguer. En revanche, nombreuses sont les analyses sémantiques, du fait des fortes implications sémantiques des circonstants dans le procès exprimé par le reste de la phrase. Ainsi, les linguistes se préoccupent d'établir une typologie davantage sémantique que syntaxique des circonstants. Mais l'inventaire des types de circonstants proposés varie sensiblement d'une description à l'autre dans une même langue, selon le degré d'abstraction de l'analyse et les termes métalinguistiques choisis. Cette divergence est encore plus grande quand on a affaire à une étude contrastive entre deux langues aussi différentes que le

¹⁶⁸ à juste titre « relatif » « éé »

français et le coréen. La problématique générale posée par un classement syntaxique et sémantique des circonstants que nous venons d'évoquer devient plus épineuse lorsqu'on étudie leur relativisation. Elle est encore plus délicate en coréen qu'en français, car il n'y a aucune marque formelle qui spécifie le rôle du circonstant relativisé ou supposé tel dans la structure relative.

Si l'on anticipe un peu sur ce à quoi va nous conduire l'observation suivante, on peut signaler que la vraie difficulté de l'analyse des circonstants relativisés ou supposés tels en coréen provient surtout du fait que cette langue possède une autre sous-classe de subordinées déterminatives — comparable à celle des « complétives du nom » du français — dont une partie se construit morphologiquement et structurellement de la même façon que celles considérées généralement comme relatives en coréen. En fait, une recherche approfondie sur les circonstants relativisés ou supposés tels amène inévitablement à s'interroger sur un autre problème à la fois théorique et pratique, à savoir la distinction des propositions déterminatives en deux sous-classes, relatives et « complétives du nom » en coréen. Il apparaît plus difficile de tracer une frontière nette entre les complétives du nom et les « relatives » dans lesquelles il y aurait un circonstant relativisé ou supposé tel en coréen. Nous n'aborderons pas en détail ici ce problème qui nécessite une discussion plus approfondie qui sera reprise au chapitre suivant.

Compte tenu des problèmes jusqu'ici évoqués, est-il légitime alors de parler de la relativisation des circonstants dans une langue comme le coréen, où rien ne semble permettre de reconnaître à première vue la mise en oeuvre de cette opération? Si oui, selon quel angle peut-on les aborder? Si non, faudrait-il exclure les circonstants de la liste des fonctions relativisables en coréen, en considérant toutes les structures déterminatives, autres que celles où il y a relativisation des fonctions fortement régies par la valence du verbe, comme faisant partie d'une autre sous-classe de propositions déterminatives, appelée « complétives du nom »? Ce sont des questions délicates auxquelles nous ne sommes pas en mesure de répondre ici de manière tranchée. Car comme nous allons le voir, les structures déterminatives du coréen qui correspondent aux relatives du français où il y a relativisation des circonstants, sont souvent ambiguës ou ambivalentes : selon les cas, certaines peuvent être interprétées comme des relatives (nous avons déjà vu quelques cas dans la section précédente), alors que d'autres non.

Cependant, malgré les problèmes d'interprétation, voire descriptifs, que suscitent un bon nombre de subordinées déterminatives du coréen pour une analyse des cas de relativisation des circonstants, nous pensons qu'on ne peut pas totalement les exclure du cadre de la relativisation. Une attitude raisonnable serait de situer ces subordinées du coréen ayant un circonstant relativisé au milieu d'un continuum allant des relatives contenant le sujet ou l'objet relativisé aux complétives du nom du type (*l'idée que P*).

Ceci admis, il n'est pas sans intérêt de jeter un regard ici sur ces subordinées déterminatives en comparaison avec les structures relatives à circonstant relativisé du français. Vu l'extrême variété des types de circonstants attestés dans les deux langues, on s'en tiendra à l'observation d'un petit nombre qui sont couramment présentés dans la typologie des deux langues, tels que les circonstants de temps, de lieu, de manière, de cause, de moyen, d'accompagnement, de but, et quelques autres. Cette confrontation nous permettra de mieux montrer la nette différence des contraintes de relativisation

portant sur les divers types de circonstants entre ces deux langues et aussi de rendre compte de quelques cas ambigus liés à la reconnaissance du type de circonstants relativisés ou supposés tels en coréen par rapport au français.

6-3-1 La distinction de la relativisation des circonstants en trois cas selon les rapports sémantiques relationnels entre antécédent et relateur (relatif ± préposition)

Pour une discussion générale de la question, rappelons que lorsqu'on aborde le rôle qu'un circonstant assume dans une structure phrastique en français, il est important de prendre en considération non seulement le sens propre de la préposition qui l'introduit, mais aussi le sens lexical et relationnel des constituants qu'elle met en relation, c'est-à-dire le constituant nominal qu'elle introduit et le prédicat verbal éventuellement accompagné d'autres constituants nominaux, car un même constituant nominal introduit par une même préposition peut se voir assigner un rôle circonstanciel qui varie d'un contexte à l'autre.

Par exemple, dans une structure phrastique, un complément marqué par la préposition **avec** peut être un circonstant d'accompagnement, ou un circonstant instrumental, un circonstant de manière, ou encore un circonstant de matière : *Elle a préparé son plat avec Pierre / avec un mixer / avec soin / avec de la farine, du lait et du sucre*. Dans ces exemples, il est clair que la prise en considération uniquement du sens de la préposition **avec** ne permet pas d'identifier le rapport sémantique exact que le constituant nominal qu'elle introduit a avec le reste de la phrase. En dehors du sens propre de cette préposition, le sens lexical et relationnel des constituants reliés, notamment le sens du constituant nominal qu'elle introduit joue un rôle important dans ce cas présent pour qu'on puisse déterminer le type de rôle adéquat du circonstant concerné dans chaque phrase.

En fait, outre les prépositions, il existe des locutions prépositionnelles (*à cause de, grâce à, à côté de, etc.*) qui ont un sens relativement plus stable par rapport à celui des prépositions pour spécifier précisément les types de rôles de circonstants. Tous ces éléments de relation contribuent donc de manière variable à l'interprétation du rôle sémantique du circonstant qu'ils marquent selon leur nature, en corrélation avec le sens lexical et relationnel que ce circonstant établit avec le reste de la phrase. Par exemple, dans les deux énoncés suivants : *Il a fait chaud cet été à Grenoble / Il a fait chaud cet été à cause du réchauffement planétaire*, on constate que la contribution de la préposition **à** et celle de la locution prépositionnelle **à cause de** ne sont pas les mêmes relativement aux constituants nominaux *Grenoble* et *le réchauffement planétaire* qu'elles introduisent chacune et qui s'analysent comme un circonstant de lieu pour le premier et comme un circonstant causal pour le second. Dans le premier énoncé, c'est le sémantisme du nom désignant le lieu *Grenoble* qui est important, voire primordial, plutôt que la préposition **à** qui est presque vide de sens dans ce cas. De plus, *cet été* s'identifie à un circonstant de temps même s'il n'est introduit par aucun élément de relation. Dans le second énoncé, en revanche, le constituant nominal *le réchauffement planétaire* est relié avec le reste de la

phrase par une relation sémantique « causale » bien déterminée et spécifiée par la locution à *cause de* qui explicite clairement cette relation sémantique. On peut faire le même constat quant à la reconnaissance des types de circonstants du coréen.

Nous pensons pouvoir envisager une analyse homologue des cas de relativisation des circonstants en coréen et en français, avec la restriction toutefois qui consiste à ne considérer ici que le rapport sémantique qui s'instaure entre le nom-pivot, identifié comme assumant un type de rôle circonstanciel dans la subordonnée relative, et cette subordonnée, marquée d'une façon ou d'une autre par un élément de relation aidant peu ou prou à la reconnaissance du rôle du circonstant relativisé en question. Tout comme le circonstant avec le reste de la phrase dans une structure phrastique, le nom-pivot, une fois reconnu comme ayant trait à un rôle circonstanciel par rapport au verbe subordonné, doit être pris en compte dans son rapport aussi bien sémantique que syntaxique avec la subordonnée relative qui le détermine. Certes, la valence du verbe de cette subordonnée ne contrôle pas directement les différents types de rôles circonstanciers, mais le sens lexical et relationnel de ce verbe, avec d'autres constituants nominaux restant dans cette subordonnée, oriente tout de même l'interprétation du rôle du nom-pivot. On se doit donc de considérer le sémantisme du nom-pivot combiné au sens lexical et relationnel des constituants de la subordonnée relative qui le détermine. Bien entendu, il ne faut pas oublier encore une fois le rôle plus ou moins important joué par les éléments de relation (désormais « relateur »), quant à la possibilité d'indiquer les types de circonstants relativisés. Comme nous l'avons déjà vu, les relatifs éventuellement précédés d'une préposition ou d'une locution prépositionnelle (**où**, **avec qui**, **pour lequel**, **à cause de laquelle**, etc.) sont des marques de subordination en même temps que les relateurs des structures relatives du français qui sont plus marqués par rapport aux éléments coréens correspondants, à savoir les suffixes déterminatifs [nIn/In/II].

Prenons par exemple les énoncés français suivants contenant chacun une structure relative qui établit un rapport sémantique de « temps » avec son antécédent.

- (Ex22)
- Un jour qu'elle avait rendez-vous avec un homme, au moment où elle l'embrassait dans le hall d'un grand hôtel, un type en jeans et blouson de cuir avait inopinément surgi avec cinq sacoches en bandoulière. [Im.55]
- (Ex23)
- (...) aujourd'hui nous ne nous rappelons plus rien de lui, sauf ce célèbre dîner à la cour impériale de Prague au cours duquel il refréna pudiquement son envie d'aller aux cabinets, si bien que sa vessie éclata (...) [Im. 82]

Dans ces deux exemples, les relateurs *où* et *au cours duquel* n'ont pas la même capacité de spécifier le rapport sémantique de « temps ». En effet, on pourrait dire que dans l'ex. (22), la présence de *où* apparaît même superflu dans l'interprétation du rapport sémantique de « temps » qui existe entre le nom-pivot *moment* et la relative *elle l'embrassait...*. Ce qui permet ici essentiellement d'interpréter ce rapport sémantique n'est pas le relateur, mais le sémantisme inhérent de son antécédent *moment*. Il est intéressant

de remarquer aussi que dans le même exemple apparaît une autre subordonnée *elle avait un rendez-vous avec un homme* que l'on peut analyser comme une relative reliée à son antécédent *jour*, non pas par le pronom relatif *où*, mais par *que* analysable comme une conjonction invariable, bien que ceci puisse être jugé comme « incorrect » par les puristes. Le non-emploi du relatif *où* n'empêche pas d'interpréter le rapport sémantique de « temps » qui s'instaure entre la relative et son antécédent *jour*, puisque le sémantisme de ce dernier le permet¹⁶⁹.

D'ailleurs, rappelons-le, *où* peut s'employer entre la relative et le nom-pivot désignant le « lieu » : *Imagine que tu aies vécu dans un monde où n'existent pas de miroirs* [Im. 58]. De même, il est possible d'inférer le rôle d'un circonstant de « lieu » en s'appuyant non seulement sur la présence du relatif *où*, mais surtout sur le sens lexical et relationnel qui s'établit entre le nom-pivot de « lieu » *monde* et la subordonnée *n'existent pas de miroirs*.

En revanche, dans l'ex. (23) le pronom relatif complexe *au cours duquel* joue un rôle crucial dans l'interprétation du rapport sémantique de 'temps' établi entre le nom-pivot *ce célèbre dîner à la cour impériale de Prague* et la relative *il refréna pudiquement son envie...* Non seulement ce relateur complexe indique par le sens propre de la locution prépositionnelle *au cours de* un sens précis de 'durée' de l'événement 'dîner' exprimé par le nom-pivot, mais il permet aussi, notamment à l'aide de la forme du relatif *lequel*, de savoir que le nom-pivot étant un syntagme nominal complexe, la relative se rattache à *ce célèbre dîner* et non à *la cour impériale de Prague*.

Supposons que dans ce cas présent, le relateur utilisé soit *où* à la place de la locution prépositionnelle *au cours duquel* : *ce célèbre dîner à la cour impériale de Prague où il refréna pudiquement son envie...* Dans ce cas, le nom-pivot peut être ambigu : autant le syntagme nominal *la cour impériale de Prague* que *ce célèbre dîner* peut être pris comme antécédent de la relative. De plus, même si l'on avait comme antécédent le seul syntagme nominal *ce célèbre dîner*, son rôle sémantique par rapport à la relative pourrait être interprété tantôt comme un circonstant de « lieu », tantôt comme un circonstant de « temps » dans ce cas présent.

En conclusion de ce qui précède, on peut distinguer, bien qu'il ne soit pas courant de le faire, trois cas de relativisation des circonstants en français selon les rapports sémantiques qui s'instaurent entre antécédent et relateur (relatif ± préposition), tout en prenant en compte le sens lexical et relationnel du verbe subordonné et d'autres arguments présents dans la structure relative :

dans le premier cas, le plus courant, le sémantisme du relateur est aussi important que le sémantisme du nom-pivot et de la relative, notamment lorsque le relateur est composé d'un relatif et d'une préposition difficilement réductible à un sens de base stable telles que *à, de, par* ;

¹⁶⁹ Il faut tout de même dire qu'à la différence des autres formes de relatifs simples *qui* et *que* qui peuvent, avec ou sans l'aide de prépositions, jouer des rôles sémantiques divers, le relatif '*où*' s'emploie avec des rôles sémantiques spécifiés tels que spatio-temporels.

dans le second cas, le sémantisme du relateur contribue davantage que le sémantisme des constituants, antécédent et relative, à l'interprétation du rôle sémantique du circonstant relativisé. Cela concerne particulièrement le relatif complexe composé d'un relatif et d'une préposition sémantiquement bien spécifiée comme *sous*, *sur*, *pendant*, etc., ou d'une locution prépositionnelle comme *au cours de*, *grâce à*, *au moyen de*, *à côté de*, *suite à*, etc. De ce cas relèvent également les structures relatives non-standard où une « préposition orpheline » ou un adverbe indique le type du circonstant relativisé concerné ;

dans le troisième cas, comme par exemple celui de la relativisation des circonstants de 'temps' et de 'lieu' marqué par un relatif simple *où*¹⁷⁰, c'est le sémantisme du nom-pivot qui joue un rôle essentiel avec le sens lexical et relationnel exprimé par le reste de la relative.

Les types de noms qui peuvent occuper la position d'antécédent sont des noms concrets (à l'intérieur desquels on distingue 'noms animés' et 'noms non-animés') et, parfois, des noms abstraits, dans le premier et le second cas. En revanche, le nom susceptible d'occuper cette position dans le troisième cas relève du type de noms ayant des significations précises comme le « temps » (*le moment où P*), « lieu » (*l'endroit où P*), « manière » (*la façon ou la manière dont P*), « raison » (*la raison pour laquelle P*), etc. qui représentent donc eux-mêmes, par leur signification propre, le type de circonstant concerné, comme nous le verrons.

6-3-2 Analyse contrastive de la relativisation des circonstants en français et en coréen

6-3-2-1 Cas coréens correspondants aux cas des structures relatives introduites par des relatifs prépositionnels en français

Le fait que les structures relatives du coréen ne possèdent généralement pas de relateurs comparables aux pronoms relatifs précédés d'une préposition en français laisse supposer que le coréen ne connaît pas, dans la majorité des cas, de relativisation des circonstants dont les rôles sémantiques précis seraient spécifiés. Effectivement, le contraste est grand entre ces deux langues à ce niveau. Si l'on peut dire que de telles marques fonctionnelles et sémantiques permettent de relativiser des types de circonstants très variés en français, en en spécifiant les rôles sémantiques d'une manière plus précise et concrète que ne le ferait un relatif simple comme *où* ou *dont*, corollairement, leur absence dans les subordinées déterminatives du coréen ne permet pas de large possibilité de relativisation.

En français par exemple, un terme nominal désignant le lieu comme *société* peut être

¹⁷⁰ relié à une structure relative par des relatifs différents :
Comme nous allons le voir, nous pensons qu'on peut ajouter à ce groupe les relatives qui ont pour antécédent la 'manière' ou la 'raison', même si ces termes nominaux sont reliés aux relatives respectivement par '*dont*' (la manière dont P) et '*pour laquelle*' (la raison pour laquelle P).
(Ex24)

- (a) Circonstant de lieu :
- →la **société où** mon père a travaillé pendant trente ans
- (b) Circonstant de « but » (ou « bénéficiaire ») :
- →la **société pour laquelle** mon père a travaillé pendant trente ans

Nous avons pris volontairement ces deux séquences de détermination où est relativisé le même terme nominal afin de montrer le rôle important des relatifs simple *où* et complexe *pour laquelle* dans l'indication des relations sémantiques, respectives de « lieu » et de « but » (ou « bénéficiaire »), qui s'établissent entre antécédent et relative. Dans le second cas, ce n'est pas le sémantisme de le nom-pivot *société*, mais le relatif complexe *pour laquelle* qui joue un rôle décisif dans l'interprétation du rapport de « but » qui unit le terme nominal de lieu *société* à la relative.

Le coréen peut utiliser la séquence déterminative suivante comme correspondant à ces exemples français :

- (Ex25)
- apOci-kkesO /1/ samsipnyOn-toNan /2/ ilha-si-n /3/ hwesa /4/
- père-p.nom (+honor.) /1/ trente ans-pendant /2/ travailler-honor.-SD:acc /3/ société /4/
- →la société que (où) mon père (+honor.) a travaillé pendant trente ans

Faute de relateur qui aiderait à identifier directement le rôle du nom-pivot [hwesa] (*société*) à l'intérieur de la subordonnée à partir de cette séquence déterminative, on doit prendre en compte d'abord les rapports syntaxiques et sémantiques entre le verbe subordonné et les constituants nominaux que celui-ci organise à l'intérieur de la subordonnée : le verbe [ilha-si-n] (*avoir travaillé*) dispose de deux arguments nominaux dont l'un est un nominal-sujet [apOci-kkesO] (père-p.nom (+honor.)) et l'autre [samsipnyOn-toNan] (trente ans-pendant), un circonstant de temps dénotant la « durée » ; et ensuite le rapport syntactico-sémantique entre ces constituants internes de la relative et le nom-pivot [hwesa] (*société*). C'est le sens lexical et relationnel de ce nom-pivot, se combinant avec celui du verbe subordonné, qui permet d'inférer qu'il s'agit là d'un circonstant de « lieu ». Cette construction coréenne est sémantiquement proche de l'exemple français (24-a) où le nom-pivot *société* est relié à la relative par le relatif *où*. L'interprétation d'un rapport de « but » nous paraît en revanche impossible, à moins qu'il y ait un contexte qui le permette, ce qui nous semble rarissime¹⁷¹. Ceci revient à dire que du point de vue de l'encodage, il n'est pas possible de relativiser en coréen un circonstant de

¹⁷¹ Comme nous allons le remarquer dans les exemples suivants de traduction coréenne des relatives françaises à relatifs complexes, si le locuteur coréen veut exprimer ce rapport de bénéficiaire entre 'société' et 'le travail effectué par le père', il serait amené à formuler une phrase indépendante où il exprimerait explicitement ce rapport à l'aide d'une locution comme [-III wihayO] (*pour*) qui se trouverait postposée au syntagme nominal [hwesa] (*société*) : apOci-ka /1/ (k l) hwesa- l l l wihay O /2/ samsipnyOn-toNan /3/ ilh-Ess-ta /4/ →Mon père a travaillé pour cette société pendant trente ans.

« but » dans un cas qui correspond à celui de l'ex. français (24-b).

Bien entendu, d'autres relatifs complexes peuvent être employés en français dans l'ex. (24), en indiquant d'autres relations sémantiques encore spécifiées. Il semble important de remarquer qu'outre une relativisation variée, les relatifs complexes permettent de relier à la relative des noms aussi bien « abstraits » que « concrets » dans des relations circonstancielle diverses. Autrement dit, apparaissent peu de contraintes pesant sur le choix des noms qui peuvent être déterminés par les structures relatives en français. Par contre, il semble qu'en coréen les noms concrets en particulier peuvent difficilement, sauf quelques cas, s'adjoindre à une subordonnée déterminative dans une relation circonstancielle quelconque.

Par exemple, en français une structure relative déterminant un terme nominal désignant une « personne » dans une relation sémantique de « bénéficiaire » est tout à fait possible :

- (Ex26)
- (a) la personne **pour qui / pour laquelle** mon père a travaillé pendant trente ans.
- En coréen, la structure déterminative qui correspondrait à cet exemple français est inacceptable.
- (Ex26-b)
- * apOci-kkesO /1/ samsipnyOn-toNan /2/ ilha-si-n /3/ salam /4/
- père-p.nom (+honor.) /1/ trente ans-pendant /2/ travailler-honor.-SD:acc /3/ personne /4/
- →* la personne que (pour qui) mon père (+honor.) a travaillé pendant trente ans

Ce dernier exemple coréen montre bien qu'en raison de l'absence de marques fonctionnelles et sémantiques comparables aux relatifs complexes français, des contraintes fortes pèsent sur le choix des noms qui occupent la position de nom déterminé en coréen, surtout lorsque ces noms sont des noms concrets, notamment des noms désignant la « personne » ou l'« objet ».

Ceci dit, nous avons vu à travers l'ex. (19-1) cité plus haut qu'il est des cas où le nom dénotant l'« objet » peut occuper la position d'« antécédent » déterminé par une structure relative du modèle [A *dessine* B (avec Crel)] où les positions de sujet et d'objet sont remplies par d'autres arguments nominaux, dans une relation circonstancielle de moyen ou d'instrument.

Il faut signaler également que le coréen présente des cas, bien que rares, similaires à des relatives non-standard du français, où certains éléments de relation, comme une préposition « orpheline » ou un adverbe restant dans la relative, aident à interpréter le lien circonstanciel précis établi entre le nom-pivot et la relative. La subordonnée coréenne suivante est comparable à la relative française où est relativisé le « circonstant d'accompagnement ».

- (Ex27)
- (a) mali-ka /1/ O ce c O ny O k /2/ hamkke /3/ wechulha-n /4/ salam-tll-ln /5/ tEhakchinku-tll-i-Oss-ta /6/
- Marie-p.nom /1/ hier soir /2/ ensemble /3/ sortir-SD:acc /4/ gens-p.pl-p.top /5/ ami d'université-p.pl.-être-acc-ST.décl /6/
- →Les gens que Marie est sortie hier soir ensemble étaient ses amis d'université.
- On peut associer à la subordonnée une phrase qui aura la forme suivante :
- (b) mali-ka /1/ Oce cOnyOk /2/ salam-t l l - kwa /3/ hamkke /4/ wechulh-Ess-ta /5/
- Marie-p.nom /1/ hier soir /2/ gens-p.pl-p.avec /3/ ensemble /4/ sortir-acc-STdécl /5/
- →Marie est sortie hier soir ensemble avec des gens.

On observe dans cette phrase indépendante que le terme nominal [salamtll] (*gens*), qui fait l'objet de la relativisation en (27), est marqué par une particule «comitative» [~(k)wa]¹⁷² suivie d'un adverbe [hamkke] (*ensemble*). Dans l'usage, celui-ci s'emploie fréquemment avec celle-là, si bien que ces deux éléments constituent une sorte de locution adverbiale telle que [~(k)wa hamkke]. Il en est de même pour l'adverbe du même sens [kathi], qui forme avec [~(k)wa] la locution [~(k)wa kathi]. Mais lors de la relativisation du terme nominal, celui-ci laisse sa position vide avec la particule comitative [~(k)wa], et seul l'adverbe [hamkke] peut rester dans la subordonnée. C'est la présence de celui-ci qui rend avant tout acceptable la construction de la subordonnée déterminative relié au nom [salamtll] en (27) et qui guide également l'interprétation du rôle de circonstant d'accompagnement de ce nom déterminé.

En fait, il n'est pas impossible que la seule particule comitative [~(k)wa] soit attachée au terme nominal [salamtll] (*gens*) en indiquant le rôle de complément d'accompagnement de ce dernier dans une structure phrastique. Mais la possibilité de relativisation n'est pas la même pour cette phrase, car la construction de la subordonnée déterminative correspondante n'est pas acceptable.

- (Ex28)
- (a) mali-ka /1/ Oce cOnyOk /2/ salam-t l l - kwa /3/ wechulh-Ess-ta /4/
- Marie-p.nom /1/ hier soir /2/ gens-p.pl-p.avec /3/ sortir-acc-STdécl /4/
- →Marie est sortie hier soir avec des gens.
- (b)*mali-ka /1/ Oce cOnyOk /2/ wechulha-n /3/ **salam-tll /4/**

¹⁷² Les valeurs de cette particule [-kwa] et de sa variante phonologique [-wa] dépendent de la position qu'elles occupent au sein de la phrase. Elles fonctionnent soit comme une particule «comitative» mettant en relation un terme nominal et un verbe (équivalent à la préposition 'avec'), soit comme une particule coordinative (équivalent en français à la conjonction 'et') reliant deux termes nominaux.

- Marie-p.nom /1/ hier soir /2/ sortir-SD:acc /3/ gens-p.pl /4/
- →*Les gens que Marie est sortie hier soir

La subordonnée déterminative de l'exemple coréen (27) a une structure qui ressemble beaucoup à celle de la relative non-standard du français qui se caractérise par la présence d'une « préposition orpheline » dans sa construction, à ceci près que c'est l'adverbe [hamkke] (ensemble) et non pas la particule comitative [~(k)wa] qui guide l'interprétation du rôle du circonstant relativisé, alors qu'en français c'est la préposition orpheline *avec*, qui, à strictement parler, est comparable à la particule comitative, en assumant le même rôle. Ce dernier exemple coréen montre que l'interprétation d'un circonstant, bien qu'il échappe à la valence du verbe subordonné, est possible grâce à des éléments comme des adverbes qui ne sont pas nécessairement contrôlables par la valence. On pourrait dire que sur le plan de l'encodage, certains types de circonstants sont ainsi relativisables en présence de tels éléments dans la subordonnée. Mais il faut dire encore une fois que c'est un cas de relativisation qui se présente assez rarement.

6-3-2-2 Quelques exemples de traduction coréenne des structures relatives introduites par des relatifs prépositionnels du français

L'observation de quelques exemples de traduction donnera une idée sur la façon dont on traite en coréen ce type de structures relatives du français pour lesquelles on ne peut avoir généralement d'équivalents structurels.

La traduction coréenne la plus courante consiste à rendre de telles phrases complexes par deux phrases indépendantes successives ou deux phrases coordonnées. Ce qui est présenté en français sous forme de relatif complexe en tête de relative est généralement traduit en coréen lexicalement par un syntagme nominal postposé par une particule circonstancielle dans la seconde phrase indépendante ou coordonnée.

- (Ex29)
- (a) Goethe (...) se dirige vers **une grande salle au fond de laquelle** Napoléon, assis à sa table, est en train de prendre son petit déjeuner. [Im. 86]
- (b) (P1) [kwethe-nIn /1/ (...) O n I /2/ k O t E han /3/ hol-II hyaNhE /4/ ka-n-ta /5/] [Trad. Im.73]
- Goethe-p.top /1/ certain /2/ immense /3/ salle-vers /4/ aller-inacc-STdécl /5/
- (P2) k I -hol /1/ kipsukhan kos-e /2/ napholleloN-i /3/ sikthak-e /4/ anc-a /5/ copan-II /6/ tII-koiss-ta /7/
- **cette salle /1/ endroit profond-dans /2/** Napoléon-p.nom /3/ table-à /4/ s'asseoir-SC /5/ petit déjeuner-p. accus /6/ en train de prendre-STdécl /7/
- P1 → Goethe va vers une grande salle.
- P2 → Au fond de cette salle, Napoléon, assis à sa table, est en train de prendre son

petit déjeuner.

- (Ex30)
- (a) Brigitte (...) retourne à **sa voiture** , **devant laquelle** *l'attendaient deux agents de police, stylo en main.* [Im.205]
- (b) (P1) [pllicithl-nln /1/ cato N cha-lo /2/ tolaw-ass-ta /3/] [Trad.Im. 175]
- P1→ [Brigitte-p.top /1/ voiture-vers /2/ retourner-acc-ST.décl /3/]
- (P2) [cato N cha-ape-nln /1/ tu-myON-li /2/ kyONchalkwan-i /3/ son-e /4/ phen-ll /5/ tl-nchE /6/ kitalikoiss-Oss-ta /7/]
- P2→ [voiture-devant-p.top /1/ deux-classificateur de personne-p.génit /2/ agent de police-p.nom /3/ main-p.loc (en) /4/ stylo-p.accus. /5/ tenir-sub. (concomitant) /6/ en train d'attendre-acc-ST.décl /7/]
- P1→ Brigitte retourne à (sa) voiture.
- P2→ Devant la voiture, (l)'attendaient deux agents de police, tenant un stylo en main.

Le traducteur coréen a donc choisi de rendre ces relatives introduites par les relatifs prépositionnels (*une grande salle*) *au fond de laquelle* et (*la voiture*) *devant laquelle* des exemples (29-a) et (30-a) par deux phrases indépendantes en coréen. Tout se passe comme si ces relatifs assumaient la double fonction de « connecteurs spaciaux » et d'anaphoriques dans les relatives qui apparaissent alors comme coordonnées. Le traducteur reprend lexicalement ces relatifs complexes par des syntagmes nominaux suivis d'une particule ou d'une locution casuelle [kl-hol-kihsukhan-kos-e] (cette salle-profond-endroit-à) et [catoNcha-ape] (voiture-devant) comparables aux syntagmes nominaux prépositionnels *au fond de cette salle* et *devant la voiture*, ce qui permet de rendre fidèlement les informations concernant les lieux précis où se passent les événements exprimés par les relatives françaises.

Comme les relatifs complexes français se trouvent en tête des propositions relatives qu'ils introduisent, les syntagmes nominaux repris sont placés immédiatement en tête des phrases suivantes. Ceci a pour effet d'assurer, pour les reprises lexicales en coréen ainsi que pour les reprises pronominales par les relatifs français, une progression informationnelle linéaire du type [Th1-Rh1, Th2-Rh2...] : les syntagmes nominaux, en l'occurrence [hol] (salle) et [catoNcha] (voiture), qui sont les rhèmes dans les phrases précédentes, sont devenus les thèmes dans les phrases suivantes.

Les relatives des exemples (29-a) et (30-a) sont analysables respectivement comme relative restrictive et relative explicative. Mais cette distinction n'a pas de répercussion dans le cas présent sur la traduction de ces relatives en phrases indépendantes ou coordonnées en coréen. C'est l'absence de marques comparables aux relatifs complexes français dans le système coréen qui a contraint le choix du traducteur, comme si les relatives introduites par un relatif complexe apparaissaient comme des phrases coordonnées en français.

Il est des cas où les relatives à pronom relatif complexe du français sont traduites en coréen par des subordinées déterminatives qui auraient comme « antécédent » un terme nominal identique à celui des relatives du français.

- (Ex31-1)
- Et une année plus tard eut lieu *la fatale visite à Weimar au cours de laquelle*, deux semaines après son arrivée, ses lunettes se cassèrent par terre. [Im.95]
- (Ex31-2)
- klilko /1/ kl-loputhO /2/ ilnyOn-hu /3/ tochakhanci /4/ icu-twie /5/ k l ny O - l i /6/ anky ON -i /7/ tta N patak-e /8/ tt O l O cy- O /9/ paksalna- n /10/ k l -chimy ON c O kin /11/ paimal l -pa N mun-i /12/ iluOcy-Oss-ta /13/ [Trad.Im. 81]
- et /1/ ceci-à partir de /2/ un an-après /3/ arrivée /4/ deux-semaine-après /5/ elle-p.génit /6/ lunettes-p.nom /7/ sol-à /8/ tomber-SC (tombant) /9/ se casser-SD:acc /10/ ce-fatal /11/ Weimar-visite -p.nom /12/ se produire-acc-ST.décl /13/
- → Un an plus tard de cela, a eu lieu cette fatale visite (à) Weimar que deux semaines après son arrivée, ses lunettes se sont cassées tombant par terre.

A la différence des cas précédemment observés, la structure relative marquée par le relatif complexe *au cours de laquelle* est traduite ici en coréen par une subordinée déterminative qui a pour nom déterminé un terme nominal identique à celui de l'exemple français correspondant : [kl-chimyONcOkin paimall-paNmun] = *cette fatale visite à Weimar*. Nul doute qu'en (31-1) ce relatif complexe a pour rôle d'indiquer avec précision que la relative qu'il introduit est rattaché à son antécédent qui est un syntagme nominal complexe *la fatale visite à Weimar* dans un rapport de temps avec une idée de déroulement. Mais cette idée de déroulement, qui est exprimée en français par l'expression *au cours de*, est absente dans la traduction coréenne, où on peut inférer le rôle d'un circonstant de temps sans la sous-spécification de cette idée, en prenant *la fatale visite* pour nom-pivot de la subordinée déterminative. Etant donné que le nom-pivot *la fatale visite à Weimar* est un syntagme nominal complexe qui contient aussi un nominal désignant le lieu *Weimar*, dans la traduction coréenne, l'interprétation du rôle d'un circonstant de lieu est également possible, comme si la détermination de la subordinée porte principalement sur ce terme de lieu *Weimar* plutôt que sur *la fatale visite*. Donc, cette double interprétation – circonstant de temps et circonstant de lieu, est possible pour la traduction coréenne, comme cela se passerait en français, si *où* était employé dans ce cas à la place du relatif prépositionnel *au cours de laquelle*. Par rapport à *où*, ce relatif complexe sert non seulement ici à spécifier une relation sémantique de temps avec de plus une idée de déroulement que le nom-pivot a avec la subordinée relative, mais aussi à indiquer clairement que la relative détermine *la fatale visite* et non *Weimar*.

L'exemple suivant montre que le traducteur a rendu la relative française par une subordinée relative du coréen, en modifiant la fonction syntaxique relativisée qui, en français, est celle d'un circonstant de « moyen » marqué par le relatif complexe *par*

, en fonction de sujet dans la subordonnée déterminative en coréen.

- (Ex32)
- (a) Que nous cherchions le sens du mot latin *arbor* ou le mot par lequel le latin désigne le concept 'arbor' (...) [Saus. 99]
- (b) lathinO /1/ *arbor*-li /2/ ttls-ll /3/ kuhallyOkoha-tln[ci] /4/ namu-la-n l n /5/ k E ny O m- l /6/ kalikhi-n l n /7/ lathin O-lll /8/ kuhallyOkoha-tln[ci] kane /9/ [Trad. Saus. 90]
- latin /1/ *arbor*-p.génit /2/ sens-p.accus /3/ tenter de chercher -SC (soit) /4/ arbre-être-SD (apposition) /5/ concept-p.accus /6/ indiquer-SD:acc /7/ mot latin-p.accus /8/ tenter de chercher-SC (soit) /9/
- →Qu'(on) tente de chercher le sens du mot latin *arbor* ou qu'(on) tente de chercher le mot latin que (qui) désigne le concept 'arbor'

On constate que la modification de la fonction relativisée est effectuée dans la subordonnée déterminative du coréen, dans la mesure où cette modification n'entraîne pas sensiblement de changement du sens de la subordonnée relative du français.

6-3-2-3 Cas coréens correspondants aux cas des structures relatives du français où le nom-pivot implique lui-même des concepts « circonstanciels » : « lieu », « temps », « manière », etc.

On peut rapprocher la majorité des cas de relativisation des circonstanciels du coréen du troisième cas de relativisation des circonstanciels du français présenté ci-dessus où le sémantisme du nom-pivot joue un rôle primordial et beaucoup plus important que le sémantisme du relateur pour l'interprétation du rôle précis du circonstancié relativisé, c'est-à-dire lorsque le nom-pivot déterminé implique lui-même des concepts comme le « temps », le « lieu », la « manière », la « raison », etc.

En effet, nous avons déjà vu plus haut des structures relatives du français qui ont pour nom-pivot des termes nominaux qui expriment eux-mêmes les concepts de « temps » (*moment, jour, instant*, etc. + **où** P) et de « lieu » (*endroit, lieu, monde, jardin*, etc. + **où** P) :

- (Ex33) au **moment où** elle l'embrassait dans le hall d'un grand hôtel [Im. 67] ;
- (Ex34) une **villa avec jardin où**, plusieurs fois par an, elle conviait la famille à de grandes fêtes [Im. 35]

Bien évidemment, le relatif *où* a pour rôle d'indiquer au moins que la fonction relativisée est une fonction circonstancielle autre que le sujet ou l'objet ou encore l'attribut. Mais ce qui autorise à dire précisément que c'est une fonction de circonstancié de temps ou de circonstancié de lieu, c'est sans doute le sémantisme du nom-pivot de chaque exemple : *moment* pour (33) et *villa avec jardin* pour (34).

De même, le coréen peut avoir des subordonnées déterminatives qui ont pour

nom-pivot des termes nominaux exprimant le temps ou le lieu :

- (Ex35-1)
- na-n I n /1/ kohya N ma I I y O ntamli-I I /2/ m O npalchi-lo /3/ po-lsuiss-n I n /4/ cic O m-e /5/ illi-Oss-II-ttai /6/ kwenslle /7/ muNkhllhaici-nIn /8/ kaslm-II /9/ OccOcimOshan chE /10/ camsi /11/ kOllm-II /12/ mOmchu-Oss-ta /13/ [Mère 18]
- moi-p.top /1/ village natal-Yong.dam-p.accus /2/ de loin /3/ pouvoir voir-SD:inacc /4/ endroit -p.loc.(à) /5/ arriver-acc-SD-moment /6/ sans raison /7/ ému /8/ coeur-p.accus /9/ ne sachant comment faire /10/ un instant /11/ pas-p.accus /12/ arrêter- acc-ST.décl /13/
- (litt)→ Quand je suis arrivé à l'endroit où je pouvais voir de loin le village natal Yong-dam, je m'arrêtai un instant, ne sachant pas comment faire le coeur ému sans raison.
- → Arrivé à l'endroit d'où je pouvais voir notre village Yong-dam, ému sans raison et ne sachant quoi faire, je m'arrêtai. [Trad. Mère 14]
- (Ex36-1)
- na-nIn /1/ k I -san- I I /2/ t E ha-n I n /3/ sunkan /4/ nansENchOIm-li /5/ palkyOn-i-nyaN /6/ ilcoN-li /7/ khlnakhln /8/ kyONikam-llo /9/ kIkOs-li /10/ concE-III /11/ nE-nEpu-e /12/ patatlli-koissnIn-semi-ta /13/ [Mère 11]
- moi-p.top /1/ cette-montagne-p.accus. /2/ faire face-SD:inacc. /3/ moment /4/ première fois-p.génit /5/ découverte-être-sub. (comme si) /6/ une sorte-p.génit /7/ grande /8/ émerveillement-avec /9/ ceci-p.génit /10/ existence-p.accus /11/ moi-intérieur-dans /12/ VC. être en train d'accepter-ST.décl. /13/
- (Litt)→ Au moment où j'ai fait face à cette montagne, j'ai accepté avec un grand émerveillement sa présence dans mon intérieur, comme si c'était la première découverte.
- → Au moment où j'avais été en face d'elle, j'avais ressenti sa présence avec un tel émerveillement que c'était comme si je la découvrais pour la première fois. [Trad. Mère. 8]
- On peut associer à chaque séquence déterminative soulignée de ces deux exemples une structure phrastique qui aurait la forme suivante :
- (Ex35-2)
- na-nIn /1/ (k I)-cic O m-es O /2/ kohyaNmall yOntamli-III /3/ mOnpalchi-lo /4/ po-lsuiss-ta /5/
- moi-p.top /1/ (cet) endroit-de /2/ village natal-Yong.dam-p.accus /3/ de loin /4/ pouvoir voir-STdécl. /5/

- → Je peux voir de loin notre village Yong-dam de cet endroit.
- (Ex36-2)
- na-nIn /1/ (kI) sunkan-e /2/ kl-san-Il /3/ tEha-n-ta /4/
- moi-p.top /1/ (ce) moment-e /2/ cette-montagne-p.accus. /3/ faire face-inacc.-STdécl. /4/
- → Je fais face à cette montagne à ce moment-là.

Dans ces phrases indépendantes, on voit apparaître les circonstants reconstitués avec leur particule casuelle respective qui sont absents dans les subordonnés déterminatives correspondantes (35-1) et (36-1) : [(kl)-cicOm-esO] (cet endroit-dans) et [(kl) sunkan-e] (ce moment-à)¹⁷³. Certes, la valence des verbes subordonnés [po-lsuiss-nIn] (pouvoir voir-SD) et [tEha-nIn] (faire face à -SD), qui sont tous deux bivalents, ne permet pas de reconnaître ainsi ces circonstants de lieu et de temps dans la subordonnée déterminative. Mais on peut inférer tout de même leur rôle, en s'appuyant principalement sur la signification du nom-pivot, [cicOm] (*endroit*) pour (35-1) et [sunkan] (*moment*) pour (35-1), et également sur le sens exprimé par la combinaison du verbe subordonné avec les constituants nominaux que celui-ci organise dans la subordonnée. On constate là l'importance particulière du rôle de ces deux noms-pivot qui permettent non seulement d'identifier lexicalement les circonstants relativisés manquants dans les subordonnées, mais surtout de reconnaître par leur signification propre le rôle sémantique respectif de ces derniers.

Or, dès qu'on se donne la peine de reconnaître d'autres types de circonstants relativisés ou supposés tels, en s'aidant ainsi du sémantisme du nom-pivot, on rencontre le problème de leur délimitation et aussi des types de noms susceptibles de permettre par leur sémantisme de les identifier. En fait, vu l'extrême variété et la complexité de l'analyse des circonstants, nous ne saurions répertorier la totalité des types de circonstants « relativisables » à l'aide du sémantisme des noms. En effet, tout comme pour les termes nominaux désignant le « temps » et le « lieu », il est possible en coréen d'avoir des subordonnées déterminatives pour des termes nominaux qui expriment les sens de « manière », de « cause », de « conséquence », de « condition », de « moyen » et de « but », etc. et qui représentent des types de circonstants couramment reconnus par les linguistes. Prenons-en quelques exemples.

- (Ex37) «paNsik » ou « paNpOp » : *manière, façon*
- na-nIn /1/ ppiel I -ka /2/ i-munce-I I I /3/ heky O lha- n I n /4/ pa N sik-e /5/ chansONha-ci-an-nIn-ta /6/

¹⁷³ Dans cette procédure de restitution du terme nominal relativisé dans une structure phrastique, nous avons ajouté un déterminant démonstratif [kl] à côté des deux termes nominaux restitués [cicOm] (endroit) et [sunkan] (moment) qui sont des termes génériques de lieu et de temps nécessitant la présence d'un déterminant quelconque. Quant à la particule [e], précisons que, comme les prépositions à et dans, cette particule peut fonctionner tantôt comme une particule locative, tantôt comme une particule temporelle.

- moi-p.top /1/ Pierre-p.nom /2/ ce problème-p.accus. /3/ régler-SD:inacc. /4/ manière-à /5/ ne pas être d'accord-inacc.-STdécl /6/
- → Je ne suis pas d'accord pour la façon que (dont) Pierre règle ce problème.
- (Ex38) « iyu » ou « wOnin », « kkatak » : *raison, cause*
- k I -ka /1/ kapcaki /2/ hwesa-e /3/ sapyo-I I /4/ n E - n /5/ iyu-III /6/ amuto /7/ moll-n-ta /8/
- lui-p.nom /1/ soudainement /2/ société /3/ démission-p.accus. /4/ donner-SD:acc /5/ raison-p.accus. /6/ personne /7/ ignorer-inacc-STdécl /8/
- → Personne ne sait la raison que (pour laquelle) il a donné sa démission à sa société.
- (Ex39) « kyOlkwa » : *conséquence, résultat, conclusion, effet*
- i sakOn-In /1/ kukhwe-ka /2/ kicon- I i /3/ c E san sa N sok p O p-i I I /4/ pakku- n I n /5/ ky O lkwa-III /6/ cholEh-Ess-ta /7/
- cet événement-p.top /1/ parlement-p.nom /2/ déjà existant /3/ droit d'héritage-p.accus /4/ changer-SD:inacc /5/ conséquence-p.accus /6/ produire-acc-STdécl /7/
- (litt)→*Cet événement a produit la conséquence que le parlement changeait le droit d'héritage déjà existant.
- → Cet événement a eu pour conséquence que le parlement changeait le droit d'héritage déjà existant.
- (Ex40) « cokOn » : *condition*
- k I -ka /1/ hweca N cik-es O /2/ mul O na- n I n /4/ cok O n-llo /5/ cONpu-nIn /5/ maktEhan /6/ cEcONcok toum-II /7/ yaksokh-Ess-ta /8/
- lui-p.nom /1/ présidence-de /2/ se retirer-SD:acc /3/ condition-par /4/ gouvernement-p.top /5/ conséquent /6/ aide financière-p.accus. /7/ promettre-acc-STdécl /8/
- → Le gouvernement (lui) a promis une aide financière conséquente, à condition qu'il se retire de la présidence.
- (Ex41) « mokcOk » : *but, objectif*
- uli-ka /1/ i cosa-I I I /2/ ha- n I n /3/ mokc O k-In /4/ koNhE munce-e tEhan /5/ cOkcOlhan /6/ hEkyOlchEk-II /7/ malyOnha-ki-wihEsO /8/ i-ta /9/
- nous-p.nom /1/ cette enquête-p.accus. /2/ faire-SD:inacc. /3/ but-p.top /4/ problème de la pollution-pour /5/ adéquat /6/ solutions-p.accus. /7/ trouver-Snom.-pour /8/ être-STdécl /9/
- → Le but pour lequel nous faisons cette enquête est pour trouver des solutions

adéquates pour le problème de la pollution.

- → Nous faisons cette enquête dans le but de trouver des solutions adéquates pour ce problème de la pollution.
- (Ex42) « sutan » : *moyen*
- c ON pu-n l n /1/ ch ON sony O n-t l l- l i /2/ tamp E sopi-l l l /3/ O kceha- n l n /4/ sutan-llo /5/ talmtal ilil-puthO /6/ tampEkakyOk-Il /7/ insaNha-l-yecONita /8/
- gouvernement-p.top /1/ adolescent-pl.-p.génit. /2/ consommation de tabac-p.accus. /3/ réprimer-SD:inacc /4/ moyen-par /5/ le premier jour du mois prochain -à partir de /6/ le prix de tabac-p.accus. /7/ compter augmenter-STdécl./8/
- →Le gouvernement compte augmenter le prix du tabac comme moyen pour diminuer la consommation du tabac par les adolescents.

Quels que soient les types de noms, y compris ceux désignant le temps et le lieu, qui occupent la position de nom déterminé, les subordonnées qui les déterminent sont marquées toutes morphologiquement par un suffixe déterminatif [nIn] ou [In] et se combinent toutes pareillement avec ces divers types de noms qui impliquent eux-mêmes divers concepts « circonstanciels ». Si l'on admet qu'il y a relativisation des circonstants de temps et de lieu dans les exemples (35) et (36), il semblerait possible de dire aussi qu'il y a, pour les exemples (37)–(42), relativisation des circonstants de manière, de raison, de conséquence, de condition, de moyen et de but. On pourrait ainsi étendre les types de circonstants « relativisables » en ajoutant ceux d'« hypothèse », de « mesure », de « condition » etc., tant qu'il y a des termes nominaux signifiant ces notions circonstancielles qui peuvent se trouver déterminés par des subordonnées déterminatives. Ceci montre que l'explication reposant sur les significations du nom-pivot déterminé a l'inconvénient de rendre infinis les types de circonstants « relativisables ».

De surcroît, la véritable question qu'on devrait se poser lors de l'analyse des séquences « subordonnée déterminative — nom déterminé » telles que nous les voyons dans les exemples (37) — (42), est de savoir si ces subordonnées relèvent de véritables structures relatives, où une position nominale, en l'occurrence celle de circonstant, est supposée être vide. Il semble quelque peu artificiel de poser dans chacun de ces cas une position nominale vide pour un circonstant, mais cette possibilité n'est pas totalement exclue, à condition que, suivant le modèle [X(déterminant) - lieu / temps - e] des termes nominaux de lieu et de temps dans les ex. (35-2) et (36-2), on restitue chaque terme nominal « circonstanciel » dans une structure phrastique correspondante, sous forme de [X (déterminant) - manière / cause / conséquence / condition / but – lo]. Il faut admettre que cette explication n'a un sens qu'à titre hypothétique.

En fait, ce qui peut mettre en doute la reconnaissance des structures déterminatives qu'on vient de citer en tant que relatives, c'est que ces subordonnées ne diffèrent a priori en rien de celles appelées en coréen « toNkyOkcOl » (*proposition appositive*) qui constituent une autre sous-classe de subordonnées déterminatives, comparables aux complétives du nom en français : les unes comme les autres apparaissent comme des

propositions complètes, comme on le constate dans les deux subordonnées déterminatives suivantes ayant chacune pour nom-pivot, [iyu] (*raison*) (→l'ex. 43 repris de 38) et [sasil] (*fait*) (→l'ex. 44).

- (Ex43)
- k I -ka /1/ kapcaki /2/ hwesa-e /3/ sapyo-I I I /4/ n E - n /5/ iyu-III /6/ amuto /7/ moll-n-ta /8/
- lui-p.nom /1/ soudainement /2/ société /3/ démission-p.accus. /4/ donner-SD:acc /5/ raison -p.accus. /6/ personne / 7/ ignorer-inacc-STdécl /8/
- → Personne ne sait la raison que (pour laquelle) il a donné sa démission à sa société.
- (Ex44)
- p O min-i /1/ k O mmunso-I I I /2/ tho N kwaha- n /3/ sasil -i /4/ palkhyOcy-Oss-ta /5/
- criminel-p.nom /1/ bureau d'inspection-p.accus /2/ passer-SD :acc /3/ fait-p.nom /4/ être dévoilé-acc-STdécl /5/
- →Le fait que le criminel est passé au bureau d'inspection est dévoilé.

Comme c'est le cas de la structure correspondante attestée en français *le fait que P*, on analyse généralement la subordonnée déterminant [sasil] (*fait*) de l'ex. (44) comme une complétive du nom en coréen. On voit que celle-ci n'est pas différente de la subordonnée déterminant [iyu] (*raison* : *la raison que P*) de (43), ni morphologiquement au niveau de la marque de subordination, ni fonctionnellement (la subordonnée marquée par le suffixe [-n] détermine le nom qui la suit dans les deux cas). La subordonnée de (43), comme celle de (44), apparaît comme une proposition complète.

En fait, tout comme nous avons pu restituer les circonstants de temps et de lieu supposés relativisés dans les exemples (35-2) et (36-2), on aurait pu faire la même chose pour les exemples (37)–(42). Dans ces cas toutefois, reconstituer le circonstant concerné en supposant qu'il y ait une position nominale vide laissée par celui-ci dans la subordonnée, serait beaucoup plus artificiel que dans les deux premiers types. Il faut noter que dans la majorité des études effectuées sur les relatives du coréen, les cas des exemples (37)-(42) n'ont pas été envisagés dans le cadre d'une analyse des fonctions relativisables, en particulier des circonstants. On constate que les linguistes rangent généralement les structures déterminatives de ces deux types de circonstants de lieu et de temps dans la classe des relatives et présentent les structures déterminatives d'autres types de circonstants illustrées par les exemples (37)-(42) comme relevant de la classe des complétives du nom, et ceci sans donner aucune explication explicite sur le pourquoi de cette délimitation. Le traitement particulier des circonstants de lieu et de temps par rapport aux autres types dans le cadre de la relativisation des circonstants pourrait être expliqué du fait que les premiers, qui assurent l'ancrage spatio-temporel des procès et des états, figurent généralement au premier rang comme deux notions essentielles de la circonstance des procès et des états décrits par le reste de la phrase. Mais formellement, rien ne permet de dire qu'on doit considérer seulement ces deux types de circonstants

dans le cadre de la relativisation et en exclure d'autres tels que ceux illustrés dans les exemples (37)-(42) pour les traiter dans le cadre de complémentation.

Ce qui précède montre que lorsqu'on pousse un peu plus loin l'analyse dans une langue comme le coréen où généralement il n'y a pas de relateur précisant explicitement le type de circonstant relativisé, on se heurte inévitablement au problème de leur identification dû à la difficulté de leur délimitation et de leur sous-classification sémantique et surtout à l'impossibilité d'établir une frontière nette entre les subordonnées déterminatives du type de celles des exemples (35)–(42) et celles dites complétives du nom du type de celle de l'ex. (44). La solution qui nous paraît convenable d'adopter est de situer les structures déterminatives illustrées par les exemples (35)-(42) dans une zone intermédiaire entre les relatives et les complétives du nom.

Le même type de propositions a été abordé par Lemaréchal (1997)¹⁷⁴ pour le japonais, où les relatives précèdent le nom qu'elles déterminent et n'ont pas de pronoms relatifs comme celles du coréen, mais se distinguent de ces dernières en ce qu'elles sont subordonnées au nom déterminé par un pur enchâssement, sans avoir recours à aucune marque de subordination, ni même à une forme verbale spécifique. Étant donné qu'en japonais, tout comme en coréen, il n'y a dans la subordonnée ni pronom, ni relateur indiquant le rôle qu'aurait le nom-pivot dans celle-ci, Lemaréchal affirme que le rôle des circonstants n'est pas récupérable à partir de la valence du verbe subordonné, puisque, par définition, un circonstant n'est pas contrôlé par cette valence. De ce fait, parler de « circonstant absent », d'après lui, ne peut avoir de sens (Lemaréchal, 1997, 79). Ainsi, il présente la structure (→45a) suivante (1997, 79-82¹⁷⁵), qui pourrait être reconnue selon nous comme étant le résultat de la relativisation du « circonstant de temps » de la subordonnée, et en continuité avec les structures (→45b-c), définies comme des propositions déterminatives non-relatives, qui se construisent de la même façon. (Msuj → marque de sujet, Mpass → Marque de passé, MTps → Marque de temps, MPI → Marque de pluriel).

- (Ex45)
- (a) musume-ga /1/ kekkonsi-ta /2/ tosi /3/
- fille-Msuj /1/ se marier-Mpass /2/ année /3/
- →l'année où ma fille s'est mariée
- (b) ame-ga /1/ hur-u /2/ oto /3/
- pluie-Msuj /1/ tomber-MTps (présent) /2/ bruit /3/
- → « le bruit que la pluie tombe »

¹⁷⁴ A. Lemaréchal (1997), *Zéro(s)*, PUF, Paris.

¹⁷⁵ Nous analyserons dans le chapitre 7 les propositions déterminatives que nous appelons « complétives du nom », comme celles des exemples (45-b) et (45-c), notamment celle de l'ex. (45b) « *le bruit que la pluie tombe* ». Ce type de proposition déterminative est bien attesté également en coréen, alors qu'il n'est pas acceptable sous la même forme en français.

- (c) otoko-tati-ga /1/ atumar-u /2/ koto /3/
- homme-MPI-Msuj /1/ se rassembler-MTps /2/ fait /3/
- → le fait que les hommes se rassemblent

Lemaréchal considère que *musume-ga kekkonsi-ta* (ma fille s'est mariée) est une proposition complète qui détermine *tosi* (année), tout comme les propositions *otoko-tati-ga atumar-u* (les hommes se rassemblent) et *ame-ga hur-u* (la pluie tombe) dans les ex. (45-c) et (45-b) peuvent s'analyser comme des propositions complètes qui déterminent respectivement *koto* (fait) et *oto* (bruit).

Le fait que ce linguiste dise que l'expression « circonstant absent » ne peut avoir de sens, lorsqu'il n'y a dans le cas de la relativisation des circonstants aucun relateur ni de marque de cas comme en japonais, nous laisse penser que pour l'ex. (45-a) (l'année que (où) ma fille s'est mariée), il préférera analyser la subordonnée *ma fille se marient* déterminant l'année comme une proposition déterminative non-relative plutôt que comme une relative où il y aurait relativisation du circonstant de temps *année*. Même si nous admettons tout à fait que le rôle des circonstants n'est pas contrôlable par la valence du verbe subordonné, nous tenterons pour notre part d'analyser cette proposition déterminative du japonais ainsi que son équivalente du coréen (*ttal-i / kyOlhonha-nIn / hE* → *fil-le-p.nom / se marier-SD :inacc / année*) comme une relative où il y a relativisation du circonstant de temps l'année, dans la mesure où il est possible d'avoir une structure phrastique « *ma fille s'est mariée (cette) année* », où *année* serait analysé comme le circonstant de temps du verbe *s'est mariée*.

Il serait vain de polémiquer ici sur la question de savoir si l'on a affaire ou non à la relativisation des circonstants en coréen et en japonais, dont l'analyse peut diverger selon les cadres théoriques dans lesquels on se positionne¹⁷⁶. En tout cas, les exemples japonais montrent bien aussi que la distinction entre relatives et complétives du nom n'est pas toujours évidente.

Par contraste avec les subordonnées déterminatives des ex. (37)-(42) du coréen, il est intéressant de voir les constructions du français apparaissant comme équivalentes dans leur traduction française. Celle-ci montre que les subordonnées déterminatives, qui ont pour nom-pivot des termes nominaux désignant diverses notions circonstancielles (« temps », « lieu », « manière », « raison », « conséquence », « condition », « but » et « moyen »), ont en français standard des constructions, relatives ou non relatives, différenciables par des introducteurs différents (pronoms relatifs ou conjonction) : devant les termes nominaux désignant le « temps », le « lieu », la « manière » et la « raison » se trouvent généralement les relatives marquées par les pronoms relatifs *où* (le temps / le lieu *où* P), *dont* (la manière **dont** P) et *pour laquelle* (la raison *pour laquelle* P) ; tandis que les termes nominaux désignant la conséquence, la condition, moyen et le but se combinent plus couramment avec une construction complétive du nom ou infinitive, sauf

¹⁷⁶ Pour saisir l'analyse des exemples japonais proposée par Lemaréchal, il est important de comprendre avant tout comment il analyse les circonstants dans le cadre théorique générale de l'analyse linguistique qu'il développe notamment dans son ouvrage (1989) *Les parties du discours. Sémantique et syntaxique*, et également (1997) *Zéro(s)*.

le cas très rare du terme « but » qui semble pouvoir être relié à une relative par un relatif prépositionnel *pour lequel*.

Il est bon de noter toutefois que dans l'usage français, il est plutôt courant que les termes nominaux « but » ainsi que « moyen » aient une expansion infinitive marquée par une préposition *de* et s'emploient avec celle-ci souvent en position de complément circonstanciel, comme on le constate dans la traduction donnée plus haut : *Nous faisons cette enquête dans le but de INF*. Quant aux termes nominaux « conséquence » et « condition », ils s'associent systématiquement à une complétive introduite par la conjonction *que*, même s'ils apparaissent souvent dans des locutions toutes faites telles que *avoir pour conséquence + que P* ou *à condition + que P*¹⁷⁷. Dans celles-ci, les séquences (la) *conséquence que P* et (la) *condition que P* fonctionnent, accompagnées d'une préposition, comme des subordonnées circonstancielles dans les phrases complexes où elles figurent.

En ce qui concerne le terme nominal *manière* (ou *façon*), il est intéressant de remarquer que s'il a une expansion relative marquée respectivement par le relatif *dont* (la *manière dont P*) en français standard, il peut avoir aussi en français populaire une subordonnée introduite par la conjonction *que* à la place du relatif cité : *Je n'aime pas la manière que (dont) il s'habille*. Il en va de même pour les termes nominaux désignant les notions de « temps » et de « lieu ». Ils ont en principe une expansion relative marquée par le relatif *où*, que ce soit en français standard ou non-standard, mais il existe toutefois des cas où ce relatif *où* est remplacé par *que*, analysable comme une conjonction, devant des termes nominaux comme (le) *jour*, (au) *moment*, *maintenant*, etc. + *que / où P*. Grevisse témoigne que l'emploi de *que* à la place de *où* est déjà attesté en français archaïque. On trouve aussi fréquemment en français populaire l'emploi de *que* à la place de *où* :

(Ex46) Il a été nommé sergent le **jour qu' il est parti**.

La comparaison des constructions françaises qu'on vient de voir avec celles du coréen précédemment observées nous amène à poser au passage une question « naïve » : pourquoi en français, parmi les termes nominaux exprimant différentes notions circonstancielles, certains comme le « temps », le « lieu », la « manière » et la « raison » acceptent une expansion relative, alors que d'autres comme la « conséquence », la « condition », le « but », etc, ont une expansion complétive ou infinitive ? Nous n'avons pas d'explications bien fondées à ce sujet, mais l'utilisation des relatifs après des termes désignant le « temps », « lieu », et « manière » laisse supposer que ces types de circonstanciels établissent avec le verbe subordonné un rapport plus étroit que les autres types, et qu'ils sont plus « grammaticalisés » que les autres dans le système français. On peut le constater ailleurs dans d'autres formes linguistiques développées sur la base de ces notions circonstancielles comme par exemple les pronoms interrogatifs *quand* (temps), *où* (lieu), et *comment* (manière)¹⁷⁸.

Revenant sur le remplacement des relatifs par la conjonction *que*, ceci peut

¹⁷⁷ Même si la grammaire envisage la séquence *à condition que P* comme une locution conjonctive de subordination, cette séquence est analysable en Nom + proposition complétive.

s'expliquer par son emploi « passe-partout » (Gadet 1995) en français populaire qui éviterait de faire varier les marques fonctionnelles des compléments prépositionnels. Néanmoins une question mérite d'être posée, à savoir si les subordonnées déterminatives ainsi marquées par la conjonction *que* comme *la manière qu'il m'a traité...* sont des complétives ou des relatives. On peut soutenir l'argument selon lequel, malgré la présence de la conjonction *que* comme marque d'introduction, ces subordonnées pourraient être considérées comme des relatives puisqu'il existe des relatives correspondantes marquées par des relatifs en français standard. Toutefois leur interprétation en tant que complétives ne semble pas totalement exclue. Ceci dit, il peut y avoir une ambiguïté même en français dans l'interprétation des subordonnées déterminant les termes nominaux exprimant diverses notions circonstancielles, lorsque celles-ci sont introduites par la conjonction *que* qui ne spécifie aucun rapport sémantique entre le nom-pivot et la subordonnée déterminative.

Il est bon de dire quelques mots supplémentaires pour clore cette partie consacrée à l'observation des cas de relativisation des circonstants du français et du coréen.

On peut avant tout nous reprocher d'avoir effectué une approche plus sémantique que syntaxique, en soulignant notamment l'importance de la prise en compte du sens lexical et relationnel établi entre les éléments constitutifs du domaine de la relative, à savoir le nom-pivot, le relateur, et les constituants internes de la relative, donc le verbe subordonné et les constituants nominaux organisés par ce dernier à l'intérieur de la relative. Nous avons été amenée à procéder ainsi, faute de solution satisfaisante proposée par les linguistes en matière d'analyse syntaxique et sémantique des différents types de circonstants, qu'ils soient relativisés ou non. C'est un choix que nous avons fait tout en sachant qu'avec un telle approche on ne fait que tourner autour du problème, comme on a pu le constater dans ce qui précède.

Ceci étant dit, bien qu'elle ne soit ni complète ni satisfaisante à bien des égards, cette analyse nous a permis toutefois de rendre compte qu'en général le coréen a une capacité moindre que le français à relativiser les différents types de circonstants et de les spécifier sémantiquement d'une façon précise. Comme cela a été dit, un tel contraste est principalement lié au fait que le coréen n'a pas de relateurs indiquant le rôle du circonstant relativisé ou supposé tel dans la structure relative, équivalents aux relateurs du français, dont la présence joue est cruciale, tels que les pronoms relatifs simples (*où*, *dont*), les relatifs prépositionnels (*pour qui*, *grâce à qui*, *au milieu de laquelle*, etc.), les « prépositions orphelines » ou encore les adverbes (*pour*, *sans*, *dessus*, etc.) se trouvant seuls sans leur complément régi dans les relatives non-standard.

Faute de tels relateurs dans les cas de relativisation du circonstant en coréen, nous avons souligné l'idée qu'il est important de prendre en considération, outre sa relation syntaxique et sémantique avec les constituants de la relative, le sémantisme du nom-pivot pour l'interprétation du rôle sémantique de celui-ci, supposé assumer un type de rôle circonstanciel dans la subordonnée qui le détermine. Ainsi nous avons présenté plusieurs structures déterminatives du coréen ayant pour nom-pivot des termes nominaux qui

¹⁷⁸ De cette liste sont naturellement exclus les interrogatifs *qui* et *que* (ou *quoi*), qui renvoient en principe à la « personne » et à l'« objet ».

impliquent eux-mêmes différentes notions « circonstancielles ». Cela donne des formes comparables aux formes suivantes : *le lieu / le temps / la manière / le but que il fait ce boulot*. Mais nous avons constaté que l'analyse de telles structures déterminatives comme relatives soulevait divers problèmes. Nous avons fait remarquer en particulier qu'il n'est pas exclu d'analyser ces structures comme des complétives du nom qui constituent une autre sous-classe de propositions déterminatives, car il n'est pas toujours évident d'affirmer qu'il manque le terme nominal coréférentiel du nom-pivot qui occuperait une position de circonstant dans la subordonnée, en l'occurrence *il fait ce boulot*, alors que celle-ci apparaît toutefois comme une proposition complète. Si l'on essaie de restituer chaque fois ce terme nominal manquant en cette position, cette restitution paraît plus naturelle pour certains termes comme ceux liés au « lieu » et au « temps » que pour d'autres. Ceci n'est pas sans rapport avec le fait que les différents types de circonstants ont des liens de solidarité variables avec le verbe selon leur type et le type de verbe utilisé. Compte tenu de la difficulté d'analyse que soulèvent les structures déterminatives étudiées qui sont ambiguës et ambivalentes, il a été proposé de les considérer comme des constructions placées sur un continuum entre les relatives et les complétives du nom en coréen. L'existence de telles structures déterminatives situées quelque part entre les relatives et les complétives du nom n'a toutefois rien de spécifique au coréen. On a pu attesté notamment en français non-standard que certaines phrases équivalentes aux structures déterminatives coréennes observées sont ambiguës lorsqu'elles sont marquées indistinctement par la conjonction *que*, ce qui est fréquent dans ce registre de langue.

En somme, on peut noter que dans les cas de relativisation des circonstants en coréen, la prise en compte du sémantisme du nom-pivot et de sa relation syntaxique et sémantique avec les constituants de la subordonnée qui le détermine n'aide pas toujours à inférer son rôle circonstanciel exact dans la subordonnée. Mais la comparaison des structures déterminatives du coréen avec leurs équivalentes du français révèle qu'en coréen existe une contrainte forte liée au sémantisme du nom-pivot, lorsque celui-ci relève du groupe de noms concrets par lesquels on désigne « les êtres » et « les choses ». En coréen, un nom concret ne peut apparaître en position de nom-pivot si la relativisation concerne certains rôles circonstancielles, alors que le français ne connaît pas une telle contrainte. Pour ne citer qu'un exemple, on ne peut avoir de structure déterminative équivalente en coréen pour une séquence française *la personne grâce à qui j'ai réalisé mon rêve*, où le sémantisme du relatif prépositionnel **grâce à (qui)**, en particulier celui de cette locution prépositionnelle, joue un rôle primordial dans l'établissement et l'interprétation de la relation sémantique instaurée entre l'antécédent *personne* et la relative *j'ai réalisé mon rêve*.

Mais lorsqu'il s'agit des noms abstraits par lesquels on désigne l'« action », la « qualité », l'« événement », la « notion », etc., il s'avère selon l'observation faite ci-dessus que ces noms peuvent être déterminés par des structures déterminatives qui se construisent de façon plus ou moins identique en coréen. En revanche, en français ces noms peuvent être déterminés par différents types de constructions déterminatives, relatives, complétives du nom, constructions infinitives. Mais là encore, certains de ces noms se combinent librement avec tous ces types de constructions déterminatives, mais

d'autres ne peuvent se combiner qu'avec un type et non pas avec d'autres.

Nous verrons dans le chapitre suivant plus concrètement les relatives dans leurs rapports aux structures déterminatives voisines dans les deux langues.

Chapitre 7 Relatives et complétives du nom

L'objectif de ce chapitre est de réfléchir sur la question de la distinction entre ces deux types de propositions déterminatives dans les deux langues, en réexaminant quelques critères morphologiques, syntaxiques et sémantiques proposés par des grammairiens et des linguistes en vue de leur identification.

En effet, nous avons évoqué dans le chapitre précédent la nécessité d'étudier les relatives dans leurs rapports avec les structures déterminatives voisines, à savoir les complétives du nom, car ces deux types de propositions déterminatives, qui assument en commun le rôle de déterminer syntaxiquement un terme nominal, présentent souvent aussi une ressemblance formelle au niveau de leur marquage : la complétive et la relative étant introduites par *que* en français et par un des suffixes déterminatifs [nIn / In / Il] chez leurs équivalentes en coréen. On peut admettre généralement que l'occurrence de ces deux types de constructions est moins fréquente en français qu'en coréen, car en français, notamment en français standard, la relative se différencie de la complétive généralement par sa marque de subordination, variable selon la fonction du terme nominal relativisé (*qui, que, où, dont, à qui, avec lequel, etc.*), et elle ne se confond morphologiquement avec l'autre que lorsqu'elle a pour fonction relativisée un objet qui est représenté par *que* : *l'hypothèse **que** vous évoquez ≠ l'hypothèse **que** vous partirez*). Toutefois, en français non-standard, comme nous l'avons déjà vu, l'occurrence de *que* dans la relativisation des fonctions autres que l'objet n'est pas négligeable.

Quant au coréen, que ce soit le coréen standard ou non-standard, il est courant de trouver, sauf exceptions, les mêmes suffixes déterminatifs [nIn / In / II], variables en fonction des valeurs aspecto-modales du verbe subordonné, dans des complétives du nom ainsi que dans des relatives. Nous avons déjà remarqué au passage dans le chapitre 3 que la plupart des grammaires coréennes réservait, de ce fait, une partie importante de la description des propositions déterminatives à une discussion sur la question de l'identification de ces deux types de propositions déterminatives plutôt qu'à leur caractérisation respective. Ces ressemblances fonctionnelle et formelle amènent, quelle que soit la langue, à chercher des critères, autres que fonctionnel et morphologique, qui permettent de les différencier les unes par rapport aux autres. On peut constater que les linguistes et les grammairiens des deux langues ont proposé un certain nombre de critères différentiels à plusieurs niveaux tels que morphologique, syntaxique et sémantique.

A propos du critère morphologique, l'existence de certains cas où la relative et la complétive sont marquées par une même marque de subordination ne doit pas faire oublier tout de même que des caractéristiques morphologiques distinctes sont opératoires dans de nombreux cas dans ces deux langues. Ceci dit, aucun critère ne peut être pris isolément des autres comme un critère décisif, et il est donc important de prendre en considération des critères à plusieurs niveaux.

Nous envisageons de réexaminer ces critères avec un double objectif. Premièrement, leur examen permet de voir, avant tout, ce qui caractérise généralement les structures de relativisation et ce qui caractérise les structures de complémentation dans les deux langues. Ceci montre en effet les recouvrements (au niveau du mécanisme syntaxique de la relativisation et de la complémentation et au niveau du rapport sémantique que la structure issue de chacune de ces opérations entretient avec le nom-pivot) comme les spécificités (au niveau des réalisations morphosyntaxiques qui varient sensiblement d'une langue à l'autre) de ces deux types de propositions déterminatives entre les deux langues.

Deuxièmement si l'on envisage un réexamen des critères habituellement adoptés, c'est parce que les deux langues connaissent des constructions de relatives et de complétives du nom pour lesquelles ceux-ci ne sont pas satisfaisants, si l'on ne prend pas en compte certains phénomènes discursifs comme par exemple le phénomène de l'ellipse des constituants nominaux. Il existe aussi des constructions, analysables comme des propositions déterminatives du fait de leur rôle de modificateur d'un terme nominal appartenant à la proposition principale, mais qui se prêtent mal ou de manière ambiguë à la distinction entre relatives et complétives du nom. Certaines constructions se trouvent placées à mi-chemin entre les relatives et les complétives du nom, comme on l'a déjà remarqué dans le chapitre précédent, et d'autres sont encore difficiles à expliquer si l'on reste dans le cadre unique de l'analyse grammaticale de la phrase.

Avant d'aborder le problème des critères de reconnaissance de la distinction entre relatives et complétives du nom, nous présentons d'abord quelques particularités des propositions appelées ici communément « complétives du nom » et leurs différences dans les deux langues.

7-1 Les propositions « complétives du nom » en français et en coréen

7-1-1 La différence de statut syntaxique des propositions subordonnées dites « complétives du nom » en français et en coréen

Il faut souligner que derrière le terme « *complétive du nom* » que nous avons choisi d'employer pour désigner les propositions déterminatives non relatives dans ces deux langues se cache, en dehors de leur fonction syntaxique de détermination commune, une différence de statut syntaxique. Il est donc important de rendre compte tout d'abord de cette différence entre les deux langues, avant d'aborder le problème de la distinction entre les propositions déterminatives non-relatives et les relatives.

La description courante du français définit généralement les propositions complétives comme des propositions subordonnées qui peuvent se substituer à des constituants nominaux, puisqu'on les trouve dans des positions correspondant à diverses fonctions nominales : sujet, objet, oblique, complément du nom ou d'adjectif, etc. Les complétives sont placées sous la dépendance grammaticale d'un élément de la proposition principale qui peut être un verbe (ex.1), un adjectif (ex.2) ou un nom (ex. 3).

- (Ex1)
- (a) *Son succès* m'étonne.
- (b) *Qu'il vienne ce soir* m'étonne.
- (c) Il dit *la vérité*.
- (d) Il dit *que le problème n'est pas encore résolu*.
- (Ex2)
- (a) Je suis contente *de votre venue*.
- (b) Je suis contente *que vous veniez me voir*.
- (Ex3)
- (a) J'ai reçu la nouvelle *de Philippe*.
- (b) J'ai reçu la nouvelle *qu'après son opération, son père s'était rétabli vite*.

Mais le parallélisme de fonctionnement entre complétives et constituants nominaux est loin d'être toujours évident du point de vue de leur distribution. En effet, il arrive dans certains cas déterminés que les complétives soient régies par un élément de la principale

qui ne peut pas être complété de manière équivalente par un constituant nominal. Par exemple, le verbe *importer* dans une construction impersonnelle n'accepte comme complément que la complétive à l'exclusion de tout constituant nominal :

- (Ex4)
- (a) Il m'importe *que vous participiez à notre réunion*.
- (b) * Il m'importe N

De plus, de fortes restrictions pèsent sur l'utilisation des complétives en position de sujet en français. Ainsi, l'emploi d'une complétive en *que* équivalente à un constituant nominal sujet en termes de saturation de la valence du verbe paraît peu acceptable et même parfois inacceptable en position préverbale dans une construction impersonnelle. (les ex.5a-b emprunté à Creissels (1999), 5c-d à Huot (1981, 93))

- (Ex5)
- (a) (?) *Que Jean vienne* est possible
- (b) Il est possible *que Jean vienne*.
- (c) * ? Jean a fait remarquer *que que tout soit terminé avant la fin de l'année* est très important pour eux.
- (d) Jean a fait remarquer qu'il est très important pour eux *que tout soit terminé avant la fin de l'année*.

Pour démontrer que l'équivalence entre complétives et constituants nominaux n'est pas toujours parfaite en français, on pourrait évoquer bien sûr d'autres critères syntaxiques mais cela nous entraînerait loin de notre objectif. L'important ici est de faire remarquer que les complétives du français occupent des positions nominales, sauf exceptions, de manière analogue à ce que pourrait faire un constituant nominal et que, comme cela a été illustré par l'ex. (3b), les complétives du nom, qui sont ici notre objet d'étude, en font partie.

Mais tel n'est pas le statut syntaxique des propositions déterminatives non relatives du coréen que nous avons désignées, jusqu'ici par commodité, sous la même étiquette de « *complétives du nom* » que le français. Plus précisément, lorsqu'elles sont isolées du nom-pivot, elles ne peuvent se comporter à elles seules comme un constituant nominal (→6a). On peut toutefois trouver une équivalence en coréen, par exemple, d'une complétive française comme *qu'il venait* de l'énoncé *Personne ne savait qu'il venait*, en ajoutant à la complétive du nom coréenne, qui a une construction déterminative, un support nominal, souvent [kOs] généralement considéré comme nom dépendant (6b).

- (Ex6)
- (a) * amuto /1/ k I -ka /2/ o-n I n- Ø-II /3/ mol-ass-ta /4/

- aucune personne /1/ lui-p.nom /2/ venir-SD- Ø-p.accus /3/ ne pas savoir-acc-STdécl /4/
- *Personne ne savait il venait
- (b) amuto /1/ kl-ka /2/ o-n l n - k O s-ll /3/ mol-ass-ta /4/
- aucune personne /1/ lui-p.nom /2/ venir-SD- NP-p.accus /3/ ne pas savoir-acc-STdécl /4/
- Personne ne savait qu'il venait

Dans l'ex. (6-b), le nom dépendant [kOs] est dénué de la signification qu'il possède habituellement lorsqu'il s'emploie, dans un syntagme nominal avec un déterminant quelconque, en tant que substitut d'un nom désignant un objet ou bien comme un déictique renvoyant à un objet : [i-chEk] (ce-livre) → [i-kOs] (ce-ceci / celui-ci). Dans cet exemple, [kOs], placé juste après le suffixe déterminatif [nIn], permet de « nominaliser » la proposition déterminative qui le précède, et fonctionne ici comme une sorte de « nominaliseur » qui n'a aucun autre rôle à jouer dans la subordonnée. La présence de la particule accusative [ll] après [kOs] prouve qu'il s'agit bien là d'une proposition « nominalisée » par adjonction du nom dépendant [kOs] à la proposition déterminative qui remplit la fonction d'objet régi par le verbe transitif [moll-ta] (*ignorer*).

A propos de [kOs], ce morphème connaît des emplois multiples et différents dans le système coréen selon le contexte où il apparaît¹⁷⁹. Lorsque [kOs] se trouve derrière une proposition déterminative, son statut n'est pas tout à fait le même selon que celle-ci est une relative ou une complétive du nom. En effet, il est comparable au morphème français *ce* qui n'a pas le même statut dans une relative périphrastique comme *J'ai vu ce que tu as acheté* que dans une complétive *Je me réjouis de ce qu'il vienne*. Premièrement, tout comme ce morphème *ce*, son homologue coréen [kOs] ne peut être dissocié de la proposition qui lui est adjacente. Deuxièmement, comme *ce*, le morphème [kOs] peut être en corrélation avec une position argumentale dans une relative de type [nO-ka sa-n-k O s] = *ce que tu as acheté*, tandis qu'il ne peut avoir aucune relation de ce genre avec une position argumentale dans une complétive de type [kl-ka o-n l n - k O s] = *ce qu'il vienne*. On constate dans ce dernier exemple que [kOs] permet à une proposition déterminative, sans y jouer aucun autre rôle, de se comporter comme une proposition « nominale ». Dans ce cas présent, ce morphème coréen pose un problème d'analyse identique à ce que poserait le morphème français *ce* apparaissant dans les constructions qu'on vient de voir.

En fait, certains linguistes coréens comme par exemple K-S Nam et Y-K Ko (1973) analysent ce morphème [kOs] comme un nominaliseur au même titre que d'autres tels que [ki], [lm], et [ko] (dit « suffixe citatif »), lesquels marquent effectivement des propositions pouvant apparaître dans diverses positions nominales (pour les exemples, voir le chapitre 2). Mais nous n'allons pas aborder en détail ici la question de savoir si [kOs] est effectivement analysable comme nominaliseur au même titre que ces trois

¹⁷⁹ Pour connaître d'autres emplois de [kOs], voir le chapitre 8 de cette thèse et également J-M Li (1991) *Grammaire du coréen*, Tome 2, Paris, PAF.

derniers morphèmes, ou bien comme un nom dépendant étroitement attaché à une proposition déterminative. Sans aller plus avant, nous optons pour la seconde solution, car comme le montrent l'ex. (7a) repris de l'ex. (6b) et l'ex. (7b), là où se place [kOs] en marge de la proposition déterminative, peuvent figurer d'autres noms, que ce soient des noms « dépendants » comme [kOs] ou « indépendants » comme c'est le cas pour [sasil] (*fait*) dans l'ex. (7b)¹⁸⁰.

- (Ex7)
- (a) amuto /1/ k I -ka /2/ o-n I n - k O s-ll /3/ mol-ass-ta /4/
- aucune personne /1/ lui-p.nom /2/ venir-SD- NP-p.accus /3/ ne pas savoir-acc-STDécl /4/
- → Personne ne savait qu'il venait.
- (b) amuto /1/ k I -ka /2/ o-n I n - sasil-ll /3/ mol-ass-ta /4/
- aucune personne /1/ lui-p.nom /2/ venir-SD- fait-p.accus /3/ ne pas savoir-acc-STDécl /4/
- → Personne ne savait le fait qu'il venait.

Pour nous, les propositions subordonnées soulignées ne sont pas autres choses que des propositions déterminatives non relatives déterminant respectivement les noms [kOs] et [sasil], bien que ces derniers n'aient pas le même degré d'autonomie par rapport à la proposition qui les détermine. Comme son nom l'indique, le nom dépendant [kOs], n'ayant pas d'autonomie, a besoin de la présence de la proposition déterminative et inversement, tandis que [sasil] (*fait* ou *vérité*), nom indépendant, peut fonctionner de manière autonome, en l'absence de la proposition déterminative qui est régie par celui-ci.

Il est essentiel de retenir que les constructions du coréen et celles du français que nous désignons sous l'étiquette identique de « *complétives du nom* » sont différentes en ce que les premières ont nécessairement un statut syntaxique équivalent à celui des « *adjectifs* » ou des « *déterminatifs* » par opposition aux complétives du nom française qui, elles, ont par ailleurs un statut syntaxique analogue à celui des noms. On ne doit pas perdre de vue une telle différence fondamentale malgré une étiquette grammaticale identique. Comme nous le verrons, du fait de leur différence de statut syntaxique, certaines manipulations syntaxiques qui s'appliquent aux complétives du nom du français ne sont pas pour autant applicables aux équivalentes du coréen.

¹⁸⁰ Nous verrons au chapitre 8 quels rapports les propositions déterminatives entretiennent avec ces différents types de noms (« dépendants » et « indépendants ») dans un processus de dégrammaticalisation. Ce faisant, nous constaterons plus concrètement la raison pour laquelle nous n'envisageons pas [kOs] comme un simple nominaliseur au même titre que les trois morphèmes [ki, Im, ko], mais plutôt comme un nom dépendant parmi d'autres noms dépendants au même titre que [pa], (nom dépendant fonctionnel dépourvu de sens), [kos] (« endroit »), [ttE] (« moment »), etc. qu'on peut faire commuter avec [kOs].

7-1-2 Le classement grammatical des « complétives du nom » dans les grammaires du français et du coréen

Il n'est pas inutile de faire une remarque d'une part sur la pratique descriptive courante, tant en français qu'en coréen, qui consiste à ranger les « complétives du nom » dans la classe des subordonnées et d'autre part sur l'emploi de termes grammaticaux hétérogènes utilisés pour désigner ces subordonnées. Cette hétérogénéité terminologique engendre parfois des confusions qu'il importe d'éviter.

En français, les complétives du nom sont souvent rangées avec les complétives régies par un verbe ou par un adjectif, du fait de leur caractéristique morphologique identique, à savoir la présence de la conjonction *que*, et de leur statut syntaxique « nominal » commun. Néanmoins, on peut constater que les grammairiens français prêtent très peu d'attention aux complétives du nom par rapport aux complétives du verbe, à tel point que certains comme J. Gardes-Tamine (1990) ne les mentionnent même pas dans le classement des phrases complexes du français. Les fortes restrictions qui pèsent sur le choix des noms en français semblent en être l'une des raisons. Ces noms, qui sont en nombre réduit, sont souvent des noms abstraits, qui peuvent accepter comme proposition déterminative des complétives introduites par *que*.

Ce sont souvent des formes nominales de verbes ou d'adjectifs qui se construisent eux-mêmes avec une complétive : supposer → supposition, espérer → espoir, souhaiter → souhait, certain → certitude, probable → probabilité, possible → possibilité, etc.

- (Ex8)
- (a) J'**espère** *qu'il réussira à son examen.* → J'ai l'**espoir** *qu'il réussira à son examen.*
- (b) Je **suis certain** *qu'il viendra.* → J'ai **la certitude** *qu'il viendra.*

D'autres noms comme *idée, hypothèse, nouvelle, impressions*, etc. ne sont pas morphologiquement apparentés à un verbe ou à un adjectif, mais peuvent voir toutefois leur contenu développé au moyen d'une complétive : *l'idée, l'hypothèse, nouvelle, l'impression*, etc. + *que* + P.

Parmi ces noms abstraits acceptant une complétive, beaucoup se combinent fréquemment avec des verbes supports comme *avoir, faire, donner*, etc. pour construire une forme complexe fonctionnellement équivalente à un verbe : *avoir l'idée* (→ *penser*) / *avoir l'espoir* (→ *espérer*) / *avoir la certitude* (→ *être certain*) / *avoir le sentiment* (→ *sentir*) / *faire l'hypothèse* (pas de forme verbale équivalente), etc. + *que* + P. Ces formes complexes sont souvent considérées en bloc comme des locutions verbales qui régissent, tels les verbes régissant (*espérer, penser, sentir*, etc.), les complétives qui les suivent. Autrement dit, ce ne sont pas les noms, isolés des verbes supports, mais les formes complexes qu'ils constituent avec des verbes supports qui sont analysées comme régissant les complétives. Il nous semble que ceci permet d'expliquer, d'une part, la tendance qu'on observe dans les grammaires du français à 'marginaliser' les complétives régies par un nom relativement aux complétives régies par un verbe et un adjectif, et de

l'autre, le fait que le rapport qui s'établit entre les noms régissant et les complétives régies soit peu abordé en termes de détermination.

Dans les grammaires coréennes, comme cela a été déjà dit, les complétives du nom (cf. « toNkyOk kwanyONcOI » : *propositions déterminatives appositives*) sont traitées systématiquement dans leurs rapports avec les relatives (cf. « kwanky kwanyONcOI » : *propositions déterminatives relatives*), toutes les deux étant rangées dans la classe des propositions déterminatives (cf. « kwanyONcOI »), du fait de leurs ressemblances au niveau du statut syntaxique « déterminatif » et de l'utilisation de marques de subordination identiques (nIn / In / Ilj).

Ceci dit, certains linguistes coréens, s'alignant sur la pratique descriptive courante des grammairiens français, tentent de faire un rapprochement entre les complétives régies par un nom (cf. *propositions déterminatives appositives*) et les complétives régies par un verbe, en les appelant respectivement « myONsa pomun » et « toNsa pomun ». Ces deux termes peuvent se traduire littéralement par « *proposition complétant le nom* » ou « *propositions complétives du nom* » et « *proposition complétant le verbe* » ou « *proposition complétives du verbe* ». On voit ici que les propositions déterminatives non relatives, appelées ici « myONsa pomun » (désormais, *complétives du nom*), sont abordées en tant que subordonnées complétant un nom, parallèlement aux subordonnées qui complètent un verbe, même si le statut syntaxique de leur construction est fondamentalement différent de celui de ces dernières.

Comme on l'a déjà remarqué, les subordonnées régies par un verbe se construisent en général différemment des subordonnées régies par un nom, avec des marques de subordination distinctes. Mais il est un cas intéressant à signaler en coréen qui rappelle un peu le cas du français illustré par l'ex. (8), c'est-à-dire le cas où on peut associer le nom régissant au verbe régissant par un rapport de dérivation lexicale, comme dans les couples lexicaux du français : *espérer* → *espoir*, *supposer* → *supposition*, *souhaiter* → *souhait*, etc. En coréen, il s'agit du cas où [ha-ta] (*faire*) est utilisé tantôt comme un verbe au sens plein du terme, tantôt comme un morphème « verbalisant » qui sert à former des verbes à partir de noms.

Voyons d'abord les exemples suivants :

- (Ex9)
- (a) Omma-nIn /1/ nE-ka /2/ ipOn kyOul-e /3/ cip-e /4/ o-n-ta-ko /5/ s EN kakh E -ss-ta /6/
- maman-p.top /1/ moi-p.nom /2/ cet hiver-en /3/ maison-à /4/ **venir-inacc-STdécl-Suf.cit** /5/ **penser-acc-STdécl** /6/
- → Ma maman a pensé que je venais à la maison cet hiver.
- (b) Omma-nIn /1/ nE-ka /2/ ipOn kyOul-e /3/ cip-e /4/ o-n-ta-n In /5/ s EN kak- Il /6/ h E -ss-ta /7/
- maman-p.top /1/ moi-p.nom /2/ cet hiver-en /3/ maison-à /4/ **venir-inacc-STdécl-SD** /5/ **pensée-p.accus** /6/ **faire inacc-STdécl** /7/

- (litt) → Ma maman a fait la pensée que je venais à la maison cet hiver.

On peut envisager que dans l'ex. (9a), la subordonnée « *je venais à la maison cet hiver* » est une complétive marquée morphologiquement par le suffixe « citatif » [ko] et qui est régie par le verbe [sENkakhE-ss-ta] (*avoir pensé*), tandis que dans l'ex. (9b), la subordonnée est une complétive marquée morphologiquement par un suffixe déterminatif [nIn] et qui est régie par le nom [sENkak] (*pensée*), celui-ci étant lui-même régi par le verbe [hE-ss-ta] (*avoir fait*). Si l'on observe de près ces deux éléments régissants, le verbe [sENkakhE-ss-ta] (*avoir pensé*) diffère formellement du segment [sENkak-Il hE-ss-ta] par la présence de la particule accusative [Il] après le nom [sENkak] (*pensée*). C'est ce qui fait dire que ce dernier segment constitue une construction où ce nom assume la fonction d'objet du verbe [hE-ss-ta] (*avoir fait*), alors que [sENkakhE-ss-ta] (*avoir pensé*) est un verbe en fonction de prédicat de l'ex. (9a) formé par composition de [sENkak] (*pensée*) et de [ha-ta] (*faire*) qui fonctionne ici comme un suffixe « verbalisant ».

Nombreux sont les noms, souvent sino-coréens, qui forment ainsi à l'aide de [ha-ta] des verbes : [myONlyON-hata : ordre-faire] (*ordonner*), [cean-hata : suggestion-faire] (*suggérer*), [mal-hata : parole-faire] (*parler*), etc. Ces noms peuvent avoir pour complément, fréquemment mais pas toujours, des propositions déterminatives marquées par un suffixe déterminatif [nIn], comme les verbes qui en sont dérivés peuvent avoir des propositions complétives marquées par le suffixe « citatif » [ko], comme on le voit dans les ex. (9a) et (9b).

- Mais, il peut arriver que cette corrélation entre la nature de l'élément régissant, qui peut être un nom ou un verbe, et le type de la marque de subordination utilisée, qui peut être le suffixe déterminatif [nIn] pour le nom ou le suffixe citatif [ko] pour le verbe, ne soit pas respectée. Il est possible que la proposition subordonnée marquée par le suffixe citatif [ko] soit régie par un nom qui, apparemment, occupe une position argumentale, à savoir celle d'objet du verbe [hata] (*faire*) qui serait analysé comme le verbe principal. L'exemple suivant sert à illustrer cette possibilité.

- (Ex9)
- (c) Omma-nIn /1/ nE-ka /2/ ipOn kyOul-e /3/ cip-e /4/ o-n-ta-ko /5/ s EN kak- Il /6/ h E -ss-ta /7/
- maman-p.top /1/ moi-p.nom /2/ cet hiver-en /3/ maison-à /4/ venir-inacc-STdécl- SD /5/ pensée-p.accus /6/ faire inacc-STdécl /7/
- (litt) → Ma maman a fait la pensée que je venais à la maison cet hiver.

C'est un exemple qui, d'une part, met en défaut l'analyse couramment proposée du suffixe citatif [ko] comme étant une marque de subordination d'une proposition complétive régie par un verbe, et de l'autre, remet en question l'analyse qu'on peut faire du nom [sENkak] (*pensée*) présent dans le segment [sENkak-Il hE-ss-ta : *pensée-accus faire*] par rapport au même item apparu dans le segment [sENkak-hE-ss-ta : *penser*].

Nous n'allons pas entrer dans une longue discussion sur le problème d'analyse que

soulèvent les expressions construites avec [hata] (*faire*). On peut constater en tout cas, à l'aide de l'ex. (9), qu'en coréen la construction des complétives du nom diffère peu de celle des complétives du verbe.

Concernant les termes grammaticaux employés pour désigner les complétives du nom, nous avons constaté que des grammairiens coréens se servaient de l'expression « toNkyOk kwanhyONcOI » : *propositions déterminatives appositives*) ou encore d'un terme raccourci « toNkyOk cOI » (*propositions appositives*). Certains linguistes-grammairiens français emploient également des termes similaires comme « *conjonctives appositions* » (cf. Code du français courant de H. Bonnard (1990)) ou « *complétives apposition* » ou encore « *complétives complément du nom* (cf. Syntaxe du français moderne et contemporain de H-D Béchade (1986)). Si l'usage du terme *apposition* ou *appositive* se limite, dans les grammaires du coréen, à la dénomination des propositions déterminatives non relatives qui, d'un point de vue sémantico-référentiel, ont une relation de coréférentialité globale avec le nom qu'elles déterminent (voir Infra.), par contre, dans les grammaires du français, le même terme s'emploie dans la description de constructions différentes, avec parfois des valeurs qui varient sensiblement d'un auteur à l'autre.

On doit reconnaître que si le terme *apposition*, signifiant étymologiquement « *placer auprès* », s'est appliqué à l'origine exclusivement à une fonction du nom, et en particulier, dans la grammaire latine, la fonction d'un nom apposé à un autre nom de même cas et désignant le même référent comme *urbs Roma*, (ville de Rome) *rex Ancus* (*roi Ancus*), ce même terme est utilisé de manière différente et souvent implicitement selon les grammairiens français. Comme ceux-ci en font un usage hétérogène, il convient de se demander chaque fois si son utilisation est faite pour désigner une fonction syntaxique, distincte de celle d'épithète, ou bien un simple mode de construction, selon lequel deux éléments constituants, notamment deux substantifs, sont posés côte à côte¹⁸¹

En effet, en français, le terme *apposition* ou *appositive* s'applique au mot ou au groupe de mots qui, placé à côté d'un nom, désigne une identité de référence, et recouvre une série d'emplois qui varient au niveau de la manifestation formelle : (a) *le Président Mitterand*, (b) *la ville de Paris*, (c) *Jean, ce crétin, aura encore manqué le train*. Dans l'ex. (a) il n'y a ni pause ni virgule entre les deux termes ; dans l'ex. (b), le nom apposé *Paris* est introduit par la préposition *de* ; dans l'ex. (c), il y a une pause marquée par une virgule entre les deux termes *Jean* et *ce crétin*.

Certains grammairiens font de ce terme un usage particulier et l'utilisent pour désigner tous les types de **modificateurs du nom en position détachée** - souvent matérialisée à l'écrit par une virgule et à l'oral par une pause -, pouvant s'identifier à un groupe nominal, un groupe adjectival, une relative dite explicative (*Cette femme, écrivain, / belle et intelligente, / qui est née en 1804, est un des personnages célèbres de la littérature française.*), ou encore une complétive ainsi que des constructions infinitives : *Il avait une idée fixe : que son fils gagne ce championnat de ski / jouer dans l'équipe de France de football*. Cette utilisation du terme laisse supposer que ces auteurs

¹⁸¹ J. Lago, « l'apposition est-elle une fonction ou un mode de construction? » dans *L'information grammaticale* n°63, octobre 1994, pp12-17.

considèrent l'apposition non seulement comme un mode de construction, mais aussi comme une fonction grammaticale qui se distinguerait d'autres fonctions grammaticales comme les fonctions épithète ou attributive, les fonctions de sujet et d'objet.

Par exemple, lorsque H. Bonnard (1990, 304) parle de « *conjonctive apposition* », ou H-D Béchade (1986, 239) de « *complétive apposition* », sans qu'ils le disent explicitement, ces auteurs rangent ces subordonnées appositions, au même titre qu'une fonction actancielle autonome, à côté des complétives sujet, attribut et objet (les conjonctives sujet, attribut et objet selon Bonnard) dans la classe des complétives, qui s'est établie, sans doute, selon les fonctions actanciennes de celles-ci. Par ailleurs, dans son classement des subordonnées complétives, Béchade distingue fonctionnellement la « complétive apposition », considérée selon lui comme une complétive ayant le statut du nom actanciel, de la « complétive complément du nom », complétive ayant le statut du nom complément de détermination. Mais les deux ne diffèrent pas autrement que par leur mode de construction, comme le montrent les exemples suivants donnés par ce linguiste : la complétive apposition : *Il faut rendre au lecteur cette justice , **qu'il ne se fait jamais bien longtemps tirer l'oreille** ...* ; la complétive complément du nom : *La pensée **que Bonnavava avait agi par calcul et non par vengeance** faisait tomber la colère de Patrick.* Cette « complétive complément du nom » de ce linguiste correspond ailleurs à ce que Bonnard appelle la « conjonctive apposition ». On voit par là les emplois du terme *apposition* qui varient ainsi d'un auteur à l'autre.

Pour notre part, nous ne considérons pas l'apposition comme une fonction grammaticale, distincte de celle d'épithète ou de celle de complément du nom, mais comme un mode de construction, car un mot ou un groupe de mots peut être apposé à un sujet, un complément d'objet, un complément d'un nom, etc. Qu'elles soient en position détachée ou non par rapport au nom qu'elles déterminent, les complétives que Béchade distingue sous les noms de « complétive apposition » et de « complétive complément du nom » seront rangées par nous dans la classe des propositions déterminatives, subordonnées syntaxiquement incidentes au nom.

7-1-3 La distinction des complétives du nom en deux constructions par leur forme verbale

7-1-3-1 Les complétives du nom à verbe fini et les complétives du nom à l'infinitif en français

7-1-3-1-1 La concurrence entre complétives à verbe fini et complétives à l'infinitif

Rappelons d'abord qu'ayant une conception large du terme de *proposition*, nous avons décidé d'inclure les constructions infinitives dans la classe des propositions, du fait que les formes verbales à l'infinitif caractérisant ces constructions peuvent se combiner avec divers types de compléments nominaux et d'adverbes tout comme les formes verbales finies en fonction de noyau d'une unité phrastique indépendante, bien qu'elles n'aient pas

leur propre sujet réalisé.

En français, on peut distinguer ainsi les complétives régies par un nom selon deux constructions différentes : les complétives à verbe fini qui ont pour marque de subordination la conjonction *que* (N *que* P) et les complétives à l'infinitif, qui ont pour marque de subordination *de* (N *de* inf.):

- (Ex10)
- (a) J'ai l'impression **qu'il travaille pour rien**
- (b) J'ai l'impression **de travailler pour rien** ¹⁸².

Outre cette différence d'introducteur, les complétives à l'infinitif se distinguent des complétives conjonctives par leurs formes verbales non-finies qui expriment généralement moins de distinctions de temps ou d'aspect et n'expriment pas du tout le mode, à la différence de ce que pourraient exprimer les verbes finis dans les complétives conjonctives. Les formes verbales à l'infinitif ont surtout la caractéristique morphologique d'être dépourvues de désinences dites traditionnellement « personnelles », alors que les formes verbales finies les incluent nécessairement. De surcroît, les formes verbales à l'infinitif se construisent en l'absence de leur propre sujet, tandis que les formes verbales finies exigent obligatoirement un sujet ou un indice de sujet.

On observe souvent une relation de complémentarité dans la commutation entre complétives du nom à verbe fini et complétives du nom à l'infinitif comme le montrent les exemples cités plus haut : *J'ai l'impression qu'il travaille pour rien* et *J'ai l'impression de travailler pour rien*. La complétive à verbe fini s'utilise avec un sujet qui est différent de celui de la principale : *Je* ↔ *Il* ; la complétive à l'infinitif a un sujet qui, selon l'analyse courante, est effacé, du fait qu'il est identique à un terme nominal de la principale (sujet ou autre), en l'occurrence au sujet de la principale : *Je* = ∅.

- (Ex11)
- (a) J'ai l'impression **qu'il travaille pour rien**
- (b) Jⁱai l'impression **de ∅ⁱ travailler pour rien**.
- (c) Jⁱai l'impression **que jeⁱ travaille pour rien**.

Mais il faut dire que la complétive à verbe fini ayant un sujet identique à celui de la principale est souvent possible, comme c'est le cas dans l'ex. (11c).

En ce qui concerne le sujet absent dans les complétives à l'infinitif, il peut être soit coréférent avec un élément du contexte, le plus souvent le sujet de la principale, ce qu'illustre l'ex. (11b), mais aussi un complément de celle-ci, soit ne renvoyer à aucun élément concret de la principale, mais à ce que certains linguistes identifient comme un

¹⁸² D'après D. Creissels, on peut expliquer ceci comme une simple conséquence de l'interdiction d'avoir en français des séquences *J'ai l'impression de que travailler pour rien*. En revanche une telle séquence est attestée dans une langue comme l'espagnol. **sujet indéterminé. A la différence de l'ex. (11b), on peut constater dans l'ex. (12) que le sujet absent dans la construction infinitive n'a de rapport coréférentiel avec aucun élément de la principale. Dans ce cas, l'analyse la plus couramment proposée est d'y voir un sujet**

indéterminé qui s'exprimerait en phrase indépendante comme *on* ou *ça*.

- (Ex12)
- *La tentation* est grande **d'exhiber ses sentiments**.

Pour aborder ce phénomène du sujet absent de l'infinitif, nous nous contentons de dire qu'il est important de le faire en prenant en compte une certaine classe de noms se situant en position de nom régissant. Ceci impliquerait, selon l'hypothèse de F. Kerleroux (1981), d'analyser le choix du sujet indéterminé comme sujet de l'infinitif, la fonction syntaxique assumée par l'ensemble [N de Inf.], la propriété lexicale du verbe principal et parfois le contexte plus large. Ainsi, en contraste avec l'ex. (12) où la séquence *la tentation d'exhiber ses sentiments* occupe la position de sujet du copule *être* et le sujet de l'infinitif s'interprète comme sujet indéterminé, on pourrait trouver la même construction infinitive en position de complément régi par le verbe *avoir* dans un énoncé comme dans l'ex. (13). Dans ce cas, le sujet absent de l'infinitif est analysable comme étant identique à celui de la principale.

- (Ex13)
- **Elle**ⁱ a cédé à la *tentation de* \emptyset ⁱ **exhiber ses sentiments**.

Les exemples (12) et (13) montrent qu'on peut avoir deux cas d'interprétation distincts en ce qui concerne le sujet absent de l'infinitif, selon que la construction infinitive suivie du nom qu'elle détermine occupe la position de sujet ou celle d'objet du verbe principal.

L'ex. (14) illustre le cas où il faut chercher le référent du sujet absent de l'infinitif au delà du cadre phrastique étroit.

- (Ex14)
- (a) comme nousⁱ sommes tous fiers de nosⁱ valeurs, la tentation est grande **de** \emptyset ⁱ **exhiber nos**ⁱ **sentiment**. [Im. 289]
- (b) L'autre, une sopranoⁱ, avait un débit deux fois plus rapide; la manière **de** \emptyset ⁱ **monter d'une octave en fin de phrase** évoquait le caquet indigné d'une poule. [Im.21]

Il faut par ailleurs être attentif au fait que le parallélisme de fonctionnement entre complétives à verbe fini et complétives à l'infinitif est loin d'être parfait. En fait, certains linguistes ont admis, surtout dans les premiers travaux transformationnels¹⁸³, que les constructions infinitives sont dérivées à partir des complétives à verbe fini, autrement dits des complétives introduites par *que*, après avoir subi certaines transformations par les processus dérivationnels suivants : l'effacement du sujet identique dans la subordonnée → l'effacement de *que* suivi de l'insertion de *de* (s'il y a lieu dans la structure de surface) → le remplacement du verbe fini par un verbe à l'infinitif. Cependant, on peut démontrer

¹⁸³ Pour ne citer que des travaux portant sur le français, c'est la position de M. Gross (1968, 1975), de N. Ruwet (1972), de R. Kayne (1975) et de J. Dubois et al. (1970).

qu'une telle approche dérivationnelle n'est pas satisfaisante, car pour dériver les constructions infinitives d'une complétive à verbe fini, on doit parfois poser, comme structure sous-jacente à l'infinitif de surface, une complétive agrammaticale. Huot (1981, 34) l'illustre par les exemples suivants où les complétives sont régies par un verbe :

- (Ex15)
- (a) Jean a tenté **de s'évader**.
- (b) *Jean a tenté **qu'il s'évade**.

On peut considérer l'impossibilité d'utiliser la complétive introduite par *que* comme une propriété lexicale du verbe *tenter* qui n'accepte comme complément que la complétive à l'infinitif.

Le même constat peut se faire lorsque les complétives sont régies par un nom. On peut dire que c'est en fonction de leurs propriétés lexicales que les noms peuvent être suivis soit d'une complétive à l'infinitif ou bien d'une complétive introduite par *que* (avec sujet coréférentiel ou différent du sujet de la principale), soit seulement d'une complétive introduite par *que*, soit uniquement d'une complétive à l'infinitif introduit par *de*. En effet, des noms comme *idée, fait, certitude, impression, conviction, raison, besoin, chance, envie*, etc. admettent les complétives introduites par *que* et les complétives à l'infinitif introduit par *de* :

- (Ex16)
- (a) Comment se fait-il que l'ami du prolétariat n'ait pas eu **l'idée de transformer la scène des lunettes cassées en un tableau allégorique...** [Immortalité, 313]
- (b) (...) l'ami des femmes (...) ne manifeste aucune émotion **à l'idée que Christiane était une ancienne ouvrière (...)** [Im. 312]
- (c) Il avait une autre **raison de se sentir déprimé**. [Im. 152]
- (d) Lui qui admirait Bettina pour **la simple raison qu'elle était femme** n'a rien trouvé d'admirable en Christiane (...) [Im. 312]

Mais certains noms comme *preuve, bruit*, etc. n'admettent que les complétives à verbe fini (les exemples sont empruntés à M. Gross (1975, 54)) :

- (Ex17)
- (a) *Paul découvre* **la preuve qu'il fera cela** .
- (b) **Paul découvre* **la preuve de faire cela** .
- (c) *Paul colporte* **le bruit qu'il fera cela**.
- (d) **Paul colporte* **le bruit de faire cela**.

En revanche, d'autres comme *courage, droit, liberté, audace, sagesse, difficulté, force, faculté, souci*, etc. admettent seulement les complétives à l'infinitif :

- (Ex18)
- (a) La musique n'a pas seulement enseigné à l'Européen la sensibilité, mais aussi **la faculté de vénérer les sentiments et le moi sensible** . [Im. 305]
- (b) * (...) **la faculté qu'il vénère les sentiments et le moi sensible** .
- (c) Cela pouvait se justifier, bien sûr, par **le souci d'atténuer chez Laura la douleur d'une séparation** . [Im. 267]
- (d) *(...) **le souci que cela atténue chez Laura la douleur d'une séparation** .

Nous n'allons pas examiner ici en détail d'autres différences de comportements syntaxiques entre complétives du nom introduites par *que* et complétives du nom à l'infinitif que H. Huot a bien étudiées dans ses ouvrages (1977, 1981). Remarquons seulement avec cette linguiste que le fait que ces différentes constructions aient un même rôle syntaxique dans les phrases où elles apparaissent n'entraîne pas pour autant qu'elles aient une même structure syntaxique, car chacune a ses particularités de fonctionnement et des contraintes que l'autre ne connaît pas.

7-1-3-1-2 Complétives du nom à l'infinitif et deux « de » différents

D'ailleurs, il est intéressant de remarquer que H. Huot (1977, 1981) distingue deux de différents, « ayant sans doute une lointaine origine commune, mais ayant chacun un statut et un rôle syntaxique tout à fait particulier, l'un étant une **préposition**, l'autre un **complémentiseur** ». (H. Huot, 1977, 167). Elle fait observer que les complétives à l'infinitif régies par d'autres noms que le fait peuvent être reprises par le pronom *en* à la suite de la dislocation droite tout comme un syntagme génitif d'un groupe nominal (l'ex.19), tandis que les complétives à l'infinitif régies par le fait n'ont pas cette possibilité d'être reprises par le même clitique comme en témoignent les exemples suivants (l'ex.20) :

- (Ex19)
- (a) Pierre avait désormais *la certitude de revenir à Lyon*.
- (b) Pierre en avait désormais *la certitude* , **de revenir à Lyon**.
- (c) Il lui a demandé *la permission de la raccompagner en voiture*.
- (d) Il lui en a demandé *la permission* , **de la raccompagner en voiture**.
- (Ex20)
- (a) Pourquoi voulez-vous minimiser *le fait d'avoir réussi* ?
- (b) *Pourquoi voulez-vous en minimiser *le fait* , **d'avoir réussi** ?

- (c) Les chômeurs ressentent très durement *le fait de ne pas travailler*.
- (d) *Les chômeurs en ressentent très durement *le fait , de ne pas travailler*.

Selon cette linguiste, *en* étant un pronom clitique reprenant un groupe prépositionnel, dont la préposition sous-jacente est *de*, la possibilité de substituer *en* à la séquence *de* + Inf. prouve que *de* est une préposition introduisant un groupe prépositionnel dans l'ex. (19) ; par contre, l'impossibilité de reprendre la séquence *de* + Inf. par *en* démontre qu'on n'a pas affaire dans l'ex. (20) à une préposition mais à un complémentiseur.

H. Huot propose ainsi une analyse différente, avec d'autres propriétés syntaxiques à l'appui, pour les seules complétives à l'infinitif ainsi que les complétives introduites par *que* précédées de *le fait*, lesquelles s'opposent aux complétives précédées d'autres noms¹⁸⁴. Mais, si l'on reprend l'analyse de F. Kerleroux (1981), on peut distinguer deux types parmi les séquences SN de INF où N est un nom autre que *fait*, sur les critères suivants : la possibilité ou l'impossibilité de la reprise de la séquence [*de* + INF] par *en* ; la nature des N introducteurs de l'infinitif ; la possibilité ou l'impossibilité de la substitution du démonstratif à l'article défini et la possibilité ou l'impossibilité de faire apparaître à côté du nom régissant un syntagme génitif ou un déterminatif possessif qui est interprétable comme l'agent de l'infinitif. Kerleroux fait remarquer que les constructions de la forme [N de INF] en français contemporain peuvent être réparties, eu égard à ces quatre propriétés, en deux sous-ensembles que cette linguiste désigne distinctement par les étiquettes « complétives génitif » et « complétives complément de nom ». Souvent précédées de noms n'ayant pas nécessairement de lien morphologique apparenté avec un verbe, du genre *chance*, *effet*, *tâché*, *adresse*, *geste*, etc., les complétives à l'infinitif du second type ne peuvent pas être repris par *en*, et sont à rapprocher de la structure qui a été postulée par *le fait* de INF.

Ce qui précède montre qu'en français les complétives à l'infinitif régies par un nom, malgré leur apparence identique [N de INF], n'ont pas toutes un fonctionnement homogène, d'où la distinction entre deux *de* différents, dont l'un est considéré comme une préposition et l'autre, comme un complémentiseur.

7-1-3-1-3 Les complétives du nom à l'infinitif et leurs équivalents en coréen

Pour comparer les complétives à l'infinitif du français avec les constructions correspondantes en coréen, nous n'allons pas procéder à une telle discrimination fine des constructions infinitives régies par un nom [N de INF]. Nous présenterons *de* comme la marque de subordination des complétives à l'infinitif, en considérant simplement, dans le cadre de détermination, ces constructions infinitives comme déterminant le nom régissant

¹⁸⁴ H. Huot (1977) considère que l'ensemble *le fait* + complétive, que ce soit une complétive introduite par *que* ou une complétive à l'infinitif introduite par *de*, a un statut particulier par rapport à n'importe quel ensemble constitué d'un autre nom et d'une complétive, et que *le fait* est une sorte de support qui permet à une complétive de fonctionner comme un groupe nominal (Huot, 1977, 308). Néanmoins, dans notre analyse qui va suivre, nous allons considérer cette séquence *le fait* + complétive (*que* + P / *de* + INF) tout comme les séquences autre nom + complétive dans le cadre de la détermination, où la subordonnée complétive a pour fonction de déterminer le nom qui le suit.

qu'elles suivent.

En effet, il convient de rappeler que dans le système coréen on ne trouve pas de structures phrastiques particulières comparables aux complétives à l'infinitif en français, qui se distingueraient morphologiquement et syntaxiquement d'un autre type de complétives, comparable à celui des complétives à verbe fini en français. Ceci ne veut pas dire qu'on ne puisse avoir en coréen de constructions fonctionnellement équivalentes aux constructions infinitives du français. Mais si la construction infinitive du français peut être caractérisée par la présence d'une forme verbale particulière liée à l'absence du sujet, son équivalente du coréen n'a pas de forme verbale qui serait différente de celle de la construction complétive pourvue de sujet. Dans une complétive du nom, que le sujet soit présent ou absent, la forme verbale déterminative reste identique, comme en témoignent la traduction coréenne de la complétive à l'infinitif du français d'une part et celle de la complétive à verbe fini de l'autre dans les exemples suivants (nous ne reprenons que la traduction coréenne de la partie des complétives du français mises en gras) :

- (Ex21)
- (a) l'idée même **de devoir entendre ces voix de femmes, toujours, sans trêve et à jamais**, est pour Agnès une raison suffisante de tenir rageusement à la vie et de retarder la mort le plus possible. [Im. 28]
- (b) (...) haNsaN /1/ camsi-li /2/ hyuci-topsi /3/ yONwOnhi /4/ yOca-tIl-li /5/ kIlOn /6/ moksoli-IlI /7/ [t I I O yaha-n-ta-n I n] /8/ sENkak cache-ka /9/ (...) [Trad. Im 24]
- toujours /1/ moment-p.génit /2/ sans repos /3/ à jamais /4/ femme-p.pl-p.génit /5/ tel /6/ voix-p.accus /7/ [**devoir entendre-inacc-STDécl-SD**] /8/ idée même-p.nom /9/ (...)
- → l'idée même de devoir entendre de telles voix de femmes, toujours, sans trêve et à jamais,
- (c) Agnès se souvint que jadis, dans son enfance, elle était fascinée par l'idée **que Dieu la voyait et la voyait sans trêve**. [Im. 54]
- (d) hanInim-i /1/ kInyO-IlI /2/ palapokoiss-ta-nIn, /3/ kklInimOpsi /4/ kInyO-IlI /5/ [**palapo-koiss-ta-n I n**] /6/ sENkkak-e /7/ (...)
- Dieu-p.nom /1/ elle-p.accus /2/ [**voir-progressif-STDécl-SD**] /3/ sans trêve /4/ elle-p.accus /5/ en train de voir-STDécl.-SD /6/ idée-par /7/ (...) [Trad. Im. 45]
- → l'idée que Dieu la voyait et la voyait sans trêve.

Dans la construction infinitive de l'ex. (21a), absent est le sujet de l'infinitif qui est considéré comme identique au complément *Agnès* appartenant à la principale. Il en va de même pour la construction coréenne équivalente où le sujet est absent pour la même raison. En revanche, le sujet (*hanInim* : *Dieu*) est présent dans la complétive du nom coréenne de l'ex. (21d) comme dans la complétive introduite par *que* de l'ex. (21c). En ce qui concerne les formes verbales subordonnées, si dans les deux constructions du

français sont mises en oeuvre deux formes verbales morphologiquement différentes, l'une, forme non-finie et l'autre, forme verbale finie, dans les deux constructions du coréen, les formes verbales se construisent de la même manière avec le même suffixe déterminatif [nIn] : [V-STdécl (ta) –SD (nIn) + N] (21b)→[tIlOyaha-n-ta-nIn / sENkak] (devoir entendre-inacc-STdécl-SD + idée) / (21d)→ [palapo-koiss-ta-nIn / sENkak] (voir-progressif-STdécl-SD + idée).

D'ailleurs, même si le sujet absent peut être traduit par un sujet indéterminé, la forme verbale subordonnée se trouve toujours marquée par un suffixe déterminatif dans une complétive du nom en coréen, comme on le voit dans l'ex. (22b)

- (Ex22)
- (a) Je veux dire *cette manie d'aller toujours de l'avant , de considérer la suite des générations comme une course de relais* (où chacun devance son prédécesseur pour être devancé par son successeur). [Im.184]
- (b) (...) Oncena /1/ aphlloman /2/ chitali-myO /3/ setE-li /4/ yOnsok-II /5/ (*P.relat.*) / kllOn lillei kyONcu-lo /6/ [**kancuha-n I n**] /7/ kl kwaNcIn /8/ (...) [Trad. Im.158]
- toujours /1/ en avant /2/ courir-SC (et) /3/ génération-p.génit /4/ suite-p.accus. /5/ (*P. relat*) / cette course de relais-comme /6/ [**considérer-SD :inacc**] /7/ cette manie /8/ (...)
- →cette manie de courir toujours en avant et de considérer la suite de générations comme cette course de relais (...)

Dans cette subordonnée coréenne déterminant le terme nominal [kl kwaNcIn] (*cette manie*) on constate que les deux verbes subordonnés [chitali-myO] (*courir-SC (et)*) et [kancuha-nIn] (*considérer-SD :inacc*) sont démunis de sujet ou, autrement dit, ont un sujet indéterminé, et que la seconde forme verbale, placée immédiatement devant le terme nominal déterminé, est marquée par le suffixe déterminatif [nIn].

Abstraction faite de leur différence lexicale, la seule différence morphologique qui distingue la forme verbale coréenne de l'exemple précédent (21b) ([tIlOyaha-n-ta-nIn] : devoir entendre-inacc-STdécl-SD) de la dernière forme verbale déterminative ([kancuha-nIn] : *considérer-SD*) est que la première contient un suffixe d'aspect inaccompli [-n] et un suffixe dit terminatif déclaratif [ta], placé juste devant le suffixe déterminatif [nIn], tandis que dans la seconde le même suffixe déterminatif est attaché immédiatement à la racine du verbe [kancuha-] (*considérer*) dépourvu du suffixe terminatif. Mais, comme nous allons le voir dans la section suivante, cette différence morphologique n'a aucun rapport avec le caractère défini ou indéfini du sujet absent dans la subordonnée en question, mais plutôt avec les types de noms régissant cette subordonnée.

En ce qui concerne les équivalentes coréennes des complétives du nom à l'infinitif du français, nous avons déjà proposé de les considérer comme des « complétives du nom elliptiques » dépourvues de sujet. Celles-ci n'ont aucune particularité morphologique par rapport aux complétives du nom elliptiques dépourvues d'objet ou d'autre complément.

7-1-3-2 Les complétives du nom à « forme verbale déterminative longue » et à « forme verbale déterminative courte » en coréen

Nous venons de nous apercevoir dans les ex. (21) et (22) qu'en coréen les complétives du nom se subdivisent selon la morphologie de leur forme verbale. Ainsi il est possible d'opposer les complétives à « forme verbale déterminative longue » aux complétives du nom à « forme verbale déterminative courte », sans que cette distinction n'ait de rapport avec la structure interne de la subordonnée en question. On peut représenter ces deux formes verbales déterminatives de la façon suivante :

- (A) formes verbales déterminatives longues :
- [racine + (...) + suf. terminatif] + (ko ha) + suf. déterminatif + substantif
- (-ta/-nya/-ca/-la) (nIn)
- (ex) [tIlOyaha-n-ta-nIn / sENkak] (devoir entendre-inacc-STDécl-SD + idée) (cf. l'ex. 21b)
- [palapo-koiss-ta-nIn / sENkak] (voir-progressif-STDécl-SD + idée) (cf. l'ex. 21d)
- (B) formes verbales déterminatives courtes :
- [racine + ...] + suf. déterminatif + substantif
- (nIn/(l)n/(l)l)
- (Ex) [kancuha-nIn / kl kwaNcIN] : considérer-SD / cette manie) (cf. l'ex. 22)

Ces deux formes verbales déterminatives ont les caractéristiques différentielles suivantes :

1. la forme longue comporte un des suffixes terminatifs [ta] (déclaratif), [nya] (interrogatif), [ca] (exhortatif) et [la] (impératif), suffixes que l'autre ne contient pas ;
2. les suffixes [ass], [-n] ou [kess], etc qui apparaissent normalement dans une unité phrastique indépendante, pour indiquer des valeurs aspecto-modales, figurent seulement dans les formes longues ;
3. la forme longue ne peut être marquée que par le seul suffixe déterminatif [nIn] dépourvu de valeur aspectuelle quelconque, tandis que la forme courte peut être affectée de l'un des trois suffixes déterminatifs [nIn / (l)n / (l)l], qui peuvent, selon les cas, indiquer des valeurs aspecto-modales lorsqu'il est possible de les faire commuter ;
4. la forme longue comporte parfois entre le suffixe terminatif et le suffixe déterminatif la suite de morphèmes [ta- (ko ha)-nIn] : [ko] dit suffixe citatif et [ha-] racine du verbe

[ha-ta], qui correspond littéralement à *faire*, mais utilisé ici au sens de *dire*. [-ta-nIn-] est généralement considérée comme une forme réduite de la séquence [ta- (ko ha)-nIn].

Nous avons précédemment souligné que le choix entre ces deux formes verbales est étroitement lié aux types de noms régissant que les subordonnées déterminent. Selon K-S NAM (1986)¹⁸⁵, auquel nous empruntons les exemples, les noms se répartissent en trois types selon la forme verbale déterminative avec laquelle ils sont compatibles :

1.

Noms n'acceptant que la forme verbale déterminative « courte » Ceux qui relèvent de ce type sont des noms indépendants ou dépendants comme [yoNki] (*courage*), [kiOk] (*souvenir*), [iyu] (*raison*), [kanINsON] (*chance* ou *possibilité*) et [kyONu] (*occasion*), [sakOn] (*accident, événement*), [kyONhOm] (*expérience*), etc. (Ex23) k l -ka / 1/ us IN ha- &{: l, *-kess-ta-n l n &{: /2/ kan IN s ON-i /3/ man-ta /4/ lui-p.nom /1/ **gagner- &{: SD:évent / *-évent-STDécl-SD &{: /2/ possibilité-p.nom /3/ il y en a beaucoup-STDécl /4/ → Il y a beaucoup de possibilité qu'il gagne. / Il a beaucoup de possibilité de gagner.**

2.

Noms n'acceptant que la forme verbale déterminative « longue » : [mal] (*parole*), [myONlyON] (*ordre*), [cean] (*proposition*), [cilmun] (*interrogation*), [sosik] (*nouvelle*), [cONpo] (*information*), [poko] (*rapport*), [noNtam] (*plaisanterie*) etc. La plupart de ces noms ont une signification liée à l'acte de parole, dont certains forment également, au moyen de [hata], des verbes de même signification¹⁸⁶. (Ex24) (a) kl-nIn /1/ hank l l-i /2/ O nce /3/ panpho-twe- &{: *n, O ss-n l nya-n l n &{: /4/ cilmun-e /5/ tEtap-hacimosha-yOss-ta /6/ lui-p.top /1/ écriture coréenne-p.nom /2/ quand /3/ promulguer-aux.passif- &{: *SD:acc / acc-STinter-SD &{: /4/ question-à /5/ répondre-aux.nég-acc-STDécl /6/ → Il n'a pas répondu à la question *que (de savoir) quand Hankll a été promulgué.

3.

Noms susceptibles d'accepter la forme déterminative « courte » ainsi que la forme verbale « longue »

Certains noms peuvent se placer tantôt derrière la forme déterminative courte, tantôt derrière la forme déterminative longue : [sasil] (*fait*), [mokcOk] (*but*), [kyOlsim] (*décision*), [hyOmli] (*inculpation*), etc.

· (Ex25)

· p O min-i /1/ k O mmunso-l l l /2/ tho N kwaha- &{: -n / y O ss-ta-n l n &{: /3/ sasil-i /4/ palk-hyOci-Oss-ta /5/

¹⁸⁵ · criminel-p.nom /1/ point de contrôle-p.accus /2/ **passer- &{: SD:acc, acc-STDécl-SD&{: /3/ fait-p.nom /4/ voler-aux.passif-acc-STDécl /5/**
K-S NAM (1986) *kuk O wanhyON nemunp O ay O nku (Étude des complétives du coréen)*, Séoul, Ed. Tap.

¹⁸⁶ [hata] que fait que le criminel a passé au point de contrôle est dévoilé. Un substantif : [mal] (parole) → [malhata] (parler) / [poko] (rapport) → [pokohata] (rapporter) / [noNtam] (plaisanterie) → [noNtamhata] (plaisanter). Ceci conduit de nombreux linguistes à affirmer que les complétives du nom établissent un lien étroit avec les complétives.

A ceci il faut ajouter que, parmi les noms compatibles avec les formes déterminatives « courtes », certains connaissent une contrainte forte pesant sur le choix des suffixes déterminatifs (-nIn / -(l)n / -(l)l) qui les marquent.

- (Ex26)
- (a) ch O Isu-ka /1/ n E il /2/ y O ki-e /3/ o - &{; * -n, * -n l n, -l &}; /4/ philyo-ka /5/ Op-ta /6/
- Ch O Isu-p.nom /1/ demain /2/ ici-à /3/ venir-SD :évent /4/ nécessité-p.nom /5/ il n'y a pas-STdécl /6/
- → Il n'y a pas de nécessité / Il n'est pas nécessaire que ChOIsu vienne demain ici.
- (b) na-to /1/ k l -wa /2/ ssau - &{; n , * -n l n, * -l &}; /3/ ky ON h O m-i /4/ iss-ta /5/
- moi- aussi /1/ lui-avec /2/ disputer-SD:acc /3/ expérience-p.nom /4/ il y a -STdécl /5/
- → Il y a une expérience que moi aussi, j'ai disputé avec lui.
- → Moi aussi, j'ai l'expérience de m'être disputé avec lui.
- (c) na-nIn /1/ ch O Isu-ka /2/ cip-e /3/ ka- &{; -n, -n l n, -l &}; /4/ cul-(l) /5/ moll-ass-ta /6/
- moi-p.top /1/ Ch O Isu-p.nom /2/ maison-dans /3/ aller-SD /4/ fait (ND)-(p.accus) /5/ ignorer-acc-STdécl /6/
- → J'ai ignoré le fait que ChOIsu &{;est allé/ allait / irait&}; à la maison.

Dans l'ex. (26a) seul le déterminatif [(l)] est possible avec le nom [philyo] (*nécessité*) et dans l'ex. (26b) seul [(l)n] apparaît possible avec le nom [kiOk] (*souvenir*), alors que comme beaucoup de substantifs, le nom [cul], nom dépendant ayant une signification proche de *fait*, peut être précédé de [nIn], ou bien de [(l)n], ou encore de [(l)l]. Dans ce cas, ces suffixes déterminatifs indiquent, outre le marquage de la détermination, des valeurs aspecto-modales comme [nIn] → inaccompli ; [(l)n] → accompli ; [(l)l] → éventuel dans les complétives du nom. Quant à la contrainte portant sur le choix du suffixe déterminatif pour certains substantifs, notamment comme [(l)n] (SD : accompli) pour [kiOk] (*souvenir*) de l'ex. (26b) ou [(l)l] (SD:évent) pour [kanINsON] (*possibilité*), il nous semble qu'elle est souvent, mais pas toujours, liée au rapport entre le sémantisme des noms concernés et la valeur exprimée par le suffixe déterminatif en question.

Nous pouvons expliquer de la même manière la contrainte portant sur le choix des suffixes terminatifs pour certains substantifs qui se trouvent combinés avec les formes verbales déterminatives longues. Rappelons que si les suffixes déterminatifs portent des valeurs aspecto-modales dans les formes verbales « courtes » des complétives du nom, les suffixes terminatifs tels que [ta], [(n)nya], [ca], [la] indiquent, eux, respectivement les modalités de phrase déclarative, interrogative, exhortative et impérative dans les formes verbales longues. Ils sont en corrélation avec les noms-pivot dont les significations correspondent aux implications sémantiques de ces modalités d'énonciation.

- (Ex27) complétives du nom à forme verbale déterminative longue

- (a) Déclaratif
- [cOn-kukmuchoNli-ka /1/ casalha-y O ss-ta-n I n /2/ so sik] -In /3/ phllaNslkukmin-Il /4/ sllphllkeha-yOss-ta /5/
- [ex-premier ministre-p.nom /1/ se suicider-acc-ST.décl-SD /2/ nouvelle] -p.top /3/ Français-p.accus /4/attrister-acc-STdécl /5/
- → *La nouvelle que l'ex-premier ministre s'était suicidé a attristé les Français.*
- (b) Interrogatif
- [kl-ka /1/ ipOn yOnku-esO /2/ OttOn kyOllon-Il /3/ O t- O ss-n I nya-n I n /4/ kica-li cilmun]-e /5/ motIn chamsOk.ca-tll-i /6/ kwansim-Il /7/ kiul-yOss-ta /8/
- [lui-p.nom /1/ cette recherche-dans /2/ quelle conclusion-p.accus /3/ obtenir-acc-ST.interr-SD /4/ journaliste-de-question] -à /5/ tout le monde-p.pl-p.nom /6/ intérêt-p.accus. /7/ porter-acc-ST.décl /8/
- → Tout le monde s'est montré intéressé à la question d'un journaliste (à savoir que) il a tiré quelles conclusions de cette recherche.
- (c) Impératif
- [motIn pulpOp chelyuca-tll-Il /1/ kOmKOha-la-nIn /2/ cONpu-li cisi]-Ill /3/ pat-In /4/ kyONchal-tll-i /5/ milmul-chOIOM /6/ kyohwe-lo /7/ mol.lyOtll-Oss-ta /8/
- [tous les immigrés clandestins-p.pl-p.accus /1/ arrêter-ST.imper-SD /2/ gouvernement-de-ordre]-p.accus /3/ recevoir-SD:acc /4/ police-p.pl-p.nom /5/ marée montante-comme /6/ église-vers /7/ se précipiter-acc-ST.décl/8/
- → Les polices qui ont reçu l'ordre du gouvernement d'arrêter tous les immigrés clandestins ont déferlé comme une marée montante dans l'église.
- (d) Exhortatif
- kl-nIn /1/ [uli-ka /2/ mOncO /3/ cOk-Il /4/ ko N ky O kha-ca-n I n /5/ cean] -Il /6/ ha-yOss-ta /7/
- lui-p.top /1/ [nous-p.nom /2/ d'abord /3/ ennemi-p.accus /4/ attaquer-STexhor-SD /5/ proposition]-p.accus /6/ faire-acc-STdécl /7/
- → Il a fait la proposition que nous attaquions d'abord nos ennemis.
- (e) klNyO-nIn /1/ [ol yOllm /2/ kwikukha-la-n I n /3/ pumonim-li /4/ phy O nci / cisi] -Ill /5/ pat-ko /6/ sllph-Oss-ta /7/
- elle-p.top /1/ [cet été /2/ retourner au pays-STimpér-SD /3/ parent-p.génit /4/ lettre ou ordre] -p.accus /5/ recevoir-SC (et) /6/ être triste-acc-STdécl /7/
- → *Elle a été triste après avoir reçu la lettre de ses parents qu'elle rentre au pays cet

été.

- → Elle a été triste après avoir reçu la lettre de ses parents lui disant [qu'elle rentre / de rentrer] au pays cet été.
- → *Elle a été triste après avoir reçu l'ordre de ses parents qu'elle rentre au pays cet été.
- → Elle a été triste après avoir reçu l'ordre de ses parents de rentrer au pays cet été.

On observe dans ces exemples que les noms-pivot [sosik] (*nouvelle*), [cilmun] (*question*), [cisi] (*ordre*) et [cean] (*proposition*) se trouvent précédés des formes verbales longues incluant : (a) le terminatif déclaratif [ta] : [casalha-yOss-ta-nln + sosik] → [s'est suicidé-acc-**ST**décl-SD + *nouvelle*] ; (b) l'interrogatif [nlnya] : [Ot-Oss-n l nya-nln + cilmun] → [obtenir-acc-**ST**inter-SD + *question*] ; (c) l'impératif [la] : [kOmkoHa-la-nln + cisi] → [arrêter-**ST**impér-SD + *ordre*] ; (d) et l'exhortatif [ca] : [koNkyOkha-ca-nln + cean] → [attaquer-**ST**exhor-SD + *proposition*]. Il faut immédiatement préciser qu'un tel lien étroit entre le nom-pivot et tel ou tel suffixe terminatif est valable pour une partie des noms seulement. L'ex. (27e) montre que le terminatif impératif [la] est mis en oeuvre dans la forme verbale, alors qu'un terme nominal comme [phyOnci] (*lettre*) peut figurer, tout comme un terme nominal [cisi] (*ordre*), en position de nom-pivot.

En tout cas, on observe dans un bon nombre de cas que le choix d'un suffixe verbal, que ce soit un déterminatif ou un terminatif, dans les formes verbales subordonnées des complétives du nom, est soumis à des contraintes qui sont imposées souvent par la classe sémantique du nom régissant de la proposition principale.

Par ailleurs, on doit remarquer en français qu'une contrainte semblable se manifeste entre le nom-pivot dont dépend la complétive introduite par *que* et le mode du verbe de cette subordonnée (l'indicatif / le subjonctif). Dans de nombreux cas, le choix entre le subjonctif ou l'indicatif dans la forme verbale subordonnée s'impose selon le sémantisme du nom-pivot. Le verbe à l'indicatif s'emploie obligatoirement dans la complétive du nom après des noms comme *certitude*, *conviction*, *impression*, *persuasion*, *sensation*, *affirmation*, *conclusion*, etc., tandis que le verbe au subjonctif est obligatoire après des noms comme *besoin*, *crainte*, *désir*, *envie*, *regret*, *peur*, *souhait*, etc.¹⁸⁷. Sans prétendre à une généralisation excessive sur les propriétés sémantiques des noms qui se construisent avec une complétive, on observe *grosso modo* l'indicatif avec des noms exprimant des modalités épistémiques et le subjonctif avec des noms exprimant des modalités déontiques (G. Chevalier et J-M Léard (1994)).

En dehors des cas où l'indicatif ou le subjonctif sont grammaticalement imposés par le nom dont dépend la complétive, le choix entre ces deux modes est parfois possible après des noms comme *fait*. Ce qui est intéressant de noter, c'est que d'un point de vue énonciatif, cette possibilité de choix permet parfois à l'énonciateur d'exprimer différemment sa perception du procès dénoté par la subordonnée en question. Selon

¹⁸⁷ Nous renvoyons le lecteur à une étude effectuée par G. Chevalier et J-M Léard (1994) pour davantage d'informations sur la corrélation entre les propriétés sémantiques des noms régissant une complétive, (« noms modalisateurs » pour ces linguistes) et des manifestations syntaxiques, en l'occurrence le mode du verbe subordonné, dans la subordonnée.

l'analyse courante, la différence entre (a) *Le fait qu'il est parti ne m'étonne pas* / (b) *Le fait qu'il soit parti ne m'étonne pas* réside en ce que l'énonciateur exprime, au moyen de l'indicatif, son adhésion et sa certitude vis-à-vis du procès dénoté par la subordonnée, le fait subordonné étant envisagé en tant que tel, tandis qu'avec le subjonctif, la certitude n'est pas acquise et le fait subordonné est perçu d'un point de vue subjectif, bien que la différence entre ces deux modes soit tenue à cause du sémantisme de *fait*.

Nous pensons que c'est de ce point de vue énonciatif qu'on pourrait également expliquer la différence entre la forme verbale déterminative « courte » (dépourvue de suffixe terminatif) et la forme verbale déterminative « longue » incluant un suffixe terminatif, lorsque le choix entre ces deux formes verbales déterminatives est possible pour l'énonciateur, même si la description grammaticale courante ne les aborde pas en termes de mode. Certes, il est clair qu'on ne peut assigner à ces deux formes verbales des valeurs modales identiques à celles qui sont reconnues aux formes verbales à l'indicatif et au subjonctif dans le système français. Mais l'opposition entre ces deux formes verbales coréennes nous semble, en partie, comparable à celle entre les formes verbales à l'indicatif et celles au subjonctif du français, dans la mesure où l'énonciateur peut exprimer, à travers ces formes verbales distinctes, un degré d'adhésion différent par rapport au fait décrit dans la subordonnée.

Contrairement à ce que laisse croire la plupart des descriptions grammaticales, les deux formes verbales déterminatives sont attestées dans des relatives. Nous reviendrons sur ce sujet dans la section suivante consacrée à la question de la différenciation entre relatives et complétives du nom.

7-2 Relatives et complétives du nom en français et en coréen : réexamen des critères de distinction entre ces deux types de propositions déterminatives

Nous étudions maintenant les complétives du nom, en tant que propositions déterminatives non-relatives, dans leur rapport avec un autre type de propositions déterminatives que sont les relatives. Comme cela a été déjà évoqué, nous abordons en particulier la question de la distinction, rendue difficile du fait de leurs ressemblances formelles, des propositions déterminatives entre ces deux types et entre les deux langues, en réexaminant quelques critères morphologique, syntaxique et sémantique proposés par des grammairiens et des linguistes en vue de leur identification.

7-2-1 Distinction structurelle

Il faut reconnaître avant tout que lorsque l'on parle de relatives et de complétives du nom, on a affaire à deux types de propositions déterminatives qui s'organisent différemment autour du nom sous lequel elles sont enchâssées. Comparons d'abord deux phrases complexes étonnamment proches de prime abord :

- (Ex28)
- (a) Le fait que Paul a rapporté à Pierre m'a beaucoup étonné.
- (b) Le fait que Paul ait rapporté le livre à Pierre m'a beaucoup étonné.

La première est une relative, la seconde une complétive du nom. Toutes les deux sont introduites par un subordonnant *que*. Quels critères convoquer pour distinguer ces deux types de subordonnées ?

Commençons par la complétive du nom, moins connue, mais plus facile à analyser. Notons d'abord que la complétive est introduite par un subordonnant invariable *que* appelé aussi « complémenteur » ou « complémentiseur » dont le seul rôle est d'accrocher la proposition dépendante au segment dont elle dépend. Ici c'est un nom, le nom *fait*, (anciennement dérivé d'un verbe). Comme la conjonction de subordination *que* se borne à jouer un rôle de subordonnant, elle n'occupe aucune fonction syntaxique dans la complétive. Ici on s'en aperçoit très bien, car les places argumentales du verbe *rapporter*, verbe trivalent (**A rapporte B à C**) sont toutes trois occupées : la place du sujet (*Paul*), la place de l'objet (*le livre*), la place du complément datif (*à Pierre*). Le schéma valenciel du verbe est donc saturé.

Dans la relative, par contre, toutes les places ne sont pas occupées. Le verbe *rapporter* — synonyme ici de *relater* ou *narrer* — est également trivalent, puisque c'est un verbe de communication qui présuppose un émetteur, un message à émettre et un destinataire du message. La place du sujet émetteur est occupée par le nom propre *Paul*, celle du complément datif par *Pierre* mais la place habituelle de l'objet émis est vide (*le fait que Paul a rapporté Ø à Pierre*), puisqu'elle n'est occupée, ni par un constituant nominal qui serait ici *le fait*, placé après le verbe, ni par un clitique objet, qui serait ici un *le* antéposé au verbe. C'est le terme nominal occupant cette fonction d'objet qui a subi un traitement spécial par la relativisation. L'important est ici que sa position est obligatoirement vide. Selon la grammaire traditionnelle, l'objet en question ne figure pas à sa place habituelle, immédiatement à côté du verbe, juste avant ou juste après celui-ci, mais il est présent dans la subordonnée sous la forme du relatif *que*, lequel, en dehors de son rôle subordonnant, assume également le rôle de représenter l'antécédent au sein de la relative, avec la fonction que celui-ci occuperait dans cette proposition, s'il y était présent lui-même, c'est-à-dire, ici, avec *la fonction d'objet*. Mais, on sait que l'on peut ne pas être d'accord avec cette analyse traditionnelle de *que* utilisé dans la relativisation de l'objet comme pronom relatif.

Bien entendu, dans les deux phrases complexes ici examinées, les deux occurrences du groupe nominal *le fait* assument la même fonction dans la phrase enchâssante, à savoir la fonction sujet (Le fait ...*m'a beaucoup étonné*). Certes, si on raisonne en matière de groupes fonctionnels, le véritable sujet du groupe verbal *m'a beaucoup étonné* n'est pas le fait, analytiquement isolé, mais ce mot en tant que tête nominale d'un constituant nominal complexe, munie de son complément déterminatif, à savoir une relative dans le premier cas, une complétive dans le second cas. Ce qui m'a étonné, ce n'est pas simplement un fait isolé, c'est, dans le premier cas, *le fait que tu m'as rapporté*, et dans le

deuxième cas, *le fait que tu m'aies rapporté le livre*. A chaque fois, **c'est le groupe substantif + détermination propositionnelle**, qui est le véritable constituant nominal. En d'autres termes, le constituant nominal qui occupe la fonction sujet est une structure complexe, composée d'un noyau substantival et d'une proposition déterminative qui vient compléter ce dernier.

Cela dit, ce nom-pivot, *le fait*, joue un rôle beaucoup plus décisif dans le cas de la relative que dans celui de la complétive. La preuve en est que, dans la complétive, le groupe nominal initial peut être supprimé — **Que Paul ait rapporté le livre à Pierre m'a beaucoup étonné**. — sans que la syntaxe en souffre et sans que le sens en soit obscurci. Tout se passe donc comme si l'expression **le fait que** et la conjonction **que** jouaient exactement le même rôle, à savoir celui d'un instrument de nominalisation de la proposition qui suit, permettant à celle-ci d'occuper une position argumentale, ou si l'on préfère, une place de constituant nominal auprès du verbe de la phrase matrice.

Nous ne citons que pour mémoire le cas de la « complétive sujet » Que Paul ait rapporté le livre à Pierre m'a étonné, très proche en apparence de la construction déterminative voisine Le fait que Paul ait rapporté le livre à Pierre m'a étonné. En effet, seul ce dernier type de structure entre dans le champ de notre recherche¹⁸⁸.

Notons au passage que la proposition nominalisée par *le fait que* admet un verbe à l'indicatif — Le fait que Paul a rapporté le livre à Pierre m'a étonné, alors que celle qui est nominalisée par *que* ne l'admet pas * Que Paul a rapporté le livre à Pierre m'a étonné. On peut en conclure que le translatif *le fait que* autonomise plus radicalement la proposition nominalisée en lui permettant de se libérer complètement de la réaction verbale de l'enchâssante et d'assumer ainsi pleinement son rôle de sujet au sein de cette dernière, en rompant avec la structure modale propre aux compléments.

Par contre, dans le cas de la relative, *le fait* ne saurait être supprimé car la construction * Que Paul ait rapporté à Pierre m'a beaucoup étonné est une tournure agrammaticale qui ne correspond à aucun schéma de phrase connu. Le relatif *que* appelle obligatoirement un antécédent, lequel, dans le cas présent, n'est pas forcément *le fait* mais pourrait tout aussi bien être *ce*, *celui*, ou n'importe quel substantif susceptible de faire l'objet d'un rapport : *mot*, *discours*, *récit*, etc.

On voit par là que la relation syntaxique entre les deux constituants *le fait* et *que* n'est pas du tout la même dans la complétive et dans la relative. Dans le cas de la complétive, le paradigme, fermé, ne comporte que deux termes : *que* / *le fait que*. Dans le cas de la relative, le paradigme, ouvert, permet de commuter devant *que*, un grand nombre d'antécédents : **le fait / ce / celui / le mot / le discours / le récit** (liste ouverte) **que Paul a rapporté à Pierre m'a beaucoup étonné**.

Voyons maintenant une phrase complexe coréenne dont la proposition subordonnée est une proposition déterminative qui correspond, fonctionnellement et structurellement, à

¹⁸⁸ Comme cela a été mentionné plus haut, dans notre analyse les complétives déterminant le terme *le fait* (*le fait que P / le fait de INF*) seront traitées au même titre que les complétives déterminant d'autres noms que *le fait* dans le cadre de détermination, même si l'on observe avec les premières quelques propriétés différentes de celles observées avec les secondes constructions, comme le fait remarquer H. Huot (1977, 1981).

la complétive du nom de la phrase française, *Je suis très étonné par le fait que Paul a rapporté le livre à Pierre* :

- (Ex29-a)
- na-nIn /1/ ppol-i /2/ ppiel I -eke /3/ ch E k- I I /4/ toly O cu- n /5/ sasil-e /6/ mEu /7/ nolla-ass-ta /8/
- moi-p.top /1/ Paul-p.nom /2/ Pierre-à /3/ livre-p.accus /4/ rapporter- SD:acc /5/ fait-à /6/ très /7/ être étonné-acc-STdécl./8/
- →Je suis très étonné du fait que Paul a rapporté le livre à Pierre

Cette structure rassemble deux phrases simples P1 et P2. En français, cela donne : P1 **Paul a rapporté le livre à Pierre** — P2 *Je suis étonné par ce fait*. Il est clair, dans ce cas, que dans la phrase complexe *Je suis étonné par le fait que Paul a rapporté le livre à Pierre*, P2 est l'enchâssante et P1, l'enchâssée. Dans la consécution logique et chronologique des deux indépendantes, le groupe nominal qui constitue le complément du verbe qualificatif de la seconde, à savoir *le fait*, est un anaphorique nominal, coréférentiel du contenu propositionnel de P1. Mais quand on passe à la procédure d'enchâssement, le constituant nominal *le fait* n'est plus anaphorique, mais cataphorique. L'usage de l'article *le*, indice de détermination, s'explique par le caractère déterminé du substantif *fait*, qui reçoit sa détermination de la proposition déterminative qui suit. En coréen, les deux phrases simples P1 et P2 se présentent de la manière suivante :

- (Ex29-b)
- P1 — ppol-i /1/ ppiel-eke /2/ chEk-Il /3/ tolyOcu-(Oss-ta) /4/
- Paul-p.nom /1/ Pierre-à /2/ livre-p.accus /3/ rapporter-(acc-STdécl) /4/
- →Paul a rapporté le livre à Pierre.
- P2 — na-nIn /1/(i)sasil-e /2/ mEu /3/ nolla-ass-ta /4/
- Moi-p.top /1/ (ce) fait-à /2/ très /3/ être étonné-acc.-STdécl./4/
- → Je suis très étonné par ce fait.

Ce qui se passe ici en coréen est assez comparable à ce qui se passe en français : les trois positions argumentales du verbe trivalent [tolyOcu-(Oss-ta)] ([Aka Beke CIII [tolyOcu-(Oss-ta)] (*A rapporter C à B*) sont toutes occupées : la place du sujet (*Paul*), la place de l'objet (*le livre*), la place du complément datif (*Pierre*). Le schéma valenciel du verbe est saturé. L'enchâssement se fait dans les mêmes conditions, avec cette différence toutefois que, conformément à la règle du coréen, le déterminant (la proposition déterminative) précède le déterminé [**sasil**] (*fait*) et que la forme du verbe de P1 change, lorsque celle-ci est enchâssée sous le nom [**sasil**] (*fait*) de P2, c'est-à-dire qu'elle perd ses suffixes aspectuel (-Oss-) et terminatif (-ta) et est marquée par le suffixe déterminatif [(I)n] qui sert à indiquer à la fois le caractère subordonné et la fonction déterminative de

P1. Une autre différence est que, dans la suite des indépendantes, le mot [**sasil**] (*fait*), complément du verbe de P2, est, le plus souvent, précédé d'un démonstratif [i/kl], ici [i], qui souligne son caractère anaphorique. Ce déterminant anaphorique va disparaître le plus souvent dans la phrase complexe, où le mot [**sasil**], suffisamment déterminé par la déterminative qui le précède, peut se passer du déterminant démonstratif, lequel, certes, peut toujours lui être ajouté, mais seulement en cas de forte emphase.

Disons au passage qu'en français, il est également possible d'avoir un démonstratif à la place de l'article, ce qui, en P2, souligne, là aussi, le caractère anaphorique du constituant nominal initial. Dans la phrase complexe, il n'est pas impossible d'utiliser le syntagme démonstratif *ce fait*, mais le recours à ce déterminant emphatique est peu probable en raison du caractère figé de l'expression *le fait que*.

Comme nous avons eu l'occasion de le dire plus haut, *le fait que P*, en position sujet, peut donner lieu, en français soutenu, à un raccourci en *que P* à condition d'utiliser le subjonctif dans la complétive : (*Le fait*) **Que Paul ait rapporté le livre à Pierre m'a beaucoup étonné**. Mais en coréen, l'effacement du nom-pivot correspondant à la suite *le fait que* ne peut se faire. Le jeu modal qu'on rencontre en français dans la position frontale entre la modalité non-marquée de la proposition nominalisée par *le fait que* et la modalité marquée de la proposition nominalisée par *que* n'a pas non plus d'équivalent coréen. S'il n'est pas possible en coréen d'effacer [**sasil**] (*fait*) et de garder seulement le [-n] subordonnant (*que*) dans la suite [-n **sasil**] (*fait que*), en revanche il est possible de remplacer le substantif [**sasil**] par le nom dépendant [**k O s**], qui fait office, lui aussi, de simple nominalisateur, ou si l'on préfère, de translatif, permettant occasionnellement à une proposition d'occuper la position argumentale d'un véritable constituant nominal :

- (Ex30)
- na-nIn /1/ ppol-i /2/ ppiel I -eke /3/ ch E k- I I /4/ toly O cu- n /5/ { **sasil** | **k O s** } -e /6/ mEu /7/ nolla-ass-ta /8/
- moi-p.top /1/ Paul-p.nom /2/ Pierre-à /3/ livre-p.accus /4/ rapporter- SD:acc /5/ { fait / ce }-à /6/ très /7/ être étonné-acc-STdécl./8/
- →Je suis très étonné du fait / par ce que Paul a rapporté le livre à Pierre
- P1 — ppol-i /1/ ppiel-eke /2/ chEk-Il /3/ tolyOcu-(Oss-ta) /4/
- Paul-p.nom /1/ Pierre-à /2/ livre-p.accus /3/ rapporter-(acc-STdécl) /4/
- →Paul a rapporté le livre à Pierre.
- P2 — na-nIn /1/(i) **k O s**-e /2/ mEu /3/ nolla-ass-ta /4/
- Moi-p.top /1/ (ce) **fait**-à /2/ très /3/ être étonné-acc.-STdécl./4/
- → Je suis très étonné par ceci.

Syntaxiquement, [kOs] a ici un statut de « *nom à détermination obligatoire* ». Cela revient à dire qu'il ne peut fonctionner que muni d'une détermination quelconque. Cette

détermination peut se présenter sous deux formes. Il peut s'agir ou bien d'un prédéterminant tel que le démonstratif [i] (**i-k O s** : ceci) ou bien d'une proposition déterminative, qui, elle aussi, précède le nom dépendant comme c'est la règle en coréen. C'est ce qui se passe dans les exemples que nous avons donnés ci-dessus.

Que le nom-pivot soit dépendant (cas de **k O s**) ou indépendant (cas de **sasil**), en coréen, il n'est jamais supprimable à la suite de la proposition déterminative, assimilable à la complétive du nom française par son comportement fonctionnel et structurel, alors qu'en français, nous l'avons vu, *le fait* est supprimable.

Passons maintenant à la relative du coréen qui correspond à celle du français de la phrase complexe¹⁸⁹ : *Le livre que Paul a rapporté à Pierre a disparu.*

- (Ex31)
- ppol-i /1/ ppiel l -eke /2/ / toly O cu- n /3/ ch E k-i /4/ OpsOcy-Oss-ta /5/
- Paul-p.nom /1/ Pierre-à /2/ rapporter- SD:acc /3/ livre-p.nom /4/ disparaître-acc-STdécl./5/
- →Le livre que Paul a rapporté à Pierre a disparu.
- Cette phrase complexe peut s'analyser en deux phrases simples qui ont les formes suivantes :
- P1 — ppol-i /1/ ppiel-eke /2/ Ø /3/ tolyOcu-(Oss-ta) /4/
- Paul-p.nom /1/ Pierre-à /2/ Ø /3/ rapporter-(acc-STdécl) /4/
- →Paul a rapporté (un livre) à Pierre.
- P2 —ch E k-i /1/ OpsOcy-Oss-ta /2/
- livre-p. accus /1/ disparaître-acc-STdécl./2/
- →Le livre a disparu

Comme on a eu l'occasion de le voir, l'enchâssement de la phrase P1 sous le constituant nominal sujet de la phrase P2 (*le livre*) implique que l'autre occurrence du même item ou d'un indice pronominal dans la phrase P1 soit effacée dans la subordonnée enchâssée. Il n'est pas possible d'avoir en effet : **Le livre que Paul a rapporté le livre à Pierre a*

¹⁸⁹ Nous évitons, pour le moment, de prendre comme un exemple représentatif de la structure relative du coréen une phrase complexe qui correspondrait à celle du français *Je suis étonné par le fait que Paul a rapporté à Pierre*, car elle serait ambiguë ; elle peut être analysée, selon le contexte, comme une relative lorsque le terme nominal manquant dans la subordonnée est considéré comme étant coréférentiel du nom-pivot *le fait*, autrement dit, l'objet du verbe *rapporter* utilisé au sens de *raconter* ou *faire savoir* est omis par la relativisation ; ou bien comme une complétive du nom lorsque le terme nominal manquant est interprété comme étant référentiellement différent du nom-pivot *le fait*, mais absent de sa position nominale structurelle du fait qu'en coréen, il n'y a pas de contrainte de saturation des arguments nominaux du verbe et que tous les termes nominaux, lorsqu'ils sont supposés connus dans un contexte, peuvent être effacés, que ce soit dans une structure phrastique indépendante ou dans une structure phrastique subordonnée. Nous reviendrons plus loin sur les problèmes liés au phénomène de l'ellipse.

disparu / *Le livre que Paul I 'a rapporté à Pierre a disparu. Le verbe de la relative enchâssée (ici *rapporter*) comporte automatiquement une place vide, en l'occurrence celle de l'objet : *Le livre que Paul a rapporté Ø à Pierre a disparu*. L'essentiel est qu'en coréen, comme en français, ce qui est spécifique de la relative, c'est le blocage d'une position, que cette position apparaisse nécessairement vide ou nécessairement occupée par un anaphorique. C'est même ce trait qui, en coréen, permet de distinguer la relative de la complétive du nom, lesquelles sont très proches l'une de l'autre, lorsqu'elles utilisent le même subordonnant **-(I)n**, comme ce qui est le cas des exemples (30) et (31) : complétive → [NP +...tolyOcu-n / sasil] (NP +... rapporter-SD / fait) / Relative → [NP +... tolyOcu-n / chEk] (NP +...rapporter-SD / livre).

En effet, comme nous allons le voir, en coréen, la complétive du nom peut être éventuellement elliptique, à la faveur de phénomènes discursifs, mais elle n'est pas **lacunaire**. Certes, toutes les positions argumentales de ce type de subordonnée ne sont pas nécessairement occupées, mais aucune de ces positions nominales n'est en rapport coréférentiel avec le nom-pivot, alors que, dans la relative, la place de l'argument nominal coréférentiel du nom-pivot est obligatoirement inoccupée.

Ainsi, parmi les critères opératoires proposés pour distinguer les relatives des complétives du nom, c'est cette différence structurelle entre ces deux types de propositions déterminatives qui est souvent retenue par les grammairiens et les linguistes coréens. D'après NAM et KO (1989), ces deux types de propositions déterminatives se distinguent en coréen selon qu'il y a ou non un rapport coréférentiel, anaphorique si l'on préfère, entre le nom-pivot qu'elles déterminent et une position nominale appartenant à celles-ci. Par exemple, dans la relative de l'ex. (31) où il y a ce rapport coréférentiel, la position de l'argument nominal coréférentiel du nom-pivot, en l'occurrence [chEk] (*livre*), est obligatoirement inoccupée par un mécanisme de relativisation caractéristique de cette langue. Ce constituant nominal occuperait la position de l'objet qui reste vide dans la relative, s'il y apparaissait. Par contre, dans la subordonnée de l'ex. (30) considérée comme une complétive du nom, il ne manque rien, aucun constituant nominal ne pouvant être coréférentiel avec le nom déterminé [sasil] (*fait*). Autrement dit, ce constituant nominal ne pourrait en aucun cas occuper une position argumentale dans la complétive du nom.

J-H I (1992)¹⁹⁰ représente d'une façon simple les structures dites *profondes* de la relative et de la complétive du nom par les schèmes suivants : (COMP → complémentateur (appelé par nous « suffixe déterminatif »), NP → constituant nominal, s → Phrase)

- -Relative : [np [s ...Npi...] COMP NP_i]
- -Complétive du nom : [np [s...Npi...] COMP NP_j]

Ces schèmes indiquent qu'il faut qu'il y ait dans la structure dite *profonde* de la relative une relation coréférentielle (ou anaphorique) entre le nom-pivot et un argument de la relative. Par contre, il ne doit pas y avoir dans la structure *profonde* de la complétive du nom un constituant nominal (NP_i) identique au nom-pivot de la complétive du nom (NP_j).

¹⁹⁰ J-H I (1992) [hyOntE kukOmunpOplon](#) (*Grammaire du coréen moderne*), Séoul, Société des livres scolaires, p.210.

Là est présenté clairement l'idée de la présence du rapport coréférentiel entre le nom-pivot (NP_i) et une position nominale (NP_i) dans la relative et celle de l'absence de ce rapport entre l'« antécédent » (NP_i) et une position nominale (NP_j) dans la complétive du nom, même si ce linguiste schématise, comme il le dit, les structures profondes de ces deux sous-ensembles de subordonnées déterminatives et non pas leurs constructions réalisées.

Dans la plupart des grammaires du coréen, on retrouve des explications plus ou moins identiques pour justifier la répartition des propositions déterminatives du coréen en relatives et complétives du nom. Quant aux grammaires du français, elles prêtent à peine ou très peu attention à une telle différence structurelle¹⁹¹. Ceci peut s'expliquer par le fait que pour cette langue pourvue de marqueurs spécifiques destinés à indiquer chacun des deux types, les grammairiens s'intéressent davantage aux marqueurs des propositions qui sont immédiatement repérables qu'à la différence structurelle qui est latente dans leurs réalisations¹⁹². Mais cette différence structurelle entre les deux types de propositions déterminatives est retenue toutefois comme un critère décisif par un bon nombre de linguistes français, soucieux de la question de leur identification.

D'ailleurs, si nous faisons appel, en ce qui nous concerne, à un tel critère structurel, c'est à ce niveau-là et non au niveau des marqueurs qu'il nous semble convenir de chercher, d'abord, la base de la comparaison des propositions déterminatives des deux langues. C'est ainsi que l'on peut se permettre de rapprocher les deux types de propositions déterminatives des deux langues qui présentent, dans une certaine mesure, des principes identiques d'organisation, mais des manifestations linguistiques différentes et propres à chaque langue.

7-2-1-2 Quelques remarques sur les relatives et les complétives du nom « elliptiques » et sur le problème d'analyse du phénomène de l'ellipse

7-2-1-2-1 Les relatives et les complétives du nom « elliptiques »

Si l'on jette un regard sur les définitions des relatives et des complétives du nom couramment données par les grammairiens coréens, on s'aperçoit qu'elles ne reposent pas sur l'absence ou non d'un constituant nominal dans une subordonnée, qui, d'après ce qu'on a vu précédemment, paraît être pourtant un critère décisif, mais portent sur la possibilité qu'il y aurait ou non pour le nom-pivot d'occuper une position nominale dans la subordonnée, s'il y figurait. La relative se définit généralement comme une subordonnée déterminative où le nom-pivot pourrait jouer une fonction argumentale et non comme une subordonnée déterminative où il manque un constituant nominal. De même, la complétive du nom se définit comme une subordonnée déterminative où le nom-pivot ne peut pas

¹⁹¹ Il existe, bien qu'ils soient rares, des grammairiens français comme les auteurs de la *Grammaire d'aujourd'hui* qui prennent soin tout de même de parler du rapport de ces deux sous-classes de subordonnées déterminatives dans le souci de les identifier l'une par rapport à l'autre.

¹⁹² M. Pierrard (1987) « subordination et subordonnées : réflexions sur la typologie des subordonnées dans les grammaires du français moderne » dans *L'information grammaticale* n°35, pp.31-36.

occuper une position nominale et non pas comme une subordonnée déterminative où il ne manque rien, c'est-à-dire où les positions argumentales sont saturées. On pourrait dire que ce sont deux façons de dire la même chose. Mais il convient de reconnaître qu'il y a tout de même une raison pour laquelle les grammairiens optent pour l'une et non pour l'autre, même s'ils ne le disent pas explicitement.

En effet, il est simpliste, voire insatisfaisant, de dire qu'il manque un constituant nominal dans une relative et qu'il ne manque rien dans une complétive du nom, car il est courant que l'omission, ou l'ellipse si l'on préfère, d'un constituant nominal peut avoir lieu dans une complétive du nom (→33a), comme l'ellipse d'un constituant nominal autre que le nominal relativisé est possible dans une relative (→32a), comme on le voit dans les exemples suivants. Dans la relative (32a), il y a deux positions nominales du verbe *recevoir*, à savoir celles de sujet et d'objet, qui restent vides, alors que dans la complétive du nom (33a), une position nominale, celle de sujet, est inoccupée.

· (Ex32a) Relative « elliptique »

· Ø¹ /1/ paNkIm /2/ Ø² /3/ patatI-n /4/ ton² /5/ → uncOnsa¹ [Mère12]

· Ø¹ /1/ juste à l'instant /2/ Ø² /3/ recevoir-SD :acc /4/ argent² /5/ → chauffeur¹

· (litt) l'argent qu'(il) a reçu juste à l'instant

· →l'argent qu'il venait de recevoir [Trad. Mère 9]

· (Ex33a) Complétive du nom « elliptique »

· (a) Ø¹ /1/ caNkOli-III /2/ swicianko /3/ tallyO-wass-ta-nIn /4/ cINkO /5/ → cha¹ [Mère 46]

· Ø¹ /1/ longue distance-p.accus /2/ sans arrêt /3/ rouler-acc-STdécl-SD /4/ preuve /5/ →
voiture¹

· (litt) la preuve qu'(elle) avait roulé sans arrêt sur une longue distance .

· →signe que la voiture avait roulé sans arrêt sur une longue distance. [Trad. Mère 36]

Mais l'ellipse des constituants nominaux dans ces deux subordonnées est de nature différente. Dans la relative (32a), un seul constituant nominal peut être inféré par son identification avec le nom-pivot [ton] (*argent*) qui pourrait occuper la position de l'objet du verbe subordonné *recevoir*, tandis qu'il est impossible de récupérer l'autre nominal manquant qui pourrait assumer la fonction de sujet, si l'on reste seulement dans ce cadre de la construction de détermination *subordonnée - nom-pivot*. Il en va de même pour le constituant nominal sujet manquant dans la complétive du nom (33a). Il faut prendre en compte un contexte plus vaste, ici, celui des phrases complexes dans lesquelles ces deux subordonnées sont enchâssées. Comme on peut le constater dans les ex. (32b) et (33b) qui sont la suite des ex. (32a) et (33a), les deux constituants nominaux manquant, à savoir [uncOnsa] (*chauffeur*) dans l'ex. (32b) et [cha] (*voiture*) dans l'ex. (33b), qui occuperaient la position de sujet dans chacune de ces subordonnées, peuvent être restitués du fait qu'ils sont chacun en relation coréférentielle avec ces constituants

nominaux identiques qui appartiennent à la proposition principale : [uncOnsa] (*chauffeur*), le sujet de la proposition principale dans l'ex. (32b) et [cha] (*voiture*), le syntagme génitif du sujet de la principale dans l'ex. (33b).

- (Ex32b) relative « elliptique »
- Ø¹ /1/ paNk|m /2/ patatl-n /3/ ton-kwa /4/ nEOIkul-ll /5/ pOnkala /6/ salpyOpwakamyO /7/ uncOnsa -nln /8/ ttIspakilanIntIsi /9/ cuNOIkOI-yOss-ta /10/ [Mère12]
- Ø /1/ à l'instant /2/ recevoir-SD:acc /3/ argent-et /4/ mon visage-p. accus /5/ tour à tour /6/ regardant /7/ chauffeur-p.top /8/ comme si c'était inattendu /9/ marmonner-acc-STdécl /10/
- (Litt) Regardant tour à tour mon visage et l'argent qu'(il) a reçu à l'instant, le chauffeur a marmonné, comme si c'était inattendu.
- →Regardant tour à tour mon visage et l'argent qu'il venait de recevoir, il laissait échapper quelques mots de surprise. [Trad. Mère 9]
- (Ex33b) complétive « elliptique »
- Ø¹ /1/ caNkOIi-lll /2/ swicianko /3/ tallyO-wass-ta-nln /4/ cINkO-lo /5/ cha¹-li /6/ hutIpupun-ln /7/ ttIkOpke /8/ talass-Oss-ta /9/ [Mère 46]
- Ø¹ /1/ longue distance-p. accus /2/ sans arrêt /3/ rouler-acc-STdécl-SD /4/ preuve-comme /5/ voiture -p.génit /6/ capot-p.top /7/ chaudement /8/ être chauffé-acc-STdécl /9/
- (litt) Le capot de la voiture était chauffé chaudement comme preuve qu'(elle) avait roulé sans arrêt sur une longue distance.
- →Le capot était brûlant, signe que la voiture avait roulé sans arrêt sur une longue distance. [Trad. Mère 36]

Ce qu'il est important de souligner, c'est que l'omission de ces constituants nominaux, ou leurs équivalents, n'est pas obligatoire dans chacune de ces subordonnées, à la différence de celle du constituant nominal relativisé, ici [ton] (*argent*) dans la relative de l'ex. (32c), qui est obligatoire. Plus précisément, si la position du sujet de la relative (32c-i) peut être occupée par un pronom démonstratif désignant la personne [kl] (lui) et celle du sujet de la complétive du nom (33c), par un pronom démonstratif indiquant la chose [kl-kOs] (celui-ci), la position de l'objet, qui est relativisé, est complètement bloquée (32c-ii).

- (Ex32c) relative « elliptique »
- (i) [kl¹-ka] /1/ paNklm /2/ Ø² /3/ patatl-n /4/ ton² /5/ → uncOnsa¹
- lui¹ -p.nom /1/ juste à l'instant /2/ Ø² /3/ recevoir-SD:acc /4/ argent² /5/ → chauffeur¹
- →l'argent qu'il a reçu juste à l'instant

- (ii) * [kl¹-ka] /1/ paNklm /2/ [kl-kOs² -Il] /3/ patatl-n /4/ ton² /5/ → uncOnsa¹
- lui¹ -p.nom₁ /1/ juste à l'instant /2/ ceci² -p.accus. /3/ recevoir-SD:acc /4/ argent² /5/ → chauffeur¹
- → l'argent qu'il l'a reçu juste à l'instant
- (Ex33c) complétive « elliptique »
- [kl-kOs¹ -j] /1/ caNkOli-III /2/ swicianko /3/ tallyO-wass-ta-nIn /4/ cInkO /5/ → cha¹
- ceci¹ -p.nom /1/ longue distance-p.accus /2/ sans se reposer /3/ rouler-acc-STdécl-SD /4/ preuve /5/ → voiture¹
- (litt) la preuve qu'elle avait roulé sans arrêt sur une longue distance [Mère 46]

Comme on peut le constater dans la traduction française des exemples coréens qu'on vient de citer, les subordonnées correspondantes du français ne peuvent être elliptiques de la même façon que celles du coréen. En effet, si l'on revoit les ex. (32b) et (33b) et leur traduction française respective, on remarque dans celle-ci que, sauf le terme nominal relativisé *l'argent* dans l'ex. (32b), les autres constituants nominaux *le chauffeur* et *la voiture*, ou leurs correspondants pronominaux, qui sont omis en position de sujet dans la relative et la complétive du nom du coréen, sont repris en français dans cette position sous les formes d'indices pronominaux, *il* renvoyant au *chauffeur*, sujet de la principale dans l'ex. (32b) et *elle* référant à *la voiture*, le syntagme génitival du sujet de la principale dans l'ex. (33b) :

- (Ex32b) → (litt) Regardant tour à tour mon visage et l'agent qu'il¹ a reçu à l'instant, le chauffeur¹ a marmonné, comme si c'était inattendu ;
- (Ex33b) → (litt) Le capot de la voiture¹ était chauffé chaudement comme preuve qu'elle¹ avait roulé sans arrêt sur une longue distance.

Dans ce cas présent, contrairement à ce qui se passe en coréen, la position de sujet dans les deux types de propositions subordonnées du français doit être saturée. On voit bien ici que la règle de la saturation des positions nominales dans les structures phrastiques subordonnées (il en va de même pour les structures phrastiques indépendantes) est différente d'une langue à l'autre.

En ce qui concerne la complétive du nom dépourvue de sujet en français, on peut citer encore la possibilité que cette langue a d'utiliser une complétive à l'infinitif n'ayant pas par définition de sujet explicite, dans la mesure où le nom régissant dont la complétive dépend admet cette construction infinitive, comme en témoigne la traduction française de l'énoncé coréen suivant :

- (Ex34)
- (a) OmOni-nIn /1/ khIn casik-eke /2/ pyOnmyON-Il /3/ nllOnoh-Il /4/ kihwe-III /5/ cu-cianh-ass-ta /6/

- mère-p.top /1/ fils aîné-à /2/ prétexte-p.accus /3/ étendre-SD :évent /4/ chance-p.accus /5/ donner-nég,-acc-STdécl /6/ [Mère 31]
- (litt)→Ma mère n'a pas donné à son fils aîné la chance d'étendre des prétextes.
- (a') Ø¹ / pyOnmyON-II / nllOnoh-II / kihwe /→ **khIn casik**¹
- Ø¹ / prétexte-p.accus / étendre-SD :évent / chance /→ **fils aîné**
- (b) Ma mère ne me donnait pas *la chance de m'expliquer*. [Trad. Mère24]
- (b') *la chance de* Ø¹ **m'expliquer** → me¹

Abstraction faite des différences de détails apportées par les traductrices au niveau lexical, par exemple le passage du complément datif coréen [khIn casik] (fils aîné) en clitique *me* en français et le passage de la subordonnée coréenne « étendre des prétextes » traduite par *m'expliquer*, on peut dire que dans les complétives du nom des deux langues, le sujet absent peut être récupéré dans les mêmes conditions, c'est-à-dire par un élément de la principale, à savoir le complément datif lexical [khIn casik] (fils aîné) en coréen et le clitique *me* en français.

Mais il ne faut pas oublier non plus que l'on a utilisé en français dans le cas présent la complétive à l'infinitif dont la structure diffère fondamentalement de celle de la complétive introduite par *que*, alors qu'en coréen on a mis en oeuvre une complétive du nom dont le sujet explicite manque mais qui, à part cela, se construit de la même façon qu'une complétive du nom « complète ».

Par ailleurs, on reconnaît qu'il est possible que la complétive du nom soit parfois elliptique en français dans d'autres contextes. Si l'on dit **Le fait qu'il boit porte préjudice à sa santé**, la complétive incidente au constituant nominal *le fait* comporte un verbe *boire*, dépourvu de son objet. Il en va de la complétive comme de l'indépendante, rien n'empêche d'y trouver un verbe transitif construit intransitivement : *Il boit* □ *le fait qu'il boit*. Il est évident, en pareil cas, que le personnage ne boit pas que de l'eau. La non-spécification de l'objet n'est pas ici due à son rapport coréférentiel avec un des constituants nominaux appartenant à la proposition principale, puisque rien n'est coréférentiel avec cet objet non-exprimé, mais elle correspond ici à un euphémisme. *Il boit* s'interprète couramment comme un équivalent euphémique de *Il est alcoolique*, mais une telle interprétation n'a pas de caractère obligatoire. De ce fait, on peut rétablir le mot *alcool* dans la position de l'objet non-exprimé : *le fait qu'il boit de l'alcool porte préjudice à sa santé*. On observerait le même phénomène avec beaucoup d'autres verbes transitifs tels que *manger, fumer, lire, etc.* : *le fait qu'il fume (le cigare) aggrave ses problèmes respiratoires*. Cette réintroduction de l'argument nominal elliptique, si elle est réalisable dans la complétive du nom même si ceci a divers effets de sens¹⁹³, est impossible à effectuer dans la subordonnée relative. Cela est vrai des relatives populaires comme des relatives canoniques en français : **C'est un film dont tu m'as déjà parlé de cet homme* / **C'est un film que tu m'as déjà parlé de cet homme* . **C'est un outil dont j'ai besoin de cet outil* / **C'est un outi / que j'ai besoin de cet outil* .

Si l'on s'arrête sur les grammaires du coréen, celles-ci n'évoquent pas, sinon très

peu, les propositions déterminatives « elliptiques » telles que celles des exemples (32) et (33) dans la partie consacrée à la description de ces deux sous-ensembles de subordinées déterminatives, alors que l'omission des constituants nominaux de la phrase est un phénomène linguistique fréquent dans cette langue, notamment lorsque le contexte discursif, textuel ou situationnel, permet de les identifier. Nous pensons qu'il est déraisonnable de parler des relatives et des complétives du nom du coréen en excluant de tels énoncés où l'ellipse grammaticale des constituants nominaux coexiste avec l'ellipse discursive. Certes, il n'est pas toujours facile de distinguer ce qui relève de la syntaxe et ce qui relève du contexte discursif dans de tels énoncés que nous avons qualifiés d'« elliptiques », puisqu'il n'y a aucune marque formelle qui puisse aider à le savoir. C'est même une des grandes problématiques linguistiques du coréen. Mais ceci n'est pas une raison suffisante pour laisser de côté ce type de constructions elliptiques dans une description grammaticale des propositions déterminatives de cette langue.

L'attitude qui nous paraît raisonnable concernant les relatives comme celles de l'ex. (32a) est d'essayer de démontrer la nature différente de l'ellipse des deux constituants nominaux de la même proposition subordinée : pour le constituant nominal relativisé qui s'identifie au nom-pivot, c'est une ellipse grammaticale qui est obligatoire par relativisation, et pour l'autre c'est une ellipse discursive facultative qui exige de prendre en considération un cadre beaucoup plus large que le cadre de détermination étroit pour identifier le référent du terme nominal supprimé. Pour illustrer le caractère obligatoire de l'omission du terme nominal relativisé, il est donc primordial d'expliquer le mécanisme de cette opération syntaxique. Beaucoup de grammairiens ont tendance cependant à faire l'économie d'une telle explicitation.

Dans la présentation des relatives du coréen, il conviendrait donc de présenter en premier lieu les relatives « ordinaires » (ou « canoniques »), où il manque un seul constituant nominal coréférentiel du nom-pivot et pour lesquelles il suffit de considérer le domaine de la relative [*relative—nom-pivot*]. Viendraient ensuite les relatives « elliptiques », où il y a plus d'un constituant nominal supprimé et dont les référents devraient être cherchés au-delà du domaine de la relative, ceci sans oublier d'évoquer les problèmes éventuels d'identification de ces référents dans certains cas de constructions. Il en va de même pour les complétives du nom qui devraient être ainsi étudiées par étape.

7-2-1-2-2 Problèmes d'analyse des constituants nominaux Ø : observation de quelques cas

Il faut reconnaître que, comme en témoignent d'abondantes études consacrées à ce sujet, le phénomène de l'ellipse des constituants nominaux suscite des problèmes d'analyse si complexes et délicats tant au niveau théorique qu'au niveau pratique en linguistique qu'il

¹⁹³ Les auteurs de la *Grammaire méthodique du français* (1994, 220) précisent à ce propos que la spécification de l'objet dans ce type de phrases françaises est possible, mais est jugée peu pertinente parfois pour le propos comme : *Il faut manger pour vivre et non pas vivre pour manger ; A trois ans il savait déjà lire et écrire*, car la non-explicitation de l'objet permet ici d'identifier le procès verbal en lui-même sans autre spécification. L'objet reste indéterminé parce qu'il recouvre la gamme entière des objets possibles du verbe. Ce cas est à distinguer d'un autre cas où l'objet est réalisable contextuellement, par exemple dans une conversation : *Je vois (ce que vous voulez dire)*

serait présomptueux d'en proposer une généralisation ici¹⁹⁴. Sans nous étendre donc, il convient de signaler qu'en général, le phénomène de l'ellipse des constituants nominaux, qu'elle soit d'ordre grammatical ou discursif, est beaucoup plus fréquent en coréen qu'en français. Comme le coréen ne connaît aucune contrainte de saturation des positions argumentales du verbe, les termes nominaux supposés connus ou évidents du fait du contexte ou de la situation peuvent être effacés. Dans ce cas, il est important de distinguer l'absence interprétée comme une indétermination de celle interprétée comme un anaphore.

Il peut arriver que, dans une subordonnée comme dans une relative, plusieurs constituants nominaux soient absents de leurs positions argumentales. Le problème qui se pose alors est de discerner ce qui relève du plan syntaxique de ce qui relève du plan discursif. Cela suppose donc de chercher les différents référents des constituants nominaux absents non seulement dans le cadre phrastique mais surtout au-delà, c'est-à-dire le cadre textuel plus large ou encore le cadre encore plus large qui relève des connaissances générales partagées. A ce problème d'identification référentielle s'ajoute le problème de l'inférence de leur fonction argumentale respective dans la subordonnée.

On peut illustrer ce cas problématique par la relative suivante (35) où il manque trois constituants nominaux.

- (Ex35)
- paNklm /1/ iyakiha-n /2/ salam-i /3/ nuku-(i)-ci /4/
- à l'instant /1/ parler-SD :acc /2/ personne-p.nom /3/ pronom interrogatif (qui) -être-STdécl /4/
- → Qui est la personne **qui a parlé** ?
- **à qui (on / je / tu / il / etc.) parle** ?
- **de qui (on / je / tu / il / etc.) parle** ?

A supposer que le contexte antérieur de cet énoncé ne soit pas bien connu par l'énonciateur, la fonction argumentale que pourrait assumer le terme nominal relativisé [salam] (personne), identifié par le nom-pivot, dans la subordonnée peut recevoir trois interprétations : soit sujet (*la personne qui P*), soit complément datif (*la personne à qui P*), ou encore complément (*la personne de qui P*). De plus, lorsque le terme nominal relativisé est interprété comme assumant un rôle autre que le sujet dans la subordonnée, en l'occurrence lors des deux dernières interprétations, diverses interprétations sont également possibles en ce qui concerne le référent de l'élément susceptible de jouer le rôle de sujet du verbe subordonné « parler » qui peut être un sujet-élocutif (*je*), un sujet-alloctif (*tu*), un sujet-délocutif (*il*), ou bien un sujet générique (*on*).

¹⁹⁴ Voir, entre autres, Fuchs (éd.) *Ellipse grammaticale : études épistémologiques et historiques* dans HEL (1983) tome 5-1, Lemaréchal (1997) *Zéro(s)*. Pour le coréen, parmi les ouvrages écrits en français, K-J Jeong (1989) *Relations anaphoriques et ellipses structurales en coréen : essai sur la grammaire de la phrase et la grammaire du discours*, P-S Shim (1991) *Les pronoms coréens : Ø / k / caki dans la phrase et dans le discours : essai de grammaire comparée*.

De tels problèmes ne se posent pas seulement en coréen. Les mêmes problèmes ont été révélés par Lemaréchal (1997) pour les relatives du japonais qui sont des relatives sans pronom relatif et qui présentent, à quelques détails près, des caractéristiques identiques à celles du coréen, notamment quant à la possibilité d'inclure, outre le terme nominal relativisé obligatoirement absent, d'autres nominaux pouvant être absents du fait du contexte. On doit remarquer avec ce linguiste que, dans ce cas, les constituants nominaux absents sont de types bien différents, alors que rien ne marque cette différence en coréen comme en japonais. C'est de là que proviennent la complexité et les difficultés d'analyse qu'induisent ces langues pour disséquer tous les types différents de constituants absents, représentés aussi indistinctement par la marque [Ø]¹⁹⁵.

Rappelons au passage qu'en français le phénomène de l'ellipse des constituants nominaux est moins fréquent en coréen et connaît des contraintes différentes. On remarque, dans certains cas de français non-standard, des relatives marquées par *que*, quelque peu semblables à la relative coréenne observée plus haut, dans lesquelles l'interprétation de la fonction argumentale du terme nominal relativisé est ambiguë. S'il n'est pas possible d'assigner la fonction de sujet au terme relativisé *la personne*, à cause de la présence du sujet indéfini *on* et de la conjonction *que* dans la relative non-standard de l'énoncé suivant, on a du moins deux interprétations possibles : soit comme complément datif-allocutif, (ce qui correspond à *la personne à qui on parle*), soit comme complément délocutif (→ *la personne dont on parle*).

(Ex36) C'est qui qui est la personne **qu'on parle** ?

Nous avons dit plus haut qu'en général, on rencontre davantage en coréen qu'en français ces problèmes d'identification des référents des constituants nominaux absents. Ces difficultés d'identification débouchent inévitablement sur des problèmes de traduction, surtout lorsqu'on passe du coréen en français, car le traducteur français est amené logiquement, dans bien des cas, à restituer des constituants qui sont manquants dans le texte coréen. Nous pensons que la tâche du traducteur français est à cet égard doublement complexe, par rapport au cas inverse, car non seulement il doit affronter des difficultés pour identifier les référents des constituants nominaux supposés effacés dans un texte coréen, mais surtout, une fois effectuée l'identification de leurs référents, il doit, au cours de la reformulation, sélectionner les constructions linguistiques adéquates parmi les diverses constructions possibles qu'offre le français.

Nombreux sont les cas problématiques qui rendent le travail du traducteur français

¹⁹⁵ Lemaréchal (1997) aborde les relatives du japonais ainsi que d'autres constructions dans des langues différentes dans le but de discriminer les « zéros » de natures diverses qui sont représentés indistinctement par cette marque [Ø] dans la littérature linguistique. Il convient de noter qu'un problème analogue, mais terminologique cette fois, se pose avec l'utilisation du terme « ellipse », ce terme étant utilisé aussi couramment que la représentation par la marque [Ø], pour désigner indistinctement les constituants « zéros » de natures diverses. Certains linguistes comme Chomsky (1981, 1982) essaie de distinguer ces différents types de « zéros » au moyen de concepts différenciés comme « *trou structural* », « *ellipse structurale* », « *pronom nul* » représentés également par des symboles différents [e], [Δ], [f], etc. Pour notre part, malgré la complexité de l'analyse de ce phénomène, nous nous sommes contentée d'employer simplement le terme « ellipse » afin d'éviter une longue discussion sur ce phénomène qui devrait faire l'objet d'une étude plus approfondie.

difficile. Nous ne pouvons pas bien sûr les présenter tous ici mais un cas mérite tout de même d'être évoqué. C'est le cas des subordonnées déterminatives du coréen qui sont dépourvues de sujet explicite, notamment celles où le sujet absent reçoit l'interprétation de sujet indéterminé et générique, semblable à l'interprétation du pronom français *on*. En fait, nous avons vu avec les exemples précédents qu'il existe, outre le cas où le sujet absent dans la subordonnée peut être récupéré par un élément situé dans un contexte phrastique étroit ou textuel large, des cas où le référent du sujet absent n'apparaît explicitement nulle part dans le contexte, d'où l'appellation de sujet indéterminé. Mais disons tout de suite que dans un texte coréen long, il n'est pas toujours simple de savoir si le sujet absent dans une subordonnée est anaphorique ou indéterminé. De plus, même si on l'a identifié une fois comme indéterminé, ceci ne veut pas dire qu'on doive le traduire systématiquement en français par *on* qui apparaîtrait en position de sujet dans une subordonnée déterminative. En fait, le traducteur français peut avoir dans ce cas le choix entre diverses constructions déterminatives.

Observons quelques exemples :

- (Ex37)
- (a) hanyak- l l /1/ tali-n l n /2/ n E ms E-ka /3/ puOkh-esO /4/ malu-ll /5/ kOnn-O /6/ anpaNan-llo /7/ solsol /8/ slmyOtlloWasO nln /9/ OmOni-li /10/ nEmsE-wa /11/ hapchyO-cikoiss-Oss-ta /12/ [Mère 30]
- médicaments-p.accus /1/ faire bouillir- SD :inacc /2/ odeur-p.nom /3/ cuisine-de /4/ plancher-p.accus /5/ traverser-SC /6/ chambre-dans /7/ peu à peu /8/ pénétrer-SC /9/ mère-p.génit /10/ odeur-avec /11/ se mélanger-en train de-acc-STdécl /12/
- (litt) →* L'odeur (qu'on) faisait bouillir des médicaments traversait de la cuisine vers le plancher, pénétrait peu à peu dans sa chambre et se mélangeait avec l'odeur de ma mère.
- →L'odeur des produits médicinaux qu'on faisait bouillir dans la cuisine, montait peu à peu en passant par le plancher devant sa chambre et se mélangeait à son odeur. [Trad. Mère 23]
- (b) Ø / hanyak-ll /1/ tali-nln /2/ nEmsE /3/
- Ø / médicaments-p.accus /1/ faire bouillir- SD :inacc /2/ odeur /3/
- (litt) →* L'odeur (qu'on) faisait bouillir des médicaments
- →L'odeur des produits médicinaux qu'on faisait bouillir

Sans porter notre attention sur les détails de la traduction littéraire de l'énoncé entier, qui est souvent loin de coïncider avec la traduction littérale, mais en observant uniquement la traduction de la subordonnée déterminative soulignée, on constate que le sujet absent de la subordonnée déterminative coréenne « *l'odeur que Ø faisait bouillir des médicament* », qui est de type non-relatif (nous allons voir plus loin ce type de propositions déterminatives), est traduit en français par le sujet indéterminé *on* occupant la position de

sujet dans la subordonnée relative *l'odeur des produits médicaux qu' on faisait bouillir* .

Rien n'oblige cependant le traducteur à la présenter ainsi. Elle peut être traduite en français par une construction déterminative qui n'est pas phrastique.

- (Ex38)
- (a) solppuli-l l l /1/ y O kk O mant l -n /2/ kos l mtochi moyaN - l i /3/ sothsol-lo /4/ kamasoth- l l /5/ pusi-l-tt E-na /6/ nalp O pha-n /7/ nophkoto /8/ k O lk O lhan /9/ moksoli-ka /10/ ulli-Oss-ta /11/ [Mère 12]
- racines de pin-p.accus /1/ fabriquer en tressant-SD :acc /2/ forme de hérisson-p.génit /3/ brosse-avec /4/ marmite-p.accus /5/ frotter-SD-moment-à /6/ comme pouvoir se produire-SD /7/ haut /8/ rude /9/ voix-p.nom /10/ résoner-acc-STdécl /11/
- (litt) → Une voix haute et rude qui peut se produire au moment où (on) frotte une marmite avec une brosse en forme de hérisson que l'(on) a fabriquée en tressant des racines de pin.
- → Cette voix haute et rude résonnait comme une marmite que l'on frotte avec une brosse de racines de pin en forme de hérisson.
- (b) Ø / solppuli-lll /1/ yOkkO mantl-n /2/ koslmtochi moyaN-li /3/ sothsol /4/
- Ø / racines de pin-p.accus /1/ fabriquer en tressant-SD :acc /2/ forme de hérisson-p.génit /3/ brosse /4/
- (litt) → une brosse en forme de hérisson que l'(on) a fabriquée en tressant des racines de pin.
- → avec une brosse de racines de pin en forme de hérisson.
- (c) Ø / kamasoth-ll / pusi-l-ttE-na /
- Ø / marmite-p.accus / frotter-SD-moment /
- (litt) → le moment où (l'on) frotte une marmite
- → une marmite que l'on frotte

L'énoncé coréen comporte deux subordonnées déterminatives sans sujet explicite, dont la première « *une brosse en forme de hérisson que Ø a fabriquée en tressant des racines de pin* » est traduite en français par un syntagme génitival *une brosse de racines de pin en forme de hérisson* et la seconde « *le moment où Ø frotte une marmite* », par une subordonnée relative avec pour sujet *on*, *une marmite que l' on frotte*. Remarquons au passage que ces subordonnées des deux langues ont un terme nominal relativisé différent et une fonction argumentale différente à l'intérieur de la subordonnée : cor. *moment* → complément de temps / fr. *marmite* → objet.

Il est bon de rappeler ce que nous avons déjà vu dans le chapitre 2 à travers cette fois des exemples de traduction du français en coréen, à savoir que des modificateurs du

nom du français comme les adjectifs ou les syntagmes nominaux en fonction de déterminant sont fréquemment traduits en coréen par des subordonnées déterminatives souvent sans sujet explicite. Ainsi dans une traduction du coréen en français on peut s'attendre naturellement à ce que des subordonnées déterminatives du coréen soient rendues en français par des modificateurs du nom comme des adjectifs ou des syntagmes nominaux prépositionnels. Cela se passe fréquemment en effet dans notre corpus. En voici deux exemples.

- (Ex39)
- (a) OttOn cip-esO-nIn /1/ nam-pota /2/ ilccik /3/ k O tw O t I li-n /4/ kochu-III /5/ malinI-lako /6/ silleithI cipuN-i /7/ ttE anin /8/ kallphuNkyON-Ilo /9/ onthoN ppalkahke /10/ chEsEktweO isskito h-Ess-ta /11/
- certain-maison-dans-p.top /1/ autrui-p.compar /2/ tôt /3/ récolter-SD :acc /4/ piment-p.accus /5/ en séchant /6/ toit en zinc-p.nom /7/ précoce /8/ paysage d'automne-par /9/ tout rouge /10/ être coloré-acc-STdécl /11/ [Mère22]
- (litt) → Dans certaines maisons, leurs toits en zinc étaient colorés tout rouge par le paysage d'automne précoce, (on) séchant les piments (qu'on) a récoltés plus tôt que les autres.
- → Une maison rappelait l'automne, avec son toit rouge d'une récolte précoce de piments qui séchaient [Trad. Mère 17]
- (b) Ø / nam-pota / ilccik / kOtwOtIli-n / kochu /
- autrui-p.compar /2/ tôt /3/ récolter-SD :acc /4/ piment /5/
- (litt) → les piments (qu'on) a récoltés plus tôt que les autres.
- → une récolte précoce de piments
- (Ex40)
- (a) phalans E k pheinth I -I I I /1/ chilha-n /2/ hams O k t E mun anccok-Ilo /3/ kkoma-ka /4/ mosIp-II /5/ nathanE-ca /6/ (...) [Mère23]
- peinture de couleur bleu-p.accus /1/ peindre-SD :acc /2/ l'intérieur du portail en zinc-par /3/ enfant-p.nom /4/ silhouette-p.accus /5/ montrer-SC (aussitôt) /6/ (...)
- (litt) → Aussitôt que l'enfant se montra par l'intérieur du portail en zinc que l'(on) a peint en couleur bleu, / l'intérieur du portail en zinc peint en bleu.)
- → Aussitôt qu'il entra par le portail en zinc bleu [Trad. Mère 18]
- (b) Ø / phalansEk pheinthI-III / chilha-n / hamsOk tEmun anccok /
- Ø / peinture de couleur bleu-p.accus / peindre-SD :acc / l'intérieur du portail en zinc /
- (litt) → l'intérieur du portail en zinc que l'(on) a peint en couleur bleu / l'intérieur du

portail en zinc peint en bleu.)

→ le portail en zinc bleu

Dans ces traductions littérales des subordinées déterminatives sans sujet explicite, nous avons posé chaque fois un sujet indéterminé *on* en position de sujet vide comme si cette position de sujet devait être occupée. Nous pensons que faire correspondre systématiquement le sujet matériellement absent du coréen au sujet indéterminé *on* est un peu abusif, alors qu'en coréen la présence du sujet dans une unité phrastique, subordinée ou indépendante, n'est pas grammaticalement obligatoire à la différence du français, comme on l'a largement constaté dans les exemples coréens cités. Cette façon de présenter le sujet absent du coréen impliquerait du point de vue de la linguistique contrastive qu'on considère comme identiques une complétive à l'infinitif du français telle que **l'idée de partir** *m'enthousiasme* et une complétive conjonctive telle que **l'idée qu'on part** *m'enthousiasme*. Mais il faut préciser que c'est par comparaison au type de complétive conjonctive du français nécessitant obligatoirement la présence d'un sujet ou d'un indice de sujet que nous avons effectué la présentation de la subordinée déterminative sans sujet explicite du coréen. En français, la complétive conjonctive sans sujet comme **l'idée que Ø part m'enthousiasme* n'est pas grammaticalement admissible, tandis que la correspondante du coréen l'est. Néanmoins, nous aimerions remarquer d'abord que même si certains linguistes proposent l'interprétation d'un sujet indéterminé (Chomsky parle ici d'interprétation arbitraire avec l'étiquette « PROarb ») pour le sujet vide de l'infinitif (cf. *l'idée de partir*), ce que nous avons accepté faute de mieux dans cette analyse, il nous semble primordial de différencier le sujet indéterminé « arbitraire » de l'infinitif du véritable sujet indéterminé *on*, lorsqu'il est présent dans la complétive conjonctive¹⁹⁶. En coréen, le problème est qu'une telle différence n'apparaît pas dans la structure de surface de la subordinée déterminative sans sujet explicite. D'où la difficulté pour le traducteur d'interpréter le référent de ce sujet absent dans le texte coréen et de le reformuler en français par une forme adéquate.

De surcroît, nous avons vu que pour passer des subordinées déterminatives sans sujet explicite du coréen en français, le traducteur met en jeu différents types de constructions déterminatives qui ne sont pas nécessairement des propositions déterminatives. On peut supposer que c'est ce choix même qui est susceptible d'entraîner des difficultés, puisque le traducteur doit sélectionner la construction qui conviendrait le mieux au contexte créé dans le texte français.

7-2-2 Différence morphologique entre relatives et complétives du nom

En français, à part le cas où les relatives sont introduites par *que*, qui introduit également les complétives du nom, l'identification des premières par rapport à ces dernières paraît

¹⁹⁶ Par ailleurs, on sait qu'en français « *on* » peut avoir des fonctionnements référentiels divers que n'a pas « le sujet arbitraire » de l'infinitif. Par exemple, *on* recouvrant tous les emplois de *nous*, y compris celui de *nous* de modestie, l'emploi de *on* à la place de *tu* ou de *vous* marque une certaine distance, ou encore l'emploi de *on* à la place de *ils* ou *elles* anaphoriques, etc. (cf. F. Atlani (1984) « On l'illusionniste » dans *La langue au ras du texte*, pp.13-29).

généralement facile chaque fois que l'on a affaire aux relatifs *où, dont, avec qui, parmi lesquels, etc*¹⁹⁷.

Quant au coréen, nous avons souvent souligné la ressemblance formelle entre les relatives et les complétives du nom, en particulier au niveau de la morphologie des formes verbales subordonnées et des marques de subordination, à savoir les suffixes déterminatifs [nIn / In / Il], qui s'y attachent. Mais il est des cas où les complétives du nom se distinguent formellement des relatives selon les formes verbales utilisées. En effet, comme nous l'avons présenté succinctement plus haut, deux types de formes verbales caractérisent les propositions déterminatives en coréen.

Voyons d'abord les exemples suivants empruntés à K-S Nam et Y-K Ko (1989, 377-380).

- (Ex41)
- (a) relatives à forme verbale courte :
- uli-nIn /1/ salam-i /2/ sal-cian-n I n /3/ k I s O m-esO /4/ halupam-Il /5/ cin-Ess-ta /6/
- nous-p.top /1/ personne-p.nom /2/ vivre-nég-SD /3/ cette île-dans /4/ une nuit-p.accus /5/ passer-acc-STdécl /6/
- → Nous avons passé une nuit sur cette île *où personne n'habitait*.
- (b) complétives du nom à forme verbale courte :
- na-nIn /1/ k I -ka /2/ chakhan /3/ salam -ila-n I n /4/ s EN kak-i /5/ tIl-Oss-ta /6/
- moi-p.top /1/ lui-p.nom /2/ bon /3/ personne -être - SD/4/ pensée-p.nom /5/ entrer-acc-STdécl/6/
- → (litt) Moi, la pensée qu'il est quelqu'un de bien est venue
- → Il m'est venue l'idée *qu'il est quelqu'un de bien* / J'ai pensé qu'il était quelqu'un de bien.
- (c) complétives du nom à forme verbale longue :
- ulis O nsu-ka /1/ coh I n /2/ ky ON ki-I I I /3/ hakoiss-ta-(ko ha) n I n /4/ sosik-i /5/ tIlO-wass-ta /6/
- notre joueur-p.nom /1/ bon /2/ match-p.accus /3/ en train de faire - STdécl-SD /4/ nouvelle-p.nom /5/ arriver-acc-STdécl /6/

¹⁹⁷ On rappellera que comme des pronoms relatifs *où, qui, avec lequel, etc.* sont homonymiques des pronoms interrogatifs, on confond parfois les relatives avec les complétives dénommées « interrogation indirectes », qui s'en distinguent par l'absence d'un antécédent : *Je me demande qui est ce monsieur / Je ne sais pas où il va*. La ressemblance formelle est totale, lorsque la relative est une relative substantive qui a pour antécédent un pronom démonstratif **ce** devant les relatifs *qui* et *que* : *je ne sais pas ce que tu veux* : interrogation indirecte / *donne-moi ce que tu veux* . : relative substantive. Dans ce cas, la distinction peut se faire à partir du sens du verbe principal. Cf. *Grammaire méthodique du français* et *Grammaire d'aujourd'hui*.

- La nouvelle est arrivée que notre joueur était en train de faire un bon match.

On observe que les subordonnées de ces exemples ont en commun la fonction de déterminer chacune le terme nominal qui la suit et ont toutes des formes verbales marquées morphologiquement par le suffixe déterminatif [nIn]. Celui-ci y joue le rôle de marque de subordination et d'indicateur de la fonction déterminative des subordonnées auxquelles il est attaché. Toutefois, on peut remarquer que les formes verbales auxquelles ce suffixe est attaché sont de deux formes différentes : l'une est une forme verbale déterminative « courte » qui ne contient pas de suffixe terminatif comme [ta] et l'autre, une forme verbale déterminative « longue » pourvue de ce suffixe terminatif. K-S Nam et Y-K Ko (1989) distinguent ainsi, d'un côté, une « *proposition déterminative à forme verbale courte* », où le suffixe déterminatif [nIn] est attaché à la forme verbale dépourvue de suffixe terminatif, c'est-à-dire à la racine verbale, éventuellement accompagnée d'un suffixe négatif, comme c'est le cas des ex. (41a) et (41b) : [sal-cian-n I n] (vivre-nég.-SD) / [salam-ila-n I n] (personne-être-SD) ; et de l'autre côté, une « *proposition déterminative à forme verbale longue* », où le suffixe déterminatif [nIn], éventuellement précédé d'une expression [~ko ha~], est fixé à la forme verbale pourvue de suffixe terminatif comme [-ta] (suffixe de modalité déclarative, mais qui pourrait être un suffixe interrogatif [-nya], ou bien impératif [-la] ou encore exhortatif [ca]) contenu dans l'expression verbale [hakoiss-ta-(ko ha) n I n] : être en train de faire-STDécl-SD) de l'ex. (41c).

En ce qui concerne le lien entre ces deux types de formes verbales déterminatives et la distinction entre relatives et complétives de nom, K-S Nam et Y-K Ko (1989) affirment que seule la forme verbale courte apparaît dans les relatives (→41a), tandis que les complétives du nom peuvent se présenter tantôt avec une forme verbale courte (→41b), tantôt avec une forme verbale longue (→41c).

A leur suite, la plupart des grammairiens et des linguistes sont d'accord avec cette analyse. Cela revient à dire que la forme verbale longue peut servir de critère formel immédiatement repérable pour permettre d'identifier la proposition déterminative en question comme une complétive et non comme une relative.

Néanmoins, l'observation des données révèle qu'il existe toutefois des subordonnées déterminatives à forme verbale longue qui peuvent être analysées comme des relatives plutôt que comme des complétives du nom. Prenons les exemples suivants :

- (Ex42)
- (a) OmOni-ka /1/ [th EO na-ss-ta-n I n /2/ ma I I] /3/ [Mère 21]
- mère-p.nom /1/ [naître-acc-STDécl-SD /2/ village] /3/
- (lit.) → le village où (on dit qu') elle est née.
- Ma mère y était née. [Trad. Mère 17]
- (b) slsIN-li /1/ kllimca-to /2/ [palp-cian-n I n-ta-t O -n /3/ sic O I]-II /4/ hyaNsuha-nIn /5/ kyosa-nIn /6/ tO isaN /7/ Op-ta /8/ (journal Chosun le 16/05/99)

- maître-p.génit /1/ ombre-même /2/ [**marcher-nég-inacc -STdécl-rém.-SD** /3/ **époque**]-p.accus. /4/ regretter-SD /5/ professeur-p.top /6/ plus /7/ il n'y a pas-STdécl /8/
- → Il n'y a plus de professeurs qui regrettent l'époque où on dit qu'(un élève) ne posait même pas le pied sur l'ombre du maître.
- (c) chOlsu-ka /1/ Oce /2/ [**wass- O ss-ta-ko-ha-n** /3/ **salam**]-i /4/ cO salam-i-nya ? /5/
- chOlsu-p.nom /1/ hier /2/ [**venir-acc-Stdécl-citativ-SD :acc** /3/ **personne**]-p.nom /4/ cette personne-être-Stinter /5/ [ex. pris par PH.-Y Yi (1993)]
- → Est-ce que la personne dont chOlsu dit qu'(elle) est venue hier est cette personne-là ?

Bien que ces trois subordonnées comportent toutes des formes verbales longues dotées du suffixe terminatif [ta], éventuellement suivi de [-ko ha-] comme dans l'ex. (42c), il est difficile de les analyser comme des complétives du nom, vu le rapport qui s'établit entre ces subordonnées déterminatives et leur nom-pivot. Le nom-pivot [mall] (*village*) pourrait occuper la position de complément de lieu dans la subordonnée de l'ex. (42a); [sicOl] (*époque*), la position de complément de temps dans celle de l'ex. (42b) : [salam] (*personne*), la position de sujet dans celle de l'ex. (42c). Ainsi on peut considérer l'ex. (42a) comme le résultat de la relativisation du complément de lieu, l'ex. (42b) comme celui de la relativisation du complément de temps et l'ex.(42c) comme le résultat de la relativisation du sujet.

Donc, on voit ici clairement que la présence des formes verbales longues est tout à fait possible dans les subordonnées déterminatives analysables comme des relatives. Ceci remet en cause ce critère formel largement retenu par des grammairiens et des linguistes coréens pour la distinction entre relatives et complétives du nom. Il convient toutefois de préciser immédiatement que la forme verbale longue qui figure dans les relatives se limite, nous semble-t-il, à celle qui se termine par un suffixe terminatif dit déclaratif [ta] suivi du suffixe déterminatif [nln], tandis qu'il n'y a pas de telle restriction pour la forme verbale longue apparaissant dans les complétives du nom qui peuvent se marquer, outre par le suffixe terminatif déclaratif [ta], par les suffixes terminatifs [nya], [la] et [ca] indiquant respectivement les modalités interrogative, impérative et exhortative. (Voir *Supra*, 1-3-2 sur les deux formes verbales déterminatives).

Notons au passage que si aucune mention du type de relatives à forme verbale longue n'a été faite dans la plupart des grammaires du coréen, le linguiste T-H YaN (1975) atteste que les relatives à forme verbale courte qu'il désigne sous le nom de « **proposition relative non factive** » coexistent en coréen avec les relatives à forme verbale longue qu'il appelle « **proposition relative factive** ».

A partir du moment où on sait qu'il est possible d'avoir tantôt une forme verbale déterminative courte sans suffixe terminatif [ta], tantôt une forme déterminative longue avec suffixe terminatif [ta], dans les relatives comme dans les complétives du nom suivies d'un certain nombre de noms, il convient de savoir ce qui change selon les deux formes verbales déterminatives. On peut d'abord illustrer par les exemples suivants cette

possibilité pour une relative et une complétive du nom d'avoir ces deux formes verbales déterminatives. En effet, si l'on reprend ici la relative telle qu'elle est donnée dans l'ex. (42a), on peut faire commuter sa forme verbale déterminative longue avec une forme verbale déterminative courte.

- (Ex43)
- (a) OmOni-ka /1/ [th EO na-ss-ta-n I n /2/ ma I I] /3/ [Mère 21]
- mère-p.nom /1/ [naître-acc-STdécl-SD /2/ village] /3/
- (lit.) → le village où (on dit qu') elle est née.
- → Ma mère y était née. [Trad. Mère 17]
- (b) OmOni-ka /1/ [th EO na- n /2/ ma I I] /3/
- mère-p.nom /1/ [naître- SD : acc /2/ village] /3/
- → le village où elle est née.

Cette possibilité de commutation s'observe également dans certaines complétives du nom. Nous avons vu auparavant (cf. *Supra*.1-3-2) que les complétives situées devant certains types de noms seulement comme [sasil] (*fait*), [mokcOk] (*but, objectif*), [kyOlsim] (*décision*), [hyOmli] (*inculcation*), etc. pouvaient contenir tantôt l'une, tantôt l'autre de ces formes verbales, comme le montrent les exemples suivants (empruntés à K.S.NAM, 1986, 38)

- (Ex44)
- (a) kim kwacaN-In /1/ koNklm-Il /2/ [hwe N Iy ON ha-y O ss- ta-n I n /3/ hy O m I i]-lo /4/ kusok-twe-Oss-ta /5/
- Kim-chef de section-p.top /1/ fonds publics-p.accus /2/ [détourner-acc-STdécl-SD /3/ **accusation**]- par /4/ écrouer-aux.passif-acc-STdécl /5/
- →*Kim, chef de section, a été écroué sous l'accusation qu'il aurait détourné des fonds publics.
- → Kim chef de section, a été écroué sous l'accusation d'avoir détourné des fonds publics.
- (b) kim kwacaN-In /1/ koNklm-Il /2/ [hwe N Iy ON ha-n /3/ hy O m I i]-lo /4/ kusok-twe-Oss-ta /5/
- Kim-chef de section-p.top /1/ fonds publics-p.accus /2/ [détourner-SD :acc /3/ **accusation**]-par /4/ écrouer-aux.passif-acc-STdécl /5/
- →*Kim, chef de section, a été écroué sous l'accusation qu'il avait détourné des fonds publics.

→ Kim chef de section, a été écroué sous l'accusation d'avoir détourné des fonds publics.

Dans chacun des exemples (43) et (44), la forme verbale longue dotée du suffixe terminatif [ta] s'oppose à la forme verbale courte dépourvue de ce suffixe : (43) relative : [thEOna-ss-ta - n I n / mall] (naître-acc-STdécl-SD / village) ↔ [thEOna-n / mall]] (naître-SD : acc / village) ; (44) complétive du nom : [hweNlyONha-yOss-ta-n I n / hyOmli] (détourner-acc-STdécl-SD / inculpation) ↔ [hweNlyONha-n / hyOmli] (détourner-SD :acc / inculpation). Le choix d'une forme verbale longue ou d'une forme verbale courte entraîne certaines nuances différentes qui sont liées au rapport de l'énonciateur à son énoncé.

En effet, intéressés par ces deux formes verbales se trouvant principalement dans les complétives, certains linguistes coréens ont tenté de donner des explications sur leurs nuances sémantiques. Ces explications varient toutefois sensiblement d'un auteur à l'autre. Selon K-S Nam (1986) et T-H YaN (1972), l'utilisation de la forme verbale courte implique que ce qui est exprimé par la subordonnée est vrai, ou plutôt est perçu comme vrai par l'énonciateur, tandis qu'avec la forme verbale longue, l'énonciateur ne met pas en balance la vérité ou la fausseté du contenu. Autrement dit, sa valeur de vérité est suspendue. H-S I (1990) avance que l'énonciateur emploie préférentiellement une forme verbale courte lorsqu'il veut mettre en relief son propre jugement vis-à-vis de la valeur de vérité du procès exprimée par la subordonnée. La forme longue est quant à elle employée lorsqu'il veut mettre en valeur le jugement d'autrui. En revanche, pour I-S I & H-P Im (1983) et K-H CaN (1987), avec la forme verbale courte c'est le fait subordonné qui est envisagé en tant que tel, tandis qu'avec la forme verbale longue, le fait subordonné est envisagé plutôt comme un objet d'énonciation.

On peut dire que toutes ces explications divergent quant à leur formulation, mais ont ceci de convergent que la différence entre les deux formes verbales est traduite par une différence d'attitude que manifeste l'énonciateur par rapport à son énoncé. Nous pensons que l'analyse de cette différence de fonctionnement énonciatif dépend sensiblement de la façon dont on analyse la séquence [**ta-n I n**] présente dans la forme verbale longue. Selon l'analyse courante, [**ta-n I n**] est une forme réduite de la séquence [**ta + ko ha + n I n**]. [-ko-] est un suffixe dit couramment « citatif » et [-ha-] provient à l'origine du verbe [ha-ta], littéralement équivalent à *faire*, mais utilisé ici au sens de *dire*. Il faut reconnaître toutefois que cette analyse de [ha] en tant que racine verbale ayant le sens de *dire* n'est pas admise unanimement par les linguistes. On considère généralement que ces deux morphèmes [ko ha], qui jouent sémantiquement un rôle primordial dans cette séquence, restent souvent implicites dans la forme réduite [**ta (ko ha)-n I n**]. Certains linguistes comme Ph-Y I (1993) analysent cette forme verbale subordonnée longue comme une « forme verbale au discours indirect », opposée à la « forme verbale au discours direct » marquée par la présence d'autres suffixes terminatifs. Une telle analyse fait dire à certains linguistes que la présence de [ta-nIn], forme réduite de l'expression verbale dite « citative » [ta + ko ha + nIn], dans la forme verbale subordonnée longue indique que la subordonnée en question est l'objet d'une énonciation.

Suivant cette analyse, nous avons introduit, dans la traduction française des

exemples coréens (42a-b-c) cités plus haut, l'expression « *on dit que P* », ou « *X dit que P* » lorsque le sujet de l'énonciation est explicite comme c'est le cas dans l'ex. (42c).

Il est intéressant d'observer au passage que ces relatives font penser aux relatives du français connues couramment sous le nom de « relatives imbriquées » dites aussi « relatives complexes » : *Ce technicien réexamine l'hypothèse qu'on dit qui est négligée*. C'est un cas de relativisation du sujet d'une subordonnée complétive *qui est négligée* — dont sa principale *on dit* est enchâssée elle-même dans la phrase matrice *Ce technicien réexamine l'hypothèse*. Abstraction faite de leur équivalence sémantique, si l'on compare la subordonnée complexe de cet énoncé français **qu'on dit qui est négligée** avec celle de la subordonnée déterminative de l'exemple coréen (42a) ([OmOni-ka / [thEOna-ss-ta-n I n / mall] : mère-p.nom / **naître-acc-STdécl-SD** / village) « *le village où on dit qu'elle est née* », on voit que là où il y a la subordonnée *qu'on dit* en français, seule la suite [ta-nIn] est présente dans la forme verbale subordonnée du coréen [thEOn-ass-ta-n I n] (naître-acc-**STdécl-SD**). Une construction prédicative correspondant à celle du français *on dit* n'y est pas présente à proprement dit. Mais si l'on prend la séquence [-ta ko ha -nIn] dont serait issue la forme réduite [ta-nIn], elle apparaît plus proche de la séquence française *qu'on dit*, mais encore faudrait-il dire que le sujet indéterminé correspondant à *on* soit absent. Si l'on admet l'hypothèse selon laquelle en coréen le sujet indéfini, équivalent à *on*, est couramment supprimé dans un énoncé, on pourrait considérer que le sujet indéfini de la séquence verbale [-ta ko ha-nIn] est absent pour cette même raison. Mais on ne peut qu'accepter sous réserve une telle analyse.

Nous devons préciser que ce rapprochement entre la séquence verbale coréenne [P -ta (ko ha)-nIn +N] et la séquence française *on dit que*, qui se trouve entre un terme nominal appartenant à la principale et une subordonnée relative imbriquée [N *que* (pr.) + *on dit* + *que* (conj.) P], nous a été suggéré par une certaine ressemblance sémantique. Mais il faut dire immédiatement qu'en français les relatives imbriquées peuvent se construire différemment : à la place de *on dit* peuvent se trouver un sujet et un verbe différents pouvant introduire une complétive comme : *Voici le livre à qui je sais que vous vous intéressez* ; *Voici la personne avec qui je veux qu'elle se marie*. Dans ce cas, il n'est pas certain que le coréen ait, pour chaque construction de relatives imbriquées, des constructions équivalentes, et même s'il y en a pour certaines, elles doivent se construire différemment de ce que l'on a vu précédemment¹⁹⁸.

En bref, l'idée essentielle dans le rapprochement de la séquence coréenne [-ta (ko ha)-nIn] et de la séquence française « *qu'on dit que P* » est de montrer que cette séquence coréenne fonctionne comme une sorte de marque du « discours », comme le fait *on dit* dans l'exemple français.

Il convient aussi de signaler que cette analyse de la séquence [-ta-nIn] comme marque du « discours indirect » n'est pas admise à l'unanimité par des linguistes. Comme on a pu le constater dans les définitions proposées par des linguistes comme K-S Nam (1986) et T-H YaN (1972), certains semblent y voir plutôt la présence d'une marque de

¹⁹⁸ La comparaison de telles constructions complexes entre les deux langues serait envisageable dans une perspective contrastive. Cette piste de recherche pourrait être exploitée plus tard dans le prolongement de la présente étude qui se limite à observer les relatives directement enchâssées dans la phrase matrice.

modalisation différente qui indique une attitude subjective de l'énonciateur par rapport au procès exprimé par la subordonnée ; en utilisant la forme verbale courte dans la subordonnée, l'énonciateur exprime sa certitude vis-à-vis du fait subordonné, tandis qu'au moyen de la forme verbale longue, il manifeste une certaine distance par rapport au fait subordonné.

Pour faire apparaître, selon l'analyse qu'on vient de présenter, cette différence de nuance que manifestent les deux formes verbales distinctes dans les ex. (44a) et (44b), nous sommes amenée à traduire en français la forme verbale subordonnée longue [hweNlyONha-yOss-ta-n I n / hyOmlil] : détourner-acc-STdécl-SD / inculpation], en utilisant le tiroir verbal en *-rait* (*qu'il aurait détourné*) dans l'ex. (44a) : **Kim, chef de section, a été écroué sous l'accusation qu'il aurait détourné des fonds publics*, et la forme verbale courte [hweNlyONha-n / hyOmlil] : détourner-SD :acc / accusation] par une forme verbale correspondant à l'infinitif (*d'avoir détourné*) dans l'ex. (44b) : *Kim, chef de section, a été écroué sous l'accusation d'avoir détourné des fonds publics*.

Remarquons au passage que l'ex. (44a) se prête moins bien que l'ex. (43a), nous semble-t-il, à l'interprétation selon laquelle la subordonnée déterminative fait l'objet d'un « discours indirect ». D'où la difficulté d'insérer *qu'on dit* dans sa traduction française.

Enfin, des deux analyses de la séquence coréenne [-ta-n I n] qu'on vient de présenter, nous ne saurions dire, de façon stricte, laquelle convient le mieux pour expliquer la différence du fonctionnement énonciatif de la forme verbale incluant cette séquence par rapport à celle qui en est dépourvue. Il faudrait réaliser une étude plus approfondie. Mais que cette séquence soit analysée comme une marque du « discours indirect » ou comme une marque de modalités, l'idée commune et essentielle est qu'elle exprime l'attitude énonciative de l'énonciateur par rapport à son énoncé. Des questions subsistent toutefois : faudrait-il y voir un glissement des fonctionnements de la séquence [-ta-n I n] ? ou bien ne serait-elle pas l'homonyme de deux morphèmes distincts, l'un faisant fonction de marque du « discours indirect » et l'autre fonction de marque de modalités ?

7-2-3 La différence de statut sémantico-référentiel entre relatives et complétives du nom

En dehors des différences structurelle et morphologique entre relatives et complétives du nom, nous avons déjà souligné la nécessité de considérer leur différence de statut sémantico-référentiel par rapport au nom-pivot que ces propositions viennent déterminer.

Il a déjà été dit au chapitre 5 que puisque la relativisation comporte une relation coréférentielle entre le nom-pivot et un argument de la subordonnée, d'un point de vue sémantico-logique, la relative exprime une propriété qui caractérise le référent d'un constituant nominal, tandis que la complétive du nom exprime un contenu propositionnel, c'est-à-dire la représentation (ou conceptualisation) d'un événement ou d'une situation dénotée par le nom-pivot. Comme le font certains linguistes, cette différence de relation sémantico-référentielle peut être définie selon qu'il y a ou non coréférentialité entre le contenu référentiel du nom-pivot et celui de la proposition qui le détermine.

Prenons l'exemple suivant : *La certitude qu'il ment ne me donne pas l'envie de le revoir*. Dans ce cas de complétive du nom, il existe une équivalence entre le contenu référentiel du nom-pivot et celui de la proposition qui lui est incidente. Cette coréférentialité peut être mise en évidence par les structures suivantes : *Qu'il ment EST une certitude* ou bien *Ma certitude EST qu'il ment*. Comme ce dernier nom, plusieurs noms tels que *hypothèse, idée, conclusion, etc.*, susceptibles d'avoir comme modificateur une complétive introduite par la conjonction *que*, ont cette aptitude de former ainsi avec cette construction complétive des constructions attributives, dont le verbe introducteur est la copule *être*¹⁹⁹ : *l'hypothèse / l'idée / la conclusion qu'il ment*

- → Qu'il ment **EST** une hypothèse Mon hypothèse **EST** qu'il ment
- une idée Mon idée
- une conclusion Ma conclusion

En comparaison, dans l'exemple de la relative comme *la certitude qu'a son père me donne le courage de continuer*, il ne peut y avoir coréférentialité entre le contenu du nom-pivot et celui de la relative pour la bonne raison que le nom-pivot correspond à un argument, à savoir l'objet du verbe *avoir* de la relative. Si le nom-pivot joue syntaxiquement le rôle de complément d'objet du verbe dans la relative, il est bien clair que cet objet ne saurait équivaloir référentiellement à la relative tout entière. Cela élimine d'office toute égalité référentielle entre le nom-pivot et la subordonnée, puisque celui-ci correspond à une partie et une partie seulement du domaine référentiel de cette dernière. Ainsi une telle inégalité référentielle entre le nom-pivot et la relative peut être expliquée par l'impossibilité d'avoir une construction attributive telle que : **Qu'a son père EST une certitude*.

C. Muller (1996, 31) explique cette différence du rapport de coréférentialité entre ces deux types de propositions déterminatives et leur nom-pivot en considérant que l'antécédent ne coréfère pas de la même façon, puisque **la coréférence est globale**, centrée sur le verbe subordonné dans le cas des complétives, tandis qu'**elle est partielle**, centrée sur l'un de ses arguments dans le cas des relatives.

D'ailleurs, il est intéressant de remarquer qu'une telle observation peut se faire également au niveau des modificateurs du type génitival. En effet, avec la relative qu'on vient de voir, on retrouve quelque chose qui rappelle la structure du syntagme génitival *la certitude de son père*. De tels syntagmes peuvent donner lieu en effet à la relativisation, soit du terme *x*, soit du terme *y* : *la certitude qu'a son père* ou *son père qui a une certitude*. Il est possible de commuter la proposition complétive examinée plus haut avec un substantif complément de nom : *La certitude qu'il arrivera prochainement / de son arrivée prochaine me donne le courage de continuer*. On retrouve ici l'équivalence référentielle examinée supra. Cette équivalence peut être exprimée de deux façons

¹⁹⁹ Cela ne veut pas dire que tous les types de noms pouvant avoir pour modificateur une complétive aient une telle aptitude. En effet, on peut constater que certains noms ne le permettent pas : par exemple, *Nous avons manifesté notre indignation qu'on lui ait permis d'entrer*. → **Qu'on lui ait permis d'entrer est une indignation* (exemple pris par C. Muller (1996, 33))

différentes : *Son arrivée prochaine* **EST** une certitude ou bien *Qu'il arrivera prochainement* **EST** une certitude.

Il y a une grande différence entre deux syntagmes génitifs tels que *la certitude de son arrivée* et *la certitude de son père*. Certes on a dans les deux cas le même schéma formel : [x de y], dans les deux cas aussi, on peut dire que y vient déterminer x. Mais, au niveau référentiel, il s'agit de deux types de détermination différents que l'on peut faire apparaître par deux structures phrastiques distinctes, l'une construite autour de *être* et l'autre autour de *avoir*. En effet, *La certitude de son arrivée* présuppose l'énoncé de base : *Son arrivée* **EST** une certitude, autrement dit [y est x]. Par contre, *La certitude de son père* présuppose l'énoncé : *Son père* **A** une certitude, autrement dit [y a x]. Une relation établie par *être* est une chose, une relation établie par *avoir* en est une autre.

En effet, quand on dit *la certitude de son père*, on met en relation deux référents de nature différente : un homme et une idée en lui sont deux entités distinctes. Si l'on peut dire *Son père a une certitude*, il est impossible de dire : **Son père est une certitude*. En revanche, quand on parle de *la certitude de son arrivée*, on a affaire à deux saisies différentes d'une même entité. En effet, selon que l'on se situe au plan de la réalité ou au plan de l'image mentale, on peut dire aussi bien que *Son arrivée est un fait*, (quand elle a déjà eu lieu et qu'elle a fait l'objet d'un constat sur le terrain), que *Son arrivée est une certitude*, si elle n'a pas été constatée et qu'on anticipe sa réalisation avec de bonnes raisons de croire qu'elle se produira. D'autres modalités d'appréhension référentielle sont possibles : *La conviction / l'espoir / l'idée qu'il arrivera prochainement / de son arrivée prochaine* etc. On a donc affaire à une seule unité référentielle que l'on saisit doublement : au niveau de sa simple réalisation dans les faits (*le fait de son arrivée*) et au niveau des modalités épistémiques de sa représentation dans les esprits (*idée, hypothèse, possibilité, espoir, conviction, certitude*, etc.).

Bien que diverses et variées, ces représentations psychiques ne sont pas illimitées, et en français, le nombre de substantifs qui admettent une complétive du nom constituent une liste fermée. Nous verrons ultérieurement qu'en coréen la liste est beaucoup plus longue, car elle inclut, en dehors de la représentation purement cérébrale, un certain nombre de représentations sensorielles telles que *bruit, odeur, image*, etc.

En français, si les substantifs admettant une complétive du nom relèvent généralement d'un groupe de noms abstraits renvoyant seulement à certaines réalités notionnelles ou à des concepts comme la connaissance (*nouvelle, souvenir...*), l'opinion (*pensée, supposition...*), la déclaration (*annonce, affirmation, promesse...*), etc., les substantifs admettant une relative en français constituent par contre une liste ouverte. Que ce soit un nom concret, y compris le nom propre, ou abstrait, les diverses sous-catégories des noms peuvent y figurer normalement en français.

On voit par là que le rapport sémantico-référentiel entre nom-pivot et complétive est sous le signe de l'homogénéité référentielle, alors que le rapport entre nom-pivot et relative est sous le signe de l'hétérogénéité référentielle. Les deux relations déterminatives rencontrées dans les deux types de syntagmes génitifs [x de y] que nous avons analysés et dans les deux types de propositions déterminatives correspondantes (a) [x QU-y (relative)] et (b) [x QUE y (complétive du nom)] sont complètement différentes, puisque les deux termes x et y, de nature substantivale ou

propositionnelle, sont tantôt « hétéro-référentiels » (a), tantôt « homo-référentiels » (b).

Au lieu d'évoquer en termes de coréférentialité d'une part la relation sémantico-référentielle entre le nom-pivot et un argument de la relative et de l'autre, celle entre le nom-pivot et l'ensemble de complétive du nom, Lemaréchal (1997) oppose ces deux sous-classes de propositions déterminatives par leur différence appelée d'« orientation ».²⁰⁰ Selon ce linguiste, les complétives (complétives du verbe ainsi que celles du nom) et équivalentes, qui, d'un point de vue sémantico-logique, représentent des Noms de propositions, sont caractérisées par une **orientation primaire vers l'action ou l'événement** comme les noms abstraits d'une action ou de qualité, tandis que les relatives sont orientées vers un **participant** défini par un rôle particulier comme celui d'agent ou de patient ou de destinataire, etc. du procès exprimé par la forme verbale. Ainsi il dit qu'en français une relative *qui chante dans l'homme qui chante* est orientée vers l'agent tandis que, dans (*je suis étonné*) *du fait qu'il chante*, la complétive *qu'il chante* est orientée vers l'action ou l'événement²⁰¹.

Bien entendu, pour effectuer cette analyse, il faut prendre en compte toutes les informations véhiculées par des éléments différents²⁰² comme la valence du verbe

²⁰⁰ Dans son ouvrage *Zéro(s)* (1997, 53), l'« orientation » est définie comme l'association d'une forme verbale (définie par la sous-classe à laquelle appartient la base verbale, par sa diathèse et sa voix) d'un rang (actant 1, 2, 3,...) d'un rôle (agent, patient, destinataire, etc.), et d'un marquage particulier (séquence, marque casuelle, relateur) à chacun des participants contrôlés par le verbe. Inspiré de la théorie tesnièreenne de la valence, ce linguiste tente de préciser son modèle descriptif par la distinction entre rang (opposition sujet/objet) et rôle (opposition agent/patient/ destinataire, etc.) et par l'intégration de tout constituant (un marquage particulier, ordre des mots, etc.) contrôlé par le verbe en spécifiant le schéma valenciel pour les différentes formes verbales (sous-catégories, valence des bases et des formes marquées en diathèse (causative, applicative, etc.) et en voix (active, passive, etc.). Ainsi il parle d'« orientation primaire » de la forme verbale vers l'agent lorsque la forme verbale, en l'occurrence celle à l'actif, assigne au premier actant le rôle d'agent, d'« orientation secondaire » vers le patient, lorsque la forme verbale, en l'occurrence un verbe transitif à l'actif, assigne au second actant le rôle de patient, et ainsi de suite. Dans le modèle, cette notion d'orientation comme celle de valence, ne se limitent pas aux formes verbales, et s'étendent également aux noms et aux subordonnées comme les relatives ou les complétives. Pour des détails supplémentaires, nous renvoyons le lecteur en particulier aux deux ouvrages, *Les parties du discours, Sémantique et syntaxique* (1989), Paris, PUF et *Zéro(s)* (1997), Paris, PUF.

²⁰¹ On comprend dans cet exemple que lorsque Lemaréchal parle d'orientation de la relative vers l'agent il s'agit là de la relativisation de la fonction sujet. Si la plupart des analyses du rôle du terme nominal relativisé portent généralement sur la fonction syntaxique que celui-ci assume dans la relative, (sujet, objet, complément datif, etc.), ce linguiste opte pour en parler en termes sémantiques comme agent, patient, expérimenteur, etc. Mais il nous semble qu'une telle approche sémantique du rôle du terme nominal relativisé présente certains inconvénients. Pour n'en citer qu'un, prenons par exemple, des relatives du français par *qui* comme *l'homme qui chante* / *l'homme qui reçoit des coups* / *l'homme qui ressent la douleur dans son poumon*. Au niveau purement sémantique, le terme nominal relativisé *l'homme* peut être tantôt l'agent, le patient, l'expérimenteur du procès exprimé par le verbe subordonné de chacune de ces relatives, alors qu'au niveau syntaxique, il est simple de dire que c'est la fonction de sujet qui est également relativisée dans les trois cas, quel que soit son rôle sémantique dans chaque cas. De plus, parler du rôle du terme nominal relativisé en termes purement sémantiques ne permet pas de rendre compte de la spécificité du système des pronoms relatifs du français qui varient, en fait, selon la fonction syntaxique du terme nominal relativisé et non selon le rôle sémantique de celui-ci. Ainsi, si l'analyse de *qui* comme marque d'orientation dans les exemples présentés ci-dessus est possible, c'est bien qu'elle indique l'orientation vers la fonction de sujet du terme nominal relativisé dans chaque cas et non vers son rôle sémantique comme celui d'agent ou celui de patient ou encore d'expérimenteur.

subordonné, un marquage particulier, en l'occurrence *qui* et *que*, la structure interne de la subordonnée, le rapport de celle-ci avec le nom-pivot, la nature sémantico-référentielle du nom-pivot, etc., éléments qui servent à reconnaître l'orientation de la subordonnée en question par rapport au nom-pivot. D'un point de vue typologique, Lemaréchal (1997) montre que comme dans le cas des relatives, les complétives et équivalentes sont constituées par des segments de statut et de structure interne qui sont tout à fait différents selon les langues, mais il affirme que c'est l'orientation vers l'action qui apparaît comme un trait commun aux complétives ou équivalentes à travers les langues, tout comme c'est l'orientation vers un participant qui caractérise en commun les relatives des langues les plus diverses²⁰³.

On remarque ici que des linguistes expliquent, avec des termes différents dus souvent au cadre théorique dans lequel ils se situent, la différence de statut sémantico-référentiel entre relatives et complétives du nom par rapport à leur nom-pivot, alors que les idées qui en découlent sont plus ou moins identiques du fait qu'on reconnaît généralement qu'il y a une relation coréférentielle (ou anaphorique) partielle, comme le dit C. Muller (1996), entre le nom-pivot et un argument de la relative et une relation coréférentielle globale entre le nom-pivot et le contenu propositionnel de la complétive du nom. Le même type d'arguments se retrouve dans les descriptions données par des grammairiens et des linguistes coréens concernant la distinction sémantique entre ces deux types de propositions déterminatives.

Mais on ne peut accepter telle quelle cette distinction sémantico-référentielle sans émettre quelques réserves, notamment lorsqu'on a affaire à certains cas de relativisation des « circonstants » en coréen. Comme on l'a déjà observé dans le chapitre précédent, la différenciation entre la relativisation et la complémentation est ténue, faute de marque morphologique distincte, pour les équivalentes du coréen (→l'ex.46) des relatives en français standard où il y a relativisation des circonstants, comme :

- (Ex 45) **le temps où / la raison pour laquelle / la façon dont /**, etc. la commission discute ce problème.

Cette subordonnée relative française a pour équivalent en coréen la forme suivante :

- (Ex46)
- wiwOnhwe-ka /1/ i munce-Il /2/ nonliha-nIn /3/ [**sikan**], [**iyu**], [**pa N sik**], etc.
- commission-p.nom /1/ ce problème-p.accus /2/ discuter-SD :inacc /3/ [temps], [raison], [façon], etc.
- → **le temps où / la raison pour laquelle / la façon dont /**, etc. *la commission discute*

²⁰² A. Lemaréchal parle de ces éléments en termes de marques qu'il distingue en marques segmentales, en marques catégorielles, en marques intégratives et séquentielles, etc.

²⁰³ Pour des détails supplémentaires, cf. Lemaréchal *Zéro(s)* notamment le chapitre V-2 « l'orientation des propositions » pp136-149

ce problème.

Ce type de propositions déterminatives du coréen est ambigu au niveau sémantico-référentiel ainsi qu'au niveau structurel. En d'autres termes, on ne peut décider nettement si la subordonnée déterminative a une « orientation vers l'événement » (le cas des complétives du nom) ou une « orientation vers un participant » (le cas des relatives), si l'on reprend les termes de Lemaréchal (1997).

Nous avons vu qu'un problème d'analyse semblable pouvait se poser parfois en français, en particulier pour les subordonnées déterminatives introduites par *que* souvent employées dans le registre non-standard, ce qui est le cas de l'exemple (47) qui correspond à l'exemple (45) :

- (Ex47) le temps / la façon / (?) la raison, etc. **que la commission discute ce problème.**

Il est intéressant de signaler au passage que le français connaît également, parallèlement à ces constructions, des constructions infinitives ayant, pour nom-pivot, les mêmes termes nominaux.

- (Ex48) le temps / la raison / la façon /, etc. **de discuter ce problème.**

En montrant la possibilité de commutation entre les subordonnées déterminatives à verbe fini de l'ex. (47) et les complétives à l'infinitif de l'ex. (48), on peut analyser les premières comme des complétives du nom. Cependant, comme le feraient certains linguistes travaillant sur les relatives non-standard, il est également possible d'en faire des relatives, en les considérant comme des variantes de relatives non-standard qui correspondraient aux relatives standard illustrées par l'ex. (45). La question reste ouverte.

En réexaminant principalement les trois critères, structurel, morphologique et sémantico-référentiel qui sont généralement proposés pour différencier, au sein des propositions déterminatives, les relatives des complétives du nom, l'observation que nous avons faite dans cette section révèle que ceux-ci s'appliquent généralement de façon complémentaire, mais aucun d'eux ne constitue un critère décisif pour cette distinction dans les deux langues. Nous avons abordé plusieurs cas problématiques où ces critères deviennent peu opérants. Le coréen soulève en fait davantage de problèmes que le français, dus en particulier à la difficulté d'une part d'identifier les relatives par rapport aux complétives du nom, étant donné l'absence des marques morphologiques distinctes, et d'autre part de récupérer des constituants nominaux absents et de leur assigner le rôle syntaxique dans les subordonnées, étant donné leur ellipse fréquente en coréen. On a pu constater également en français quelques cas, bien plus rares qu'en coréen, où des problèmes d'analyse semblables se posaient. Tout ceci montre la complexité de l'analyse des relatives et des complétives du nom dans les deux langues qui laisse certaines questions sans réponses.

7-3 Les complétives et leurs noms-pivot en français et en coréen

Dans la section précédente, on a relevé d'une part que les noms qui acceptent comme déterminants des propositions déterminatives non-relatives sont différents en français et en coréen et que d'autre part le français connaît davantage de restrictions sur les types de noms admettant une complétive que le coréen.

En français, peuvent figurer comme noms-pivot d'une complétive introduite par *que* des noms qui expriment en général la connaissance comme *bruit, nouvelle, souvenir, etc.*, la déclaration comme *affirmation, annonce, promesse, etc.*, l'opinion comme *espérance, pensée, supposition, etc.* (H-D Béchade (1986). Il s'agit, en effet, de termes métadiscursifs, souvent associés à une modalité épistémique comme *hypothèse, certitude, conviction, supposition, probabilité, espoir, idée, etc.*+ [*que* + P]. C'est là un sous-ensemble restreint de noms abstraits qui sont souvent des formes nominales de verbes ou d'adjectifs et qui se construisent eux-mêmes avec une complétive : *J' espère / J'ai l'espoir qu'il vient / Je suis certain / J'ai la certitude qu'il vient*. Rappelons toutefois qu'un certain nombre de noms comme *idée, hypothèse* ne sont pas morphologiquement apparentés à un verbe ou à un adjectif, mais peuvent être élargis au moyen d'une complétive qui développe leur contenu : *l'idée / l'hypothèse, etc. + que + P*.

En coréen, par contre, les noms admettant comme modificateur une complétive du nom relèvent non seulement du vocabulaire de la modalité épistémique comme en français, mais aussi du vocabulaire provenant de domaines très hétérogènes, à tel point qu'il nous semble difficile d'en faire la catégorisation ou la sous-catégorisation ici, faute d'études existantes consacrées à cette question.

Prenons tout de même le cas, particulièrement intéressant, qui consiste à sélectionner, parmi les divers domaines acceptant une complétive du nom, des noms issus du domaine des sensations, du genre *odeur* (sensation olfactive), *bruit* (sensation auditive), *image* (sensation visuelle), etc. En effet, si la sélection de tels noms est fréquente en coréen, le français ne connaît même pas cette possibilité, sauf si c'est un hyperonyme de sensation ou de sentiment comme *sensation, sentiment (la sensation / le sentiment + que + P)*.

Examinons la phrase complexe coréenne suivante dont la proposition subordonnée est construite de façon comparable à la phrase française : *Marie a la sensation / l'impression / le sentiment que Paul ment* :

- (Ex49)
- mali-nIn /1/ ppol-i /2/ k O cismal- I I /3/ ha-n I n /4/ n I kkim-i /5/ tIl-Oss-ta /6/
- Marie-p.top /1/ Paul-p.nom /2/ mensonge-p.accus./3/ faire-SD :inacc /4/ sensation-p.nom /5/ venir-acc-STdécl /6/

- (lit.) → Marie, la sensation (ou l'impression) que Paul mentait (lui) est venue.
- → Marie avait la sensation (l'impression) que Paul mentait.

Nous avons dans cette phrase complexe coréenne une proposition subordonnée accrochée au nom-pivot [nlkkim], qui se traduit en français par *sensation* ou *impression*, laquelle peut être analysée comme étant la complétive de ce dernier, tout comme son équivalente en français **que Paul ment**. Contrairement à ce qui se passe dans une relative comme *l'impression que Paul lui donne* où *impression* correspond à la position d'objet du verbe *donner*, ce nom-pivot ne correspond à aucune position nominale syntaxique dans cette subordonnée complétive du coréen comme dans celle du français ; il ne peut y jouer ni un rôle de sujet, ni un rôle d'objet, ni un rôle de complément datif.

De manière analogue, les propositions subordonnées des énoncés coréens suivants peuvent être analysées comme des complétives du nom, contrairement à l'analyse de certains linguistes qui les identifient comme des relatives.

- (Ex50)
- (a) pu O k-es O /1/ kheik-i /2/ tha-n l n /3/ n E ms E-ka /4/ na-n-ta /5/
- cuisine-de /1/ gâteau-p.nom /2/ brûler-SD :inacc /3/ odeur-p.nom /4/ émaner-inacc-STDécl /5/
- (lit.) → *L'odeur * que le gâteau brûle émane de la cuisine*
- → *L'odeur du gâteau qui brûle émane de la cuisine*
- → *Ça sent le pain qui brûle dans la cuisine*
- (b) talakpa N -es O /1/ s EN cwi-ka /2/ kitu N - l l /3/ kalkaam O k-n l n /4/ soli-ka /5/ tll-li-n-ta /6/
- grenier-dans /1/ souris-p.nom /2/ poutre-p.accus /3/ ronger-SD :inacc /4/ bruit-p.nom /5/ entendre-passif-inacc-STDécl /6/
- (lit.) → *Le bruit * qu'une souris ronge les poutres s'entend dans le grenier.*
- → *Le bruit d'une souris qui ronge les poutres s'entend dans le grenier.*
- → *On entend le bruit d'une souris qui ronge les poutres dans le grenier.*
- → *On entend une souris ronger les poutres dans le grenier.*

C. Hagège (1982, 63) considère les propositions subordonnées des exemples (50a) et (50b) comme des « relatives implicatives ». Néanmoins, il est difficile d'admettre cette analyse, puisque leur nom-pivot, respectivement [nEmsE] (*odeur*) et [soli] (*bruit*), ne peut avoir de relation coréférentielle avec aucun argument dans la subordonnée et que celle-ci apparaît comme une proposition complète, comme le montre leur traduction littérale en français ; « *l'odeur que le gâteau brûle* » (*A brûle*) / « *le bruit qu'une souris ronge les*

poutres » (*A ronge B*). Ces subordonnées déterminatives sont construites exactement de la même façon que l'ex. (49) : *l' impression que Paul ment*. Ce sont là des complétives du nom qui développent le contenu référentiel de leur nom-pivot.

Par contre, comme le montre la traduction française de ces derniers exemples, on ne dira pas en français *l' odeur * que le gâteau brûle émane de la cuisine* et *Le bruit * qu'une souris ronge les poutres s'entend dans le grenier*, car l'occurrence de ce type de noms devant la construction complétive est considérée comme agrammaticale et inacceptable dans cette langue, alors qu'on utilisera sans problème la même construction complétive si celle-ci détermine les noms du type *impression, certitude, sensation*, etc. : *J'ai la certitude / l' impression que le gâteau brûle / qu'une souris ronge les poutres*. Les noms *certitude* et *impression* trouvent leur contenu référentiel dans la proposition complétive subséquente, qui explicite en quelque sorte ce qui se cache sous ces *cover-words* classificateurs. Ainsi *J'ai la certitude / l' impression que le gâteau brûle* se laisse paraphraser par : **Que le gâteau brûle est une certitude, une impression**, énoncé qui marque bien, en français, l'équivalence référentielle entre le nom-pivot et le contenu de la proposition qui lui est accrochée. On peut également présenter l'équivalence de la manière suivante : *J'ai une **certitude** / une **impression**, à savoir que le gâteau brûle*.

S'agissant du mot *bruit*, on pourra dire en français *Le bruit qu'il arrive demain a couru dans le village*, avec une coréférentialité comparable entre le nom-pivot et le contenu de la proposition déterminative qui le suit. Mais notons bien qu'il s'agit ici d'un bruit figuré, symbolique, d'une *nouvelle*. En revanche, s'il s'agit d'un bruit véritable dans l'acception la plus concrète et sensorielle du mot, la structure précédente n'est pas mise à profit : **Le bruit qu'une souris ronge les poutres s'entend dans le grenier* n'est pas une tournure exploitée en français, alors que sa correspondante est usuelle en coréen. En français, on peut plus facilement dire *On entend le **bruit d'une souris qui ronge les poutres dans le grenier***.

On constate plusieurs façons de traduire en français les complétives du nom coréennes des ex. (50a-b). Parmi les constructions françaises proposées, celles qui sont structurellement les plus proches se présentent de la manière suivante :

- (Ex51)
- (a) **L' odeur r que le gâteau brûle émane de la cuisine*
- → *L' odeur du gâteau qui brûle émane de la cuisine*.
- (b) **Le bruit qu'une souris ronge les poutres s'entend dans le grenier*
- → *Le bruit d'une souris qui ronge les poutres s'entend dans le grenier*.

Il est intéressant de remarquer d'abord que d'un point de vue transformationnel tout se passe comme si les sujets des subordonnées complétives, à savoir *le gâteau* et *la souris*, étaient « montés » en position de syntagme génitival du nom-pivot appartenant à la principale et que leur déplacement a eu pour effet que les constructions complétives du nom de départ se sont transformées en constructions relatives par *qui*. En fait, les subordonnées déterminatives utilisées dans la traduction française sont des relatives qui

s'accrochent, non pas aux noms de sensation *l'odeur* et *le bruit*, mais plutôt aux noms *le gâteau* et *la souris* qui sont devenus respectivement leur syntagme génital.

Quant aux autres traductions françaises proposées pour les mêmes énoncés coréens comme *Ça sent le gâteau qui brûle dans la cuisine* et *On entend le bruit d'une souris qui ronge les poutres dans le grenier*, ce sont des expressions qu'on entendrait plus couramment dans l'usage quotidien des locuteurs français, en particulier à l'oral que les expressions précédemment observées : L'odeur du gâteau qui brûle émane de la cuisine / Le bruit d'une souris qui ronge les poutres s'entend dans le grenier. Dans les premières expressions comme dans ces dernières, si les subordinées gardent les mêmes constructions relatives par *qui* déterminant les mêmes noms-pivot, *le gâteau* et *la souris*, ce sont, par contre, les éléments constitutifs internes de leur proposition principale et leur organisation qui ont changé dans les premières par rapport aux secondes. Ce qui nous intéresse dans ce cas, c'est l'utilisation des deux verbes de sensation du français *sentir* et *entendre* qui impliquent eux-mêmes dans leur signification lexicale des traits sémantiques [+odeur] et [+bruit ou son] : *sentir* signifie « *dégager* ou *répandre l'odeur de...* » et *entendre*, « *percevoir le bruit de...* ». Ceci permet de ne pas expliciter en français systématiquement les sens en question par des formes nominales. En fait, l'énoncé **On entend le bruit d'une souris qui ronge les poutres** peut se dire aussi **On entend une souris qui ronge les poutres**.

En revanche, en coréen, ces références sensorielles sont nommées explicitement par des formes nominales. Dans les énoncés coréens correspondants aux énoncés français *On entend une souris qui ronge les poutres* / *Ça sent le gâteau qui brûle*, il est même obligatoire d'explicitement ces références sensorielles avec les noms [nEmsE] (*odeur*) et [soli] (*bruit*), comme si l'on exprimait ces énoncés français de la manière suivante : « On entend le bruit d'une souris qui ronge les poutres » / (?) « Ça sent l'odeur du gâteau qui brûle ».

On peut expliquer ceci en partie par le fait que les verbes équivalents du coréen comme [tlt-ta] (*entendre*) et [na-ta] (*se dégager*) pouvant être utilisés dans ce contexte concret, n'ont pas les mêmes emplois et les mêmes traits sémantiques que ces verbes de sensation du français. Ainsi à la différence de son homologue français *entendre*, [tlt-ta], utilisé uniquement dans le sens de la perception auditive, exige qu'on dise *entendre le bruit de quelque chose*. Le verbe intransitif [na-ta] peut se traduire en français par différents verbes comme *naître*, *apparaître*, *se dégager*, *se manifester*, *émaner*, etc. selon le sens lexical du constituant nominal avec lequel il se combine. Ce verbe coréen n'a pas d'emploi spécifique pour exprimer la sensation olfactive, par opposition au verbe français *sentir* dans certains cas déterminés comme dans l'énoncé *Ce poisson sent mauvais*, tandis qu'il forme avec la plupart des termes nominaux désignant cette sensation comme [nEmsE] (*odeur*), [hyaNki] (*parfum*), [akchwi] (*mauvaise odeur*), etc. des expressions figées qui se construisent selon le schème prédicatif [nEmsE / hyaNki / akchwi-ka na-ta] : *l'odeur / le parfum / la mauvaise odeur se dégage*.

Revenant sur les noms acceptant les complétives du nom en français, on doit toutefois constater que si le choix des noms entrant en jeu dans des complétives à verbe fini est relativement restreint, il s'avère que les noms admettant une complétive à l'infinitif comme modificateur sont beaucoup plus nombreux. Comme nous nous en sommes déjà aperçus, la majorité des noms qui acceptent une complétive à verbe fini comme

modificateur peuvent être également déterminés par une complétive à l'infinitif. A ces noms qui sont, pour la plupart, des termes métadiscursifs, s'ajoutent toutefois bien d'autres noms qui n'acceptent que la complétive à l'infinitif comme modificateur. Leur nature apparaît relativement variée, et ils font partie d'une liste assez ouverte.

Pour illustrer cette diversité des noms susceptibles d'introduire les complétives à l'infinitif, nous présentons ici des exemples que nous avons relevés dans notre corpus, *Immortalité* de Kundera, sans que la liste ne soit exhaustive.

- (Ex52)
- le **regret** d'être né [Immortalité 15]
- le seul **moyen** (...) de garantir à un Français mort sous le bistouri qu'il sera dûment vengé par la justice. [p.17]
- la **manière** française de monter d'une octave en fin de phrase [p. 21]
- le **besoin** de dessiner son portrait [p. 27]
- le **temps** de se connaître, faute d'occasion de se trouver seule à seul [p.34]
- l'**obligeance** de l'oublier. [p.35]
- aucune **raison**, peut-être même aucun **droit**, de se boucher les oreilles. [p. 43]
- l'**habitude** de mentir, de se ronger les ongles et de se fourrer les doigts dans le nez [p. 45]
- l'**avantage** de ne pas abîmer les paupières, de ne pas les faire rougir ne pas ronfler, et d'être beaucoup plus seyantes. [p.115]
- un **devoir** de prendre soin de leur nez et de le moucher régulièrement [p.119]
- cette **manie** d'aller toujours de l'avant [p.149]
- sa **façon** d'aimer [p.240]
- l'**idée** d'accomplir ce geste [p.246]
- le **projet** d'aller dans le métro avec une tirelire [p.246]
- le **souci** d'atténuer chez Laura la douleur d'une séparation. [p.267]
- son **désir** d'attirer l'attention [p.265]
- la **force** de faire quatre pas, d'aller jusqu'à sa soeur-ennemi et de les reprendre. [p.273]
- la **tentation** d'exhiber nos sentiments [p.289]
- la **faculté** de vénérer les sentiments et le moi sensible [p.305]
- etc.

Il en existe beaucoup d'autres que nous ne pouvons pas tous citer ici²⁰⁴. Nous n'avons pas procédé à une étude systématique sur des corpus plus étendus. Il est permis de dire tout de même que le locuteur français emploie fréquemment des complétives à l'infinitif pour lesquelles il existe moins de restrictions non seulement au niveau du choix des noms à déterminer, plus grand qu'avec les complétives à verbe fini, mais aussi au niveau de la forme verbale, simple à utiliser et qui, d'ailleurs, n'exige pas la présence d'un sujet explicite. Il semblerait que certains locuteurs emploient et s'approprient la construction déterminative avec *de* + Inf. avec une certaine liberté et même parfois de la créativité.

Du point de vue de la linguistique contrastive, sachant qu'en français un certain nombre de noms n'acceptent que des complétives à l'infinitif, sans que le sujet absent de ces subordonnées ne puisse être récupéré par aucun élément du contexte (cas pour lequel Chomsky parle de « Pro arbitraire », comme dans les exemples *la manie d'aller toujours d'avant, le geste de hausser les sourcils*, etc.), on pourrait se demander si le coréen ne connaîtrait pas de complétives du nom semblables n'admettant pas foncièrement la présence d'un sujet quelconque dans leur structure. Nous ne pouvons donner de véritable réponse à cette question qui n'a jamais été posée ni étudiée. Néanmoins, comme nous l'avons vu plus haut, nous pouvons dire que même s'il en existe, il est difficile de séparer, en coréen, les complétives du nom dont le sujet est fondamentalement absent des complétives du nom dont le sujet anaphorique est absent, puisque rien n'indique formellement leur différence.

En tout cas, la plupart des constructions [N + de + INF] des exemples cités plus haut sont rendues en coréen par des constructions déterminatives, souvent sans sujet explicite, et avec, pour nom-pivot, des termes nominaux sémantiquement correspondants, sauf le cas où la séquence [N + de + INF] forme avec un verbe support, souvent *avoir*, des locutions verbales qui sont parfois, mais pas toujours, traduites par des formes verbales qui leur correspondent sémantiquement en coréen²⁰⁵.

En somme, en ce qui concerne les types de noms susceptibles de se combiner avec les complétives du nom dans les deux langues, on peut admettre que ce sont en général des noms abstraits qui sont sémantiquement plus variés en coréen qu'en français et que les deux langues ne sélectionnent pas les mêmes types de noms-pivot, surtout quand on compare les complétives à verbe fini du français avec les constructions déterminatives correspondantes du coréen : en français, la majorité des noms admettant les complétives à verbe fini relèvent généralement du domaine épistémique (*hypothèse, nouvelle, certitude, conviction, supposition, croyance*, etc. + *que P*, tandis qu'en coréen, par contre, peuvent figurer comme noms-pivot d'une complétive du nom des termes qui appartiennent à des domaines variés et notamment au vocabulaire des sensations, lequel

²⁰⁴ D'autres types de nom sont par exemple envisagés par M. Gross (1975) et F. Kerleroux (1981).

²⁰⁵ Pour que l'étude soit plus rigoureuse, il faudrait examiner la séquence [N + de + Inf] tout comme la séquence [N + que + P], en séparant les cas où le nom est totalement indépendant et ceux où il est lié à un verbe support. Nous précisons que nous ne nous intéressons ici qu'à ces séquences [N + de + Inf] et [N + que + P] ainsi qu'aux constructions déterminatives correspondantes du coréen, sans aller jusqu'à examiner leurs rapports avec le verbe principal. Nous estimons qu'un tel examen pourrait effectivement se faire, une fois délimitées les séquences déterminatives en question.

est exclu en français.

Nous estimons important de souligner par là le fait que d'un point de vue énonciatif cette grande variation permet à l'énonciateur coréen d'expliciter, avec plus de liberté, la façon dont il perçoit l'événement ou le procès décrit dans cette subordonnée. Autrement dit, l'énonciateur peut préciser, grâce aux noms-pivot, les modalités de son appréhension du fait exprimé dans la subordonnée. En effet, il est courant de dire que la proposition complétive développe le contenu référentiel du nom-pivot auquel elle est enchâssée. On peut dire parallèlement que celui-ci spécifie la façon dont l'énonciateur perçoit le fait subordonné.

Ainsi plusieurs types de noms peuvent se trouver déterminés par une complétive décrivant le fait « *que le gâteau brûle* » en coréen.

- (Ex53)
- kheik-i / tha-nIn / [sasil], [n I kkim], [n E ms E], [pos I p], etc.
- gâteau-p.nom / brûle-SD :inacc / *fait, impression, odeur, image*, etc.
- → « *le fait / l'impression / l'odeur / l'image*, etc. *que le gâteau brûle* »
- Le fait subordonné « *que le gâteau brûle* » est exprimé par l'énonciateur avec différentes modalités d'appréhension de l'événement, à savoir en tant que « *fait* », « *impression* », « *odeur* » et « *image* », etc.

On peut faire le même constat pour les complétives du nom en français. Dans l'exemple suivant, le fait subordonné *accomplir ce geste* peut être envisagé avec autant de modalités d'appréhension que les types de noms-pivot pouvant se combiner avec cette subordonnée.

- (Ex54)
- **l'idée / le fait / le souci / la force / la folie / le désir**, etc. d'accomplir ce geste

Mais il n'en va pas de même pour les complétives à verbe fini. Si l'énonciateur peut exprimer de façon diverse en coréen sa perception du fait décrit dans la subordonnée complétive du nom, en français, lorsque la subordonnée est une complétive à verbe fini, il est contraint de se limiter à des termes nominaux souvent métadiscursifs que le système de cette langue lui autorise à utiliser.

En fin de compte, en parlant du rôle des noms, il ne faut pas oublier que les noms ont avant tout pour rôle d'organiser l'expérience et d'y établir des catégories. Il en va de même pour les noms-pivot se combinant avec une complétive.

7-4 Observation de quelques cas à travers des

exemples de traduction des propositions déterminatives non-relatives entre français et coréen

Nous allons observer quelques exemples de traduction des complétives du nom entre français et coréen, dont certains serviront à éclaircir davantage les idées présentées plus haut et d'autres montreront certains faits que nous n'avons pu exposer plus haut.

7-4-1 Cas de la traduction des complétives du nom avec des noms de sensations

Nous avons vu à travers l'ex. (51) cité plus haut que dans certains cas, une complétive du nom ayant pour nom-pivot un nom de sensation en coréen pouvait se traduire en français par une relative ayant pour nom-pivot un syntagme nominal complexe, dont le syntagme génitif pourrait être analysé, en termes transformationnels, comme un élément appartenant au départ à la subordonnée et qui est « monté » en position de nom-pivot appartenant à la principale. L'ex. (55) que nous avons relevé dans la traduction française du roman coréen *Emi* montre concrètement cette possibilité qui est réellement exploitée par les traductrices de ce roman.

- (Ex55)
- hanyak- I I /1/ tali-n I n /2/ n E ms E-ka /3/ puOkh-esO /4/ malu-III /5/ kOnn-O /6/ anpaNan-Ilo /7/ solsol /8/ slmyOtIIOWasO nIn /9/ OmOni-li /10/ nEmsE-wa /11/ hapchyO-cikoiss-Oss-ta /12/ [Mère 30]
- médicaments-p.accus /1/ faire bouillir- SD :inacc /2/ odeur-p.nom /3/ cuisine-de /4/ plancher-p.accus /5/ traverser-SC /6/ chambre-dans /7/ peu à peu /8/ pénétrer-SC /9/ mère-p.génit /10/ odeur-avec /11/ se mélanger-en train de-acc-STdécl /12/
- (litt) →* L'odeur (qu'on) faisait bouillir des médicaments traversait de la cuisine vers le plancher, pénétrait peu à peu dans sa chambre et se mélangeait avec l'odeur de ma mère.
- → L'odeur des produits médicinaux qu'on faisait bouillir dans la cuisine, montait peu à peu en passant par le plancher devant sa chambre et se mélangeait à son odeur. [Trad. Mère 23]

Étant donné qu'il n'est pas possible d'avoir en français une subordonnée complétive déterminant le nom olfactif [nEmsE] « l'odeur », du type « l'odeur qu'on faisait bouillir des médicaments », les traductrices l'ont rendue par une relative française qui ne détermine pas directement le terme l'odeur, mais plutôt son syntagme génitif *des produits médicinaux* qui correspond à la fonction d'objet dans la relative. Bien que la structure

interne ait changé, cette traduction permet de maintenir le même terme lexical sujet de la principale qui est « l'odeur ».

Dans l'exemple suivant, le terme nominal *hirondelles*, qui était le sujet dans la subordonnée déterminative non-relative du coréen, occupe la position de nom-pivot dans la traduction française, où la subordonnée en question est relative.

- (1) cepi-tIl-i /1/ nakE-lo /2/ ttaNpatak-Il /3/ halth-ko-cinaka-nIn /4/ **moya N-Il** /5/ cikhyOpo-myOnsO /6/ [Mère 17]
- hirondelles-p.nom /1/ ailes-avec /2/ sol-p.accus /3/ passer en rasant-SD:inacc /4/ figure-p.accus /5/ observer-SC(concomitant) /6/
- (litt) → En observant la figure que les hirondelles passaient en rasant le sol de leurs ailes,
- → *En les observant qui rasiaient le sol de leurs ailes*, [Trad. Mère 13]
- Il existe certaines constructions de complétives du nom en français équivalentes aux subordonnées déterminant des noms de sensations en coréen et que les traductrices exploitent. (Ex56)
- pa N an- I i /1/ to N cô N -e /2/ mopsi /3/ sinkyô N - I I /4/ ss I -n I n /5/ phyocô N-Ilo /6/ kichuni tEk-In /7/ nacke /8/ malhE-wass-ta /9/
- intérieur de la chambre-p.génit /1/ situation-à /2/ très /3/ attention-p.accus /4/ faire-SD /5/ air-avec /6/ femme de Ki-Chun-p.top /7/ à voix basse /8/ parler-acc-ST.décl/9/
- (litt) La femme de Ki-Chun me parlait tout bas avec l'air de faire très attention à la situation de la chambre
- → *Elle me répondait tout bas en ayant l'air de vouloir lui demander quelque chose*. [Trad. Mère 30]

Dans l'ex. (56), la subordonnée coréenne déterminant le nom lié au sens visuel [phyocôN] (*air*) est rendue en français par une construction infinitive déterminant le nom-pivot *air*.

De manière générale, les complétives du nom du coréen sont souvent traduites en français par des complétives à l'infinitif dont la latitude pour déterminer des noms de catégories référentielles diverses est plus grande que les complétives à verbe fini. Parmi les noms pouvant introduire une complétive à l'infinitif, beaucoup correspondent sémantiquement à de nombreux noms admettant une complétive du nom en coréen.

On constate que des complétives du nom déterminant un nom de sensation sont couramment traduites en français par des formes réduites qui peuvent être une nominalisation (les ex. (57) et (58)) ou un adjectif (59), et qui ont un sens littéralement ou métaphoriquement équivalant à celui exprimé dans la subordonnée déterminative non-relative du coréen.

- (Ex57)

· kkoma-ka /1/ n E talli-n l n /2/ mos l p-ln /3/ kullONswe-li /4/ umcikim-ll /5/ paNpulh-Ess-ta /6/ [Mère 22]

· enfant-p.nom /1/ courir-SD:inacc /2/ image-p.top /3/ cerceau-p.génit /4/ roulement-p.accus /5/ ressembler-acc-STdécl /6/

· → (litt) *L'image que l'enfant court a ressemblé au roulement d'un cerceau.

· → *La course de l'enfant ressembla au roulement d'un cerceau.*

· (Ex58)

· nE-ka /1/ macimak-llo /2/ puthcap-ln-kOs-ln /3/ « uiyOn »-ha-ko /4/ nacaki /5/ i-lll /6/ ka-nln /7/ soli-yOss-ta /8/ [Mère 34]

· moi-p.nom /1/ dernièrement /2/ retenir-SD-ND-p.top /3/ onomatopée-« faire »-suf.cit /4/ doucement /5/ dents-p.accus /6/ grincer-SD :inacc /7/ bruit-être-acc-ST :décl /8/

· → (litt) * Ce que je retins dernièrement, (c')était le bruit (qu'on) grince «uiyOn » doucement les dents

· → Ce que je pouvais retenir de ce dernier murmure, 'cette...', était un grincement de colère. [Trad. Mère 28]

· (Ex59)

· klIONa /1/ imo-nln /2/ ki-ka /3/ makhy- O /4/ cuk-kess-ta-n l n /5/ O lkul-lo /6/ na-hanthe /7/ ccEcike /8/ nun-ll /9/ hllki-koiss-Oss-ta /10/ [Mère34]

· mais /1/ tante-p.top /2/ souffle-p.nom /3/ boucher-passif-SC(cause) /4/ mourir-STdécl-SD /5/ visage-avec /6/ moi-à/7/ de manière aïgue /8/ yeux-p.accus /9/ en train de lancer de travers-acc-STdécl /10/

· → (litt) *Mais ma tante, d'un air qu'elle allait mourir d'étouffement, me lançait un regard aigu.

· → Mais ma tante, suffocant, me lançait un regard aigu. [Trad. Mère 26]

Parfois, les traductrices ne transposent pas la subordonnée déterminative coréenne concernée dans la traduction française, mais prennent simplement le terme nominal déterminé, comme en témoigne l'exemple suivant :

· (Ex60)

· anchEpuOkh-esO /1/ kichunitEk-i /2/ yOnpaN /3/ k l l l s-talk l lak k O li-n l n /4/ soli-lll /5/ nE-koiss-nln-toNan /6/ [Mère 39]

· cuisine-dans /1/ la femme de Ki-Chun-p.nom /2/ sans interruption /3/ vaisselles-onomatopée-suf.verbal-SD /4/ bruit-p.accus /5/ être en train de faire-SD-pendant /6/

- (litt) → *Pendant que la femme de Ki-Chun faisait dans la cuisine du bruit que les « vaisselles faisaient 'talk I lak' »,
- → *Pendant que la femme de Ki-Chun faisait du bruit dans la cuisine*, [Trad. Mère 30]

Dans la séquence déterminative du coréen « *le bruit que les vaisselles faisaient 'talkllak'* », seul le terme nominal déterminé *le bruit* est passé dans la traduction française. Il est plausible de faire l'hypothèse que le contexte est suffisamment évident pour supposer qu'il s'agit du bruit de la vaisselle au moment où une femme est en train de la faire. La traductrice a donc estimé que l'information donnée au départ par la subordonnée déterminative du coréen qui spécifie la nature du bruit n'était pas nécessaire et l'a supprimée²⁰⁶.

Il serait simpliste d'expliquer que les modifications linguistiques observées dans la traduction française par rapport aux subordonnées déterminatives non-relatives du coréen sont dûes uniquement au fait que les subordonnées équivalentes du français n'ont pas la même aptitude que celles du coréen pour déterminer des noms de catégories sémantiques diverses, en l'occurrence la catégorie des sensations. En fait, des raisons d'ordre différent peuvent les justifier, par exemple des effets stylistiques, souvent culturellement marqués, qui s'expriment différemment d'une langue à l'autre. De plus, il faudrait reconnaître que les formes linguistiques du coréen constituées d'une subordonnée déterminative et d'un nom de sensation s'emploient parfois comme des expressions idiomatiques avec des sens métaphoriques, qui s'expriment en français souvent autrement. Mais il importe de souligner que pour nous, la question n'est pas ici de discuter des problèmes de traduction liés à de tels facteurs externes, ce qui dépasse amplement notre compétence. Nous avons voulu simplement montrer avec les exemples cités plus haut qu'un facteur linguistique, plus précisément syntaxique, pouvait contraindre le traducteur à choisir telle forme linguistique mais pas une autre dans la langue d'arrivée.

²⁰⁶ Remarquons tout de même au passage que la subordonnée déterminative du coréen de l'ex. (60) contient une forme linguistique intéressante à observer et qui est particulièrement bien exploitée en coréen. Il s'agit de la forme verbale constituée d'une unité idéophone, en l'occurrence [talkllak], et d'un élément verbalisant comme ici [kOli(ta)]. En effet, le coréen a cette particularité d'intégrer facilement des unités idéophones dans une unité phrastique. Ces unités peuvent y fonctionner seules, comme adverbes, ou bien comme verbes à l'aide des suffixes verbalisant qui servent à faire de ces formes initialement extra-syntaxiques des formes syntaxiques. Ainsi (a) cha-ka / puNpuN kOli-n-ta / voiture-p. nom / « faire 'puNpuN' »-inacc-STdécl / → la voiture « fait boum boum ». (a') cha-ka / puNpuN kOli-nIn / soli / voiture-p. nom / « faire 'puNpuN' »-SD / bruit / → le bruit que la voiture « fait boum boum ». (b) kkochiph-i / « phallaN naliO » / ttOlci-n-ta / feuille-p.nom / « flottant légèrement par le vent » / tomber-inacc-STdécl / → Une feuille tombe « en flottant légèrement par le vent » (b') kkochiph-i / « phallaN naliO » / ttOlci-nIn / moslp / feuille-p.nom / « flottant légèrement par le vent » / tomber-inacc-STdécl / → l'image que (où) une feuille tombe « en flottant légèrement par le vent » Comme la traduction approximative des exemples coréens le souligne, il est souvent difficile de trouver pour ces cas des formes équivalentes en français. D'ailleurs, les formes linguistiques constituées d'unités onomatopéiques ou d'unités décrivant des attitudes se combinent fréquemment avec des noms de sensations auditives ou visuelles, comme le montrent les exemples (a'-b'). On peut comprendre par là les difficultés que peut rencontrer la traductrice en essayant de traduire la subordonnée déterminative donnée dans l'ex. (60).

7-4-2 Détermination en coréen et verbalisation en français

Les exemples suivants montrent la forte tendance du coréen à mettre en oeuvre des subordonnées déterminatives non-relatives qui ont pour rôle de spécifier un nom en tête, là où le français utilise des constructions notamment prédicatives. Le cas illustré par ces exemples peut être envisagé en continuité avec l'analyse effectuée du cas précédent, selon laquelle les subordonnées déterminatives non-relatives du coréen se trouvent souvent transformées en d'autres formes linguistiques dans le passage du coréen au français, du fait que le coréen offre une plus grande souplesse d'emploi des constructions déterminatives ayant comme noyau des noms de catégories référentielles variées, que le français. Mais ce qui nous intéresse ici, c'est de relever qu'au delà de cette différence structurelle, existe également une différence qui se manifeste au niveau de la mise en discours de ce type de constructions déterminatives dans les deux langues. On peut mettre à jour cette différence en s'interrogeant sur les rôles que ces constructions pourraient assumer en discours, par exemple sur le plan informationnel.

Observons d'abord des exemples :

- (Ex61)
- KIkOs-tIl-In /1/ (...) / n E m O li-palo cich O k-es O /2/ ko N cu N - I lo /3/ hulcc O k /4/ soskuchi-n I n /5/ as I las I lhan /6/ kokye-IlI /7/ pOl-yOss-ta /8/ [Mère17]
- Elles (les hirondelles)-p.pl-p.top /1/ (...) / ma tête-juste-au dessus de /2/ air-en /3/ d'un coup /4/ remonter-SD /5/ dangeureux /6/ acrobatie-p.accus /7/ produire-acc-STdécl /8/
- (litt) → Elles (...) faisaient des acrobaties dangereuses qu'(elles) remontaient / (de remonter) d'un seul coup en l'air juste au dessus de ma tête.
- → Elles étaient remontées d'un seul coup en faisant des acrobaties. [Trad. Mère 13]

En coréen, le terme nominal [kokye] (acrobatie) est déterminé par la subordonnée déterminative « *que (les hirondelles) remontaient d'un seul coup en l'air juste au dessus de ma tête* » en spécifiant sémantiquement le référent de ce terme nominal qui assume la fonction d'objet dans la principale « *Elles faisaient des acrobaties (que P)* ». En revanche, dans la traduction française, cette relation syntaxique entre proposition principale et proposition subordonnée qui s'observe en coréen est, en quelque sorte, inversée : le fait décrit dans la subordonnée du coréen est exprimé en français par une proposition principale, tandis que le terme nominal [kokye] (acrobatie), repris, fait partie d'une subordonnée au gérondif où il est l'objet du verbe *faisant*.

Dans l'exemple suivant, pour le même type de subordonnée coréenne, le passage en français est effectué un peu différemment.

- (Ex62)
- na-nIn /1/ taman /2/ mil I ksan-kwa /3/ cON my O n- I lo /4/ macs O -n /5/ case-esO /6/

han yOin-li /7/ kikhakiman hEss-tOn /8/ ilsEN-wie /9/ ccikhyO-ci-n /10/ hlimihan /11/
coNcipu hana-III /12/ taNyOnhan sunsO inyaN /13/ kicON sasil-lo /14/ (VC) kOtuO
tlilittallimi-ss-ta /15/ [Mère12]

- moi-p.top /1/ seulement /2/ Montagne Miluk-avec /3/ face-en /4/ être debout-SD /5/
attitude-dans /6/ une femme-p.génit /7/ être tragique-SD :remém /8/ vie-sur /9/
poser-passif-SD /10/ imprécis /11/ un point final-p.accus /12/ comme l'ordre naturel /13/
fait établi-come /14/ ne faire qu'accepter-acc-STdécl /15/
- (litt) → Avec l'attitude que (j')étais / d'être debout en face à la montagne Miluk, je ne
faisais qu'accepter un point final imprécis, posé sur la vie tragique d'une femme comme
l'ordre des choses.
- → Debout face à la montagne, j'acceptais ce point final, imprécis, posé sur la vie
tragique d'une femme comme faisant partie simplement de l'ordre des choses. [Trad.
Mère 9]

Si le terme nominal déterminé [case] (*attitude*) n'est pas rendu dans la traduction française, le fait exprimé en coréen par la subordonnée « *que j'étais debout en face à la montagne / d'être debout en face à la montagne* » qui caractérise sémantiquement ce nom-pivot, est traduit sous la forme d'une construction participiale détachée *Debout face à la montagne*, où le verbe participiale *étant* reste implicite.

Il est essentiel de remarquer dans ces deux exemples la propension du coréen à utiliser des propositions déterminatives suivies de noms, là où le français met souvent en jeu des constructions prédicatives. Cette tendance se confirme d'une façon plus convaincante dans le passage du français en coréen. En effet, comme en témoignent les exemples suivants que nous avons empruntés au texte français *Immortalité*, de Kundera, et leur traduction coréenne, le procès exprimé au moyen d'une construction prédicative en français est reformulé en coréen sous la forme d'une construction déterminative.

- (Ex63)
- Son père se tint assis, *il se penche sur un morceau de photographies lacérées*. [Im. 20]
- □
- ap O ci-ka /1/ cali-e /2/ anc- I n /3/ case-lo /4/ mom-II /5/ suk-yO /6/ kalkali ccic-ki-n /7/
sacincokak hana-III /8/ nElyOtapokoiss-Oss-ta /9/ [Trad. Im.17]
- Père-p.nom /1/ place-à /2/ s'asseoir-SD :acc /3/ position-en /4/ corps-p.accus /5/
incliner-SC (inclinant) /6/ lacérer morceau par morceau-passif-SD :acc /7/ une
photo-p.accus /8/ en train de regarder-acc-STdécl /9/
- (litt)→ *Son père était en train de regarder une photo lacérée en mille morceaux,
inclinant son corps en position qu'il était assis.

Cet exemple correspond exactement à celui de l'ex. (62) que l'on vient de voir. L'unité phrastique son père se tint assis qui apparaît comme indépendante en français est

rendue en coréen sous la forme d'une subordonnée déterminant le nom [case] (*position*), nom qui a été introduit par le traducteur. Il en va de même dans l'exemple suivant.

- (Ex64)
- Trop fatiguée pour lire les articles, elle se contentait de regarder les photos, nombreuses et en couleurs. Dans les pages centrales, un grand reportage était consacré à un catastrophe survenu au cours d'un meeting d'aviation. Un appareil en flamme était tombé dans la foule des spectateurs. [Im. 53]
- (NB. Nous ne prenons en compte que la traduction coréenne de cette phrase soulignée, le reste de l'exemple français servant à comprendre le contexte où cette phrase est produite.)
- □
- pulccoc-e /1/ hwipssa-i-n /2/ pih EN ki han-t E -ka /3/ kwank E k-t I I- I I /4/ mulisok- I lo /5/ chulakha-n /6/ ca N my O n-i-Oss-ta /7/ [Trad. Im.45]
- flamme-par /1/ entourer-passif-SD :acc /2/ avion-un-classificateur-p.nom /3/ spectateur-p.pl-p.génit /4/ foule-dans /5/ tomber-SD :acc /6/ **image**-être-acc-STdécl /7/
- →(C')était l'**image** que (où) un avion entouré par la flamme était tombé dans la foule des spectateurs.

On voit que l'événement qui est décrit en français au moyen d'une phrase indépendante est exprimé par une subordonnée déterminative suivi du nom [caNmyOn] (*image* ou *scène*) que celle-ci spécifie dans la traduction coréenne. Ceci a pour effet que si en français l'événement exprimé par une phrase indépendante est envisagé en tant que tel au premier plan, en revanche, en coréen cet événement est relégué au second plan en faveur de la modalité d'appréhension de celui-ci explicitée par le nom-pivot [caNmyOn] (*image* ou *scène*).

Par ailleurs, si l'on prend en compte le rapport de l'énoncé en question avec l'énoncé précédent dans le contexte donné, l'énoncé coréen « *c'est l'image qu'un avion en flamme était tombé dans la foule des spectateurs* » comme l'énoncé français « *Un avion en flamme était tombé dans la foule des spectateurs* » ont ceci de commun sur le plan informationnel d'apporter une nouvelle information à ce qui est dit dans l'énoncé précédent. Ils constituent donc une partie rhématique. Mais la construction mise en oeuvre pour véhiculer cette nouvelle information est par contre différente d'une langue à l'autre : en l'occurrence, le français opte pour une unité phrastique indépendante (P) et le coréen opte pour une construction du type (C'est N + prop. déterminative).

En effet, dans une perspective informationnelle, il nous semble que ce cas est particulièrement intéressant, dans la mesure où celui-ci (*C'est l'image que P*) est construit selon le schème prédicatif du type [A est B] et que c'est conformément à ce schème prédicatif que se réalise souvent la répartition de l'information en thème et en rhème. Lorsque A et B sont des éléments de statut propositionnel, il s'avère que ces derniers prennent souvent la forme d'une séquence [Proposition déterminative + N], ou bien la

forme d'une proposition nominale. De là, on peut supposer que la propension à organiser les énoncés selon le schème informatif [Thème-Rhème] en coréen, tendance qui est largement attestée, a une incidence sur l'occurrence fréquente des propositions déterminatives dans cette langue.

Pour justifier cette idée, il faudrait une étude plus approfondie des propositions déterminatives dans une perspective informationnelle. Pour ce faire, on doit évidemment prendre en considération le cadre textuel étendu, ce que nous ne pouvons envisager ici. Mais l'ex. (64) a permis de voir du moins que l'utilisation fréquente des propositions déterminatives en coréen a sans doute un lien étroit avec l'organisation des énoncés qui tend à se faire en fonction de l'organisation informative plutôt qu'en fonction de l'organisation syntaxique.

7-4-3 Propositions déterminatives du coréen où le sujet en [ka] alterne avec le constituant nominal marqué par une particule génitive [li]

Il s'agit du cas, qui n'a pas été observé dans notre exposé précédent, où dans une proposition déterminative la particule nominative [ka] apparaît comme étant commutable avec une particule génitive [li]. Ce qui incite certains linguistes à dire que celle-ci marque le sujet de la subordonnée au même titre que celle-là²⁰⁷. Cette possibilité de commutation entre ces deux particules se présente généralement dans les propositions déterminatives non-relatives (→65), mais des relatives n'en sont pas exclues²⁰⁸ (→66).

- (Ex65)
- (a) aki-ka /1/ us-nIn /2/ mosIp-i /3/ kwiyOp-ta /4/
- bébé-p.nom /1/ rire-SD :inacc /2/ image-p.nom /3/ être adorable-STdécl /4/
- → L'image que (où) le bébé rit est adorable.
- (b) aki-li /1/ us-nIn /2/ mosIp-i /3/ kwiyOp-ta /4/
- bébé-p.génit /1/ rire-SD :inacc /2/ image-p.nom /3/ être adorable-STdécl /4/
- (litt)→ L'image « riant » du bébé est adorable.
- →l'image du rire du bébé est adorable
- (Ex66)

²⁰⁷ Selon A. Lemaréchal (1997) et I. Tamba (1991), un cas semblable est attesté par la particule dite de sujet [ga] et la particule génitive [no] en japonais. Ces linguistes font remarquer qu'en diachronie la particule de sujet [ga] est une ancienne marque de génitif. Quant à la particule de sujet [ka] ou sa variante [i] et à la particule génitive [li], nous ne saurions dire, faute d'informations, si elles ont un tel rapport génétique.

²⁰⁸ Dans certains cas de relatives, la présence de la particule génitive [li] paraît inacceptable. (Ex) nE-&{ka / *na-li&}; / ssl-nIn / phyOnci / moi-p.nom / *moi-p.génit&}; / écrire-SD :inacc / lettre/ →la lettre que j'écris.

- (a) kl kOs-lŋ /1/ nE-ka /2/ kacaN /3/ coaha-nŋ /4/ cakphum-i-ta /5/
- ceci-p.top /1/ moi-p.nom /2/ le plus /3/ aimer-SD :inacc /4/ oeuvre-être-STDécl /5/
- → Ceci est l'oeuvre que j'aime le plus.
- (b) kl kOs-lŋ /1/ na-li /2/ kacaN /3/ coaha-nŋ /4/ cakphum-i-ta /5/
- ceci-p.top /1/ moi-p.génit /2/ le plus /3/ aimer-SD :inacc /4/ oeuvre-être-STDécl /5/
- → Ceci est mon oeuvre le plus préféré.

Bien que ces deux particules affectent le constituant nominal situé pareillement juste à côté de la forme verbale déterminative dans la subordonnée, ceci n'implique pas, soulignons-le, que le constituant nominal marqué par la particule génitive [li] assure la même fonction que celle qu'assumerait le sujet marqué par la particule nominative [ka] dans la subordonnée. En effet, ils n'ont pas la même fonction syntaxique par rapport au nom déterminé qui est placé après la forme verbale déterminative. Dans l'ex. (65a) si [aki-ka] (bébé-p.nom) assume le rôle de sujet à l'intérieur de la subordonnée qui détermine le nom [moslp] (*image*), dans l'ex. (65b) [aki-li] (bébé-p.génit) ne fait pas partie de la subordonnée déterminative qui est ici constituée de la seule forme déterminative [us-nŋ] (rire-SD) qui le suit immédiatement, mais il se rapporte au nom [moslp] (*image*) dont il est le syntagme génitival, bien qu'il soit séparé de ce noyau substantival par la présence de la forme déterminative [us-nŋ] (rire-SD) dont le sujet est absent : [Ø us-nŋ] (Ø rire-SD). Bien entendu, le référent de ce sujet absent peut être récupéré par le syntagme génitival adjacent [aki-li]. Donc, dans l'ex. (65a), c'est l'ensemble [sujet + verbe] (aki-ka / us-nŋ : que le bébé rit) qui détermine le nom-pivot [moslp] (*image*), tandis que dans l'ex. (65b), seule la forme verbale déterminative [us-nŋ] (rire-SD) : riant) le détermine. Il en va de même pour les ex. (66a) et (66b).

Il nous paraît intéressant de prendre en compte l'idée suggérée par Lemaréchal (1997, 145-146) à propos du japonais qui connaît également les mêmes types de constructions déterminatives, pour rendre compte dans la glose de la différence de relation que les deux constructions distinctes entretiennent avec le nom-pivot. Suivant son idée, la première, contenant le sujet [ka], est à gloser par « *l'image (déterminé par le fait) que le bébé sourit* », tandis que la seconde, contenant le syntagme génitival en [li], par « *l'image (déterminé par) l'action de rire du bébé / le rire du bébé* ». Ces gloses nous paraissent adéquates pour rendre compte de la différence de la relation de détermination.

L'analyse du constituant nominal marqué par la particule génitive [li] comme le syntagme génitival du nom, qui est à la fois son noyau substantival dans le cas présenté, se vérifie clairement par le fait que ce syntagme génitival peut se placer juste devant le nom déterminé. L'ex. (65b), repris en (67a), peut prendre la forme de l'ex. (67b) :

- (Ex67)
- (a) aki-li /1/ us-nŋ /2/ moslp-i /3/ kwiyOp-ta /4/
- bébé-p.génit /1/ rire-SD :inacc /2/ image-p.nom /3/ être adorable-STDécl /4/

- (litt) → L'image « riant » du bébé est adorable.
- → l'image (déterminé par l'action) de rire du bébé est adorable.
- (b) us-nIn /1/ aki-li /2/ mos-lp-i /3/ kwiyOp-ta /4/
- rire-SD :inacc /1/ bébé-p.génit /2/ image-p.nom /3/ être adorable-STdécl /4/
- → l'image (déterminé par l'action) de rire du bébé est adorable.
- Ou / → l'image du bébé qui rit est adorable.

Dans l'ex. (67b), le groupe nominal complexe [aki-li / moslp] (l'image du bébé) se trouve placé après la forme verbale déterminative [us-nIn]. Mais, lorsque le nom-pivot est un groupe nominal complexe dans lequel une subordonnée déterminative est enchâssée comme dans le cas présent, l'interprétation du rôle qu'a cette dernière par rapport au groupe nominal complexe peut être ambiguë. En effet, selon les contextes, soit cette subordonnée est analysable comme une relative qui ne détermine que le syntagme génitival [aki] (*bébé*), placé en première position dans le groupe nominal complexe. Dans ce cas, l'interprétation de l'exemple sera « **l'image du bébé qui rit est adorable** ». Soit elle peut être analysée comme une complétive du nom qui détermine le groupe nominal complexe [aki-li / moslp], ou plutôt le noyau substantival de celui-ci, ce qui donnera une interprétation semblable à celle donnée dans l'ex. (67a) « **l'image (déterminé par l'action de) rire du bébé est adorable** ». Dans le cas où le contexte de l'ex. (67b) est neutre, nous pensons que la première interprétation sera préférée à la seconde.

Voyons à présent le cas de la traduction coréenne des complétives du nom à l'infinitif du français. Nous avons choisi pour l'illustrer deux complétives du nom à l'infinitif qui déterminent un nom ayant un possessif comme prédéterminant. Précisons que, du fait de l'absence des possessifs dans le système coréen des déterminants, on utilise généralement comme équivalent un syntagme génitival constitué d'un pronom personnel suivi d'une particule génitive [li]. Ceci donne des groupes nominaux complexes dans la traduction coréenne pour les noms-pivot *son désir* et *sa façon* : *son désir* → [k l ny O - l i (yoNmaN)] (elle-de désir) / *sa façon* → [k l ny O - l i (paNsik)] (elle-de façon).

- (Ex68)
- (a) sa façon d'aimer [Im. 240]
- (b) k l ny O - l i /1/ salaNha-nIn /2/ **pa N sik** /3/ [Trad. Im. 203]
- elle-p.génit /1/ aimer-SD /2/ façon /3/
- (litt) → la façon (déterminé par l'action) d'aimer d'elle. → sa façon d'aimer
- (c) son désir de tuer son homme [Im. 43]
- (d) kl cakca-III /1/ cukiko-siph-In /2/ k l ny O - l i /3/ yo N ma N /4/ [Trad. Im. 37]
- ce type-p.accus /1/ vouloir tuer-SD /2/ elle-p.génit /3/ désir /4/

- (litt) → le désir (déterminé par l'action) de vouloir tuer ce type d'elle. → son désir de vouloir tuer ce type
- ou (litt) → le désir d'elle qui veut tuer ce type.

On voit que pour traduire les deux séquences de complémentation du français qui sont construites de la même façon selon le schème [possessif + N + de INF], le traducteur a mis en oeuvre en coréen les deux modes de constructions que nous avons vus plus haut : l'ex. (68b) représente une construction déterminative [N- l i (déterminant génitival) + X...V-nIn + N(déterminé)] comme si en français nous avons [possessif + de INF + N], ce qui est réellement impossible ; l'ex. (68d) représente le type [[N- l i (déterminant génitival) + N(déterminé) + X...V-nIn], ce qui est en revanche plus proche de son correspondant français [possessif + N + de INF]. On peut dire que le traducteur a le choix entre ces deux modes de construction déterminative pour rendre la séquence de complémentation du français du type [possessif + N + de INF].

Pourtant on ne doit pas oublier que le second type de construction déterminative utilisé dans l'ex. (68d) est ambigu. En effet, si l'on considère cette construction coréenne en elle-même et pour elle-même, c'est-à-dire sans la comparer à l'exemple français, elle peut donner lieu à deux interprétations différentes concernant la portée de la détermination de la subordonnée déterminative par rapport aux éléments constitutifs du groupe nominal complexe qu'est son nom-pivot. Si la portée de la détermination de la subordonnée déterminative « *que Ø veut tuer ce type* » se limite au syntagme génitival [kInyO] (*elle*), celle-ci sera analysable comme une relative dans laquelle ce terme nominal, considéré comme relativisé, aurait une fonction de sujet ; en revanche, si la détermination de la subordonnée porte sur l'ensemble du groupe nominal complexe [kInyO-li yoNmaN] (*elle-de désir*), cette subordonnée sera analysable comme une complétive du nom à l'intérieur de laquelle ce groupe nominal complexe n'aurait aucune fonction argumentale à jouer.

Il en va de même pour la traduction coréenne d'une subordonnée participiale ou d'une relative du français ayant comme nom-pivot un groupe nominal complexe, comme en témoignent les exemples suivants.

- (Ex69)
- (a) l'image de cet homme se tapotant le front [Im. 37]
- (b) son.-llo /1/ casin-li /2/ ima-III /3/ chi-tOn /4/ k l san E - l i /5/ y ON sa N /6/ [Trad. Im 43]
- main-avec /1/ soi-p.génit /2/ front-p.accus /3/ tapoter-SD :remém /4/ cet homme-p.génit /5/ image-p.top /6/
- (litt) → l'image de cet homme qui tapote son front²⁰⁹.
- Ou → l'image (déterminé par l'action) de taper son front de cet homme.

²⁰⁹ Rappelons que dans notre étude nous avons convenu de considérer la subordonnée participiale du type présenté comme une relative à sujet relativisé.

- (a) une essence de son charme, qui ne dépendait pas du temps [Im. 14]
- (b) sikan-e /1/ sokpaktaNha-cianh-nIn /2/ k l ny O - l i /3/ maily O k- l i /4/ c ON su /5/ [Trad. Im. 12]
- temps-à /1/ subir contrainte-nég-SD /2/ elle-p.génit /3/ charme-p.génit /4/ essence /5/
- (litt)→ l'essence du charme d'elle (ou son charme) qui ne dépend pas du temps
- Ou → l'essence (déterminé par l'action) de ne pas dépendre du temps de son charme.

Dans les deux cas, il n'y a pas d'ambiguïté en français pour interpréter les subordonnées déterminant le groupe nominal complexe comme des relatives dont l'une est participiale et l'autre conjonctive introduite par *qui*. Dans l'ex. (69a), l'analyse de la participiale *se tapotant le front* ne pose guère de difficultés : celle-ci caractérise le syntagme génitival *cet homme* placé immédiatement devant la participiale et non le noyau substantival *l'image*, ni l'ensemble de groupe nominal complexe *l'image de cet homme*. Dans l'ex. (70a) *une essence de son charme qui ne dépendait pas de temps*, la relative peut être considérée comme déterminant soit le seul syntagme génitival *son charme*, soit l'ensemble du groupe nominal complexe *une essence de son charme*. Mais une telle ambiguïté concernant la portée de la détermination de la subordonnée sur les éléments constitutifs du groupe nominal complexe n'empêche pas pour autant de reconnaître la subordonnée en question comme étant une relative.

Il en va par contre tout autrement pour les constructions correspondantes en coréen (69b) et (70b). La difficulté consiste à savoir si la détermination de la subordonnée en question porte sur le seul syntagme génitival ou sur l'ensemble de groupe nominal complexe. Corrélativement, cette subordonnée déterminative est soit une relative soit une complétive du nom pour la même raison que nous avons expliquée plus haut.

L'examen de ces exemples a permis de mieux mesurer combien est délicate l'analyse de la proposition déterminative enchâssée dans un groupe nominal complexe telle que [X...V-nIn + N- l i (déterminant génitival) + N(déterminé)] en coréen. On remarque par là que la construction déterminative du type [N- l i (déterminant génitival) + X...V-nIn + N(déterminé)] illustrée par l'ex. (67a) permet d'éviter l'ambiguïté que peut provoquer l'autre type de construction déterminative.

7-4-4 Les complétives du nom et les relatives à relatif prépositionnel

On a vu précédemment que les types de catégories référentielles des noms abstraits susceptibles d'être déterminés par une subordonnée déterminative non-relative, à savoir une complétive du nom, étaient tellement variés en coréen qu'on ne pouvait en établir la liste. Il est intéressant de constater l'existence d'une certaine corrélation entre l'utilisation des deux types de propositions déterminatives, relatives et complétives du nom, et celle des types de noms pouvant devenir nom-pivot, tels que les noms concrets (ceux désignant la « personne » ou l'« objet ») et les noms abstraits (ceux liés à la « notion », la « connaissance », le « discours », la « sensation », etc.). En effet, nous avons observé

dans une partie du chapitre précédent consacrée à la relativisation des circonstants qu'en coréen, la relativisation d'un nom concret était possible lorsque celui-ci fonctionnait dans des positions syntaxiques nucléaires comme le sujet ou l'objet, ou bien le complément datif, mais elle était difficile lorsqu'il assumait certains types de rôles circonstanciels. Par contre, lorsque le nom-pivot est un nom abstrait impliquant certaines notions de circonstances (« temps », « lieu », « raison », « manière », « but », etc.), seulement et si seulement on admettait la relativisation des circonstants dans ces cas-là, la relativisation des différents types de rôles circonstanciels est relativement facile. Mais nous avons tenu ce propos avec quelques réserves, du fait que ce sont des cas de détermination où la distinction entre relativisation et complémentation est ténue en l'absence de toute marque formelle distincte. D'où l'idée de présenter ces cas de détermination sur un continuum entre la relativisation et la complémentation.

Nous avons vérifié de plus à travers l'examen de quelques exemples de traduction entre français et coréen que là où en français il y a relativisation d'un nom concret assumant un rôle circonstanciel marqué par un relatif prépositionnel (par exemple, *la personne pour qui je travaille*), la subordonnée relative est souvent traduite en coréen par une coordonnée ou une phrase indépendante dans laquelle le terme relativisé en français est repris sous la forme d'un complément de bénéficiaire avec une particule adéquate, comme si l'énoncé français de départ était *Je travaille pour cette personne*. Pour la relativisation des circonstants à relatifs prépositionnels en français, mais avec, pour nom-pivot, un nom abstrait, sa traduction en coréen se fait parfois de la façon qu'on vient de présenter, mais souvent ces relatives sont rendues par des subordonnées déterminatives qui sont généralement analysables comme des complétives du nom, non sans ambiguïtés.

- (Ex71)
- (a) Le terme apparaît en fait pour la première fois dans le journal de navigation de Christophe Colomb qui amalgame sa définition du mot « caribe » (il transcrit d'abord « caniba ») / **'information selon laquelle les Caribes mangeraient de la chair humaine** [Ling. et colon. 59]²¹⁰
- (b) khaliplin-i /1/ salamkoki-III /2/ mOk-nIn-ta-nIn /3/ **iyaki** /4/
- Caribe-p.nom /1/ chair humaine-p.accus /2/ manger-inacc-STdécl-SD /3/ **histoire** /4/
- (litt)→ **l'histoire** que les Caribes mangeraient de la chair humaine.
- (NB. Nous avons pris ici uniquement la traduction coréenne de la séquence déterminative de l'énoncé complexe du français présenté en (a))

De même, on constate que là où le nom abstrait est déterminé par une complétive du nom en coréen, le nom correspondant est spécifié par une relative à relatif prépositionnel en

²¹⁰ Il faut préciser qu'étant donné que les complétives du nom introduites par *que* et des relatives marquées par certaines formes de relatifs prépositionnels que nous allons voir sont liées à certains types sémantiques de noms abstraits (de discours, de connaissances, etc.) qui peuvent devenir leur nom-pivot, leur occurrence est généralement plus fréquente dans des textes scientifiques, argumentatifs ou explicatifs que dans des textes littéraires.

- (a) C'est dans ce contexte que les chercheurs parlent de l'esthétique de nos masques pour en tirer la **conclusion** très contestable **suivant laquelle** la caractéristique de la sculpture coréenne réside dans sa planéité. [Trad. Masque 21]
- (b) uli cokak-li /1/ thlkciln-lin /2/ phyONmyOns-e /3/ iss-ta-nlin /4/ ONttuNhan /5/ ky O llon /6/ [Masque 2]
- notre sculpture-p.génit /1/ caractéristique-p.top /2/ planéité-en /3/ résider-STdécl-SD /4/ contestable /5/ conclusion /6/
- (litt) → la conclusion contestable que la caractéristique de notre sculpture réside en planéité.

Alors qu'en français les noms-pivot métadiscursifs, *information* et *conclusion*, sont déterminés par des relatives introduites par *selon laquelle* et *suivant laquelle*, relatifs prépositionnels de sens proche, en coréen les noms correspondants [iyaki] (*histoire*) et [kyOllon] (*conclusion*) sont déterminés par des complétives du nom à forme verbale longue (avec suffixe terminatif).

On voit ici qu'il est plutôt aisé de traduire des relatives à relatif prépositionnel du français par des subordinées déterminatives en coréen tout en gardant la construction de détermination, lorsque le nom-pivot qu'elles déterminent relève des noms abstraits.

D'ailleurs, la comparaison entre ces relatives ayant pour nom-pivot des noms abstraits, en rapport avec les complétives du nom, et des subordinées déterminatives correspondantes qui peuvent être analysées, selon les cas, tantôt comme des relatives à circonstant relativisé, tantôt comme des complétives du nom, amène à faire les deux remarques essentielles suivantes.

Premièrement, comme G. Chevalier et J-M Léard (1994) l'ont fait remarquer, on peut observer que dans certains contextes, le nom-pivot étant le même, la complétive du nom [N + *que* + P] est concurrencée par une relative à relatif prépositionnel, souvent [N + *selon lequel* + P], ou encore [N + *en vertu duquel* + P] : [*l'idée* + **que** / **selon laquelle** + P], [*l'hypothèse* + **que** / **selon laquelle** + P], [*l'avis* + **que** / **selon lequel** + P], [*la règle* + *que* / *selon laquelle* + P], etc. (les ex. (73b-c) sont empruntés à G. Chevalier et J-M Léard (1994, 59))

- (Ex73)
- (a) Elle était fascinée par **l'idée** que Dieu la voyait [que / selon laquelle]
- (b) **L'avis** que les rassemblements sont interdits vient d'être affiché. [que / selon lequel]
- (c) **La règle** que les jeunes doivent écouter les vieux doit être respectée. [que / selon lequel]

Comme le suggèrent ces deux linguistes, une étude plus approfondie devrait être envisagée sur ces faits, en s'interrogeant notamment sur l'incidence que peut exercer une telle alternance entre relatives à relatif prépositionnel et complétives du nom sur les

aspects syntaxiques et sémantiques.

La deuxième remarque concerne le fait que ces relatives peuvent déterminer des catégories référentielles de noms abstraits beaucoup plus variées que les complétives du nom. En effet, nous avons vu qu'en français il n'y avait qu'un nombre assez réduit de noms abstraits, souvent de sens métadiscursifs, qui pouvaient avoir comme déterminant propositionnel des complétives conjonctives introduites par *que*, alors que les relatives ne connaissent pas une telle restriction sur le choix des noms qu'elles peuvent déterminer, qu'ils soient du type abstrait ou concret. Lié à ce fait, l'observation de certaines relatives introduites par un relatif prépositionnel, notamment *selon lequel / laquelle*, nous amène à penser que celles-ci pourraient s'employer parfois en guise de complétives du nom, lorsque l'utilisation de ces dernières n'est pas possible en présence d'un nom abstrait quelconque.

Ainsi les quelques exemples suivants, que nous avons relevés dans le texte de L-J Calvet (op. cit.), montrent des relatives à relatif prépositionnel qui sont enchâssées dans des noms abstraits ne pouvant être déterminés par une complétive introduite par *que*.

- (Ex74)
- (a) Le terme apparaît en fait pour la première fois dans le journal de navigation de Christophe Colombe qui amalgame sa définition du mot « caribe » (il transcrit d'abord « caniba ») / information **selon laquelle** *les Caribes mangeraient de la chair humaine* [Ling. et colon. 59]
- (b) Si nous revenons à cette phrase de Marx et Engels, dans le manifeste communiste, **selon laquelle** « l'histoire de toute la société jusqu'à nos jours n'a été que l'histoire des luttes de classes ». [Ling. et colon. 63]
- (c) (...) mono-production (réelle) et mono-linguisme (idéalisé) ne vont-ils pas de pair dans une vaste vision **au sein de laquelle** *les civilisations locales, qui l'ont nié d'ailleurs, n'ont pas leur place ?* [Ling. et colon. 72]

La présence des relatifs prépositionnels *selon laquelle* et *au sein de laquelle* devant les subordonnées permet de dire que celles-ci sont des relatives et non des complétives du nom. Certes, ces relatifs prépositionnels indiquent précisément le rôle argumental que pourrait avoir le nom-pivot à l'intérieur de la subordonnée relative. Mais, si l'on observe le rapport sémantico-référentiel qui s'établit entre le nom-pivot et la subordonnée en question, on pourrait dire que cette subordonnée spécifie le contenu référentiel du nom-pivot, tout comme le ferait une complétive du nom. De ce point de vue, mise à part la présence du relatif prépositionnel, la différence entre les relatives telles qu'elles sont données dans les exemples cités et les complétives du nom paraît minime. On peut ainsi faire l'hypothèse selon laquelle, vu que la mise en oeuvre des complétives est normalement impossible après les termes nominaux *information*, *phrase*, *vision*, les relatives souvent introduites par *selon laquelle / lequel*, seraient utilisées en guise de complétives du nom, afin de déterminer un nom, donc de spécifier et caractériser son référent, ce qui est avant tout le rôle commun de ces deux types de propositions déterminatives.

Les relatives dans les ex. (74a-b-c) sont toutes traduites en coréen par des propositions déterminatives.

Le même constat pourrait être fait concernant certains emplois des relatives introduites par le relatif simple *où*. En fait, ces relatives déterminent en général des noms de sens lexical temporel et locatif. Toutefois, il arrive que les relatives en *où* ont pour nom-pivot des noms abstraits « locatifs » pris dans un sens métaphorique.

- (Ex75)
- (a) Nous avons entrepris de tracer des lignes sur les cartes de **régions où l'homme blanc n'avait jamais mis les pieds**. [Ling. et Colon. 58]
- (b) Enfin, dans **les situations où les arts et les lettres vivent du pouvoir**, l'expression adopte aussi cette langue dominante. [Ling. et Colon 60]
- (c) (...) dans un second temps l'Etat romain a pu assumer une longue occupation militaire de la Gaule, doublée d'une **colonisation rationnelle où tout était mis en oeuvre pour assurer la victoire d'une forme de la civilisation**. [Ling. et Colon. 81]
- (d) Elle lui adressa **cinquante-deux longues lettres, où elle le tutoyait en ne parlant que d'amour**. [Immortalité 79]

Certes, la présence du relatif *où* indique formellement que le nom-pivot qui le précède aurait un rôle argumental à jouer, en l'occurrence celui d'un circonstant locatif, dans la subordonnée que ce relatif introduit. Mais si on considère le sens du nom-pivot dans chaque exemple, on constate que le sens locatif ou temporel est plus marqué lexicalement pour le nom-pivot *région* ou encore (un peu moins) *situation* que pour les noms-pivot *colonisation* et *les lettres*.

Signalons au passage que Grevisse (1986 §696) a déjà fait remarquer que *où* se substituait parfois à la conjonction *que* introduisant une complétive dans les exemples suivants :

- (Ex76)
- (a) Je faisais ces réflexions, me plaçant dans **l'hypothèse où Andrée était véridique** (Proust, Rech., t. III, p. 603)
- (b) **L'hypothèse que je l'[=Albertine] avait accusé injustement** m'eût semblé la plus vraisemblable. (Ib. P. 177)

Par ailleurs, dans certaines expressions figées comme *dans le sens où P*, *dans la mesure où P*, etc., on peut également retrouver des noms tels que *sens*, *mesure* n'ayant pas de sens lexical locatif et qui sont antéposés au relatif *où*, qui aurait pu être la conjonction *que*.

Si les subordonnées déterminatives introduites par le relatif *où* avec un nom-pivot abstrait, lexicalement non marqué par un sens locatif ou temporel, s'analysent comme des relatives en présence de ce relatif, celles qui apparaîtraient comme leurs correspondantes

en coréen sont plutôt des complétives du nom que des relatives. En tout cas, dès que le nom-pivot relève du type abstrait et qu'il ne correspond à aucune position argumentale nucléaire dans la subordonnée qui le détermine, il est souvent difficile, comme nous l'avons dit plus haut, de savoir si l'on a affaire à une relative ou à une complétive du nom. De là on peut supposer les difficultés qu'un traducteur pourrait rencontrer, lorsqu'il a à traduire en français de telles subordonnées déterminatives, étant donné que celles-ci entretiennent une relation assez floue avec le nom-pivot contrairement à leurs correspondantes du français dont la relation avec le nom-pivot doit être spécifiée soit au moyen d'un relatif d'une forme précise, soit au moyen d'une conjonction *que*.

L'observation de ces quelques cas a permis de voir, ne serait ce que partiellement, quelles sont les réalisations induites par le passage réelle de ces subordonnées d'une langue à l'autre et quels problèmes de traduction ce passage engendre. Il apparaît en particulier essentiel de retenir que l'analyse linguistique — syntaxique, morphologique et sémantique — des propositions déterminatives, relatives et complétives du nom, entre les deux langues ne peut totalement faire l'économie de la prise en compte de l'activité de traduction. On a pu constater en effet que certains problèmes rencontrés à plusieurs niveaux par les linguistes dans l'analyse des subordonnées déterminatives, notamment celles du coréen, pouvaient devenir des problèmes de traduction qu'un traducteur peut lui-même affronter. Par ailleurs, parmi les cas de traduction observés, le second (« détermination en coréen et verbalisation en français ») nous a permis d'apercevoir que les subordonnées déterminatives ont des emplois discursifs différents d'une langue à l'autre, et qu'il serait pertinent d'étudier leurs rôles non seulement sur les plans syntaxiques et sémantiques, mais aussi sur les plans discursifs, énonciatifs, ou encore pragmatiques.

Chapitre 8 Les « propositions déterminatives » dégrammaticalisées et/ou en cours de dégrammaticalisation

Les constructions du coréen que nous allons observer dans cette section sont peu différentes, au niveau de la configuration formelle, des constructions déterminatives que nous avons vues précédemment. Elles contiennent comme celles-ci une forme déterminative de verbe, souvent combinée avec d'autres arguments, et représentent un schème de détermination identique, à savoir [(Nx) + Vsd] ND/N. Par contre, elles ont des emplois qu'on ne peut expliquer en se limitant au cadre de la détermination nominale. Autrement dit, malgré leur ressemblance formelle avec les vraies constructions déterminatives, elles ne se prêtent pas à l'analyse habituelle selon laquelle la proposition précédente serait une subordonnée déterminant le nom appartenant la proposition principale.

En effet, dans les constructions que nous allons voir, entre le nom « déterminé » et la proposition « déterminative » qui le précède s'établit un lien plus ou moins figé dans le sens où ce nom est systématiquement précédé de cette proposition dont le verbe est marqué d'une façon spécifique par un des suffixes déterminatifs (n l n/(l)n/(l)l). Ce lien figé s'observe plus précisément entre le nom déterminé et le suffixe déterminatif qui le relie à la proposition qu'il marque : le choix du suffixe déterminatif est généralement imposé devant tel ou tel nom. Les noms qui viennent fréquemment occuper cette place de

« déterminé » sont, pour la plupart, des noms appelés « dépendants » ou « incomplets » (→**ND**) qui ont besoin, par nature, d'un déterminant quelconque tel un démonstratif ou un déterminant indéfini ou bien une proposition déterminative, pour fonctionner normalement dans un énoncé. Les constructions ainsi figées [(**Nx**) + **Vsd**] **ND/N** ont, selon leur occurrence dans la structure de phrase, des emplois sémantico-syntaxiques qui pourraient correspondre en français tantôt à des relatives dites *périphrastiques* ayant pour antécédent *ce, celui, ceux*, etc., tantôt à des subordinées circonstancielles introduites par des locutions conjonctives, ou encore à des expressions verbales qui ont pour rôle d'exprimer des valeurs aspectuelles ou des valeurs modales. Avec les noms dépendants qui se trouvent en cours de **grammaticalisation** sur différentes étapes (noms lexicaux → noms dépendants → morphèmes grammaticaux), nous verrons les différentes étapes de **dégrammaticalisation** de ces constructions « déterminatives » dans lesquelles les éléments constituants, nom « déterminé » et proposition « déterminative », sont devenus indissociables. C'est ainsi que les noms situés en position de déterminé forment, en association avec les éléments qui les entourent, des expressions figées ou en cours de figement dans lesquelles ils ont perdu leur propre sens ou le gardent partiellement.

Compte tenu de ce fait, il nous paraît approprié d'appeler les propositions se trouvant dans de telles constructions, « propositions de forme déterminative », puisque le verbe de celles-ci se marque par un des suffixes déterminatifs, afin de les distinguer des vraies propositions déterminatives. Disons tout de même que cette distinction ne peut se faire d'une façon tranchée, car elles se situent sur le continuum des propositions déterminatives.

8-1-Généralités sur les noms dépendants

Pour rendre compte des différents emplois sémantico-syntaxiques de ces constructions « déterminatives », il importe de connaître certains comportements morphosyntaxiques des noms dépendants autour desquels gravitent les propositions de formes déterminatives.

Les noms coréens se divisent, selon leur autonomie morphosyntaxique, en **noms « indépendants »** dits aussi « complets » (en coréen « calip myONsa » ou « wancOn myONsa ») et en **noms « dépendants »** appelés aussi « incomplets » (en coréen « licon myONsa » ou « pul wancOn myONsa »). Comme leur dénomination l'indique, les noms indépendants peuvent exercer, de manière autonome et sans l'appui d'un déterminant, les fonctions grammaticales sujet, objet, compléments circonstanciels, tout en exprimant sémantiquement les différentes réalités notionnelles. A cette sous-classe de noms appartiennent les noms propres et les noms communs. En revanche, les noms dépendants ne peuvent fonctionner qu'en présence d'un déterminant quelconque qui doit se trouver devant eux. Celui-ci peut être un nom, éventuellement suivi d'une particule génitive -li, ou un démonstratif ou encore une forme déterminative de verbe, qu'elle soit seule ou combinée avec d'autres constituants :

- (Ex1)
- (a) **O I I n**-II / koNkjONhEjaha-n-ta /
- **adulte**-p.accus / devoir respecter-inacc-STDécl/
- → *Il faut respecter l'adulte.*
- (b) **kl-O I I n**- II / koNkjONhEjaha-n-ta /
- **ce-adulte**-p.accus / devoir respecter-inacc-STDécl/
- → *Il faut respecter cet adulte (ce monsieur).*
- (c) ***pun**-II / koNkjONhEjaha-n-ta /
- **ND (adulte)**-p.accus / devoir respecter-inacc-STDécl/
- (d) **kl- pun**- II / koNkjONhEjaha-n-ta /
- **ce-ND (adulte)**-p.accus / devoir respecter-inacc-STDécl/
- → *Il faut respecter cet adulte (ce monsieur)*
- (Ex2)
- (a) i-kake-e-nIn / **mulk O n**-i /man-ta /
- ce-magasin-à-p.top./ **chose**-p.nom / être nombreux-STDécl /
- → *Dans ce magasin des choses sont nombreuses.*
- → *Dans ce magasin, il y a beaucoup de choses.*
- (b) nO-ka / sajaha-I / **mulk O n**-i / man-ta /
- toi-p.nom / devoir acheter-SD / **chose**-p.nom / être nombreux-STDécl /
- → *Les choses que tu dois acheter sont nombreuses.*
- (c) * **k O s**-i / man-ta /
- **ND (chose)**-p.nom / être nombreux-STDécl /
- (d) nO-ka / sajaha-I / **k O s**-i / man-ta /
- toi-p.nom / devoir acheter-SD / ND (chose) -p.nom / être nombreux-STDécl./
- → *Ce que tu dois acheter est nombreux.*
- (Ex3)
- (a) **ca N so**-puthO / koll-ca /
- **endroit**-d'abord / choisir -STexhor /

- → *Choisissons d'abord un endroit.*
- (b)an-Il / **ca N so**-puthO / koll-ca /
- s'asseoir-SD / **endroit**- d'abord / choisir-STexhor /
- → *Choisissons d'abord l'endroit où s'asseoir.*
- (c)* **kos** -puthO / koll-ca /
- **nom. dp (endroit)**- d'abord / choisir-STexhor /
- (d)an- Il / **kos**-puthO / koll-ca /
- s'asseoir-SD / **nom. dp (endroit)**- d'abord / choisir-STexhor /
- → *Choisissons d'abord l'endroit où s'asseoir.*

Les noms dépendants [pun], [kOs] et [kos] présentent les mêmes caractéristiques distributionnelles que les noms indépendants qui leur correspondent sémantiquement, respectivement [pun]→[Olln] (personne +honor.), [kOs]→[mulkOn] (objet) et [kos]→[caNso] (endroit) : d'une part, les noms dépendants, comme les noms indépendants, sont postposés par une particule casuelle qui indique leur fonction grammaticale, et d'autre part, la façon dont ils sont reliés à différents types de déterminants est identique. Mais la différence essentielle, répétons-le, entre les deux est que les premiers ne fonctionnent qu'à condition d'être précédés d'un déterminant quelconque, alors que les seconds fonctionnent tout à fait normalement sans l'aide d'un déterminant dans une structure phrastique.

Dans l'état actuel de la langue coréenne, on compte plus d'une centaine de noms dépendants dont les propriétés sémantiques et syntaxiques sont très variées. Mais leur nombre change d'un auteur à l'autre. En effet, les noms dépendants sont des unités linguistiques qui se trouvent en quelque sorte à mi-chemin d'un processus de grammaticalisation des noms, processus qui va dans le sens **nom indépendant** → **noms dépendants** → **morphèmes grammaticaux** tels que particules casuelles, discursives, ou encore suffixes conjonctifs²¹¹. Pourtant, il n'est pas toujours facile de rendre compte de la totalité des noms dépendants en délimitant nettement la frontière entre ceux-ci et des noms indépendants ou des morphèmes grammaticaux. La centaine de noms dépendants qu'on dénombre généralement dans la description du coréen se répartissent en fait dans les différentes étapes de l'évolution diachronique des noms : certains se trouvent dans des contextes où ils se comportent comme des noms indépendants, c'est-à-dire qu'ils fonctionnent sans l'aide d'un déterminant, exprimant leur propre sens lexical ; d'autres ont presque parcouru cette échelle d'évolution pour fonctionner comme des morphèmes grammaticaux, souvent dénués de sens lexical. Il convient de signaler par là que de nombreux noms sino-coréens coexistent avec des noms dépendants coréens autochtones, ce qui est courant dans le lexique général du coréen. Ces noms sino-coréens s'apparentent généralement aux noms autonomes mais s'emploient

²¹¹ Yi C-H(1988) *Etude diachronique des noms dépendants du coréen*, Séoul, Ed. Hanseam, pp.7-8

fréquemment comme noms dépendants avec un sens figuré dans des expressions figées.

Il faut également noter la difficulté qu'il y a à établir un classement des noms dépendants faute de critères opératoires sur lesquels un tel classement pourrait se fonder, d'autant que leurs propriétés sémantiques et syntaxiques ainsi que leurs contraintes d'emploi sont aussi divergentes que leur nombre. Le fonctionnement de beaucoup d'entre eux, de même que leur résidu éventuel de sens, changent en fonction du contexte où ils sont employés. Il n'est donc pas étonnant que leur classification varie d'une description à l'autre selon les critères adoptés. Par ailleurs, il est plutôt rare que les grammaires du coréen proposent une classification des noms dépendants et des locutions qu'ils forment avec les éléments qui les entourent, et on se contente généralement de répertorier ces locutions comme des expressions figées.

Par commodité, nous nous inspirons, faute de mieux, de la classification des noms dépendants proposée par les linguistes K-S Nam et Y-K Ko²¹² et nous y apporterons quelques modifications en nous appuyant sur certaines études effectuées sur les noms dépendants²¹³. Ces linguistes distinguent les noms dépendants selon quatre sous-classes d'après leur faculté d'emploi :

ND ordinaires (# cf. les auteurs « pophyONsON liconmyONsa ») : comme le montrent les exemples (6-8), ce sont des ND qui peuvent s'employer, comme les noms indépendants, dans différentes positions argumentales, sans qu'il y ait de contraintes d'utilisation pour les types de déterminants qui les précèdent, ni pour les particules casuelles qui les suivent. Les ND appartenant à cette classe impliquent des notions très diverses comme la « **personne** » : [pun] (*personne respectueuse, monsieur*), [i] (*personne*), [ca] (*type*); « **chose** » : [kOs]; le « **temps** » : [ttE] (*moment*), [toNan] (*durée, pendant*), [cOn] (*avant*), [hu] (*après*); le « **lieu** » : [kos] (*endroit*), [aph] (*devant*), [twi] (*derrière*), [we] (*extérieur*), etc. (Voir les exemples (1-3))

ND à caractère de « sujet » (# « cuOsON liconmyONsa ») : ce sont des ND comme [ci] (*depuis*), [su] (*méthode, moyen / possibilité*), [li] (*raison*), etc. qui apparaissent souvent devant la particule nominative [ka], d'où leur appellation *ND à caractère « sujet »*, et derrière la forme déterminative du verbe, marquée le plus souvent par le suffixe déterminatif -(l) et occasionnellement par [-(l)n]. Ces ND postposés à la particule nominative se combinent fréquemment avec les verbes [iss-ta] (*il y a : exister*) et [Ops-ta] (*il n'y a pas/ ne pas exister*) pour former des locutions de nature différente dans lesquelles les ND perdent plus ou moins leurs sens originels concrets. (Ex4) cO-to / kl-munce-ll / phu-l-su-ka / Ops-Oss-lpnita / moi-aussi / ce-problème-p.accus./ résoudre-sd / ND (« possibilité ») -p.nom./ il n'y a pas-acc.-STdécl.(+honor.) →Moi non

²¹² Nam K-S et Ko Y-K (1989) *Grammaire du coréen standard*, 7ème éd., Séoul, Ed. Tap.

²¹³ Nous nous référons en particulier à J-H Yi (1988) et à J-M Li (1991) *Grammaire du coréen*, Tome 2, Paris, PAF. Nous renvoyons le lecteur français à ce dernier ouvrage d'expression française qui donne une liste assez complète des noms dépendants en coréen et leur distribution.

plus, je ne peux pas résoudre ce problème.

ND à caractère adverbial (# « pusaSON liconmyONsa » : ND à caractère « adverbial ») : ce sont des ND comme [chE], [palam+e] (*à cause de / à cause que*), [panmyOn-e] (*à l'opposition de / tandis que*), [thas+e] (*à cause de / à cause que*), [tEsin+e] (*au lieu de, au lieu que*), etc. qui, souvent associés à des particules casuelles circonstancielles du type [e] (*à/dans/en*) ou [(l)lo] (*par/ pour/vers*) qui les postposent, participent à la formation des locutions « adverbiales ». Celles-ci fonctionnent comme des « quasi-particules circonstancielles », lorsqu'elles se trouvent après les noms qui font fonction de complément circonstanciel (ex.5-a), ou bien comme des « quasi-terminaisons conjonctives de subordination » lorsqu'elles figurent après les propositions de formes déterminatives qui font fonction de subordinées circonstancielles (ex.5-b): (exemples empruntés à J-M Li (1991, p.55) (Ex5) (a) k_I panmy O n-e /1/ i kOs-In /2/ kwenchān-In /3/ kOs-kathspni-ta /4/ ce-ND (« contraire ») par contre /1/ ceci-p.top. /2/ être bon-SD /3/ ND (?) -sembler-STDécl (+honor.) /4/ → Par contre cela semble bon. (b) i kOs-i /1/ olh-n /2/ panmy O n-(e) /3/ cO kOs-In /4/ thllly-Oss-ta /5/ ceci-p.nom /1/ être correct-SD /2/ ND (« contraire ») /3/ cela-p.contrast. /4/ être faux-acc-STDécl /5/ → Tandis que ceci est correct, cela est faux.

ND à caractère verbal (# « sOsulsON liconmyONsa ») : ce sont des ND comme [tallm, ppun +ita] (*ne faire que*), [moyaN+ita] (*sembler, paraître*), [yaN, chOk, che +hata] (*faire semblant de*), [tIs+hata] (*être*), etc. qui s'emploient souvent devant des verbes comme la copule [ita] (*être*) ou sa forme négative [ani-ta] (*ne pas être*), ou encore [ha-ta] (*faire*) ou ses formes négatives [anha-ta] ou [hacimal-ta] (*ne pas faire*), pour construire des formes verbales. (Ex6) nEil-In / nun-i / o-l-moya N -ipni-ta/ (*Il paraît que, Il semble que...*) demain-p.top./ neige-p.nom / venir-SD-ND-être-STDécl (+honor.)/ → Il semble qu'il va neiger demain.

Ce classement des noms dépendants appelle quelques remarques. Précisons d'abord que pour faciliter la compréhension, nous avons essayé de donner aux noms dépendants des significations originelles qui ne sont qu'approximatives en français. Il est toutefois impossible de faire de même pour de nombreux noms dépendants qui, séparés des éléments qui les entourent, sont quasiment dépourvus de signification lexicale. Ils n'ont donc de sens qu'avec les éléments qui les entourent, avec lesquels ils forment des locutions verbales ou adverbiales.

En ce qui concerne les ND dits à caractère « sujet » combinés avec le verbe d'existence [iss-ta] (*exister*) ou sa forme négative [Ops-ta] (*ne pas exister*), il est bon de dire que leur caractère « sujet » ne tient qu'à la présence de la particule nominative [ka], dite couramment particule de sujet. Celle-ci devait sans doute indiquer à l'origine une relation prédicative sujet — prédicat entre le ND qu'elle marque et le verbe d'existence, mais rien de tel ne transparaît dans l'usage actuel. En fait, [ND-ka] constitue, en association avec le verbe d'existence [iss-ta] (*exister*) ou le verbe d'absence [Ops-ta], une locution verbale, de la même façon que les ND à caractère verbal le font combinés avec des verbes comme [i-ta] (*être*) ou [ha-ta] (*faire*) faisant office de verbes supports.

Précédés généralement du verbe en forme déterminative de la façon suivante [(Nx)—Vsd-ND(ka) —issta / ita / hata], les locutions verbales ainsi formées jouent le rôle de *verbes auxiliaires* relativement aux verbes précédents qui apparaissent sous la forme déterminative et qui jouent le rôle de verbes principaux. Il nous paraît donc raisonnable de ranger les ND à caractère « sujet » dans la même classe que les ND à caractère verbal, étant donné qu'ils constituent tous les deux des locutions verbales ayant des valeurs sémantiques très diverses dans les expressions verbales. Précisons aussi que la présence de la particule nominative [ka] devant les ND à caractère « sujet » n'est pas obligatoire et l'usage montre qu'elle est au contraire fréquemment absente dans cette place. Nous le verrons plus en détail.

Excepté les noms dépendants ordinaires qui ont la liberté de figurer dans les différentes positions argumentales sujet, objet, complément circonstanciel etc., et qui peuvent se combiner avec la plupart des types de déterminants et presque toutes les particules casuelles après eux, la plupart des noms dépendants à caractère verbal et à caractère circonstanciel présentent la particularité de ne s'associer qu'avec quelques types de déterminants ainsi que certaines particules casuelles ou verbes opérateurs pour former des locutions verbales ou adverbiales. Lorsque ces noms dépendants s'emploient avec des formes déterminatives, de fortes contraintes de sélection pèsent souvent sur le suffixe déterminatif (n l n/(l)n/(l)l), c'est-à-dire que celui-ci est imposé et le locuteur n'a donc pas la possibilité de choisir. Ceci témoigne du degré de figement de ces constructions que les non-natifs sont contraints d'apprendre par cœur. Par exemple, le nom dépendant à caractère verbal [su] (*possibilité*) n'accepte que la forme déterminative marquée par le suffixe déterminatif [(l)l] (→V-(l)l su (ka) iss-ta : *pouvoir INF, Il est possible — de/que, être possible, ou capable de*), alors que le nom dépendant à caractère adverbial [panmOyn] (*opposition*) prend exclusivement la forme déterminative n l n, si celle-ci provient du verbe d'action, et la forme déterminative en (l)n, si celle-ci provient du verbe qualificatif (→V- n l n/(l)n panm O yn : *tandis que, alors que*)²¹⁴.

On peut faire également des remarques d'un point de vue contrastif. Sans entrer dans le détail, nous avons pu constater que ces constructions ont des emplois grammaticaux ainsi que des valeurs sémantiques très différents, bien que leur configuration formelle, à travers le marquage par des suffixes déterminatifs, soit identique. En fait, dans la description courante du coréen, on se contente d'habitude de ranger ces constructions parmi les expressions figées, sans se donner la peine de les classer selon les emplois syntactico-sémantiques que ces constructions peuvent avoir dans les phrases complexes où elles se trouvent. Il nous paraît particulièrement intéressant de les mettre en rapport avec les segments que le français tient pour équivalents et qui peuvent être des constructions syntaxiquement très différentes comme des relatives dites « périphrastiques » (ex. *Celui qui gagne...*), des subordonnées circonstancielles (*pendant que P...*), des constructions impersonnelles introduisant les propositions complétives (*Il est possible que P, Il se peut que P...*), ou encore des verbes modaux (*pouvoir, vouloir...*) ou des formes verbales périphrastiques exprimant des valeurs

²¹⁴ Nous n'allons pas inventorier ici toutes les expressions formées ainsi de noms dépendants et de formes déterminatives marquées par tel ou tel suffixe déterminatif. Nous renvoyons pour cela le lecteur français à J-M Li (1991), *Grammaire du coréen : Les substantifs, les déterminants, les mots et le coréen standard* (tome 2), Paris, P.A.F.

aspectuelles (*être en train de INF...*). Leur comparaison permettra de mettre en évidence la diversité des emplois de ces constructions de formes déterminatives avec des noms dépendants.

8-2 Propositions de formes déterminatives avec ND ordinaires en coréen et les relatives périphrastiques en français

Comme nous l'avons dit, les ND ordinaires ont des propriétés sémantiques et syntaxiques assez « autonomes » relativement aux autres types de noms dépendants qui vont suivre : en emploi grammatical, ils peuvent exercer toutes les fonctions grammaticales, sujet, objet, complément circonstanciel, et ceci, bien entendu, à condition qu'ils soient précédés d'un déterminant quelconque ; en emploi sémantique, ils désignent des notions telles que la « personne », « objet », « temps », « lieu » et « direction » etc., conservant plus ou moins leur propre signification originelle. Bref, contrairement aux autres types de noms dépendants qui connaissent de fortes contraintes de sélection des éléments qui les entourent, les ND ordinaires construisent avec ces éléments avoisinants des formes de constructions plutôt libres et non tout à fait figées.

Il est important de souligner que certains ND ordinaires ont des noms indépendants correspondants qui renvoient aux mêmes notions et fonctionnent comme les substituts de ces derniers. Par exemple,

Notions	Nom indépendants	Noms dépendants
Personne	kl - salam (<i>cette personne</i>) kl -yOca (<i>cette femme</i>) kl-Olln(<i>cette personne respectueuse</i>)	kl -i /ca (<i>il / celui-là</i>) kl -nyO (<i>Elle / celle-là</i>) kl-pun(<i>celui/celle-là+honorifique</i>)
objet (+objet de pensée aussi)	kl - mulkOn (<i>cet objet</i>)	kl -kOs (<i>ce/cela</i>)
Temps	kl - sunkan (<i>cet instant</i>)	kl -ttE (<i>ce moment-là</i>)
Lieu	kl - caNso (<i>cet endroit</i>)	kl -kos (<i>cet endroit-là</i>)
Direction	kl - paNhyaN (<i>cette direction</i>)	kl -ccok (<i>ce côté-là</i>) kl -pyOn (<i>ce côté-là</i>)

Il est utile de préciser que beaucoup de grammaires du coréen présentent les formes des colonnes « personne » et « objet » de ce tableau comme des pronoms personnels de troisième personne ([kl-i] (*il / celui-là*) (plus souvent [kl] tout simplement), [kl-nyO] (*elle / celle-là*) et [kl-pun] avec un sens honorifique (*il / elle / celui / celle-là* + sens honorifique) et comme pronom démonstratif ([kl-kOs] (*ce/cela*)). S'il en est ainsi, ces grammaires ont tort, nous semble-t-il, de ne pas considérer comme *pronoms substitués* les autres formes du tableau [kl-ttE] (*ce moment-là*), [kl-kos] (*cet endroit-là*), et [kl-ccok] (*ce côté-là*), car celles-ci sont composées, elles aussi, du démonstratif médian [kl-] et du nom dépendant

et peuvent également se substituer aux noms indépendants qui leur correspondent référentiellement. Dans ce sens, on pourrait reconnaître en coréen la présence non seulement de substituts spécifiques qui représentent les notions de « personne » et d'« objet » (y compris l'objet de pensée), mais aussi des substituts qui impliquent des notions de « temps », « lieu » et « direction ».

Il n'est pas question de débattre sur l'opportunité de traiter toutes ces formes composées de démonstratifs et de noms dépendants comme des pronoms dans le système du coréen²¹⁵. L'essentiel est de remarquer qu'il est tout à fait arbitraire que dans la description courante du coréen on présente les formes représentant les concepts « personne » et « objet », seules considérées traditionnellement comme des pronoms substituts, différemment de celles qui représentent d'autres concepts, alors qu'elles ont les mêmes comportements fonctionnels.

Ce qui nous intéresse ici particulièrement concerne le cas où les ND ordinaires cités plus haut dans le tableau se trouvent postposés par les propositions de formes déterminatives que nous estimons assimilables aux relatives sur certains points :

- (Ex7)
- (a) **Personne** :
- [] / m O nc / tt O na-si-n I n / pun-i / yuliha-pnita /
- à l'avance / partir-honor.-SD / ND (celui+honor.)-p.nom / être
avantageux-STdécl.(+honor)/
- →Celui qui part à l'avance est avantageux.
- (b) **Objet** :
- kanINhamyOn / n O -ka / [] / coaha-n I n / k O s-Il / sa-la /
- si possible / toi-p.nom / aimer-SD / ND (objet)-p.accus./ acheter-STimper./
- → Si possible, achètes ce que tu aimes.
- (c) **Temps** :
- nO-ka / kl -eke / cikcOp / iyakihakosipl-myOn / k I -ka / ppali-e / [] / tola o-l / tt E-ka /
kacaN / cOkhapha-kess-ta /
- toi-p.nom / lui-à / directement / vouloir parler -SC (si) / lui-p.nom / Paris-à / retourner-SD
/ ND(moment)-p.nom/ le plus / être convenable-évent-STdécl./
- → Si tu veux lui parler directement, le moment où il retourne à Paris doit être le plus

²¹⁵ Pour les formes de noms dépendants que nous venons de voir dans le tableau, il nous semble que s'il est possible de les présenter comme des substituts pronominaux, il est également possible de les traiter comme des substituts lexicaux. Ces deux possibilités d'analyse relèvent même des caractéristiques des noms dépendants qui se trouvent *grosso modo* dans une étape intermédiaire dans le processus de grammaticalisation des noms.

convenable.

· (d) **Lieu** :

- k | -ka / [] / the O na-n / kos-i / palo / cO-sOm-i-ta /
- lui-p.nom / naître-SD / ND (endroit)-p.nom / justement / cette-île-être-STdécl./
- → l'endroit où il est né est justement cette île-là. (→C'est cette île-là où il est né).

· (e) **Direction** :

- na-nIn / kamtokkwan-i / [] / csiha-n / ccok-llo / uncOntE-III / tollyOss-ta /
- moi-p.top./ inspecteur-p.nom. / indiquer-SD / ND (direction)-vers / volant-p.accus. / tourner-acc.-STdécl/
- → J'ai tourné le volant vers la direction que l'inspecteur a indiquée.

Les segments soulignés, comportant des formes propositionnelles en suffixe déterminatif et des noms dépendants, occupent des positions argumentales différentes dans la phrase complexe où ils figurent. Dans ces segments, les constructions précédant les noms dépendants sont des propositions déterminatives nécessaires ici à l'actualisation de ces noms qui exigent par nature la présence d'un déterminant quelconque devant eux. Chacune est reliée au nom dépendant qui lui sert de nom-tête par un rapport d'interdépendance, c'est-à-dire que l'un ne peut exister sans l'autre. La proposition déterminative ainsi formée possède des caractéristiques semblables à celle de la relative qui a pour nom-tête des noms indépendants. Outre le marquage de sa forme verbale par le suffixe déterminatif qui est variable selon la valeur aspectuelle de celle-ci, cette proposition déterminative entretient avec le nom dépendant un rapport sémantique de type *événement-participant* identique à celui entre la relative et le nom indépendant ; d'un point de vue structurel et non plus sémantique, elle présente, comme la relative, une configuration caractérisée par l'absence d'un terme nominal (ce qui est indiqué entre parenthèses) supposé identique au nom-tête.

Sur ce dernier point, il faut toutefois noter que si l'on admet comme relative la proposition en question, lorsque le nom dépendant apparaît en position de nom-tête, il est quelque peu difficile de postuler l'effacement d'un nom dépendant identique à ce dernier dans cette proposition, car si on le restituait dans une position nominale de celle-ci, ce nom dépendant ne pourrait pas, faute d'autonomie, s'y trouver seul. Ceci dit, si l'on peut parler tout de même ici de l'identité des deux noms dépendants, l'un, nom-tête appartenant à la principale et l'autre, constituant supposé effacé dans la subordonnée, c'est uniquement dans la mesure où l'on considère cette identité comme une condition syntaxique nécessaire à la mise en oeuvre de la relativisation, abstraction faite des caractéristiques concrètes de ces noms.

En fait, le même constat peut s'effectuer pour les constructions du français dites « relatives périphrastiques » qui sont comparables aux constructions du coréen que nous venons de voir. Il s'agit de relatives qui ont pour nom-tête les pronoms démonstratifs

, variables en genre et en nombre selon le référent (*celui / celle / ceux / celles*), ou **ce** invariable. Prenons par exemple la traduction française des exemples (7a) et (7b) :

- (Ex8)
- (a) **Celui qui part à l'avance** est avantagé.
- (b) Achète **ce que tu aimes**.

Tout comme ce qui se produit entre les noms dépendants et leurs propositions déterminatives en coréen, les démonstratifs **celui** et **ce** ne pourront pas fonctionner si on supprime les relatives adjacentes. Si c'était le cas, tout comme les noms dépendants qui nécessiteraient comme support un déterminant, **celui** et **ce** auraient besoin, chacun, d'un support **-ci** ou **-là** (la) (**celui-ci/ celui-là** et **ceci/cela**). Eux aussi, ils dépendent de ces relatives autant que celles-ci en dépendent. Le référent auquel chacun de ces démonstratifs renvoie reste virtuel et n'est donné que par la relative. Avec celle-ci, **celui** représente une *personne* et **ce**, une *chose*. A ces relatives périphrastiques certains auteurs ajoutent la relative ayant pour antécédent l'adverbe de lieu **là** : J'irai **là où tu vas**. Toutefois **là** a davantage d'autonomie que les deux premiers. De plus, à la différence des relatives périphrastiques précédées de **celui** et **ce** qui peuvent occuper toutes les positions argumentales, celle précédée de **là** est confinée dans le rôle de subordonnée circonstancielle dans la phrase complexe où elle apparaît. Dans ce sens, pourquoi ne pas considérer **là** comme un démonstratif de lieu, ce que ne fait pas la grammaire traditionnelle ?

D'un point de vue contrastif, ces relatives périphrastiques du français sont proches des propositions déterminatives précédées de noms dépendants du coréen qu'on vient de voir, en ce qu'elles construisent avec les éléments posés à la place de nom-tête des formes de constructions étroitement « liées » par leur interdépendance et qui sont partiellement semblables aux constructions de relatives prototypiques de chacune de ces langues. Si on confronte ces éléments situés en position de nom-tête, démonstratifs **celui**, **ce** et **là** en français et noms dépendants cités ci-dessus en coréen, les seconds représentent des notions plus variées que les premiers : comme nous l'avons vu, il existe non seulement des noms dépendants de *personne*, de *chose* et de *lieu*, auxquels correspondent respectivement **celui**, **ce** et **là**, mais aussi des noms dépendants de *temps* et de *direction*.

Les noms dépendants spatio-temporels désignant le *temps*, le *lieu*, la *direction*, etc., outre ceux que nous avons présentés dans le tableau, sont très nombreux : [aph] (*devant*), [twi] (*derrière*), [hu] (*derrière, après*), [wi] (*le dessus*), [aIE] (*le dessous*), [toNan] (*le durée, pendant*), etc.²¹⁶. Si les segments qu'ils accompagnent, qu'ils soient de type nominal ou de type propositionnel, peuvent exercer toutes les fonctions grammaticales, cet ensemble de construction tend cependant à assumer fréquemment la fonction circonstancielle, étant donné le sémantisme inhérent à ces noms dépendants. Dans cette

²¹⁶ Dans cette classe de noms dépendants sont rangés un certain nombre de noms qui ont encore leur autonomie. Les noms coréens autochtones et sino-coréens y coexistent et expriment la même chose : [aph] = [cOn] (*devant, avant*) [twi] = [hu] (*derrière, après*), [an] = [nE] (*intérieur, dedans*), [palk] = [we] (*extérieur, dehors*), etc.

position, les ND spatio-temporels, comme les ND à caractère adverbial que nous allons voir dans la section suivante, s'emploient le plus souvent avec la particule casuelle [e] (équivalent de 'à') et occasionnellement avec des particules autres que nominatives et accusatives pour former des locutions qui fonctionnent comme les marqueurs des segments en fonction circonstancielle. C'est ce que nous allons voir plus précisément.

8-3-Propositions de formes déterminatives avec ND à caractère « circonstanciel » en coréen et subordonnées circonstancielles introduites par des locutions conjonctives en français

Rappelons d'abord qu'à la différence des ND spatio-temporels, les ND à caractère adverbial comme [chE], [palam] (*à cause de*), [panmyOn] (*en opposition avec*), [tEsin] (*au lieu de*), etc. ont ceci de particulier que les segments (du type nominal ou propositionnel) auxquels ils s'accrochent ne peuvent apparaître qu'en position circonstancielle. Il est intéressant cependant d'observer leur ressemblance à savoir que lorsque les seconds se trouvent postposés, souvent accompagnés de particules casuelles comme [e] (équivalent de à), aux segments du type nominal ou propositionnel en position circonstancielle, ils jouent comme les premiers le rôle de marqueurs de ces segments et indiquent leur rôle à la fois syntaxique, (donc, la fonction circonstancielle) et sémantique (divers rapports sémantiques, spatio-temporels, cause, opposition, concession, etc.). On peut les rapprocher des prépositions ou des locutions prépositionnelles du français, lorsqu'ils s'adjoignent aux segments du type nominal et avec des conjonctions ou des locutions conjonctives de subordination lorsqu'ils s'adjoignent aux segments du type propositionnel, notamment des propositions de formes déterminatives. Appelons par commodité « ND circonstanciels » le ND spatio-temporel et le ND à caractère adverbial.

Strictement parlant, les formes construites par une combinaison de noms dépendants circonstanciels et de particules casuelles sont plus proches des locutions prépositionnelles ou des locutions conjonctives par leur mode de formation que les prépositions ou les conjonctions du français. En effet, il convient de préciser que le coréen possède un bon nombre de particules casuelles de nature suffixale, mais ces particules, notamment celles indiquant différents rapports sémantiques pour les circonstanciels, sont beaucoup moins nombreuses par rapport aux prépositions du français qui assument également le rôle d'indicateurs à la fois syntaxique et sémantique des circonstanciels. Alors que le français connaît des prépositions ou des adverbes très variés relativement à l'organisation spatio-temporelle comme *à, dans, dedans, dehors, sur, sous, avant, après, devant, derrière, près, etc.*, le coréen n'a pas autant de particules casuelles correspondantes et met en jeu donc des noms dépendants à caractère adverbial ou des locutions formées par une combinaison de ces ND circonstanciels suivis d'une particule casuelle, le plus souvent, la particule [e], équivalente à 'à'. La présence de celle-ci n'est pas nécessaire après certains ND circonstanciels. Par exemple, là où le français utilise

des prépositions spatio-temporelles comme 'avant', 'après', 'sous' et 'sur', le coréen ne possédant pas de particules correspondantes, met systématiquement en oeuvre des noms dépendants sémantiquement équivalents suivis de la particule [e] de la façon suivante :

- (Ex9)
- (a) cOmsimsikan-e → à l'heure du repas
- - cOmsimsikan-c O n-e → *avant* l'heure du repas
- - cOmsimsikan-hu-e → *après* l'heure du repas (*après = à la suite de*)
- - cOmsimsikan-to N an-(e) → *pendant* l'heure du repas (cf. *à la durée de*)
- (b) chEksaN-e → à la table
- - chEksaN-wi-e → *sur* la table (cf. *sur = au dessus de*)
- - chEksaN-al E -e → *sous* la table (cf. *sous = au dessous de*)

Nous avons mis entre parenthèses les groupes prépositionnels qui correspondent sémantiquement aux prépositions utilisées en français. Mis à part les prépositions et les groupes prépositionnels présentés ci-dessus, on peut en relever d'autres comme *dans = à l'intérieur de*, *hors = à l'extérieur de*, *entre = à l'intervalle de*, etc. Formellement parlant, les groupes prépositionnels sont plus proches des locutions du coréen concernées. Mais en français, l'emploi des prépositions ou des adverbes est plus naturel et fréquent dans l'usage courant que celui des groupes prépositionnels correspondants qui sont plus longs et donc moins économiques selon le principe de l'économie linguistique. En revanche, les locutions formées de noms dépendants et de particules s'emploient normalement en coréen, faute de particules casuelles correspondantes.

De même que les ND circonstanciels et les locutions qu'ils forment servent à relier un groupe nominal à un verbe dans une phrase simple, ils servent également à relier un segment propositionnel à un autre pour faire du premier le circonstanciel du second à l'intérieur de la phrase complexe que constituent ces deux segments propositionnels. En d'autres termes, comme en tant que marqueurs de compléments circonstanciels ils complètent la classe des particules casuelles, ils enrichissent, aussi en tant que marqueurs de propositions subordonnées circonstancielle, la classe des subordonnants circonstanciels de nature suffixale qui se greffent directement sur la racine verbale :

- (Ex10)
- (a) ppiel I -ka / tt O na-s O / misyel-i / kl-cali-lo / olmkyOw-ass-ta /
- Pierre-p.nom./ partir-SC (cause) / Michel-p.nom./ ce-poste-à / se transférer-acc.-STdécl./
- (b) ppiel I -ka / tt O na-n I n / palam-e / misyel-i / kl-cali-lo / olmkyOw-ass-ta /
- Pierre-p.nom./ partir-SD / ND (cause)-à / Michel-p.nom./ ce-poste-à / se

transférer-acc.-STdécl./

- Michel s'est transféré à ce poste parce que Pierre est parti.

Le subordonnant circonstanciel [- (a)sO] et la locution [-nIn-palam-e] indiquent le rapport causal que la proposition subordonnée, dont ils affectent le verbe [ttOna-(ta)] (partir), entretient avec l'autre qui est principale, ceci avec une différence toutefois de nuance : [- (a)sO] exprime une cause neutre sans qu'il y ait d'implication du jugement subjectif du locuteur, alors que [-nIn-palam-e] exprime une cause avec un jugement négatif du locuteur.

Lorsque les noms dépendants circonstanciels se rattachent aux segments propositionnels, l'important est de remarquer une fois de plus que c'est aux propositions de formes déterminatives que la plupart des noms dépendants circonstanciels s'attachent, sauf quelques-uns comme [cOn] (antérieur), [ttEmun] (*raison*) qui n'acceptent devant eux que les propositions de formes nominalisées marquées par le suffixe « nominalisant » [ki]. Prenons quelques exemples puisés dans notre corpus :

- (Ex11)
- (b) anky ON - I I / p O s O t I I-ko / chanchanhi / al- I I / talk- n I n / to N an / na-nIn / OkImni-III / salyOmulko issOyamanh-Ess-ta / (Mère, p. 31)
- lunettes-p.accus / enlever-SC / lentement / verres-p.accus / essuyer-SD / ND (pendant) / moi-p.top./ dents molaires-p.accus / VC. ne devoir rester que serrer-acc-STdécl./
- (lit.) *Pendant que (j') ai enlevé (mes) lunettes et essuyais lentement les verres, je ne devais que serrer les dents molaires.*
- *Pendant que j'essuyais lentement mes lunettes, je serrais les dents.* (Mère Trad. p. 24)
- (c) kkwe-ol E- c O n-e / kichuni-ka / mokton- I I / t I I-y O / ky ON unki-hant E -I I I / kuipha- n / twi-puth / klkOs-In / sslImo-III / ilh-Oss-ta / (Mère, p.41)
- assez-lointain-antérieur-à / Kichun-p.nom./ économies-p.accus./ investir-SC / motoculteur-un (calssificateur)-p.accus./ acheter-SD / ND (suite)-à partir de / ceci-p.top./ utilité-p.accus./ perdre-acc.-STdécl./
- (lit.) Après que Kichun a acheté il y a bien longtemps un motoculteur investissant ses économies, cela a perdu (son) utilité.

« Depuis que mon frère avait acheté, pour une somme rondelette, un motoculteur avec ses économies, elle avait perdu son utilité ». (Mère, Trad. p.32)

En français c'est le contraire qui se passe avec les subordonnées circonstancielles conjonctives²¹⁷ dont la grande majorité se marque par des locutions conjonctives. En effet, exceptées les conjonctions simples qui sont peu nombreuses comme '*quand*', '*comme*', '*si*', la plupart des locutions conjonctives sont composées de *QUE* précédé soit,

· d'un adverbe : bien que, encore que, alors que...

· d'une préposition : avant que, après que, pour que, sans que, pendant que..

· d'une préposition et du pronom démonstratif ce : à ce que, en ce que, jusqu'à ce que...

· d'une forme verbale, surtout participiale : attendu que, vu que, soit que...

· d'un groupe prépositionnel : de sorte que, à cause que, à condition que...

Si l'on compare les éléments composant celles-ci avec ceux des locutions conjonctives du coréen observées plus haut, ils diffèrent en deux points. D'une part, alors qu'en français l'élément directement branché sur la proposition subordonnée qui est *QUE* est un **nominalisateur**, dit aussi « complémenteur » de celle-ci, en coréen c'est un des « **déterminalisateurs** » 'n l n' / 'l n' / 'l l', que nous appelons *suffixes déterminatifs*. D'autre part, si en français les autres éléments précédant *QUE* qui sont porteurs de sens, relèvent, comme nous venons de le présenter, de classes grammaticales diverses, en coréen les éléments, porteurs de sens eux aussi, qui suivent le « déterminalisateur », sont tous des noms dépendants circonstanciels, souvent marqués par des particules. Du fait que les locutions du coréen contiennent des noms dépendants suivis de particules, leur construction est la plus proche de celle des locutions du français contenant des groupes prépositionnels composés de *préposition + nom*.

On peut donc représenter les locutions conjonctives de ces deux langues de la façon suivante :

· **fr.adverbe** (alors, encore...)

· **préposition** (avant, après, sans...) + **nominalisateurP**

· **forme verbale participe** (vu, attendu...)(*QUE*)

· **groupe prépositionnel**, préposition + nom

· (à condition, de façon, à mesure ...)

· **cor.P+ suf. déterminatif + ND circonstanciel + particule**

· (nln / ln / ll)(ttE, toNan, palam, chE...)(e, lo, mata...)

Rappelons que devant bien des ND circonstanciels l'un des trois suffixes déterminatifs est

²¹⁷ Pour l'étude des subordonnées circonstancielles du français, il faut reconnaître, outre les subordonnées circonstancielles conjonctives, l'existence de subordonnées circonstancielles non-conjonctives comme les propositions participiales et les propositions infinitives ayant pour surbordonnants des prépositions diverses. Nous laissons de côté ici ces subordonnées circonstancielles non-conjonctives.

imposé, tandis que devant certains autres, ces suffixes peuvent commuter²¹⁸. Par exemple, le ND [palam] n'accepte devant lui que le suffixe 'nIn' pour former la locution [V-nIn/*In /*Il -palam-e], laquelle marque une subordonnée causale, tandis que le ND [ttE] peut recevoir l'un ou l'autre de ces trois suffixes pour former une locution [V-nIn/In/Il -tt E-e] qui marque une subordonnée temporelle. On constate ici que ces deux ND circonstanciels ne manifestent pas le même degré de figement avec le suffixe déterminatif qui les précèdent. Il en va de même avec la particule casuelle qui les suivent. Il est bon de rappeler que nous avons regroupé ces deux ND, par commodité dans notre exposé, dans cette même classe de ND circonstanciels, mais [palam] est un ND à caractère adverbial qui ne peut se marquer que par la particule postposée [e], alors que [ttE] est un ND temporel ordinaire qui peut se marquer par différentes particules, nominative, accusative, circonstancielle, etc.

8-4 Propositions de formes déterminatives avec ND à caractère verbal en tant qu'expressions aspectuelles et modales

Si nous avons vu jusqu'ici le cas où les ND, précédés de propositions de formes déterminatives, interviennent dans le cadre de la syntaxe des phrases complexes du coréen, ce que nous allons observer à présent relève du cas où ils participent plutôt à la formation des formes verbales complexes. Examinons d'abord le segment souligné dans l'énoncé suivant :

- (Ex12)
- (a-1) (...) sollm-i kkichi-nIn /1/ kipun-i-OsO /2/ hamathOmyOn /3/ na-to mollke /4/ klsisOn-li /5/ hOli-Il /6/ ppul O tt I li-l-pp O n-h- E ss-ta /7/ [Mère 60]
- (...) avoir répulsion-SD /1/ sensation-être-SC (cause) /3/ presque /4/ sans le savoir /5/ son regard-p.génit /5/ hanche-p.accus./6/ faillir casser-acc-STDécl /7/
- (litt)→ Comme (j') avais une sensation d'avoir répulsion, j'ai failli sectionner la course de son regard sans le savoir.
- →*J'eus soudain une sensation de répulsion qui sans le vouloir faillit me faire sectionner le cours de son regard* » [Trad.Mère 47]
- (a-2) **ppul O tt I li + I + pp O n + h + E ss + ta**
- casser + SD + ND + 'faire' + acc. + Stdécl

²¹⁸ Nous renvoyons le lecteur à J-M Li (1991) pour plus de précisions sur les contraintes de sélection portant sur le suffixe déterminatif devant tel ou tel ND, et concernant les valeurs aspecto-modales des suffixes déterminatifs, voir *supra*.

- → faillit casser
- « *faillit () sectionner* »

Dans le segment souligné de cet exemple qui est une forme verbale complexe, sont agglutinés des verbes successifs qui sont eux-mêmes formés d'éléments divers ayant des statuts différents:

· ppul O tt I li~ (ta) (casser) : verbe principal donnant le sens lexical de cette forme verbale complexe ;

· (l)l + pp O n + ha + E ss + ta (*faillir*) : locution verbale ajoutant la signification du verbe 'faillir' au sens du verbe principal 'casser'.

Le ND à caractère verbal [**pp O n**], qui ne signifie rien ou presque à lui seul, construit en association avec le suffixe déterminatif [(l)l] et le verbe [hata], cette dernière locution verbale ayant la signification de 'faillir'.

D'autres ND à caractère verbal [su] (*possibilité*), [ttallm, ppun] (*ne faire que*), [moyaN] (*forme, aspect*), [yaN, chOk, che] (*semblance*), [tIs] (*ressemblance*), etc., et quelques ND ordinaires comme [kOs] se rattachent, parfois par l'intermédiaire d'une particule, à un nombre de verbes limité tels que [i-ta] (*être*), [iss-ta] (*exister*), [ha-ta] (*faire*) ou la forme négative de chacun de ces verbes [ani-ta] (*ne pas être*), [Ops-ta] (*ne pas exister*), [anha-ta] ou [hacianh-ta] (*ne pas faire*), etc. Comme le verbe [ha-ta] dans la locution [(l)l-ppOn-hata], ces verbes sont dépourvus de leur sens lexical plein et s'emploient dans ce cas comme « verbalisant » du nom dépendant lié, alors que dans leur emploi habituel où ils ont leur sens lexical plein, ils fonctionnent comme centre organisateur des arguments nominaux dans une structure phrastique. De ce fait, on peut les appeler « verbes supports » comme les verbes français partiellement comparables tels que 'faire', 'être', 'avoir', etc. qui, à côté de leur emploi habituel, peuvent tantôt avoir un emploi de verbes auxiliaires (**avoir acheté**, **être acheté**, **faire acheter**), tantôt construire avec un nom ou un adjectif des formes complexes fonctionnellement équivalentes à un verbe (*rendre service à* → *aider / avoir peur de* → *craindre*). Pourtant, en coréen les locutions ainsi formées n'ont pas encore la capacité de fonctionner en tant que verbes autonomes au sens plein, et se font donc précéder de verbes, le plus souvent de formes déterminatives, marqués par l'un des suffixes déterminatifs [nIn/In/Il] (le choix entre ces trois suffixes est souvent imposé) et parfois de formes nominalisées à l'aide du suffixe nominalisant [ki]. Et, comme nous l'avons constaté dans l'exemple (17), l'ensemble constitue donc des formes verbales complexes dans lesquelles la locution verbale est utilisée comme un *auxiliaire* relativement au verbe précédent de forme déterminative ou de forme nominalisée utilisé comme verbe principal.

Quels sont alors les rôles de ces locutions formées de « verbes supports » en association avec les ND ? Nous ne pouvons pas rendre compte ici du rôle détaillé de chacune des locutions qui sont trop nombreuses. Mais on peut dire globalement que beaucoup d'entre elles permettent au locuteur d'exprimer son attitude subjective vis-à-vis

du contenu de son énoncé et certaines d'indiquer des valeurs aspectuelles. En somme, c'est l'un des moyens linguistiques qui, sous forme de locutions verbales, marquent d'une part des valeurs modales et, d'autre part, des valeurs aspectuelles.

Prenons par exemple quelques locutions qui expriment des valeurs aspectuelles.

- (Ex13)
- (a-1)(...) kl-nln (...) /1/ klcO /2/ ilkwantwen /3/ chimmuk-sokesO /4/ kOmnulOhke pyOnsEkha-n /5/ paNpatak-li /6/ caNphanci-man-Il /7/ saNtElo /8/ himkyOun /9/ ssillm-Il /10/ p O li-n l n-cu N -i- O ss-ta /11/ [Mère, p. 55]
- lui-p.top. /1/ toujours / 2/ persistant /3/ silence-dans /4/ transformé en jaune terne / 5/ sol de chambre-p.génit./6/ papier-seulement-p.accus./7/ contre /8/ difficile /9/ combat-p.accus./10/ être en train de mener-acc.-STdécl. /11/
- (litt) → Il était en train de mener dans le silence toujours persistant un combat difficile contre le papier du sol devenu d'un jaune terne.
- « (...) *il continuait , toujours silencieux, à mener un combat difficile contre le papier du sol devenu d'un jaune terne.* » [Trad.Mère, p.43]
- (b-1) kosaskil-e /1/ incOphan /2/ OttOn cip-esO /3/ kE-ka /4/ sanapke /5/ cis-ki-sicakha-O ss-ta /6/
- route-à /1/ proche /2/ une maison-dans /3/ chien-p.nom./4/ féroce /5/ commencer à aboyer-acc.-ST.décl./6/ [Mère, p. 53]
- → Dans une maison proche de la route, un chien s'est mis (a commencé) à aboyer féroce.
- « *Dans une maison en bord de route, un chien se mit à aboyer avec férocité.* » [Trad.Mère, p.41]
- (c-1) chulsENihu /1/ kIE-nln /2/ acik /3/ hanpOn-to /4/ apOci Olkul-Il /5/ po-n-c O k-i O ps- O ss-ta /6/ [Mère, 70]
- depuis naissance /1/ cet enfant-p.top./2/ encore /3/ une fois-même /4/ visage du père-p.accus./5/ n'avoir pas vu-STdécl./6/
- → Depuis sa naissance, cet enfant n'avait pas vu encore même une fois le visage de son père.
- « *depuis sa naissance, il n'avait jamais vu le visage de son père* » [Trad.Mère, p.55]
- (d-1) onllnac-ln / t O u-l-k O s-i-pnita / [Trad. Immortalité, p.13]
- cet après-midi-p.top./ sera chaud-STdécl. (+honor.)
- → Cet après-midi sera chaud
- « *La journée sera chaud* » [Im. 15]

- On peut ajouter une annotation plus précise à la forme verbale complexe que chacun de ces exemples comporte :
- (Ex14)
- (a-2) **p O li + n I n + cu N + i + O ss + ta**
- mener + SD + ND (« milieu ») + 'être' + acc. + STdécl.
- → était en train de mener. (Trad. « *continuait à mener* »)
- (b-2) **cis + ki + sicak+ha + O ss + ta**
- aboyer + SNom. + ND (« début ») + 'faire' + acc. + STdécl
- → a commencé / s'est mis à aboyer. (Trad. « *se mit à aboyer* »)
- (c-2) **po + n + c O k + i + O ps + O ss + ta**
- voir + SD + ND (« moment ») + p.nom. + 'il n'y a pas' + acc. + STdécl
- → (il) n'a pas eu le moment d'avoir vu → il n'avait pas vu.
- (Trad. « *n'avait jamais vu* »)
- (d-2) **t O u + l + k O s + i + pnita**
- être chaud + SD + ND (sens vide) + 'être' + STdécl (+honor.)
- → sera chaud (« *sera chaude* »)

Dans l'exemple (a-1), l'expression [~(n I n)- cu N -i-ta] marque le procès en cours de réalisation. Vu que le ND [cuN] est à l'origine un nom sino-coréen ayant la signification « *milieu* » ou « *centre* », on comprend mieux le fait que cette expression verbale soit destinée à marquer l'aspect progressif du procès exprimé par l'énoncé. Elle correspond à la forme périphrastique française '*être en train de*'. Mais dans la traduction littéraire, elle est rendue par le *semi-auxiliaire* '*continuer à*' qui saisit aussi le procès en cours de développement. Quant à l'expression [~(ki)-sicak-ha-ta] de l'exemple (b-1), elle indique un procès saisi au début, donc l'aspect inchoatif, tout comme les expressions françaises correspondantes '*commencer à*' ou '*se mettre à*'. Cette forme verbale a la particularité de se combiner avec le verbe marqué par le suffixe nominalisant [ki] qui le précède. L'expression [~(l n)-c O k-i- O ps- O ss-ta] de l'exemple (c-1) indique un procès accompli dans le temps passé. Plus précisément, l'expression [~(l n) c O k-i-iss / O ps-ta] permet de dire que le procès est perçu comme une expérience vécue ou non dans le temps passé, et ceci peut s'expliquer par la signification de cette expression qui se traduit littéralement ainsi : « (*cet enfant*) n'a pas eu le moment d'(avoir vu son père)».

En ce qui concerne l'expression [~(l l)-k O s-i-ipnita] de l'exemple (d-1), on peut dire qu'elle marque un procès à venir. Rappelons que cette expression [~(l l)-k O s-i-(ipni)ta] est traitée traditionnellement comme une expression du futur de forme verbale périphrastique, concurrencée par le suffixe verbal appelé également de « futur » [kess]. Il

ne faut pas oublier que cette expression du futur se charge de différentes valeurs modales telles que la *probabilité* ou l'*incertitude* ou la *supposition*, associées à l'avenir, ce qui est par excellence le cas de l'exemple (d-1), énoncé exprimé lors d'une prévision météorologique. Cependant, elle est davantage apte à exprimer intrinsèquement des valeurs modales qu'une valeur temporelle de futur, qui apparaît du reste qu'occasionnellement selon le contexte. Cette expression peut s'employer pour un événement qui s'est déroulé dans le temps passé, comme dans l'exemple suivant. Dans ce cas, elle n'indique qu'une valeur modale de *probabilité* ou de *supposition* sans marquer de valeur temporelle futur.

- (Ex15)
- (a) [OmOni-nIn] (...) OttOn /1/ kuchecOkIn /2/ kInkO-III /3/ cesiha-I /4/ philyosON-II /5/ n.l kky- O ss- I l-k O s-i-ta /6/ [Mère, p.52]
- [mère-p.top.] (...) certain /1/ précis /2/ raison-p.accus./3/ présenter-SD /4/ nécessité-p.accus./5/ avoir dû éprouver-STDécl/6/
- « *Elle avait dû éprouver la nécessité de trouver une raison précise (...)* » [Trad.Mère, p.40]
- (b) **n l kki + O ss + I l + k O s + i + ta**
- éprouver + acc. + SD + ND + 'être' + Stdécl.
- → devait éprouver (« *avait dû éprouver* »)

Il s'agit d'un énoncé formulé par un narrateur qui parle de sa mère en se rappelant son enfance. Complètement démunie de valeur temporelle, l'expression [~(l l)-k O s-i-ta] indique ici clairement une valeur modale de *probabilité*. Elle est rendue en français par le verbe auxiliaire modal '*devoir*' dans la traduction littéraire.

Beaucoup de locutions verbales sont construites de la même façon selon le schème [**V-sd-ND-verbe support**] et ont pour rôle d'exprimer les différentes attitudes subjectives du locuteur vis-à-vis du contenu d'une proposition. Nous attribuons au contenu propositionnel et à la modalité le même sens que Ch. Bally donne à « *dictum* », contenu propositionnel, ou procès pur et simple considéré comme débarrassé de toute intervention du locuteur, et à « *modus* », modalité qui indique la position du locuteur par rapport à la réalité du contenu propositionnel exprimé²¹⁹.

Observons quelques exemples que nous avons relevés dans notre corpus.

- (Ex16)
- (a-1) na-nIn / sunkancOk-llo / nE-kwi-III / I isimha-cian- I l-su-ka- O ps- O ss-ta. / [Mère, p.32]
- moi-p.top / sur le champs / moi-orailles-p.accus./ ne pas pouvoir ne pas

²¹⁹ Ch. Bally (1965, rééd.) *Linguistique générale et linguistique française*, Berne, Franck.

douter-acc-ST.décl./

- → Je ne pouvais pas ne pas douter mes oreilles sur le champs.
- « *Je ne pouvais pas en croire mes oreilles* » [Trad.Mère, p.24]
- (a-2) **lisimha + cian- I I + su-ka + O ps- O ss-ta**
- douter + nég. + SD + ND (« *possibilité* ») + p.nom. + 'il n'y a pas' + acc + STdcél.
- → ne pouvais pas ne pas douter « *ne pouvais pas en croire* »
- (b-1) [imo-nln] /1/ nE-nuncholi-esO /2/ mwOnka /3/ simsaNchanln /4/ kichOk-II /5/ nlkki-n-moya N -i- O ss-ta /6/ [Mère, p.38]
- [tente-p.top.] /1/ moi-regard-dans /2/ quelque chose /3/ grave /4/ signe-p.accus./5/ devoir sentir-acc.-STdcél./6/
- → Ma tente a dû sentir un certain signe grave dans mon regard.
- « *Ma tante avait dû sentir dans mon regard une certaine gravité* ». [Trad.Mère, p.29]
- (b-2) **nlkki + n + moya N + i + O ss + ta**
- sentir + SD + ND (« *semblance* ») + 'être' + acc. + STdcél
- → semblait sentir / avait l'air de sentir / devait sentir
- « *avait dû sentir* »
- (c-1) canttlk /1/ phul-II /2/ mOk-yO /3/ tatlm-Oss-II /4/ hayan /5/ mosios-esO /6/ sOkOkkOli-nln /7/ kaliph-li /8/ huNnE-ka /9/ tll-li-n I n-t I s-h- E ss-ta /10/ [Mère, p.]
- à plein /1/ amidon-p.accus. /2/ enduire-SC /3/ fouler-acc.-SD /4/ blanc /5/ habit de ramie-de /6/ bruire-SD /7/ feuilles mortes-p.génit. /8/ son-p.nom. /9/ sembler être entendu-acc.-ST dcél./10/
- → De l'habit blanc de ramie qu'on avait dû à plein amidonner et fouler, le son des feuilles mortes qui bruissaient semblaient être s'entendre.
- « *J 'avais l'impression que son habit blanc de ramie amidonné bruissait comme des feuilles mortes* » [Trad.Mère, p.11]
- (c-2) **tll + li + n I n + t I s + h + E ss + ta**
- entendre + passif + SD + ND + 'faire' + acc + STdcél
- → il semblait / il paraissait que X soit entendu
- « *avoir l'impression que ...* »
- (d-1) na-nln /1/ taman /2/ sOkpulsali /3/ tolcekakphum-II /4/ manna-koiss-I I-ppun-i-ta /5/

- [Mère, p.80]
- moi-p.top./1/ seulement /2/ temple « sOkpul »-p.génit. /3/ sculpture en pierre-p.accus. /4/ n'être en train de rencontrer que-STDécl /5/
- →Je n'étais en train de rencontrer que la sculpture en pierre du temple s O *kpul*.
- « *Je ne rencontrais en fait que la sculpture de ce temple* » [Trad.Mère, p.62]
- (d-2)manna + koiss + I I + **ppun + i + ta**
- rencontrer + être en train de + SD + ND (« *unique* ») + 'être' + Stdécl
- → (Je) n'étais en train de rencontrer que...
- « *ne rencontrais que* »
- (e-1) nyOsOk-In /1/ cO-pota /2/ yOtOlsal-ina /3/ wi-i-n /4/ na-macOto /5/ manmanhi /6/ po-l-ciky ON -i- O **ss-ta** /7/ [Mère 76]
- coquin-p.nom /1/ lui-plus (comp.) /2/ huit ans-largement /3/ supérieur-être-SD /4/ moi-même /5/ facilement /6/ se trouver dans l'état de voir-acc.-STDécl /7/
- → Ce coquin se trouvait dans l'état de me « voir facilement », moi qui suis de huit ans plus âgé que lui.
- « *Il arrivait même à m'affronter, moi qui suis de huit ans plus âgé que lui* » [Trad. Mère 59]
- (e-2)po + I + **ciky ON + i + O ss + ta**
- voir + SD + ND (« état/situation ») + 'être' + acc. + Stdécl
- → se trouvait dans l'état de voir « *arrivait même à m'affronter...* »

Dans ces exemples, les locutions soulignées permettent au locuteur d'exprimer certaines attitudes évaluatives ou appréciatives par rapport au contenu propositionnel de son énoncé. Dans la traduction française littéraire, les diverses nuances de valeurs modales qu'expriment ces expressions sont rendues par les traductrices à l'aide de différents moyens linguistiques : des verbes auxiliaires 'devoir' (←V-n - moya N -i-ta), 'arriver à' (←V-l - ciky ON -i-ta), 'ne pas pouvoir' (←V-l-su-ka- O ps-ta); une locution de perception introduisant la complétive comme 'avoir l'impression que' (←V-n l n-t l s-ha-ta) ; un adverbe de négation sélective 'ne—que' (←V-l-ppun-i-ta).

8-5-Un problème d'analyse : phrase complexe ou une phrase simple ?

Il ne faut pas oublier que les expressions coréennes que nous venons d'observer nous ont intéressée avant tout par leurs propriétés formelles qui sont identiques à celles des véritables constructions déterminatives, comme la présence d'un des suffixes déterminatifs dans une forme verbale et la configuration de détermination entre déterminant (verbe de forme déterminative accompagné des arguments nominaux) et déterminé (le nom qui le suit). Nous avons traité jusqu'ici ces expressions comme des locutions verbales conformément à la tendance dominante de l'analyse qu'en font les linguistes coréens. Néanmoins, le problème qui consiste à décider si la phrase contenant une telle locution est une phrase simple ou complexe peut se poser si l'on y prête un peu plus d'attention. Reprenons l'ex. (16) en (17).

- (Ex17)
- (a-1) na-nIn / sunkancOk-Ilo / nE-kwi-III / I isimha-cian- I I-su-ka- O ps- O ss-ta. / [Mère, p.32]
- moi-p.top / sur le champs / moi-oreilles-p.accus./ ne pas pouvoir ne pas douter-acc-ST.décl./
- → Je ne pouvais pas ne pas douter mes oreilles sur le champs.
- « *Je ne pouvais pas en croire mes oreilles* » [Trad.Mère, p.24]
- (a-2) Iisimha + cian- I I + **su-ka + O ps- O ss-ta**
- douter + nég. + SD + ND (« *possibilité* ») + p.nom. + 'il n'y a pas' + acc + STdcél.
- → ne pouvais pas ne pas douter « *ne pouvais pas en croire* »

Si l'on examine de plus près la construction interne de la dernière partie [~su-ka O ps- O ss-ta], expression d'impossibilité, on constate que le nom dépendant [**su**] est relié au verbe [Op-ta] (*il n'y a pas*) par la particule nominative [**ka**] et que l'expression représente elle-même une construction « phrastique » formellement bien construite conformément au schème de prédication du verbe d'absence : [N-ka + Ops-ta] (Il n'y a pas N). Il en va de même pour d'autres expressions construites par d'autres ND suivis du même verbe ou du verbe d'existence [iss-ta] comme [~ (-II) li-(ka) O ps-ta] (*il n'y a pas de raison de*), [~ (-II) nawi-(ka) O ps-ta] (*il n'y a pas de nécessité de*) et [~(-In) c O k-(i) O ps/iss-ta] (*il n'y a pas /il y a le moment où*). Ceci étant, la question suivante peut se poser pour l'analyse grammaticale d'un exemple comme (17) : faut-il l'analyser comme une phrase simple ou comme une phrase complexe dans laquelle l'unité phrastique précédente [na-n I n / sunkanc O k- I lo / n E- kwi-III / I isimha-cian - I I] est une subordonnée, plus précisément subordonnée déterminative, à l'unité phrastique suivante [~su-ka- O ps- O ss-ta] qui s'analyserait comme principale ? Pour la plupart des linguistes auxquels nous nous sommes ralliés, il s'agit d'une phrase simple dans laquelle le verbe se présente sous une forme périphrastique [I isimhacian- I I su-ka O ps- O ss-ta] (*ne pas pouvoir ne pas douter*) : [I isimhacian-] (*ne pas douter*) fait fonction de verbe principal négatif qui organise les constituants nominaux [na-nIn] (moi-p.top) et [nE-kwi-III] (mes oreilles-p.accus), alors que l'expression [~(II) su-ka-Ops-ta], devenue figée, fonctionne comme un verbe auxiliaire

exprimant une valeur modale d'impossibilité²²⁰.

Or, même si nous avons pris parti pour cette dernière solution, le débat est loin d'être clos car, tout comme certains linguistes coréens minoritaires tel que J-I KwOn (1985), on pourrait considérer la structure phrastique en question en tant que type particulier de phrase complexe du coréen, bien qu'elle ne se prête pas à l'analyse sémantico-syntaxique habituelle de la phrase complexe en principale et subordonnée.

En effet, [~(II) su-ka-Ops-ta] conserve formellement son origine de structure « phrastique » qu'on ne pourrait expliquer qu'en termes diachroniques, mais fonctionnellement et sémantiquement il est difficile de lui reconnaître un tel statut dans l'état actuel de la langue où elle est une expression verbale figée se comportant comme un verbe auxiliaire modal du verbe précédent, principal, [lisimha-cian- I I] (*ne pas douter*) qui se marque par le suffixe déterminatif [I I], en ajoutant à la signification de cette dernière une signification d'*impossibilité*. Le figement de cette expression peut s'expliquer par le fait que le nom dépendant [su] n'a, à lui seul, ni de signification propre, ni d'autonomie syntaxique ; il ne peut être antéposé par autre chose que le suffixe déterminatif (I)I ; il ne se combine qu'avec [Ops-ta] (il n'y a pas) ou [iss-ta] (il y a). Par contre, la particule nominative [ka] est le seul élément libre d'emploi dans cette expression. En fait, son utilisation après le ND [su] n'est pas obligatoire, et elle tend même à être omise dans l'usage courant : ([~(II) su-Op-ta]). Sinon, là où figure la particule [ka], peuvent apparaître également d'autres particules, souvent discursives, comme [nln] (« *contraste* »), [to] (*aussi*), [cocha] (*même*), [pakk-e] (*seulement, unique*). L'apparition de ces dernières particules a pour effet d'ajouter leur propre signification au sens exprimé par le reste de l'énoncé.

- (Ex18)
- (a) na-nln / ttOna-l-**su-ø**-Ops-ta : Je ne peux pas partir.
- moi-p.top./ ne pas pouvoir partir-STdécl./
- (b) na-nln / ttOna-l-**su-ka**-Ops-ta : Je ne peux pas partir.
- (c) na-nln / ttOna-l-**su- to**-Ops-ta : Je ne peux pas partir non plus
- (d) na-nln / ttOna-l-**su-ppake**-Ops-ta : Je ne peux que partir.

La possibilité de commutation entre ces particules après le ND [su] met en évidence le fait que l'expression [~ (II) su-(p)- O ps / iss-ta] préserve encore son origine phrastique, même si dans l'état actuel de la langue son emploi se réduit à une indication modale dans l'ensemble de la phrase complexe où elle se trouve.

²²⁰ Notons au passage que concernant le verbe d'absence [Ops-ta], qui s'oppose au verbe d'existence [iss-ta] lexicalement, il forme en association avec le ND [su] une locution verbale modale exprimant l'*impossibilité* [~su-(ka) Ops-ta] (*ne pas pouvoir Inf. / il n'est pas possible que / il est impossible que*), alors que le second, une locution verbale modale exprimant la *possibilité* [~(II) su-(ka) iss-ta] (*pouvoir Inf. / il est possible que*). On peut considérer que [iss-ta] fait figure de verbe auxiliaire d'affirmation et [Ops-ta] de verbe auxiliaire de négation, du fait que l'idée de négation s'exprime lexicalement dans la relation d'antonymie qui repose sur le sens opposé de ces deux verbes.

Cette expression coréenne a pour équivalent en français les verbes modaux *pouvoir* ou *savoir* (s'il s'agit d'exprimer la capacité physique ou intellectuelle) et des séquences impersonnelles comme *Il est possible de/que* ou *Il se peut que* qui introduisent la complétive. Il est intéressant de remarquer que contrairement aux apparences le rapport qui s'établit entre la séquence impersonnelle et la complétive qu'elle introduit ne se prête pas à l'analyse sémantico-syntaxique habituelle des phrases complexes qui consiste à les diviser en proposition principale et proposition subordonnée. La construction impersonnelle présente des propriétés grammaticales spécifiques qui n'ont rien à voir avec l'expression coréenne en question.

8-6-Une tentative de présentation des locutions verbales formées de noms dépendants et de verbes supports [(V)~SD-ND-verbe support] en tant qu'expressions modales

Indépendamment de l'ambiguïté structurelle que présentent ces locutions verbales coréennes, celles-ci méritent qu'on s'attarde davantage sur leur emploi en tant qu'expressions modales, car elles jouent un rôle plus important que les autres moyens linguistiques susceptibles d'exprimer les modalités dans la pratique langagière des locuteurs coréens. Répétons que dans les grammaires du coréen, les expressions verbales que nous allons voir sont rangées dans une partie consacrée aux expressions figées construites autour des noms dépendants. Mais comme nous le verrons ici, il n'est pas sans intérêt de les aborder sous l'angle de leurs valeurs modales, même si notre présentation sera assez succincte et incomplète.

En plus des expressions verbales présentées plus haut, il en existe beaucoup d'autres dans le système coréen qui permettent ainsi au locuteur d'exprimer sa subjectivité au delà du contenu propositionnel et surtout de dire des choses sans être catégorique, c'est-à-dire, d'un point de vue pragmatique, de marquer sa prudence afin d'éviter les conflits que peut provoquer le discours formulé d'une façon directe. Elles expriment des valeurs modales variées qu'on peut distinguer selon les types de modalités d'énoncé²²¹ :

Modalités aléthiques : [~(Il)-su-(ka)-iss-ta] (→pouvoir, être possible de, Il est possible de/que) / [~(Il)-su-(ka)-Ops-ta], [~(Il)-li-(ka)-Ops-ta] (ne pas pouvoir, être impossible de, Il est impossible de/que) / [~(Il)-cul-moll-ta] (être incapable de, ne pas savoir) / [~(Il)-cul-al-ta] (savoir, être capable de) / [~(Il)-nawi-(ka)-Ops-ta] (Il n'est plus nécessaire de/que), etc.

²²¹ Pour la typologie des modalités, N. Le Querler (1996), *Typologie des modalités*, Presses universitaires de Caen.

Modalités épistémiques : [~(Il)-k O s-i-ta], [~(Il)-k O s-kath-ta], [~(Il) moya N-i-ta], [~(nIn)-t I s-ha-ta] (devoir, Il semble que, Il paraît que), etc.

Modalités subjectives (évaluatives ou appréciatives) : [~(nIn)-ch O k-ha-ta], [~(nIn)-ch E-ha-ta] (faire semblant de / que, feindre de/que), [~(nIn)-p O p-i-ta] (Il est normal-naturel-logique-évident de/ que), [~(ki) maly O n-i-ta] (Il est évident-naturel de/que), [~(ki) sipsa N-i-ta] (être idéal-convenable pour), etc.

L'emploi de ces expressions françaises données comme équivalentes des locutions coréennes présentées ne peut être qu'approximatif faute d'une analyse sémantico-syntaxique beaucoup plus fine qui prendrait notamment en compte les contextes dans lesquels leurs nuances peuvent légèrement changer. Cette présentation des expressions verbales est donc loin d'être complète. Nous nous sommes contentée ici d'établir une classification assez rudimentaire, car l'étude des modalités est très complexe, suscitant des problèmes d'analyse à la fois théoriques et pratiques à propos desquels nous ne sommes pas en mesure de discuter davantage dans le cadre de notre étude. De nombreuses recherches en rendent compte comme par exemple le foisonnement terminologique ('mode', 'modalité', 'modalité d'énoncé ou 'modalité d'énonciation', 'modalisation', etc.), un usage terminologique, des significations et des définitions variant d'un linguiste à l'autre selon que la notion de modalité est prise au sens étroit ou au sens large, le problème de leur classification dû à la difficulté de l'analyse sémantique, etc. Ce dernier problème s'avère d'autant plus compliqué qu'il s'agit de comparer les différentes classes de modalités d'une langue avec celles d'une autre langue, car elles ne se recoupent évidemment pas : les classes de modalités qui existent dans une langue n'existent pas nécessairement dans l'autre. Dans le cas du français et du coréen, nous pouvons évoquer le cas d'une classe de modalité qu'on pourrait appeler « modalité explicative » qui se trouve en coréen mais pas en français. Cette modalité s'exprime à l'aide de certaines expressions verbales que nous n'avons pas citées plus haut, faute d'équivalents en français. Prenons quelques exemples.

(Ex19)

(a-1) millksan-In /1/ acik-In /2/ san-i /3/ ani-' n-sem-i '-ta /4/ [Mère 19]

montagne Millk-p.top. /1/ encore-p.cont. /2/ montagne-p.nom./3/ ne pas être-SD-ND-'être'-STdécl /4/

« Cette montagne n'était pas une vraie montagne » [Trad. Mère 15]

(a-2) millksan-In /1/ acik-In /2/ san-i /3/ ani-ta /4/

montagne Millk-p.top. /1/ encore-p.cont. /2/ montagne-p.nom. /3/ ne pas être-STdécl /4/

→ La montagne millk n'est pas encore une (vraie) montagne.

(b-1) klkOs-In /1/ OkimOpsi /2/ kOkI-e /3/ m E tally O iss-' n I n-k O s-i '- O ss-ta /4/

[Mère 42]

- cela-p.top. /1/ infailliblement /2/ là /3/ rester attaché-SD-ND-'être'-acc-STdécl /4/
- « *Ils étaient resté attachés là* » [Trad. Mère 32]
- (b-2) klkOs-In /1/ OkimOpsi /2/ kOki-e /3/ m E tally O iss- O ss-ta /4/
- ceci-p.top. /1/ infailliblement /2/ là /3/ rester attaché-acc-STdécl /4/
- → Ils étaient resté attachés là infailliblement.

Les locutions [V-n-sem-i-ta] et [V-n l n-k O s-i-ta]²²² expriment des nuances tellement subtiles et délicates qu'il est difficile, même pour les natifs, de voir une différence sémantique notable entre les formes verbales complexes les contenant [ani-n-sem-i-ta] (*ne pas être* + modalisé) et [mEtallyOiss-n l n-k O s-i-Oss-ta] (*rester attaché* + modalisé) et les formes verbales qui en sont dépourvues [ani-ta] (*ne pas être*) et [mEtallyOiss-Oss-ta] (*rester attaché*). Il est presque impossible de trouver pour ces locutions coréennes [V-n-sem-i-ta] et [V-n l n-k O s-i-ta] les équivalents sémantiques en français. On peut dire qu'elles sont « intraduisibles » en français et souvent « intraduites » réellement dans le texte français traduit du coréen, comme le montrent les exemples pris.

Selon les linguistes K-S Nam et Y-K Ko (1986)²²³, l'utilisation du dernier type d'expressions, notamment [V-n l n-k O s-i-ta], dans les formes verbales est, pour le locuteur, un moyen d'exprimer le contenu propositionnel de son énoncé d'une façon un peu plus catégorique par rapport aux formes verbales dépourvues de telles expressions. Par exemple, [m E tally O iss-' n l n-k O s-i ' - O ss-ta] (*rester attaché* + modalisé) est plus modalisé que [m E tally O iss- O ss-ta] (*rester attaché*) dans la mesure où le locuteur adhère davantage au procès exprimé dans le premier que dans le second. Si infime et subtile que ce soit, une telle adhésion subjective du locuteur au procès exprimé amène à considérer les locutions verbales qu'on vient de présenter comme faisant partie des expressions de modalités en coréen.

Une observation effectuée par S-Th Kim (1994)²²⁴ révèle que dans les textes

²²² Ces expressions [V-n-sem-i-ta] et [V-n l n-k O s-i-ta] ou encore [V-n l n-thO-i-ta] ont pour caractéristique que le suffixe déterminatif employé, [nln] ou [(l)n], dans ces locutions peut être remplacé par un autre déterminatif [(l)] : [V-l-kOs-i-ta], [V-l l-sem-i-ta], [V-l l-thO-i-ta]. Ce changement des suffixes déterminatifs entraîne une modification des valeurs modales de ces locutions. Nous avons déjà vu précédemment que la locution [V-l-kOs-i-ta] servait à exprimer le futur ainsi que la supposition ou l'intention, etc. (ex. 19d-20). De même, les deux autres peuvent être employées pour exprimer le procès à venir, tout en ayant une signification plus précise d'intention. On peut reconnaître que dans ces trois expressions où les noms dépendants utilisés [kOs], [sem] et [thO] sont quasiment vides de sens, le suffixe déterminatif [(l)] étant lui-même porteur de ces valeurs modales, sa présence joue un rôle primordial pour leur rendre des valeurs de supposition ou d'intention, sémantiquement plus tangibles que celle appelée de « modalité explicative ».

²²³ K-S Nam et Y-K Ko (1989) p.72

²²⁴ S-Th Kim (1994) « Le roman et le style » Chap.4-5 dans K-S Park (éd.) (1994) « kukO munchelon » (*Les styles et la langue coréenne*), Séoul, Edition 'tEhankyokwasO'.

scientifiques, on trouve généralement moins de phrases terminées directement par des verbes d'action ou des verbes qualificatifs que les phrases, appelées « phrases nominales », terminées par des locutions composées de noms dépendants et de verbes supports, dont la plus employée est [V-n l n-k O s-i-ta] ou ses variantes ([V-n l n (-n / t O n)-k O s-i-(Oss)-ta])²²⁵. En revanche, c'est exactement l'inverse qui est observé dans les textes littéraires. Ceci confirme l'idée avancée par les deux linguistes précédents selon laquelle l'utilisation des locutions en question permet au locuteur d'exprimer le contenu propositionnel de son énoncé d'une façon plus catégorique relativement aux formes verbales dépourvues de telles locutions. On peut en effet supposer que dans les textes scientifiques, souvent de types explicatifs ou argumentatifs, l'auteur est plus enclin, du moins relativement aux textes littéraires, à manifester son adhésion subjective afin d'affirmer ou soutenir les idées qu'il développe. Ceci dit, rien n'empêche un auteur d'employer des phrases terminées par ces locutions verbales dans les textes littéraires, comme en témoignent nos exemples (19).

Malgré la tentative d'explication des valeurs sémantiques modales du dernier type de locutions tels que [V-nln-k O s-i-ta], [V-nln-th O -i-ta] et [V-n-sem-i-ta], nous reconnaissons qu'il est assez difficile d'en rendre compte clairement, car ils ont un sémantisme si peu perceptible, même pour les natifs, qu'elles pourraient être prises pour des expressions quasiment vides de sens et quelque peu superflues. Dans ce sens, un linguiste coréen d'expression française comme J-M Li (1991) explique que les deux premières locutions assurent au locuteur ou à l'auteur un répit et que c'est une façon de terminer une proposition ou une phrase sans ajouter de sens particulier²²⁶.

Pour en finir avec l'ensemble des locutions verbales modales du coréen constituées ainsi de noms dépendants et de verbes supports [**~sd-ND-verbe support**] que nous avons observées jusqu'ici, nous aimerions faire une remarque contrastive d'ordre pragmatique sur l'utilisation de ces locutions en tant qu'expressions modales par rapport à l'utilisation des expressions modales du français. En effet, même si l'on peut trouver pour les locutions coréennes leurs équivalents français au niveau du système comme nous venons de le faire, on ne peut pas s'attendre dans les textes français réellement traduits du coréen par le traducteur professionnel que celui-ci rende systématiquement les locutions coréennes par leurs équivalents français. En fait, les locutions verbales modales coréennes sont en général traduites en français par des formes linguistiques diverses ayant des valeurs modales correspondantes, comme en témoignent les exemples cités plus haut. Mais il arrive aussi souvent que le traducteur français se dispense de les traduire malgré l'existence d'équivalents. Bien entendu, ce choix peut être motivé par divers facteurs, linguistiques (sémantique, syntaxique, textuel et pragmatique) et/ou extralinguistiques (socio-politico-culturels, etc). Sans nous attarder sur ces détails qui dépassent le cadre de notre étude, nous aimerions faire part d'une tendance qui consiste,

²²⁵ A propos de cette expression contenant le nom dépendant [kOs] suivi du verbe [i-ta] (*être*) [V-(nln/(l)n/(l))-k O s-i-ta] qui est une des locutions la plus utilisée dans la pratique langagière des Coréens, il faut bien noter que son emploi que nous observons en (24) et même en (21) n'est qu'une partie de ses emplois qu'il conviendrait d'examiner en fait en fonction des contextes où elle peut apparaître.

²²⁶ Li J-M (1991), p. 26

pour les locuteurs coréens, à davantage modaliser leurs énoncés que les locuteurs français. Il faudrait certainement pour le confirmer une étude plus approfondie à la fois quantitative et qualitative. Mais nous avons pu constater, du moins dans l'ensemble de notre corpus, d'une part qu'en règle générale les énoncés coréens sont beaucoup plus fréquemment modalisés que les énoncés français grâce à des locutions verbales et que d'autre part les énoncés ainsi modalisés ne sont pas toujours traduits avec leur valeur modale originelle dans la traduction française, mais plutôt par des énoncés non marqués ou peu marqués du point de vue modal. Le même constat peut être formulé concernant la traduction en sens inverse c'est-à-dire entre le texte français original et le texte coréen traduit.

Pour illustrer ce que nous venons de dire, nous avons relevé les exemples suivants dans les textes traduits dans les deux sens, c'est-à-dire d'un côté, dans un texte coréen original et sa traduction française (*Mère*) et de l'autre, dans un texte français et sa traduction coréenne (*Immortalité*) :

- (Ex20)
- (a-1) na-nIn /1/ ilh-Oss-tO-n /2/ choNki-III /3/ Olphis /4/ twechach- I I-su-iss- O ss-ta /5/
[Mère 14]
- moi-p.top. /1/ perdre-acc-rémom.-SD /2/ mémoire-p.accus. /3/ instantanément /4/
pouvoir retrouver-acc.-STdécl. /5/
- → J'ai **pu** retrouver instantanément la mémoire que j'avais perdu
- « *Instantanément je retrouva la mémoire* » [Trad.Mère 12]
- (a-2)**twechach + I I + su + iss + O ss + ta**
- retrouver + SD + ND (« possibilité ») + 'il y a' + acc. + Stdécl
- → ai pu retrouver
- (b-1) apOci-nIn /1/ ttIspakketo /2/ kInyO-ka /3/ caki tEsin /4/ isIN-II /5/ ttI-Oss-II /6/ ttE / 7/
OttOn /8/ kOpukkam-II /9/ n I kki-cian- I I-su- O ps- O ss-ta /10/ [Trad. Im.26]
- père-p.top /1/ inopinément /2/ elle-p.nom /3/ à sa place /4/ ce monde-p.accus /5/
quitter-accus-SD /6/ ND (moment) /7/ certain /8/ gêne-p.accus /9/ ne pas pouvoir ne pas
éprouver-acc-STDécl /10/
- →Le père **ne pouvait pas ne pas éprouver** certaine gêne quand, inopinément, elle a
quitté le monde à sa place.
- « *le père avait éprouvé quelque gêne quand, inopinément, elle était morte à sa place* »
[Im. 34]
- (b-2)**n I kki + cian + I I + su + O ps + O ss + ta**
- éprouver + nég. + SD + ND (« possibilité ») + 'il n'y a pas' + acc. + Stdécl

- → ne pouvait pas ne pas éprouver (double négation)
- (c-1) kkoma-ka /1/ mwOlako /2/ wemati koham-Il /3/ ppopan E -n I n-moya N -i- O ss-ta /4/ [Mère 23]
- enfant-p.nom /1/ quelque chose /2/ un cri-p.accus /3/ sembler extirper-acc-STDécl /4/
- → L'enfant semblait extirper certain cris quelconque
- « *Il criait quelque chose* » [Trad. Mère 18]
- (c-2) **ppopan E + n I n + moya N + i + O ss + ta**
- extirper + SD + ND (« semblance ») + 'être' + acc. + Stdécl.
- → semblait extirper / avait l'air d'extirper
- (d-1) kl hiklksON -Il /1/ suyONkyosa-to /2/ kanphaha-n-moya N -i- O ss-ta /3/ [Trad. Im. 11]
- ce comique-p.accus /1/ maître nageur-aussi /2/ sembler percevoir-acc-STDécl /3/
- → Ce comique, le maître nageur **semblait le percevoir** aussi.
- « *ce comique, le maître nageur le percevait aussi* » [Im. 13]
- (d-2) **kanphaha + n + moya N + i + O ss + ta**
- percevoir + SD + ND (« semblance ») + 'être' + acc. + Stdécl
- → semblait percevoir

Nous avons relevé à dessein ces exemples car on retrouve dans les deux textes les mêmes locutions verbales dont l'une est [~(I I)-su-iss/ O ps-ta] exprimant la valeur modale de *possibilité* ou d'*impossibilité* et l'autre, [~(n I n/-n)-moya N -i-ta] exprimant la valeur modale de *probabilité* ou de *supposition*.

On peut vérifier que si ces expressions de modalités sont présentes dans les énoncés du texte coréen, que ce soit dans le texte original ou traduit, par contre elles sont totalement absentes dans les énoncés français des deux côtés qui n'expriment que des procès purs et simples débarrassés de toute sorte de modalisation : les traductrices du texte coréen 'Mère' ont éliminé ces expressions modales dans leur traduction française, tandis que le traducteur coréen les a instauré dans sa traduction coréenne, là où il n'y en a pas dans le texte français original 'Immortalité'. Il est évident qu'on ne peut expliquer pourquoi l'utilisation des expressions modales chez les locuteurs coréens est plus fréquente que chez les locuteurs français, en se limitant au cadre strict du système linguistique, ni en disant que cela relève du choix individuel « hasardeux » de la part du traducteur. On devrait trouver des explications dans une perspective énonciative et/ou pragmatique, tout en prenant en compte divers facteurs socio-culturels, individuels du locuteur et ses croyances du monde, etc., car ces multiples aspects extralinguistiques influencent sensiblement les usages différents des expressions modales.

En guise de conclusion

Nous avons essayé par le présent travail d'apporter certaines idées, principalement sur les relatives et secondairement sur les complétives du nom en français et en coréen. Ces dernières, qui constituent un sous-ensemble de propositions déterminatives, ont été abordées dans la problématique de leur identification par rapport aux relatives. Notre analyse consistait à comparer, dans les grandes lignes, les constructions de ces deux types de propositions et les particularités morphosyntaxiques de leurs éléments constitutifs. Une telle approche contrastive nous enseigne avant tout que la confrontation de tel ou tel type de constructions des deux langues, à première vue si différentes à bien des égards, est tout à fait possible avec un certain nombre d'idées communes au départ, notamment celles vérifiées à travers des langues diverses en linguistique générale, et ce, tout en respectant la spécificité de chacune des deux.

En effet, nous avons pu réaffirmer une fois encore, à travers notre étude notamment des relatives, l'intérêt qu'apportent mutuellement la linguistique générale et la comparaison des langues. Plus concrètement, la typologie des relatives attestées dans diverses langues du monde, typologie établie dans la perspective de la linguistique générale, nous a fourni un cadre d'analyse général, au sein duquel, malgré les manifestations formelles variables d'une langue à l'autre, nous avons pu traiter les relatives des deux langues avec les variations que chacune présente. Ceci nous a permis d'éviter de nous enfermer dans des concepts restreints qui ne conviennent qu'à la description d'un certain type de relatives familier aux linguistes tel que celui des relatives à pronom relatif du français, mais qui risquent d'être difficilement applicables à des langues comme le coréen où la relativisation se manifeste différemment. Ainsi, notre

analyse a montré que l'utilisation du pronom relatif (→*relatives à pronom relatif*) n'est qu'une des manifestations possibles pour le traitement de la position du terme nominal relativisé dans la relative et que pour ce traitement, d'autres stratégies comme celle du pronom résomptif (→*relatives résomptives*) ou celle de l'ellipse (→*relatives réduites*) peuvent être utilisées différemment d'une langue à l'autre, mais aussi dans une même langue. Nous avons constaté que le français et le coréen, comme beaucoup d'autres langues, ne mettent en oeuvre non pas une, mais deux ou même trois stratégies de relativisation : en français sont attestées des relatives variées avec ces trois stratégies de relativisation, dont l'utilisation est déterminée non seulement par des facteurs internes au système de langue, mais surtout par des facteurs externes au système (les situations d'énonciation sociales, formelles ou informelles, l'écrit et l'oral, etc.). En coréen par contre, la stratégie de l'ellipse est une stratégie de relativisation majoritairement utilisée, que ce soit à l'écrit ou à l'oral, pour le traitement du terme nominal relativisé, mais la mise en oeuvre du pronom résomptif, comme le pronom démonstratif [kl] ou le pronom réfléchi [caki], n'est pas impossible dans certaine position syntaxique du terme nominal relativisé, en l'occurrence celle de génitival. L'utilisation de cette dernière stratégie n'est toutefois pas courante relativement à celle de l'ellipse.

Bien entendu, malgré la diversité des relatives que présentent ces deux langues quant à leurs manifestations formelles, des traits communs subsistent : les relatives des deux langues apparaissent généralement, à quelques exceptions près, comme enchâssées sous un nom appartenant à la proposition principale et ont une position nominale qui est reliée, par un rapport coréférentiel, au nom-pivot qu'elles viennent déterminer et qui est bloquée dans le sens où cette position apparaît nécessairement vide, ce qui correspond à la stratégie de l'ellipse, ou nécessairement occupée par un anaphorique comme un pronom relatif ou résomptif. C'est cette propriété spécifique de la relative qui, d'ailleurs, a permis de reconnaître comme relatives, au delà de leur diversité, des structures phrastiques différentes aussi bien dans ces deux langues que dans d'autres langues du monde.

A partir d'une telle constatation générale, il nous a semblé important de faire quelques remarques à propos des descriptions existantes sur les relatives, notamment celles données dans les grammaires de chaque langue. En effet, les résultats obtenus dans notre étude nous autorisent à remettre en cause la description réductrice que la plupart d'entre-elles présente. Les grammaires se contentent en effet de décrire un type particulier de relatives, souvent privilégié par une tradition normative ou par une attitude simplificatrice, – les relatives à pronom relatif en français et les relatives à ellipse en coréen – en rabaissant d'autres variétés au rang de « déviation » relativement à un système idéal. Nous avons eu l'occasion au cours de cette recherche, en discutant avec certains linguistes, tant français que coréens, de constater que cette vision réductrice était à même d'empêcher les échanges d'idées et les débats sur ce point grammatical. Il est permis de dire que pour une grammaire qui se veut descriptive, et non prescriptive, une telle attitude discriminatoire ne peut être justifiée dans la mesure où elle repose sur des critères socio-culturels et non pas sur des critères linguistiques. En effet, nous avons remarqué que, linguistiquement parlant, les variétés de relatives autres que celles à pronom relatif observées en français n'ont, en fait, rien d'étonnant du point de vue de la

linguistique générale. Il en va de même pour les deux constructions de relatives attestées en coréen, dont l'une concerne les relatives à ellipse et l'autre, les relatives résomptives. La plupart des grammaires du coréen signale seulement l'existence des premières en excluant totalement les secondes, dont l'existence mérite pourtant d'être mentionnée, bien que leur utilisation soit liée à certaines conditions.

On s'est rendu compte ainsi que la stratégie de l'ellipse est assez couramment utilisée pour le traitement de la position du terme nominal relativisé dans des langues diverses. On peut dire que si elle est majoritairement utilisée dans les relatives du coréen, son utilisation n'en reste pas moins attestée en français dans les relatives non-standard, mais aussi dans les relatives standard en *qui* et *que*, ceci, dans la mesure où l'on accepte que ces deux morphèmes sont des conjonctions et non des pronoms relatifs. Nous aimerions insister encore une fois sur le fait que les relatives ne sont pas tributaires de l'existence du pronom relatif. En fait, le ré-examen, à travers l'observation de certains faits de langue, des éléments appelés traditionnellement pronoms relatifs tels que **qui**-sujet et **que**-objet amène à les considérer comme des conjonctions et non des pronoms relatifs. Quant aux suffixes déterminatifs [nIn], [In] et [II], étrangers à la distinction française précédente, ils participent par contre de la forme verbale subordonnée de la relative. La tradition grammaticale leur associe des valeurs temporelles à savoir respectivement présent, passé et futur. Toutefois, nous avons pu noter, comme d'autres avant nous, qu'ils portent des valeurs fondamentalement aspecto-modales.

Par ailleurs, nous avons abordé l'analyse des fonctions relativisables en soulignant la nécessité de prendre en compte les problèmes d'identification (point de vue de l'interprétation) qu'elles soulèvent et non pas uniquement les contraintes pesant sur les fonctions syntaxiques (point de vue de la production). De manière générale, il existe davantage de fonctions syntaxiques accessibles à la relativisation en français qu'en coréen. On explique ce contraste par la présence des pronoms relatifs variables selon la fonction relativisée en français et l'absence de marques analogues en coréen. Cette absence n'est pas sans incidence non plus sur leur identification. Nous avons en effet relevé que les problèmes d'interprétation s'avéraient plus fréquents en coréen qu'en français. Ceci dit, le français n'est pas à l'abri de telles difficultés notamment lorsque les relatives sont introduites par *que* dont l'utilisation est fréquente aussi bien dans l'usage populaire que dans l'usage standard.

Enfin, il est d'usage de ne considérer, dans l'analyse des fonctions relativisables, que la relation fonctionnelle du terme relativisé par rapport au verbe. Notre travail a cependant montré qu'il était aussi important d'intégrer dans cette analyse les particularités des différentes constructions prédicatives comme celles de la structure tandem, plus précisément les relations lexico-sémantiques entre leurs constituants.

En liaison avec ces problèmes d'identification des fonctions relativisables, le cas des circonstants apparaît particulièrement délicat en coréen dans la mesure où, contrairement au sujet et à l'objet, ils ne sont pas régis par le verbe et ne s'associent à aucune marque comparable aux relatifs prépositionnels du français qui indiquent la relation sémantico-syntaxique entre les circonstants relativisés et le verbe. En essayant de comparer la relativisation des circonstants en français avec des constructions considérées comme équivalentes en coréen, nous avons mesuré les difficultés liées à la délimitation

des types de circonstants relativisables. Nous pensons que ces difficultés se rencontrent également dans les langues qui ne possèdent pas de marques qui varient selon la fonction relativisable.

Ces analyses débouchent logiquement sur la problématique de la distinction entre relatives et complétives du nom, insuffisamment soulevée selon nous dans les recherches existantes. En coréen, leur ressemblance formelle et fonctionnelle constitue un obstacle à leur identification, ce qui nous a conduit à ré-examiner les critères de distinction morphologiques, syntaxiques et sémantiques habituellement proposés par les grammairiens et les linguistes. Ces critères, bien qu'opératoires dans la majorité des cas, ne s'appliquent d'ailleurs pas dans certains cas problématiques, surtout en coréen. L'étude critique de ces critères et de leur difficulté d'application en coréen éclaire par contraste l'évidence trompeuse de la distinction entre relatives et complétives du nom en français. Cette distinction n'est pas aussi tranchée que le laisse croire la grammaire courante qui insiste prioritairement sur les critères morphologiques au détriment des deux autres.

Comme on peut le constater, nous avons davantage cerné des problématiques que résolu les problèmes soulevés par la description contrastive des propositions déterminatives. L'incomplétude de cette recherche permet d'ouvrir des perspectives tant méthodologiques, théoriques que didactiques.

Au niveau méthodologique, nous nous rendons compte qu'un corpus de plus grande ampleur et davantage diversifié aurait pu conduire à une analyse plus poussée et rigoureuse du sujet traité. On pourrait ainsi envisager une meilleure intégration et implication des textes de traduction dans l'analyse linguistique contrastive.

Au niveau théorique, notre travail comporte des limites liées à certains aspects du fonctionnement des relatives. Nous avons par exemple circonscrit notre travail aux relatives restrictives en laissant de côté les relatives explicatives. Or, la distinction entre ces deux formes de relatives nécessite la prise en compte des aspects sémantico-référentiels du nom-pivot : sa propre nature lexicale (par exemple nom propre, nom commun), l'incidence sémantique des déterminants (indéfinis, définis, démonstratifs...). Il existe également, dans les complétives du nom, des contraintes grammaticales qui pèsent sur l'usage d'un déterminant plutôt qu'un autre. Par exemple, seul le déterminant défini est autorisé à se placer devant certains noms-pivot dans les complétives. D'autre part, il est évident que la séquence déterminative s'insère dans un contexte qui la dépasse et dont il est difficile de faire l'économie, comme on a pu le constater dans le chapitre 8. Il faudrait donc aborder les relations que les subordonnées entretiennent avec d'autres constituants comme le verbe principal. Nous nous proposons de développer ces pistes de recherche ultérieurement.

Une autre piste pourra concerner les aspects discursifs des propositions déterminatives, insuffisamment traités dans notre exposé. Entre autres, nous supposons que l'usage fréquent des propositions déterminatives en coréen est en corrélation avec la progression de l'information et en particulier avec l'absence de marques grammaticales permettant l'introduction et le relayage référentiels comme les articles définis et indéfinis en français. D'une façon générale les linguistes accordent un statut thématique (supposé

connu) au nom déterminé par la subordonnée de la proposition relative. Conception liée à l'ordre de détermination des arguments (nom-pivot + relative) dans de nombreuses langues. En coréen cet ordre est inversé et il nous semble que dans de nombreux cas la subordonnée déterminative sert à introduire un référent nouveau et non pas toujours supposé connu.

Au niveau didactique enfin, une étude contrastive est à notre avis à même d'induire des implications dans l'apprentissage des deux langues. La portée didactique des idées développées autour du sujet des propositions déterminatives est à envisager dans le prolongement de ce travail.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ADAMCZEWSKI H.** (1990) *Grammaire linguistique de l'anglais*, Paris, Armand Colin. (1ère édition 1982)
- ATLANI F.** (1984) « On L'illusionniste » dans Grésillon A & Lebrave J-L (éd.) *La langue au ras du texte*, Presses universitaires de Lille, pp.13-29.
- ARRIVÉ M.** (1964) « A propos de la construction, *La ville de Paris* : rapport sémantique et rapports syntaxiques » dans *Le français moderne* n°32, pp.179-184.
- ARRIVÉ M. et al.** (1986) *La Grammaire d'aujourd'hui*, Paris, Flammarion.
- BALLY Ch.** (1965) *Linguistique générale et linguistique française*, Berne, Franck, (1^{ère} édition 1932)
- BARBAUD P.** (1971) « L'ambiguïté structurale du composé binominal » dans *Cahiers de linguistique* n°1, pp 71-116.
- BARTNING I.** (1987) « L'interprétation des syntagmes binominaux en *de* en français contemporain » dans *Cahiers de grammaire*, n°12, pp.1-64.
- BECHADE H-D.** (1986) *Syntaxe du français moderne et contemporain*, Paris, PUF.
- BENVENISTE E.** (1966) *Problèmes de linguistique générale*, tome I, Paris, Gallimard.
- BENVENISTE E.** (1974) *Problèmes de linguistique générale*, tome II, Paris, Gallimard.
- BERRENDONNER A.** (1992) « Variations dans les propositions relatives », Document de recherche, Fonds national suisse de la recherche scientifique, 17pp.
- BERTHOUD A.C.** (1996) *Paroles à propos : Approche énonciative et interactive du Topic*, Paris, Ophrys.
- BLANCHE-BENVENISTE C.** (1980) « Divers types de relatives en français parlé : Morphologie » in *T.A. Information* n°2.
- BLANCHE-BENVENISTE C.** (1991) *Le français parlé, études grammaticales*, Paris, Editions du CNRS.
- BLANCHE-BENVENISTE C.** (1997) *Approches de la langue parlée en français*, Paris, Ophrys.
- BONNARD, H.** (1981) *Code du français courant*, Magnard, Paris.
- BOONE A.** (1994) « La complétive : un cas de nominalisation extrême ? » in *Travaux de Linguistique* n°27, pp. 29-42.
- BOUSCAREN J. et ali.** (éd.) (1995) *Langues et langage : problèmes et raisonnement en linguistique : Mélanges offerts à A. Culioli*, Paris, PUF.
- BRUNNER J.-J.** « Ces relatives qui n'en sont pas » in *l'information grammaticale* n°8, pp. 12-16.
- CADIOT P.** (?) « Contrôle anaphorique et prépositions » in *Langages* n°97, pp. 8-23.
- CHOMSKY N.** (1981) *Lectures on government and binding*. Dordrecht, Foris.
Traduction française *Théorie du gouvernement et du liage : les conférences de Pise*, Paris, Seuil, 1991.
- CHOMSKY N.** (1982) *Some concepts and consequences of the theory of Government and Binding*, Cambridge, MA : MIT Press. Traduction française dans *La nouvelle syntaxe*, Paris, Seuil, 1987.

- CHEN Ping** (1996) « Pragmatic interpretations of structural topics and relativization in chinese » in *Journal of pragmatics* Vol.26-3, 389-406.
- CHERCHI L.** (1978) « L'ellipse comme facteur de cohérence » in *Langue Française* n°38, 1978, pp. 118-128.
- CHEVALIER, J.-CL. et al.** (1964) *Grammaire du français contemporain*, Paris, Larousse.
- CHEVALIER G. et LEARD J.-M.** (1994) « Le nom subordonnant : les séquences (SN que P) et la modalisation » in *Travaux de Linguistique* n°27, pp. 42-64.
- CHOCHEYRAS J. et al.** (1986) *Autour de l'Impersonnel*, Grenoble, Ellug.
- COMRIE B.** (1981) *Langage universals and linguistic typology*, (en particulier chap. 7 « Relatives clauses » pp. 131-157), Oxford, Blackwell
- COYAUD M.** (1975) « Emphase, nominalisations relatives : Typologie » in *La Linguistique* Vol.II-2, pp. 38-59.
- CREISSELS D .** (1978) « Réflexions au sujet de l'article de Maurice Coyaud : 'Emphase, nominalisations relatives' (*La Linguistique*, Vol. 11-2, 1975) » in *La Linguistique* Vol.14-2, 117-141.
- CREISEELS D** (1979) *Unités et catégories grammaticales. Réflexions sur les fondements d'une théorie générale des descriptions grammaticales*, Publications de l'Université des Langues et lettres de Grenoble.
- CREISSELS D .** (1991) *Descriptions des langues négro-africaines et théorie syntaxique*, Grenoble, Ellug.
- CREISSELS D.** (1995) *Éléments de syntaxe générale*, Paris, PUF.
- CREISSELS D.** (à paraître) « La relativisation dans les langues du monde » Traduction française d'un article en espagnol qui paraîtra sous le titre 'las estructuras de relativización en las lenguas del mundo' dans les publications du CCELA (Bogota, Colombie)
- DAMOURETTE J. et PICHON E.** (1911-1937) *Des mots à la pensée, essai de grammaire de la langue française*, Vol.VII, Paris, D'Artrey.
- DARROBERS R. & XIAO PLANES X.** (1998) *Éléments fondamentaux de la phrase chinoise*, Paris, Ed. You-Feng.
- DELABRE M.** (1995) « *DONT* en français contemporain : Norme, Grammaire et Théorie linguistique » in *L'information grammaticale* n°64, pp.3-8
- DEULOFEU J.** (1981) « Perspective linguistique et sociolinguistique dans l'étude des relatives en français » in *Recherches sur le français parlé* n°3, pp135-193
- DEULOFEU J.** (1986) « Syntaxe de *que* en français parlé et le problème de la subordination » in *Recherches sur le français parlé* n°8, Université d'Aix-en-Provence.
- DUBOIS J & DUBOIS-CHARLIER F.** (1970) *Éléments de linguistique française : syntaxe*, Paris, Larousse, coll. Langue et Langage.
- FABRE A** (1982) « Comparaison typologique du japonais et du coréen » dans *Langage* n°68, pp. 107-124.
- FEUILLET J.** (1988) *Introduction à l'analyse morphosyntaxique*, Paris, PUF, coll.

Linguistique Nouvelle.

- FEUILLET J.** (1992) « Typologie de la subordination », *Travaux linguistique du Cerlico*, vol.5 *Subordination*, Presses de l'université de Rennes, pp.7-28.
- FILLMORE C-J** (1968) « The case for case » dans Bach E et Harms R-T (éd.) *Universals in linguistics theory*, New York, Holt, Rinehart and Winston, pp.-88.
- FORSGREN M.** (1978) *La place de l'adjectif épithète en français contemporain*, Uppsala, Almqvist & Wiksell.
- FORSGREN M.** (1993) « L'adjectif et la fonction d'apposition : observations syntaxiques, sémantiques et pragmatiques » dans *L'information grammaticale* n°58, pp. 15-22.
- FRADIN B.** (1988) « Approche des constructions à détachement : la reprise interne », *Langue Française* n°78, pp.26-56.
- FRADIN B. et CADIOT, P** (1988) « Présentation, une crise en thème? » *Langue Française* n°78, Larousse, pp.3-8
- FREI H.** (1929) *La grammaire des fautes*, Genève, Republication Slatkine.
- FUCH C.** (1996) *Les ambiguïtés du français*, Paris, Ophrys, Coll. l'essentiel français.
- FUCH C. et MILNER, J.-C.** (1979) *A propos des relatives : étude empirique des faits français, anglais et allemands, et tentative d'interprétation*, Paris, Revue SELAF n° spécial 7.
- FUCH C. et al.** (1987) *Les types de relatives*, dans *Langages* n°88, Paris, Larousse.
- FURUKAWA N.** (1996) *Grammaire de la prédication seconde - Forme, sens et contraintes*, Louvain-la-Neuve, Duculot.
- GADET F.** (1989): *Le français ordinaire*, Paris , Armand Colin.
- GADET F.** (1992) *Le français populaire*, Paris, PUF, Que sais-je? n°
- GADET F.** (1995) « Les relatives non standard en français parlé : le système et l'usage » in *Etudes romanes* n°34, Université de Copenhague, pp. 107-123.
- GADET F. et al.** (1984) « Remarques sur la stabilité d'une construction linguistique : la complétive », in *LINX* n°10, pp. 23-50.
- GALAND L.** (1988) « Typologie des propositions relatives, la place du berbère » in *LALIES* n°6, pp.81-102.
- GAPANY J. et APOTHELOZ D.** (1993) « Eléments pour une étude des stratégies d'encodage des propositions relatives non standard », in *BULAG/TRANEL* n°20.
- GARDES-TAMINE J.** (1990) *La Grammaire, 2/Syntaxe*, Paris, Armand colin.
- GIVÓN T.** (1984) *Syntax. A Functional-Typological Introduction*, Vol. I, Benjamins, Amsterdam.
- GIVÓN T.** (1990) *Syntax. A Functional-Typological Introduction*, Vol. II, Benjamins, Amsterdam.
- GODARD D.** (1989) « Français standard et non standard : les relatives » in *LINX* n°20.
- GODARD D.** (1992) *La Syntaxe des relatives en français*, Paris, Ed. CNRS.
- GREENBERG J. H.** (éd.) (1963) *Universals of language*, 2^eéd. Cambridge, Mass., The MIT Press.

- GREVISSE, M.** (1986) *Le Bon Usage : grammaire française*, 12ème éd. Paris/Gembloux, Duclot.
- GROSS G.** (1991) « Syntaxe du complément de nom » dans *Lingvisticoe Investigationes XV-2*, Amsterdam, John Benjamins B. V., pp 255-284.
- GROSS M.** (1968) *Grammaire transformationnelle du français ; Syntaxe du verbe*, Paris, Larousse.
- GROSS M.** (1975) *Méthodes en syntaxe*, Paris, Hermann.
- GUÉRON J.** (1979) « Relations de coréférence dans la phrase et dans le discours » in *Langue française* n°44, pp. 42-79.
- GUIBERT L.** (1975) *La créativité lexicale*, Paris, Larousse.
- GUIRAUD P.** (1966): « Le système du relatif en français populaire », *Langages* n°3, pp.40-48.
- GUIRAUD P.** (1969) *Le français populaire*, Paris, PUF, Que sais-je? n°1172.
- GUNJI T.** (1987) *Japanese phrase structure grammar : A unification-Based Approach*, Dordrecht/Boston/Lancaster/Tokyo, D. Reidel Publishing Company.
- HAGEGE C.** (1982) *La structure des langues*, Paris, PUF, Que sais-je ? n° 2006.
- HIRSCHBÜHLER P.** « Observations sur les propositions relatives » dans L. Tasmowsky & A Zribi-Hertz (éds) *Hommages à Nicolas-Ruwet*, Gand, Communication & Cognition, pp. 284-299.
- HONG C-S** (1982) « Complexes verbaux et verbes de mouvement en coréen » dans *To N pa N hakci* N°33, Séoul, Yonsei University.
- HONG C-S** (1983) « Analyse d'un complément en [III] dans la construction des verbes de mouvement en coréen » dans *Inmunkwahak* n°49, Séoul, Yonsei University.
- HONG C-S** (1985a) *Syntaxe des verbes de mouvement en coréen contemporain*, Amsterdam/Philadelphia : John Benjamins Publishing Co.
- HONG C-S** (1985b) « Classe de verbes de mouvement en coréen et en français » dans *Lexique-Grammaire des Langues Romanes* Ed. A. Guillet et N. La Fauci, Amsterdam/Philadelphia : John Benjamins Publishing Co.
- HUG M.** (1971) « L'adjectif épithète et le complément du nom dans la langue des journalistes » dans *Etudes de linguistique appliquée* n°1, pp. 59-100.
- HUOT H.** (1977) *Recherches sur la subordination en français*, Thèse pour le doctorat d'état, Université de Paris VII,
- HUOT H.** (1981) *Constructions infinitives du français : le subordonnant DE*, Genève, Droz.
- JEON Kyung-Jun** (1987) « A propos de la phrase dite relative en coréen » in *LINX* n°16, Paris X - Nanterre, pp. 105-118.
- JEON Kyung-Jun** (1989) *Relations anaphoriques et ellipses structurales en coréen : essai sur la grammaire de la phrase et la grammaire du discours*, Seoul, Hanshin Publishing Co.
- KAYNE R.** (1974/75): « French Relative que », *Recherches linguistiques* n°2, pp. 40-61 et n°3, pp. 27-92

- KAYNE R.** (1975) *Syntaxe du français, Le cycle transformationnel*, Paris, Le Seuil.
- KEENAN E.-L.** (1976) « Towards a universal definition of subject » in LI Ch. (éd.), *Subject and Topic*, Academic Press, New York, pp.303-333.
- KEENAN E.-L.** (1985) « Relative clauses » in SHOPEN T. (éd.) *Language thpology and syntactic description*, Vol.II, *Complex constructions*, Cambridge University Press, pp.141-170.
- KEENAN E.-L. et COMRIE B.** (1977) « Noun Phrase Accessibility and Universal Grammar » in *Linguistic Inquiry* Vol.8 n°1.
- KEENAN E.-L. et COMRIE B.**(1979) « Data on the noun phrase accessibility hierarchy » in *Language* n°55, pp. 333-351.
- KERLEROUX F.** (1981) « Les constructions de la forme SN de INFINITIF : Essai de classement » in *LINX* n°5, pp. 41-66.
- KIM H-L** (1992) *Temporalité et Aspectualité en français et en coréen : une étude contrastive des deux systèmes verbaux*, Thèse de doctorat, Université de Grenoble 3
- KLEIBER G.** « Où en est-on de l'opposition relative restrictive/relative appositive ? » dans *L'information grammaticale* n°7, pp. 12-17.
- KLEIBER G.** (1981) « Relatives spécifiantes et relatives non spécifiantes » dans *Le Français moderne* Tome XLIX n°3, pp. 216-233.
- KLEIBER G.** (1981) *Problèmes de référence. Descriptions définies et noms propres*, Paris, Klincksieck.
- KUK Ung-Do** (1968) *Embedding Transformations in Korean Syntax*, Ph D. Dissertation, The Univ.of Alberta.
- Kuno S usumu** (1973), *The structure of the japonese Langage*, Cambridge Mass : The M.I.T.Press
- Kuno S usumu** (1976), « Subject, Theme and the Speaker's Empathy, A Reexamination of Relativisation phenomena » in Li & Thompson (Ed), *Subject and Topic*, 1976, pp. 417-444.
- LAGO J.** (1994) « l'apposition est-elle une fonction ou un mode de construction? » dans *L'information grammaticale* n°63, pp12-17.
- LARSSON B** (1994) *La place et le sens des adjectifs épithètes de valorisation positive*, Lund University Press.
- LAZARD G.** (1994) *L'actance*, Paris, PUF.
- LÉARD J-M.** (1990) « L'hypothèse que je crois qui est négligée », le statut de *que*, *qui* et *dont* dans les imbriquées » dans *Travaux de linguistique* n°20, pp. 43-72.
- LEE H-S** (1998) *La structure des compléments du groupe nominal en français et en coréen modernes : Etude de linguistique comparative*, Thèse de doctorat, Université d'Aix-Marseille.
- LE GOFFIC P. et COMBE Mc BRIDE N.** (1975) *Les constructions fondamentales du français*, Paris, Hachette-Larousse.
- LE GOFFIC P.** (1992) « QUE en français : essai de vue d'ensemble » in *CERLICO* n°5.
- LE GOFFIC P.** (1993) *Grammaire de la phrase française*, Paris, Hachette.

- LEFEVRE C. et FOURNIER** (1978): « Les Relatives en français de Montréal », Cahiers de linguistique de l'UQUAM, n°8 pp.273-294.
- LEMARECHAL A** (1989) *Les parties du discours*, Paris, PUF.
- LEMARECHAL A** (1992) « Le problème de la définition d'une classe d'adjectifs ; Verbes-Adjectifs ; Langues sans adjectifs » dans *Histoire Epistémologie Langage* 14-1, pp.223-243.
- LEMARECHAL A** (1994) *Zéro(s)*, Paris, PUF.
- LE QUERLER N** (1996) *Typologie des modalités*, Caen, Presses universitaires de Caen.
- LI Ch.-N et THOMPSON S.-A.** (1976) *Subject and Topic*, New York, Academic Press.
- LI Ch.-N et THOMPSON S.-A.** (1976) « Subject and Topic : A new Typology of Language » in LI Ch. (éd.) *Subject and Topic*, New York, Academic Pres : p. 459-489.
- LI Jin Mieung** (1985) *La grammaire du coréen*, Tome 1, Paris, Association Pour l'Analyse du Folklore (PAF).
- LI Jin Mieung** (1991) *La grammaire du coréen*, Tome2, Paris , Association Pour l'Analyse du Folklore (PAF).
- LYON J.** (1980) *Sémantique Linguistique*, traduction de J. Durand et D. Boulonnais, Coll. « Langue et Langage », Paris, Larousse.
- MAILLARD M.** (1985) « L'impersonnel français de « IL » à « ÇA » dans J. Chocheyras (éd.) *Autour de l'impersonnel*, Grenoble, Ellug, pp.63-118
- MAILLARD M. et al.** (éds) (1991) *L'impersonnel, Mécanismes linguistiques et fonctionnements littéraires*, Grenoble, Ceditel.
- MAXWELL D.-N.** (1979) « Strategies of relativisation and NP accessibility » in *Language* n°55, pp. 352-371.
- MOREAU M.-L.** (1971) « L'homme que je crois qui est venu - qui, que relatifs et conjonctions », dans *Langue Française* n°11 pp.77-90.
- MILNER J.-C.** (1982) *Ordre et raisons de langue*, Paris, Seuil.
- MULLER C.** (1979) « Sur les emplois personnels de l'indéfini *on* » dans *Langue française et linguistique quantitative*, Slatkine, pp. 65-72.
- MULLER C.** (1985) « Réflexion sur le concept de catégorie vide » in *Modèle linguistique* Tome VII-I pp. 33-55.
- MULLER C.** (1996) *La subordination en français : le schème corrélatif*, Paris, Armand colin / Masson.
- NOAILLY M.** (1990) *Le substantif épithète*, Paris, PUF.
- PICABIA L.** (1990) « Anaphore nominale dans une structure arborescente » in KLEIBER G. et TYVAERT J.-E. *L'anaphore et ses domaines*, Paris, Klincksieck, pp. 251-277.
- PICOCHÉ J.** (1969) « Réflexions sur la proposition infinitive » in *Le français moderne* (oct.)
- PIERRARD M.** (1987) « Subordination et subordonnées : Réflexions sur la typologie des subordonnées dans les grammaires du français moderne » in *L'information*

grammaticale n° 35, pp.31-36.

PIOT M. (1988) « Coordination-subordination : Une définition générale », in *Langue Française*, n°77, pp. 5-18.

POTTIER B. (1962) *Systématique des éléments de relation*, Paris, Klincksieck.

POTTIER B. (1974) *Linguistique générale : théorie et description*, Paris, Klincksieck.

POTTIER B. (1992) *Théorie et analyse en linguistique*, Paris, Hachette.

PROST M, LE NESTOR P, TAMBA I, TERADA A (1995) « Le préconstruit dans la description du coréen et du japonais » dans J. Bouscaren et ali.(Éd.) *Langues et langage : problèmes et raisonnement en linguistique : Mélanges offerts à A. Culioli*, Paris, PUF, pp 475-491.

RAMAT P. (1982) *Typologie linguistique*, Paris, PUF.

REBUSCHI G. (1996) « Opérateurs vides et accord relatif : le cas du français et du swahili » in *Faits de Langues* n°8, pp.43-54.

RIEGEL M. (1985) *L'adjectif attribut*, Paris, PUF.

RIEGEL M. et al . (1996) *Grammaire méthodique du français*, Paris, PUF.

REMI-GUIRAUD S. (1988) « Les grilles de procuste, Description comparée de l'infinitif en français, grec ancien, allemand, anglais et arabe » in Rémy-Guiraud (éd.) *L'infinitif*, Lyon, Presses universitaires de Lyon.

RIOUL R. (1983) « Les appositions dans la grammaire française » dans *L'information grammaticale* n°18, pp. 21-29

RONAT M. (1983) « Ellipses grammaticales et anaphores » in *Histoire Epistémologie Langage* 5-1, pp.121-127.

SANDFELD K. (1965) *Syntaxe du français contemporain : les propositions subordonnées*, 2^{ème} éd., Genève, Droz.

SERBAT G. (1982) *Cas et Fonctions*, Paris, PUF.

SHIM Bong-Sup (1991) *Les pronoms coréens Ø, kl, et caki dans la phrase et dans le discours : essai de grammaire comparée*, Thèse de doctorat, Université Paris8.

SHIN Sang-Chul (1987) *A unifying theory of Topic, conditional et Relative constructions in korean : A case for Archimorpheme across syntactic Categories*, Doctoral Dissertation, The University of Michigan

SHIN Sang-Chul (1991) « A case for Archimorpheme across Syntactic Categories : Topic, Conditional, and Relative Constructions in Korean » in S. Kuno et al. ed. *Harvard studies in korean linguistics II, Proceeding of the 1987 Harvard Workshop on Korean Linguistics (Harvard WOKL-1987)*, February 13-14, 1987, Harvard University, Cambridge, Massachusetts.

SMITH R.-D. (1991) « Beaucoup de bruits pour rien : une histoire partielle de l'ellipse » in PARRAT H.(dir) *Le sens et ses hétérogénéité*, Paris, Editions. CNRS, pp. 37-65.

TAMAR, I. KAPLAN AND JOHN B. WHITMAN (1995) « The category of relative clauses in japanese, with reference to korean » in *Journal of East Asian linguistics* N°4, 29-58.

TAMBA I. et TERADA A. (1991) « La phrase japonaise et son double dispositif d'intégration des noms : les particules dites relationnelles et casuelles » in *Langage*

n°104, Larousse, pp. 33-45.

- TAMBA-MECZ I** (1983) « L'ellipse, phénomène discursif et métalinguistique » in *Histoire Epistémologie Langage* 5-1, pp.151-157.
- TCHANG S-W** (1991) *Coréen parlé et coréen écrit : description contrastive au niveau syntaxique*, Séoul, Hanshin Publishing Co.
- TESNIERS L.** (1959) *Eléments de syntaxe structurale*, Paris, Klincksieck, réédition 1988.
- TOURATIER Ch.** (1980) *La Relative, Essai de théorie syntaxique*, Paris, Klincksieck.
- VALLI A.** (1988) « A propos de changements dans le système du relatif : état de la question en moyen français » in *Recherches sur le français parlé* n°8.
- VAN BELLE W.** (1991) « Hétérogénéités et ellipses » dans Parrat. H (éd.) *Le sens et ses hétérogénéités*, Paris, Editions CNRS.
- WILMET M.** (1986) *La détermination nominale*, Paris, PUF.
- YANG Dong-Whee** (1975) *Topicalisation et Relativization in Korean*, Séoul, Hanshin Publishing Co.
- YANG Dong-Whee** (1976) « On complementizers in korean » dans *O n O* 1-2, Séoul, The Linguistic Society of Korea.
- YANG In-Sok** (1972) *Korean Syntax*, Séoul, Ed. PEkhap.
- YOU Jong-Sook** (1997) *Autour du thème : Etude de quelques cas en coréen et en français*, Thèse du doctorat de 3e cycle, l'Université de Strasbourg.
- YOU Y-M** (1985) « An LFG Analysis of the Korea reflexive *caki* » in *Harvard studies in korean linguistics : Proceedings of the 1985 Harvard Workshop on Korean Linguistics* (Harvard WORK - 1985), july 12-13, 1985.
- WAGNER R.-L et PINCHON J.** (1991) *Grammaire du français classique et moderne*, Paris Hachette.
- ZRIBI-HERTZ A.** (1984) « Prépositions orphelines et pronoms nuls » in *Recherches linguistiques* n°12, pp.46-84.
- ZRIBI-HERTZ, A.** (1985) « Trou structural, catégorie vide, ellipse structurale, pronom nul : quatre concepts à préciser », *Modèles linguistiques* VII-1.
- ZRIBI-HERTZ, A.** (1996) *L'anaphore et les pronoms : une introduction à la syntaxe générative*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion.

OUVRAGES ÉCRITS EN COREEN

- Ca N KyON- H I i** (1987) *kukO li wanhyON pocOl li hEsOk* (*L'interprétation des complétives à forme verbale complète du coréen*) dans *kukOhak* n°16, Séoul, The society of Korean Linguistics.
- ChE HyOn-PE** (1929) *Ulimalpon*, Séoul, Ed. CONImmuhwasa (16ème éd.-1991)

- CON I.Y.** (1980) « Etude sur le sujet grammatical en coréen moderne » in *Revue Etude du coréen* n°44, Séoul.
- CON Hi Ca** (1994) « Sur les fonctionnements discursifs du Topic » in *LINGUISTIC JOURNAL OF KOREA*, n°19-2, Séoul, The linguistic Society of Korea, pp.563-598
- CON Won-Su** (1992) kukO-li tanO hyONsONlon (*La formation des mots du coréen*), Séoul, Ed. Hanshin.
- CO Mi-CON** (1987) « ulimal hyONyoNsa-li thlkcIN-kwa munpOp toNsa 'ha'-li kwankye » (*Le rapport des verbes qualificatifs du coréen avec le verbe support 'ha'*) dans *Okukmunhak* n°97, Séoul.
- HON CE-SON** (1989) [hyOntE hankukO toNsakumunli yOnku] (*Etude sur les constructions verbales du coréen moderne*), Séoul, Ed. Tap
- HON Sa-Man** (1986) *Théorie des particules spécifiques du coréen : Analyse sémantique*, Séoul, Ed. Hak Mun.
- I CON-Min** (1992) « (in) définitude / (non) spécificité - Topic / focus » in *JOURNAL OF KOREAN LINGUISTICS* n°22, Séoul, Ed. The Society of Korean Linguistics.
- I Cu-HEN** (1988) hankukO liconmjONSai thoNsicOk yOnku (*Etudes diachroniques sur les noms dépendants du coréen*), Séoul, Ed. HansEm
- I Cu-HEN** (1992) hyOntE kukO munpOplon (*Théories de la grammaire du coréen moderne*), Séoul, Ed. TEhankyokwasO.
- I HoN PE** (1975) « kukO-li kwankyecOI-e tEhayO » (*Sur les propositions relatives en coréen*) OhakyOnku n°11-2, Séoul, Language Research Institute, Seoul national University.
- I HoN-Sik** (1990) HyOntE kukO kwanhyONcOI yOnku (*Etude sur les propositions déterminatives du coréen moderne*) dans kukO yOnku n°98, Séoul.
- I HyOn-Hli** (1990) « pomunhwa » (*La complémentation*), dans MIN HyOn-Sik (éd.) kukO yOnku Otikkaci wassna? (*Où en sont les recherches sur le coréen?*), Séoul, Ed. ToN-A
- I Ik-SOP** (1986) kukOhak kEsOI (*Initiation à la linguistique coréenne*), Séoul, Ed. HakyOnsa
- I Ik-SOP et IM HoN-Pin**, (1988) KukO munpOplon (*Théories de la grammaire du coréen*), Séoul, Ed. Hak-YOn sa.
- I Phil-YON** (1981) « kukO-li kwanhyONcOI-e tEhan-yOnku » (« *Étude sur les propositions déterminatives en coréen* ») dans kukO yOnku n°48, Séoul,
- I Phil-YON** (1990) « kwankyehwa » (« *la relativisation* ») dans MIN HyOn-Sik (éd.) kukO yOnku Otikkaci wassna? (*Où en sont les recherches sur le coréen?*), Séoul, Ed. ToN-A
- I Phil-YON** (1993) kukO-li inyoNkumun yOnku (*Etude sur le discours direct et indirect du coréen*), Séoul, Ed. Tap.
- I Phil-YON** (1998) « myONSacOI-kwa kwanhyONcOI » (*Les propositions nominales et les propositions déterminatives*) dans munpOp yOnku-wa calyo, Séoul, Ed. ThEhaksa
- I SON-U** (1984) « hankuk kwankyecOI-li hlisENTEmyONsa-e kwanhayO » (*Sur le pronom résomptif dans la proposition relative du coréen*) dans OhakyOnku 20-1,

- Séoul, Language Research Institute, Seoul national University, pp. 51-59.
- IM Chil-SON** (1992) « hyOntE kukO kwanhyONhyON Omi-li sice yOnku » (*Etude sur les valeurs temporelles des suffixes déterminatifs du coréen moderne*) dans yoNpoN nonchoN n°21, Human Science Research Institute COnnam University.
- IM HoN-Pin** (1972) «kukO-li cucehwa yOnku » (*Etude sur la thématization en coréen*) dans kukO yOnku n°28, Séoul.
- IM HoN-Pin** (1983) « sOn Omal 'tO'-wa tancOI-li yaNsaN » (*Le suffixe préfinal 'tO' et l'aspect de rupture*) dans kwanak OmunyOnku n°7, Seoul national University.
- IM HoN-Pin** (1998) « concE cONce-wa sokkyOk phoci {li} » (*La présupposition existentielle et marque génitive {li}*) dans kukO munpOpli simchIN, Séoul, thEhaksa, pp. 283-306.
- KIM HIN-Su** (1993) « myONsahwa kwanlyOn 'kOs' kuco-e thEhan limi, kinINcOk cOpkIn » (*Approche fonctionnelle et sémantique des structures nominalisées par 'kOs'*) dans *Omuhak noncip* n°12, Séoul, Language Research Institute, Kukmin University.
- KIM YON-Hii** (1988) hankukO toNsalon-li mosEk (*Théories syntaxiques du coréen*), Séoul, Ed. Tap.
- KO YON-KIn** (1982) « sOsulsONOmi-wa kwanhyONSahyON Omi-li kwanlyns-e thEhan yOnku » (*Etude sur le lien entre les terminaisons verbales et les suffixes déterminatifs*) dans kwanakOmun yOnku n°7, Seoul national University, pp.1-56
- KWON CE-II** (1980) « HyOntE kukO-li kwanhyONhwa nEphomun yOnku » (*Etude sur les propositions subordonnées déterminatives en coréen moderne*) dans hankll n°167, Séoul, The korean Language Society.
- KWON CE-II** (1985) kukO-li pokhaphmun kusON yOnku (*Etude des constructions de phrases complexes du coréen*), Séoul, Ed. CipmutaN.
- MIN HyON-Sik et WAN Mun-HyoN** (1993) kukO munpOplon-li ihE, Séoul, Ed. kEmunsa.
- NAM Ki-Sim et al .** (1977) *Traité de la linguistique générale*, Séoul, Ed. Tap
- NAM Ki-Sim** (1978) « kwankye kwanhyONcOI-li saN-kwa pOp » (*L'aspect et le mode dans les propositions déterminatives relatives*) dans hankukmunpOp-li sice munci-e kwanhan yOnku (*Etude sur la catégorie du temps dans la grammaire du coréen*), Séoul, Ed. Tap.
- NAM Ki-Sim** (1986) wanhyON pomunpOp yOnku (*Etude de la complémentation en coréen*), OnOhaksinsO n°7, kukOhakhwe, Séoul, Ed. Tap.
- NAM, Ki-Sim et Ko, JON-KIn** (1989) phyocun kukO munpOplon (*Grammaire standard du coréen*), Séoul, Ed. Tap.
- PAK Kap-Su** (éd.) (1994) kukO munchelon (*Les styles du coréen*), chap. 3-4, Séoul, Ed. TEhankyokwasO.
- SIM CE-Ki** (1979) « kwanhyONhwa-li limikinIN » (*Fonctionnement sémantique de la détermination*) dans *OhakyOnku* 15-2, Language Research Institute, Seoul national University, pp. 109-121.
- SO CON-Su** (1971) « kukO-li icuNcuO munce » (*Le problème du double sujet en coréen*) dans kukO kukmunhak n°52, Séoul.

SO CON-Su (1977) « 'kess'-e kwanhayO » (*Sur le 'kess'*) dans mal n°2, Séoul.

SO CON-Su (1978) « '-l kOs'-e tEhayO » (*Sur le '-l kOs''*) dans kukOhak n°6, Séoul.

SO CON-Su (1984) contEpOp li yOnku (*Etude du système honorifique*), Séoul, Hanshinmunhwasa

SO CON-Su (1991) hyOntE hankukO munpOp yOnku-li kEkwan (*Etudes de la grammaire du coréen moderne*), Tome1, Séoul, Ed. Hankuk munhwasa.

SO TE-LyON (1980) « toNmyONsa-wa huchisa 'In', 'Il'-li cicOOmi » (*Les valeurs sémantiques intrinsèques des suffixes déterminatifs et des particules postposées 'In' et 'Il'*) dans cintan hakpo n°50, Séoul.

SON Ki-CHOI (1979) « kyONhOm-kwa chucON : 'kess'-kwa '-l kOs-i'-l cuNsim-llo » (*Expérience et suggestion : autour de 'kess' et '-l kOs-i'*) dans munpOp yOnku n°4, Séoul, The Circle of Grammatical Study.

U HyON-Sik (1987) « kukOli kwanhyONcOlkwa hEksimmyONsa » (*Les propositions relatives du coréen et le nom-pivot*) dans wOnuloncip 15-1, Yonsei University